A
000 640 359
6
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
RIVERSIDE

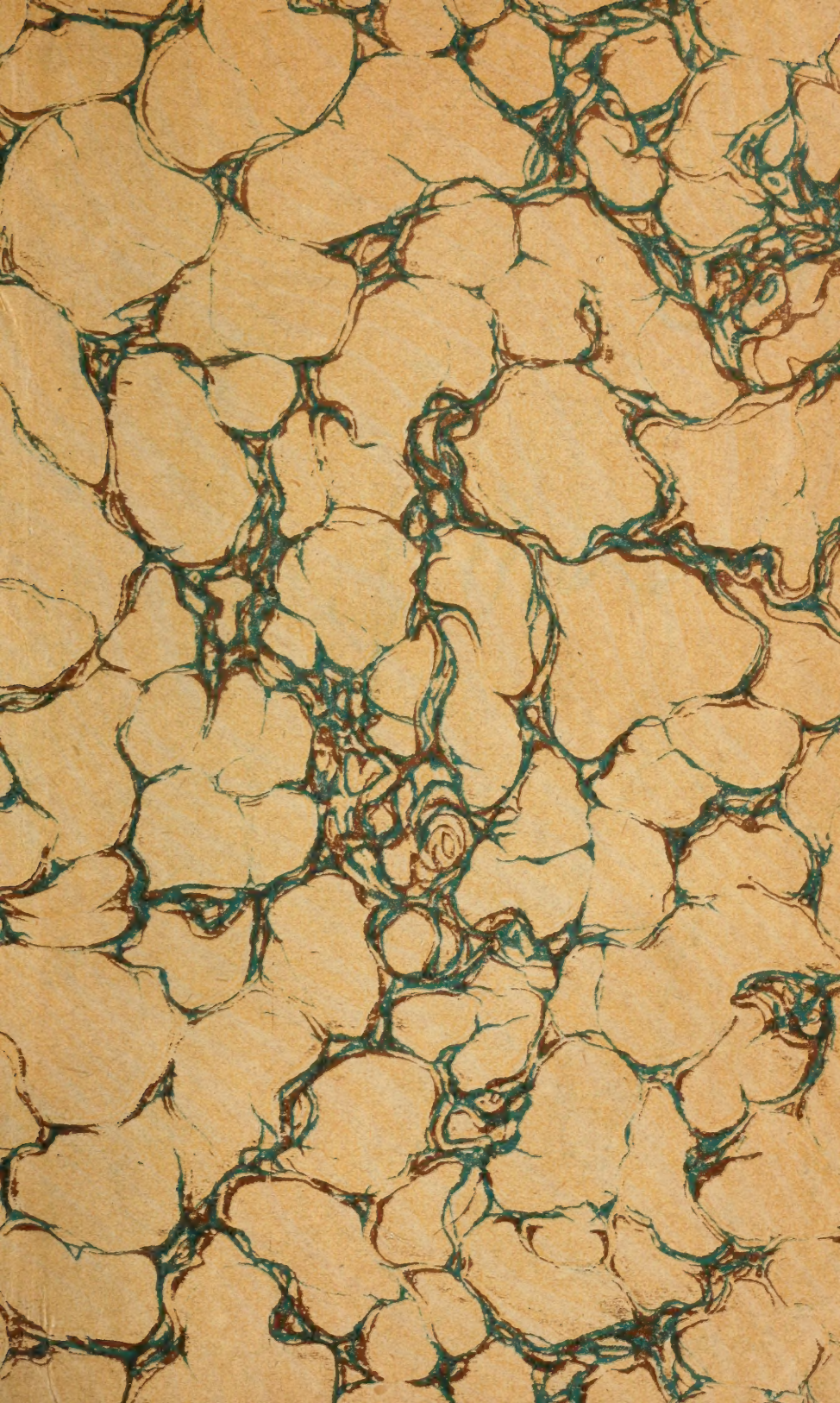

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revolutionfran00desc

✠ *

LA

# RÉVOLUTION FRANÇAISE

## VUE DE L'ÉTRANGER

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'Intérieur (section de la librairie) en juin 1897.

---

*Du même auteur et à la même librairie :*

**Joseph de Maistre avant la Révolution.** Souvenirs de la société d'autrefois (1753-1792). Deux vol. in-8°. . . . . 15 fr.

*Ouvrage couronné par l'Académie française, 1er prix Montyon.*

---

**Joseph de Maistre pendant la Révolution.** Ses débuts diplomatiques, le marquis de Sales et les émigrés (1789-1797). Un vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50

TD 231391

FRANÇOIS DESCOSTES

# LA RÉVOLUTION FRANÇAISE VUE DE L'ÉTRANGER

1789-1799

## MALLET DU PAN

A BERNE ET A LONDRES

D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

PRÉFACE DE M. LE MARQUIS COSTA DE BEAUREGARD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

*Avec un portrait en héliogravure*

TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

1897

Tous droits réservés

DC149
.D47

A

# M. EDMOND ROUSSE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

---

*Je vous demande, mon cher Maître, la permission d'inscrire votre nom en tête de ces pages.*

*Si modeste que soit ici ma contribution personnelle, le sujet même m'y autorise : la Révolution y est vue de l'étranger. Or ne l'avez-vous pas étudiée, à son point de départ, dans cette puissante figure d'orateur fixée par vous en un portrait définitif? Et l'une de vos plus admirables pages ne nous montre-t-elle pas Mirabeau, à travers les affres de sa théâtrale agonie, prédisant le déchaînement et les ravages du torrent révolutionnaire... : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie; maintenant, les factieux vont s'en disputer les lambeaux*[1]*... »*

*En suivant dès lors, au jour le jour, les événements prodigieux de la fin du dernier siècle; en voyant passer, sous la plume des observateurs postés à Berne, tant de personnages voués à l'exécration de l'histoire, ma pensée, pour se reposer de ce spectacle, aimait à se reporter à notre grand bâtonnier de 1871... Vous avez à cette époque, qui fut un second 93, enrichi d'une page immortelle les annales du barreau français, et je puis bien ajouter, sans emphase, le livre d'or de la vertu.*

*Laissez-moi donc, mon cher Maître, vous dédier cette étude.*

[1] M. Rousse, *Mirabeau*, p. 214.

*Avec les souvenirs du passé, elle vous apportera en plein Paris un écho de la frontière. Plus près de l'étranger, on y professe à un plus haut degré que partout ailleurs le culte du patriotisme; et nulle part on n'admire mieux qu'au pied des Alpes les hommes qui, comme vous, personnifient tout ce que la patrie a de noblesse et de vraie grandeur...*

*FRANÇOIS DESCOSTES*

*Chambéry, 21 mars 1897.*

---

# LETTRE-PRÉFACE

DE

## M. LE MARQUIS COSTA DE BEAUREGARD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

---

*Mon cher ami,*

*Chacun admire vos beaux livres et vous dirait volontiers, comme Joseph de Maistre à Mallet du Pan : « Monsieur, qui vous a lu, vous estime. »*

*Mais je me demande si, plus heureux que l'ont été vos deux héros, vous arriverez à nous convaincre qu'ils raisonnaient juste.*

*Joseph de Maistre et Mallet du Pan furent certainement, les conseillers les plus clairvoyants et les moins écoutés qu'ait eus l'Europe monarchique.*

*L'un et l'autre prêchèrent vainement la sagesse politique à des gens qui n'avaient cure de leurs sermons.*

*Cependant les rois sont remontés sur leurs trônes. Les émigrés, après avoir bâti tant de châteaux en Espagne, sont rentrés dans leurs châteaux de France. Et nous voilà, forts de leur exemple, comme eux, pleins de foi au miracle, roulant tranquillement vers la révolution prochaine.*

*Que d'analogies douloureuses, ou simplement ridicules,*

*entre nos devanciers de 89 et nous! Ce sont les mêmes idées fausses qui filtrent dans toutes les têtes, les mêmes espérances de hasard dont se bercent les mêmes présomptions et les mêmes paresses. Vraiment, les grandes épidémies morales ne s'arrêtent pas. L'esprit français, fait, comme le disait quelqu'un, d'insouciance et d'impatience, est insouciant et impatient aujourd'hui plus que jamais.*

*Nos réformateurs, à cela près qu'ils ne viennent pas de Versailles, ressemblent à ceux que Mallet appelait si plaisamment les « gascons de la politique ». N'est-ce pas avec le même détachement de toute passion humaine qu'ils se sacrifient au bien public?*

*Et nous de les suivre par résignation, comme on les suivait autrefois par illusion. Les illusions de nos grands-parents valaient mieux que notre scepticisme, ou plutôt que notre égoïsme.*

*On ne cherche aujourd'hui qu'à se tirer d'affaire coûte que coûte. Chacun ne pense qu'à soi. Faire de la politique, mais personne n'y songe plus. Faire de la politique, c'est « labourer la mer ».*

*Qui sait cependant si, moins sceptiques, moins égoïstes surtout, nous n'arriverions pas à changer en sillon le sillage inutile?*

*La France a souvent racheté par son cœur les péchés de son esprit, et la métamorphose, qui partout convertit les vieilles passions politiques en aspirations sociales, semble donner raison à cette théorie. C'est l'évolution qui s'est produite dans la science, quand l'alchimie est devenue chimie.*

*Je sais bien que rien n'est décevant comme le mirage qui flotte autour des questions sociales, que rien n'est hasardeux comme une marche à travers ces régions encore inexplorées. Mais ne récèlent-elles pas le secret de nos souffrances présentes et le secret d'un meilleur avenir?*

*Puisque le monde n'appartient plus aux traditions du*

*passé, créons-en de nouvelles. Rajeunissons notre espérance et notre amour. Flétrissons avec bon sens ce qui est à flétrir; mais ne confondons plus dans un même anathème les grandeurs et les effroyables misères de notre temps.*

*Aimons-le. Notre foi alors ne nous sera plus douloureuse, et notre honneur ne nous martyrisera plus...*

*Me voilà, mon cher ami, bien loin de Joseph de Maistre, de Mallet du Pan et de leurs théories. Mais que voulez-vous! si déçu que l'on soit par l'expérience de la vie, il y a des heures où l'on retrouve son cœur d'autrefois, ce cœur avec lequel on a aimé et espéré. J'ai eu cette sensation tout à l'heure, au moment où j'allais vous écrire, en entendant le vicomte de Vogüé me raconter cette histoire :*

*« Un prince indien était devenu aveugle. Les plus fameux médecins, appelés en consultation, désespéraient de le guérir, lorsqu'un vieux bramine se hasarda à dire qu'il connaissait un remède à ce mal soi disant incurable.*

*« Comme on se moquait de lui, le vieux bramine réunit tous les malheureux de l'empire et recueillit leurs larmes.*

*« Il lava avec ces larmes les yeux du prince aveugle, et la douce lumière du ciel leur fut rendue. »*

*Marquis COSTA.*

*Paris, 18 mai 1897.*

---

# INTRODUCTION

## L'OBSERVATEUR ET L'OBSERVATOIRE

### I

Aux bords du Léman, à quelque distance de Coppet, que devaient immortaliser Necker et Mme de Staël, en face des Alpes de Savoie, se dresse, sur une légère éminence, le riant village de Céligny. A l'époque de la révolution politique et religieuse de 1535, les Génevois avaient, sans autre forme de procès, fait main basse sur cette ancienne possession de l'évêché de Genève. Inutile de dire qu'ils ne poussèrent pas le désintéressement et le respect des principes jusqu'à en opérer la restitution. Le vieil adage, bien marchand, que ce qui est bon à prendre est bon à garder, fut leur titre de propriété; il l'est devenu pour d'autres de nos jours, et nos provinces perdues sur la frontière de l'Est attestent, au bout d'un quart de siècle comme au premier jour, les cuisantes et inguérissables blessures faites par l'éternelle injustice de la raison du plus fort...

Céligny était catholique, il se fit protestant. Il avait un prince, il entra dans le giron d'une république; et de même que Versoix, sa voisine, formait une enclave française entre Genève et Lausanne, Céligny devint une enclave génevoise dans le pays de Vaud et participa dès son annexion à la vie politique et religieuse de la « parvulissime » métropole dont elle dépendait.

Le temple y remplaçait l'église ; le gouvernement démocratique, l'autorité du suzerain. La vie y était simple, austère, peu agitée ; les convulsions de l'Europe, ébranlée par les doctrines philosophiques et les théories révolutionnaires dont Genève fut le foyer, avaient à peine leur écho sur l'éminence couverte de pampres et de fleurs où le pasteur calviniste commentait la Bible à ses ouailles et menait la bourgeoise existence d'un bon père de famille retiré des affaires.

Le pasteur, à Céligny, au milieu du dix-septième siècle, n'était autre que Révérend Mallet, personnage fort estimable, doué d'un jugement droit, d'un caractère aimable et conciliant, avec cela homme de société et orateur sacré non sans mérite, de manières agréables et d'une simplicité naïve dans la vie privée : le digne petit-fils du premier syndic qui, certain jour, recevant la visite d'un envoyé de Louis XIV, lui offrit de partager, devant la vaste cheminée de sa cuisine, les *brisselets* que, la poêle à la main, il était en train de confectionner.

Les Mallet occupaient, en effet, le premier rang dans cette aristocratie locale qui, en pays génevois, se piquait d'avoir à chaque génération quelque représentant parmi les gouvernants des âmes. Révérend Mallet avait épousé M^lle^ du Pan, qui appartenait au même monde. Le presbytère de Céligny abrita le ménage pastoral ; les époux y passèrent une vie longue et honorée, sans ambition et à l'abri des maux que l'ambition enfante d'ordinaire, partageant leur temps entre la Bible, les méditations au bord du lac, l'éducation de leurs enfants, la visite des pauvres et les joies de la famille. Pas de fortune d'ailleurs, et pas de regret de n'en point avoir ; une honnête aisance, une modestie de goûts et une dignité de vie en tout point évangéliques.

Jacques Mallet du Pan fut l'enfant de ce milieu. Il y naquit le 5 novembre 1749, quatre années avant l'heure où, sur la terre d'en face, dans la catholique et monarchique cité de Chambéry, sous le toit également austère d'un gentilhomme magistrat, devait naître celui qui fut plus tard son maître ès sciences politiques, le comte Joseph de Maistre...

Mallet naissait, protestant et républicain, à une lieue à peine d'une terre française, en vue de la rive savoyarde. Prisonnier

entre deux monarchies, il était appelé à devenir, dans le grand conflit de la fin du siècle, l'un des protagonistes les plus ardents de l'idée monarchique. Pas plus que le financier Necker, ses origines ne l'y avaient préparé ; d'elles il conserva tout au moins, en politique, cette vertu bien helvétique de la fidélité, et, dans sa vie publique et privée, un désintéressement absolu, une rigidité de principes inexorable, une droiture inflexible, le mépris de l'or, du faste et de la servilité. Jusqu'au bout, il y eut en lui l'arrière-goût des *brisselets* de son bisaïeul. Il fut un austère et un simple dans le sens le plus élevé du mot, simple de cœur et de goûts, avec une intelligence supérieure, incapable d'intrigues au milieu des intrigants, de corruption parmi les corrompus, de courtisanerie au sein des cours : un républicain de Sparte doublé d'un monarchiste constitutionnel.

Il eût pu naître poète, il naquit observateur. De même Bonnet et Saussure, dans le domaine des sciences expérimentales. La politique n'en est-elle pas une, au même titre que l'histoire naturelle, la physique ou la chimie? Si la contemplation des grands spectacles de la nature influe sur l'évolution des intelligences, celle des flots bleus du lac de Genève et des sommets neigeux du mont Blanc, se dressant au-dessus des merveilles de tous les règnes, dut engager l'esprit fort éveillé du jeune Mallet dans la voie de la recherche méditative des phénomènes sociologiques, pendant qu'elle en poussait d'autres, également supérieurs à des titres différents, vers l'étude des effets et des causes dans l'ordre du monde matériel.

N'est-ce pas le propre du génie génevois? Peu, pour ne pas dire pas de poètes, dans un pays où tout est poésie. Des raisonneurs, des calculateurs, des expérimentateurs, des professeurs, des théoriciens, des savants, portant en eux et dans leurs œuvres le même certificat d'origine : beaucoup de science et d'acquis sous une enveloppe apprêtée, doctorale et légèrement pédantesque.

L'éducation calviniste doit être pour quelque chose dans cette marque de fabrique. Mallet en subit l'influence, comme tous les élèves qui fréquentèrent ce collège de Genève, fondé par Calvin, auquel des maîtres distingués avaient donné une remarquable intensité de vie intellectuelle. D'autre part, l'état chro-

nique d'agitation et de lutte entre les classes maintenait l'esprit public à un degré de tension tel, que, dès leur première jeunesse, fils de natifs ou de représentants prenaient parti pour le drapeau libéral ou pour le drapeau conservateur, et s'engageaient résolument dans la mêlée. On eût dit un volcan dans une taupinière, le lever de rideau de la Révolution française sur un théâtre de marionnettes, dont quelques-unes d'ailleurs, à commencer par Rousseau, devaient ou inspirer les premiers rôles de la véritable scène, ou y jouer eux-mêmes les personnages rien moins que secondaires.

La vingtième année est l'âge des illusions. Aristocrate de naissance, Mallet s'était laissé griser par les théories dogmatiques de la souveraineté du peuple, que venait d'élaborer le philosophe des Charmettes dans son *Discours sur l'inégalité des conditions*, son *Contrat social* et son *Émile*. Un jour devait venir où, éclairé par l'expérience, Mallet appellerait le *Contrat social*, ce dissolvant des sociétés, « le Coran des discoureurs apprêtés de 1789, des jacobins de 1790, des républicains de 1791 et des forcenés les plus atroces[1]... » L'*Émile* avait été brûlé devant l'hôtel de ville par la main du bourreau, et son auteur, proscrit. Mallet, s'il ne fut pas proscrit, vit infliger à son premier écrit le sort de l'*Émile*. Le *Compte rendu de la défense des citoyens bourgeois de Genève, par un natif*, fut solennellement incinéré sur la place du Mollard, et le natif, désabusé par ces flamboyants débuts des charmes de la décevante politique, écrivait à Bourrit, qui fréquentait des sommets plus altiers et plus purs : « Ayez deux ou trois amis, votre aimable épouse et votre orgue. Avec cela vous aurez la santé que vous ôtent le délire des affaires publiques et un intérêt trop vif à ce qui devrait vous être étranger. »

L'incartade valut pourtant à Mallet l'amitié de Voltaire, et l'amitié de Voltaire lui procura le poste de professeur d'histoire et de belles-lettres auprès du landgrave de Hesse-Cassel. Il ne fit d'ailleurs qu'y passer. Monté dans sa chaire au commencement de 1772 pour y fulminer contre la corruption des mœurs et les ravages du bel esprit, le protégé du « Nestor de la litté-

[1] *Mercure britannique*, 1799, vol. II, p. 363.

rature » ne tarda pas à s'apercevoir que sa voix retentissait dans le désert : une année ne s'était pas écoulée, qu'il était de retour auprès de ceux que Voltaire appelait aimablement « les Tartufes de Genève ».

Après une retraite studieuse à Aubonne, où il se marie et se prépare à la lutte par un travail acharné, Mallet descend résolument dans l'arène. Publiciste il est né, publiciste il demeurera jusqu'au bout. Sous les ombrages de Ferney, il fait la connaissance d'un homme dont le contact exercera sur la tournure de son esprit et l'escrime de sa plume une influence considérable. Cet homme était Linguet.

Linguet peut bien être considéré comme le chef de cette école qui a de nos jours, dans la presse, de nombreux représentants. Défendre les principes en attaquant les personnes; viser à la tête, au cœur; diffamer l'homme privé pour discréditer la fonction; écraser l'individu pour démolir le système; faire appel, afin d'atteindre le but, non seulement au raisonnement, à l'esprit, aux armes loyales, mais aux passions, à la haine, à l'envie, à la suspicion, à la malveillance : telle était la tactique du fameux insulteur de Gerbier. Talent d'ailleurs hors de pair, pétri de bon sens, d'éloquence naturelle et d'humour; friand du paradoxe et le maniant avec une outrance magistrale. Doué d'une verve caustique, mordante, de l'audace d'un condottiere et de l'indépendance d'un irrégulier, il déclarait la guerre aux abus et se servait des dieux du jour, à commencer par les encyclopédistes, comme de tête de Turc et de point de mire à ses sarcasmes.

Dans un commerce qui ne fut exempt ni d'orages ni de démêlés, au cours d'une collaboration qui, commencée à Genève, se poursuivit à Londres et à Bruxelles, Mallet, sans atteindre jamais à la violence du chef de l'école, puisa sans doute ce penchant à la personnalité, cette dureté de touche avec laquelle son pinceau traite parfois les hommes et les choses et qui lui fit tant d'ennemis dans tous les camps. *Nec temere, nec timide :* telle était la fière épigraphe qu'il choisit pour ses *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur l'état de l'Europe,* journal qui fut bien, celui-là, « son œuvre propre et originale, » mais qui, publié pour la première fois en mars 1783, ne dura qu'une année.

A partir du 4 mars 1784, en effet, le journaliste génevois était attaché à la rédaction du *Mercure de France* pour la partie politique. Il y obtint un immense succès. On peut dire de lui qu'il vit la Révolution naître, grandir, pousser ses racines dans un terrain admirablement préparé pour la recevoir, se développer avec la complicité des uns et le concours inconscient des autres. Il la dénonce courageusement à la tribune qui lui est ouverte; mais combien plus piquantes encore ses notes intimes relatives à cette période d'incubation! En les parcourant, on revit la vie du Paris d'il y a cent ans; on respire « l'atmosphère lourde et menaçante qui présage l'orage ». On voit s'agiter la tourbe de ces gens de lettres « faméliques, méprisés, prêts aux plus viles besognes, payant, comme Lebrun-Pindare, par des flagorneries les pensions, ce collier de servitude ». On perçoit le détraquement progressif de l'esprit public, hâté par les fluctuations et les abdications de la politique gouvernementale et l'inertie du pouvoir royal. On voit poindre les *pronunciamentos* de la rue et naître le gamin de Paris : « Cela avait l'air d'un essai de sédition par des écoliers;... d'ailleurs, pas un propos sage, point de méthode; c'était une émeute de gueux plutôt qu'une révolte. » On entend cet étranger porter sur le peuple de Paris ce jugement qu'il base sur les observations de sa méthode expérimentale : « Le Français, étant incapable de délibération froide, l'est aussi d'un gouvernement libre, où chacun doit discuter avec poids et mesure[1]. »

Le rappel de son compatriote Necker ne parvient pas à enrayer son pessimisme : « Dans un royaume de vingt-quatre millions d'habitants, écrit-il le 26 août 1788, il a fallu recourir à un étranger, protestant, républicain, renvoyé il y a sept ans, exilé l'année dernière, haï personnellement du maître, de principes et de caractère diamétralement contraires à la cour. »

A partir de la convocation des états généraux jusqu'en avril 1792, Mallet du Pan reste courageusement sur la brèche, incessamment menacé dans sa personne et dans ses biens, dénoncé par Brissot et par les orateurs du Palais-Royal. Sa maison est envahie; ses papiers sont pillés ou saisis le jour de la fuite du

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, t. I, p. 129 et suiv.

roi à Varennes. Poursuivi par les jacobins, harcelé par les émigrés, il finit par être obligé d'abandonner la rédaction du *Mercure*. Il quitte Paris, pour n'y plus revenir, en avril 1792.

A cette date commence dans la vie de Mallet une phase nouvelle. De journaliste il devient diplomate, mais diplomate d'un genre particulier : négociateur, informateur, observateur, avocat consultant, ou mieux « médecin », comme a dit Taine. L'Europe était alors aussi malade que la France et avait au même degré besoin de remèdes. Le plus souvent, le « médecin » devait en être pour ses frais d'ordonnances.

Louis XVI avait chargé Mallet d'une mission de confiance auprès de l'Empereur, du roi de Prusse et des princes, « pour leur représenter la situation du royaume ainsi que les intentions de Sa Majesté relativement à la guerre et à ses conséquences. »

Louis XVI, en effet, avait mis tout en œuvre pour préserver le royaume de ce fléau. Ce ne fut pas lui, l'infortuné monarque, qui arma les puissances étrangères : la guerre était déclarée par l'Assemblée elle-même à l'Empereur. A la fin d'avril 1792, les troupes françaises avaient envahi les Pays-Bas, et elles venaient de subir d'assez fâcheux échecs à Mons et à Tournai.

Dans cette situation critique, le roi se posait en médiateur entre la France et les puissances coalisées. Il demandait à celles-ci de distinguer entre la nation et les rebelles qui opprimaient leur roi en foulant aux pieds la constitution elle-même. Leur intervention devait se borner à amener une contre-révolution. Pour les royalistes intransigeants, contre-révolution voulait dire retour pur et simple à l'ancien régime; mais dans la pensée intime du roi, comme dans celle de Malouet, qui avait déterminé le choix de Mallet du Pan en qualité de négociateur, le plan contre-révolutionnaire avait pour base fondamentale la reconnaissance et l'adoption du régime constitutionnel[1].

Plan généreux qui échoua, malgré les efforts de Mallet, grâce aux intrigues des émigrés de Coblentz et à l'intervention prépondérante du ministre russe, le comte de Romanzoff. Le manifeste du duc de Brunswick fut la réponse des puissances

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. I, p. 280 et suiv.; *Pièces justificatives*, p. 427 et suiv.

aux désirs de conciliation du vertueux monarque. Mallet rentra navré dans son pays natal, où lui parvint la nouvelle de la journée du 10 août, qui porta le dernier coup à l'autorité du roi. Obligé de quitter Genève, où il était traqué par la police de Delhorme, il se retira à Lausanne, auprès de son ami le baron d'Erlach de Spietz, bailli du canton de Vaud, ancien officier au service du roi de France, royaliste d'affections et de souvenirs. « Durant ce séjour de Lausanne, dit M. Sayous, Mallet forma de nouvelles relations parmi les Suisses ou les émigrés que leur envoyaient la France et la Savoie; entre les derniers on remarque le jeune marquis de Sales et le comte Joseph de Maistre, plus jeune que notre écrivain de quelques années[1]. »

Des rives du Léman Mallet passa à Bruxelles, où il publia ses *Considérations*[2], qui attirèrent sur lui l'attention de tous les cabinets européens. Il vint enfin se fixer à Berne, où il résida de 1793 à 1798, jugeant pendant cinq ans, du haut de son observatoire, les événements prodigieux qui s'accomplissaient et remaniaient la carte sociale et politique de l'Europe.

## II

La Suisse, lieu d'asile pour les émigrés et les vaincus de la politique, fut, durant la période révolutionnaire, le meilleur des observatoires et le plus fréquenté des cabinets d'information. Ce petit pays, dont la forte race de soldats peuplait depuis des siècles les armées européennes, avait été traité en quantité négligeable par « les puissances combinées[3] ». Celles-ci ne firent aucune ouverture, aucune communication au corps helvétique; elles semblaient regarder comme superflue son adhésion à leurs projets.

Cette attitude constituait une faute lourde au point de vue

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, t. I, p. 337.

[2] *Considérations sur la nature de la Révolution française et sur les causes qui en prolongent la durée.* Bruxelles, mars 1793.

[3] Les alliés sont désignés ainsi dans la plupart des mémoires diplomatiques de l'époque.

des intérêts des alliés, mais une faute heureuse à la fois pour la France et pour la Suisse. La France y gagna d'attirer à elle un peuple fermement résolu à n'engager de querelle avec personne, mais à ne permettre à quiconque l'invasion de son territoire. Certes, les sentiments à l'égard de la Révolution variaient suivant les populations et les milieux : haine et répulsion dans les cantons aristocratiques, faveur et enthousiasme dans les cantons populaires. Zurich, Bâle et Appenzell penchaient ouvertement du côté des doctrines françaises. Le pays de Vaud, le Valais, les petites démocraties de l'intérieur, à la fois catholiques et royalistes par « l'ancienneté inaltérable d'un attachement de famille pour les rois de France », étaient au fond contraires au nouvel ordre de choses, tout en demeurant très réservés dans leur conduite extérieure. Berne, tant qu'il fut dans les mains de l'avoyer Steiguer, se montra plein de fermeté et de hauteur. Steiguer était une véritable tête d'homme d'État, un génie ferme, pénétrant et étendu, habile dans l'art de gouverner les esprits, et non moins versé dans la politique extérieure que dans celle de l'union helvétique.

« Son esprit, dit Mallet du Pan, était plus vaste que son pays. Peu de personnes possédaient à un plus haut degré l'art de la discussion, le coup d'œil prompt et juste sur les questions compliquées, le talent d'apercevoir, de comparer toutes les faces des objets, de développer les causes, les résultats, les conséquences et les moyens. Dans un corps débile, M. de Steiguer portait une âme forte, quelquefois passionnée, mais dont l'indépendance se modifiait par l'habitude et la nécessité de vivre et d'agir avec ses égaux, avec ses collègues, sous une forme de gouvernement qui oblige souvent le magistrat le plus obstiné au sacrifice de ses opinions. A la tête d'une grande monarchie, M. de Steiguer eût paru tout entier[1]. »

Sous Louis XV, M. de Vergennes vint, comme on le sait, en Suisse pour négocier un traité avec la confédération. Parmi les députés que la diète envoya de son côté à Soleure, se trouvait déjà Steiguer. Un jour, M^me^ de Vergennes demanda à un ancien landamman d'Uri, qui avait l'honneur de faire sa partie,

[1] *Mercure britannique*, 1798, vol. I, p. 88, 89.

ce qu'était ce M. Steiguer de Berne. « Madame, répondit le vieux montagnard, M. Steiguer est l'*atout* de notre jeu. »

Or l'atout du jeu helvétique passait pour favoriser l'adhésion indirecte aux projets des puissances. « L'avoyer Steiguer, dit une lettre de Berne du 6 mai 1793, est en rage et compte toujours sur la contre-révolution ; il s'y cassera le col infailliblement[1]. » Il avait émis et fait prévaloir en principe l'idée d'une neutralité armée, en vertu de laquelle on eût exigé la retraite des Français hors du pays de Porrentruy, ce qui eût augmenté encore leurs embarras. Bref, tant que Steiguer fut aux affaires, le corps helvétique, dominé et maintenu par Berne, suivait dans l'ensemble une ligne plutôt hostile que favorable à la France.

La Convention d'ailleurs, jusqu'à l'arrivée de Robespierre aux affaires, s'était chargée d'entretenir cette hostilité en adoptant, même vis-à-vis de la Suisse, la politique insensée qui faisait le jeu de la coalition : soulever les peuples contre leurs gouvernements; répandre dans l'ancien et dans le nouveau monde des agents tourmentés de la fureur révolutionnaire; armer ainsi contre la France les puissances continentales et maritimes, les amies comme les ennemies naturelles.

« Le plus faux des principes que la Révolution ait mis en pratique, a dit Barthélemy, est celui qui a permis la destruction des puissances faibles. La France est la protectrice-née des États secondaires. C'était là le secret de sa force dans l'ancienne France. Par le moyen des petits États, nous avions des pieds et des bras dans toute l'Europe. Il suffisait que la France pût apercevoir quelque part un gouvernement secondaire pour qu'il eût droit à cette protection diplomatique, et sur-le-champ le petit État sortait du néant. Frédéric emprunta de nous cette politique. Devenu le protecteur des faibles, il fut capable de rivaliser avec l'Autriche, puissance triple de la sienne, qui dédaignait de s'associer avec des États qu'elle affectait de considérer comme vassaux.

« La diplomatie de la République ou plutôt l'ignorance crasse et scandaleuse de ses bureaux diplomatiques a tout confondu,

[1] Archives des affaires étrangères, *Correspondance de Suisse.*

tout renversé, sans rien édifier en fait de principes politiques. On a fait la guerre aux puissances faibles, on les a vendues, révolutionnées, troquées, disloquées, pillées, égarées, désolées. Le nom français, ce nom auguste que l'Europe eût prononcé avec respect, avec admiration, a été avili par une quarantaine de brutaux usurpateurs des emplois de la République[1]. »

La Suisse n'avait pas échappé à ce traitement. Clavières et Brissot, devenus, l'un ministre des finances, l'autre chef influent d'un groupe de l'Assemblée, voulaient chercher noise au corps helvétique et se mettre ainsi un ennemi de plus sur les bras en armant contre la république quarante mille hommes, et des premiers soldats du monde, qui fussent allés renforcer la coalition. Les puissances, poursuivant le même but en sens inverse, poussaient les Suisses dans la même voie. Le sentiment national, si vif chez nos voisins, avait été violemment surexcité par le massacre des serviteurs héroïques tombés sur les marches du trône. Une étincelle pouvait mettre le feu aux poudres.

La mission du colonel Weiss détourna heureusement cet orage redoutable. Admirateur de la Révolution pour la France, Weiss la jugeait pernicieuse pour la Suisse. Homme à contrastes, esprit ondoyant et paradoxal, gymnasiarque politique tour à tour énamouré de tous les systèmes de philosophie et de tous les premiers rôles du drame révolutionnaire, il avait du moins le mérite, commun à tous ses compatriotes, d'aimer sa patrie et de vouloir lui conserver son autonomie et ses institutions[2]. Le diplomate suisse parla un langage ferme et habile. Il s'étonna de ce que la petite république fût insultée et menacée par la grande, « sa première amie ». Il évoqua « les forteresses inaccessibles élevées par la nature, les précipices, les torrents, les rochers sourcilleux de la Suisse », et taxa de témérité toute attaque contre « ces vénérables asiles de la paix et de la liberté[3] ». Une vibrante péroraison sur la patrie et les enfants de Guillaume Tell couronna la harangue. Weiss gagna son procès.

La France avait échappé une fois de plus aux dangers créés

[1] Barthélemy, *Mémoires historiques et diplomatiques*, p. 191, 192.
[2] *Mercure britannique*, 1798, vol. I, p. 168, 169.
[3] Barthélemy, *Mémoires historiques et diplomatiques*, p. 290 et suiv.

par les extravagances de sa politique étrangère. Un Français fut ici le sauveur; car un Français avait secrètement provoqué la mission et préparé le dossier du colonel philosophe chargé de faire entendre raison à Clavières et à Brissot.

## III

Si la France avait alors à sa tête des gouvernants qui l'inondèrent de sang et la couvrirent de boue, il faut convenir, — et quel est le Français qui oserait s'en plaindre? — qu'elle fut admirablement défendue à l'extérieur, non seulement par ses armées, mais par son personnel diplomatique, dans le seul poste de combat que les événements lui permissent d'occuper, puisqu'elle était alors en guerre avec l'Europe entière. On a trop oublié, d'ailleurs, que les fameux volontaires de 1792 étaient encadrés dans les vieux éléments de l'armée royale, et que la France monarchique fournit à cette autre armée qui s'appelle la diplomatie le plus utile de ses auxiliaires.

Le poste de Berne était confié à Barthélemy, gentilhomme de naissance, diplomate de carrière, neveu de l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*. M. Albert Sorel l'a appelé avec raison « le véritable ministre des affaires étrangères de la République[1] ». Protégé du duc de Choiseul, il avait débuté sous la monarchie comme secrétaire de l'ambassade de Vergennes en Suède. Les événements de 1789 le trouvèrent à Londres, où il résidait dès 1784. Le ci-devant marquis se rallia à la République; le 2 février 1792, il fut envoyé comme ministre de France à Berne. La France n'eut pas à le regretter. En attendant l'heure où il devait puissamment contribuer à mettre un terme à la guerre européenne, « l'heureux et habile négociateur de la paix de Bâle » s'appliquait, par tous les moyens dont un diplomate avisé peut se servir, à faire triompher l'influence française[2].

[1] *L'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 37.

[2] François Barthélemy était né en Aubagne, en 1750. Nommé membre du Directoire le 20 mai 1797, il fut une des victimes du 18 fructidor. Déporté à

Diplomate, Barthélemy l'était dans le sens le plus affiné du mot. On eût pu lui appliquer trait pour trait le croquis achevé que La Bruyère a donné du diplomate de la vieille école :

« Le ministre ou le plénipotentiaire est un caméléon, est un Protée. Il prend conseil du temps, du lieu, des occasions, de sa puissance ou de sa faiblesse, du génie des nations avec qui il traite, du tempérament et du caractère des personnes avec qui il négocie. Toutes ses vues, toutes ses maximes, tous les raffinements de sa politique tendent à une seule fin, qui est de ne point être trompé et de tromper les autres... Il est profond et dissimulé pour cacher une vérité en l'annonçant, parce qu'il lui importe qu'il l'ait dite et qu'elle ne soit pas crue; ou il est franc et ouvert, afin que, lorsqu'il dissimule ce qui ne doit pas être su, l'on croie néanmoins qu'on n'ignore rien de ce que l'on veut savoir et que l'on se persuade qu'il a tout dit... Il ne parle que de paix, que d'alliances, que de tranquillité publique, que d'intérêts publics, et en effet il ne songe qu'aux siens, c'est-à-dire à ceux de son maître ou de sa république[1]... »

Mallet du Pan, qui n'est pourtant pas suspect de tendresse à l'égard des représentants de la République française, a fait de Barthélemy ce délicat éloge :

« Personne ne possédait à un plus haut degré le caractère de son état et les qualités nécessaires au pays et à la circonstance... Insensiblement sa douceur, sa modération, son obscurité désarmèrent les défiances ; il conquit l'estime générale, arracha des éloges à ses détracteurs, et par des ménagements adroitement calculés il diminua le nombre des épines dont sa carrière était semée. Il adoucissait la virulence de ses instructions; il parait les coups que les tyrans de Paris méditaient contre les cantons : ses rapports tendaient à calmer l'agitation frénétique de ses commettants et à fixer la paix sur cette contrée, devenue pour lui une patrie et un asile. Prévenant envers chacun, accessible à toutes les demandes, mesuré dans ses jugements, caressant le parti français sans offenser ses antagonistes, il conciliait les

Cayenne, il parvint à s'en échapper. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut membre du sénat, et, après 1816, fit partie de la chambre des pairs. Il est mort en 1830.

[1] La Bruyère, *les Caractères,* chap. x, *du Souverain et de la République.*

tristes devoirs de sa place avec ceux de la justice et de son cœur. Beaucoup de Suisses détestaient l'ambassadeur de France; tous considéraient M. Barthélemy. Il fallait sans doute un grand mérite pour excuser, aux yeux d'une nation pénétrée des principes de fidélité, la faiblesse avec laquelle M. Barthélemy, ministre de Louis XVI, se transforma en agent public des assassins de ce monarque auquel il devait autant d'intérêt que de reconnaissance[1]. »

Dans ses *Mémoires*, maintenant bien oubliés, le citoyen ambassadeur explique lui-même les raisons qui le déterminèrent à fermer les yeux sur les horreurs du gouvernement révolutionnaire, pour ne se souvenir que de la France.

« Si Barthélemy, écrit-il, eut le courage de s'immiscer en France parmi des hommes aussi étrangers à toute institution sociale, c'est qu'il voulut essayer de tempérer les mœurs révolutionnaires de ces hommes si terribles au repos des nations et arriver à des temps plus calmes par ses opinions modérées. Habitué à voir du haut des Alpes avec tranquillité cette succession de factions opposées qui ravageaient la France, notre infortunée patrie, accoutumé de traiter également avec le souverain de Saint-Gall, qui n'est qu'un simple religieux, avec les cantons aristocratiques, mixtes ou démocratiques, avec les gouvernements catholiques et protestants, il avait reçu de la nature et surtout de l'habitude les qualités nécessaires à un administrateur réservé; il avait passé trente ans de sa vie dans l'habitude de connaître les hommes et de traiter avec eux; il ne voyait pas que cette autre espèce d'hommes révolutionnaires était devenue insensible à la tempérance des idées.

« La France, sous Louis XVI, comme sous le parti des Feuillants ou de Robespierre, fut toujours notre patrie. Barthélemy résolut de la servir dans toutes ses époques de malheur et n'accepta une place dans le gouvernement à côté de ses dévastateurs que pour lier les amis de l'ancien régime au nouveau, pour faire oublier à la France ses malheurs passés, pour traiter en paix avec tous les partis, comme il avait négocié avec toutes les sortes de gouvernements en Suisse, et comme il avait servi

[1] *Mercure britannique*, 1798, vol. I, p. 68, 69.

sa patrie sous toutes les espèces de gouvernements français, sous l'ancien régime, sous le régime constitutionnel, sous celui du 2 septembre et sous celui de Robespierre. »

Barthélemy avait la noble ambition de faire oublier à l'Europe les excès et les crimes « des tyrans qui l'exploitaient pour leur compte au nom de la liberté », de lui apprendre qu'il y avait en France « des républicains négociateurs et calmes, sachant traiter avec les rois dont ils voulaient conquérir l'amitié au profit de leur république ». Il ne croyait pas d'ailleurs à une incompatibilité d'humeur entre les démocraties et les pays organisés en monarchie.

« Jamais la France monarchique, dit-il, ne fut plus respectée que par les républiques; jamais l'ancien régime ne montra plus d'égards qu'aux États républicains. La jalousie et la rivalité n'existaient qu'entre les rois et les rois, et entre les républiques et les républiques. »

Il pensait que le péril national était le principal aliment de l'esprit révolutionnaire; mais, reconnaissant que, par une sorte de cercle vicieux, les débordements de l'esprit révolutionnaire donnaient une raison d'être à la coalition et à la guerre étrangère, il eût voulu, et il s'efforçait d'y acheminer la politique de son pays, une république sage et modérée. Les gens installés au pouvoir cessent d'être révolutionnaires « après avoir longtemps révolutionné ». Pourquoi de loups ne deviendraient-ils pas agneaux? Pourquoi la république tourmenterait-elle les riches propriétaires, les nobles, les prêtres? Ne sont-ils pas citoyens comme les autres? N'ont-ils pas le droit d'avoir leurs opinions? Pourquoi un régime qui se réclame de la liberté opprimerait-il les consciences? Rapprocher tous les partis dans l'intérêt de la république, telle était sa mesure. Fléchir tous les caractères dominateurs par la persuasion, tels étaient ses moyens.

Quant à la monarchie, il estimait que, comme la république, elle ne pouvait naître que d'un grand courant d'opinion. « Un ordre d'événements et de choses prépare cette forme de gouvernement, comme les choses contraires préparent les républiques. » Mais, pour que la monarchie puisse vivre en France, il faut, à ses yeux, qu'elle s'appuie sur les institutions même qui en sont

la clef de voûte et les contreforts, et c'est ce qui le rend sceptique au sujet de son rétablissement possible ou tout au moins définitif.

« La monarchie héréditaire ne peut être solidement constituée qu'avec des corps *permanents* de la nature du clergé et avec des corps *héréditaires* de la nature de la noblesse. Or, ces deux corps étant abolis en France, dépouillés et méprisés, ces deux bases de la royauté sont anéanties. Une famille monarchique héréditaire, accolée à un corps législatif éligible tous les ans, est le rêve d'une monarchie idéale et impossible. La monarchie héréditaire doit être riche, imposante par le luxe et par le cérémonial, respectée du peuple et fortifiée des préjugés de la naissance. Or la révolution a avili le luxe, ridiculisé le cérémonial des rois, et constitué dans la bourgeoisie les administrations qu'elle n'abandonnera pas facilement. Par conséquent, la monarchie est impossible en France, suivant l'ordre et la composition des monarchies actuellement établies en Europe. »

Et, dans une de ses *Notes historiques et diplomatiques*, Barthélemy, royaliste par tradition, explique comment, à ses yeux, il est difficile que la monarchie soit rétablie en France d'une façon durable et définitive, et puisse y cohabiter avec les institutions parlementaires. Le jeu des partis, leurs divisions, leurs déplacements, leurs alliances momentanées constituent la grande force de la république.

« La royauté la plus difficile à rétablir en France, écrit-il, c'est la royauté constitutionnelle; elle ne se relèvera pas plus que le clergé constitutionnel. Elle serait mise hors la loi par un de ces mouvements soudains et inopinés qui furent les coups de théâtre de la révolution. La raison de cette impossibilité vient de ce que deux forces unies et constituées ne peuvent être renversées par une force qui ne l'est pas; elle vient de ce que chacune des deux factions royales préfère d'être gouvernée par la république, qu'elle ne regarde que comme un état provisoire, plutôt que de voir la rivale occuper le gouvernement[1]. »

[1] Barthélemy, *Mémoires*, p. 38 à 44, 205, 206, passim.

## IV

Telles étaient les « pensées de derrière » du ministre de France à Berne. Les fonctions diplomatiques ont depuis un siècle, en France, le privilège de pouvoir être exercées, quel que soit le régime, par des fonctionnaires n'ayant que la façade des gouvernements qu'ils représentent. Barthélemy avait auprès de lui comme premier secrétaire un diplomate de son école, Théobald Bacher[1], celui-là même qui, le 26 décembre 1795, à Huningue, fut chargé, ainsi que nous le verrons, de remettre Madame Royale au prince de Gavre, en échange des prisonniers français que Dumouriez avait naguère livrés à l'Autriche.

A Genève, Châteauneuf, le résident de France, en congé régulier depuis le 23 décembre 1792, fut tout d'abord suppléé par Delhorme, le premier secrétaire, puis remplacé par Soulavie, le 25 mai 1793. Helfflinger, depuis dix ans déjà chargé d'affaires en Valais, conserva ses fonctions, sur les protestations du gouvernement de ce canton, bien que la légation accréditée auprès de celui-ci eût été réunie à celle de Genève, sous l'autorité de Soulavie. Chépy, comme agent politique à l'armée des Alpes, remplissait de fréquentes missions dans les cantons suisses et soudait entre elles ces unités éparses, pour leur imprimer un même mouvement[2].

Les efforts de ces divers agents devaient tendre, en effet, à un but identique : « s'attacher de plus en plus, comme le disait Barthélemy lui-même, le peuple et les gouvernements suisses par les nombreux moyens que nous avons en mains ; » s'efforcer de faire pencher la balance du côté de la République, alors que « le système helvétique tendait à se concilier la bienveillance de toutes les puissances belligérantes, sans se compromettre

[1] Bacher était né à Thoun, le 19 juin 1748 ; il est mort en Allemagne, en 1813.

[2] A. Mazon, *Histoire de Soulavie*, t. II, p. 147 et suiv. ; Archives des affaires étrangères, *Correspondance de Genève*, vol. 99 et 100 ; R. Delachenal, *Correspondance de Pierre Chépy*, p. 1 à 5.

avec aucune[1] ». En dépit des maladresses de Delhorme et de Soulavie, malgré quelques incidents promptement apaisés à Neuchâtel et en Valais, la politique de Barthélemy triompha. Celui-ci y avait pris peine. Lettres obligeantes au directoire de Zurich, promesse de reconnaître la neutralité de l'Erguel et du Munsterthal ; passions caressées, vanités flattées, méfiances entretenues, peur fortifiée, cupidité éveillée, libelles adroitement répandus; la dette de la France payée par la République aux anciens serviteurs de la royauté, aux frères d'armes des vaillants qui s'étaient fait tuer en défendant le roi : rien ne fut épargné, le *nefas* pas plus que le *fas*, en vertu du vieil adage, cher aux diplomates, que la fin justifie les moyens. L'heureux effet de cette politique adroite, poursuivie par Barthélemy avec autant de souplesse que de ténacité, ne tarda pas à se faire sentir et à rallier de plus en plus la Confédération à la France. Le *parti français* triomphait, ayant à sa tête le trésorier Fresching, le rival de Steiguer, magistrat non moins attaché que celui-ci à la constitution de l'État, distingué, lui aussi, par son éloquence, ses lumières et sa capacité, mais mécontent d'être réduit au second rôle et dévoré d'ambition. Bref, Steiguer se vit contraint de s'accommoder aux circonstances et de laisser fléchir ses principes. Le palais du gouvernement bernois devint bientôt une succursale de l'ambassade de France. Le titulaire de celle-ci s'en félicite plus d'une fois dans sa correspondance.

« Les indemnités à accorder au ci-devant régiment de Steiner, écrit-il à Deforgues, avaient été réglées par le ministre de la guerre avec l'intention de manifester à ce corps et à ce canton de Zurich la parfaite satisfaction que la République française ressent des principes et de la conduite du premier État de la Suisse. Le ministre de la guerre, m'ayant instruit du résultat du travail relatif au régiment de Steiner et m'ayant même envoyé un état de distribution, j'ai exécuté ses intentions en en faisant part à Zurich. Cette communication y causa un contentement universel. La munificence de la nation française fut hautement célébrée dans cette ville ; elle fut un objet de jalousie

[1] Archives des affaires étrangères, *Suisse*, vol. 442, f° 237, 8 ventôse an II (26 février 1794).

pour les autres cantons, qui ne s'attendaient pas à être aussi bien traités[1]. »

Bientôt la mesure fut généralisée : l'arriéré de solde de tous les régiments chassés du service de la France fut liquidé et payé en espèces ou en assignats valeur d'espèces. On promit même des pensions de retraite aux officiers; « c'était, dit Mallet du Pan, intéresser deux mille familles patriciennes au sort de la République française[2]. » La neutralité reconnue de l'Erguel et du Munsterthal fut aussi une mesure très habile.

« On est bien content à Berne, porte une autre lettre, de ce qui a été décidé par le comité de salut public relativement à l'Erguel et au Munsterthal. J'ai vu le mémoire présenté à ce comité par M. Lebrun ; personne en Suisse n'aurait été en état de faire un mémoire aussi bien rédigé. »

Le comité décréta encore de livrer les fournitures de sel aux cantons qui reconnaitraient l'ambassadeur de la République. Le canton de Lucerne reçut ainsi des sels envoyés des salines de la Meurthe qu'il ne pouvait même parvenir à payer, le citoyen Bioncourt, directeur de ces salines, étant arrêté comme suspect et ne pouvant fournir ses décomptes. Contraste ironique entre la politique extérieure et le brigandage intérieur, à cette période unique dans l'histoire !

Aussi ces bons Suisses, mis en appétit, ne tardèrent-ils pas à devenir exigeants.

« Il fallait s'attendre, écrit Venet à Deforgues, qu'ils chercheraient à tirer parti pour leur intérêt particulier des protestations amicales que la République a renouvelées en dernier lieu ; aussi les négociants et les capitalistes viennent-ils d'adresser à Berne un mémoire dans lequel ils exposent qu'ayant prêté au gouvernement français, à différentes époques, des sommes considérables en numéraire, il n'est pas juste que le remboursement leur en soit fait ni que les intérêts leur en soient payés en papier, de manière à les frustrer de plus de la moitié de leurs créances ; ils demandent nommément le solde en espèces des objets qu'ils ont fournis à la caisse d'escompte et à la com-

[1] Archives des affaires étrangères, *Suisse*, vol. 439, f° 135, 16 du 2e de l'an II (6 novembre 1793).

[2] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. I, p. 388.

pagnie des Indes. Ces messieurs disent que la France regorge en ce moment-ci de numéraire ; il est de sa dignité et de sa justice d'accueillir leur pétition[1]. » Un « avocat célèbre » de Lausanne, Secretan, fut chargé d'aller plaider la cause des pétitionnaires devant la Convention, et il la gagna. La Convention, qui n'épargnait pas les têtes françaises, se montra pleine de sollicitude pour les bas de laine suisses : on fit servir aux principaux porteurs de valeurs d'État leurs rentes entières, avec la bonification sur la perte courante des assignats.

Et les Suisses tressaillirent d'allégresse.

Pendant ce temps, le cabinet de Vienne ne ménageait vis-à-vis d'eux ni les maladresses, ni les imprudences, ni les motifs de froissement. Mécontente de voir les marchés de la Suisse s'ouvrir aux agents français, « la maison d'Autriche, dit Barthélemy lui-même, s'appliqua à vexer et à entraver de toutes les manières le commerce de la Suisse. Excepté la portion de grains qui leur a été allouée, elle ne leur laisse presque plus rien arriver d'Allemagne en marchandises ; l'entrée des bestiaux est proscrite. Le calcul de l'Autriche est absolument faux et se retournera infailliblement contre elle ; car, en privant les villes manufacturières et les campagnes du moyen de vendre leur superflu et les produits de leur industrie, elle propage la détresse, le mécontentement et la disposition aux soulèvements. »

Et puis les puissances ne s'étaient pas douté qu'en violant les règles de la justice à l'égard de la Pologne, elles s'aliénaient un autre pays menacé par de pareils débordements. « On a lu dans quelques gazettes, porte une lettre de Berne du 6 mai 1793, que l'Empereur a nommé à la diète de Ratisbonne des députés pour voter au nom du royaume au cercle de Bourgogne ; cela fait faire de grandes réflexions. »

« Le louable corps helvétique, écrivait de son côté Chépy, le 4 juin, au ministre des relations extérieures, est vraiment effrayé du partage de la Pologne et du partage projeté de la Bavière ; il craint que la maison d'Autriche, infâme héritière des ambitieux projets de Charles-Quint, n'envahisse la Valteline et les districts des Grisons ; il voit le cabinet de Vienne entre-

[1] Archives des affaires étrangères, *Suisse*, vol. 440, f° 465, 2 nivôse an II (22 décembre 1793).

lacé par ses alliances dans une foule de souverainetés et les dévorant au défaut d'héritiers mâles ; en un mot, il a le bon esprit de se persuader qu'il serait perdu, si la France était démembrée par les tyrans coalisés.

« La conduite du canton de Zurich envers le jeune Égalité[1] fait connaître assez ses dispositions sages et modérées.

« Le canton de Soleure, quoique son aristocratie soit encroûtée de papisme, se contente de faire apprendre à nos jeunes réfractaires des métiers utiles pour se mettre à même de nourrir les vieux.

« Le canton de Berne, satisfait d'avoir étouffé à force de bienfaits les semences de liberté qui commençaient à germer dans le pays de Vaud, se souvient de ses intérêts plus que de ses préjugés. Fribourg se règle sur Berne. Bâle est favorablement disposé. Les autres cantons sentent plus vivement le besoin d'avoir nos sels et les avantages d'un commerce mutuel que d'entrer dans une croisade aussi folle que barbare. Les paysans helvétiens disent hautement que, si Dumouriez et consorts se présentaient dans leur pays, on pourrait leur donner passage, par humanité, mais qu'il faudrait les chasser à coups de fourche s'ils prétendaient s'y fixer. La trahison mémorable de ce Monk écourté n'a produit, parmi les bons habitants de l'Helvétie, que de l'indignation[2]. »

Mallet du Pan, l'agent des puissances, et Chépy, l'agent de la Convention, s'accordent ainsi, presque à la même époque, pour proclamer le même fait. Diplomatiquement, la Suisse avait été conquise. A la vérité, la préoccupation de leurs intérêts financiers n'était pas, au dire de Sturlet, étrangère aux enthousiasmes des pratiques enfants de la libre Helvétie : « Il est aisé de s'apercevoir que ce qui les affectionne à cette régénération politique est uniquement la crainte que le retour d'un autre ordre de choses n'amenât la banqueroute, et c'est du moins une justice qu'ils rendent à la loyauté des Français républicains ».

[1] Le duc de Chartres, qui avait passé à l'étranger avec Dumouriez, dont il était l'aide de camp. Expulsé de Zurich, il se réfugia à Reichenau, dans le canton des Grisons. C'est au collège de cette petite localité qu'il professa pendant quelque temps.

[2] Archives des affaires étrangères, *Suisse;* R. Delachenal. *Correspondance de Pierre Chépy,* p. 35.

Mais la politique ne vit-elle pas avant tout d'intérêts? et ici une politique habile, servie par les circonstances, rattachait à la France un petit pays qui, incapable de jouer par lui-même un rôle actif, n'en était pas moins un facteur important dans le conflit européen, grâce à sa situation topographique et aux facilités qui en dérivaient pour les combinaisons de l'un ou de l'autre des adversaires.

## V

A cette politique sans cesse en éveil et en mouvement, dirigée par un diplomate de la vieille école connaissant à fond l'échiquier sur lequel la partie était engagée, qu'opposaient les puissances? Rien. La balance perdait décidément son équilibre entre « l'activité, la courtoisie, les empressements de M. Barthélemy » et l'attitude passive à laquelle la nature de leurs instructions condamnait les ministres des cours étrangères. On était loin du temps où Charles-Quint députait aux Suisses des ambassadeurs extraordinaires, parmi lesquels figurait le duc de Mecklembourg; où, durant la guerre de la succession d'Espagne, les intérêts de la maison d'Autriche étaient confiés au comte de Trautmansdorf, revêtu du même caractère. Maintenant, et dans des circonstances autrement graves, un simple résident, sorte de consul, d'agent plus commercial que politique, continuait à gérer les affaires de l'empire d'Allemagne[1].

Après deux ans d'oubli, à la fin de février 1793, la cour de Vienne se décida à envoyer en Suisse un diplomate du second ordre, le baron de Buolz, ci-devant chargé d'affaires à la Haye. Ce ministre arriva, on dirait de nos jours comme un carabinier d'Offenbach, lorsque les préventions contre l'empereur s'étaient enracinées, le lendemain même du jour où, sur la demande de Zurich, la majorité venait de décider la légitimation de l'ambassadeur français. Ni le ministre de la cour de Berlin, ni ceux des cours de Londres et de Madrid n'avaient tenté la moindre

[1] *Mercure britannique*, 1798, vol. I, p. 110 et suiv.

démarche publique ou secrète pour s'y opposer. Quelques émissaires, à la vérité, circulaient dans les campagnes pour prêcher les bienfaits d'une alliance avec la coalition, et Mme de Staël, de retour à Coppet, reprenait ses conférences sibyllines sur la monarchie constitutionnelle devant un parterre de constituants déguisés en « négociants suédois »; mais ces menées incohérentes n'étaient pas pour contrebalancer l'influence française. « Les ennemis de la France, écrivait ironiquement Venet, rougiraient sans doute de lui reprocher son système de prosélytisme, puisqu'ils ont aussi leurs missionnaires et leur propagande[1]. » Et Mallet du Pan, qui signale, en la déplorant, l'indolente attitude des coalisés, ajoute bien vite : « Dans ce sommeil universel, le seul cabinet de Turin agissait, mais sans succès, parce que, isolé, il manquait des moyens nécessaires, et qu'il était contrarié par les conjonctures[2]. »

Le mot est dur pour les monarchies décrépites de la vieille Europe. Elles dormaient : seule, la maison de Savoie veillait en sentinelle. Ses agents remplissaient avec dévouement leur mission ; ils jetaient le cri d'alarme, mais l'influence du roitelet piémontais n'était pas assez grande auprès des potentats de l'Allemagne et du Nord pour que la voix de ses diplomates eût chance de les émouvoir.

« Je cultive le baron de Buolz, écrivait Vignet des Étoles, le ministre de Sardaigne, à son chef, le comte Perret d'Hauteville, pour acquérir quelque ascendant. La politesse lui a fait dire que mon âge et mon expérience lui seraient fort utiles. Il m'a confié une longue dépêche au comte de Vildec... » Le ministre de Vienne lui faisait également part de ses velléités de demander le renvoi de Barthélemy, « puisque, ayant preuves en mains que ce dernier donnait des passeports aux déserteurs autrichiens et autres, sous le titre d'ambassadeur qu'il usurpait, n'étant pas reconnu, contre le droit public, on était en droit de réclamer son expulsion comme embaucheur. »

Le ministre autrichien engageait son collègue « à se faire autoriser à concourir aux notes que les ministres étrangers

[1] Archives des affaires étrangères, *Suisse*, vol. 440, f° 465, 2 nivôse an II (22 décembre 1793).

[2] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. I, p. 388.

résidant en Suisse concerteraient de donner pour la cause commune, la crainte seule pouvant mettre les Suisses en règle et le poids ainsi que les connaissances du ministre de Sardaigne ne devant point être indifférents »... « Je lui ai répondu, continue Vignet, que je n'étais point un homme de carrière et que si j'étais si instruit des nouvelles, c'est que, réduit à vivre d'espérance, elles étaient le seul moyen d'entretenir cet aliment léger. De fait, M. de Buolz disait de moi à milord : *Ce diable de baron est plus instruit que nous tous.* »

Ce « diable de baron » trouvait d'ailleurs le ton de la cour de Vienne beaucoup trop haut, et ne sachant pas s'accommoder aux circonstances : « Je lui dis en riant que Louis XIV ne s'en était pas bien trouvé à la fin ; que pour moi, étranger à la diplomatie, je pensais que les puissances avaient plus à tendre à leur stabilité qu'à étendre leur pouvoir[1]. » Mais le cabinet de Vienne professait un souverain dédain pour les conseils venant des bords du Pô. « Le ministre de Sardaigne, malgré son zèle ininterrompu, dit Mallet du Pan, n'influait pas sur les décisions générales[2]. »

Les succès de Vignet étaient tout personnels : « Le ministre de l'empereur me paraît, au reste, peu porté pour nous, traitant tout, hors l'Angleterre et la Prusse, de haut en bas. Je ne puis que m'en louer en particulier, de même que de l'indifférent de Prusse. » Vignet était aussi en coquetterie réglée avec messieurs de Berne. Steiguer l'invitait à venir assister, dans son carrosse, aux exercices du camp d'artillerie ; « mais j'étais, écrit le galant baron, déjà engagé à être le cavalier de M^me^ de Melluries. Il mit lui-même le badinage en train : « Vous souhai- « teriez bien de voler ce parc et de vous enfuir avec en Savoie? » J'avouai que, pour la première fois de ma vie, j'étais tenté de me faire voleur ou filou, et je continuai ce badinage au point que plusieurs dames me fouillèrent, et ces messieurs me soufflèrent qu'ils n'auraient pas moins d'envie de nous les prêter que moi de les avoir,... si on pouvait agir secrètement. Les trois ministres qui s'y trouvaient badinèrent aussi de la neu-

[1] Archives d'État du Piémont, *Correspondance de Suisse*, 10 et 23 août 1793, passim.

[2] *Mercure britannique*, 1798, vol. I, p. 111.

tralité qui cessera à la première insulte, avec la peur du gros[1]. »

Sous ce marivaudage un peu lourd, il est facile de deviner l'esprit subtil et sagace qui valait à la diplomatie sarde le compliment que lui adressait un bon juge, Mallet du Pan en personne. Le cabinet de Turin fut donc, de tous ceux de la coalition, le mieux servi diplomatiquement : services platoniques, à la vérité, mais qui n'en font pas moins honneur à ceux qui ont été appelés à les rendre et à l'organisation qui les mettait en œuvre. Les Savoie ont eu de tout temps sous la main d'admirables serviteurs; ils ont, et c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de cette maison royale, réalisé le miracle d'inspirer pendant huit siècles des dévouements aussi aveugles qu'éclairés, deux qualités qui s'excluent. Forts de cet appui, ils ont suivi avec une ténacité de montagnards une ligne politique invariable en son but comme en ses moyens. Tel le pâtre, conduisant à l'*inalpage* son troupeau, de la vallée au plateau supérieur, gravissant d'un pas lent, mais sûr, l'étroit sentier.

Les Savoie surent côtoyer les précipices sans y tomber, faisant parfois quelques faux pas, se raccrochant à une anfractuosité de roc ou à un tronc d'arbre jeté sur l'abîme, se relevant toujours; tirant parti de tout, même des défaites; bornant tout d'abord leurs ambitions à l'Italie du nord; puis, de proche en proche, englobant la péninsule tout entière et, entraînés peut-être à regret par la fatalité inexorable de leur politique transformée, ne reculant pas devant cette arche sainte, vénérée de leurs saints ancêtres, que le libre penseur Lanfrey appelait « le mur d'airain destiné à empêcher éternellement de se rejoindre les tronçons encore vivants de ce grand corps mutilé[2] ».

Le ministère des affaires étrangères avait été régulièrement institué dans le royaume de Sardaigne, au commencement du XVIIIe siècle, sous la dénomination de *reale segreteria di Stato per gli affari stranieri*[3]. Neuf titulaires s'y étaient succédé avant la Révolution : le marquis Ignace Solaro del Borgo, à la fondation, en 1717; le marquis Charles-François-Vincent Fer-

[1] Archives d'État du Piémont, *Correspondance de Suisse*, documents cités.
[2] Lanfrey, *Histoire politique des papes*.
[3] « Royale secrétairerie d'État pour les affaires étrangères. »

rero d'Orméa, en 1732; le marquis Léopold del Caretto del Corzegno, en 1745; le chevalier Joseph Ossorio-Alarcon, en 1750. Le portefeuille n'eut pas de titulaire de 1763 à 1770 et fut géré par deux intérimaires : le marquis Joseph San Martino di San Germano, durant quelques mois seulement, de novembre 1763 à avril 1764; et, pendant une période beaucoup plus longue, d'avril 1764 à décembre 1770, le comte François-Joseph de Viry.

Puis vinrent successivement le comte Joseph Lascaris de Castellar, de 1770 à 1773; le marquis Ange-Marie Carron d'Aigueblanche, de 1773 à 1779; et enfin le comte Charles-François Perrone di San Martino, de 1779 à 1789.

Vers la fin de cette dernière année, le comte Joseph-François-Jérôme Perret d'Hauteville, qui était attaché au ministère comme premier officier dès le 12 décembre 1780, fut appelé à recueillir la succession du comte de San Martino et occupa ces hautes fonctions jusqu'au 7 janvier 1796, époque à laquelle le chevalier Clément Damiano de Priocca en fut investi[1]. Le comte Perret d'Hauteville[2] était né en 1731, à Rumilly, petite ville au centre d'une des plus jolies vallées de la Savoie, aujourd'hui terre française; vallée féconde en moissons et en hommes, elle a donné le jour à Michaud[3], l'historien des *Croisades*, et à

[1] Buron Dominique Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia.*

[2] Un Perret, simple bourgeois de Rumilly, avait épousé Marguerite de Regard, qui fut la nourrice du duc Charles-Emmanuel Ier. Celui-ci annoblit ses quatre fils, officiers aux gardes, par des lettres patentes du 1er avril 1627, qui leur donnent pour armes : d'or à la bande de sable avec trois épées d'argent posées l'une à côté de l'autre, brochant sur la bande avec la devise *Virtus et ensis.*

Joseph-François-Jérôme Perret naquit à Rumilly, le 17 octobre 1731. Il était fils du chevalier Joseph-Michel-Antoine Perret d'Hauteville, réformateur des études et assesseur de l'université de Turin, et de Marie-Louise Bouvier-d'Yvoire. Le nom d'Hauteville venait à cette branche des Perret d'une petite terre féodale située non loin de Rumilly, sur les bords du Fier, et achetée par le chevalier, en 1723, du marquis Jean-Joseph Chabod de Saint-Maurice. On voit encore de nos jours les ruines recouvertes de lierre du château d'Hauteville, à gauche de la voie, dans le trajet si pittoresque du chemin de fer d'Aix-les-Bains à Annecy, entre les stations de Rumilly et de Marcellaz.

Il y avait à Rumilly un collège prospère et réputé; Philiberte de Juge, veuve d'un conseiller d'État du royaume de Sardaigne, messire Philibert Amblard de Vidonne, seigneur de Novairy, l'avait fondé en 1650. Le jeune Perret y fit de brillantes études et embrassa la carrière administrative, où il ne tarda pas à se distinguer.

[3] Michaud est né à Albens, le 9 juin 1767.

Mgr Dupanloup[1], le célèbre évêque d'Orléans, dont M. de Salvandy a pu dire : « Nous n'avions pas restitué la Savoie tout entière en 1815, puisque nous l'avions gardé. »

Perret d'Hauteville avait débuté dans la carrière administrative. C'était, dans le royaume de Sardaigne, l'école ordinaire des diplomates. Nommé intendant de la province de Voghera, en 1760, il fut mis quelque temps plus tard à la tête de celle plus importante formée par le territoire de Pavie, qui avait été cédé, en 1748, au roi de Sardaigne par la reine de Hongrie. L'organisation de cette nouvelle province, la délimitation entre le territoire concédé et le surplus des possessions autrichiennes, la fixation de l'assiette des impôts, furent conduites par le jeune administrateur avec une remarquable dextérité. Il y gagna de recevoir, en 1775, le titre de comte et d'être appelé, en 1776, à l'intendance générale du haut et du bas Novarais et du Vigevanasco. En 1780, le roi le nomma premier officier, puis, en 1789, conseiller d'État et régent de la secrétairerie d'État pour les affaires étrangères, poste qu'il occupa à une époque particulièrement difficile et tourmentée, sinon avec l'habileté d'un grand diplomate, tout au moins avec l'intégrité d'un parfait serviteur[2].

Perret vivait avec son roi dans les termes d'une familiarité de bon aloi, qui n'excluait de la part du sujet ni le respect ni la déférence, mais lui laissait une grande liberté d'allures et de langage. Victor-Amédée III avait la plus entière confiance en son ministre, ce qui explique la longue faveur de celui-ci. Il demandait un jour à Perret, en lui offrant une prise de tabac, combien lui rendait son comté d'Hauteville : « A peu près autant, répondit le comte, que rend à Votre Majesté son royaume de Chypre et de Jérusalem. » Les services du diplomate savoyard furent pour le roi de Sardaigne d'un plus solide revenu, dans cette période où la croix blanche finit par sombrer sous l'effort de la tourmente révolutionnaire. Perret tint bon durant six ans, de 1790 à 1796, dirigeant sa barque à travers les écueils aussi bien que faire se pouvait; mais le traité du 15 mai 1796, par

[1] Mgr Dupanloup est né à Saint-Félix, le 3 janvier 1802. Son cœur est déposé dans la petite église de cette localité.

[2] Archives d'État du Piémont, *Registres du contrôle*, personnel diplomatique.

lequel la Savoie et le comté de Nice étaient cédés à la France, sonna pour lui le glas de la retraite. « Le premier acte du gouvernement après la paix, a dit le marquis Albert Costa de Beauregard, fut de sacrifier M. d'Hauteville aux rancunes des Français; il les avait noblement encourues, en effet, par son dévouement à son roi...[1]. »

Charles-Emmanuel IV, le successeur de Victor-Amédée III, lui octroya une pension de six mille livres. Le comte était chevalier grand-croix, commandeur et conservateur en second de l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare. Il se retira en Savoie, désabusé des grandeurs de ce monde, mais avec la noble satisfaction du devoir accompli, et il mourut dans sa ville natale, le 24 février 1810, en pleine épopée napoléonienne, sous le toit modeste de la maison des Perret, portant sur sa façade le millésime de 1558. Ses ossements oubliés attendent encore à l'église, dans une niche de la sacristie, qu'une simple pierre rappelle les services que l'ancien ministre rendit à son prince et à son pays[2].

Tel fut le personnage qui, durant la période révolutionnaire, tint d'une main ferme le timon des relations extérieures, celui à qui furent subordonnés les diplomates de carrière ou les volontaires de la diplomatie.

## VI

Turin était alors le foyer d'une action diplomatique très puissante. M. Trevor, plus tard lord Hampden, y représentait l'Angleterre. Le Portugal y avait accrédité un de ses hommes d'État les plus célèbres, don Rodrigo de Souza Coutinho, comte de Linharès[3]. Celui-ci succéda, en 1794, à don Joachim José de Miranda Rebella. Il résida à Turin de 1794 à 1796, époque à laquelle il fut remplacé par don José Manoel Placido

[1] Marquis Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois.*

[2] Nicomède Bianchi, *Storia della monarchia di Savoia;* Grillet, *Dictionnaire historique du département du Mont-Blanc;* Fr. Croisollet, *Histoire de Rumilly.*

[3] Fils de don Francisco Innocencio de Souza Coutinho et de dona Anna Luiza Joaquina Teixeira, le comte de Linharès était né à Chaves, le 4 août 1745.

de Moraes[1]. Lui-même alla prendre à Lisbonne le portefeuille de la marine, devenu vacant par la mort de Martinho de Mello e Castro. Il rendit dans ce poste des services distingués, continua l'œuvre de réorganisation entreprise par son prédécesseur, créa le corps des ingénieurs constructeurs et le conseil des finances de la marine, et fut nommé président du trésor royal, à la mort du marquis de Ponte de Lima[2]. Souza dut se retirer comme partisan de l'alliance anglaise, quand l'influence du général Lannes devint prépondérante. Il mourut à Rio-de-Janeiro, le 26 janvier 1812[3]. Son frère, Dominique de Souza Coutinho, depuis marquis de Funchal, fut lui-même ministre à Turin en 1797, où il succéda à don José de Moraes...

Ministres de deux petits rois, ayant des intérêts politiques communs et une vive sympathie de caractère et de tendances, Perret d'Hauteville et Souza vécurent, durant leurs deux ans de cohabitation, dans une parfaite intimité diplomatique. Ils n'avaient pas de secrets l'un pour l'autre et se communiquaient libéralement, ainsi qu'on le verra bientôt, les informations que leurs agents et observateurs centralisaient à Turin pour y constituer un fonds commun, dont chacune des « puissances combinées » pouvait faire son profit.

Le service diplomatique organisé en Suisse par leurs soins était, en effet, confié à des hommes dont le nom seul suffit à indiquer la valeur. A côté d'individualités restées dans la pénombre, telles que le baron Vignet des Etoles et le marquis de Sales, des personnages dont l'un fut un génie, Joseph de Maistre, et l'autre, un esprit supérieur, Jacques Mallet du Pan.

[1] « Em 1794, 1795 e 1796 era ministro de Portugal em Turin D. Rodrigo de Souza-Coutinho (depois conde de Linhares).

« Em 1796, foi ahi tambem encarregado de negocios José-Manoel-Placido de Moraes.

« Em 1797, foi esse ultimo encarregado de negocios et ministro D. Domaigos Antonio de Souza Coutinho.

« Em 1794, foi tambem encarregado de negocios Joaquim José de Miranda Rebella. » (Ministerio dos negocios estrangeiros. *Cabinetto di ministro. Particular.*)

[2] Souza fut le Mécène portugais. Il donna une grande impulsion aux sciences et encouragea les travaux géodésiques et botaniques. Membre honoraire de l'Académie royale des sciences, il publia dans les Mémoires de cette société une étude ayant pour objet la véritable influence des mines de métaux précieux sur l'industrie des nations.

[3] Manoel Pinheiro Chagas, *Diccionario popular historico*, VII, 1880.

Le baron Vignet des Etoles, ancien intendant général de la province d'Aoste et du duché de Savoie, avait été nommé ministre du roi à Berne le 12 février 1794, après y avoir résidé quelque temps comme simple agent officieux; il y séjourna jusqu'en mars 1797, époque à laquelle il fut appelé à d'autres fonctions avec une pension de quatre mille livres[1]. Ami de Joseph de Maistre, le baron était loin de partager les sympathies du grand homme pour la France : leur correspondance porte la trace fréquente et parfois très vivement accentuée de cette divergence de sentiments.

Le marquis de Sales, arrière-petit-neveu de saint François de Sales, était un des officiers les plus distingués de l'armée sarde. Né en 1760, écuyer de la princesse de Piémont en 1787, capitaine sous-adjudant général de cavalerie en 1789, mort prématurément en 1797, il remplit avec une rare habileté des missions diplomatiques, tout en conservant à l'armée son grade et son rang de combat. Il séjourna à Lausanne du 21 avril au 26 juin 1792, y rencontra fréquemment Joseph de Maistre, le baron d'Erlach, Mallet du Pan, Charles Saladin-Egerton et les principaux personnages de la colonie internationale qui se pressait sur les rives du Léman.

Le canton de Berne était alors, en effet, un lieu de refuge pour un grand nombre d'émigrés français qui, croyant à une averse passagère et en proie à d'incorrigibles illusions, venaient y attendre le dénouement de « la crise révolutionnaire ». Tous

[1] Louis-Aymé Vignet, de la famille des barons Vignet des Étoles. Son père, Pierre-Louis Vignet, *avocat fiscal* (chef du parquet) de la province de Chablais, décédé le 2 mars 1776, avait été créé baron avec inféodation des villages des Étoles et de Grange, dépendant de la commune de Veigy, aujourd'hui dans la Haute-Savoie, suivant lettres patentes du 18 février 1757. Lui-même, à l'instar du comte Perret d'Hauteville, avait débuté dans la carrière administrative par le poste de *trésorier* (receveur particulier) de la province de Chablais, en fin 1764. Nommé intendant de la province de Savoie propre le 27 janvier 1772, intendant du duché d'Aoste le 22 septembre 1773, maintenu à cette résidence avec le grade d'intendant général le 29 octobre 1779, il avait été appelé aux fonctions d'intendant général du duché de Savoie le 8 octobre 1784. Vignet fut nommé « ministre près de la diète helvétique avec résidence à Berne » par billet royal du 12 février 1794. Il n'avait que cinq mille livres de traitement. Les fonctionnaires, même ceux de la diplomatie, ne coûtaient pas cher alors; ils n'en étaient pas moins dévoués à leurs souverains. Durant son séjour à Berne, le baron Vignet a expédié à son ministre cent trente-trois dépêches, qui sont conservées aux archives d'État du Piémont.

les partis avaient fourni leur contingent à la colonie : royalistes, constitutionnels de la droite, membres du groupe Lameth, jusqu'à des Brissotins[1]. Mallet avait dans leurs rangs des relations et de chaudes amitiés. Outre les consultations et les dépêches qu'il expédiait aux cabinets de Vienne, de Berlin, de Londres et de Lisbonne, il entretenait une correspondance active avec le maréchal de Castries, de Sainte-Aldegonde, Malouet, Montlosier, de Pradt, le chevalier Macpherson, Charles Saladin, le marquis de Sales, M. Trévor, l'ambassadeur d'Angleterre à Turin[2]. L'avoyer Steiguer était à sa dévotion, et Mallet exerçait sur lui une influence analogue à celle de Joseph de Maistre sur le baron d'Erlach. A la faveur de ces circonstances, un plan de restauration monarchique fut élaboré au mois de juin 1794. Mallet se rendit à Morat, où l'attendait Théodore de Lameth, qui se dissimulait sous le nom de M. Proctor. Il s'agissait de réunir toutes les forces éparses de l'opposition pour en faire une masse compacte qui, opérant avec les royalistes du dehors et appuyée par les armées étrangères, provoquerait une insurrection contre la Convention et lui substituerait un roi héréditaire et une représentation nationale.

Après quelques conférences où les bases de ces ouvertures furent arrêtées, Mallet se chargea de les communiquer au gouvernement anglais dans un mémoire du 12 septembre 1794, qui parvint à destination par l'entremise de lord Robert Fitz-Gerald, ministre d'Angleterre à Berne. Lord Grenville, le chef du *Foreign Office*, envoya à cette occasion en Suisse M. Wickham, qui était chargé de s'entendre avec les organisateurs de ce grand plan politique, et qui ne tarda pas à succéder à lord Fitz-Gerald. La chute de Robespierre, les succès de la Convention, les préventions de M. Wickham contre les con-

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. II, p. 92 et suiv.

[2] De nombreuses lettres de tous ces personnages se trouvent à Londres entre les mains de M. Bernard Mallet, l'arrière-petit-fils de Mallet du Pan, qui a voué un culte touchant à la mémoire de son aïeul et que nous tenons à remercier ici des précieux renseignements qu'il a bien voulu nous donner. Nous devons aussi des remerciements à MM. Édouard Dufresne, François Mugnier, Léonce Pingaud, K. Walizewski, André Michel, Gaspard Vallette, Albert Metzger et Victor van Berchem, qui nous ont fourni de fort utiles indications.

stitutionnels, firent échouer le projet, et cet échec fut pour Mallet du Pan une source de déboires dont sa correspondance décèle l'amertume. « Les personnes qui avaient l'habitude de venir à lui pour des conseils allaient maintenant à M. Wickham pour des guinées. La confiance alla bientôt jusqu'à faire éclore soit en Franche-Comté, soit en d'autres parties de la France, des mouvements stimulés par des royalistes purs, qui ne rêvaient pas moins que le retour de l'ancien régime. Mallet du Pan ne partageait pas ces vues et avait en médiocre opinion les moyens et la discrétion de quelques-uns des agents les plus actifs. Wickham, de son côté, regardait Mallet du Pan comme trop favorable aux constitutionnels, et lui reprochait d'être, jusqu'à un certain point, la dupe de leurs vues ambitieuses [1]. »

Dans l'entourage du régent, le publiciste génevois était, en effet, considéré comme un véritable fléau. « On a ici des nouvelles de Mallet du Pan, écrivait de la Haye un émigré, dans une lettre interceptée du 25 novembre 1794. Monsieur Régent n'en est pas content; ne pourriez-vous pas faire taire ce diable d'homme [2] ? »

## VII

Toutes ces menées n'échappaient point au ministre de France : elles étaient attentivement surveillées par lui. Sa police fonctionnait à merveille, ayant des intelligences jusqu'au sein du gouvernement de Berne. Théobald Bacher, le premier secrétaire interprète [3], était à la tête du service de renseignements. Les agents secrets, Venet tout particulièrement, avaient mission de s'attacher aux pas de Mallet, d'épier ses moindres démarches et ses relations avec le gouvernement de Berne, les émigrés et les représentants des puissances. Le 6 mai 1793, une lettre de Berne signale son arrivée :

« Mallet du Pan est ici depuis quatre jours, et M. Barthès,

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan.*
[2] Archives des affaires étrangères, *Suisse,* vol. 451, f° 124.
[3] Ibid., *Suisse,* vol. 434, f° 251.

ancien secrétaire d'ambassade, y a passé, venant de faire imprimer sa tragédie; il paraît que cela commence à l'ennuyer et qu'il préférerait d'être encore à Soleure. Il a vu les avoyers et le trésorier Fresching. Il n'a pas trop à se louer de M. d'Artois. Lillier, ci-devant lieutenant aux gardes suisses, son camarade d'Erlach et Riggisberg, sont partis pour se rendre en Westphalie, où M. d'Artois doit être de retour le 26 mai. Son voyage à Saint-Pétersbourg ne sera par conséquent que de courte durée. Il leur a promis à chacun un régiment, d'abord après la révolution : c'est toujours l'histoire de la peau de l'ours... Les émigrés ont enfin fini par ennuyer ici bien du monde. Ils sont à charge, et plusieurs personnes ont pris le parti de les envoyer promener. Il n'y a pas jusqu'au bailli de Lausanne qui ne jette actuellement feu et flamme contre M. d'Artois et les autres ci-devant princes français.

« Mounier est encore ici. Nos avoyers l'entretiennent et lui donnent quelque argent... L'avoyer Steiguer vient de faire donner une gratification de cinquante louis à Mallet du Pan. »

Le 29 septembre, Venet dénonce à Deforgues les *Considérations,* qui viennent de paraître à Bruxelles :

« Le nouvel ouvrage de Mallet du Pan sur la révolution de France se répand avec profusion en Suisse et donne un nouveau montant à l'effervescence aristocratique. Les premiers exemplaires sont arrivés par Bâle; mais personne ne doute qu'il ne s'en soit fait une édition à Yverdun : le papier et les caractères des typographes de cette ville sont connus, les libraires de Lausanne n'en disconviennent pas, et la baisse du prix de l'ouvrage prouve que les ballots ne viennent pas de loin. Quelque persuadé que l'on soit des dispositions constantes du corps helvétique à maintenir sa neutralité, on ne peut se dissimuler que son opinion sur la manière d'être actuelle des Français ne soit toujours au même degré d'improbation; aussi le gouvernement ne met-il aucune opposition au libre cours des ouvrages antirévolutionnaires; il se contente de ne point le sanctionner par une autorisation directe. La production de Mallet du Pan n'est point de nature à faire sensation sur le peuple, qui ne la lira pas ou qui, en la lisant, ne la comprendra pas. »

Le 6 novembre, Barthélemy écrit à Deforgues :

« Je ne me suis pas contenté de parler aux cantons, des prêtres; je leur fais aussi des observations sur les émigrés, qui, par leurs perpétuelles intrigues, ne cessent de travailler à les entraîner contre nous. J'ai appris hier que d'Autichamp et Mallet du Pan étaient accourus à Berne auprès du nouveau conseiller d'Erlach. Ce retour de d'Autichamp est d'ailleurs d'autant plus extraordinaire qu'il a l'air de braver l'opinion publique. Je sens bien qu'il ne restera pas dans le canton, ayant eu une fois l'ordre d'en sortir. Bientôt, apparemment, ou il retournera en Allemagne, ou il ira à Turin ou à Toulon; mais il veut sans doute par cette subite apparition déconcerter le parti qui l'a fait éloigner, donner de la force à celui de d'Erlach et disposer entre eux leurs mesures. C'est aussi apparemment pour chercher à les appuyer que M. de Buolz, à ce qu'on me mande, va faire un voyage dans divers cantons. Je ne vois pas par les avis de Berne qu'il se confirme que le ministre anglais verse de l'argent; mais il s'agite aussi, et il est évident qu'on cherche par mille moyens à amener la Suisse à renoncer à sa neutralité et à prendre parti dans la guerre. »

Le 22 décembre (2 nivôse an II), Venet entretient longuement le ministre de l'effet produit par la déclaration dans laquelle lord Fitz-Gerald, sur un ton assez cavalier, essayait de « remontrer aux Suisses le danger de leurs connexions avec l'ennemi de tout ordre public »; mais cette remontrance maladroite produisit l'effet opposé à celui qu'en attendait son auteur :

« La déclaration de lord Fitz-Gerald semble avoir donné à la neutralité helvétique une consistance nouvelle, et le conseil souverain de Berne persiste dans la négation la plus fortement prononcée. Le ministère britannique n'a recueilli que des humiliations de sa fausse démarche, le peuple même lui a témoigné son mécontentement. Le lendemain de l'envoi de son office, il a voulu tâter l'opinion publique en donnant un bal à son hôtel. Comme les divertissements sont rares à Berne et que les femmes y sont, comme ailleurs, avides de plaisirs, il a rassemblé quelques jeunes personnes et les étrangers qui se trouvaient dans la ville; mais un très petit nombre de bourgeois de Berne s'est présenté à cette fête, et la moitié des couverts est restée

vide au souper. On a remarqué que les jeunes conseillers attachés à la faction autrichienne n'y ont pas paru, quoiqu'il eût été décidé en comité que les membres des Deux-Cents pourraient sans inconvénient répondre à l'invitation de lord Fitz-Gerald. Le lendemain de ce bal, deux conseillers ont eu une longue conférence avec lui dans la matinée, et on croit qu'ils étaient chargés de lui remettre l'original de sa déclaration et de lui témoigner vraisemblablement combien le gouvernement se trouvait blessé qu'elle eût été rendue publique par la voie de l'impression. »

Et Venet, revenant bien vite au personnage qui est la bête noire de l'ambassade de France, ajoute :

« Mallet du Pan est depuis quinze jours à Berne. On assure qu'il y a été envoyé de Bruxelles par le gouvernement autrichien. Ce qu'on sait et ce qu'on remarque, c'est qu'il passe sa vie avec le ministre impérial et qu'il en est fort caressé; on ne doute pas qu'il ne soit l'auteur de la déclaration de Fitz-Gerald, qui ne sait pas assez le français pour déployer tant d'éloquence en cette langue, et personne à Berne, parmi les étrangers ni parmi les gens du pays, n'étant en état d'écrire de ce style. »

Dans sa lettre du 15 janvier 1794, également adressée au ministre, Venet confirme cette information :

« L'ex-constituant Mounier est de retour de ses voyages et vit maintenant à Berne à la suite du ministre britannique; il partage avec Mallet du Pan le travail des dépêches et des mémoires de cet agent politique. »

Le 26 février, Barthélemy parle à Deforgues des intrigues anglaises du terrible Génevois, aidé de Mounier et de Duroveray, à Genève. Le 29 mars (9 germinal an II), il lui écrit encore :

« On m'avertit de plusieurs côtés que Mallet du Pan s'agite fortement à Berne pour seconder les vues des puissances coalisées. Une lettre de cette ville marque : « On ne peut se dis-« simuler que ce Génevois est une vraie mèche d'enfer pour « notre pays et qu'il bat son enclume de discorde d'une manière « à faire craindre que les étincelles ne causent encore quelque « embrasement. Il est visible, par ce que Barrère a dit dernière-« ment à la Convention d'un propos très vrai tenu par cet « homme, qu'on est instruit à Paris de ses diaboliques menées.

« Il serait bien à désirer qu'il y eût quelque moyen de faire « chasser ce Génevois de toute la Suisse. »

« C'est ce que je représente souvent aux personnes avec lesquelles je suis en correspondance. Je m'attache à leur faire sentir le danger qu'il y aurait à laisser prendre quelque ascendant à une des puissances coalisées. J'invoque souvent la sagesse du gouvernement bernois à l'effet de prévenir tout écart dans le système qui a été adopté par toute la Suisse. Il est évident que les ministres des puissances ennemies soutiennent ouvertement à Berne Mallet du Pan, et qu'entre autres Fitz-Gerald s'est abandonné à lui avec une aveugle confiance digne de son imbécillité. Ce faible ministre s'est donné beaucoup d'entours qui ne sont dirigés que par le désir de chercher tous les moyens de nuire à nos intérêts. Il est assez curieux que, parmi tous ces entours, il ait enfin dédaigné le personnage qu'on croyait lui avoir été envoyé de Londres pour diriger tous ses mouvements. « Pictet, m'écrit-on, est sans le sol et aux expédients. « Comptez là-dessus et n'en dites rien. »

Le 27 mars, Barthélemy écrit encore :

« Je sais pour sûr que deux tonneaux de guinées ont passé et ont été déposés quelque part dans le pays. Ils sont destinés pour le Dauphiné ou terres adjacentes, où l'on trouve une nouvelle Vendée. Mallet du Pan, Pictet, toute la séquelle anglaise, se démènent et intriguent plus que jamais. Ils ne semblent pas avoir perdu l'espérance de voir se renouveler le mouvement qui devait avoir lieu à Paris, et qui a été prévenu par les mesures vigoureuses du comité de salut public. Ils comptent renouer cette trame indépendamment du système hébertiste; ils se proposent de susciter les soulèvements de tout genre, de faire de petites contre-révolutions partielles pour enrayer le gouvernement. Pitt est un grand scélérat[1]. »

[1] Archives des affaires étrangères, *Suisse*, vol. 428, f° 26; vol. 439, f° 155; vol. 440, f° 465; vol. 443, f° 100; vol. 442, f° 365; vol. 444, f° 213.

## VIII

Le ministre de France, effrayé de toutes ces menées, avait entrepris des négociations tendant à obtenir l'expulsion de Mallet. Certains de ses informateurs le lui représentaient cependant comme faisant plus de bruit que de mal.

« Je ne sais, lui écrivait-on de Nyon le 1er avril 1794 (12 germinal an II); mais je crois qu'on vous a beaucoup exagéré les moyens du personnage dont vous me parlez, et qu'une réquisition contre lui ne servirait qu'à lui donner beaucoup trop d'importance. On se trompe quand on lui croit *un grand crédit*. Sortez-le des intrigues par lesquelles il s'est acquis quelque influence près des ministres étrangers et de quelques membres du conseil secret; il est absolument nul, peut-être à charge. Or le conseil secret, comme vous savez, ne décide pas les grandes questions. D'ailleurs, cette réquisition contre un citoyen de Genève serait odieuse et semblerait attentatoire à l'indépendance du canton. Je puis vous dire encore, et peut-être que vous ne l'ignorez pas, que Mallet du Pan est fort influencé par un Français qui se mêle beaucoup des affaires de la Suisse et de Genève, et qui n'en fait pas mystère. »

« Je suppose que ce Français est Mounier, qui a demeuré quelque temps à Berne, » écrit Barthélemy au ministre en lui transmettant cette information. Et, au sujet des « moyens d'éliminer » Mallet, il ajoute : « Nous n'avons aucun droit sur lui, puisqu'il n'est pas Français; et dès lors la chose n'est guère praticable. »

Quelques jours après, le 6 avril 1794, une lettre de Berne informe le gouvernement des attaques dont Mallet est l'objet de la part de certains émigrés et de la *combinazione* qui paraît avoir été ourdie par les puissances :

« Je ne saurais vous dire précisément si Mallet du Pan est à Berne en ce moment; mais ce dont je suis sûr, c'est qu'il y était lundi dernier. Cet homme est encore loin d'être aussi dangereux qu'on le suppose. Il y a ici un vieil émigré qui écrit

contre lui un ouvrage qu'on dit être assez plaisant, où il le traite de *monarchien*, de *fripon*, de *traître vendu aux jacobins*, etc. Je pense, moi, et vous serez de mon avis, que les deux premières épithètes lui conviennent parfaitement.

« On est persuadé ici que c'est Fitz-Gerald qui est l'auteur de *l'avis important* sur l'opération du comité de salut public relative à l'envoi de plusieurs agents dans les pays étrangers pour les subsistances. Le frère de M. de Barthélemy se trouve sur cette liste, et c'est une raison de plus au ministre anglais pour en faire grand bruit.

« Les agents des puissances coalisées paraissent être occupés de quelque grande combinaison. J'ignore si c'est sur la Suisse que portent leurs intrigues ou sur l'intérieur de la France, où l'on croirait, d'après leurs propos, qu'ils ont de grandes intelligences. Les derniers événements arrivés à Paris doivent les avoir beaucoup déroutés. Ils comptaient sur un schisme, sur des querelles de partis, pour jeter de la confusion dans le gouvernement; je ne crois pas même qu'ils aient perdu tout espoir à cet égard. Ils s'étudient dans ce moment à donner le change et à jeter de la défiance sur les membres du comité de salut public. Ils ont débité ces jours derniers que le *prince Capet* était à Bologne, où il avait été conduit par Robespierre, qui espérait par là obtenir *sa grâce* des puissances coalisées. Ça n'a pas pris. Ils sont revenus à la charge et ont dit que Robespierre était à Valenciennes avec des propositions de paix. Tous ces propos font hausser les épaules. »

Aux prises avec ces intrigues internationales, Barthélemy redouble de vigilance et use de tout son crédit pour obtenir des mesures coercitives contre les émigrés. Mounier et Mallet du Pan sont, plus que tous autres, filés par la police de l'ambassade :

« Je savais ces courses de Mounier, porte une lettre du 20 avril; mais vous connaissez les Suisses, et vous devez comprendre qu'elles ne mèneront qu'à faire beaucoup causer. Il faut bien qu'il s'amuse à quelque chose : il a du loisir, une grande activité et de la bile... Lui et Mallet du Pan ont, je crois, composé *l'avis important* sur l'histoire de Perraguès et compagnie. Du moins, il m'a été remis par un des amis de Mallet. »

Il arrivait parfois à celui-ci, malgré la multiplicité et la sûreté de ses informations, de recevoir et d'éditer des nouvelles fausses ou tout au moins prématurées :

« Mallet du Pan, dit une lettre du 14 juin, a de grandes correspondances dans l'intérieur de notre république; hier il a produit cinq lettres de Paris, qui annoncent toutes *l'arrestation* de Robespierre, tandis que nous voyons, par les papiers publics, qu'il vient d'être fait président de la Convention nationale. »

Et l'informateur secret ajoute, dans une lettre du 29 juin :

« Mallet du Pan continue à recevoir chaque jour de volumineux paquets de lettres de Paris. Depuis quelque temps, on s'aperçoit qu'il paraît être plus content qu'à l'ordinaire. Les victoires remportées au nord par les Français l'affectent peu, et il dit à tout le monde qu'il ne compte pas sur les armées de Cobourg pour faire la contre-révolution en France. C'est sur l'intérieur qu'il fonde ses espérances. Il y a quelque temps qu'il avait annoncé, ainsi que je vous en ai prévenu, que Robespierre était arrêté; le fait s'est trouvé faux, et il a dit ensuite que cette arrestation n'était qu'ajournée. Il vient aujourd'hui de répéter la même prophétie en adjoignant, cette fois, Barrère à Robespierre dans sa procuration. Il dit que le premier est une cheville ouvrière qu'il est très essentiel de ne pas laisser au comité de salut public. Il paraît enfin que la destruction de ce comité est l'objet des vœux et des intrigues de ces messieurs, et qu'ils comptent beaucoup sur les émissaires qu'ils ont en France.

« Cette partie paraît être liée avec un projet de diversion, qu'ils font semblant de vouloir exécuter le long des frontières suisses, pour attirer l'attention de ce côté-là et donner assez d'inquiétude pour qu'on détache une partie des forces de l'armée du roi, afin de les porter le long du Jura et de provoquer, par ce mouvement, des discussions avec la Suisse. »

Le 10 septembre, Venet prie Helfflinger de signaler à l'attention de Barthélemy un nouveau journal, dont les rédacteurs sont, à Berne, Mallet du Pan et Deslandes, ex-avocat au parlement de Dijon. « Quoiqu'il paraisse sortir d'une presse du pays de Vaud, il a pour titre *la Dernière quinzaine*. Il en a déjà paru trois cahiers. Le début est assez modéré; mais nécessaire-

ment il doit prendre une tournure antirévolutionnaire, et c'est déjà trop de la mauvaise *Gazette de Berne.* »

Le 11 octobre, un informateur secret révèle à l'ambassadeur le plan ourdi dans ces conciliabules internationaux :

« Il n'est question que d'opérer en France un mouvement qui aurait pour but d'y rétablir la constitution de 1791 avec quelques changements. Les Lameth sont les auteurs de ce plan. Ils l'ont fait proposer à une conférence tenue le 23 septembre, à Berne, entre Fitz-Gerald, Vignet des Étoles, Mallet du Pan, Mounier et quelques autres individus. On assure, mais le fait n'est pas constant, qu'un ou deux personnages de notre État s'y sont trouvés. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le conseil secret n'a été instruit de ce tripotage que huit jours après et en a témoigné beaucoup de mécontentement. »

Le 17 novembre, un magistrat de Berne informe Barthélemy des allées et venues de Wickham :

« Wickham, l'Anglais au sujet duquel Votre Excellence m'écrit, a effectivement passé ici, il y a environ douze jours. Il ne devait pas s'y arrêter ; mais un mal de genou l'y a retenu malgré lui trois fois vingt-quatre heures. Il est à Lausanne dans ce moment. Le motif apparent de son voyage est de régler des affaires d'intérêt, à la Dominique, avec une famille génevoise à laquelle il est allié. Toutefois on vous a induit en erreur en lui supposant des liaisons avec M. Pitt; c'est au duc de Portland qu'il est attaché, et comme celui-ci l'a employé toute cette année à des affaires intérieures de la Grande-Bretagne de la plus haute importance, il me paraît vraisemblable qu'un tel homme, en qui on a une grande confiance, ayant obtenu un congé dans ces circonstances, est chargé de quelque mission secrète ou au moins de prendre des informations. Pendant son petit séjour à Berne, il a eu des entretiens assez longs avec Mallet du Pan et Mounier; j'en ignore le sujet et je doute qu'on l'approuve, car si Wickham est chargé d'une commission de la part de son gouvernement, il est à présumer que le secret est le premier article de ses instructions... »

Le lendemain, 18 novembre, le trésorier Fresching écrit, pour donner un aperçu des intentions présumées de l'envoyé anglais :

« J'ai pris quelques informations sur les intentions de

M. Wickham dans ce pays, je crois qu'on n'a aucune raison de s'en alarmer. Mounier et Mallet du Pan, qui désireraient la paix et plus encore de jouer un rôle dans tout cela, ont fait, je crois, sonder le ministère anglais, par Fitz-Gerald, sur ses intentions, en lui faisant parvenir un plan de gouvernement constitutionnel, avec un pouvoir très limité. Il paraît que ce plan a attiré l'attention du ministre anglais et que, pour cet effet, on a envoyé ce M. Wickham pour s'aboucher avec Mallet et Mounier, deux personnages célèbres, en qui les coalisés ont mis quelque confiance. »

Enfin toutes ces menées, dont il est si curieux de suivre la trace dans les documents contemporains, n'aboutissent qu'à une défaite pour la diplomatie anglaise. Lord Fitz-Gerald, désabusé, reprend tristement le chemin des bords de la Tamise.

« On me mande du pays de Vaud, écrit Barthélemy le 17 février 1795 au comité de salut public, que Fitz-Gerald, avant de partir, a témoigné à un ami intime bien du regret de s'être livré aux conseils de quelques gens, qui l'ont égaré dans la conduite qu'il a tenue en Suisse. Ces gens sont Mallet du Pan, Mounier, Pictet et autres. On croit que son retour à Londres ne leur y donnera pas de crédit[1]. »

Mallet, constamment traqué dans sa propre patrie, sans cesse sous le coup d'un arrêté d'expulsion, ne quitta définitivement la Suisse, chassé par le ressentiment de Bonaparte, qu'après le triomphe du Directoire et la paix de Campo-Formio. « Je fus, dit-il lui-même, dénoncé dans le conseil souverain et décrété d'exil par le conseil secret, que dominaient les chefs du parti français. Cet arrêt était illégal ; car, citoyen de Genève et combourgeois de Berne, on ne pouvait me bannir du canton sans me faire mon procès ; mais il est aisé de croire que je ne perdis mon temps ni à demander grâce, ni à incidenter[2]. » Le 18 mars 1797, le proscrit écrivait à son ami Saladin :

« Le brave baron Vignet est rappelé à Turin, et sa mission annulée ; on lui conserve quatre cents livres de pension et de l'emploi. Le comte Maistre est aussi rappelé et placé. Le baron

[1] Archives des affaires étrangères, *Suisse*, vol. 444, f^os 245, 284, 103, 442 ; vol. 445, f^o 365 ; vol. 446, f^o 183 ; vol. 450, f^o 51.

[2] *Mercure britannique*, 1798, vol. I, p. 127, note 19.

d'Erlach vous est toujours profondément attaché ; il a jeté le froc aux orties et ne se mêle plus que des affaires courantes. Le digne avoyer Steiguer soutient avec courage les revers de tout genre. Gallatin est à Brunswick, sans place, depuis un an. Le canton est fort paisible ; nulle trace révolutionnaire. Je vais retourner à la campagne... »

Ce fut en Angleterre qu'il alla l'année suivante. Il y publia le *Mercure britannique*, recueil de notices historiques et critiques sur les affaires du temps, revue internationale précieuse à consulter pour l'histoire de la Révolution. Gravement malade, il reçut l'hospitalité des derniers jours à Richmond, chez son ami le comte de Lally-Tollendal. Jusqu'au bout il sembla se faire illusion sur son état et n'eut d'autre préoccupation que les événements d'Europe.

« La chaleur, l'exercice, la bonté de l'air, plus tonique ici qu'aux environs de Londres, écrivait-il encore à Saladin, le charme de la verdure, les agréments de mon habitation, ont puissamment contribué à me fortifier. Mon extrême désir serait d'atteindre assez de forces d'ici à trois mois et un degré suffisant d'amendement pour être en mesure de soutenir un grand déplacement. Vous m'obligerez beaucoup de m'épurer dans l'occasion les nouvelles continentales d'événements militaires et de me communiquer ce qui peut être instructif; je suis ici sans papiers et sans nouvelles, et j'en désire peu, mais je n'attacherais que plus de prix à vos informations. Adieu, mon cher ami; notre dernière conversation est encore sur mon cœur et n'en sortira qu'avec ma vie[1]. »

Mallet du Pan mourut six jours après, le 10 mai 1800. « Sa vie s'est éteinte sans douleur, sans agonie, écrivait le lendemain Lally-Tollendal. La sérénité de sa conscience était sur son visage. On a remarqué, pendant les trois jours qui ont précédé son jour fatal, qu'il relisait avec recueillement les sermons de M. Romilly sur la résignation et sur l'immortalité de l'âme[2]. »

[1] Archives de Cran, *Papiers Saladin-Egerton;* Victor van Berchem, *Lettres de Mallet du Pan à Saladin-Egerton.*

[2] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. II.

## IX

Singulière fortune, en vérité, que celle de Mallet du Pan! Comme tous les hommes de plume qui sont en même temps des hommes d'action, il reçoit dans la mêlée, à la fois, des encouragements et des coups. Les uns lui viennent des gens sensés qui voient clair; les autres, des exagérés de droite et de gauche qui voient trouble, au travers de leurs illusions ou de leurs haines. Les gens sensés forment une élite, les autres sont légion. Lui s'éteint ignoré, loin de son pays, à l'heure où l'astre impérial se lève sur le monde.

L'oubli durait depuis un demi-siècle quand, en 1851, la publication par M. Sayous, professeur à l'Académie de Genève, des mémoires et de la correspondance inédite de Mallet du Pan, vint soulever la pierre du tombeau de Richmond[1].

L'heure était propice. La Révolution venait à nouveau de lever la tête, sous une forme plus libérale, plus généreuse: rien des orgies, des proscriptions ni des massacres de 1793. Le clergé bénissait les arbres de la liberté. L'ordre n'en avait pas moins été troublé dans la rue; le sang était de nouveau versé; et les théories du communisme, arrivées aujourd'hui à leur maturité en changeant de nom sans changer de nature, effrayaient les intérêts et apparaissaient comme une conséquence logique des principes innovés par les premiers jacobins.

Alors déjà une bourgeoisie voltairienne, cette classe que Mallet appelle « les propriétaires », qu'on appelait hier encore les « classes dirigeantes », et qu'il faudrait appeler aujourd'hui les « classes dirigées », s'obstinait à fermer les yeux à la lumière: le seul remède, la seule digue, le seul moyen de concilier l'autorité et la liberté, de maintenir chacun à sa place et d'empêcher les couches nouvelles de tout envahir, de tout submerger et de tout niveler; la seule solution efficace et pratique de la question sociale, en un mot, n'est-elle pas dans ce code divin

[1] Le titre exact de la publication de M. André Sayous est: *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan, pour servir à l'histoire de la Révolution française.* Paris, 1851. Amyot, libraire; 2 vol. in-8°.

et humain dont un grand pape ne cesse de rappeler les enseignements éternels à la société moderne ?

Mais au lendemain de 1848, comme plus tard, au premier émoi causé par les bombes anarchistes, on en était aux demi-mesures : ordonnances d'empiriques, chapeau du gendarme renforcé de la plume de journalistes libres penseurs prêchant la nécessité d'un pouvoir fort sans avoir le courage d'en asseoir les bases dans l'âme du peuple régénéré par l'éducation chrétienne et soutenu par la croyance à une autre vie. Joseph Prudhomme tremblait ; il tremblait pour son bien-être, pour son sommeil troublé, pour sa digestion interrompue, pour ses écus menacés, pour sa peau peut-être, eût dit Mallet dans son rude langage. Ne sachant regarder en haut, il cherchait à ses côtés tout ce qui pouvait endormir ses inquiétudes, étouffer ses remords, flatter ses raisonnements égoïstes et lui fournir une arme offensive et défensive contre les revendications populaires. Mallet était, sur ce point, le spécialiste tout indiqué. Joseph de Maistre parlait en croyant à des croyants, en catholique à des catholiques, en apôtre de la Providence au grand peuple qui avait été le soldat de Dieu, à la nation dont il n'hésitait pas à proclamer la primauté sur les autres, qui « exerçait sur elles toutes une sorte de magistrature » et qui s'honorait jadis d'être la fille aînée de l'Église.

Le bourgeois de Genève, protestant, disciple de Voltaire, simple observateur confiné dans son laboratoire de dissection politique, ne voyant que les phénomènes tangibles, devait plaire au bourgeois de Paris libre penseur, à Joseph Prudhomme partisan des grands principes, s'ingéniant à les défendre et au besoin à les combattre.

De là vient la vogue posthume de Mallet. La restitution de Sayous est accueillie avec enthousiasme par Sainte-Beuve [1], « à peine remis des émotions qu'avaient causées à son âme pacifique la Révolution de 1848 et le brouhaha qui la suivit [2]. »

L'élan était donné ; il ne s'arrêta plus, il dure encore. Après Sainte-Beuve, M. Émile Montégut et Saint-Marc Girardin envisagèrent à leur tour la physionomie du ressuscité. Celle-ci

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, IV, p. 361 et suiv., 379 et suiv.
[2] Gaspard Vallette, *Mallet du Pan et la Révolution française*, p. 81.

tendait cependant à se réestomper, lorsque Taine, avec ses *Origines de la France contemporaine,* vint dissiper la brume où elle risquait d'être replongée et lui assigner la place d'honneur parmi les « témoins à charge » de sa monumentale enquête.

Même phénomène d'affinité entre ces deux esprits. Taine demeure insensible à l'éloquence hautaine d'un Joseph de Maistre; ils parlent une langue différente. Mallet, au contraire, est son homme; ils sortent de la même maison, ils appartiennent à la même paroisse. L'un et l'autre sont des observateurs. A l'observation seule ils demandent la raison d'être des faits. Le monde est pour eux une salle de clinique; l'historien, un chirurgien; l'histoire, une autopsie. Au bout de leur scalpel, ils n'ont pas rencontré l'âme et ils n'ont pas cherché Dieu. Taine, à tout prendre, est, au même titre que Mallet, de l'école génevoise. Pas d'envolées, pas de liens recherchés entre les causes surnaturelles et les effets visibles à l'œil nu. Ses instruments d'optique sont purement humains. N'est-ce point le secret de la sécheresse de son œuvre, qui ressemble à un cours de médecine ou à un traité d'architecture? Œuvre magistrale d'ailleurs, qui, si elle n'indique pas les causes, permet de les déduire des faits. Il y avait visiblement des atomes crochus entre Mallet et Taine; l'un fut le préparateur, l'autre le chirurgien. Les deux sont désormais associés dans le souvenir impérissable de l'opération qu'ils ont faite de concert sur le même sujet.

Taine en avait conçu une telle reconnaissance pour son devancier, qu'il inspira, en 1884, la savante publication de M. André Michel et qu'il écrivit pour elle, en guise de préface, une véritable apologie[1]. Les deux volumes, qui sont ainsi venus enrichir la collection de travaux historiques de la maison Plon, renferment toute la correspondance inédite de Mallet du Pan avec l'empereur d'Autriche François II, de 1794 à 1798.

Violemment et lourdement attaquée par M. Auguste Dide[2], l'œuvre publiée sous le patronage de Taine fut jugée plus équitablement par M. Gabriel Monod. M. de Lescure lui con-

[1] André Michel, *Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la cour de Vienne* (1794-1798), avec une préface de M. Taine. Paris, librairie Plon, 2 vol. in-8°, 1884.

[2] *La Révolution française, Revue historique,* t. V, 1883, et t. VI, 1884.

sacra, dans le *Correspondant*, une étude élogieuse. En Suisse, MM. Philippe Godet et Virgile Rossel, les deux plus récents historiens de la littérature romande, donnèrent à leur éminent compatriote la place à lui due, « dans une histoire littéraire qui nous appartient en commun[1], » à eux Suisses et à nous Français, ainsi que le faisait finement observer, certain jour, M. Marc Debrit, le très distingué rédacteur en chef du *Journal de Genève;* mais il faut arriver au mémoire publié par M. Gaspard Vallette et couronné par la Faculté des lettres de l'Université de Genève, pour avoir une idée nette, exacte, précise, de l'historien génevois, de sa vie, de son caractère, de ses travaux, de sa doctrine ou, pour mieux dire, — car le jeune et savant écrivain ne veut pas qu'on appelle Mallet un *philosophe politique*, — de sa méthode et de ses procédés[2]. Cent pages qui en apprennent plus que d'énormes volumes. Travail excellent, écrit dans une belle langue, conçu dans un esprit bien génevois, au bon sens du mot, il fait le départ entre les admirations outrées et les dénigrements systématiques; et il remet au point la figure de l'honnête homme, du libéral sage, de l'observateur sagace et de l'informateur consciencieux que fut Mallet du Pan.

N'oublions pas non plus de mentionner les deux études si autorisées que M. Bernard Mallet a consacrées dans une revue anglaise[3] à la mémoire de son bisaïeul et la monographie fort intéressante dont M. Victor van Berchem a accompagné la publication récente des *Lettres de Mallet du Pan à Charles Saladin*[4]. Disons enfin que la place d'honneur assignée par MM. Thureau-Dangin[5] et Albert Sorel[6] au publiciste génevois

[1] *Journal de Genève*, 14 septembre 1893.

[2] *Mallet du Pan et la Révolution française*, par Gaspard Vallette. Genève, librairie Georg, 1893.

M. Vallette écrit *Mallet-du Pan* et non *Mallet du Pan*, comme Sayous, Taine et les autres écrivains qui se sont occupés de Mallet. Il se conforme ainsi à la coutume génevoise, qui réunit les noms de famille de l'homme et de la femme et les soude par un trait d'union. Le nom de *du Pan* était, ainsi que nous l'avons vu, celui de Mme Mallet, née du Pan.

[3] Mallet du Pan, *Edimburg review*, janvier 1885-avril 1892.

[4] *Lettres de Mallet du Pan à Saladin-Egerton*, 1794-1800, publiées par Victor van Berchem. Genève, 1896.

[5] *Royalistes et républicains.*

[6] *L'Europe et la Révolution française.*

dans leurs superbes travaux historiques indique suffisamment de quelle estime l'entourent les maîtres historiens de la Révolution française.

Peu à peu la figure de Mallet du Pan a émergé ainsi de l'obscurité. Sa correspondance politique et privée était en partie connue : elle révélait un esprit de premier ordre, un peintre d'un grand talent, un observateur d'une perspicacité remarquable. On savait que le « médecin consultant » de l'Europe avait envoyé toute une série d'ordonnances au cabinet de Vienne. Vers la fin de 1794, un officier suisse attaché à l'état-major de l'armée autrichienne fut, en effet, chargé de demander à Mallet s'il lui conviendrait de fournir directement à l'Empereur une correspondance politique, sous le couvert de M. de Colloredo. Mallet agréa la proposition[1]. Charles Saladin nous apprend que, dans l'automne de 1794, la cour d'Angleterre était à la veille de lui demander aussi une correspondance régulière ; mais Pitt fut mis en défiance contre Mallet par l'échec diplomatique de lord Fitz-Gerald et par les rapports de Wickham, envoyé en mission à Berne. Toute communication directe cessa bientôt entre le journaliste génevois et le gouvernement anglais.

Au commencement de 1795, le baron de Hardenberg, au nom du roi de Prusse, réclama également à Mallet une correspondance périodique. Vers le même temps, une proposition analogue lui arriva de la cour de Portugal[2]. Nous savons enfin que Mallet adressait à Turin des dépêches spéciales ; M. André Michel en a retrouvé quelques feuillets épars, intitulés, de la main même de l'illustre informateur, *Brouillons pour Turin*.

Quel fut le destinataire de cette correspondance, dont ces « brouillons » ont révélé l'existence ?

Mallet l'adressa-t-il au comte Perret d'Hauteville lui-même ? Il paraît incontestable que des relations épistolaires existèrent entre l'un et l'autre. Vignet des Étoles y fait plus d'une fois allusion. Rendant compte à son ministre, le 23 août 1793, des progrès des armées alliées du Nord, il lui écrit : « Vous trouverez copie de leur situation au 7 de ce mois par l'extrait Mallet

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. I, p. 3.
[2] Victor van Berchem, *Lettres de Mallet du Pan*, p. 7.

coté n° 4. » Plus loin il dit encore : « Je ne vous envoie pas la lettre de Mallet : 1° parce qu'il vous écrit et vous transmet le mémoire qu'il fait imprimer ; 2° parce qu'elle est pleine d'injures sur notre inaction et notre négligence à faciliter la réunion des Marseillais aux Lyonnais et ainsi à séparer tout le Midi de la Convention. « Nous avions entre nos mains, dit-il, plus « qu'aucune autre puissance le sort de l'Europe. » Il n'est pas content, même là-bas, tellement il est immodéré. Je lui répondrai bien. » Et en post-scriptum le baron ajoute : « Ce que Mallet dit de vrai, c'est que les jacobins se sont emparés de l'audace, de la vigueur et de la célérité qui donnent tant d'avantages... Heureux ceux qui attaquent ! »

Le 27 août 1793, à propos de l'ouvrage de Mallet qui vient de paraître, Vignet écrit à son ministre :

« Vous avez le livre de Mallet, que je ne connais encore[1]. » On sait aussi qu'au mois d'avril précédent, Mallet avait rédigé un premier et important mémoire destiné aux rois de Prusse et de Sardaigne ; mémoire qui peut bien n'avoir pas été sans influence sur l'accord formé à ce moment entre le roi de Sardaigne et le cabinet de Londres, d'après lequel Victor-Amédée s'engageait à tenir son armée sur le pied de cinquante mille hommes, moyennant le payement annuel de cinq millions[2]. Mallet du Pan n'était donc pas plus un inconnu pour le cabinet de Turin que pour ceux de Berlin, de Londres et de Vienne. Cependant il paraît étrange que, si une correspondance diplomatique officielle fût intervenue entre eux, on n'en retrouvât la trace ni dans les papiers de Mallet[3], ni dans les archives d'État, si complètes et si bien ordonnées, de l'ancien royaume de Sardaigne[4]. Et voici pourtant que, dans un volume déposé aux archives du château de Sales[5], nous venons de relever la copie de toute une correspondance inédite de Mallet du Pan.

[1] Archives d'État du Piémont, *Correspondance de Suisse.*

[2] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. I, p. 354.

[3] M. Bernard Mallet nous en a donné l'assurance.

[4] M. le baron de Saint-Pierre, le savant surintendant directeur des archives d'État de Turin, y a vainement recherché les originaux d'une correspondance de Mallet du Pan.

[5] Le château de Sales, berceau de saint François de Sales et de l'illustre famille de ce nom, est situé à dix-neuf kilomètres d'Annecy, sur le territoire de la commune de Thorens (Haute-Savoie).

Qu'est-ce à dire ? L'énigme est facile à résoudre. Ces lettres ne sont autres que celles adressées au ministre de Portugal à Turin, M. de Souza ; elles étaient vraisemblablement destinées et au cabinet de Lisbonne et à celui de Turin, qui faisaient cause commune. M. de Souza les a certainement communiquées au comte Perret d'Hauteville, et le marquis de Sales, qui était *persona grata* auprès du chef du *Foreign Office* piémontais, et qui fut activement mêlé à toutes les négociations diplomatiques de cette époque, dut être autorisé à en prendre une copie. Le marquis, en collectionneur émérite, a joint à celle-ci les documents secrets dont ses fonctions lui ont permis de se procurer le texte, et, *ad futuram rei memoriam*, comme disaient nos ancêtres, il a réuni tous ces trésors dans un écrin à la confection duquel il a apporté la sollicitude minutieuse d'un bibliophile et les goûts d'un poète.

## X

Ouvrons-le, ce volume, puisque l'amitié de M. le comte de Roussy de Sales nous permet d'en faire bénéficier une élite, et nous pouvons appeler de ce nom tous les esprits que l'étude de la Révolution passionne. La décoration extérieure du monument, figures symboliques, lyres, trompettes, monstres mythologiques, semblerait plutôt l'enseigne d'une œuvre d'imagination que l'enveloppe de secrets d'État. Mais qu'importe, si les secrets se révèlent à nous, une fois que nous aurons franchi le seuil ?

Richement relié en parchemin, l'élégant in-folio porte à sa première page, encadré dans un frontispice allégorique dessiné à la plume, le titre suivant :

CORRESPONDANCE

DE BERNE

1795-1796

D. A. M. L. M. D. S.[1]

TURIN

[1] Dédié à M. le marquis de Sales.

« Je suis tout à fait dans l'impossibilité de vous dire quel est l'auteur du joli

Sur le bord supérieur, timbrés à l'encre bleue, les mots : *Château de Sales.*

Cette mystérieuse correspondance renferme, en deux compartiments, deux séries de documents distincts. La première pourrait s'appeler le portefeuille d'un conseiller des puissances ; la seconde, le courrier d'un observateur de la Révolution.

Dans le portefeuille, voici tout d'abord deux pièces singulièrement suggestives :

Une déclaration faite par un agent de police secrète, Jacquet de la Douay, au corps de garde de la ville de Luxembourg, les 24 et 25 juin 1792 ; et une lettre écrite par Robespierre à Pichegru, six jours avant le 9 thermidor.

Puis viennent des mémoires diplomatiques, où la Révolution française est étudiée à fond dans ses origines, dans sa marche et dans son influence sur l'avenir de l'Europe. Ces mémoires, destinés aux cabinets des « puissances combinées », sont au nombre de sept :

Observations communiquées au roi de Prusse sur la journée du 10 août ;

Trois lettres d'un étranger à un royaliste français sur les circonstances du moment (3-15-27 mai 1793) ;

Une quatrième (sans date), concernant l'examen des conséquences du système de conquête sur la France, relativement à l'Allemagne ;

Notes et observations (27 juin 1793) ;

Réflexions d'un journaliste.

Ces sept mémoires sortent-ils de la même plume ? L'affirmative n'est pas douteuse pour les quatre lettres. Nous n'osons rien affirmer pour les trois autres pièces ; mais un fait est certain : la réunion des sept forme un ensemble animé du même esprit, imprégné du même bon sens, coulé dans le même

frontispice du volume de lettres de Mallet du Pan, nous écrivait M. le comte de Roussy de Sales, le 5 octobre 1895 ; mais, d'après d'autres feuilles volantes de l'époque, je crois que M. de Sales faisait faire ses en-têtes par quelques artistes, à moins qu'on ne lui en fit hommage, comme sembleraient le faire supposer les lettres initiales dont vous interprétez la signification en les traduisant ainsi : *donné à M. le marquis de Sales.* Peut-être faudrait-il dire *dédié,* et ce serait seulement le frontispice, tandis que le marquis aurait fait faire les copies par quelque habile calligraphe ; il en a usé souvent pour ses poésies et autres pièces étrangères. A vrai dire, je crois que cette interprétation doit être la meilleure. »

moule, marqué au coin de la même érudition, écrit dans la même période, c'est-à-dire entre le 10 août 1792 et le 16 octobre 1793, date de la mort de la reine. Or on peut y lire, nous croyons pouvoir le dire sans exagération, l'histoire diplomatique de la révolution européenne, écrite par un personnage qui, nourri dans le sérail des chancelleries, en connaissait les détours.

Ce personnage parle avec autorité, presque avec dédain; il ausculte les consciences, ne se gêne pas pour donner des leçons aux puissances et aux princes, découvre les mobiles, remonte aux sources, prévoit les conséquences, indique les remèdes. Dès 1793, il annonce la venue de César. Chose singulière, on voit que ses conseils ont servi de base à la ligne de conduite politique et militaire de l'Europe à partir du milieu de l'année 1793, mais qu'ils n'ont été suivis et observés que mollement, sans que l'unité dans l'action et l'énergie de l'exécution répondissent à la puissance du moteur. On paraît en avoir tenu un grand compte en 1815. Le pilote avait sur le partage de la Pologne, les causes de la révolution, les projets de démembrement de la France, les alliances naturelles de celle-ci et la nécessité du maintien de l'intégrité de son territoire, des idées que ne désavouera aucune conscience française. Est-ce bien un étranger qui a écrit ces admirables pages, dignes de la plume d'un Montesquieu ou d'un Joseph de Maistre? Nous ne savons; mais elles méritent à coup sûr de ne pas être perdues pour l'histoire. Nous les croyons inédites et nous sommes confirmé dans cette croyance par l'appréciation de deux maîtres, pour qui la période révolutionnaire n'a pas de secrets, M. Ernest Daudet et M. Edmond Biré[1].

Avant de recourir à leur arbitrage sur ce point, nous en avions vainement recherché la trace en France et à l'étranger. Et, à ce propos, qu'il nous soit permis de réunir ici aux côtés de M. le comte de Roussy de Sales, dans l'expression de notre

[1] « Les documents dont vous me parlez, nous écrit notamment M. Edmond Biré, formeront certainement une importante contribution à l'histoire de la Révolution française... Les *Lettres d'un étranger à un royaliste français* doivent, si je ne me trompe, être inédites. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu nulle part, dans mes recherches, rien qui y ressemble. »

reconnaissance, M. Hanotaux, qui, lors de son premier ministère, a bien voulu nous ouvrir l'accès de nos archives des affaires étrangères, par le gracieux intermédiaire de M. Louis Farges; M. le marquis Costa de Beauregard, dont la vieille amitié a veillé sur cette nouvelle œuvre; M. le baron Manno et M. le baron de Saint-Pierre, qui, une fois de plus, ont facilité nos recherches aux archives de Turin avec une exquise courtoisie; M. le comte d'Ormesson, ministre plénipotentiaire, M. Silva, ancien consul général de France à Lisbonne, et M. le ministre des affaires étrangères du royaume de Portugal, grâce auxquels nous avons pu établir la parfaite authenticité des lettres inédites conservées aux archives de Sales, et qui constituent le second compartiment de la Correspondance de Berne, ce que nous avons appelé : le courrier d'un observateur de la Révolution.

Cet observateur n'est autre que Mallet du Pan. Son nom n'y fût-il pas indiqué, que sa manière le trahirait. Il n'y a pas à s'y tromper, c'est bien du Mallet, et du pur Mallet[1]. Quant au destinataire, il est également désigné et d'une façon nominative : c'est M. de Souza.

Le texte correspond, à une virgule près, à celui des quelques brouillons de notes pour Turin, cités par M. André Michel[2]. Enfin, ce qui est décisif, les originaux mêmes des lettres de Mallet du Pan à M. de Souza se retrouvent aux archives d'État de Lisbonne[3]. M. Bernard Mallet nous affirme, de son côté, que la correspondance avec M. de Souza est au nombre des

[1] Ces lettres, au nombre de quatre-vingts, s'échelonnent entre le 18 février 1794 et le 23 février 1796. La partie du volume où elles sont insérées comprend deux cent soixante-quinze pages de trente-sept lignes chacune.

[2] Voir notamment la lettre si remarquable du 26 juin 1795 sur la situation des partis à la Convention. André Michel, *Correspondance de Vienne*, t. II, p. 218, n. 1; p. 268, n. 1, 2, 3; p. 269, n. 1, 2; p. 170, n. 1,

[3] Ces lettres, datées de Berne, portent les dates suivantes, correspondant exactement à celles du volume des archives de Sales : 18 février 1794; 12 mars 1795 (deux dépêches); 2, 7, 14, 23, 28 avril; 8, 12, 15, 22, 29 mai; 2, 12, 16, 19, 26 juin; 13, 14, 21, 23 juillet (manifeste du général Charette y annexé), 28 juillet; 4, 11, 18, 25 août; 1er, 4, 8, 13, 22, 25, 29 septembre; 19, 23, 26 janvier 1796; 2, 9 février (observations sur la Vendée y annexées), 14, 15 février 1796.

Il y a en outre des lettres également datées de Berne et signées de Mallet du Pan, aux dates suivantes : 14, 23 mars 1796; 5, 12 et 26 avril; 17, 24, 31 mai; 5, 12, 19, 26 juillet; 4, 10, 26 août; 10, 14, 23, 27, 30 septembre; 10, 22, 29 décembre 1796.

trois grandes correspondances diplomatiques entretenues par son aïeul[1].

La correspondance de Berne est donc authentique et susceptible d'apporter des éléments complémentaires à l'histoire de la Révolution, à l'instar des *Drapmore papers* que M. le marquis de Nadaillac présentait récemment au public dans les colonnes de l'une de nos grandes revues[2].

## XI

Encore des petits papiers? dira-t-on peut-être. Ce que l'on appelle dédaigneusement « les petits papiers » est la monnaie de l'histoire : or la monnaie sert à constituer le capital, de même que le ruisseau, la rivière. Avec quoi Taine a-t-il édifié son œuvre monumentale, sinon avec la collection de matériaux que lui ont fournis les archives nationales et étrangères, publiques et privées, avec les écrits, les lettres, les interrogatoires des acteurs ou les dépositions des témoins du grand drame?

« C'est une mine toute nouvelle, a dit M. René Doumic, et dont on comprend de reste l'importance. On suit le détail de négociations dont on ne connaissait jusqu'alors que le résultat. On assiste au travail lui-même, à ses échecs et à ses reprises. On surprend au vif, dans leur intimité et leur familiarité, des hommes politiques qu'on n'avait aperçus encore que dans l'attitude où ils avaient voulu se poser vis-à-vis des contemporains et de la postérité. On touche directement la réalité, sans passer par l'intermédiaire des narrateurs qui l'ont arrangée ou déformée. Il est aisé de deviner le charme mêlé de surprise du

[1] « Mallet du Pan a soutenu trois grandes correspondances : 1° avec Vienne; 2° avec Berlin, par l'entremise du comte de Hardenberg; 3° avec la cour de Portugal. Cette dernière correspondance a été commencée avec M. Trevor, ministre d'Angleterre à Turin. C'est par son entremise que s'est établie une correspondance avec don Rodrigo de Souza Coutinho, qui s'ouvrit au commencement de l'année 1795 et continua jusqu'à la fin de 1798. M. de Souza était le ministre portugais à Turin jusqu'en décembre 1796, et, après cette date, la correspondance lui fut adressée à Lisbonne. »

[2] Voir le *Correspondant*, juillet et août 1896.

chercheur qui voit peu à peu la vérité se lever de ces lettres signées de noms illustres, de ces instructions, dont le grand mérite pour nous est qu'elles n'étaient pas destinées à être connues de nous...[1]. »

Et c'est ainsi que s'achèvera l'œuvre définitive de l'histoire, de l'histoire vraie considérée, non comme un simple récit, mais comme un enseignement, comme le flambeau qui, en éclairant les profondeurs du passé, illumine les horizons mystérieux de l'avenir; qui, en éclairant, pourrions-nous ajouter, les profondeurs des consciences, met à nu les mobiles des événements « dont on ne connaissait jusqu'alors que le résultat ». N'est-ce pas le moyen d'en prévenir le retour, en ce qu'ils ont eu de néfaste pour le pays et pour l'ordre social? « Mon secret est très simple, nous dira bientôt l'observateur de Berne, je m'aide du passé et du présent pour sonder l'avenir; connaissant les deux angles d'un triangle, n'est-on pas sûr d'avoir la mesure du troisième? »

Les sociétés évoluent perpétuellement dans le même cercle; les mêmes situations politiques se renouvellent périodiquement; les mêmes problèmes passent des générations aux générations. Ces problèmes retentissent dans la vie publique comme dans la vie privée. Les conflits entre les classes se résolvent en conflits entre les individus. Autorité et liberté, capital et richesse, travail et production, droits et devoirs, accès aux avantages et soumission aux charges; rapports d'homme à homme, d'ouvrier à patron, de pouvoir à pouvoir, d'État à État, de peuple à peuple : autant de théorèmes qui influent sur le bien-être de chacun, susceptibles de modifier son genre de vie, sa somme d'aisance ou de liberté, sa richesse, ses revenus, son influence et jusqu'à la durée de ses jours.

Il y a ainsi plus qu'un plaisir de l'esprit, plus qu'une préoccupation morale à satisfaire, mais une leçon pratique à tirer de la dissection des événements. Alors, comme de nos jours, la monarchie et la république ont été aux prises; quelles sont les causes qui ont fait succomber l'une et triompher l'autre? Comment l'aurore de 1789 a-t-elle abouti à la tempête sanglante de

[1] M. René Doumic, *la Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin. Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1896.

1793? D'où vient qu'une révolution faite sous le pavillon de la royauté ait eu pour terme, à si bref délai, la suppression de la royauté dans un pays de traditions et d'essence monarchiques? Pourquoi, en proie à l'anarchie, la nation n'a-t-elle pas renoué d'elle-même le pacte qui la liait à ses rois et cherché le remède à ses maux dans la fleur de lys réconciliée avec le drapeau tricolore? Pourquoi a-t-elle préféré subir un joug mille fois plus odieux que celui de tous les tyrans de l'antiquité? Quel est le secret de la force du comité de salut public, celui de la faiblesse du parti royaliste? Quels ont été les fautes commises, les facteurs principaux et secondaires de la situation, unique dans l'histoire, au sein de laquelle la France s'est débattue? Comment la France, qui eût pu, sans effusion de sang, conquérir la liberté dans l'ordre, s'est-elle jetée, lassée, dans les bras d'un homme?

Mallet du Pan nous aidera peut-être à résoudre le problème. Ses jugements et ses conseils, si souvent justifiés par les événements, méritent d'être recueillis et médités par tous les esprits cultivés qui s'occupent de politique. Rien de ce qui est tombé d'une pareille plume ne doit être perdu pour l'histoire. Qu'en doit-il être, quand nous pouvons avoir la bonne fortune de saisir toute chaude, toute bouillante, la vraie pensée de l'écrivain, dégagée des ménagements du protocole?...

Dans la correspondance de Vienne, en effet, Mallet converse directement avec une tête couronnée : il écrit à l'empereur en personne. De là une certaine retenue, une contrainte bien naturelle, même chez un esprit aussi indépendant que le sien.

Dans la correspondance de Berne[1], Mallet est en relations avec de hauts personnages à la vérité; mais ces personnages ne sont au demeurant que des fonctionnaires au service de petits rois. Avec le Portugais Souza ou le Savoyard Perret d'Hauteville, le Génevois Mallet a ses coudées franches et laisse courir sa plume en liberté. Il peut « donner plus librement essor à la véhémence de sa pensée ».

[1] Nous conserverons à l'ensemble des documents inédits utilisés dans ce livre le titre générique de *Correspondance de Berne*, qui leur est donné aux archives de Sales. Les lettres adressées par Mallet au comte de Souza, soit la *Correspondance de Turin*, ne constituent qu'une partie de cet ensemble.

De là plus de spontanéité, un style moins apprêté, plus vert, plus rude, mais plus naturel et rendant mieux les impressions vraies de l'écrivain. La correspondance de Mallet est ainsi une série de tableaux vivants, une galerie de portraits en même temps qu'une histoire écrite au jour le jour par un témoin supérieurement informé. La lecture de ces lettres n'exige pas d'effort. On sent en l'écrivain vibrer un cœur et parler une âme. Le style est parfois lourd, mais il n'est jamais banal ni incolore. Les jugements, souvent passionnés, gardent toujours un fond équitable. Mallet est dur pour notre race; il a pour elle moins de sympathie et de justice que Joseph de Maistre; il lui arrivera de froisser notre patriotisme et notre amour-propre national... N'importe, jusque dans ses diatribes et ses emportements, il est bon à entendre et à connaître. Le peuple de France a assez de qualités et de ressort pour pouvoir, sans s'en offusquer, se laisser dévisager, si violent que soit le geste, par un étranger qui l'a ausculté à l'heure de la crise révolutionnaire.

Les jacobins de 1793 n'étaient, d'ailleurs, pas plus la France que les sectaires, de plus en plus démodés, de notre temps ne la représentent aujourd'hui. « Je voudrais être à présent hors de France, écrivait en 1794 Joseph de Maistre à son ami Vignet, comme je voudrais être loin de votre lit si vous aviez une fièvre chaude et que vous fissiez tous vos efforts pour me poignarder. Aurait-on droit de m'accuser de contradiction parce que, avant votre maladie, je me serais publiquement honoré de votre amitié? Ce que nous voyons à présent n'est pas la France : c'est un malade en délire[1]. »

« Connais-toi toi-même, » disait la sagesse antique. Sommes-nous bien sûrs de nous connaître, nous, Français, avec notre tempérament impressionnable à l'excès, nos enthousiasmes et nos découragements, nos palinodies et nos faiblesses? Que pensent de nous les étrangers? Qu'en pensaient-ils au moment où, sous le joug d'une poignée de despotes couverts de sang, mais brûlants de patriotisme, les moutons de l'intérieur devenaient des lions à la frontière, et non seulement tenaient tête à l'Europe coalisée, mais lui faisaient rendre gorge et subis-

[1] Joseph de Maistre, *Œuvres complètes*, t. XI, *Correspondance*.

saient la plus abominable des tyrannies pour repousser l'étranger?

Mallet du Pan, lui, était un étranger; il a été pour nous plus que cela : un ennemi; il a désiré l'abaissement de la France, il a tout fait, dans la mesure de son influence, pour arriver à la réduire; mais il n'en a jamais pourtant souhaité le démembrement. Il a toujours considéré l'intégrité de notre territoire comme une condition indispensable de l'équilibre et de la paix européenne. Il a prévu et annoncé que la doctrine de « la force primant le droit » vaudrait à l'Europe le redoutable provisoire d'armements et de dépenses ruineuses, l'épée de Damoclès de perpétuels qui-vive et d'inquiétudes paralysant l'essor du commerce et de l'industrie. A ce titre, nous pouvons passer à Mallet ses intempérances de langage et lui laisser dire son mot sur nos affaires, qui, n'en déplaise à quelques patriotes farouches, étaient bien quelque peu les siennes; car la Révolution française, par ses origines, son retentissement et ses conséquences, pourrait s'appeler plus exactement la Révolution européenne.

Fille de cette révolution, notre société moderne a dans les veines le sang de sa mère, ses qualités et ses défauts, ses vertus et ses tares, quelque chose de la pureté de ses origines et en même temps de son vice, non pas originel, mais originaire; on dirait un enfant robuste, bien venu, bien né, qui, par l'effet d'un accident, d'une déviation dans sa première enfance, se trouve condamné à marcher *pede claudo*, faute d'un chirurgien habile pour le remettre sur pied. De là un perpétuel conflit entre la générosité de sa nature et l'incohérence de sa démarche, entre la noblesse du buste et la vulgarité du port, entre la beauté du visage et l'atrophie des extrémités. La société moderne marche ainsi à la conquête de l'idéal, prisonnière des appétits; tout en voulant le bien, elle se trouve impuissante à le réaliser. Bien partie, elle s'est trompée de route au premier tournant, et elle marchera à l'aveugle, tant qu'elle n'aura pas retrouvé le droit chemin et, pour éclairer sa marche, le flambeau qui guidait ses premiers pas.

De ce phénomène étrange nous subissons le malaise et nous éprouvons une volupté amère à discerner les causes. La période révolutionnaire, celles du Consulat et de l'Empire, qui en cons-

tituent le prolongement organisé, sollicitent de toutes parts les recherches des érudits, les observations des moralistes, les travaux des historiens. Mémoires de conventionnels et des hommes du Directoire, souvenirs de campagne des généraux, journaux intimes des hommes d'État, correspondances de diplomates, portefeuilles de premiers rôles, carnets de comparses, échos des cours ou secrets des chancelleries, papotages de grandes dames ou graves récits d'ex-chanceliers, lamentations de l'ancien régime ou insolences du nouveau : la moisson dure toujours, malgré l'abondance des gerbes, et au-dessus des épis encore debout, comme des gerbes recueillies, se dresse le petit homme qui fut un géant, le *pétrisseur* de tous ces éléments amalgamés...

Jamais, en effet, la figure de l'empereur, ce fils de la révolution déviée, n'apparut plus vivante. Est-ce regain de gloire? Est-ce patriotique plaisir à se reposer des infortunes militaires dans les fanfares de l'épopée napoléonienne? Est-ce inconscient hommage rendu au pouvoir fort, au principe d'autorité, contrepoids nécessaire à la liberté? Peut-être; mais il y a dans cette fièvre comme une accusation non suspecte, comme l'aveu du malade qui, ne trouvant aucune place bonne, essaye de se rendre compte des causes de son malaise et s'imagine y remédier en faisant fouiller et battre à fond les replis de sa couche...

Un éloquent orateur[1], appartenant précisément à ce pays de Suisse, d'où nous nous proposons d'observer rétrospectivement la Révolution française, disait hier à ses compatriotes[2] :

« Voyez l'exemple de la France, qui veut être républicaine, fait dans ce but de terribles efforts et cependant ne peut pas se coucher dans le nouveau berceau qui la tente. Quel malheur, encore pesant sur elle, fut pour la France cette triste nuit d'août dans laquelle on divisa son territoire comme on divise la terre d'un jardin, sans tenir compte du passé, des traditions communes, des affinités mystérieuses et profondes qui naissent à l'ombre des mêmes montagnes, dans la plaine, dans la vallée, sur les rivages de la mer, et mettent dans la même race toute une gamme de nuances subtiles et respectables! En supprimant

[1] M. Decurtins.

[2] Au congrès des étudiants catholiques suisses, réunis à Altorf en août 1896.

l'organisme provincial, la France a coupé toutes les racines de la vie nationale, et aujourd'hui elle démarre à l'aventure, comme un vaisseau qui a perdu ses ancres... La France ne reprendra ses destinées fécondes que par un retour vers ce passé dont elle chasse l'image et le souvenir, que par une décentralisation calquée sur les divisions historiques des anciennes provinces...

« Celui qui est sur la montagne n'a pas peur de la montagne; il la connaît avec ses aspérités et ses gouffres, il sait y marcher. Notre peuple connaît la démocratie; il la pratique, il en vit; tout lui en donne chez nous la saine notion. Mais la démocratie donne le vertige, comme tous les sommets; il ne faut pas s'y aventurer imprudemment et sans préparation. Pour être un vrai démocrate, on doit passer par l'école de l'expérience et celle de la tradition. La démocratie n'est pas une chose solide et stable si on la construit de toutes pièces comme une théorie, comme un problème mathématique. Elle ne vaut que par l'usage et la pratique. C'est pour avoir oublié cela que la France a établi son idéal démocratique comme dans une île déserte, d'où il ne peut ni rayonner ni agir. »

Ces paroles, fécondes en enseignements, s'adressent à la France de l'avenir. N'était-ce pas à elle déjà que s'adressait, de ce même pays uni au nôtre par des liens séculaires qu'a rajeunis l'inoubliable hospitalité de 1871, cette correspondance de Berne, qui est comme le lever de rideau du Consulat et de l'Empire? On y devine, on y pressent l'homme providentiel, le sauveur nécessaire, le César qui, à défaut d'une monarchie insuffisamment transactionnelle et trop maladroitement servie, va sortir tout armé de ce chaos, véritable *damnation de Faust*, où l'horrible et le sublime se sont fondus. Et c'est, à un siècle de distance, une indicible jouissance intellectuelle en même temps qu'une haute leçon de morale politique que d'entendre raisonner sur les futurs, devenus pour nous de bien lointains passés, des esprits supérieurs comme ceux dont était peuplée cette théorie d'écrivains royalistes parlant, au nom des intérêts sociaux, à l'Europe monarchique coalisée contre la France républicaine.

Quel attrait quand, au bas de ces portraits, de ces tableaux brossés à grands coups de pinceau, en pleine bataille, se

trouvent des signatures telles que celle d'un Mallet du Pan !... *Amicus Plato, magis amica veritas.* Ce Génevois fut un intraitable amant de la vérité. Il l'a cherchée avidement, avec passion, sans se lasser ; il l'a rencontrée souvent, il a été de bonne foi toujours. Deux hommes, avant Taine, ont fait son plus bel éloge : Barthélemy, qui l'appelait « cette mèche d'enfer », et le régent de Vérone, qui maudissait « ce diable d'homme qu'on ne pouvait parvenir à faire taire ».

---

LA

# RÉVOLUTION FRANÇAISE

## VUE DE L'ÉTRANGER

## CHAPITRE I

### LES JACOBINS ET LEURS ANCÊTRES

Sages réflexions de Mallet du Pan. — Comment on jugeait la Révolution au delà des frontières. — Observations communiquées au roi de Prusse. — La *rébellion* française. — De ses origines et de ses causes. — Les philosophes. — Le *Contrat social* et la vieille Europe. — La secte et son plan. — Essai des forces populaires. — L'embauchage des gardes-françaises. — Convocation des états généraux. — Les journées des 5 et 6 octobre 1789. — Fuite de Varennes. — Le roi prisonnier. — Récit inédit de la journée du 10 août. — Écho des bords de la Sprée. — L'opinion de M. de Maistre.

I

Mallet du Pan écrivait, le 10 décembre 1798, à un Anglais qui lui demandait son sentiment sur une *Histoire de la Révolution de France* dont il avait commencé la rédaction :

« Ce n'est qu'au bout d'un siècle qu'on écrit l'histoire d'une époque. Les contemporains peuvent transmettre à la postérité des mémoires de leur temps : l'historien vient à leur suite, compare, éclaircit et cherche la vérité dans ces matériaux, en écartant ce que les passions, l'esprit de parti et les préjugés ont dicté d'inexactitudes et d'infidélités. Mais devancer ces mémoires particuliers, ces recherches indispensables de la critique, cette maturité que les années donnent à la juste connaissance des hommes et des faits, c'est écrire pour la curiosité

et non pour la raison, c'est tracer un paysage au milieu des brouillards d'automne.

« Les annales du monde nous ont conservé le souvenir de plusieurs de ces ères climatériques, où le vertige de la déraison, combiné avec les passions humaines, s'emparait de la société pour en détruire l'harmonie et punir les générations. Ce fléau s'est développé à époques périodiques, comme ceux de la petite vérole et de la fièvre tierce ; mais chacune de ces époques eut sa force motrice et sa nature propres. Tout se ressemble dans les éléments, tout se diversifie dans les développements : il faut distinguer ces différences et ces rapports ; ce discernement n'est pas l'ouvrage d'un jour ni de dix ans.

« Vous entendez répéter que la Révolution de France est inouïe et épouvantable. Il n'y a rien d'inouï dans le monde, pas même l'étonnement des sots. Quant à l'épouvante, hélas! était-il plus doux d'être à Paris un royaliste loyal, lorsque Charles le Mauvais assassinait le maréchal de Champagne dans les bras mêmes de son souverain? Était-il plus doux d'être l'amiral de Coligny en 1572 que le prince de Condé en 1798? Était-il plus doux d'être le petit-fils d'Aurengzeb ou de Michel Paléologue que le petit-fils de Louis XIV? Toutes choses sont uniques pour les contemporains des événements. Cependant l'histoire ne nous offre que des horreurs perpétuelles et dissemblables. Le jugement de ces dissemblances honore l'écrivain; le récit des similitudes n'exige que la science d'un érudit. Tout le monde, en se promenant dans un bois, peut compter les arbres qui l'ombragent ; mais il est réservé au naturaliste de discerner les espèces.

« Si vous vous bornez à dire que la Révolution est arrivée parce qu'elle devait arriver, tous les docteurs et les beaux esprits vous riront au nez ; mais vous en aurez plus dit en deux mots qu'eux dans leurs nomenclatures et leurs définitions, et votre livre aura le premier des mérites, celui d'être très court. Il n'y a ni recherches, ni critique, ni bonne foi, ni bon sens dans les compilations dont nous sommes inondés. Chaque parti a eu ses avocats et ses menteurs. Qui est en état de devenir leur arbitre? »

Ce qui était vrai il y a cent ans l'est encore aujourd'hui.

Le rideau n'est pas tombé, le spectacle dure toujours : il est de ceux auxquels on ne peut assister avec calme, pas plus que le soldat qui, en pleine bataille, défendant sa vie et son drapeau, ne saurait émettre une opinion réfléchie sur l'action à laquelle il est mêlé. Et pourtant, qui a la prétention d'écrire l'histoire doit avoir le courage de faire abstraction de ses préférences et de ses antipathies, de ses amours et de ses haines, de ses opinions et de ses intérêts : esclave de la vérité, il la doit à tous, amis et ennemis, et, dût-il déchaîner contre lui les colères des intransigeants de toute couleur et des esprits étroits de toute nuance, il a le devoir de marcher droit à son but.

Ainsi pensait, ainsi parlait, ainsi agissait Mallet du Pan ; aussi bien est-ce dans les conseils donnés, les observations recueillies, les récits tracés par sa plume honnête et courageuse, rapprochés du témoignage de ses contemporains, qu'il faut rechercher l'un des éléments les plus précieux de cette histoire vraie de la Révolution, qui nous manque encore et qu'il déclarait ne pouvoir être entreprise avant 1860 au plus tôt[1] : une histoire qui ne soit ni un réquisitoire ni une apologie, mais un jugement impartial établi sur les données les plus scrupuleusement contrôlées.

A ce titre, il est non seulement utile, mais nécessaire d'exhumer et de placer en pleine lumière les documents inédits ou tombés dans l'oubli qui, pénétrés par une sorte de rayon cathodique, peuvent nous faire connaître la Révolution du dehors au dedans, en nous permettant de suivre dès la première heure les impressions ressenties au delà des frontières et la genèse des suprêmes efforts tentés en sens inverse par l'Europe pour écraser la France et par la France pour tenir tête à l'Europe.

Que pensait-on sur les bords de la Sprée, du Danube, de la Tamise et du Pô, de la Révolution à ses débuts ? Sous quel angle l'observait-on ? Quelles idées y avaient cours au sujet de la marche progressive des événements ? Quels échos les cabinets de l'Europe en percevaient-ils ? A la faveur de quels courants ou en dépit de quels cris d'alarme, les puissances coalisées

[1] *Mercure britannique*, 1798, t. I, p. 542.

engageaient-elles la lutte avec la première République? Comment, en un mot, considérait-on la Révolution française au delà des frontières?

La *Correspondance de Berne* renferme une série de documents qui permettent de répondre à ces questions et de reconstituer, dès les premiers grondements du tonnerre, l'atmosphère et la température des cabinets européens. Voici un mémoire écrit au lendemain de la journée du 10 août et transmis à la cour de Berlin[1]. L'*Observateur*[2], jetant un coup d'œil d'ensemble sur les événements accomplis, y étudie les origines de la Révolution française. Celle-ci est, à ses yeux, l'œuvre d'une secte internationale, qui s'est assigné pour but l'absorption de l'autorité publique et l'accaparement de la propriété privée ; elle dérive des doctrines philosophiques de Rousseau, et elle correspond à un mouvement social, humain, presque universel :

« La rébellion qui a éclaté en France et à laquelle ses auteurs ont donné le nom de *Révolution*, ainsi qu'ils ont changé toutes les dénominations usitées jusqu'alors afin de mieux couvrir leurs sombres desseins, a été le résultat d'un plan profondément médité par des scélérats habiles qui ont su joindre la persévérance à l'audace la plus inouïe. Leur but était l'envahissement de l'autorité publique et la spoliation de toutes les propriétés. Les moyens en étaient préparés par des scélérats, plus habiles que leurs associés qui, ne connaissant pas toute la supériorité de leurs chefs, ne sont devenus que les enfants perdus de l'entreprise, tandis qu'ils s'en croyaient les moteurs. Les instruments en ont été l'armée, la populace, la classe mitoyenne du clergé, de la magistrature et des commerçants, les aventuriers, les mécontents, les gens ruinés, les agioteurs et un ramas d'étrangers soldés, dès le principe, par les véritables chefs de la rébellion.

« Des grands même, comblés des faveurs de la cour, et jusqu'à un prince de sang royal, ont poussé leur criminelle

[1] Archives de Sales, *Corr spondance de Berne, Observations communiquées au roi de Prusse le 21 août 1792.*

[2] Nous désignerons indifféremment par les noms de l'*observateur*, le *diplomate*, l'*étranger*, l'auteur des Mémoires diplomatiques inédits qui, dans la *Correspondance de Berne*, ne sont pas expressément indiqués comme étant de Mallet du Pan.

sottise jusqu'à se rendre les aveugles instruments des moteurs secrets qui avaient eu l'art d'émouvoir leurs viles et odieuses passions. Les noms de ces scélérats et de leurs complices sont connus et ne peuvent être prononcés qu'avec horreur et mépris. Le temps approche où les arrêts de la justice les prononceront pour faire subir à ces monstres avides de domination, d'argent et de sang, les supplices dus à leurs forfaits.

« La manie de l'innovation, l'inconstance, l'irréflexion, le goût de l'indépendance, la frénésie pour le plaisir, l'égoïsme, l'irréligion, dominant la généralité des esprits en France, les avaient disposés à se laisser entraîner à toutes les extrémités où une association alors secrète, aujourd'hui ouvertement prononcée, avait médité le projet de les conduire.

« Il serait trop long d'exposer ici tous les ressorts qu'ils ont fait jouer; on se bornera au rapprochement de quelques faits principaux et au tableau de l'organisation de cette association. Ils formeront ensemble une esquisse de l'histoire de la rébellion, qui sera une époque flétrissante pour la nation française soumise, pendant un temps, au joug d'une association composée de tout le rebut, non seulement de cette nation, mais même de toute l'Europe et d'un ramas de brigands dont les forfaits ont toujours réuni le ridicule à l'atrocité. »

Pour l'Observateur, et son jugement formulé en pleine tourmente a été dès lors ratifié par l'histoire, la Révolution s'est faite avec la complicité de l'Europe entière, aspirant à un ordre de choses meilleur et prête à saisir la proie qu'offraient aux appétits populaires les utopistes adulés par les monarques et les cours :

« Si le délire et l'avilissement de la nation française pouvaient trouver quelque excuse, elle serait dans l'erreur dont un très grand nombre d'étrangers, même distingués, de plusieurs parties de l'Europe ont été environnés sur un événement dans lequel ils ont été constamment les dupes crédules des vaines déclamations prétendues philosophiques dont les auteurs de la rébellion faisaient retentir tous les coins de l'Europe, qu'ils remplissaient de leurs écrits mensongers. Car, il ne faut pas s'y tromper, l'Europe entière a partagé plus ou moins la manie philosophique et politique qui a lâché la bride à tous les crimes les plus atroces, au nom des objets les plus sacrés de l'hu-

manité : *liberté, fraternité, propriété, justice, philanthropie;* ces crimes ont été qualifiés d'erreurs, et les hommes qui avaient eu la sottise de se laisser prévenir par une théorie abstraite, colorée de l'apparence illusoire du bien, et étayée par la chimère de la perfection, ont mieux aimé attribuer tous les excès de la rébellion française à des causes étrangères qu'aux principes même de cette théorie, qui ne sont cependant que les germes des crimes dont la France est devenue le théâtre depuis quatre ans consécutifs[1].

« C'est à l'époque du commencement de l'année 1789 qu'on a vu dans Paris les premiers brigands qu'ont fait mouvoir les conspirateurs, alors secrets, contre tous les gouvernements établis et en particulier contre celui de la France, dont ils avaient bien senti que la destruction tôt ou tard devait entraîner celle de tous les autres et opérer une révolution générale dans toute l'Europe et qui s'étendrait même sur tout le globe ; car ces conspirateurs formaient déjà depuis longtemps une secte très méthodique, composée de fripons, de sots et de fanatiques, qui, selon l'esprit de toute secte, était occupée de sa propagation la plus étendue[2]. »

La France et, dans la France, Paris était le lieu choisi par les conspirateurs pour en faire le foyer de l'incendie :

« Le théâtre des premières entreprises ouvertes fut celui où s'étaient formés tous les projets, pour l'exécution du plan préparé depuis longtemps et aperçu par quelques esprits pénétrants et droits qui cherchaient en vain à éclairer les gouvernements et les peuples sur les erreurs dont on les enveloppait. La multitude commença à être excitée dans un faubourg de Paris[3], qui, depuis, a toujours servi de repaire aux brigands tant de l'intérieur que du dehors[4]. Le sieur Réveillon[5], dont la sage in-

[1] « Le système révolutionnaire, a dit plus tard Mallet du Pan dans une lettre à l'abbé de Pradt, est applicable à toutes les nations ; il a pour bases des maximes philosophiques propres à tous les climats et ennemies de tous les gouvernements. Ses auteurs ne font pas plus grâce à celui d'Angleterre qu'au gouvernement oriental ; ils ont empoisonné de leurs prédications les républiques comme les monarchies. » (A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. II, p. 135.)

[2] Cf. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 177.

[3] Le faubourg Saint-Antoine.

[4] Il s'agit ici de la journée du 27 avril 1789.

[5] Cf. M. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. I, chap. I, p. 42 et suiv.

dustrie assurait journellement la subsistance de plus de deux cents familles, fut la première victime contre laquelle les conspirateurs essayèrent leur influence sur la multitude à laquelle on a donné la dénomination plus favorable de *peuple*. Ils entrevirent dès lors tout ce qu'ils pourraient opérer par cet instrument[1].

« Ils conçurent alors le projet de gagner ou de rendre nulle l'armée même et de l'associer à cette multitude dont ils étaient déjà assurés. Les gardes-françaises, corrompus d'avance par leur séjour habituel dans la ville la plus corrompue de l'univers, furent facilement gagnés par l'appât de l'argent, de l'indépendance et de la débauche. Les défenseurs particuliers du trône devinrent les satellites des conspirateurs qui avaient médité sa destruction.

« La convocation des états généraux[2] doit être également regardée comme leur ouvrage, puisqu'elle fut déterminée par deux hommes associés depuis longtemps à la classe des conspirateurs qui se qualifiaient de *philosophes*. Le premier, dominé par l'irréligion, quoique revêtu des titres les plus distingués de l'Église, avait passé sa vie à sacrifier tous les devoirs de son état à l'ambition et à la manie de la célébrité. Le second, né dans une secte austère, intolérante, persécutrice dès son principe, avait fait un mélange de religion et de philosophie qui composait un système également ennemi de l'État et de la religion, à laquelle il se flattait de substituer la sienne. L'un et l'autre étaient entourés de ces conspirateurs secrets, se disant philosophes, dont ils recevaient les impulsions secrètes, s'ils n'étaient leurs complices volontaires. S'ils n'ont pas été les auteurs, ils ont été les instruments de la détermination qui a achevé la fermentation à laquelle les conspirateurs avaient graduellement préparé les esprits.

[1] « L'argent trouvé sur les dévastateurs de la maison de Réveillon, dit M. Thiers, les mots échappés à quelques-uns d'entre eux firent soupçonner qu'ils étaient suscités et conduits par une main cachée, et les ennemis du parti populaire accusèrent le duc d'Orléans d'avoir voulu essayer ces bandes révolutionnaires. » (M. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. I, chap. I, p. 43.)

[2] Le 24 janvier 1789. Les lettres qui appelaient la France à élire les députés furent publiées et adressées aux gouverneurs des différentes provinces, qui les transmirent aux baillis et sénéchaux de leur gouvernement, et par eux à tous les intéressés.

« Pendant que tous les ambitieux isolés, tous les hommes friands de nouveautés, tous les sots excités par une ridicule vanité, tous les demi-savants s'occupaient avec avidité de recueillir des suffrages qui les plaçassent sur une scène où ils pussent jouer un rôle que leur présomption leur faisait regarder comme aussi facile qu'il était brillant, les conspirateurs travaillaient, avec plus d'ardeur et de méthode, à la réunion de toutes leurs forces et de tous leurs moyens secrets[1]. Alors leur association commença à prendre plus de consistance, et ils formèrent la trame de leurs complots avec tous les fils qu'ils avaient tissés et préparés depuis longtemps[2].

« Toutes les fautes du gouvernement et des classes d'hommes qu'ils se proposaient d'attaquer étaient entrées dans leurs calculs, et ils avaient eu raison d'y compter, puisqu'ils étaient déjà engagés dans un labyrinthe où ils ne pouvaient faire que des faux pas, de quelque côté qu'ils se tournassent, et qu'ils manquaient de la vigueur et des lumières nécessaires pour s'en tirer, en rompant hardiment tous les obstacles qui s'opposaient à leur retour.

« On vit arriver en même temps que les députés aux états généraux tous les membres épars de la conspiration, qui acheva de s'organiser dans toutes les formes[3]. Leurs stipendiaires se répandirent en grand nombre dans la capitale et furent distribués avec méthode dans diverses parties du royaume. Partout furent aussi placés des correspondants et des messagers chargés de diriger toutes les opérations qui avaient été méditées et prescrites par les chefs des conspirateurs.

« Le feu de la rébellion, dont les matériaux avaient été habilement préparés, n'avait plus besoin que d'une étincelle

[1] « A ce signal du gouvernement, dit Tocqueville, un mouvement prodigieux s'opère. Les ambitions s'élèvent, les passions reçoivent un nouveau degré d'activité ; chacun va s'efforcer d'influer sur les élections dans l'intérêt de ses opinions, de ses préjugés, de sa caste, de ses vanités. »

[2] « Dans l'application, les illuminés estiment qu'il serait imprudent de procéder par violence et par coups de surprise. Ils jugent plus sage de s'insinuer dans la citadelle que de livrer l'assaut. Ne pouvant anéantir l'édifice social, ils tiennent pour expédient de s'y installer. Ils briguent les places, ils les obtiennent, et déploient dans cette stratégie un génie singulier. » (Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 178.)

[3] Les états généraux s'ouvrirent à Versailles, le 5 mai 1789.

pour s'allumer à la fois sur tout le royaume, par le moyen des conducteurs qui devaient la porter jusqu'aux dernières extrémités.

« Les mêmes hommes qui avaient excité au pillage de la manufacture du sieur Réveillon déterminèrent la désobéissance des gardes-françaises, l'effervescence et le mécontentement d'une partie des autres troupes et l'armement de toute la capitale et de tous ceux qui dans le royaume purent trouver des armes. Alors on commença à résister ouvertement au gouvernement et à professer la doctrine par laquelle on voulait en élever un autre, dont on n'indiquait pas même le plan et qu'on désignait vaguement par le terme nouveau de *constitution...* »

L'Observateur passe en revue toutes les grandes dates de la Révolution jusqu'à la chute de la royauté :

« L'attaque de la Bastille[1], l'incendie des châteaux, le massacre des seigneurs et la proscription de plusieurs personnes de marque furent simultanés, comme l'explosion d'une mine que l'on fait sauter à la fois dans toutes ses branches.

« Enhardis par ces succès qui avaient déjà excité une grande partie du peuple à la rébellion, sous la dénomination d'*insurrection*, — appelée par un sot fanatique, ivre d'une gloire qui consistait à faire répéter son nom par une multitude d'imbéciles, de fripons ou de gens irréfléchis, *le plus saint des devoirs,* — les conspirateurs se crurent déjà assez forts pour attaquer brusquement le trône et tâcher d'écraser par sa chute le roi trop bon, que l'excès de sa vertu avait trompé sur l'étendue de la méchanceté dont les hommes sont capables, lorsqu'ils n'ont plus de frein. Ce fut alors que les conspirateurs menèrent à Versailles leurs brigands stipendiés, qui, s'ils ne venaient pas à bout de consommer le crime auquel ils étaient destinés, devaient au moins livrer entre les mains des conspirateurs le roi et toute sa famille[2]. Ils eurent l'adresse d'employer à cette double entreprise deux hommes qui croyaient travailler uniquement pour eux, tandis qu'ils n'étaient que les instruments aveugles d'une faction déjà maîtresse de tous les ressorts de la puissance. Celui qui devait recueillir le principal fruit du crime et figurer pour

[1] 14 juillet 1789.
[2] Journées des 5 et 6 octobre 1789.

un temps comme chef de l'État[1], en attendant que la grande majorité des esprits fût préparée à s'en passer, perdit cette occasion par sa lâcheté sans éprouver aucun remords. L'autre, qui reconnut alors qu'il avait un rival, puisqu'il aspirait aussi, sous un autre titre, à être chef de l'État[2], devint le geôlier de son roi, sans avoir aucun moyen d'en pouvoir disposer, puisque la troupe de ses satellites était dirigée secrètement par une autre influence que la sienne, et qu'il n'était qu'un mannequin mis en mouvement par une faction dont il croyait être membre, tandis qu'il n'était qu'un simple figurant mis en avant, comme tant d'autres, pour couvrir pendant un temps ceux qui comptaient s'élever sur leurs ruines.

« Le convocateur des états généraux, autre mannequin de la faction qu'il n'avait ni le talent de diriger ni celui de dominer, encore moins la force d'écraser, fut employé à engager le roi dans la plus fausse de toutes les mesures, qui fut de se lier à l'œuvre même de sa perte[3], en promettant de la maintenir sans qu'il fût possible de savoir quelle forme elle pourrait prendre et à quelles conséquences elle pourrait mener. Dès lors la faction n'eut plus d'autre soin que de poursuivre le système de destruction qu'elle n'avait fait qu'ébaucher jusqu'à ce moment. La nation française entra dans un véritable état de guerre. Le brigandage et la spoliation furent avoués et exercés ouvertement, sous le prétexte de se conformer aux principes acceptés par le roi, et qu'on prétendait être l'expression des volontés de la France. L'autorité royale fut entièrement détruite, et l'on ne s'occupa plus qu'à dégrader la dignité royale.

« Alors fut combinée la mesure qui devait lier toute la nation et qui en lia effectivement la majorité à favoriser tous les des-

[1] Le duc d'Orléans.

[2] Mirabeau. « La voix publique, dit M. Thiers, accusait le duc d'Orléans et Mirabeau d'être les auteurs de la dernière insurrection. Des témoins, qui n'étaient pas indignes de confiance, assuraient avoir vu le duc et Mirabeau sur le déplorable champ de bataille du 6 octobre. Ces faits furent démentis plus tard; mais, dans le moment, on y croyait. » (*Histoire de la Révolution*, t. I, p. 198.) — Mallet du Pan, dans le *Mercure britannique* du 25 janvier 1800, déclare « qu'après avoir cherché très longtemps à approfondir le mystère du 6 octobre, après avoir compulsé les rapports de toute espèce et recueilli des autorités suffisantes, il s'est convaincu que Mirabeau ne participa ni à la méditation ni à l'exécution de ce projet. »

[3] La constitution.

sins couverts de la faction. La nation fut sottement dupe d'une cérémonie d'éclat qui devait lui présenter son roi dépouillé et réduit à la qualité tout au plus de premier citoyen. La nation, qui, selon l'expression d'un maire philosophe[1], avait conquis son roi le 14 juillet 1789, en triompha le 14 juillet 1790[2].

« La faction, qui se servait toujours du nom de la *nation*, auquel elle substitua bientôt celui de *peuple*, donna successivement une forme plus prononcée et des branches plus étendues à son association. Elle eut une société mère et des sociétés affiliées; tout ce qui n'en était pas était en danger ou sans crédit. La nation se partagea, sans qu'on s'en aperçût, entre *des vainqueurs* et *des vaincus*. Toutes les persécutions et tous les outrages furent accumulés sur ceux-ci. On réduisit en système le partage de leurs dépouilles, et l'on prononça, pour mieux l'effectuer, le principe de l'*égalité*, comme, pour renverser l'autorité royale, on avait avancé celui de *liberté*.

« Cependant l'exécution du grand plan fut retardée par la rivalité des vainqueurs, qui se divisèrent entre eux au sujet du partage de tout ce qu'ils avaient envahi. Il s'établit un schisme parmi eux. Les uns tinrent fermement aux deux grands principes d'égalité et de liberté; les autres voulurent les modifier, afin de rester seuls en possession de la conquête. Les premiers, ayant pour appui la multitude, poussaient toujours en avant; les autres cherchaient à composer avec les vaincus et avec le roi, qui était le premier d'entre les vaincus. Ce fut dans ce temps que, poussé à bout par des outrages excessifs, au mois de février et au mois de mars 1791, le roi prit la résolution de se soustraire à la captivité où il était retenu, pour tâcher de recueillir les débris de la monarchie et de la relever[3]. La rivalité des partis qui s'étaient élevés dans la faction fut un moment suspendue par la crainte des uns et des autres de perdre tout

[1] Paroles de Bailly au roi, lorsqu'il le reçut aux portes de Paris et lui présenta les clefs offertes jadis à Henri IV : « Ce bon roi, lui dit Bailly, avait conquis son peuple; c'est aujourd'hui le peuple qui a reconquis son roi. »

[2] La fête de la fédération. L'évêque d'Autun, M. de Talleyrand, dit une messe au Champ-de-Mars; on bénit les drapeaux, puis La Fayette, le président de l'Assemblée constituante et le roi, prêtèrent serment de fidélité à la nation.

[3] Louis XVI, abandonné à lui-même, environné chaque jour de nouveaux périls, s'était décidé, comme on le sait, à chercher un refuge dans la forteresse française de Montmédy. Reconnu en route et arrêté à Varennes, il fut ramené à Paris.

le fruit de leurs travaux. Mais l'avantage fut toujours entier du côté de ceux qui avaient embrassé ce système de pousser tout à l'extrême. En laissant à un des chefs du parti moins nombreux le soin d'attirer sur lui l'attention du peuple, par le rôle de geôlier, qu'il exerçait avec d'autant plus de rigueur qu'il voulait conserver à tout prix l'affection populaire, les conducteurs de la conjuration contre le trône posèrent dans ce qu'on appelle *la constitution*[1] de nouveaux principes, qui ne laissèrent plus que l'ombre et le mot de monarchie. La durée de la prison du roi et de la suspension du semblant de pouvoir qu'on lui avait laissé[2] accoutuma la majorité de la nation à l'idée qu'on pouvait se passer de la royauté, et qu'elle était même inutile et à charge.

« Pendant ce temps, la faction dominante travaillait avec activité, par le moyen de ses affiliations, à installer dans tous les emplois publics ses membres ou des hommes qui devaient être sous sa dépendance par l'adoption de ses principes. Lorsqu'on rendit au roi l'apparence de liberté qu'il avait eue depuis son établissement forcé à Paris, la faction avait déjà placé toutes les fonctions publiques entre les mains de ses complices ou de ses créatures. Le *système républicain* était tout formé, et il fut résolu de le mettre à exécution par l'organe de la nouvelle assemblée; celle-ci n'était elle-même, par sa composition, qu'un ressort qui ne pouvait se mouvoir que par la volonté de la secte[3].

[1] La constitution promulguée le 14 septembre 1791. L'Assemblée y déclare que la souveraineté une et indivisible appartient à la nation seule, que la constitution française est représentative, et que les représentants de la nation sont le corps législatif et le roi.

[2] Le roi ne conservait que le pouvoir exécutif avec le droit de veto : il n'était plus que le premier fonctionnaire de l'État.

[3] « Dans le tiers état, dit M. Taine, sur cinq cent soixante-dix-sept membres, dix seulement ont exercé de grandes fonctions... La grosse majorité se compose d'avocats inconnus et de gens de loi d'ordre subalterne : notaires, procureurs du roi, commissaires de terrier, simples praticiens enfermés depuis leur jeunesse dans le cercle étroit d'une médiocre juridiction ou d'une routine paperassière, sans autre échappée que des promenades philosophiques à travers les espaces imaginaires, sous la conduite de Rousseau et de Raynal. Il n'y a là que de la moyenne bourgeoisie, à peine cent cinquante propriétaires... Autant vaudrait prendre onze cents notables dans une province de terre ferme pour leur confier la réparation d'une vieille frégate : ils la démoliront en conscience. » (Taine, *Origines de la France contemporaine. La Révolution.*)

## II

L'heure est venue. La royauté agonise : il n'y a plus qu'à lui donner le coup de grâce. La journée du 10 août 1792 va achever l'œuvre de celle du 20 juin. L'Observateur en signale les prodromes et en fait le dramatique récit :

« Ceux qui ont eu la crédulité de regarder la nouvelle constitution comme monarchique ne peuvent plus aujourd'hui se méprendre sur son véritable esprit. Telle qu'elle est, composant un mélange bizarre de monarchisme, de républicanisme et de galimatias philosophique, il fallait bien que le plus fort l'emportât sur le plus faible et qu'un ouvrage aussi incohérent s'écroulât à peine élevé. La faction républicaine était seule conséquente, puisque, ayant toujours insisté sur l'établissement d'une république, sans trop comprendre d'ailleurs comment elle y parviendrait, elle devait nécessairement purger la constitution de tout ce qui était contraire à son système : envahir les propriétés, détruire la hiérarchie ecclésiastique, écraser tout ce qui cherchait à lui résister, effacer jusqu'au nom de *roi;* ce qui la conduisit à regarder le régicide et tous les crimes qui précèdent et accompagnent un pareil forfait comme un acte logique et inévitable.

« Aussi a-t-on vu la faction républicaine marcher constamment vers son but et enfin l'avouer ouvertement. Si quelqu'un pouvait encore en douter après l'horrible journée du 20 juin dernier[1], quel doute pourra-t-il rester après celle plus horrible encore du 10 août ?

« La nouvelle attaque du château des Thuileries[2] était prévue depuis plusieurs jours[3]. On savait que, outre le bataillon des Marseillais, formé à Marseille du ramas des brigands de toute nation que la mer vomit dans ce port et de forçats échappés

[1] Ce jour-là les *sans-culottes,* conduits par Santerre et Legendre, avaient pénétré dans le palais des Tuileries et fait subir de sanglants outrages à la famille royale.

[2] Les Tuileries.

[3] Voir M. Thiers, *Histoire de la Révolution française,* t. II, chap. v.

des galères, logés aux casernes des Cordeliers, il y avait douze mille autres brigands ou gens sans aveu, distribués dans la ville, lesquels étaient soldés par la faction jacobine. Celle-ci avait pour trésorier un nommé Dubois, logé au palais d'Orléans, le même qui avait déjà fait la solde aux premiers brigands introduits dans Paris au commencement de 1789 et employés au pillage de la manufacture du sieur Réveillon. Ce fait-là seul indiquerait la source des moyens dirigés constamment, depuis plus de quatre ans, contre la sûreté publique et celle du roi.

« La nuit du 9 au 10, le tocsin commença à sonner à minuit. Le détachement de la garde nationale, de garde au château, se montra, jusqu'à trois heures et demie, très disposé à seconder les douze cents Suisses préposés à sa défense. Entre quatre et cinq heures, le maire Péthion[1] y introduisit environ trois mille gardes nationaux ou gens armés de piques, qui manifestaient les intentions les plus sinistres contre la personne du roi. Un canonnier osa dire au gentilhomme qui précédait Sa Majesté : « Dans une heure, nous serons défaits de sa plate figure ! » A cinq heures, l'arsenal avait été forcé : les armes qui y étaient déposées furent livrées à la populace. A six heures, le château fut investi. Les dispositions militaires pour l'attaquer étaient prises avec beaucoup d'intelligence, et l'on put y reconnaître particulièrement une main exercée à conduire le crime avec habileté, dès les premiers instants de la Révolution, notamment à Versailles dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789.

« Le roi se détermina à se rendre à l'Assemblée dite nationale, accompagné de sa famille. Il dit : « Un grand crime pouvait se « commettre ; je suis venu avec ma famille dans le sein de « l'Assemblée pour concerter avec elle sur les moyens d'empê- « cher le désordre[2]. » Le roi fut placé à côté du président[3], son fils près de lui. L'Assemblée refusa place dans l'enceinte à la reine, qui fut retenue à la barre avec Madame royale, Mme Élisabeth, Mme la princesse de Lamballe et Mme de Tourzel. Un

[1] Pétion.

[2] M. Thiers rapporte ainsi les paroles prononcées par le roi : « Je viens pour éviter un grand crime, et je pense, Messieurs, que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. »

[3] Vergniaud.

instant après, sur l'observation que l'Assemblée ne pouvait délibérer, le roi séant[1], Sa Majesté fut reléguée avec sa famille dans la loge ou tribune du logographe[2].

« A ce moment, on annonça que les Marseillais et la populace armée se disposaient à canonner le château. L'Assemblée rendit le décret dérisoire qu'il y serait envoyé une députation pour ramener le peuple à l'ordre ; mais, avant que cette députation fût sortie, l'attaque commençait. Entre huit et neuf heures, les gardes nationaux de l'intérieur avaient ouvert la porte royale aux Marseillais. Ceux-ci, après s'être formés en bataillons dans la cour, sommèrent les Suisses de mettre bas les armes et, sur leur refus, leur tirèrent quelques coups de fusil. Le combat fut aussitôt engagé par la riposte des Suisses, décidés à repousser une aggression aussi manifeste.

« Les Suisses furent trahis par les canonniers de la garde, lesquels joignirent les quatre pièces de canon destinées à la défense du château aux dix amenées par les brigands pour l'attaquer. Ils furent également trahis par la majorité des gardes nationaux de l'intérieur, qui les assassinaient par derrière, pendant que ces braves soldats se défendaient contre les attaques qu'ils recevaient par devant. Quelques gardes nationaux, soupçonnés d'attachement pour le roi, furent aussi égorgés, ainsi que plusieurs officiers de sa maison et une grande partie de ses fidèles serviteurs. Un garçon de cuisine fut mis à la broche !

« Le roi demeura toute la journée dans la loge du logographe. Il fut obligé d'entendre les discussions qui amenèrent le décret de suspension de son reste de pouvoir apparent. Ces discussions étaient mêlées d'invectives injurieuses et d'interpellations sur les prétendues trahisons du pouvoir exécutif, du roi et de la reine, et sur les prétendues intelligences avec les princes émigrés. Un auditoire soudoyé et composé d'hommes des plus vils secondait ces atroces discussions par des applaudissements et des hurlements.

« La populace se pressait en même temps sous les fenêtres du corridor du logographe, et y demandait à grands cris, qui frappaient les oreilles du roi et de la reine, qu'on lui livrât

[1] Cette observation fut faite par Chabot.
[2] La loge du journaliste chargé de suivre les séances.

leurs têtes. Dans cette scène fut prononcée la suppression de la liste civile. On décréta que l'intendant qui en avait dirigé les fonds serait tenu de rendre compte de l'emploi qu'il en avait fait jusqu'alors, sous prétexte qu'ils avaient servi à soudoyer l'armée des princes. Cet intendant a été depuis assassiné : les factieux affectèrent d'employer des formes juridiques pour mieux effrayer un peuple déjà consterné.

« Toute la famille royale ne prit de la journée que quelques carafes d'eau de groseille, apportées par un serviteur fidèle qui était parvenu à grand'peine à les joindre. A onze heures du soir, on put présenter au roi quelques bouchées de volaille. Vers minuit, on conduisit toute la famille dans trois cellules des Feuillants, qui communiquaient entre elles par des portes vitrées. Le roi coucha dans la première; MM. de Tourzel et d'Aubur veillèrent, l'un au pied, l'autre au chevet du lit. La reine coucha dans la suivante, avec M. le Dauphin et Madame royale. M^me^ Élisabeth et M^me^ de Tourzel couchèrent dans la troisième. MM. de Choiseul et de Goguelas passèrent la nuit devant la porte du roi, et MM. de Villerau, de la Serre et de Chabot, dans le corridor... »

L'Observateur arrive à la journée du 12 août, ensanglantée par l'assassinat du marquis de Mandat :

« Le lendemain matin, 12, le roi et toute sa famille furent ramenés dans la loge du logographe, où ils subirent, comme sur la sellette, la continuation des outrages de la veille. On ouvrit en leur présence les portefeuilles et cassettes qui avaient été enlevés de leurs appartements, en annonçant impudemment qu'ils contenaient les preuves de leur projet de faire égorger tous les habitants de Paris. Les tribunes répondaient à ces accusations aussi ridicules qu'atroces par des imprécations contre le roi et la reine. La veille, pendant que la reine traversait le jardin pour se rendre à l'Assemblée, un forcené eut l'audace de l'apostropher en lui disant : « Ta tête nous vengera de tes forfaits... »

« Le samedi 12, à onze heures du soir, on décida de priver le roi et la reine des sujets fidèles qui jusqu'à ce moment ne les avaient point quittés. Ils furent forcés de s'en séparer. La reine, Madame royale, M^me^ Élisabeth, furent réduites chacune à une femme de chambre; le roi, au sieur Thiery, son premier

valet de chambre, qui fut arrêté ensuite et remplacé par un valet de chambre ordinaire. M. de Chabot fut aussi arrêté, ainsi que M. Delaporte et plusieurs autres personnes qui avaient donné des marques d'attachement au roi. Celui-ci, avec toute sa famille, a depuis été enfermé au Temple, où ils sont sous la garde d'hommes dévoués aux factieux et incapables de les défendre, quand même un sentiment de remords ou d'intérêt pourrait leur en inspirer le désir.

« Pendant le cours de la journée du samedi, les Marseillais et les Parisiens, troupe de bourreaux, poursuivirent leurs proscriptions et le cours de leurs assassinats, dans lesquels ils mettaient une méthode raffinée. Près de cent personnes, tant Suisses qu'autres, eurent la tête coupée, tant par l'instrument appelé *guillotine* que par d'autres. M. de Mandat, commandant en chef de la garde nationale[1], fut égorgé. Le lendemain, la municipalité fit afficher un avis en ces termes : « M. Mandat a « subi la peine due à ses forfaits dans sa translation de l'hôtel « de ville à l'Abbaye. » ce qui était, en légitimant un assassinat, inviter le peuple à en commettre d'autres. Plusieurs suisses de porte furent massacrés le dimanche.

« Le lundi, les proscriptions prirent une forme plus méthodique et plus étendue. On établit une cour martiale, décrétée dès le samedi. On ignore le nom des personnes qui ont été jusqu'à présent victimes tant de la populace que de la cour martiale. Les factieux cherchent partout des otages pour tâcher de se garantir de la punition à laquelle ils commencent à sentir qu'il leur sera difficile d'échapper. Les statues des rois à qui Paris a dû sa splendeur ont été renversées, et les brigands ont pu impunément abattre celle du grand Henri, celui des princes dont le nom fut toujours le plus vénéré par les étrangers, et dont la mémoire est la plus chère au peuple... »

[1] Depuis la retraite de Lafayette, le commandement de la garde nationale passait alternativement aux six chefs de légion. Il était échu ce jour-là au marquis de Mandat, « ancien militaire, dit M. Thiers, mal vu à la cour à cause de ses opinions constitutionnelles, mais lui inspirant une entière confiance par sa fermeté, ses lumières et son attachement à ses devoirs. »

## III

L'Observateur, au lendemain de ces sanglantes journées, examine quelles en seront les conséquences politiques pour la France et pour l'Europe :

« L'Assemblée usurpatrice, devenue l'instrument de la faction et composée en partie de ses membres, est toujours disposée aux plus grands excès. La terreur et la consternation règnent parmi les habitants de Paris. Ceux-ci, après avoir donné à tout le royaume l'exemple de la rébellion, tremblent à chaque instant de périr sous le fer des assassins, dont ils ont eux-mêmes provoqué et favorisé l'impunité tant qu'ils les ont vus borner leurs entreprises contre les premières classes des citoyens et contre le roi et sa famille. Le sentiment intime des crimes auxquels ils ont participé a achevé de remplir l'âme des Parisiens, déjà avilie par la corruption de tous les genres, de la lâcheté qui les a caractérisés dans tout le cours de la rébellion. Ils sont aujourd'hui eux-mêmes sous le joug des brigands étrangers, après s'être livrés à la ridicule idée d'imposer le leur à toute la France, en la convertissant en une république fédérative dont Paris pût être la capitale. Capitale! Paris n'est même plus une cité réglée, mais un amas de maisons renfermant un peuple d'esclaves, soumis aux caprices des tyrans qui dominent également sur cette ville et sur toute la partie du royaume où les armes des vengeurs de l'humanité outragée n'ont pas encore pénétré... »

L'Observateur trace l'esquisse de l'organisation substituée par l'Assemblée au vieil édifice monarchique :

« Les tyrans punissent eux-mêmes le peuple français de sa facilité à se soulever tout entier contre l'autorité légitime et tutélaire qui, jusqu'à l'époque de la rébellion, avait maintenu depuis plus de cent ans la tranquillité intérieure et écarté la guerre du territoire du royaume.

« La division géographique de la France, — telle qu'elle a été faite par les soi-disant constituants, qui sans le savoir n'é-

taient que des manœuvres dirigés par des architectes cachés. — n'est que l'imitation perfectionnée de l'ancienne faction républicaine qui avait déjà médité, il y a deux siècles, le changement du gouvernement à peu près par les mêmes moyens qui ont été employés depuis. Le type en fut pris dans l'organisation de la nouvelle Église, qui s'était élevée en France sous prétexte de la réforme de la religion, comme dans ces derniers temps l'on a vu les soi-disant philosophes vouloir s'emparer du gouvernement, sous prétexte de le perfectionner en le réglant d'après les principes de la philosophie. La métaphysique a donc déjà servi en France deux fois de base à l'ambition des hommes plus propres à bouleverser les sociétés qu'à les conduire, selon l'objet de leur institution, par les voies de la justice et de la sagesse, et d'après le flambeau de l'expérience.

« L'Assemblée générale des départements, les districts, les municipalités, sont calqués sur la constitution de l'Église fondée par le sombre, fourbe et orgueilleux Calvin[1], qui forma le projet de bouleverser l'État par ressentiment d'un refus d'avancement, comme tant de Français, dans ces derniers temps, n'ont eu d'autre motif, pour prêter la main à la destruction de la monarchie, que leur ressentiment de ce qu'on avait méconnu leur mérite, qui n'avait en général d'autre mesure que leurs prétentions. A mesure que s'avançait la nouvelle division du royaume, dont on s'efforçait même de faire oublier la dénomination en y substituant celle d'*empire*, plus vague et plus républicaine, la faction plaçait dans chacune des fractions du territoire français les sociétés affiliées qui devaient diriger, par la violence ou par l'imposture, tous les nouveaux instruments du gouvernement qu'on élevait, afin de lui faire prendre, à force de la remanier, la forme absolue qui avait été déterminée d'avance par la faction républicaine.

« Ces sociétés se trouvaient toutes liées par un pacte spécial à une société mère qui changea plusieurs fois de titre, et qui

[1] « Au XVIe siècle, la Ligue mêle le fanatisme religieux à l'esprit d'anarchie. C'est déjà l'organisation formidable des jacobins; on la dénonce et la redoute, comme on dénoncera plus tard cette société fameuse. Saint-Simon parle des suppôts de Guise comme Joseph de Maistre pourra parler des zélateurs de Robespierre. » (Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 202.)

enfin a été plus particulièrement désignée par celui de *club des Jacobins*. Ce nom lui vient du lieu où la société mère a fixé ses grandes séances. L'affiliation a rendu commune la dénomination de *club des Jacobins* à toutes les sociétés correspondantes avec la société mère. Mais ces sociétés sont, sans s'en douter elles-mêmes et tout en croyant commander, dominées par l'influence secrète d'une association plus intime, composée de la quintessence de toutes les autres associations. C'est dans celle-là que se trouvent les seuls initiés à la doctrine et aux manœuvres souterraines par lesquelles se règle et s'exécute le grand ouvrage qui a été conçu par les premiers auteurs de la rébellion française, qui ont porté leurs vues sur tous les autres gouvernements, par quelque forme qu'ils soient réglés.

« Cette association secrète est composée d'un comité central résidant à Paris, mais qui pourrait aujourd'hui être également placé partout ailleurs, puisque son autorité s'étend également à toutes les parties du royaume. Ce comité, qui forme un centre principal, correspond avec autant d'autres comités centraux. Placés dans chaque grande division appelée *département*, ces comités sont composés d'un petit nombre d'initiés, députés par les différents clubs qui répondent aux districts et aux grandes municipalités. Les présidents de ces clubs et les secrétaires sont en général les seuls qui aient la confiance et le secret du grand comité central. Par les clubs, les chefs de l'association font exécuter, uniformément et méthodiquement, partout et dans le temps qui leur convient le mieux, tous leurs arrêtés, vrais décrets par lesquels ils maîtrisent la France. C'est ainsi qu'ils sont parvenus à disposer de tous les emplois publics, à désarmer ceux qu'ils croyaient hostiles ou réfractaires à leurs desseins, à armer tous les bras qu'ils imaginaient pouvoir faire mouvoir à leur volonté, à s'emparer de tous les ressorts de l'administration, à remuer tous les esprits, en excitant à leur gré les différentes passions, et surtout celle de la crainte, la plus puissante de toutes pour diriger une grande multitude.

« Tout ce qui s'est fait dans le cours de la rébellion, et particulièrement dans les derniers temps et à dater du mois de mars, doit être considéré comme étant, directement ou indirectement, l'ouvrage de l'association secrète, dont les autres

associations, connues sous le nom de *clubs,* ne sont elles-mêmes que des séminaires. L'Assemblée dite nationale, les directoires de départements et de districts, les municipalités, la ville de Paris, tout est aujourd'hui sous le joug de l'association secrète, qui fait tout mouvoir, comme des machines auxquelles elle donne l'impulsion et la direction qui lui conviennent. »

Ce n'est point, d'ailleurs, la France seulement que menace le jacobinisme :

« L'influence de cette association s'est elle-même répandue sourdement et de très bonne heure dans les pays étrangers, où elle a établi ses correspondances, qui ont eu en plusieurs circonstances un effet très remarquable, quoique les causes ne fussent pas également senties par la négligence ou la prévention des gouvernements. On pourrait dire que l'influence de la conjuration philosophique contre toute religion et tous les gouvernements établis est devenue en quelque sorte *pestilentielle* dans toute l'Europe [1].

« Mais puisque enfin les puissances les plus éclairées ont écouté la voix de la sagesse et de la justice, pour venger l'humanité outragée par l'entreprise audacieuse de la conjuration philosophique, il convenait d'indiquer la source du venin et les canaux par lesquels il filtre. C'est là surtout où il faut frapper; c'est contre les chefs qu'il faut diriger la punition due à leurs forfaits. Le peuple français, victime des erreurs où ces scélérats l'ont plongé, peut encore arrêter le cours des malheurs auxquels il est exposé, en saisissant partout les présidents et secrétaires des clubs et tous les membres des comités centraux, non pour exercer par lui-même une vengeance qui n'est que trop

[1] Mallet du Pan écrivait plus tard :

« Cette secte redoutable s'est alliée aux presbytériens en Angleterre, aux illuminés en Allemagne, à tous les disciples de la philosophie moderne dans l'Europe entière. Tous regardent aujourd'hui la France comme la métropole de leur doctrine et le centre d'union. Les religions jusqu'ici tendirent à réprimer les passions; celle-ci les excite toutes et les met en liberté. Elle recrute, au nord comme au midi, dans toutes les régions, dans toutes les conditions, dans tous les États, les ambitieux qui n'ont pu parvenir, les gens décriés ou ruinés, les hommes de lettres qui s'imaginent tous être seuls capables de gouverner, les mécontents, les visionnaires, les têtes ardentes et les classes inférieures du peuple. Elle se déploie, se propage comme l'islamisme, par les armes et par l'opinion : d'une main ils tiennent le sabre et de l'autre les droits de l'homme... » (A. Sayous, *Mémoires et Correspondance,* t. II, p. 135.)

méritée, mais pour les livrer aux tribunaux, qui doivent seuls être les organes de la vindicte publique.

« Ce sont ces hommes qui doivent expier les crimes qu'ils ont commis et fait commettre; c'est sur ce qui leur appartient que doit retomber la responsabilité du danger dans lequel ils tiennent le roi et sa famille. Il faut qu'ils sachent que, s'ils osaient consommer le dernier des crimes dont la Providence a seule jusqu'à présent préservé le plus humain des rois, eux, leurs proches, leurs amis et leurs biens seront tous voués à la vengeance la plus terrible : les puissances qui se sont déclarées en faveur de la France et de l'humanité ont les moyens de l'exercer à leur gré. »

A l'heure où ce mémoire était écrit, on ne se faisait pas d'illusion, à l'étranger, sur le sort réservé au « plus humain des rois ». Louis XVI, enfermé dans la tour du Temple avec la reine, Mme Élisabeth, Madame royale et le jeune Dauphin, commençait la captivité dont le crime, déjà prévu, du 21 janvier 1793 devait être le terme. L'Assemblée constituait un nouveau ministère, dans lequel figurait, aux côtés de Roland, de Servan, de Clavière, de Monge et de Lebrun, Danton, l'un des membres les plus farouches de la secte jacobine et de la Commune révolutionnaire.

L'Assemblée législative, en prononçant la déchéance du roi, décrétait qu'une assemblée nouvelle serait élue sans retard, sous le nom de *Convention nationale*, pour donner une nouvelle constitution à la France. « La monarchie suspendue allait être bientôt la monarchie détruite; elle allait périr, non dans la personne d'un Louis XI, d'un Charles IX, d'un Louis XIV, mais dans celle de Louis XVI, l'un des rois les plus honnêtes qui se soient assis sur le trône[1]. »

## IV

Les *Observations* que nous venons de reproduire étaient destinées au roi de Prusse. Il faut leur comparer celles que for-

[1] M. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. II, chap. v.

mulait six ans plus tard, en 1798, l'un des penseurs les plus profonds d'outre-Rhin, M. Gentz, conseiller de guerre à Berlin, le traducteur de Burke et le rédacteur du *Journal historique* que le gouvernement prussien avait créé pour imprimer une direction salutaire à l'opinion publique en Allemagne [1]. Mallet du Pan le cite plus d'une fois dans son *Mercure britannique*, tant les vues judicieuses de l'écrivain allemand concordent avec les siennes propres [2]. M. Gentz s'est, lui aussi, placé résolument en face du problème :

« Quel est le point dont l'Europe est partie ? Quel est celui où elle est arrivée ? Des artistes judicieux ont remarqué qu'il s'accrédite souvent, à l'égard des traits du visage d'un personnage célèbre, des idées de convention absolument fausses, mais consacrées par une longue habitude, et que ces idées se propagent au point d'exciter de la défiance et de jeter de la défaveur sur des portraits plus fidèles, tracés par la main d'un maître plus habile. La majorité de nos contemporains s'est fait de même de la Révolution française et des événements qui s'y rapportent une notion gratuite, fantastique, totalement différente de sa vraie physionomie ; et cette représentation erronée se soutient avec tant d'opiniâtreté, qu'une image plus ressemblante, quand elle ose se montrer, est taxée de vision ou de caricature. »

Cette observation, déjà vraie à la fin du dernier siècle, l'est davantage encore au déclin du nôtre. Taine n'a-t-il pas été traité de pamphlétaire pour avoir promené son scalpel impitoyable dans le corps gangrené du jacobinisme ? L'écrivain allemand recherche, lui, les origines de la crise révolutionnaire, et il les fait remonter haut et loin :

« Plusieurs événements d'une influence générale et durable, au nombre desquels la découverte de l'Amérique occupe le premier rang, avaient depuis quelques siècles réveillé l'activité des nations policées qui habitent notre partie du globe. Tout fut perfectionné, embelli, ennobli sous la main créatrice de l'homme et avec le secours de machines ingénieuses inventées par lui ;

[1] *De la marche de l'opinion publique en Europe, relativement à la Révolution française* (traduit de l'allemand), Berlin, 1798.

[2] *Mercure britannique*, 1799, vol. III, nos XVII, XX.

les productions de la terre revêtirent mille formes différentes, les unes toujours plus finies que les autres. Le sol lui-même acquit des forces inconnues par la direction adroite donnée à celles qu'il possédait déjà et l'heureux usage qu'on apprit à en faire. L'esprit humain se créa une terre nouvelle et découvrit de plus en plus le secret de son empire sur la matière. »

Le développement de l'industrie créa la puissance de l'épargne : d'où un changement progressif dans l'état et les rapports de toutes les classes de la société, et un déplacement de la richesse. Autrefois celle-ci était concentrée entre les mains d'un petit nombre de privilégiés :

« Les propriétaires du sol étaient les maîtres de la terre et du reste de ses habitants : quiconque était exclu de toute participation aux richesses territoriales languissait dans une servitude absolue ou dans un état fort peu au-dessus de l'esclavage. Désormais la puissance attachée à la possession des immeubles rencontra un contrepoids dans les fortunes nouvelles fondées sur l'accumulation des richesses mobilières. Bientôt il s'en suivit une prépondérance décidée en faveur de ces dernières; le propriétaire de l'argent rivalisa avec le propriétaire des terres et finit par le supplanter. Pour acquérir une partie des biens nouveaux qui de tous côtés affluaient vers la circulation générale, le seigneur du manoir fut obligé d'aliéner une portion considérable de ses anciennes prérogatives. Dès lors le mur qui le séparait des autres classes tomba partiellement. Le riche bourgeois sentit moins la distance qui le séparait des grands ; les grands eux-mêmes furent quelquefois intéressés à la lui faire oublier. Les lignes de démarcation allèrent en s'effaçant, et ce furent les richesses qui posèrent le premier fondement d'une égalité sociale en Europe. »

Le bien-être dérivant des progrès de l'industrie et de l'aisance générale se fit sentir de haut en bas, à tous les degrés, en augmentant par là même la somme des besoins et des exigences :

« La manière de vivre de tous les états s'éleva de quelques échelons sur l'échelle de la civilisation. Des objets qu'on ne voyait, il y a deux ou trois cents ans, que sur la table et dans les châteaux des grands, chaque jour les offrit désormais dans la demeure des plus humbles citadins et jusque dans la

chaumière du villageois ; et l'on peut dire sans exagération qu'en tant que le luxe consiste dans les jouissances, le luxe d'un artisan à son aise surpassa alors celui d'un prince du XIIIe siècle. »

La lutte pour la vie étant moins âpre et les ressources plus nombreuses et mieux réparties, l'esprit humain prit plus librement son essor et s'adonna aux recherches scientifiques, qui cessèrent d'être le monopole de quelques privilégiés :

« L'homme fit le dernier pas, et le pas le plus important, dans la carrière du développement intellectuel ; il descendit en lui-même et sonda les replis de son âme. Une masse d'idées grandes, lumineuses et profondes s'étendit sur toutes les contrées qui eurent le bonheur de participer à la culture européenne. Trois inventions réservées pour ces temps privilégiés : l'imprimerie, la poste et les gazettes, établirent une circulation d'idées, une universalité de lumières qu'aucun âge précédent n'avait connue. Il s'introduisit une communauté de biens intellectuels, auprès de laquelle l'aristocratie de l'instruction qu'on remarque dans les républiques anciennes les plus célèbres nous paraît presque de la barbarie. Un rayon de lumière dispersa les ténèbres épaisses qui jadis couvraient partout les régions inférieures de la société. »

Les gouvernements eux-mêmes ne demeurèrent point réfractaires à ces transformations lentes et pacifiques, à ces grandes révolutions qui s'opéraient en silence :

« Des principes qu'autrefois on se disait à peine à l'oreille comme des secrets furent maintenant proclamés par les premiers fonctionnaires de l'État comme des vérités éternelles et des règles de conduite invariables. Des monarques tout-puissants enseignèrent à leurs contemporains, dans des écrits immortels, que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois, et que penser différemment est un crime. En comparant, même superficiellement, l'esprit, le caractère, les principes, l'allure des gouvernements européens au commencement de ce siècle et pendant les dix années qui précédèrent la Révolution française, est-il un seul homme qui ose dire que ces gouvernements ne se soient pas ressentis du mouvement général vers *le mieux* ou n'y aient pas directement contribué ? »

Au dire de l'écrivain, en 1789, la meilleure partie de l'Europe avait atteint un degré étonnant de perfection sociale; mais le progrès portait en lui-même des germes de dissolution et même de destruction totale :

« L'abondance des biens et la multiplication des jouissances avaient allumé dans les âmes une soif brûlante de biens toujours nouveaux et de jouissances toujours plus recherchées. Un malaise dont on n'était pas le maître, des désirs insatiables, une inquiétude sans bornes, devinrent la disposition dominante. Pressés par des besoins toujours croissants, sans cesse occupés des moyens de les satisfaire, les hommes se trouvèrent finalement atteints d'un égoïsme incurable, universel, et d'une indifférence funeste pour tout ce qui ne tenait pas à leur intérêt immédiat et à leurs jouissances exclusives. L'ambition devint aussi insatiable que la cupidité ; chaque classe chercha à s'élever par ses dehors au niveau de la classe placée immédiatement au-dessus d'elle ; et cette manie, qui s'empara de toutes les conditions, se fit surtout remarquer sur les grands théâtres des talents, des vices et des folies humaines. Les effets de cette tendance universelle, joints à ceux de la poursuite passionnée des plaisirs, augmentèrent l'agitation, les animosités et les jalousies. Il eût fallu puiser des motifs de satisfaction et d'espérance pour l'avenir dans la comparaison de l'état actuel avec celui des générations précédentes et dans le spectacle des progrès extraordinaires dont chacun avait été le témoin. Au lieu de cela, les prétentions devinrent de jour en jour plus désordonnées, les plaintes plus fortes et les ressentiments plus profonds. »

La « dissémination » de la culture scientifique avait contribué, elle aussi, à cette anarchie secrète :

« Avait-on arraché quelque lambeau des richesses intellectuelles devenues si faciles à acquérir, s'était-on donné la peine de jeter un regard sur les livres à la mode, savait-on par cœur quelques chapitres de Voltaire et de Raynal : on se croyait aussitôt appelé à gouverner le monde.

« La haute opinion que chacun avait de soi-même fit perdre la notion du respect. L'autorité fut battue en brèche et ridiculisée par les journaux et les pamphlets. Quelques lieux com-

muns de philosophie, jetés dans la circulation et compris à demi par la plupart des lecteurs, achevèrent ce cours d'insubordination ; mais le germe du mal se trouvait dans l'excès même du bien.

« Ce combat interne entre les désirs et les forces furent le véritable et dernier fondement de la lutte terrible qui se préparait depuis longtemps au sein du monde civilisé, et qui n'attendait qu'une grande occasion pour produire une explosion générale et pour inonder l'Europe de sang et de larmes. Une éducation qui aurait embrassé l'homme tout entier et formé son cœur aussi bien que son esprit pouvait seule donner au caractère de la prépondérance sur les désirs qui, au lieu de rencontrer dans l'esprit un adversaire redoutable, trouvent trop souvent en lui un allié fécond en ressources. »

Cette transformation latente devait trouver en France le terrain propice à son achèvement dans une crise violente. Les causes secondes s'y prêtaient mieux que partout ailleurs. Mais peut-on dire que la Révolution française fut l'ouvrage de circonstances particulières, ou bien doit-on la considérer comme la résultante nécessaire des progrès de tout genre que l'espèce humaine avait faits depuis plusieurs siècles en Europe?

Telle est la question, dit le professeur de Berlin, et voici la réponse :

« La plupart des écrivains français royalistes s'en tiennent aux causes accidentelles, parce que de cette manière ils ôtent de la Révolution ce qu'elle a d'important dans les annales du monde et la réduisent à une simple cabale. Les enthousiastes cherchent, au contraire, à placer dans l'ombre les flétrissures qui l'ont souillée depuis son berceau et voudraient la faire passer pour le produit immaculé de la raison humaine dans son état de développement graduel. »

Le système des causes accidentelles paraît puéril à l'auteur :

« Il a introduit dans l'histoire une manière mesquine d'envisager le plus grand événement des temps modernes. Il a fait comparer cet événement aux scènes les plus insignifiantes des temps passés ; une révolution qui s'est annoncée comme devant changer la face d'une partie du globe a été mise en parallèle avec des révoltes passagères et les combats stériles de

quelques factions obscures. De là tant de rapprochements manqués et souvent ridicules entre la Révolution française et des événements antérieurs. Et quels objets de comparaison n'est-on pas allé chercher? La rébellion de Charles de Navarre contre le roi Jean, les querelles sanglantes de la Ligue, les cabales méprisables de la Fronde, la sédition excitée par Masaniello, la guerre des paysans en Allemagne, les plus chétives révolutions des petites républiques de la Grèce, les conjurations de Catilina, enfin je ne sais quelle misérable insurrection de soldats contre l'empereur Vitellius. »

Est-ce à dire que la Révolution soit le produit exclusif et en quelque sorte fatal de la raison humaine parvenue à sa maturité?

« Cette idée, en fomentant un désir secret de nouvelles révolutions, prépare au siècle prochain des maux peut-être encore plus grands que ceux dont le nôtre a été la victime. Le véritable but de ce grand événement, dit-on, ne peut manquer d'être atteint tôt ou tard; les calamités qu'il a entraînées sont exagérées par la malveillance, et, fussent-elles aussi grandes qu'on le dit, on doit s'y résigner comme à des maux inséparables du plus grand des biens. La crainte de ces maux, qui peuvent accabler la génération actuelle, ne doit jamais arrêter les progrès de l'espèce humaine vers un meilleur ordre de choses; comparées au bien général qui résultera d'une révolution née des plus nobles attributs de l'homme, les souffrances et la mort des individus ne sauraient entrer en ligne de compte. Si l'on avait envisagé de bonne heure la Révolution sous son véritable point de vue et étudié avec soin ses archives, jamais cette manière de voir n'aurait pu devenir aussi générale. La connaissance des auteurs de cette entreprise abominable, de ses mobiles, de ses instruments, de son but et de ses résultats probables, aurait prouvé à tout le monde qu'au lieu de conduire à un plus haut degré de perfection, elle menaçait au contraire de faire rétrograder l'humanité. »

L'auteur développe cette idée fort juste, qu'aucune forme de gouvernement n'est mauvaise en soi et qu'une constitution ne vaut que par l'usage qu'on en fait, par la façon dont elle est pratiquement appliquée. La constitution la meilleure, c'est-à-dire

celle qui a été combinée le plus adroitement d'après la théorie des vraisemblances, peut se changer en fléau par les sottises ou les crimes des hommes; de même que la plus imparfaite peut devenir un bienfait du Ciel par la sagesse des gouvernants. Mais, en aucun cas, il n'est permis d'acquérir la félicité problématique des générations futures par le sacrifice certain et immédiat de toute la génération présente. Or c'est précisément ce qu'ont fait les auteurs de la Révolution :

« D'abord ils déclarèrent la guerre aux *droits du gouvernement.* Après avoir ébranlé dans les esprits la base de l'obéissance, ils égarèrent la multitude ébahie et malheureusement trop docile dans un dédale de principes arbitraires, de formules mystiques : ils appelèrent la puissance aveugle *souveraineté du peuple*, l'insurrection *le plus saint des devoirs;* ils subordonnèrent les droits de l'État au fantôme d'une volonté générale et proclamèrent une idée vague et variable, le *salut du peuple,* comme la première loi. Ensuite ils attaquèrent ceux des *droits individuels* dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Prérogatives féodales, droits seigneuriaux, fondations de famille, titres héréditaires, dignités, distinctions honorifiques, tout fut aboli sous le prétexte spoliateur d'une usurpation primitive, et sans égard pour la légitimité de la possession actuelle ni pour la sainteté de la prescription. Enfin, ce système exécrable engloutit tous les autres droits individuels. En premier lieu, ce qu'on appelait les excroissances des richesses personnelles, puis les commodités de la vie, puis le nécessaire, puis la vie elle-même, puis des milliers de vies, furent sacrifiés à une chimère de perfection. »

Y avait-il dans le régime intérieur de la Fance rien qui pût motiver un pareil bouleversement ?

« La France était une monarchie gouvernée d'après des lois. Aucun homme de sang-froid, s'il est accoutumé à réfléchir sur les matières de droit public universel, n'appellera despotique par sa nature une constitution qui plaçait la propriété, la liberté, la sûreté personnelle sous la sauvegarde des lois et des formes légales. Si quelques déviations de la règle, si l'abus du pouvoir, abus difficile à prévenir surtout dans un grand État où la puissance, pour protéger efficacement, ne doit pas être trop en-

travée, si des actes d'oppression passagers étaient les caractères du despotisme, quelle est la constitution politique qui ne méritât d'être flétrie de ce nom ? »

La monarchie française n'était pas d'ailleurs une monarchie absolue et illimitée, et elle s'adaptait bien au tempérament de la nation :

« Pour peu que l'on connaisse l'histoire de France, on sait que le peuple et même les rois attachaient la plus grande importance à l'enregistrement des édits. Cet enregistrement avait la vertu d'une sanction publique. Les ministres échouèrent plus d'une fois dans leurs entreprises contre cette puissante co-législature. La conviction où était le monarque de la force résistante des parlements rendait des lois ouvertement tyranniques impossibles, et cette résistance était si peu une vaine formalité qu'elle devint une des causes principales de la Révolution. Enfin, si l'attachement pour une constitution peut être regardé comme un gage de son mérite ou du moins de son accord avec les penchants, les mœurs et le caractère de la nation, jamais il n'y en eut de meilleure et de plus adaptée à l'esprit national que celle dont la Révolution française a produit le renversement. Dans les temps même où les Français étaient le plus mécontents du monarque, ils n'en étaient pas moins enthousiastes de la monarchie. Jamais peuple ne fut plus éloigné du républicanisme. »

La preuve en est que le mouvement initial de 1789 fut essentiellement monarchique :

« L'aversion pour le gouvernement d'un seul et le désir de le voir détruit furent si peu une cause principale ou coopérante de la Révolution, que, pour rendre la Révolution possible, il a fallu mettre à profit et afficher l'amour de cette même forme de gouvernement. Ce ne fut que bien lentement et à la faveur d'une licence, d'une anarchie toujours croissantes et d'un bouleversement graduel de toutes les idées, que les ennemis de la constitution monarchique réussirent à introduire les principes républicains et à faire goûter d'une partie du peuple un système entièrement nouveau et qui formait une dissonance si choquante avec sa façon de penser, ses vertus et ses vices. L'abolition de la monarchie fut un triomphe tardif et violent qu'une faction

audacieuse et à peine remarquée dans sa naissance obtint sur l'immense majorité du gouvernement monarchique. »

De fait, même après le 10 août 1792, Brissot n'affirmait-il pas qu'au même mois de l'année précédente il n'y avait *outre lui* que deux républicains en France, Pétion et Buzot? et Sieyès ne déclarait-il pas solennellement, dans un article inséré au *Moniteur* du 6 juillet 1791, qu'il était convaincu que le gouvernement monarchique méritait une préférence absolue, parce qu'on y rencontre dans tous les cas plus de liberté personnelle qu'au sein des républiques?

Les lettres de cachet même, si odieux qu'en fût l'usage, n'eussent pu à elles seules, au dire de l'auteur, provoquer un soulèvement populaire et un changement de régime. D'après les registres de la Bastille, publiés en 1789, on n'y avait détenu que trois cents personnes en l'espace de trois siècles. Cinq prisonniers seulement y étaient enfermés lorsque le peuple s'en empara, le 14 juillet :

« Trois d'entre eux étaient coupables de crimes monstrueux dont le caractère avait fait craindre de leur donner de la publicité ; les deux autres, traduits devant les tribunaux, y eussent été punis bien plus sévèrement. Il y avait abus sans doute de les soustraire à leurs juges naturels; mais cet abus n'avait pas frappé des *victimes innocentes,* ainsi que le répètent encore les déclamateurs. Ni ces prisonniers, ni aucun des détenus des autres prisons d'État n'osèrent profiter de leur liberté, de l'anarchie et de la protection de l'Assemblée constituante pour réclamer un examen, un jugement légal et des indemnités. Cependant l'Assemblée les y avait encouragés en instituant un comité de lettres de cachet où figurait Mirabeau. »

Restent l'état des finances, le déficit, la misère. Certes, dans la répartition inégale des dons de la fortune, une classe trop nombreuse n'avait guère reçu en partage que les charges et ne pouvait participer aux avantages résultant des progrès de l'industrie et de la civilisation ; d'où un accroissement de la pesanteur du fardeau et un sentiment de révolte bien compréhensible. Certes aussi, l'organisation des impôts était défectueuse, et il y avait disproportion entre la population et les moyens de subsistance. Mais, si le mal existait, le remède

pouvait y être apporté sans renverser le vieil édifice monarchique, à l'abri duquel la France s'était lentement constituée. Telle était la noble ambition de Louis XVI :

« Ce monarque monta sur le trône avec le projet d'effectuer une réforme essentielle dans toute l'administration, et l'histoire dira en pleurant qu'au milieu de tant de scènes variées d'infortune, il est resté fidèle à ce projet jusqu'à son dernier souffle et a pris tous les moyens de réaliser ce rêve de son cœur bienfaisant. De là son empressement à se livrer aux plans hardis d'amélioration conçus par M. Turgot, ainsi qu'aux vues plus sages d'économie et aux promesses trop brillantes de M. Necker. »

La conclusion de l'Observateur étranger est que la Révolution française ne fut point, comme le prétend une certaine école, la résultante de causes purement accidentelles; mais qu'elle ne s'explique pas non plus par une sorte de divorce moral entre la nation et la royauté. Au commencement de l'année 1787, personne n'avait le plus léger pressentiment de la catastrophe qui se préparait. En dépit des écrivains qui la font annoncer prophétiquement par Voltaire, par Franklin ou par Frédéric II, celle-ci n'est due qu'à une déviation du mouvement initial, favorisée par la faiblesse du pouvoir et l'audace de la secte qui méditait de se substituer à lui. Nul en Europe ne prévoyait la venue de « cette vague de fond qui allait noyer le vieux monde[1] ».

## V

Quant à Mallet du Pan, il hésite visiblement à se prononcer. Il se dit lui-même arrêté à chaque pas par des doutes et des incertitudes. Comment distinguer les causes essentielles des causes occasionnelles; le prévu de l'imprévu; les conspirations du hasard? Tout est matière à procès; chacun est juge et partie; chacun accommode les événements à ses passions et à ses intérêts. Certains attribuent la chute de la royauté à l'excès du pouvoir absolu ou aux ravages de la philosophie :

[1] Marquis Costa de Beauregard, *le Roman d'un royaliste*, p. 43.

« L'un vous dira que le joug de l'Église et de la noblesse étaient insupportables; l'autre vous assurera que sans les académies, les banquiers et les livres, le peuple eût aimé ses supérieurs avec tendresse. Vous entendrez tous les ordres s'accuser, la cour se plaindre des parlements ; la noblesse provinciale, des courtisans et des dignitaires ; les gens de guerre, des gens de loi ; les gens de commerce, les uns des autres ; le clergé, de l'irréligion publique ; le public, des richesses et de l'influence du clergé... »

D'autres, avec cinq ou six noms, ont la prétention d'expliquer le mystère de la catastrophe :

« Attribuez la chute de la monarchie française à l'ordre des Templiers et à ses successeurs, aux rêveries inintelligibles de quelques pédants d'Allemagne, que vous ne comprendrez pas vous-même ; faites d'un prince efféminé, sans courage d'esprit, sans moyens, sans talents, faites de ce duc d'Orléans, instrument aveugle de cent bandits entreprenants et tellement absurde dans ses crimes que chacun d'eux le poussait à l'échafaud, faites-en un Cromwell et remettez-lui le sceptre de la Révolution. Montrez-nous que dans son ensemble et ses détails elle fut préméditée, organisée et déployée, comme un automate dans les mains de Vaucanson. Qu'il n'y ait pour vous rien d'obscur ni de douteux. Soyez tranchant dans vos interprétations et vos jugements; copiez des sottises de parti et des bruits de société; écrivez l'histoire comme l'Almanach Boiteux : vous aurez des prôneurs et une pension de votre libraire... »

Aussi Mallet se contente-t-il, en fin de compte, d'enregistrer les résultats. Ce qui, à ses yeux, sert à faire de la Révolution française un tableau sans précédent à travers les siècles, ce ne sont ni ses crimes, ni ses origines, ni ses malheurs :

« C'est le caractère particulier de ses auteurs et de ses victimes ; c'est ce mélange de méchanceté usurpatrice et de fanatisme scholastique, entés sur la vanité nationale ; c'est cet enchaînement de crimes rendus nécessaires par d'autres crimes, dans ces transitions graduelles de l'esprit d'indépendance au besoin d'un despotisme régulier, c'est cette inconstance des opinions après la fièvre de l'enthousiasme ; c'est cette union du génie des sectes à celui des conquérants, qui attaque à la fois

les territoires et les institutions, les religions, les usages, les mœurs, les propriétés et les sentiments publics ; c'est ce concours de l'hypocrisie avec la férocité, du langage des lumières avec la bassesse de l'ignorance, des sophismes avec les forfaits et d'une corruption perfectionnée avec la brutalité des temps de barbarie ; c'est enfin ce contraste éternel entre les principes et les actions, entre l'empire des idées et celui des intérêts, entre la force des hommes et celle des événements ; contraste qui, après avoir enfanté une suite de vicissitudes, les a perpétuées, et qu'on n'explique ni par les déclamations ni par des fables apocalyptiques sur les causes secrètes.

« Si vous n'apercevez dans ce prodigieux mouvement qu'un trône renversé, des nobles proscrits, des prélats spoliés et une république instituée, vous restez au milieu de votre route, et vous prendrez les moyens pour les résultats. »

Joseph de Maistre, lui, n'éprouvait pas les hésitations des Gentz ni des Mallet du Pan. En face du phénomène qui provoque les controverses des penseurs allemands et des observateurs génevois, le grand croyant ne délibère pas, il ne prononce qu'un mot : la Providence !

« Nous sommes attachés au trône de l'Être suprême par une chaîne souple qui nous retient sans nous asservir. Chaque nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit remplir. La France exerce sur l'Europe une véritable magistrature, qu'il serait inutile de contester, dont elle a abusé de la manière la plus coupable. Elle était surtout à la tête du système religieux, et ce n'est pas sans raison que son roi s'appelait *très chrétien*. Or, comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles. S'il entrait dans les desseins de Dieu de nous révéler ses plans à l'égard de la Révolution française, nous lirions le châtiment des Français comme l'arrêt d'un parlement[1]. »

[1] *Considérations sur la France*, Œuvres complètes de J. de Maistre, t. I, pp. 1, 8, 15.

# CHAPITRE II

## COBLENTZ

L'émigration. — Le plan des princes. — Indifférence de l'Europe. — Deux politiques. — Les « monarchiens » traités en suspects. — Mission de Mallet du Pan. — Ouverture des hostilités. — L'armée de Condé. — Sur la frontière. — Au corps de garde de Luxembourg. — L'interrogatoire d'un accusé. — Odyssée d'un ancien prisonnier de la Bastille. — Coup de main manqué. — Les limiers de la Convention. — Boissimène, Niazinsky, Imbert de la Plattière, Mercy. — Un mot de Robespierre. — A la section des Cordeliers. — Les jacobins et la famille royale. — Pétion et ses agents. — Collot d'Herbois, Hérault de Séchelles, Santerre. — Le *Père Duchesne* et ses rédacteurs. — Les faux assignats. — Une lettre du comte de Miranda. — Projets d'évasion et de contre-révolution. — Dissentiments princiers. — Mouvements royalistes. — Beaumarchais et les lettres de Marie-Antoinette. — Mme de Staël et MM. de Berne.

### I

Le comte d'Artois, frère du roi, avait donné le signal du départ, au lendemain de la prise de la Bastille. Il s'était retiré à Bruxelles, puis à Turin, à la cour de son beau-père, le roi Victor-Amédée III. Les Condé ne tardèrent pas à l'y rejoindre. Leur plan, dont Calonne avait conçu et suggéré l'idée, consistait à obtenir l'intervention de l'Europe en vertu du principe de la solidarité des trônes, et à former une armée de gentilshommes qui, l'épée à la main, iraient reconquérir le royaume, que la Révolution arrachait au roi par lambeaux[1].

Certes, comme le fait remarquer M. Thureau-Dangin, il convient de ne pas se rendre complice des injustices dont les émi-

[1] Léonce Pingaud, *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois*, introduction, XXVII.

grés ont été souvent victimes. Il ne faut pas oublier « ce qui doit être dit pour excuser leur départ de France », ni méconnaître « ce qu'il y a eu de chevaleresque dans leurs erreurs, d'esprit de sacrifice dans leur obstination et leur aveuglement, ce qu'on retrouve souvent de patriotisme dans ces cœurs demeurés français sous l'uniforme étranger ». Eux aussi, ils aimaient la France; ils la voulaient grande et prospère; ils n'entendaient pas payer le rétablissement de l'ancien régime au prix d'un démembrement; mais ils avaient de la patrie une idée autre que celle qui apparaît à nos esprits, et qui en 1870 groupa toutes les opinions, tous les dévouements, tous les héroïsmes sous le même drapeau. Pour eux, la France, c'était le roi, et le roi maintenu dans son autorité absolue, réintégré dans toutes les prérogatives que lui donnait ce qu'ils appelaient « notre antique constitution », cumulant le pouvoir législatif et l'exécutif. « Ils en étaient toujours au patriotisme d'ancien régime, et ils ne voyaient pas que depuis 1789 un sentiment national nouveau, aussi susceptible que profond, s'était emparé de toutes les âmes. Ils ne se doutaient pas de la répulsion qu'ils provoquaient, de l'abîme ainsi creusé entre leur royauté et cette France nouvelle que l'éloignement ou l'aveuglement semblaient leur cacher[1]. »

Pour eux, l'intervention de l'étranger dans nos affaires était une question de police, presque de bon voisinage. Tel un propriétaire qui, ayant le feu dans sa maison et entendant bien d'ailleurs en rester le maître, crie au secours et sollicite les habitants du quartier de lui prêter main forte, afin que le sinistre ne s'étende pas jusqu'à eux. Si au moins le succès avait légitimé les espérances des émigrés; si, dès la première heure, une action énergique, désintéressée, n'ayant d'autre but que le rétablissement de l'ordre et le raffermissement du trône avait rendu la France à elle-même et lui eût restitué, avec la libre disposition de ses destinées, le droit de rajeunir, en l'appropriant à l'esprit nouveau, le pacte qui l'unissait à sa vieille maison royale!...

Mais l'Europe, secrètement heureuse du désordre des affaires

[1] Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains*, pp. 48, 56, 57.

de France et se réservant d'en profiter au moment favorable, se montrait réfractaire aux sollicitations des exilés. Si les intentions de ceux-ci étaient pures, leurs démarches inconsidérées compromettaient à l'intérieur la cause de la monarchie, sans aboutir, vis-à-vis de l'étranger, au résultat poursuivi.

En Russie, Catherine II se bornait à établir un cordon sanitaire sur la frontière de ses États, plus par calcul politique que par antipathie pour les idées nouvelles[1] : elle ne paraissait point disposée à une action armée. En Autriche, Joseph II et le vieux Kaunitz, son ministre, applaudissaient à huis clos à un mouvement dans le développement duquel ils croyaient voir une cause d'affaiblissement pour la France. La Prusse, tenue en échec par l'Autriche et absorbée par ses projets sur la Pologne, se désintéressait des événements. En Angleterre, William Pitt observait et songeait aux moyens de tirer son épingle du jeu. En Italie, la Sardaigne faisait des vœux platoniques en faveur du triomphe de la cause des rois, guettant l'occasion de réaliser le rêve abandonné par Emmanuel-Philibert et de ressusciter le second royaume de Bourgogne. L'Espagne, livrée aux caprices de Godoï, l'amant de la reine, n'avait pas de politique fixe. Seul Gustave III, le roi de Suède, se déclarait nettement et dès la première heure contre la Révolution; mais de quel poids pouvait-il peser dans la balance, jusqu'au jour où le poignard d'un assassin le faisait disparaître de la scène et imprimait à la politique suédoise une orientation nouvelle?...

Les premières démarches du comte d'Artois et de son conseiller auprès des cours avaient échoué. Les dissentiments entre le roi et les divers membres de la famille royale n'en devinrent que plus profonds. Le roi et la reine ne se contentaient pas de désavouer; ils blâmaient ouvertement et combattaient, dans la mesure, hélas! bien réduite de leurs forces, des projets aventureux, contraires à la dignité nationale et dangereux pour leur propre sécurité. Le comte d'Artois, loin des événements, n'ayant pas la moindre notion de leur portée, ne pouvant apprécier les difficultés inextricables et les périls grandissants auxquels la famille royale était en butte, blâmait de son côté toutes les dé-

[1] K. Walizewski, *Autour d'un trône.*

marches du roi. Certes, il voulait le sauver ; mais il n'entendait pas qu'il pût être délivré par un autre que lui, et par d'autres moyens que ceux irrévocablement arrêtés dans son esprit. De là l'excommunication de tous ceux qui, comme Lafayette, Tollendal, Mounier, Malouet, Breteuil, voulaient préserver les jours de la famille royale et créer un mode de vivre entre le roi et la Révolution. Les « monarchiens », les constitutionnels, sont pour le comte d'Artois des ennemis pires que les plus forcenés des jacobins. « Ce parti mitoyen, dit Condé, sera peut-être celui qui nous barrera le plus ; car les enragés périront des accès multipliés de leur rage[1]. » N'est-ce pas le sort éternellement réservé aux modérés, que d'être pris entre deux feux et anathématisés par les extrêmes?...

De leur côté, le roi et la reine, voyant le flot révolutionnaire monter, monter toujours, se sentaient responsables vis-à-vis du pays de l'inconsciente et aventureuse politique des émigrés. Sybell dit avec raison que la reine ne voulait pas triompher par eux, d'abord parce qu'elle ne croyait pas à la possibilité de rétablir l'ancien régime comme le rêvaient Calonne et le comte d'Artois, ensuite parce que, — préoccupation féminine bien naturelle, même chez une reine, — leur triomphe laisserait le roi dans l'ombre, et que l'apparence seule d'une alliance avec l'émigration anéantirait à jamais tout espoir d'une restauration monarchique. Elle ne voyait que deux partis à prendre : fuir en Vendée, dans le Midi ou dans l'Est; ou invoquer la médiation des grandes puissances et spécialement celle de l'empereur Léopold, en dehors de toute intervention des émigrés.

Cette opposition de politiques explique la série des mesures contradictoires, des maladresses et des fautes qui précédèrent la mise en accusation du roi. Celui-ci, apprenant les menées de Calonne, confia, en novembre 1790, à Breteuil, le soin de traiter, muni de ses pleins pouvoirs, avec les gouvernements étrangers; mais le comte d'Artois ne se tint pas pour battu, et sous prétexte que le roi n'agissait que contraint et forcé, à l'action de Breteuil il continuait à opposer l'action secrète de Calonne, au risque de déchaîner sur son pays le fléau de l'invasion étrangère.

[1] Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration. — Coblentz*, chap. II, p. 16 et suiv.

Le 15 juin 1791, le prince et son fidèle conseiller arrivaient à Coblentz, où les Condé les attendaient. Monsieur quittait Paris le jour même où la famille royale, en exécution du complot ourdi par Fersen, Mercy, Bouillé et Breteuil, entreprenait le triste voyage de Varennes. Dès le 7 juillet, les princes étaient réunis, et dès lors on voit s'accentuer, entre le quartier général de la France du passé et le palais du roi prisonnier, le conflit dont le dernier acte devait se dérouler sur la place de la Révolution.

Louis XVI et Marie-Antoinette s'opposaient à toute démonstration armée et n'entendaient demander le salut qu'à des moyens pacifiques et à une composition avec le pays.

Les princes n'admettaient d'autre solution que l'emploi de la force et ne cherchaient le salut que dans l'intervention de l'Europe. Monsieur, esprit plus libéral, plus politique que le comte d'Artois, mais absolument dominé par lui, voulait se substituer au roi, gouverner à sa place en prenant le titre de Régent, conserver Calonne, qu'il envoyait vers le même temps à Londres solliciter les secours de l'Angleterre ou tout au moins obtenir sa neutralité. Il voulait enfin écarter Breteuil : il lui mandait que ses pouvoirs étaient révoqués et lui ordonnait de venir les lui remettre à Coblentz.

Pour exécuter leurs plans, les princes appelaient auprès d'eux le maréchal de Broglie et le maréchal de Castries, investis, l'un des pouvoirs militaires, l'autre des pouvoirs diplomatiques. Le 25 août, le comte d'Artois assista à l'entrevue qui eut lieu, au château de Pilnitz, entre l'empereur Léopold et le roi de Prusse. Là fut signée la fameuse déclaration qui, bien qu'édulcorée et fort différente du langage préconisé par Calonne, n'en fut pas moins considérée en France, ainsi que dans le monde des émigrés, « comme une menace solennelle des puissances étrangères contre la Révolution. »

La guerre était imminente. On s'y préparait des deux côtés. Le courant de l'émigration devint irrésistible. Coblentz en était le centre et la capitale. Là trônaient les princes, entourés de leur petite cour; mais le véritable roi, le dispensateur de toutes les faveurs, le titulaire de tous les portefeuilles, celui devant qui tout le monde plie, même l'Électeur, « le grand maître,

ministre de la guerre, ministre des affaires étrangères, ministre de la justice, » c'est Calonne. Calonne est l'homme du comte d'Artois, ou plutôt le comte d'Artois est l'homme de Calonne. Tout ce qui n'admet pas avec eux le dogme de la monarchie absolue est frappé d'anathème. Autour d'eux, on ne parle que de représailles, de retour au régime d'avant 1789, de restauration des antiques privilèges supprimés dans la nuit du 4 août. Les royalistes modérés, ceux qui veulent deux Chambres, un roi sans pouvoir, un gouvernement comme en Angleterre, sont à leurs yeux « des scélérats ». On se répand en calomnies sur eux, sur le roi, sur la reine. « Le roi a osé se plaindre de ce que ses frères agissent sans son aveu, ne tiennent aucun compte des dangers qu'il court et cherchent à organiser une régence. La reine a dit qu'elle aimait mieux être la mère d'un roi constitutionnel que la femme d'un roi pourvu d'une tutelle. Ces propos leur sont imputés à crime. On leur reproche de considérer les succès possibles des émigrés comme des chaînes qu'une fois rétabli sur son trône Louis XVI ne pourrait secouer. Crimes aussi sa condescendance envers l'Assemblée nationale, son dessein d'adhérer à la Constitution. Crimes enfin les ordres qu'il envoie aux princes, et dont ceux-ci ne tiennent aucun compte[1]. »

Et prompts à jeter la pierre à l'infortuné monarque et à l'héroïque souveraine, qui se débattent au sein de la situation effroyable que leur ont faite les événements, les émigrés se dénigrent entre eux, se surveillent, se dénoncent, s'imputent les uns aux autres les échecs de leur politique.

Au milieu de l'année 1792, leurs ressources matérielles se sont épuisées. L'armée des princes est dispersée; celle de Condé présente un aspect lamentable. Le 4 avril, Dumouriez envoie un ultimatum à l'Autriche. La guerre est déclarée bientôt après. Le 22 mai, Mallet du Pan arrive à Genève et se met aussitôt en rapport avec le maréchal de Castries. Il était chargé, écrivait-il à celui-ci, de conférer avec lui au sujet d'une mission que le roi confiait à leur dévouement :

« Elle consiste à détourner les émigrés de prendre aucune

[1] Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration. — Coblentz*, p. 150 et suiv.

part aux hostilités. Le roi a des agents dans tous les départements, des informations sûres et multipliées, qui lui font craindre que la guerre étrangère entraîne une Jacquerie. Sa Majesté désire que, afin d'en prévenir les horreurs dont on rejette trop légèrement la possibilité, les royalistes s'abstiennent, et cela dans l'intérêt du roi, de l'État, de leurs propriétés, et qu'ils préparent ainsi un traité de paix dans lequel les puissances étrangères et Sa Majesté seront les arbitres de la destinée des lois et de celle des nations. Voilà le désir du roi. Tout sera facile dans le présent comme dans l'avenir, si l'on s'attache à ce plan de conduite. Tout se compliquera de périls, d'incertitudes, de difficultés, si l'on s'en écarte[1]. »

Paroles tristement prophétiques; mais l'aveuglement à Coblentz était tel, qu'on les considéra comme une insulte, comme une falsification de la pensée royale. Aux yeux des émigrés, l'honneur consistait à s'armer contre sa propre patrie pour le salut de la monarchie française; ce que la Vendée, les Cévennes allaient entreprendre, pourquoi ne l'accompliraient-ils pas, eux, même dans les rangs d'une armée étrangère?... Et ils étaient de bonne foi en parlant ainsi. Mallet du Pan échoua dans sa tentative. Il fut traité comme un conseiller de malheur. Coblentz enveloppait dans la même disgrâce tous ceux qui, si haut qu'ils fussent placés, avaient l'audace de ne pas partager les illusions dont il se nourrissait. Les agents des princes avaient pour mission de filer, de dénoncer et de compromettre les « monarchiens », ces ralliés de 89, suspects au même titre que les pires jacobins, et le mot d'ordre, à la frontière, était guerre à mort à tout ce qui ne professait pas l'évangile selon M. de Calonne.

## II

Or, le 24 juin 1792, quatre jours après celui où le peuple envahissait les Tuileries, insultait à la famille royale, coiffait Louis XVI du bonnet rouge et préludait ainsi à la journée tristement décisive du 10 août, un personnage aux allures équi-

[1] Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration. — Coblentz*, p. 249.

voques était arrêté dans les rues de Luxembourg par ordre du général Schrœder, qui commandait la place. On le soupçonnait d'espionnage. Des lettres énigmatiques avaient été saisies sur lui ; il subit un interrogatoire, qui se prolongea jusqu'au lundi 25 juin, dans la soirée. Procès-verbal en fut dressé, sur la demande formelle des princes. Les révélations curieuses qui y sont contenues font connaître de plus près les intrigues des jacobins et des émigrés, les projets d'évasion de la famille royale, les dissentiments qui existaient parmi les royalistes, le vent qui soufflait alors au sein de la société française.

Laissons sous toutes réserves le prisonnier du général Schrœder nous faire connaître lui-même son identité et les événements auxquels il prétend avoir été mêlé[1] :

« Je me nomme Jean-Claude Jacquet de la Douay ; je suis âgé de cinquante-six ans, natif de Lons-le-Saunier, en Franche-Comté. Depuis 1759 jusqu'à 1772, j'ai exercé dans cette ville la place de lieutenant particulier du bailliage et présidial, dont je possède les lettres d'honoraires enregistrées au parlement. Depuis 1772 jusqu'en 1774, époque du rétablissement des parlements, je fus procureur du roi de la principauté des Dombes. A cette époque, étant venu à Paris, M. de Maurepas[2] me fit donner, par arrêt du conseil, la commission d'inspecteur de la librairie étrangère, que je conservai jusqu'à la mort de ce ministre. Alors, sur la dénonciation que j'avais coopéré à plusieurs libelles contre le ministre et la cour, je fus enfermé à la Bastille jusqu'au 3 juillet 1789; j'en sortis avec un ordre du roi qui m'exilait à Lons-le-Saunier...

« De retour à Paris, après la Révolution, sur un nouvel ordre du roi qui m'en accordait la permission, j'avoue avoir été

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne. Déclaration faite par le Sr Jacquet de la Douay et reçue sous sa dictée dans trois séances, savoir : une le dimanche 24 juin 1792, après-midi, et le lundi 25, matin et soir, dans la chambre du corps de garde de la ville de Luxembourg, où il était détenu par ordre du général Schrœder, commandant dans la ville.*

[2] Le comte de Maurepas (1701-1781), d'abord ministre sous Louis XV, exilé comme auteur d'une épigramme contre Mme de Pompadour, rappelé par Louis XVI à son avènement, en 1774, présida le conseil d'État, fit réintégrer les parlements exilés par Louis XV, inspira le traité d'union avec les insurgés d'Amérique, amena le roi à confier le portefeuille des finances à Turgot, puis à Necker, et provoqua ensuite leur disgrâce.

reçu deux ou trois fois par M. l'abbé Maury et lui avoir écrit tant pour lui communiquer des idées utiles à la bonne cause que des avis qui intéressaient sa sûreté personnelle ; mais j'atteste n'avoir connu ni fréquenté aucun député de l'Assemblée constituante, ainsi que de la seconde législature, et n'avoir point assisté à une seule séance de ces deux assemblées ni d'un club quelconque. Fidèle au respect et à la soumission que j'ai toujours eus et que je me fais un devoir de conserver pour le roi et les princes, je ne me suis chargé, à mon départ de Paris pour l'Allemagne, d'aucune commission particulière contraire aux principes du plus pur royalisme... »

Mais que vient-il faire à Luxembourg ? Où va-t-il ? Quel est son but ? Le singulier voyageur donne à ce sujet les explications suivantes :

« L'objet de mon voyage était d'aviser aux moyens les plus sûrs de faire passer, pour les présenter ensuite aux princes, un nombre de chevaux d'artillerie dont les conducteurs étaient et sont encore d'accord sur ce point. Du 20 au 25 avril dernier, l'armée de M. de Lafayette étant à Metz, ce général avait mandé au ministre que, manquant de tout et surtout de chevaux, on eût à lui en envoyer aussitôt. Mme Lauchère, épouse de celui qui a l'entreprise des chevaux d'artillerie, dépêcha un courrier à son mari pour l'instruire que, M. de Lafayette ayant fatigué par les travaux des fortifications les chevaux destinés aux trains d'artillerie, il était nécessaire de joindre à l'envoi ordinaire les deux divisions qui étaient à Versailles, dont le nombre était de huit cents. Leurs conducteurs devaient être le nommé Falque, frère d'un officier au régiment de Penthièvre-infanterie, et le maître de l'hôtel impérial de Douay, dont la femme se rend utile autant qu'elle peut à ceux qui émigrent. Ce sont ces chevaux de Versailles que j'avais le projet de faire passer sur le territoire autrichien de concert avec M. de Marcenay, ci-devant maître d'hôtel de Monsieur, ensuite premier commis de la guerre, sous le ministère de M. de Brienne, et maintenant directeur pour la fourniture et l'entretien des chevaux d'artillerie avec un intérêt dans la chose.

« C'est pour l'exécution de ce projet que, le 29 avril, je partis de Paris en compagnie de MM. de Béon, garde du corps du roi,

et le chevalier de la Porte, capitaine des chasseurs de Touraine, prenant aussi la qualité d'aide de camp de Monseigneur le comte d'Artois; mais, arrivés à Menin, ces deux messieurs prirent la poste, dans le dessein de courir jour et nuit jusqu'à Coblentz, tandis que je prenais la diligence pour Tournay. Il me tardait d'obtenir les renseignements nécessaires pour favoriser le passage sur le territoire autrichien des chevaux que les conducteurs s'étaient chargés, de leur côté, d'accord avec de Marcenay, d'amener, dans une sortie ou promenade hors de Metz, jusqu'à l'endroit que je leur aurais indiqué. Malheureusement je fus arrêté et détenu à Tournay pendant trente et un jours, sur la délation faite contre moi par un nommé Borrel comme auteur du libelle intitulé *le Masque arraché*. Cela fit avorter le projet, parce que, dans l'intervalle, M. de Lafayette fit changer de position à son armée. Je crois néanmoins encore à la possibilité de réaliser cette entreprise intéressante si, par moi-même ou par un agent sûr, j'acquerrais une certitude sur la station de ces chevaux... »

Entreprise intéressante venant se greffer sur une autre qui, celle-là, n'était point désintéressée de la part de Narbonne, s'il faut en croire Jacquet de la Douay :

« Cette entreprise de chevaux, accordée aux sieurs de Lauchère, chevalier de Saint-Louis, homme fort riche, de Fontanay, ancien maître des comptes, et de Ville, n'a pas été faite par adjudication au rabais, mais donnée de la main à la main par M. de Narbonne, à raison de quatre cents francs par cheval, y compris le harnais, au moment de la livraison; indépendamment de un million huit cent mille francs qui avaient été avancés à compte du prix de trois cents francs pour chacun de ceux qui périraient par accident ou qui seraient tués à l'ennemi et de trente-huit sols par jour de nourriture; le tout payé, moitié en papier, moitié en argent; plus le prêt de ces chevaux fait quinze jours avant d'entrer en service et quinze jours après la cessation de leur service.

« Ce marché avantageux pour les entrepreneurs ne l'avait pas été moins pour le désintéressé Narbonne; car il s'était fait compter un pot de vin de cinq cent mille livres en écus, et, en y joignant pareilles aubaines dans les autres marchés, on porte

son bénéfice, pendant son court ministère[1], à près de un million deux cent mille livres. »

Comme preuve de la pureté de ses intentions, Jacquet affirme que M. de Marcenay lui a donné les adresses de M. de la Châtre, du marquis de Saint-Simond[2] et d'un M. de Goumand ou Ghémand, de qui il se serait réclamé, s'il avait pu arriver jusqu'à Coblentz. Il proteste de son royalisme et fait ses offres de service avec la candeur d'un professionnel :

« C'est par la dame de Marcenay, aristocrate enthousiaste, que je suis parvenu à être instruit de toutes les entreprises de M. de Narbonne pendant son ministère, ce qui m'aurait rendu de quelque utilité pour les princes, si j'avais eu le bonheur d'obtenir réponse à deux lettres qu'antérieurement j'avais écrites à Monseigneur le prince de Condé pour offrir mes services. Cette dame, en effet, vivait alors avec le sieur Darblet, maintenant aide de camp du général Narbonne, toujours son confident intime, et pendant son ministère membre du comité militaire avec les sieurs d'Arcombal, d'Agier, Berthier et d'Arçon. Je voyais journellement chez cette dame l'évêque de Perpignan, qui entrait en partage de ses faveurs, le coadjuteur d'Abby, le marquis d'Elbecq, le comte de Saint-Simon, qui est rentré en France après avoir émigré, M^me^ de Cavaignac et une dame de Néry, autrefois maîtresse de M. le duc de Fitz-James, dont elle a un enfant, et vivant maintenant avec un M. de Foucaut, officier d'artillerie, démocrate enragé, ayant quitté le service dans l'espoir d'être élu député de Château-Thierry, mais qui, dupe de sa spéculation, végète dans une petite terre près de Villers-Cotterets. M. d'Arçon ne tient que par circonstance au parti démocratique, et il n'hésiterait pas à passer du côté des princes s'il pouvait en espérer une bonne réception[3]... »

[1] M. de Narbonne (1755-1813) fut ministre de la guerre durant quelques mois, de décembre 1791 à mars 1792.

[2] Un émigré de marque, que Calonne, « le grand maître de Coblentz, » ainsi que l'appelle M. Ernest Daudet, avait nommé représentant des princes à Francfort. (Voir *Histoire de l'émigration. — Coblentz*, p. 142.)

[3] Ce d'Arçon fit plus tard partie du département de la guerre, au Comité de salut public, avec Meusnier, Favart, Saint-Fief, Laffitte-Clavé et quelques autres. Il dirigea la levée du siège de Dunkerque et celle du siège de Maubeuge. « Personne, a dit de lui Mallet du Pan, ne le surpasse en pénétration, en connaissances pratiques, en promptitude de coup d'œil et en imagination ; c'est une

Et, comme s'il voulait donner plus d'autorité à sa parole par la précision des détails, le prisonnier continue :

« A mon passage à Douai, ayant aperçu M. de Béthune-Charot et le sieur de Rosière, gentilhomme français et général commandant le corps des patriotes brabançons émigrés, je n'eus rien de plus pressé que de recueillir des informations sur leur compte. Étant parvenu à entrer en conversation avec le sieur de Rosière, j'appris tant de lui que de l'aumônier du régiment suisse de Courten qu'ils venaient de faire habiller leurs émigrés pour les joindre aux troupes nationales françaises; que, comptant toujours pouvoir pénétrer dans le Brabant, ils y opéreraient une nouvelle révolution à l'aide des correspondances infinies qu'ils avaient encore, et qu'ils connaissaient un dépôt de soixante mille fusils dans différents endroits.

« L'aumônier m'ayant ajouté que ces deux chefs vivaient avec des filles dans une petite maison isolée à plus d'un demi-quart de lieue de Douai, sur la route de Lille, j'eus la curiosité d'aller avec lui reconnaître le local, et je remarquai avec plaisir que leur enlèvement en serait si facile, que je n'hésiterais point à m'en charger avec le secours de quatre hommes sur lesquels je pourrais compter. Si, jusqu'à ce jour, j'ai gardé le silence sur un point aussi intéressant dans les circonstances présentes, c'est que, l'ayant communiqué à M. le baron de Coinstruy, logé à Mayence chez un conseiller de Sa Majesté Impériale et qui se donne pour avoir été très employé par le ministre français dans la révolution de Hollande, je lui avais observé que, pour l'honneur de M. de Béthune-Charot, il faudrait ne pas le livrer aux Autrichiens, qui le pendraient certainement, mais l'attirer sous quelque prétexte aux environs de Trèves, où on l'enfermerait pour le reste de ses jours. »

Le prisonnier, qui doit s'y connaître, aborde maintenant le chapitre des agents secrets de la Convention :

« J'ai appris d'un sieur d'Orival, d'abord avocat sans réputation et chancelier du prince de Limbourg, ensuite, par la

âme de feu et une tête pétrie de ressources... Je parle de d'Arçon d'après une liaison intime de dix années avec lui : il n'est pas plus révolutionnaire que moi. » (A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. II, p. 44.)]

protection de Cahier de Gerville[1], désigné homme de paix, que le sieur de Boissimène, neveu de M. Pethion; le comte de Niazinsky, gentilhomme polonais; le prétendu comte Imbert de la Platière, le sieur Mercy, secrétaire de M. de Villette, et Condorcet, pour la *Chronique de Paris*, allaient très incessamment se mettre en route pour observer à Coblentz et ailleurs les projets des princes et en rendre compte.

« Le sieur de Boissimène, connu depuis longtemps pour un m... public, a une très grande influence dans les opérations particulières de la police, depuis l'entrée de M. Pethion, son oncle, dans la mairie[2]: c'est lui qui rédige le bulletin journalier de tout ce qui se passe dans Paris et au château des Thuileries. Sa femme, de son côté, tient une maison de jeu au Palais-Royal, avec une rétribution de vingt louis par mois, sans mise de fonds, et lui fournit les trois quarts des anecdotes des factieux de Paris, qui se rassemblent dans son tripot. On prétend aussi que c'est ce Boissimène qui a donné à M. Pethion l'idée de l'invention des piques et qui a veillé à leur fabrication, conjointement avec le sieur Manuel.

« Le comte de Niazinsky est ce même Polonais qui, dans le temps, répandit contre le comte de Vergennes[3], ministre, un mémoire terrible fait par M. de Saint-Aulaire. Dans ce moment, il répète auprès de l'Assemblée nationale les mêmes quatre millions d'indemnité pour avances et pertes qu'il fit pendant la confédération de Pologne.

« Le prétendu comte Imbert de la Platière est celui qui travaille depuis plusieurs années à la *Galerie des hommes illustres*. Il est marié depuis un an à une jolie personne de Verdun, nommée Meulan, avec laquelle il vivait publiquement; mais, peu scrupuleux sur le sacrement, il la prostitue à qui veut, et le tarif en est cinq louis, ce qui forme une liste nombreuse, à la tête de laquelle sont MM. de Montmorin, ex-ministre; le duc de Liancourt; le prince de Poix, expulsé depuis peu; M. de Nar-

[1] Ancien avocat au parlement, substitut du procureur de la Commune, ministre de l'intérieur en 1791, après la retraite de M. de Montmorin.

[2] Le 14 novembre 1791.

[3] Charles Gravier, comte de Vergennes (1717-1787), ministre des affaires étrangères et chef du conseil des finances, qui fut pendant vingt-trois ans, de 1764 à 1787, l'inspirateur et le directeur de la politique française.

bonne, qui l'a prise en titre, et le chevalier de Parny, sans parler d'une infinité d'autres, depuis Gardel, le danseur[1], jusqu'au coiffeur de la dame. Le sieur Mercy, dans son apostolat politique, doit changer de nom. Outre les quatre ci-dessus nommés, j'ai ouï dire de bonne source que le frère de la dame de la Platière devait aussi se mettre en campagne avec la même mission.

« Quant à des émissaires envoyés soit à Coblentz, soit à Berlin, soit à Vienne, soit à Francfort, pour commettre des attentats sur des personnes sacrées, je jure sur mon Dieu et sur mon âme n'en avoir aucune connaissance et ne pas le croire. Si j'en avais le moindre soupçon, je les dénoncerais aux dépens de mes jours. A la vérité, avant mon départ de Paris, il était public et notoire que le sieur Robertspierre[2] avait dit, en pleine séance des Jacobins, qu'il était inutile et superflu d'augmenter de trois cents millions l'émission des assignats; qu'il suffisait, pour couper court à la tyrannie, de promettre deux millions à qui apporterait la tête d'un despote, et, comme il y en a à peu près vingt en Europe, on en serait quitte pour quarante millions.

« Je suis également convaincu qu'il n'existe point de société tyrannicide et que le public n'y a jamais cru; mais, dans les districts ou sections des Cordeliers, plusieurs membres prêchent hautement cette doctrine, dont les deux plus fameux partisans sont les sieurs Danton et Camille Desmoulins, qui affichent sur cela les placards les plus abominables et qu'on croit capables de porter la scélératesse jusqu'à l'exécution.

« Il est à ma connaissance que, sur les projets des jacobins envers la famille royale, il y a deux partis différents, savoir : celui du duc d'Orléans, soutenu par Pethion, Manuel, Chabot, Bazire, Rouillier, Vergniau, Hérault de Séchelles, Isnard et Robertspierre, dont le plan ne va pas à moins, en cas de déroute de l'armée, qu'à s'emparer du roi, de la reine et du dauphin

[1] Danseur fameux : il brillait à l'Opéra au temps de Vestris et de Chevalier, le maître de ballet. Époux de la Chevalier, la comédienne qui fut en Russie un des agents de la police secrète de Barras, Gardel est mentionné incidemment dans l'*Histoire de l'émigration* d'Ernest Daudet, *les Bourbons et la Russie*, p. 212, note 1.

[2] Le nom de Robespierre est souvent orthographié de cette façon dans les documents contemporains, notamment dans les *Drapmore papers*, récemment publiés en Angleterre, et dans le *Mercure britannique*.

comme otages et de se porter aux dernières extrémités plutôt que de consentir à la moindre modification dans la constitution. Le second parti, composé de Brissot, Condorcet, Cambon, Vigneau et autres, se prêterait aisément à un accommodement, pourvu qu'il ne fût question ni du rappel du haut clergé ni des parlements.

« Mme la baronne de Staël, pendant le ministère de M. de Narbonne, n'a cessé de fréquenter le château des Thuileries, où on la voyait avec étonnement dans les bonnes grâces de la reine, ainsi que Mme la duchesse de Luynes, les honnêtes gens sachant que ces deux femmes trahissaient Sa Majesté. Les conciliabules de cette baronne, surnommée *la Mégère*, sont ordinairement composés des sieurs Condorcet[1], de sa femme, qui vit en ce moment avec le sieur Depont, démocrate enragé, quoique fils d'un père ancien intendant de Metz et respectable par ses bons principes; de l'évêque d'Autun, de Brissot, de Langlade, premier commis des affaires étrangères; de Mme la vicomtesse de Laval-Boulogne, de plusieurs officiers suisses dont on a lieu de soupçonner la façon de penser, particulièrement de M. Daffry fils[2]. On sait aussi certainement qu'un des projets de Mme de Staël était de faire rappeler M. Necker, son père.

« Je suis persuadé que M. Dumouriez[3] et principalement M. de Bonne-Carrère[4], surtout depuis l'entrée de ce dernier dans le ministère, ne se refuseraient point à trahir leur parti et à favoriser celui des princes, pourvu qu'on leur assurât l'impunité et leur fortune. Si on veut négocier avec eux, M. Depont père

[1] Le célèbre philosophe (1743-1794).

[2] Le fils du vieux Daffry, dont il est incidemment question dans le dramatique récit de la journée de 10 août fait par M. Thiers : « Ce malheureux prince avait passé la nuit à écouter les avis divers qui se croisaient autour de lui; et, dans les rares moments de relâche, il avait prié le Ciel pour sa royale épouse, pour ses enfants et sa sœur, objet de toutes ses craintes. « *Sire,* lui dit la reine avec « énergie, *c'est le moment de vous montrer.* » On assure même qu'arrachant un pistolet à la ceinture du vieux Daffry, elle le présenta vivement au roi. Les yeux de la princesse étaient rouges de larmes; mais son front semblait relevé, sa narine était gonflée par la colère et la fierté. » (*Histoire de la Révolution française,* t. II, chap. v, p. 267 et 268.)

[3] Dumouriez avait pris possession du ministère des affaires étrangères le 15 mars 1792.

[4] Le premier acte de Dumouriez, à son entrée au ministère, fut de rétablir en faveur de Bonne-Carrère, ancien secrétaire des jacobins et ministre à Liège, le poste de directeur des affaires étrangères.

et M. de Marcenay, intimes amis de M. de Bonne-Carrère, sont les principaux et meilleurs agents qu'on emploiera au cas où l'on accepterait la proposition que je fais d'aller en avant sans compromettre personne... »

Et comme pour donner, dit-il, une preuve nouvelle de sa loyauté et de sa bonne foi, le prisonnier ajoute :

« J'offre, lorsque l'armée sera entrée en France et qu'il y aura la moindre sûreté pour moi, d'indiquer les maisons et autres lieux où sont cachées les espèces de beaucoup de gens d'église, ainsi que l'argenterie. En attendant, je puis affirmer que c'est le sieur Adam, oratorien et logé à la maison de l'Oratoire, qui est le principal dépositaire du secret de ce dépôt, dont un, entre autres, très considérable, est caché dans la maison de Sainte-Pélagie, malheureusement tombée en la disposition de la municipalité, depuis que l'incendie de l'hôtel de la Force a obligé d'y déposer les prisonniers pour dettes, mais sans que ce dépôt fût encore maintenu lors de mon départ de Paris.

« Les curés constitutionnels de Saint-Roch, de Saint-Eustache, de la Sainte-Chapelle, sont les persécuteurs acharnés des prêtres, religieux et religieuses qui ont refusé le serment; ils excitent les femmes de la halle chaque fois que M. Pethion en a besoin pour ses projets et qu'il requiert leur infâme ministère; aussi est-ce dans ces occasions que les honnêtes gens craignent le plus pour les jours de la famille royale. C'est le sieur Collot d'Herbois qui se charge de porter les signaux dans les faubourgs, tandis que le sieur Baudoin, ancien imprimeur et maintenant officier national du bataillon des Carmes, écrit et affiche les placards incendiaires contre le roi et va aboyant dans tous les groupes. Ces monstres tiennent leur synode deux fois par semaine et quelquefois plus souvent, mais toujours la nuit, dans l'appartement que l'abbé Fauchet[1] occupe aux Feuillans. Ce synode a pour président perpétuel le sieur le Cointre. Les principaux orateurs sont Hérault de Séchelles, Bazire, Santerre, du faubourg Saint-Antoine, Gallet de Santerre, son parent, commandant de bataillon et banquier rue du Petit-Carreau.

[1] L'évêque apostat (1744-1793), membre de l'Assemblée législative, qui, à la séance du 3 septembre 1791, demanda la tête de M. de Lessart.

C'est le notaire la Roche qui rédige, dit-on, le travail. Enfin ce sont le marquis de Villette, Condorcet, Cambon, Vergniau, qui, sous le nom d'un homme de paille logé n° 16, rue Bourbon-Villeneuve, fabriquent le journal du *Père Duchesne*, si injurieux contre la reine[1]. De plus, on accuse publiquement le duc d'Orléans d'avoir fait les fonds de la manufacture d'assignats faux découverts à Passy il y a près de deux mois et demi. Ce qui a accrédité ce bruit, c'est qu'on n'a fait aucune poursuite contre les fabricateurs et distributeurs.

« Dans l'immense quantité d'assignats faux qui circulent dans Paris, tous ceux qu'on reconnaît sont portés à deux commissaires de la municipalité, qui s'en saisissent sans les biffer, ce qui fait penser dans l'opinion publique que ce sont ceux-là qu'on brûle; de sorte que la quantité de véritables est toujours la même. La crainte des jacobins est que les princes n'en fassent fabriquer pour les jeter en France, ce qui achèverait de discréditer ce papier et leur enlèverait la dernière ressource qui leur reste; aussi avaient-ils mis sur le compte de M. de Calonne les faux de deux mille livres qui sortirent de Liège il y a quelque temps[2], ce qui les détermina à ordonner l'échange de ceux de cette somme contre d'autres de moindre valeur.

« Une chose que je me rappelle et qu'il est peut-être utile de savoir, c'est que M. de Condorcet a communiqué et publié partout, mais particulièrement chez M^me^ la baronne de Staël, une réponse de M. le comte Daranda à une lettre qu'il lui avait écrite, dans laquelle réponse ce premier ministre lui marque en substance : « Je n'ai point oublié les principes de la « saine philosophie que j'ai puisés auprès de vous. Sans approu- « ver ni blâmer les actes de l'Assemblée nationale, ni les pro- « cédés des princes, l'Espagne aura conservé son honneur et « sa gloire en se tenant sur une défensive respectable. »

[1] Le marquis de Villette, ami de Condorcet, a plus certainement collaboré à la *Chronique de Paris*, feuille d'abord constitutionnelle, puis démocratique et enfin girondine, qui parut du 24 août 1789 au 25 août 1793. (Voir sur ce point le *Département des affaires étrangères*, de M. Frédéric Masson, p. 164.)

[2] « Il y avait en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, des fabriques de faux assignats, comme en France même et comme à Paris. Mais je dois à la vérité de déclarer que nulle part je n'ai trouvé la preuve que Calonne eût patronné ou encouragé cette fabrication. Il est au moins probable qu'il en profita le plus qu'il put. » (Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration. — Coblentz*, p. 136, 137.)

« Si les princes attachent quelque importance à avoir une copie littérale de cette lettre, je m'engage à en obtenir une de Mme de Condorcet. »

Cette méchante langue de Jacquet ajoute bien vite :

« Mme de Condorcet, avant son intrigue avec M. Depont, vivait scandaleusement avec l'évêque d'Autun, qui lui avait meublé une maison du côté de Nantes. Elle et Mme de Castellane sont de vrais piliers de la tribune du Ménage. Elles y donnent le ton des huées et des applaudissements, suivant le désir ou l'intérêt des jacobins et, partout ailleurs, sonnent le tocsin contre ce qui reste de fantôme de l'autorité royale... »

Le prisonnier arrive ici à une proposition que le procès-verbal relate comme ayant été faite dans un élan de vérité et d'effusion de ses sentiments pour la bonne cause :

« Je ne connais qu'un moyen d'assurer les jours de la famille royale et le succès d'une contre-révolution : ce serait de purger la société de six ou sept chefs, qu'on peut regarder comme la clef de voûte de cet antre d'anthropophages; on a droit de compter sur un dévouement absolu de ma part pour l'exécution de ce projet et sur celui de plusieurs autres qui partagent mon zèle et mes sentiments. Qu'on m'adresse seulement à une personne à Paris ayant la confiance des princes, à laquelle je puisse m'ouvrir avec sécurité; et je m'engage à rendre compte jour par jour, heure par heure, des démarches du duc d'Orléans, qui, par parenthèse, ne couche jamais deux jours de suite dans le même lit, mais parcourt tous les appartements de son palais, et à indiquer les lieux où l'on pourrait avec certitude ménager avec lui un tête à tête. Un nommé Paillard, dit Hermanville, valet de garde-robe et intime du prince, est un de ceux sur lesquels on doit compter. Je m'en rapporterai à la protection des princes pour les suites de mon zèle. »

## III

Que pense-t-on à Paris du conseil de Coblentz, des projets des princes et des personnes qui les approchent?

« On admire le secret fidèlement gardé sur leurs opérations; mais leurs ennemis font courir des bruits ridicules sur les petites intrigues de l'intérieur et sur la différence dans leurs opinions. En voici quelques-uns :

« Monsieur, dit-on, opine pour un parti mitoyen qui tempérerait l'autorité royale, en prenant pour base du nouveau régime la déclaration faite par le roi à l'Assemblée, le 21 juin 1789[1]. Monseigneur le comte d'Artois, au contraire, veut que l'autorité du roi soit rétablie dans toute sa plénitude. L'intention des princes, aussitôt arrivés sur la frontière française, serait d'installer dans la première ville du territoire un parlement qui, après avoir cassé les actes monstreux des deux législatures illégales, recommencera à rendre la justice suivant l'ancienne forme.

« Ce plan serait contrarié d'une part par M. le baron de Breteuil, chef du parti monarchien et voulant absolument deux chambres, et de l'autre par la reine, qui, dans la crainte qu'on lui a inspirée que les princes, une fois victorieux, s'empareront de l'autorité royale absolue, mettront le roi sous la direction de leur conseil et la priveront elle-même de tout crédit quelconque, déjoue autant qu'elle peut les projets de la contre-révolution, lorsque le roi lui fait part des objets discutés dans le conseil, fait avorter les plans des coalitions qui probablement auraient avancé le dénouement, ainsi qu'elle est soupçonnée de l'avoir fait à Lyon, dans le temps[2]. Elle détermine souvent la sanction du roi pour des décrets qui répugnent à son cœur. Enfin, son ancienne estime pour M. le comte d'Artois s'est changée en une haine violente... »

Ici le prisonnier donne des détails navrants sur le supplice de l'infortunée reine. Hélas! qu'est devenue l'auguste bergère du petit Trianon?

« Ses craintes et ses chagrins continuels ont tellement abattu son courage et attaqué son tempérament, qu'elle est mécon-

[1] « Livré à lui-même, a dit M. Ernest Daudet, le comte de Provence eût été plus disposé que le comte d'Artois à entrer dans les vues de son frère. » (*Histoire de l'émigration. — Coblentz*, p. 104.)

[2] Sans attacher plus d'importance qu'elles ne le méritent aux déclarations de Jacquet de la Douay, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il était ici fort exactement informé.

naissable à ceux qui l'ont perdue de vue depuis deux ans, ayant le sein entièrement tombé, la figure enflammée et pleine de boutons, les yeux abattus et caves, les joues pendantes, les lèvres livides et les coins de la bouche toujours humectés; elle voit sans cesse, ainsi que son auguste époux, le poignard levé sur leur tête, et ils entendent de leurs fenêtres les vociférations des enragés.

« C'est Mme de Balby, dit-on encore, qui, conservant sur l'esprit de Monsieur le même ascendant[1], avait donné l'idée de renvoyer Madame à Turin[2], où elle ne l'a accompagnée que par bienséance et dans la résolution de revenir bientôt, sous prétexte du besoin de prendre les eaux; ces deux dames ont souvent ensemble des altercations violentes, et on attribue pareillement à une intrigue de femme la querelle et la séparation entre M. le prince de Condé[3] et le marquis d'Autichamp[4].

« Enfin on ne se persuade pas que ce soit de bonne foi que M. le maréchal de Castries serve le parti des princes, parce qu'on sait certainement que son ancienne liaison avec Necker subsiste dans toute sa force, ainsi que leur correspondance. »

De plus en plus zélé pour se disculper des soupçons injurieux qui pèsent sur lui, le prisonnier renouvelle et précise ses propositions :

« J'offre d'intercepter partie des correspondances qu'on désirera connaître, telles que celle de M. de Castries avec Necker, celle de Necker avec ses partisans à Paris, celle de M. le baron

[1] Mme de Balby, « la préférée de Monsieur, » était fille du marquis de Caumont la Force. Femme d'un riche Génois devenu fou, et qu'elle avait quitté pour ce motif en juillet 1780, elle était devenue dame d'atours de la comtesse de Provence depuis la retraite de la duchesse de Lesparre.

[2] On sait que Monsieur avait épousé, en 1771, une princesse de la maison de Savoie, Joséphine, fille de Victor-Amédée III, et que le prince de Piémont, fils de ce monarque, avait lui-même épousé Mme Clotilde de France, sœur de Louis XVI, surnommée *Gros-Madame* à cause de son embonpoint. Une autre fille de Victor-Amédée III, Marie-Thérèse de Savoie, épousa, en 1773, le comte d'Artois.

[3] Le prince de Condé avait pour amie la princesse de Monaco. Elle, Mme de Balby et Mme de Polastron, favorite du comte d'Artois, ont été appelées « les reines de l'émigration ».

[4] Le marquis d'Autichamp était, avec le marquis du Hallay, le comte de Montboissier, le vicomte de Virieu, le comte de Bussy et le marquis de Vergennes, à la tête des corps d'élite (mousquetaires, chevau-légers, grenadiers à cheval, etc.) formés à Coblentz autour des princes, sur les conseils de Calonne. (Voir E. Daudet, *Histoire de l'émigration*. — *Coblentz*, chap. VI, p. 147 et suiv.)

de Breteuil ainsi que celles des différents émigrés que les princes suspecteront, pourvu qu'on m'instruise de la ville ou du lieu d'où partiront ces lettres. Quant à M. le duc de Biron, dont je puis approcher aussi souvent et aussi facilement qu'il sera nécessaire, nous sommes porteurs, mes amis et moi, d'une somme de plus de cent mille écus de billets souscrits par ce duc, qui a d'ailleurs des raisons très fortes de me ménager. Étant aussi lié avec le sieur Guervanvilliers, procureur général et spécial de ce seigneur, qui est dans les bons principes, je crois pouvoir faire tomber M. de Biron dans les pièges qu'on jugerait à propos de lui tendre, le sachant dans la plus grande détresse et sans moyens d'en sortir avant la mort de son père, puisque tout est vendu dans son hôtel, jusqu'aux charrettes, et l'hôtel à louer, de sorte qu'en partant de Paris il annonça sa résolution de n'y plus rentrer, mais de mourir plutôt que de demander grâce.

« Je ne crains pas de trop m'avancer en assurant que M^me^ de Saint-Brice, femme de Monseigneur le Dauphin, dont je connais l'héroïque royalisme, rendra, si on le désire, des services en tout genre sur l'intérieur du château, et plus facilement à présent que le passage de Monseigneur le Dauphin dans les mains des hommes lui laisse ses mêmes entrées, avec plus de liberté de disposer de son temps. Sans la pusillanimité de M. de Lessart[1], qui en est dupe maintenant, on aurait déjà éprouvé les bons effets du zèle de cette dame, puisqu'il y a quatre mois, Marcenay, d'autres amis de nos princes et moi, ayant proposé de mettre le duc d'Orléans hors d'état de nuire, M^me^ de Saint-Brice en fit part à M. de Lessart, alors son amant, qui devait procurer les secours pécuniaires dont on avait besoin; mais il s'y refusa en repoussant la proposition, tandis que, quoique peu riche, elle n'hésita pas à donner de sa bourse à l'un d'entre nous cinquante louis, qui lui furent rendus lorsque le coup fut manqué. Le sieur Delakin, premier commis de guerre, lui est entièrement dévoué; on peut juger de son utilité pour la communication des

[1] Antoine de Valdec de Lessart (1742-1792), ami et confident de Necker, ministre de l'intérieur, puis des affaires étrangères en 1791. Ayant tenté de s'opposer à la guerre avec l'Autriche, il fut mis en accusation, transféré à Orléans, puis à Versailles, et égorgé à la suite des massacres de septembre.

plans, projets et autres objets aussi intéressants. Le parti à tirer de ce que j'avance me paraît aussi instant qu'assuré, d'après la connaissance que j'ai des résolutions atroces de la secte jacobine, déterminée à tout tenter et sacrifier si elle éprouve une déroute, sachant qu'elle n'a aucun pardon à espérer.

« Je suis également assez bien instruit des dispositions de la majorité des royalistes dans les provinces de Franche-Comté et de Bourgogne, pour annoncer qu'une attaque de ce côté de la part du roi de Sardaigne, que je crois d'ailleurs disposé à préférer l'entrée du côté de Lyon, aurait un succès prompt et facile. J'offre même de fournir un itinéraire ou de servir de guide à une armée pour la conduire à Besançon sans la moindre résistance. »

Mais voici que le général, coupant court au développement de ce plan de campagne, met sous les yeux du prisonnier une lettre en date du 15 juin, adressée à celui-ci à Trèves et interceptée. Cette lettre est conçue, paraît-il, en termes assez énigmatiques. Le général veut des explications. Le prisonnier répond :

« Cette lettre est du sieur de Marcenay, mon associé et ami. L'*inquiétude* qu'il y témoigne vient de ce que, après sa détention finie à Mons le 9 du présent, il m'avait fait part de son malheur. L'*associé* dont il est question est probablement ou le sieur Dorival; ou le sieur Delachaussé, chevalier de Saint-Louis, pensant bien, ayant de la fortune, nous procurant quelquefois des secours, étant même dans notre secret relativement aux chevaux d'artillerie et logé rue Neuve-des-Petits-Champs, près le contrôle général; ou enfin le sieur d'Ossonville, homme fort répandu dans les cafés, maisons de jeu et autres de cette espèce, un de nos associés dans le projet sur le duc d'Orléans, et logé rue Bourbon-Villeneuve, près du corps de garde et du sieur d'Orival, qui habite la même rue.

« *Ouï* est le véritable nom d'un créancier du sieur Marcenay, qui lui a donné un billet à négocier : c'est un ancien maître de forges de Gray, en Franche-Comté, où il demeure. La nommée *Duqueney* est une fille logée rue Sainte-Barbe, n° 5, maison du sieur Duval; elle vit avec le sieur de Marcenay. Enfin sa *tournée dans les différentes armées* est pour les chevaux d'artillerie dont il est chargé. »

Le prisonnier est interrogé au sujet de lettres de la reine, qu'il s'était fait fort de remettre dans son portefeuille, sachant où elles étaient déposées :

« Ces lettres et quelques billets sont une correspondance avec différents seigneurs et particuliers, le tout intercepté dans le temps par M. le comte de Maurepas. Un de ces billets est adressé au sieur Campan, secrétaire de son cabinet ; un au sieur Rornberg, banquier de Bruxelles : il y est question d'argent envoyé ou reçu, et, dans plusieurs autres, il s'agit du prince de Montbarry, que la reine détestait, et de M^lle Renard, maîtresse de ce ministre. Ces lettres et billets ont dû passer dans les mains du sieur Carron de Beaumarchais, lorsqu'il avait tout crédit et accès auprès de M. de Maurepas, qui, par indiscrétion ou tout au moins par imprudence, les lui avait confiés ou laissé prendre. Ensuite, peu avant la guerre d'Amérique, le sieur de Beaumarchais s'étant embarqué pour l'Angleterre pour faire imprimer des brochures, par ordre et aux frais de M. de Maurepas, suivant le bruit public d'alors, il emporta avec lui ces lettres et billets et les confia au sieur Boissière, imprimeur français, réfugié à Londres, vraisemblablement pour les insérer dans quelque brochure ; mais la précipitation de son départ de cette île, lorsque j'y arrivai en vertu de ma commission d'inspecteur de la librairie étrangère, les lui ayant fait oublier, je sus du sieur Boissière qu'il en était dépositaire. Je suis étonné qu'on ait fait de ces lettres et billets un point important de dénonciation contre moi comme d'une chose dont je me serais vanté depuis peu, tandis que je jure n'en avoir fait confidence à aucune autre personne qu'à M. le marquis de Cubières[1], auquel j'en parlai l'année dernière.

« C'est à la même époque que je priai le marquis de Cubières de mettre sous les yeux de la reine et de lui faire accepter un plan d'évasion de la famille royale ; plan que j'avais concerté avec les sieurs de Villarceaux, ancien financier ; Valcroissant, beaucoup employé autrefois par M. le duc de Choiseul en pays étranger ; de la Fond, ancien garde du roi, et autres officiers et gentilshommes. Au bout de huit jours, M. de Cubières

[1] L'ancien écuyer de Louis XVI, l'un de ses plus dévoués serviteurs (1747-1821).

me dit n'avoir pas osé faire la proposition et avoir déchiré ce plan [1].

« Peu de jours après, je présentai ce même projet de fuite à Mgr l'archevêque de Bordeaux [2], garde des sceaux, qui d'abord l'approuva et en éluda ensuite l'exécution, en alléguant qu'il n'était pas encore temps.

« Une nouvelle preuve que je puis donner de ma loyauté, c'est qu'il y a environ six semaines, M. le marquis de Beyre ou de Peyre, marié à une Américaine, allant souvent au château des Thuileries, logé à l'hôtel de M. de Puissigneux, et se disant autorisé à trouver de l'argent pour les princes, ayant été amené chez moi par le sieur Kainplemann, courtier de change rue du Faubourg-Montmartre, afin qu'il lui indiquât le moyen de réussir dans sa mission, je n'hésitai pas à le mettre en pourparlers avec l'abbé Adam, confident désigné plus haut pour les impôts cachés. Mais comme je partis presque aussitôt de Paris, j'ignore si les titres et procurations nécessaires furent envoyés de Coblentz, et par conséquent quel fut le succès de cette affaire.

« Je déclare encore avoir eu connaissance d'une lettre qu'à l'époque de la déclaration de la guerre M. Péthion envoya au ministre des affaires étrangères, en certifiant la fidélité de celui qui l'avait écrite. Cette lettre, datée de Coblentz et signée *Martinache*, ancien gendarme et garde d'Artois, apprenait qu'il était bien dans les bonnes grâces du prince de Condé. Je n'eus rien de plus pressé que d'en donner avis signé de moi à Monseigneur le prince de Condé, auquel j'avais déjà pris la liberté d'écrire, il y a dix-huit mois, pour l'assurer de mon dévouement, et j'avais confié la remise de cette lettre à M. l'ambassadeur de Sardaigne, partant pour Turin. »

[1] Ce plan d'évasion aurait ainsi précédé celui dont il fut question au mois d'août 1792, et qui avait été organisé par Montmorin, Bertrand, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt. Le roi devait sortir de Paris, escorté par les Suisses et les royalistes fidèles, se réfugier en Normandie, et de là faire appel à Lafayette et à l'armée. Un autre plan fut également formé par Bigot de Sainte-Croix et Terrier de Montriel. (Voir sur ce point Bigot de Sainte-Croix, *Histoire de la conspiration du 10 août 1792*; Bertrand de Molleville, *Mémoires*; Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. II; Frédéric Masson, ouvrage cité, p. 205.)

[2] M. de Cicé.

L'intrigant personnage, en veine de confidences, termine par quelques menus propos ses curieuses révélations :

« La dame de Navarre, dont le nom est Fould, est sœur de la dame de Néry dont j'ai déjà parlé, connue jadis sous la dénomination de « la belle malade de Mesmer », qui en la magnétisant en était devenu amoureux, ensuite par dépit religieuse à Montmartre et rendue au monde par le bénéfice de la Constitution. Elle demeure dans une petite campagne de Mme de Villeroi, du côté de Bicêtre. Quoique très aristocrate, le besoin et une spéculation d'intérêt lui firent recevoir pendant quelque temps, l'hiver, le prince Victor de Broglie ; dans ce moment elle est en intrigue ouverte avec le sieur Bouchart, ancien garde du roi, ensuite compagnon du sieur Duveyrier dans son ambassade auprès de M. le prince de Condé[1] et enfin, par la protection de M. de Narbonne, capitaine au 41e régiment.

« Cette femme serait bonne à employer pour se faire livrer quelques personnages tels qu'un Broglie, Liancourt, d'Aiguillon ou autres.

« Huit jours avant mon départ de Paris, j'ai vu et lu une lettre écrite par le prince de Limbourg au sieur d'Orival, son ancien chancelier à Paris, et qui était conçue en ces termes :

« Ne perdez pas de temps, mon cher d'Orival, pour aller « faire mes compliments au grand et nouveau ministre que vous « avez, dont j'avais l'amitié en Pologne. Assurez-le de tous mes « sentiments pour la cause qu'il défend et des services que je « peux rendre aux braves Français, en rendant comme inutiles « trois légions qui sont en Franconie, principauté d'Hohenlohe « où je suis. Je ne demande, pour tous les services que je « rendrai, que le ministre me fasse gagner le procès de un mil- « lion cinq cent mille francs que j'ai contre le prince de Nassau, « dont je déjouerai les manœuvres. »

« A cette époque, le sieur d'Orival n'avait encore fait aucun

[1] M. Duveyrier, secrétaire du sceau, envoyé par le roi auprès du prince de Condé pour lui notifier le décret de l'Assemblée nationale qui lui enjoignait de s'éloigner des frontières. M. Duveyrier fut arrêté durant quelques heures par les émigrés exaspérés. Cette arrestation donna lieu à un vif incident, à la séance de l'Assemblée du 11 juillet 1791. L'Assemblée, voulant « prendre des mesures convenables à la majesté de la nation française », chargea M. de Montmorin de lui rendre compte des faits. (Frédéric Masson, ouvrage cité, p. 102.)

usage de cette lettre; j'en rendis compte aussitôt et par écrit à M. le prince de Condé, et je promets d'en remettre l'original si on le désire.

« Une anecdote particulière à Mme de Staël, c'est qu'après le départ de son mari, ayant témoigné le désir de se retirer chez son père à Coppet, le canton de Berne, qui en fut instruit, signifia à Necker que si sa fille paraissait dans le pays avec plus de trois domestiques, si elle y tenait des conférences sur la Révolution française, elle n'y serait pas reçue.

« Les trois officiers de paix les plus dévoués à M. Péthion pour persécuter cruellement les honnêtes gens, sont les sieurs Laborde, Thierry, Morel, et un quatrième, ci-devant abbé, et qui mérita cette place en trahissant Mme de Bissy : il est de condition Allemand ou Alsacien. »

Ainsi se termine l'interrogatoire de Jacquet. Il le signa en présence d'un sergent et d'un soldat du régiment de Wurtemberg, requis comme témoins. Il y avait sans doute une large part à faire à la vantardise et à l'esprit d'intrigue dans les pseudo-révélations du maître policier. Ce document humain ne devait pourtant pas passer inaperçu : il fit son chemin à travers les cabinets noirs des chancelleries, puisqu'une copie certifiée conforme a pris place dans la *Correspondance de Berne*[1]. Sur la demande des princes, la déclaration leur fut transmise. Elle accuse, de la part du cauteleux personnage qui l'a faite, la préoccupation visible de plaire à Leurs Altesses Royales ; dans ce but, et comme en se jouant, ce bon apôtre jette le discrédit

[1] « Lecture faite au sieur Jacquet des susdites déclarations, il l'a reconnue véritable dans tous les points, et l'a signée en présence des nommés Martin Weydenhauser fils, sergent au régiment de Wurtemberg, et César Artur, fusilier au même régiment. A Luxembourg, vingt-six juin mil sept cent quatre-vingt-douze.

« Je, soussigné, ai donné cette déclaration, tant par mon respect et ma soumission à LL. AA. Messeigneurs les princes, Monsieur et Monseigneur le comte d'Artois, que pour me justifier des odieuses imputations qui me sont faites, jurant que je n'ai jamais varié dans mes principes de soumission et de respect, et que je donnerais mon sang pour les soutenir jusqu'à la mort.

« La présente déclaration, donnée à M. ..., qui m'a dit être chargé de cette demande par Leurs Altesses Royales, et m'en suis rapporté à sa parole d'honneur à cet égard.

« Signé : Jacquet de la Douay, Weydenhauser, sergent, et César Artur, fusilier. »

(Pour copie conforme à l'original.)

sur tous les personnages qui, de près ou de loin, tiennent au parti monarchien. Le maréchal de Castries lui-même, le serviteur fidèle entre tous, l'ami et le correspondant de Mallet, ne trouve pas grâce devant les insinuations du policier ; celui-ci ne craint pas de pénétrer, probablement en se livrant à un tissu d'inventions, dans le domaine de la vie privée, de façon à compromettre les royalistes constitutionnels suspects à la cour de Coblentz et à suggérer les moyens de paralyser leur action.

Tel était, hélas! l'aliment qui entretenait les illusions des princes et combien l'historien de l'émigration est-il dans le vrai lorsqu'il écrit : « Les princes reçoivent de préférence les voyageurs qui viennent de Paris, les interrogent sur la situation de la famille royale, sur l'état de l'opinion, sur les sentiments de l'Assemblée. Mais il est rare qu'on leur réponde avec sincérité. Même dans l'exil, on les traite comme des princes en possession de leur puissance. On les trompe afin de leur plaire. On leur dit que la France est prête à se soulever pour eux. Ils le croient. C'est ainsi que, de mensonges en mensonges et d'erreurs en erreurs, on les conduit au précipice. Autour d'eux personne ne comprend la Révolution, pas plus qu'ils ne la comprennent eux-mêmes. Telle est la principale cause de leurs fautes[1]. »

[1] Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration*. — *Coblentz*, p. 158.

---

# CHAPITRE III

## L'EUROPE ET LA FRANCE RÉVOLUTIONNAIRE

En pleine tourmente. — Chute de la royauté. — Attitude des puissances. — Consultation d'un royaliste bien inspiré. — Pas de démembrement! — La France unie, plus forte que l'Europe. — Moyens de la diviser. — De l'influence des mots en politique. — Plan de campagne politique et militaire. — Secrets desseins des puissances coalisées. — Thèse en faveur de la Régence. — L'armée des princes.

### I

Le canon tonne à la frontière. Le duel est engagé entre l'Europe monarchique et la France révolutionnaire.

Quelle en sera l'issue?

Depuis le 10 août 1792, que d'événements! A la frontière, Valmy, le 20 septembre; la Savoie conquise sans combat, le 22 septembre; le siège de Lille levé, le 8 octobre; la victoire de Jemmapes, le 6 novembre. A l'intérieur, les massacres de l'Abbaye, et, le 21 janvier 1793, sur la place de la Révolution, le fils de saint Louis gravissant les degrés de l'échafaud!

Cette fois, l'Europe entière se lève.

A l'Autriche, à la Prusse et au Piémont, qui sont en guerre avec la France, s'unissent l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, l'Espagne, le Portugal et les États pontificaux, pour former une coalition générale contre la République.

Les princes français et les émigrés proclament le Dauphin, prisonnier, roi de France sous le nom de Louis XVII, et reconnaissent Monsieur comme régent. La Convention menacée prend

alors des mesures d'une tyrannie effroyable : elle établit un *Comité de sûreté générale*, ayant pour mission de rechercher les suspects, et un *Tribunal révolutionnaire*, chargé de les supprimer. Le 25 mars 1793, le *Comité de salut public* est institué.

Tels sont, à vol d'oiseau, les faits que nous apprend l'histoire; mais l'histoire diplomatique, qui n'est autre que « celle des perpétuels conflits de la force et du droit », aime à approfondir l'étude des mobiles, à rechercher ailleurs que dans leur signification extérieure la portée des événements, à discerner les causes vraies des actes politiques, pour rendre à chacun la justice que doit à tous l'impartiale histoire.

Que signifie cette guerre entre la coalition et la France? A qui se fait-elle? Pourquoi se poursuit-elle? Quel en est le véritable but? La vengeance à tirer d'un forfait exécrable en est-elle la seule raison? Aucune ambition secrète, aucune pensée de cupidité ne se mêlent-elles à cette levée de boucliers? L'Europe désire-t-elle la paix? A-t-elle intérêt à en hâter le retour? Si elle la veut, quelle politique devra-t-elle suivre?

L'Observateur de Berne entreprend, en mai 1793, l'examen de ces questions brûlantes, dans une série de lettres politiques adressées à un royaliste français.

La première de ces lettres[1] est consacrée à la critique diplomatique de la conduite des puissances et à la recherche des moyens à employer pour arriver à terrasser l'hydre qui se dresse, menaçant l'Europe :

« Si l'on connaissait exactement les motifs qui animent les diverses puissances, on aurait une bien plus grande facilité dans la discussion des mesures propres à opérer la soumission de la France; mais leur conduite, depuis les premiers troubles qui l'ont agitée, est si singulière, qu'elle a donné lieu à douter de la bonne foi autant que des lumières de plusieurs d'entre elles. Ce doute se présente sous divers aspects; car on peut être de mauvaise foi avec soi-même avant de l'être avec autrui.

« Chaque puissance séparément a-t-elle examiné *de bonne foi*

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne, Première lettre d'un étranger à un royaliste français sur les circonstances du moment, 3 mai 1793.*

quel était son intérêt réel dans les modifications que pourrait recevoir la puissance de la France?

« Chaque puissance séparément est-elle *de bonne foi* dans le désir de n'écouter à l'égard de la France que les conseils de la justice?

« Chaque puissance séparément a-t-elle écarté *de bonne foi* les suggestions de l'orgueil, de la jalousie, de la cupidité? A-t-elle considéré *de bonne foi* si les motifs des souverains de chaque État, ou ceux des principaux conseillers de ces souverains, étaient purs et éclairés?

« Toutes les puissances ensemble se sont-elles déterminées *de bonne foi* à concourir également, en raison de leurs facultés, au succès d'une guerre dont l'objet doit être le même pour toutes? Sont-elles *de bonne foi* dans la fin qu'elles se proposent en terminant la guerre?... »

D'accord avec le génie divinatoire du comte de Maistre, l'Étranger proclame comme un dogme indispensable à l'équilibre et à la paix européenne l'intégrité de la France. Toucher à la France, c'est armer contre soi tous les Français :

« Il convient à l'Europe en général que l'intégrité de la France soit maintenue et que la forme de son gouvernement soit rétablie. J'insiste particulièrement sur ces deux points, parce que du premier dépend, beaucoup plus qu'on ne pense, la durée d'une guerre dont les frais, occasionnés par sa prolongation, seraient difficilement compensés par quelques portions de territoire auxquelles il faudrait peut-être encore finir par renoncer. Par le second seul, on peut remplir les véritables objets que les puissances doivent se proposer, savoir : la destruction d'une doctrine politique qu'elles ne peuvent sanctionner en aucune manière sans compromettre à jamais leur sûreté[1]; la garantie de leur tran-

[1] Dans un mémoire transmis en avril 1793 aux rois de Prusse et de Sardaigne, Mallet du Pan écrit : « Quels que soient les plans de la coalition, qu'elle projette ou non le démembrement de quelques provinces, elle est perdue si elle oublie que la société, l'humanité, la sûreté des gouvernements, l'ordre public, la génération présente et future, sont ici dans la balance contre une fédération de scélérats; si elle oublie que les principes de la Révolution sont incompatibles avec ceux de toute souveraineté légitime et de l'obéissance aux lois; si elle oublie qu'elle met en péril tous les trônes, en laissant subsister, comme monument d'impunité, une anarchie fondée sur le crime et par le crime... » (A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. I, p. 353.)

quillité contre les efforts de l'ambition des rois de France, qui, selon la forme véritable du gouvernement français, ne peuvent point lever d'impôt de leur propre autorité, et, par conséquent, ne pourraient point satisfaire des guerres de pure ambition; enfin, la certitude que la liberté et la propriété des Français seraient à l'abri des dangers de l'abus de l'autorité royale. Toutes les anciennes lois de la monarchie française tendent à ce double objet. Leur inexécution ou leur violation à de certains égards ne peuvent rien contre leur bonté. Il ne s'agit que de chercher les moyens d'en assurer l'exécution ou d'en empêcher la violation : ces moyens sont certainement beaucoup plus aisés que ceux d'assurer l'exécution d'une constitution inexécutable et établie par des factieux.

« Voilà ce qui aurait dû être expliqué et ce qui doit l'être le plus tôt possible aux Français, afin de faire regarder les puissances combinées comme des médiateurs guidés par la justice, au lieu de donner l'idée qu'elles ne sont animées que du désir de profiter des désordres de la France. Veulent-elles donc s'aliéner les esprits, même les plus opposés au système qui a causé le bouleversement de leur patrie? On voit bien que l'on connaît mal les Français. Depuis le commencement de la guerre, l'Europe a pu se convaincre qu'elle les avait mal jugés. Qu'elle craigne de se tromper encore plus gravement en visant à un but auquel il n'est pas si aisé d'atteindre, et près duquel il est fort incertain qu'on puisse se maintenir. »

Pour l'Observateur de Berne, la France, divisée à l'intérieur, mais unie en face de l'ennemi, est aussi forte que l'Europe entière :

« Les puissances de l'Europe ne peuvent guère armer des forces plus considérables que celles qu'elles font avancer contre la France. Chaque jour les difficultés augmenteront à cet égard. L'espèce militante est plus rare que jamais, malgré l'accroissement de la population; car la plupart des éléments qui composent celle-ci ne sont que des instruments de l'industrie, ou des êtres amollis, corrompus, au physique comme au moral, par la combinaison du goût de l'argent et de celui de la débauche, qui s'étendent à toutes les classes, particulièrement dans les villes. Par l'effet du système modéré que les gouvernements ont

tous adopté à l'envi les uns des autres, la puissance des États a perdu en solidité bien au delà de ce qu'elle a acquis en brillant. L'esprit fiscal et mercantile a énervé plus ou moins tous les États actuels de l'Europe. La destruction de la monarchie française provient en grande partie de cette cause ; ses richesses avaient causé son affaiblissement, qui devait la faire succomber tôt ou tard sous les attaques soutenues qui seraient dirigées contre elle, soit du dehors, soit du dedans. Aujourd'hui que la France ou sa puissance n'a plus le même objet, et qu'il lui serait même impossible d'adopter un système fiscal et mercantile, elle est bien plus redoutable par le nombre de ses habitants qu'elle ne l'a jamais été. Ailleurs on est obligé de ménager les bras employés au commerce et aux arts. En France, en détruisant les arts et le commerce, on a augmenté le nombre des bras qu'on peut non seulement employer, mais même sacrifier à la guerre, dans une proportion qui ne pourrait être imitée par aucun autre État.

« Du côté du nombre, les Français l'emportent donc sur leurs ennemis du dehors. La misère même où le peuple est réduit est le garant de la facilité de recruter les armées. Le besoin rend en quelque sorte forcé le métier des armes. Ce ne sera bientôt plus que les armes à la main que les Français pourront assurer leur subsistance. Tous ceux qui seront trop faibles pour les porter seront exposés à périr. Cette perte, loin d'être favorable aux ennemis des rebelles, le sera au contraire à ceux-ci ; car ils devraient les partager sans en tirer aucun secours. La France pourrait donc éprouver une très grande dépopulation sans être forcée, pour cela seul, à la soumission. C'est l'espèce militante qu'il faudrait pouvoir diminuer, les combats et les fatigues de la guerre ne produisant que très faiblement cet effet, qui d'ailleurs se trouverait toujours compensé par une diminution de la même espèce chez les ennemis de la France. »

Aux yeux de l'Observateur, les puissances doivent s'efforcer d'enlever à la guerre le caractère national qui fait des Français à la frontière un peuple n'ayant qu'un cœur et qu'une âme :

« Pour opérer promptement la diminution du nombre des combattants, il n'y a qu'un seul moyen solide : c'est de les diviser. Pour les diviser, il faut se faire parmi eux des amis, et seconder les efforts de ceux qui se présentent d'eux-mêmes

comme tels. Pour se faire des amis, il faut inspirer de la confiance. Pour inspirer de la confiance, il ne faut point laisser prise à des doutes sur les intentions de ceux qui veulent l'obtenir. Si les puissances étrangères ne font pas tout ce qui convient pour rassurer les Français contre la crainte du démembrement de la France, l'*intégrité du royaume* finira par devenir le cri de ralliement général, comme la chimère de la *liberté* et de l'*égalité* l'a été jusqu'à présent. Les différents partis mettront même leur amour-propre, ou ce qu'on appelle indistinctetement l'honneur, à couvert sous le voile du véritable patriotisme, en se faisant réciproquement des concessions afin de s'unir contre des ennemis communs qu'on représenterait comme également exécrables. Alors ces Français, qui se sont déjà fait craindre si fort, deviendraient bien plus redoutables encore.

« Des déclarations pures et simples seraient insuffisantes pour rassurer sur les intentions des puissances, si elles n'étaient appuyées de faits qui y soient conformes. Lorsqu'on rend des déclarations sans s'y conformer, on doit être persuadé que tout ce qu'on peut y gagner, c'est du mépris ou de la haine, mais jamais du crédit ; aussi je ne connais qu'un moyen de regagner la confiance en faveur des déclarations futures, c'est d'en faire une qui annonce qu'on a effectivement relevé l'étendard royal, en reconnaissant un régent représentant le roi de France... »

Car, pour l'Étranger, la France, déjà en 1793, au lendemain de la mort de son roi, a soif de la royauté. Si on ne la rétablit pas, elle se donnera à un roi d'aventure, à un César porté sur le pavois :

« N'est-il pas bien singulier que, depuis que les armées étrangères se sont approchées de la France, il n'ait été question du roi que pour rendre sa personne libre ou pour venger le crime commis sur sa personne ? Quelque général qu'ait été le désir de conserver Louis XVI et quelque général que soit le regret de l'avoir perdu, les Français sont encore plus d'accord sur le vœu d'avoir un roi exerçant l'autorité royale. Ce vœu est fondé sur la connaissance ou le sentiment de l'intérêt général. Tout concourt à fortifier le désir des Français à cet égard. Si l'on tardait à le satisfaire et qu'on ne leur présentât pas bientôt un organe légitime de la royauté, une très grande partie en élèverait un

sur le pavois, comme sous la première race, ou en proclamerait un, comme sous la seconde, lorsque leurs rois étaient hors d'état de les protéger. Que les puissances n'espèrent rien de la guerre civile qui pourrait naître d'une opposition de chefs de la nation. Charles VII a triomphé des efforts des Anglais, Henri IV de ceux des Espagnols. C'est toujours à la suite des guerres civiles que la France a pris une nouvelle vigueur. »

Le régent proclamé, les rebelles n'auraient plus, diplomatiquement, la qualité de puissance :

« Leurs derniers efforts ne pourraient plus affecter que l'intérieur du royaume, dont la parfaite tranquillité serait nécessairement dépendante de la sagesse et du choix des mesures que le gouvernement rétabli emploierait. L'Europe serait délivrée de toute inquiétude de la part de la France, du moment que la puissance politique des usurpateurs actuels serait rentrée dans les mains auxquelles elle appartient. Les trônes, qui chancelleront tant que la royauté ne sera pas relevée en France, seraient affermis.

« L'effet de la division des Français sur la diminution de l'espèce militante, qu'ils peuvent opposer aux étrangers, est sensible par le calcul le plus simple. Supposez sur plusieurs points cent cinquante mille hommes armés contre les usurpateurs; ceux-ci ne pourront pas leur en opposer un moindre nombre. Les étrangers auraient donc trois cent mille hommes de moins à combattre. Quant au succès, la probabilité est en faveur des royalistes, aujourd'hui que la majorité des Français a éprouvé l'effet de l'erreur dans laquelle elle a été entraînée sous les noms de *liberté, égalité, propriété*. S'ils ont été si ardents pour abattre l'autorité royale qu'on leur avait représentée comme une tyrannie, quelle ne sera pas leur ardeur pour se délivrer de la tyrannie réelle, monstrueuse et avilissante, qui les opprime de plus en plus, depuis que l'autorité royale est anéantie ! Il n'y a que le joug étranger qu'ils redoutent davantage.

« Des hommes d'État peu éclairés ou de mauvaise foi ont combattu la proposition de faire faire, par l'Empereur et le roi de Prusse, l'avance d'un subside aux Suisses et d'un secours d'argent aux émigrés français armés, afin de pouvoir opérer

une diversion favorable aux Autrichiens et Prussiens de plusieurs côtés. »

Cette diversion, pourtant, n'était-elle pas imposée par les enseignements de l'histoire?

« César eût-il soumis les Gaules sans le secours des Gaulois qu'il avait joints à ses troupes et sans la division qu'il avait su fomenter et entretenir dans les Gaules, gouvernées alors selon un système très ressemblant à celui qu'on a établi par la précédente Constitution? C'est à l'aide des Gaulois que César repoussa les Germains et leurs alliés, qui s'étaient avancés jusqu'au lieu même d'où les armées allemandes ont été forcées l'année dernière de commencer leur retraite. C'est avec les Gaulois que César passa le Rhin et pénétra en Germanie. Les Gaules ont été soumises par ce moyen aux Romains en l'espace de dix ans. Les Barbares ont été plus de deux cents ans à les réduire. Il a fallu que plusieurs races se succédassent et se remplaçassent, avant que Clovis pût en affermir la possession en faveur des Francs. Il ne réussit même entièrement qu'en gagnant par des caresses ou par des bienfaits une grande partie des Gaulois qui n'était pas encore domptée. »

L'Observateur n'hésite pas à rechercher, pour en prévenir le retour, les causes de la politique néfaste des puissances :

« Une des principales a été l'ignorance du pays, du caractère et des dispositions des hommes que l'on avait à combattre. On n'a écouté avec confiance que les Français royalistes qui faisaient des rapports flatteurs. On a fait la sourde oreille à ceux qui annonçaient des difficultés. On n'a cherché à vérifier les assertions ni des uns ni des autres. On l'aurait pu facilement. C'est une bassesse et l'aveu de son incapacité que de se livrer à des reproches contre les Français qui ont flatté les armées étrangères, sur la facilité qu'elles auraient à obtenir des succès, quand on a soi-même négligé de remplir les conditions sur lesquelles se fondaient leurs promesses de succès. On devait d'ailleurs, avec la plus légère connaissance du cœur humain, présumer que les flatteurs avaient commencé par se flatter eux-mêmes. La prudence aurait prescrit d'écouter attentivement les Français qui, en sollicitant avec ardeur le secours de ces puissances, ne dissimulaient pas les difficultés. Alexandre, à vingt

ans, avait mis plus de soin à s'informer des moyens de faire la guerre en Perse avec succès que n'en mit l'année dernière un général qui jouissait alors d'une grande réputation.

« La guerre n'est point un *lénitif :* c'est un remède violent, dont il ne faut faire usage que lorsque la nécessité en est indiquée. Mais, lorsqu'on est résolu à l'employer, il faut que toutes les mesures qui concourent à son efficacité soient exactement observées. Les puissances étrangères ont voulu se dissimuler qu'elles avaient à combattre des hordes de brigands [1]. Elles ont en cela refusé croyance à tous les royalistes français indistinctement. Aujourd'hui elles savent à quoi s'en tenir à cet égard. Mais le nombre de ces brigands et le simulacre de gouvernement qu'ils présentent en imposent au point que l'on n'ose pas les traiter comme des rebelles, des criminels et des ennemis du genre humain. On voudrait presque se persuader qu'ils sont une puissance légitime, et l'on paraît ne regretter que de ne pas les voir se borner à l'usurpation de la France Vaine illusion ! Ces brigands doivent être anéantis, ou l'Europe doit succomber. Il n'y a point de milieu. La conclusion de ce dilemme est que la guerre la plus active doit être dirigée de tous les côtés contre des brigands avec lesquels il est impossible, *quelque envie qu'on en ait,* de conclure une paix que désavoueraient à l'envi la raison, la saine politique et l'humanité... »

Pour reconquérir, s'il en est encore temps, le terrain perdu, il faut changer résolument de tactique :

« Les puissances étrangères, loin de dire qu'elles font la guerre à la France, doivent déclarer que c'est *en faveur de la France,* contre les brigands seuls qui la tyrannisent, qu'elles se proposent de la poursuivre. Est-ce donc le nombre des criminels, unis pour exercer le crime, qui couvre l'horreur qu'ils doivent inspirer? Seront-ils respectables s'ils sont cent mille? Seront-ils traités de scélérats s'ils ne sont qu'une poignée? Les puissances ne gagneront rien à traiter avec les rebelles français comme composant la nation. Par cela seul, elles imprimeraient

[1] « Ces brigands, écrivait Catherine II à son ambassadeur à Berlin, le 6 juin 1794, ne veulent point d'amis ni d'alliés; il leur faut des complices et des victimes. » (Martens, *Traités de la Russie avec l'Allemagne,* t. II, p. 107.)

un caractère de nullité à tous leurs actes. Tôt ou tard la véritable nation cassera tous les actes quelconques de l'interrègne de la rébellion. Il faut opter : ou légitimer la république, ou appeler rebelles ceux qui la composent ; car, s'ils ne sont pas rebelles, ils ont été conséquents en faisant périr Louis XVI sur l'échafaud, en proscrivant sa famille et en traitant de rebelles tous les Français fidèles à leurs anciennes lois et à leur ancien gouvernement que la volonté du roi, jointe à une portion de la nation, ne suffisait pas pour changer. Les rebelles ne sont pas seulement rebelles à leur roi, mais aux lois de l'État dont le roi n'était point le maître, mais le chef.

« En déclarant rebelles ceux qui le sont véritablement, les puissances doivent appeler tous les Français las de la tyrannie, châtiment de leur déloyauté et de leur présomption, à s'unir à celui qui représente leur légitime souverain, en leur annonçant l'alliance contractée par le régent au nom du roi de France. Le traité de cette alliance, plus authentique qu'une déclaration d'un général d'armée, doit être fait avec un soin particulier pour indiquer aux Français ce qu'ils ont à espérer de la fin de la guerre et comment ils peuvent être rassurés contre les terreurs dans lesquelles on les entretient pour prolonger leur résistance. Ce traité doit annoncer positivement la résolution d'aider le régent à *soumettre* la France à l'autorité de son souverain légitime, qui est le roi et non le peuple. Les clauses du traité seraient le précis de tout ce qui pourrait être ensuite développé dans des traités subséquents, sans leur donner autant de publicité ni d'authenticité. *La soumission au roi et aux lois de l'État* y étant exprimée, la manière de faire la guerre devrait être disposée et dirigée en conséquence de ce principe.

« Les puissances combinées veulent-elles se faire considérer comme libératrices de la France, qu'elles cessent de s'en dire les ennemies ; que, par le traité d'alliance avec le régent, elles expriment formellement qu'elles ne se proposent que ce qu'un roi voudrait lui-même à l'égard d'un peuple révolté. Elles expliqueront ensuite que, selon ce principe, on ne sévira que contre les chefs et ceux qui seront pris en flagrant délit. En se prononçant sans détour sur les personnes qui seules

seront sans espoir de pardon et en déterminant positivement les faits par lesquels elles se sont privées elles-mêmes de tout espoir, ainsi que ceux pour lesquels il n'y aurait à l'avenir aucune rémission, on parviendrait bientôt à séparer les vrais coupables, et les plus dangereux, de la masse du peuple ; c'est la terreur d'un châtiment, qu'on lui présente comme inévitable qui l'unit étroitement à ses chefs et le rend obstiné dans sa résistance, bien plus que la poursuite de la liberté, qui n'existe pas pour lui sous le gouvernement des tyrans auxquels il obéit. »

Mais il ne suffit pas d'avoir conclu un traité d'alliance avec le régent et d'avoir précisé la véritable portée de l'action combinée des puissances :

« Il faut mettre les actes d'accord avec les paroles. Pour rallier les esprits à la soumission, il faut absolument que les Français sachent qu'elle ne doit être qu'en faveur du roi. Pourquoi faire craindre en même temps aux royalistes que des puissances qui s'annoncent comme les défenseurs du roi ne les dépouillent, et aux fanatiques de la liberté que ces mêmes puissances ne les réduisent à la servitude et ne leur ôtent même le nom de Français ?

« Dès que l'on aura soumis une portion quelconque du territoire français, il faut que le régent en prenne, au nom du roi, le gouvernement et en fasse exercer les différentes parties par des officiers publics *français*. Il est très aisé de seconder toutes les opérations des armées étrangères par les mesures de l'administration, sans laisser subsister les traces d'un gouvernement qu'il convient d'effacer en entier, quand même l'on aurait reconnu l'utilité de plusieurs réformes accomplies par lui, sur lesquelles on reviendrait ensuite, après les avoir revêtues de l'autorité légitime. Il faut imiter la conduite des usurpateurs, dans la conséquence de toutes leurs mesures pour anéantir la royauté. Ils ont, à cet effet, mis en œuvre tout ce que la perfidie la plus noire et la calomnie la mieux ourdie ont pu leur suggérer pour la rendre odieuse et n'ont rien laissé subsister de tout ce qui pouvait en retracer les avantages. Abandonnant au mépris et à l'indignation qu'ils inspirent, les moyens employés par les républicains, il faut avec les seules armes de la

vérité, de la raison et de la justice, renverser le républicanisme pour faire revivre la royauté. Qu'on y fasse bien attention, rien n'est plus funeste que les demi-mesures pour en combattre d'extrêmes. On en est encore à l'usage d'une politique de routine et de moyens propres à d'autres temps, tandis que des siècles semblent s'être écoulés depuis quatre ans et avoir produit des races entièrement nouvelles.

« Que de preuves nous avons eues récemment de la justesse et de la réflexion de Machiavel, lorsqu'il dit : « Tout homme doit, « dans sa conduite et surtout dans les circonstances impor- « tantes de sa vie, considérer l'*esprit de son siècle* et s'y con- « former soigneusement. Quiconque s'en éloigne, par inclination « ou par choix, vit ordinairement malheureux et finit d'une « manière très funeste. » J'ajoute: ceux qui sont *arriérés* sur l'esprit de leur siècle. Ceux-là sont très nombreux encore parmi les hommes d'État, dans lesquels je comprends les souverains de l'Europe. Il faut d'abord avoir la volonté de connaître et de faire connaître ce que les circonstances exigent.

« Quand cette volonté est prononcée, on trouve bientôt ce qu'il convient de faire. Mais *une volonté* dans les hommes, de quelque rang qu'ils soient, est très rare. Non seulement ils n'ont que des *velléités*, mais ils craignent même de rencontrer dans autrui une volonté qui supplée à la leur. La plupart, manquant de caractère et d'énergie, s'éloignent de ceux qui en ont plus qu'eux. Voilà le côté faible des gouvernements monarchiques. Lorsque le monarque manque de force, il redoute les hommes de mérite qui en ont et qui l'emploieraient toujours à faire triompher la justice. Il n'y a d'accès que pour les hommes de la trempe du monarque ou pour des fripons. Promenez vos regards un peu en arrière et autour de vous, et faites l'application de ce que j'avance en gémissant. »

Et l'Observateur, après avoir gémi, se hâte de revenir à son sujet :

« Dans la situation actuelle où se trouve non seulement la France, mais même l'Europe, il faut rompre toutes les intelligences et écarter tous les secours que l'esprit de faction ou de lucre pourrait procurer aux brigands qui occupent la France. Les puissances combinées n'ont pas encore fait à cet égard tout

ce qu'il conviendrait de faire. Les grandes puissances auraient dû prescrire à toute l'Europe des lois de police uniformes à l'égard de ses rapports avec la France, et forcer tous les États de contribuer à étouffer un incendie qui menace l'Europe entière. Il faut suivre à cet égard ce qui se pratique dans une ville bien ordonnée. Chacun est obligé de contribuer, directement ou indirectement, à l'extinction de l'incendie. Si quelqu'un, au lieu de porter du secours, jetait de l'huile sur le feu, que lui ferait-on? On en jette ou l'on médite d'en jeter sur celui qui consume la France, peut-être dans l'espoir de le voir gagner ou lancer des étincelles au dehors. Cependant l'on néglige les mesures qui pourraient empêcher des excès abominables, et l'on ne sévit pas contre ceux qui s'en rendent coupables. C'est la mollesse des gouvernements qui fait l'énergie des factieux et des brigands.

« Les mesures les plus simples sont communément les plus convenables. Un levier est-il trop faible? Vous réussirez mieux avec un plus fort qu'avec un plus grand nombre de leviers faibles. Il n'est cependant que trop commun de voir les hommes adopter par préférence la multiplicité des petits moyens; c'est par là qu'ils se maintiennent dans une agitation continuelle. Ces moyens sont d'ailleurs plus proportionnés à leurs petites facultés que les grands qui ont un caractère de simplicité, qui exigent de l'énergie et dont le poids paraît insupportable à beaucoup d'hommes. D'après cela, on voit presque toujours rejeter les idées qui ont un caractère de simplicité, de grandeur et de vigueur. On les appelle gigantesques et exagérées. Cela n'est pas étonnant quand elles sont considérées par des nains. »

## II

Après ces considérations générales, l'Observateur condense sa pensée dans une comparaison saisissante :

« On fait actuellement le siège de Mayence. Tout, au dedans, présente l'image de ce qu'est la France entière. Tout, au dehors, présente l'image de la conduite que doivent tenir les puissances à l'égard de la France par terre et par eau. Si le roi de Prusse

pouvait diviser la garnison, avoir des intelligences suivies au dedans, se procurer tous les détails locaux, armer les bien intentionnés afin de les faire agir au dedans pendant qu'il agirait au dehors, assurément il ne manquerait pas de faire usage de tous ces moyens. Dès ce moment tout est bloqué. Le refus de rendre la ville sur la sommation qui lui en a été faite a-t-elle fait hésiter le roi sur la résolution de soumettre la place? Se trouve-t-il embarrassé d'employer au même siège des Prussiens, des Autrichiens, des Saxons, des Hessois-Cassel, des Hessois de Darmstadt, des Français même, tant déserteurs des rebelles que royalistes? Si on montre de la volonté, on peut espérer un prompt succès. Qu'on montre de la volonté sur tous les points, on obtiendra du succès sur tous les points. »

Voici bien l'idée du blocus continental appliqué à la France :

« Considérant la France comme une seule ville, les Pyrénées et les Alpes comme des rochers qui la couvrent, l'Océan et la Méditerranée comme des fleuves qui écartent les distances, enfin ses forteresses comme des ouvrages avancés ou tenant au corps de la place, l'attaque doit être dirigée en conséquence. Le blocus surtout doit être rigoureux et complet.

« Une seule puissance maritime suffirait aujourd'hui pour empêcher toute communication par mer avec la France, par des navires sous le pavillon des rebelles. Mais il faut l'accord des principales pour déclarer de bonne prise *tout navire quelconque* portant des secours à la France, ainsi qu'on le pratiquerait à l'égard d'une ville maritime assiégée. Cette déclaration et son exécution rigoureuse sont prescrites par la sagesse et la justice des grandes puissances maritimes, pour ne pas laisser aux petites le profit qui ne serait que suspendu, si tout commerce l'était également partout, au lieu de l'être partiellement. L'Angleterre, l'Espagne, la Russie, peuvent s'accorder sur cet objet, dont le succès serait évidemment presque uniquement en faveur de l'Angleterre.

« Afin d'augmenter davantage la gêne d'être resserré du côté de la mer et pour opérer en même temps un plus prompt rétablissement du commerce avec la France, il faudrait s'attacher à se rendre maître des embouchures des rivières dans la mer et de quelques autres ports. Si les forces navales de l'Angleterre

avaient été employées à cette entreprise du côté de l'Océan, tandis que l'Espagne l'eût formée du côté de la Méditerranée et qu'on eût pris simultanément des mesures pour la faciliter par le moyen des intelligences de l'intérieur, il est très probable qu'aujourd'hui le Havre, Saint-Malo, Nantes, La Rochelle et Bayonne, Marseille, Cette et Vendres, seraient ouverts. Je ne dis pas qu'ils seraient au pouvoir des Anglais ou des Espagnols; mais ils seraient à leur disposition sous le nom du roi, si l'on avait agi de concert avec un régent. Si l'Angleterre et l'Espagne ont des vues désintéressées, elles n'ont pas à hésiter. A quoi sert-il de faire aux Antilles des armements et des dépenses qui auraient produit bien plus simplement la soumission des colonies françaises, s'ils avaient été employés contre la métropole? En abattant un tronc, les branches suivent; en attaquant les branches, il faut doubler le temps et les efforts. Cependant, tant que le tronc subsiste, les branches peuvent repousser.

« Par la possession de Nantes, on est maître du débouché de la rivière du plus long cours de la France, et qui la partage en deux. On donne aux royalistes de l'intérieur la facilité de recevoir des secours de tous genres et aux royalistes émigrés les moyens de rejoindre les autres, ou d'entretenir avec eux une correspondance utile. Nantes tombera peut-être au pouvoir des royalistes, sans aucun secours du dehors; mais il en faudrait néanmoins pour en mieux garantir la conservation. Il est inutile d'insister sur l'importance du Havre. L'Angleterre pourrait jeter en Bretagne et en Normandie les royalistes émigrés qui sont venus réclamer des secours [1]. Ces secours deviendraient alors le prix de leurs services, et le remboursement pourrait en être reconnu avec le régent. Il serait surtout intéressant de transporter dans un lieu sûr, en France, les officiers de la marine, qui parviendraient bientôt à attirer les matelots à eux, les armeraient et s'empareraient, à leur tête, des navires de guerre en assez grand nombre pour faire la police des mers et autoriser à déclarer *pirate* tout navire français sous le pavillon des rebelles, ainsi que *de bonne prise* tout bâtiment marchand sous le même pavillon.

[1] Prévision du débarquement de Quiberon et de la guerre de Vendée.

« Un des moyens les plus propres à produire une vive sensation dans les ports qu'on attaquerait, et surtout au Havre, serait de s'y présenter avec des bâtiments chargés de grains, de draps, de cuirs et de plusieurs autres objets dont la disette est déjà devenue extrême en France. Pour s'en délivrer, le peuple pourrait être facilement amené à la soumission, si d'ailleurs il voyait, d'une part, de grandes forces destinées à vaincre son obstination, et de l'autre, la perspective d'un gouvernement juste et modéré. On annoncerait en même temps le rétablissement du commerce dans les ports soumis aux mêmes clauses que celles qui sont exprimées dans les traités. Toutes ces opérations exigent le concours d'un régent, quand ce ne serait que pour les revêtir des formalités nécessaires pour inspirer de la confiance. Dès que Brest et Toulon seraient soumis, les puissances maritimes pourraient réduire leurs armements sur le pied ordinaire. Si quelque port persistait dans la rébellion, il serait déclaré repaire de forbans.

« Il est de l'intérêt de l'Angleterre, si elle veut abréger la guerre, de procurer aux royalistes les secours qui dépendent d'elle. Comme marchande, elle vendrait avec profit des secours que, comme puissance politique, elle devrait même accorder gratuitement si cela était demandé.

« Ce n'est qu'en vertu des traités que les puissances peuvent conclure avec le régent, légitime et libre organe de l'autorité royale en France, qu'elles peuvent acquérir des titres légitimes et fondés sur l'équité aux indemnités auxquelles elles peuvent prétendre de la part de la France. Tous traités secrets antécédents, soit au nom du feu roi, soit au nom de ses frères, sont véritablement nuls quant aux formalités et au défaut d'une ratification expresse. Il est temps de faire cesser cette incertitude, qui est le résultat du faux principe qu'ont adopté les puissances de reconnaître la puissance de la France dans les mains des usurpateurs. Aujourd'hui même rien ne peut couvrir cette illusion ni porter à aucun ménagement. Si l'on ne reconnaît pas un roi, on reconnaît la république. Il faut juger avec qui il y a plus de sûreté et de décence à traiter ; mais il faut traiter ! Y a-t-il à balancer avec qui ?

« Le gouvernement anglais, en traitant, peut immédiatement

rassurer la nation anglaise et la tranquilliser, tant sur l'extension des dépenses de ses armements que sur la durée de l'interruption de son commerce avec la France et de la gêne de ce commerce avec les autres nations. C'est ainsi que, par une démarche franche et ferme, le gouvernement anglais remplirait le mieux ce qui convient aux intérêts véritables de l'Angleterre.

« Ses adversaires, qui lui reprochent aujourd'hui avec une mauvaise foi évidente de ne pas traiter avec la République, lui reprocheraient, avec bien plus de plausibilité, d'avoir négligé de traiter avec le régent, s'il arrivait que le rétablissement du gouvernement légitime de la France s'opérât sans l'intervention concertée de l'Angleterre. Car alors le gouvernement anglais pourrait être dans l'alternative ou de faire une guerre injuste et criante à la France, gouvernée par son roi légitime, dont elle n'a reçu aucune injure, ou de se voir refuser des indemnités de frais qu'on n'aurait jamais contracté l'engagement de rembourser. Il convient donc également aux intérêts publics de l'Angleterre et à l'intérêt particulier de ceux qui y tiennent les rênes du gouvernement de reconnaître un régent pour la France, de se concerter et de traiter avec lui en déclarant les seuls ennemis de l'Angleterre les usurpateurs du royaume, qui ne composent point la nation française, quoiqu'ils la tiennent momentanément dans l'oppression.

« Selon ce traité, on stipulerait des indemnités pour l'emploi des troupes anglaises sur le continent, et l'on prendrait en même temps des mesures pour la durée de leur service en France et la manière de les y employer.

« Toutes les opérations militaires devant être en quelque sorte simultanées, il faudrait concerter les attaques des ports et les tentatives de débarquement avec l'attaque des frontières du côté de la terre. Une précaution bien essentielle est de prendre les mesures les plus étendues et les plus sûres, non seulement pour assurer la subsistance des armées, mais aussi celle des habitants soumis des pays qui auraient été plus longtemps le théâtre de la guerre. La famine serait suivie, entre autres inconvénients désastreux, de maladies contagieuses qui se répandraient dans les armées étrangères et dans les pays voisins.

« De très grands approvisionnements de grains, sur les fron-

tières et dans les ports soumis à l'autorité royale, produiront à la fois deux sensations également importantes à provoquer sur les Français. La terreur, lorsque rien ne pourra empêcher les armées étrangères et royalistes de subsister, s'emparera de tous ceux qui fondent leur espoir sur cette difficulté et sur l'épuisement des ressources. L'espoir du soulagement immédiat de leur misère par la retraite des armées étrangères, dont les magasins seraient cédés au roi, animera tous ceux qui seront convaincus que leur soumission ne sera suivie d'aucun des châtiments réservés aux chefs.

« Notre malheur et celui de l'Europe, est que les puissances se tâtent, hésitent, remettent au lendemain, battent plusieurs routes, pendant que leurs ennemis et les nôtres n'ont qu'un objet, y rapportent tout, et montrent une bien autre énergie que celle qu'on leur oppose. Ils doivent même croire qu'on les craint, puisqu'on leur accorde des égards qu'ils savent mieux que personne n'avoir aucun titre à mériter. La manière de s'énoncer ne fait rien aux opérations de la guerre : elle fait beaucoup au succès. Les hommes se resserrent par la crainte, lorsqu'elle ne parvient pas à les atterrer. Les mots suffisent souvent pour changer toutes les dispositions des esprits. Tant que les puissances étrangères diront qu'elles font la guerre *à la France* et *aux Français*, elles auront à combattre *toute la France* et presque *tous les Français*[1]. Qu'elles disent qu'elles font la

[1] Ce sont encore les idées de Mallet du Pan. Le 5 mars 1794, il écrivait, dans un mémoire adressé aux cabinets de Londres et de Vienne :

« Il se présente deux hypothèses. Ou les puissances, faisant essentiellement la guerre à la France et accessoirement à la Révolution, méditent d'user cette monarchie, d'en ruiner à jamais la puissance, d'en envahir les parties convenables à leur sûreté future ou à leur agrandissement, sous le nom d'indemnités, et d'abandonner ensuite ce trône défiguré à sa déplorable destinée.

« Ou bien les puissances se proposent d'étouffer la Révolution et les autorités qui la soutiennent, de terminer la guerre par le rétablissement d'un gouvernement légitime, et de se réserver *a posteriori*, dans un traité définitif, les indemnités que la justice, la dépense de trois campagnes et la reconnaissance les autorisent à réclamer.

« Dans la première hypothèse, celle d'une guerre qui aboutirait à un démembrement, il ne faudrait compter sur aucun autre secours que celui des forces extérieures. Tout projet contre la France même sert la Révolution et les tyrans qui la gouvernent... Quant à moi, je n'hésite pas à vous avouer que, dans cette position où vous combattriez la France et subsidiairement la Révolution, vous manqueriez la Révolution et la France. » (A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. II, p. 72, 73.)

guerre *en faveur de la France* et de la majorité des Français opprimés par les rebelles, contre lesquels seuls elles dirigent leurs armes, elles ne trouveront plus en tête que les rebelles, dont le nombre se fondra rapidement[1].

« C'est de tous les côtés en même temps qu'il faut tenir ce langage, en se présentant sur tous, avec *des armes* contre les rebelles et du pain en faveur du peuple soumis. Je n'ai qu'à applaudir aux dispositions militaires qui s'annoncent du côté de l'Alsace et de la Flandre. Cependant je vous prie d'observer qu'il ne faut pas attaquer un taureau uniquement par les cornes. La lutte en devient trop longue, et le combattant court risque d'épuiser ses forces le premier.

« Il ne faut pas se dissimuler, d'ailleurs, que la partie n'est pas égale dans l'art de l'attaque et de la défense des places. Chaque peuple a des avantages qui lui sont propres. Les Allemands sont patients et exacts; ils excellent en cavalerie et en troupes légères. La discipline des Autrichiens est admirable. Les Prussiens leur cèdent sur ce point; mais ils en sont également susceptibles. On ne saurait contester aux Français leur supériorité dans l'artillerie et le génie. L'assertion contraire ne suffit pas pour détruire l'évidence des faits. La reddition des forteresses serait beaucoup plus prompte en joignant des Français à l'attaque qu'on en fera. Dans toutes les occasions où il y aura des hommes à risquer et où il faudra une grande *impétuosité*, on aurait tort de ne pas employer des Français toutes les fois qu'on pourra s'en procurer.

« D'ailleurs, il y aura toujours une grande difficulté à résoudre sur les moyens d'affaiblir l'armée rebelle par la désertion, si les soldats qui voudraient prendre ce parti ne savent comment ils pourront exister le lendemain. Repousserait-on les déserteurs? ils se battront en désespérés, et l'on causera la mort des braves gens qui tomberont sous leurs coups avant qu'ils soient

[1] « Je ne puis m'empêcher de vous rapporter une anecdote qui vous donnera une idée exacte de l'effet que produirait, suivant moi, cette mesure. Le guet de Paris ayant marché contre une foule de peuple qui grossissait à chaque instant, le commandant dissipa ce peuple mutiné par cette courte harangue : « Messieurs, « que les honnêtes gens se retirent, on va tirer sur la canaille. » Qu'on dise : « Français, que les vrais Français se tiennent dans leurs foyers ou se rangent « sous les drapeaux de leur roi, on ne veut punir que les scélérats, que les « rebelles obstinés et les régicides ! » (Note du texte.)

exterminés. Leur proposera-t-on de se fondre dans les armées étrangères? ils les infecteront et y porteront au moins l'esprit d'insubordination. Les cantonnera-t-on dans les pays étrangers? ils y seront dangereux et à charge, soit qu'on les défraye, soit qu'on les abandonne à leur industrie. Le seul moyen de parer à cette difficulté est d'accueillir les déserteurs et de les employer séparément, en prenant les précautions convenables pour qu'ils ne puissent point nuire. On ne saurait se dissimuler que cette race d'hommes sera toujours fort dangereuse, et qu'il serait fort à désirer que tous ceux qui ne sont pas susceptibles d'amendement périssent; mais il faut tâcher d'atteindre cet objet sans sacrifier en même temps les hommes d'une bonne espèce. Il serait à désirer que les puissances étrangères convinssent avec le régent d'un règlement à cet égard, qu'on chercherait les moyens de rendre public pour tous les Français; car, si elles veulent hâter la fin d'une guerre dont leur intérêt leur doit faire redouter la prolongation et qui ne peut cependant cesser qu'avec sa cause, elles ne doivent point négliger d'opposer des Français à des Français dans les occasions les plus vives, telles surtout que les sièges.

« Les principales places dont il importe de s'emparer sont toutes indiquées. Il n'est pas moins important de se rendre maître du cours des rivières. C'est par là surtout qu'on vient à bout de priver l'ennemi des subsistances et des communications. Si l'on se fût établi sur la Meuse, au-dessous de Verdun, et sur la Sarre, comme on l'aurait pu facilement l'année dernière avant de marcher en avant, les Évêchés et les places fortes qui s'y trouvent auraient été bientôt cernés et privés de vivres et de secours. Je présume que cette année on ne négligera pas une armée française royale. »

L'Observateur, déchirant tous les voiles, met à nu la situation fausse et douloureuse faite à l'armée des princes, à ces émigrés qui, poussés par un vertige d'honneur, méritaient d'être autrement traités par les puissances :

« Les revers qu'a essuyés l'armée prussienne sont en très grande partie la punition de la mauvaise volonté où l'on était à l'égard des Français qui s'étaient ralliés autour de leurs chefs naturels, sortis, à deux époques différentes, de concert avec le

roi lui-même. Dès que le roi était réduit à une situation où il n'avait aucune liberté, et où il était environné de pièges et d'artifices qui le mettaient à la merci de tous ceux qui n'étaient animés que par des vues d'ambition personnelle, les princes ses frères, libres eux-mêmes, devaient employer tous les moyens de le délivrer. Il était beaucoup plus facile de former des rassemblements de Français loyaux au dehors qu'au dedans du royaume. L'émigration était donc un moyen indiqué par les circonstances. Il est certain qu'on aurait pu la mieux diriger et éviter plusieurs fautes qui ont été commises; mais on n'a pas pu avancer, sans une mauvaise foi insigne, qu'il était impossible de tirer un parti utile de vingt mille Français guidés par l'honneur, et qui avaient sacrifié à ce sentiment, à leur devoir, à leur conscience, dignités, richesses, jouissances, en se soumettant volontairement à l'exil, à la pauvreté et à la peine. Tous ces Français demandaient qu'on leur fournît des occasions d'exposer leur vie et de répandre leur sang pour la cause de la justice et de l'honneur. Ils n'aspiraient qu'aux postes les plus périlleux. On pouvait les organiser différemment; on pouvait convenir avec eux des mesures nécessaires pour que les opérations dont ils seraient chargés fussent concordantes avec celles des armées étrangères; mais non, il était résolu qu'ils ne seraient employés en aucune manière quelconque. Cette résolution imprudente était inique; elle est devenue funeste à l'Europe entière, ainsi qu'à la plupart de ceux qui, par différents motifs, y ont eu une influence directe.

« L'armée qu'on aurait pu rallier sous les princes français, et organiser comme on aurait voulu (car, quand on a la matière première d'un armée, si l'on ne sait pas en tirer parti, c'est ou ignorance ou malice), eût été bientôt portée à un nombre assez imposant pour pouvoir s'emparer d'une province entière. La Lorraine était tout indiquée. Pendant que l'armée du roi de Prusse serait entrée dans les Évêchés et qu'une armée autrichienne aurait pénétré en Alsace, une *armée royale française* eût pu facilement s'emparer de la Lorraine, où il n'y a que deux places à occuper, savoir : Sarrelouis et Bitche, par où on aurait entretenu une communication ouverte avec l'Allemagne, en couvrant le duché des Deux-Ponts et l'électorat de Trèves,

qui n'eussent point été envahis par l'ennemi. Le Barrois n'eût pas alors alimenté l'armée rebelle qui s'est portée en Champagne. Que dis-je? Cette armée n'aurait point existé, puisqu'elle n'a été formée que de l'élite des armées de Flandre, de la Meuse, des Évêchés et de l'Alsace. Il se serait au contraire trouvé une armée royale prête à accueillir toutes les troupes de la ligne, qui ne pouvaient point se rompre, puisqu'on ne leur présentait pas un point de ralliement. Cette armée aurait évité à celle du roi de Prusse la honte de fuir devant un ramas de brigands[1]. »

Mais pourquoi récriminer sur le passé? Il n'y a plus de fautes à commettre. Que faut-il faire?

« Je pense qu'on doit, cette année, destiner une armée royale française pour la Lorraine. Elle pourrait être aux ordres du régent, qui garderait avec lui M. le duc d'Angoulême. M. le comte d'Artois et M. le prince de Condé doivent chacun être à la tête d'une armée royale, et avoir avec eux, l'un M. le duc de Berry, l'autre M. le duc de Bourbon. Les princes doivent partout être militaires. C'est là leur première qualité et, qui plus est, la première origine des distinctions qu'on leur accorde. En France plus qu'ailleurs, un prince, un roi même, qui ne fera pas la guerre lorsqu'elle existera, sera sans considération. Il en acquiert dans les armées et il en procure par sa présence, pourvu qu'il y soit non seulement de corps, mais même d'âme, et non par pure représentation.

« Un de nos princes devrait être à la tête de l'armée qui de la Bretagne remonterait la Loire. L'autre devrait avoir le commandement d'une armée qui serait bientôt formée et rassemblée auprès de Lyon, si les Piémontais et les Suisses pénétraient en même temps par divers points.

[1] Ici encore on retrouve les idées de Mallet du Pan : « Ce fut en 1792, dit-il dans son mémoire du 5 mars 1794, une faute grave que l'armement des émigrés français et *leur réunion à l'armée des alliés;* mais ce fut une faute d'un autre genre, en 1792, de ne pas saisir l'instant de la défection de Dumouriez pour rassembler, sans distinction de parti et de rang, tous les Français expatriés et prêts à s'expatrier... L'évidence d'un but commun, l'urgence des intérêts, l'existence d'un point de ralliement qui offre paix, assistance, concert, encourageaient la défection... J'affirme que les jacobins ont redouté et redoutent par-dessus tout cette avant-garde de rassemblements français, animés des mêmes passions qu'eux, donnant le signal aux insurrections, et, une déclaration rassurante à la main, ouvrant la route de Paris aux armées alliées. » (A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. II, pp. 74, 75.)

« Il serait superflu d'insister sur l'importance de la ville de Lyon ; mais je doute très fort qu'on en tire le parti le plus avantageux, si l'on ne voit pas un prince français à la tête de l'entreprise. Les étrangers ont beau faire, les Français veulent toujours rester Français. S'ils étaient soumis par les étrangers, ils ne seraient pas contents ; ce sont deux choses fort différentes d'obtenir la victoire et de savoir en user. Lyon ne fera des efforts que pour redevenir ce qu'il était. Il ne peut le redevenir que par le maintien de l'intégrité du royaume, et surtout en lui restant incorporé. C'est à ce prix qu'on obtiendra son arsenal, ses munitions, ses secours pécuniaires et les bras de ses habitants. Il faut montrer aux Lyonnais un prince qu'ils attendent.

« Un corps de Suisses pourrait faire une diversion du côté de la Franche-Comté, en même temps qu'un autre se porterait sur Lyon par des marches combinées avec celle d'un corps de Piémontais. Pendant le même temps, on devrait s'emparer de Cette, dont la possession offre les plus grands avantages. Cette tentative peut se faire par surprise ou par force ; dans ce dernier cas, qui paraît préférable aujourd'hui, on pourrait composer une armée de troupes espagnoles et napolitaines, auxquelles on joindrait des émigrés français des provinces méridionales. Il faudrait former un approvisionnement d'armes et de munitions, afin de pouvoir armer les royalistes que les rebelles ont eu soin de désarmer, sous toutes sortes de prétextes, dès les premiers moments de la rébellion. C'est dans ces provinces que les trois assemblées des rebelles ont médité successivement de se retirer, dans le cas où des attaques vigoureuses et bien dirigées, du côté de l'Allemagne, de la Belgique et des Alpes, les eussent forcés, aussi promptement qu'elles l'avaient craint, à délivrer les provinces en deçà de la Loire de leur odieuse domination.

« Il est aisé de se convaincre combien le nombre des royalistes l'emporte sur celui des républicains, même dans le Midi. Il n'y a qu'à comparer le petit nombre d'hommes armés au très grand de ceux qu'on a désarmés en détail, par surprise ou même par violence.

« Il faut donc procurer des armes aux royalistes, auxquels les Espagnols serviront de point de ralliement, tant vers Cette

et Montpellier que du côté des Pyrénées : de là des armées combinées se porteraient en même temps sur la Garonne et sur le canal du Languedoc.

« La simultanéité de toutes les opérations étant la base du succès, vous jugerez de l'impossibilité où seraient les rebelles du Midi de faire face à la fois aux armées qui se porteraient sur le Rhône, la Garonne et le canal du Languedoc. Ne perdez pas non plus de vue mes autres conditions : que les côtes soient en même temps menacées sur l'Océan et la Méditerranée. Les embouchures des rivières occupées, plusieurs sièges entrepris et trois armées royales françaises formées, j'ose croire qu'avec ces mesures on pourrait compter sur le succès. Sans le concours de toutes, il devient douteux ou du moins très difficile, et probablement il faudra y employer un temps beaucoup plus long qu'on ne pense. »

L'Europe coalisée, aux yeux de l'Étranger, n'eût pas dû traiter de puissance à puissance avec la France révolutionnaire :

« On n'est pas assez pénétré de l'importance de prononcer le terme de *rebelle*. Comment les scélérats qui maîtrisent la France et y entretiennent l'esprit de rébellion n'auraient-ils pas, au milieu même de grands revers, une haute opinion d'eux-mêmes et n'auraient-ils point de partisans, quand on a la pusillanimité, je suis bien tenté de dire entre nous la *lâcheté*, de considérer depuis si longtemps comme une puissance ce qui n'a été qu'une faction dominante entre plusieurs ?

« Il faut sur terre traiter les rebelles qui maîtrisent la France comme on traiterait des voleurs et des assassins sur mer. Il faut les déclarer pirates, ce qu'ils sont en effet, et les traiter en conséquence. Si l'on avait la sagesse de prendre ce parti, vous verriez bientôt tomber ce reste de confiance que cette puissance monstrueuse conserve uniquement par l'effet de la faiblesse des puissances de l'Europe, pour lesquelles ce sera une honte ineffaçable dans l'histoire d'avoir reconnu une puissance telle que celle que l'Europe a affecté de reconnaître en France, même lorsque les factieux, qui l'ont exercée les premiers, forçaient évidemment le roi à couvrir leur usurpation de son nom.

« On a voulu blâmer notre gouvernement de n'avoir pas su prévenir ni étouffer la révolte. Je voudrais bien que ceux qui

ont critiqué tout à leur aise fissent aujourd'hui preuve de leur habileté. Jusqu'à présent, les puissances étrangères se sont singulièrement méprises sur leur nouvelle situation politique. Elles semblent plutôt avoir favorisé les rebelles français, et elles ne se plaignent que de n'en avoir pas été ménagées. Cependant il faut ou les abattre, ou condamner l'Europe à passer par les mêmes crises que la France. »

Et si l'Europe parvient à soumettre les rebelles, comment devra-t-elle se conduire à leur égard?

« J'invoque la clémence pour le plus grand nombre, dès qu'ils seront soumis; mais je crois qu'on ne doit se conduire à l'égard des chefs et des régicides, c'est-à-dire de tous les membres de l'Assemblée qui ont osé prononcer sur le sort du roi et sur ceux qui ont pris part au régicide, que d'après ce que réclame la justice la plus inexorable en faveur de l'humanité. Songez à la quantité et à l'énormité des crimes dont ces scélérats sont souillés. Si vous hésitez ensuite à les condamner, osez blâmer les conspirateurs, les traîtres, les espions, les voleurs, les assassins, les incendiaires, les parricides. Que les hommes sont inconséquents et souvent méprisables! Ils n'hésitent point à exprimer leur horreur pour un seul crime et à approuver le châtiment du criminel, et ils composent avec les grands scélérats, non pas en leur marquant que ce n'est qu'à leur force qu'on cède, mais lors même qu'ils sont réduits. Que dis-je? ils les considèrent! Lorsque Louis XIV, pour arrêter l'effusion du sang, eut composé avec le chef des rebelles des Cévennes, qui n'avait pas commis les mêmes excès que les rebelles actuels de la France, et qui surtout n'était pas dégradé et avili par la cause et les associés qu'il soutenait, il tint parole à Cavalier; mais celui-ci ne fut pas traité comme on a traité dernièrement les généraux rebelles français, pour encourager sans doute le crime heureux. Dumouriez appelé *vertueux* par un maréchal de l'Empire et honoré par des personnages du premier rang, quelle idée faut-il se faire de la vertu?

« Il est grandement temps de prendre un parti à l'égard des mesures différentes qu'il convient de suivre en avançant dans le royaume. Il est surtout à propos de ne pas faire tomber la rigueur et les vexations sur les innocents et les campagnes, en

réservant la douceur et les égards pour les coupables et les villes, comme l'année dernière. Une armée qui se livre impunément au pillage peut bien, en se fondant, dévaster et dépeupler un pays, mais non pas le soumettre et y conserver la culture et les habitants. Je crois que, dans tous les cas, on ne saurait trop ménager les campagnes et en protéger les habitants. Ce ne sera que par ce moyen que les armées pourront être approvisionnées d'une infinité d'objets qu'on ne peut point obtenir par la force et auxquels on ne saurait suppléer par des magasins.

« La disette est la punition inévitable de l'indiscipline d'une armée. Les Prussiens ont cruellement expié la terreur par laquelle ils avaient écarté de leurs camps tous ceux qui y auraient volontiers porté leurs denrées, si on eût voulu les payer, et qui ont mieux aimé les détruire lorsqu'ils n'ont pas su les soustraire. Vous conviendrez aussi qu'il est un peu singulier de s'annoncer comme libérateurs à des gens auxquels on demande, l'épée sur la gorge, sans aucun dédommagement, grains, vin, fourrages, bestiaux et provisions, et dont on enlève les meubles sans formalité, les vêtements même sur le corps des femmes et des enfants. Que peut-il rester à ménager? que la vie, qui alors devient affreuse. Croyez-vous que le désespoir ne rend pas très redoutables des hommes qui sont ainsi traités par de prétendus libérateurs? Je ne puis m'empêcher de croire que le *républicanisme*, soit ceux qui y adhèrent, ne soit plus que doublé, depuis l'apparition des troupes étrangères en France, par la conduite de ceux qui ont voulu ensuite reprocher aux Français royalistes de les avoir trompés en assurant que les armées étrangères seraient bien accueillies.

« Pour faire préférer la royauté au républicanisme, il faut éviter de mettre les Français, victimes de leur goût pour celui-ci, dans le doute sur le point de savoir de quel côté les maux sont les plus terribles. Je pense plus que personne que le gouvernement monarchique est le plus propre à réprimer les excès de l'armée; mais c'est par cette raison que, lorsqu'ils ont lieu, les généraux en sont plus blâmables et le monarque moins excusable.

« Vous trouverez peut-être mes observations bien sévères;

mais, en politique, on ne saurait pousser la sévérité trop loin. Notre gouvernement n'a point du tout succombé par excès de despotisme, quoi qu'en aient dit, cru ou feint de croire tous ceux qui ont crié si fort au dehors et au dedans; mais bien par la faiblesse de ses chefs. Depuis très longtemps, on était rigoureux et absolu par boutades et faible habituellement. L'indulgence est due dans la vie privée aux rangs inférieurs; je crois qu'on ne saurait trop s'y livrer. On en doit aussi à ceux que leur naissance a condamnés à gouverner des hommes; mais pour ceux qui par choix s'en mêlent quand ils peuvent s'en abstenir, il faut les juger d'autant plus rigoureusement qu'ils y mettent plus de présomption. Qu'on rende des services aux hommes quand ils les demandent; quoique peu mérités, qu'on les leur accorde; mais, de soi-même, leur faire des offres et surtout celle de les gouverner, ce ne peut être que folie, erreur ou cupidité. »

Était-il bien *un étranger* le penseur qui écrivait ces lignes, et n'a-t-il pas laissé percer dans l'abandon de cette lettre, si sévère pour les puissances, que, par le cœur tout au moins, il était Français et qu'il faisait siens le passé, les malheurs, la grandeur et l'avenir de la France?

---

# CHAPITRE IV

## L'ANGLETERRE ET LA « RÉPUBLIQUE GALLIQUE »

Gouvernement parlementaire. — Ligne mitoyenne du cabinet de Londres. — Système de neutralité. — L'Angleterre et la contagion républicaine. — La France plus redoutable en république qu'en monarchie. — Conséquences de la perte de l'Alsace et de la Lorraine. — Un nouvel empire d'Occident. — Le roi de Prusse et Machiavel. — Prince ambitieux. — La raison d'État. — Puissance des armées de la République. — Intervention anglaise.

### I

Oui, l'Étranger était bien un Français. Dans sa seconde lettre[1], il revient avec insistance sur l'erreur que commettent les puissances en traitant la France entière comme ennemie et en ne séparant pas la grande nation des tyrans qui l'oppriment, mais qui ont à ses yeux le prestige du patriotisme et de la défense du sol national. Est-ce le résultat d'une faiblesse de vue ou celui d'un calcul malhonnête?

« Cette erreur a évidemment pour principe l'espoir illusoire de pouvoir traiter la France à discrétion. Elles ne tarderont pas à se désabuser en s'épuisant, quand même elles éprouveraient une continuité de succès. Nous ne sommes ni des Turcs ni des Polonais. Nos malheurs ne feront que nous rendre notre énergie, que notre longue prospérité nous avait fait perdre. Il nous restera notre sol, du fer, des bras, du courage, et peut-être serons-nous unis à la fin par un intérêt commun :

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne. Seconde lettre d'un étranger à un royaliste français sur les circonstances du moment, 15 mai 1793.*

celui de repousser des ennemis communs. Jusqu'à présent du moins je ne vois pas d'ami prononcé en faveur de la France royaliste, sinon l'impératrice de Russie. Les autres puissances hésitent au milieu des passions diverses qui agitent les hommes, qui les dirigent et consument leurs moyens dans la poursuite de trop d'objets à la fois.

« Nous ne pouvons nous dissimuler que, dans chaque État, les intérêts publics sont dirigés uniquement par un très petit nombre d'individus. Ainsi l'éloge ou le blâme sur la manière dont un État est gouverné n'appartient véritablement qu'à très peu d'individus. »

L'Observateur applique cette réflexion à l'Angleterre. Celle-ci, à l'abri de toute ambition continentale, grâce à sa situation géographique, est préservée par son mécanisme gouvernemental des entraînements auxquels sont sujets les pays de monarchie absolue. Sur les bords de la Tamise, pas de caprices, pas d'influences de courtisans, pas de coups de tête comme sur les rives du Danube, de la Sprée ou du Pô; aussi bien, jusqu'en 1793, l'attitude de l'Angleterre avait-elle été expectante et passive. Lorsque, en juillet 1791, Calonne, envoyé par le comte d'Artois, alla tâter le terrain auprès du cabinet de Londres, Pitt avait objecté que, s'il prenait parti pour les princes, une violente opposition se formerait dans le parlement contre lui, et il s'était borné à promettre de rester neutre entre la France et la coalition[1].

« En Angleterre, la responsabilité retombe spécialement sur des personnes indiquées. Le roi seul est reconnu ne pouvoir pas faire mal. Il n'en est pas ainsi du ministre. Les ministres, en Angleterre, sont sans excuse sur le manque de succès, qui ailleurs provient de l'influence des courtisans et des affections personnelles du monarque. Ils ont véritablement la libre et entière disposition de tous les moyens de gouverner l'État qui appartiennent légalement au roi. Il me paraît impossible qu'un premier ministre, s'il n'est guidé que par la considération de l'intérêt de l'État, puisse, dans le cours ordinaire des choses, succomber sous les attaques de ses adversaires; mais il y a

[1] Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration*. — *Coblentz*, p. 22, 108.

des circonstances critiques où il devient bien difficile de ne pas prêter le flanc de quelque manière, parce que rien ne peut garantir d'avance le succès des mesures hardies que ces circonstances semblent exiger. On ne saurait néanmoins se flatter d'échapper au danger d'embrasser des mesures hasardeuses, en adoptant une conduite mitoyenne. On n'a aucune certitude d'éviter le blâme et les reproches qu'on semble vouloir esquiver par ce moyen.

« Or la conduite politique de l'Angleterre, depuis l'époque de nos troubles, paraît avoir plus particulièrement tenu du mitoyen. Il est évident, jusqu'à présent, qu'il n'en est résulté pour elle aucun des avantages qu'elle a pu en espérer. Elle n'a point évité la contagion des opinions ni la manie de l'innovation politique ; elle n'a point empêché l'affaiblissement de son commerce ; elle n'a point évité la guerre. Par une conduite franche et vigoureuse à l'égard de la France, lorsque celle-ci possédait encore tous les ressorts de son organisation monarchique, l'Angleterre aurait prévenu les combinaisons des factieux couverts, qu'elle renferme en grand nombre dans son sein avec les factieux au pouvoir en France ; elle aurait soutenu son commerce, en prévenant l'appauvrissement ou la ruine des principaux consommateurs de ses marchandises ; elle aurait évité non seulement la guerre qui lui est propre, mais encore la conflagration générale. Elle pouvait, à elle seule, devenir l'arbitre de l'Europe entière. La Pologne y figurerait encore. La France serait tranquille et heureuse. L'Angleterre, au comble de la gloire, n'aurait à craindre ni pour sa tranquillité intérieure ni pour sa prospérité extérieure.

« C'est une très grande erreur de croire qu'une puissance rivale gagne nécessairement à l'affaiblissement d'une rivale. L'Angleterre et la France, qu'on appelle vulgairement et que je ne crois pas du tout *rivales,* sont parvenues à une très grande prospérité par d'autres causes que par les revers arrivés à l'une ou à l'autre. Elles ont été florissantes en même temps. Il serait fort à craindre qu'elles ne fussent bientôt affaiblies et ruinées en même temps, si la France tardait à se relever[1].

[1] M. de Bordeaux, envoyé par Louis XIV en Angleterre, s'exprimait ainsi, le 21 décembre 1652, devant le parlement de la République : « L'union qui doit

« Une autre erreur non moins funeste est celle du système de neutralité envers des puissances qui ont des différends se résolvant à main armée, ou envers une puissance livrée à de grands troubles intérieurs de nature à changer la forme du gouvernement. Pour peu qu'on y réfléchisse, chacun sentira qu'il n'est pas admissible qu'on reste jamais neutre, à moins qu'on n'ait aucun intérêt quelconque à démêler avec aucune des puissances en différend ou avec la puissance agitée par de grands troubles. Il est vrai que les puissances faibles sont obligées par prudence de sacrifier un intérêt positif à la crainte de perdre encore plus, en adoptant une conduite active conforme à cet intérêt. A l'égard de ces puissances, la conduite passive, qu'on est convenu d'appeler *neutralité*, est justifiée ou excusée par leur faiblesse; mais il n'en est pas ainsi des autres. Lorsqu'une grande puissance est bien gouvernée, il ne lui convient jamais d'être *neutre*, c'est-à-dire *passive*, sur aucun événement qui peut affecter ses intérêts, dont je ne sépare pas la considération sans laquelle une grande puissance marche rapidement vers la décadence. Il faut s'exprimer franchement à cet égard. Quand on voit une puissance adopter une conduite qui ne convient point à son caractère de grande puissance, on peut être assuré que l'intérêt de l'État est subordonné à l'intérêt de ceux qui le gouvernent. Ceux-ci peuvent alors pécher par erreur, par ineptie ou par défaut d'énergie, s'il ne pèchent pas par des motifs plus blâmables. Combien d'hommes d'État éclairés peuvent dire : *Video meliora proboque : deteriora sequor!...*

Mais il n'y a pas à récriminer sur les faits accomplis. La guerre a été décidée :

« L'Angleterre n'en a pas eu le choix. Quoi qu'on en dise, elle ne pouvait pas l'éviter. Elle aurait pu seulement ne pas laisser à ses ennemis l'avantage de l'offensive. Soyez tranquille

être entre les États voisins ne se règle pas sur la forme de leur gouvernement; c'est pourquoi, encore qu'il ait plu à Dieu, par sa providence, de changer celle qui était ci-devant établie en ce pays, il ne se laisse pas d'y avoir une nécessité de commerce et intelligence entre la France et l'Angleterre; ce royaume a pu changer de face et de monarchie, devenir république; mais la situation des lieux ne change point : les peuples demeurent toujours voisins et intéressés l'un avec l'autre par le commerce, et les traités qui sont entre les nations n'obligent pas tant les princes que les peuples, puisqu'ils ont pour principal objet leur utilité commune. » (Guizot, *Cromwell*, liv. III.)

sur la crainte de lui voir faire une paix séparée avec la prétendue République française. Elle ne s'attacherait pas à ce corps gangrené, sans entrer bientôt dans une fermentation qui lui communiquerait la gangrène et amènerait rapidement la dissolution politique. »

Étant donné que la guerre existe, l'Observateur formule ainsi les trois questions qui lui paraissent se dégager de cette situation :

« 1° Quelle est pour l'Angleterre la manière d'en abréger la durée ?

« 2° Quelle est pour l'Angleterre la manière de faire le moins de dépenses dans la guerre actuelle ?

« 3° Quelle est pour l'Angleterre la manière de faire la paix la plus avantageuse ? »

Il faut poser en principe l'impossibilité de traiter avec la République :

« Si la paix ne peut être solide, ce serait une folie que d'en faire une plâtrée qui ne serait qu'une trêve fort incertaine. Si, pendant sa durée, l'Angleterre restait armée, elle n'aurait rien gagné du côté de la dépense publique. La France recevrait alors de l'Angleterre tout ce qui lui manque pour faire la guerre avec avantage. Le gouvernement français pourrait même épuiser l'Angleterre de grains, d'armes, de munitions de guerre et de tout ce qui est nécessaire à l'habillement et à l'équipement des troupes. Ne doutez pas de l'empressement des négociants à faire ces fournitures. Cette classe d'hommes en général ne connaît que le pain. La patrie d'un négociant, c'est le lieu où il peut s'enrichir. Si l'Angleterre désarmait, elle ne pourrait pas en exiger autant de la France, qui a d'autres ennemis à combattre. La République aurait donc tout l'avantage de pouvoir recommencer la guerre avec l'Angleterre, quand elle le voudrait, ou de lui extorquer par la peur des concessions humiliantes et onéreuses.

« L'Angleterre, ayant donné l'exemple d'une alliance avec la République française, serait bientôt imitée par d'autres puissances. Aucune de celles du second rang n'oserait refuser de reconnaître celle des *Gaulois;* car c'est ainsi que j'appellerai dorénavant, entre nous, les usurpateurs du gouvernement fran-

çais et les oppresseurs des véritables Français. Croyez-vous qu'il convint à la « République *gallique* » de faire une paix générale? Ne vous y trompez pas. Bon gré mal gré, elle sera toujours occupée de quelque guerre, afin de donner un exutoire aux humeurs dont la fermentation intérieure serait trop dangereuse. Elle deviendrait essentiellement une puissance militaire et conquérante. Le principe de l'ardeur guerrière qui a tourmenté les Romains agirait également sur les *Gaulois*, qui ont naturellement l'esprit belliqueux. Le danger auquel il exposerait les voisins de la France ne peut être balancé que par la difficulté qu'oppose l'organisation monarchique à une poursuite constante dans un même système. L'organisation républicaine est, sans contredit, plus propre à cette persévérance. Si les puissances étrangères y connivaient, il ne serait point du tout étonnant de voir l'oscillation politique de France se terminer par une constitution fort approchante de la romaine[1]. Tout dépendrait d'une transaction entre les royalistes armés actuellement en France et les républicains. Les Français aujourd'hui émigrés ne seraient pas les ennemis les moins redoutables aux Européens : les *Gaulois* redevenus Français, prenant le rôle des Romains ; les *Anglais*, celui des Carthaginois sous plus d'un rapport et, entre autres, sous celui des divisions dans le Sénat qui causèrent principalement la ruine de Carthage. »

A en croire l'Observateur, l'Angleterre ne serait pas à l'abri du péril républicain :

« Faites bien attention à la situation actuelle intérieure de l'Angleterre. La chaleur intestine des partis est telle, que d'un moment à l'autre ils peuvent prendre le caractère de factions. Si, dans ce cas, on n'augmente pas considérablement l'autorité royale, le roi court risque de ne figurer bientôt que pour donner malgré lui son nom à une faction, comme cela est arrivé à Louis XVI. Si l'autorité royale est augmentée, la constitution britannique sera dénaturée.

« L'Angleterre est dans une crise qui n'en est pas moins violente pour être sourde. Je n'ose pas, en qualité d'étranger,

[1] N'oublions pas que ces lignes sont écrites le 15 mai 1793. Quelle étrange prévision du Consulat et de l'Empire !

me prononcer sur les remèdes propres à combattre le péril. Je croirais que le plus efficace serait une guerre vive, heureuse et courte, qui rétablît promptement la monarchie française et étouffât le foyer où s'alimente principalement l'espoir de la faction qui couve l'embryon de la *République anglaise*, laquelle pourrait, à un moment donné, apparaître tout armée, comme Minerve sortant du cerveau de Jupiter. Les deux républiques n'en seraient pas moins rivales. Tout l'avantage serait pour celle des Gaules, parce que, l'une et l'autre ayant subi nécessairement la banqueroute, les *Gaulois* seraient, toutes choses égales d'ailleurs, trois contre un, plus exercés et renforcés de leurs voisins auxquels ils feraient la loi, en attendant une paix à la romaine, avec l'Antiochus à Vienne et Philippe à Berlin. »

La guerre à grands coups rapides est donc imposée à l'Angleterre, non dans un but de conquête, mais pour se préserver de la contagion. Et ici l'Observateur laisse échapper cet aveu qui démontre la puissance de la France, même aux mains des tyrans qui l'opprimaient, mais qui avaient le privilège de porter son drapeau :

« On ne doit pas croire qu'en cédant aujourd'hui aux *Gaulois*, on puisse en aucun temps retrouver une conjoncture aussi favorable pour leur faire la guerre avec le succès auquel l'Angleterre, ainsi que les autres puissances, doivent tendre pour assurer leur propre salut ; il s'agit actuellement partout *de aris et focis*. Toutes doivent s'accorder pour l'anéantissement de ce monstre de république qui, dès son enfance, en impose déjà tellement à toute l'Europe, que chaque puissance paraît plus sérieusement occupée des moyens de lui faire des concessions qui le calment que de ceux de le terrasser. Il faut renoncer à la fausse spéculation de tâcher, du même coup, de détruire la nouvelle république et de déchirer l'ancienne monarchie.

« Je crois cependant que l'Angleterre mérite moins qu'aucune autre d'exciter notre inquiétude, quant aux vues d'agrandissement; son intérêt, qui exige qu'elle s'en tienne aux limites que la nature a posées à son territoire, veut aussi qu'elle s'oppose à l'affaiblissement de la France sur le continent, parce qu'il ne pourrait pas s'effectuer sans élever, à la place de cette puissance,

une autre qui deviendrait bientôt assez considérable pour maîtriser plus de la moitié de l'Europe[1]. »

Et le Voyant trace ces lignes que nous ne pouvons lire, à cent ans de distance, sans un frémissement patriotique en regardant là-bas, du côté des Vosges :

« Supposons que l'Autriche acquierre l'Alsace et la Lorraine à titre d'indemnité et la Bavière à titre d'échange : quel que pût être ensuite le lot du roi de Prusse, il ne faudrait à l'Empereur qu'une guerre heureuse contre lui pour se rendre absolument souverain de l'Allemagne, en faisant déclarer simplement la dignité impériale héréditaire dans sa maison et en s'attribuant le droit de réformer la chambre impériale, d'en créer une dans chaque cercle et d'en augmenter la compétence. La diète de l'Empire subirait également une réforme. Le reste serait l'ouvrage de peu d'années. La France, réduite à un rôle secondaire, épuisée par les désordres actuels, privée de ses provinces les plus belliqueuses et qui lui servent de remparts, serait forcée de se courber devant la puissance impériale. Celle-ci s'étendrait bientôt en Italie, ainsi qu'en Allemagne, et deviendrait peut-être assez forte pour élever la prétention de l'hommage vassalique de toutes les couronnes de l'Europe, à l'exception de celles du Nord, qui seraient soumises à l'empereur du Nord, dont l'Empire, par un accord avec l'empereur d'Allemagne, serait borné par ceux de la Chine et du Mogol. L'Orient à la Russie et l'Occident à l'Allemagne, qui étendrait sa suprématie sur toute l'Europe et fixerait les limites de l'empire d'Occident à la Baltique, à la Vistule, au Dniester et au Danube. »

Étranges prévisions qui se sont réalisées depuis lors en partie au profit d'une maison à laquelle l'Étranger ne songeait pas, mais qui elle-même avait donné le triste exemple d'une « politique insidieuse », fatale au repos de l'Europe :

« En parlant ainsi des possibles, je suis loin de croire que l'Empereur soit occupé d'idées aussi ambitieuses ; j'aime même à me flatter qu'il sentira le risque qu'il peut courir en prolon-

[1] « Il n'y a réellement en Europe, dit Barthélemy dans ses *Mémoires*, que deux grandes puissances : la France et l'Angleterre ; la France, qui est riche de moyens pécuniaires et d'une population immense et militaire, sans cesse disponible si on voulait user d'un autre mode de recrutement, et l'Angleterre, qui est riche de tout l'argent nécessaire pour armer l'Allemagne contre nous. »

geant la guerre autant qu'il y serait nécessairement exposé s'il aspirait à démembrer la France. Je vous ai indiqué combien cette entreprise était hasardeuse par elle-même. Elle le serait particulièrement pour l'Empereur, si l'on pouvait s'arrêter à croire à quelque perfidie de la part du roi de Prusse. Un pareil soupçon répugne absolument si l'on ne considère que le caractère personnel de ce prince; mais malheureusement l'ambition de ceux qui environnent les rois a créé une si singulière morale, sous le prétexte de la *raison d'État,* pour les rois en particulier, qu'on est autorisé à en tirer toutes les conséquences les plus propres à inquiéter, lorsqu'on sait que, par un effet de cette morale, on érige en vertus ce qui, dans le cours de la vie ordinaire et aux yeux de Dieu, serait véritablement de grands crimes[1]. Cette morale mise en pratique compose la politique insidieuse qu'on a appelée vulgairement le *machiavélisme,* parce que Machiavel l'a mise en quelque sorte en action dans son *Traité du Prince ambitieux,* auquel aucun moyen ne répugne. Les maximes qui composent cette morale, d'où dérive la *politique insidieuse* connue et pratiquée longtemps avant Machiavel, sont puisées dans la corruption humaine et se trouvent partout où il y a des hommes et sous toutes les formes de gouvernement[2]. Notre malheureuse patrie éprouve aujourd'hui que les effets de cette corruption en politique sont bien plus terribles encore de la part d'hommes des classes inférieures que de ceux des classes supérieures. Faites attention qu'en général la politique des républiques a de tout temps été plus insidieuse que celle des monarchies. »

L'Observateur n'en est pas moins convaincu qu'en général et dans tous les temps peu de princes ont été susceptibles de goûter par eux-mêmes la politique insidieuse :

[1] « En matière politique, dit le baron de Bielfeld, il faut se détromper des idées spéculatives que le vulgaire se forme sur la justice, l'équité, la modération, la candeur et les autres vertus des nations et de leurs conducteurs. Tout se réduit finalement à la puissance. » (*Institutions politiques,* t. II, chap. IV. — *De la puissance des États,* § 30.)

[2] On lit dans une *Apologie pour Machiavel,* composée par un disciple du cardinal de Richelieu : « Ses maximes sont aussi vieilles que le temps et les États. Il n'enseigne rien de particulier ni d'inouï, mais raconte seulement ce que nos prédécesseurs ont fait et ce que les hommes d'aujourd'hui pratiquent utilement, innocemment et inévitablement. » (Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française,* t. I, p. 17.)

« Notre roi Jean avait raison de dire que si la bonne foi était bannie sur la terre, on devait la retrouver dans le cœur des rois[1]. Mais les rois ne sont pas exempts de faiblesse. Ce sont communément ceux qui sont nés et élevés pour le trône qui en ont davantage, par l'effet de leur éducation, laquelle dépend bien plus de ceux qui s'emparent de leur jeunesse que de ceux qui dirigent leur enfance. Il s'en suit que la plupart des rois sont véritablement, quoique avec beaucoup d'excellentes qualités, sous la dépendance de ceux qui les entourent et qu'ils deviennent, en quelque sorte sans s'en apercevoir, les instruments de l'ambition d'autrui. Celle-là ne pèse elle-même les rois que comme les autres hommes : elle les entraîne sur l'échafaud, elle les livre à la haine publique, elle leur procure de nouveaux États, elle les consacre à l'immortalité, selon l'utilité qu'elle s'en promet. »

Après s'être ainsi défendu de penser que les rois sont pires que d'autres hommes et de vouloir leur imputer toutes les entreprises blâmables qui se font sous leur nom, l'Observateur s'explique au sujet des craintes que lui suggèrent les visées du roi de Prusse :

« Je serais presque tenté de croire que beaucoup d'hommes d'État, les rois compris, se font deux consciences. Comment expliquer autrement la contradiction entre les arguments qui prouveraient en faveur de l'extrême honnêteté du roi de Prusse, et ceux qui compromettent sa probité? Ne soyons pas d'ailleurs trop sévères dans nos jugements sur les rois, après avoir vu presque toute l'Europe applaudir à l'usurpation du gouvernement de la France par les plus vils factieux. Ne voyons-nous pas un évêque d'Autun accueilli en Angleterre, un Dumouriez considéré en Allemagne et appelé *vertueux?* Si le duc d'Orléans avait été moins lâche et qu'il eût joui avec adresse du fruit espéré de ses crimes, il s'élèverait aujourd'hui plus de voix pour le louer que pour le honnir. Que peuvent dire contre les rois des hommes qui accordent des éloges à des monstres, du

[1] Jean II, dit Jean le Bon, roi de France (1319-1364). Vaincu à la journée de Poitiers et mis en liberté par le traité de Brétigny, il retourna se constituer prisonnier après l'évasion du duc d'Anjou, qu'il avait laissé en Angleterre comme otage. Ce fut à cette occasion qu'il prononça les paroles historiques rapportées ci-dessus.

nom desquels on hésite à souiller son papier? Quoi qu'il en soit, je ne prétends ici examiner la conduite du roi de Prusse que sous le rapport des craintes qu'elle peut inspirer à un vrai Français, parce que cette conduite est d'une si grande conséquence, qu'elle doit nécessairement attirer toute l'attention des intéressés. L'Angleterre ne l'est guère moins que nous en cette circonstance.

« Sans récapituler tous les moyens par lesquels la maison de Brandebourg a acquis la puissance qu'elle possède aujourd'hui, arrêtons-nous à ceux employés par le dernier roi de Prusse. Ce prince, qui avait aussi bien argumenté contre Machiavel qu'un de nos philosophes modernes aurait pu le faire, n'a précisément usé que des maximes qu'il censurait[1]. C'est plus par leur pratique que par ses talents militaires qu'il a agrandi ses États; car ses grands succès militaires n'ont servi principalement qu'à s'en garantir la conservation. La perte des généraux auxquels il les devait en très grande partie, un affaiblissement, qui n'avait sans doute pas échappé à sa pénétration, dans l'organisation totale de son armée, et la considération de son âge avancé, lui avaient probablement fait sentir la nécessité d'un système politique purement conservatoire. Ce système était sans contredit le plus favorable à la monarchie prussienne pour lui donner le temps de se consolider : il exigeait nécessairement d'empêcher qu'aucune autre puissance considérable ne tendît à s'accroître. Il n'était pas nécessaire de semer des germes de troubles ailleurs pour affaiblir aucune puissance dans son intérieur. L'alliance avec les Turcs était sage; celle de la Pologne l'était également, en la combinant avec d'autres pour le même objet. La défense des Provinces-Unies était très louable. La confédération germanique était prudente. Le roi de Prusse jusque-là s'annonçait comme le modérateur désintéressé de l'ambition d'autrui et le garant de l'indépendance des États de l'Europe,

[1] « La suprême loi qui est la raison d'État, au dire de Saint-Simon, continue de gouverner les princes. Je n'y vois, au XVIIIe siècle, qu'une exception ; mais elle est de celles dont on dit qu'elles confirment la règle : c'est Frédéric et son *Anti-Machiavel*. Frédéric, lorsqu'il composa cette dissertation, en était réduit aux ambitions de collège. Dès qu'il se vit hors des lisières, il jeta aux quatre vents de l'Europe ses cahiers d'écolier et brigua tout autre chose que des prix de vertu. Machiavel prit sa revanche. » (Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 18.)

dans un temps où la France abandonnait insensiblement ce rôle traditionnel qui lui convient si naturellement. »

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

L'Observateur semble tenté de se le demander :

« Depuis, on a vu des émissaires prussiens semer ou fomenter des troubles en Hongrie, en Brabant, à Liège. Les Turcs, les Brabançons, les Liégeois ont été abandonnés. La Pologne a été envahie. Les causes de la lenteur de la marche des troupes prussiennes en France, l'année dernière; du choix du côté par où elles y sont entrées; de leur inaction en Champagne, qui a forcé leur retraite; du pillage excessif auquel elles se sont livrées; de la dureté avec laquelle les royalistes français ont été traités, repoussés, sacrifiés par les capitulations : toutes ces causes restent encore mystérieuses. Quels sont les ressorts qui ont produit tant d'irrégularités et de contradictions dans la conduite du roi de Prusse en si peu d'années? Je m'intéresse très sincèrement à la gloire et au bonheur du roi de Prusse... *Amicus Plato, sed magis amica veritas...* La vérité, c'est qu'il travaillerait contre sa gloire et son honneur, s'il ne rejetait promptement des conseils perfides qui tendent à le rendre l'instrument de l'ambition d'autrui, par de faux calculs d'intérêt et en tombant inconsidérément dans le piège si connu de la défiance et de la jalousie entre de grandes puissances combinées pour un même dessein. »

En face de cette politique tortueuse, l'Étranger rend hommage à celle plus correcte de l'Angleterre :

« Il est infiniment honorable pour la nation anglaise d'avoir témoigné son indignation contre le dernier démembrement de la Pologne, et, pour le ministre britannique en particulier, d'avoir su concilier ce qu'exige la prudence diplomatique avec ce que lui inspirait la générosité de ses sentiments, en déclarant que, *malgré cette démarche de la part des deux cours avec lesquelles l'Angleterre a des liaisons pour une cause majeure, elle ne rompra pas les mesures qui tiendront à l'objet qui doit en ce moment l'emporter sur tous les autres.* Mais la conduite molle de la part des Prussiens, dans la poursuite de cet objet,

est si propre à faire naître des inquiétudes sur sa cause réelle, qu'il ne peut convenir à l'Angleterre de s'exposer à faire dépendre en quelque sorte son sort, et celui de toute l'Europe peut-être, de l'erreur, du caprice, de l'ambition ou même de la perfidie de ceux qui influent sur la conduite politique du roi de Prusse. Cette circonstance me paraît un puissant motif de plus pour engager l'Angleterre à rechercher la manière d'abréger la guerre où elle est aujourd'hui engagée *avec la République gallique,* car je ne consens pas à dire qu'elle soit en guerre *avec la France.* »

## II

Ces préliminaires posés, l'avocat consultant se demande quelle peut-être pour l'Angleterre la manière d'arriver à ses fins :

« La sollicitude du gouvernement britannique a dû nécessairement se porter avant tout sur les Provinces-Unies, auxquelles l'Angleterre devait des secours stipulés par des traités. Heureusement que le danger auquel ces provinces ont été exposées par la lenteur des résolutions de leur gouvernement et de celui de l'Angleterre a été conjuré par le succès des armes autrichiennes, qui, à elles seules, ont déjà sauvé deux fois l'Europe. Je ne cherche point à récriminer contre la conduite des puissances qui se sont livrées à une sécurité funeste sur les entreprises que pouvaient tenter les *Gaulois;* mais cette sécurité et l'espèce de confiance que conservent encore en grande partie les puissances de l'Europe, par la comparaison de leurs ennemis avec elles-mêmes, prouvent combien elles sont peu éclairées sur la révolution qui s'est faite en tout genre et surtout dans l'art de la guerre et dans les mœurs en France, par la transmutation de la race des rebelles en conquérants aussi réels que s'ils venaient d'arriver du fond de la Tartarie.

« Encore une fois, ce n'est pas à la nation française que les Européens ont affaire, mais à une nation *toute nouvelle* et *toute différente* sous tous les rapports possibles. C'est par cette raison que je la désigne par une dénomination caractéristique, en appelant les ennemis actuels de l'Europe qui sont retranchés en

France, des *Gaulois*. Si l'on sentait la vérité de ce que j'avance, on reconnaîtrait combien la politique fondée sur l'ancienne méthode est fausse relativement aux objets auxquels on l'applique. Mais tant d'hommes ne sauraient plus comment s'y prendre, s'il leur fallait sortir de la routine dans laquelle consistent toute leur science, tout leur mérite, qu'ils aiment mieux se dissimuler la vérité que de la reconnaître, par la crainte de ne pouvoir pas trouver la bonne route, au sein de la confusion qui naîtrait dans leurs idées à l'aspect du nouvel horizon politique que cette vérité leur ferait découvrir. L'histoire apprendra à la postérité comment la monarchie française a été subitement renversée, parce qu'il ne s'est pas trouvé ou qu'on n'a pas voulu employer pour sa défense des hommes d'État propres aux circonstances. Je souhaite qu'on n'en dise pas autant des autres États de l'Europe. Parce qu'un pilote aura passablement gouverné par les vieux procédés dans des eaux peu agitées et très connues, ce n'est pas une raison pour croire que son talent suffise à obtenir le même succès sur des mers orageuses, semées d'écueils et inexplorées jusque-là.

« Ne serait-ce point par paresse d'esprit et par routine que le gouvernement britannique a suivi, dans ses opérations militaires, la même marche que dans toutes les guerres précédentes? Et pourtant quel effet aurait produit une flotte formidable apparaissant sur les côtes de France, sur l'Océan! La nouvelle d'une victoire navale gagnée dans les mers d'Europe aurait bien plutôt opéré la soumission des Antilles qu'une escadre contre laquelle on espérera se défendre et même obtenir du succès, tant qu'il ne sera pas démontré que la mer est fermée aux *Gaulois*. Que peuvent vouloir les Anglais par la soumission des Antilles? L'agrandissement de leur commerce? Eh bien, ils peuvent l'obtenir sans annexer à l'empire britannique de nouvelles possessions, alors que les siennes sont déjà trop nombreuses.

« Le gouvernement britannique n'a pas dû se dissimuler que la nouvelle puissance, de la naissance de laquelle l'Angleterre s'était d'abord réjouie avec le reste de l'Europe, finirait par devenir son ennemie. Il a dû dès lors s'occuper à disposer tous les moyens de lui faire la guerre de la façon la plus efficace

au moment opportun. Il a dû en même temps juger que les nombreux mécontents que ferait inévitablement le gouvernement républicain *gaulois* seraient, un peu plus tôt, un peu plus tard, déterminés à se soulever contre lui. Le gouvernement britannique a dû faire entrer dans les combinaisons militaires celle de porter du secours à ces mécontents. Il a dû tenir ces secours prêts : il doit dans ce moment-ci les avoir à sa disposition. Si cela n'est pas, il faut reconnaître combien est vicieux le système dont on abuse tant de gagner du temps; il en résulte très fréquemment qu'on n'a fait qu'en perdre un précieux. Souvent même cette perte est irréparable. Il se trouve aussi fréquemment que des épargnes mal entendues, qu'on s'obstine à confondre avec la véritable économie, ne font qu'occasionner des dépenses infiniment plus considérables que celles qu'on s'est vainement efforcé d'éviter. Tous les gens qui se mêlent de gouverner devraient bien ne jamais perdre de vue cette sage et courte maxime : *Principiis obsta...*

« Dans la situation actuelle des choses, l'Angleterre ne joue qu'un rôle très secondaire, alors que, avec les frais qu'elle a faits et peut-être avec des frais moindres, elle eût pu s'emparer du premier. Ce rôle appartiendra incontestablement à la puissance qui aura la part la plus décisive à la restauration de la France, laquelle ne peut s'effectuer qu'en relevant avec éclat et avec vigueur le gouvernement qui lui est propre. L'Angleterre a par devers elle les facilités de produire promptement cet effet, en portant les secours qui dépendent d'elle, soit directement, soit indirectement, sur les deux points que la terreur de la horde conventionnelle des *Gaulois* indique sans équivoque possible, savoir : la Bretagne, le Lyonnais et le Dauphiné réunis. »

L'Observateur, transformé en stratège (car aucun talent n'est étranger à ce diable d'homme) développe ici son plan de campagne :

« En Bretagne, un corps de cinq à six mille hommes et une provision considérable d'armes et de munitions de guerre décideraient tellement la supériorité des royalistes, que les rebelles seraient incessamment réduits à des bandes éparses, tandis qu'ils composent aujourd'hui, par leur réunion en masse, toute

la force de ce monstre, qui en impose à toute l'Europe au point de se faire considérer comme une puissance réelle.

« Je serais surpris si le gouvernement britannique n'avait pas, sur la situation de la Bretagne ainsi que sur celle des autres parties de la France, toutes les informations qu'il est de son intérêt de réunir. Aujourd'hui que les rapports des vrais Français avec les puissances ennemies des oppresseurs de la France sont autorisés par les circonstances et même sont fondés sur un patriotisme pur, les facilités d'avoir des informations sont certainement plus grandes qu'en aucun temps. Ainsi je dois croire que le gouvernement britannique possède ou s'est mis en mesure de posséder le plus tôt possible tous les renseignements nécessaires pour combiner ses opérations avec celles des royalistes de la Bretagne et des provinces adjacentes.

« Ne vous semble-t-il pas qu'en bloquant Brest on pourrait facilement assurer la communication avec la Loire, à l'embouchure de laquelle on débarquerait six mille Anglais, que recevrait un gros corps de royalistes et qui avec eux formeraient une armée, bientôt fortifiée du nombre de ceux à qui il ne manque que les armes que des Anglais leur apporteraient ?

« Là, les Anglais seraient, avec un nombre bien moins considérable que dans l'armée autrichienne, partie essentielle et prépondérante. Cette gloire, qui ne serait pas d'ailleurs sans utilité, peut bien être comptée pour quelque chose.

« Pour assurer d'autant mieux le succès de l'expédition de la Loire, on ferait une diversion, en menaçant à la fois plusieurs points, depuis Dunkerque jusqu'à la Charente. Deux escadres, une espagnole et une portugaise, pourraient seconder les Anglais dans cette entreprise, quoique à la rigueur ils fussent suffisants pour inquiéter sur divers points et par conséquent pour diviser les forces des républicains *gaulois*.

« Du côté de Lyon, il ne s'agit que de mettre en mouvement un corps de Suisses assez considérable pour que, par la jonction des royalistes qui n'attendent que ce moment, il s'y concentre en fort peu de temps une armée capable de disperser les rebelles de toute cette partie de la France. Cette armée et celle de la Loire seraient bientôt en mesure d'appuyer réciproquement leurs opérations. Le roi de Sardaigne, menaçant à la

fois le Dauphiné et la Provence, ne trouverait pas une grande difficulté à effectuer la soumission de tout le cours du Rhône, si toutefois la reddition de Lyon ne produisait pas d'elle-même cet effet. On doit d'ailleurs compter essentiellement sur l'attention et l'activité qu'on mettra à intercepter totalement la communication des ports de la Méditerranée, en les bloquant entièrement.

« Croyez-vous que les deux armées, partant de la Bretagne et du Lyonnais et déblayant l'intérieur du royaume, n'auraient pas bientôt fait retirer celles que les rebelles entretiennent aux frontières, soit en les attirant dans l'intérieur, soit en les mettant entre deux feux, si elles avaient la témérité d'attendre les royalistes? Imaginez-vous qu'une fois à ce point-là on pût encore regarder l'Angleterre comme en état de guerre, en supposant même que les hostilités continuassent dans quelques parties pour les autres puissances qui pourraient craindre une irruption dans leurs États de la part des armées *gauloises*, réduites, à l'exemple des anciens Barbares, à se chercher une nouvelle demeure les armes à la main? Faites attention que l'Allemagne n'est pas assez pure pour que ces brigands n'y trouvassent pas des intelligences et même des compagnons.

« En admettant, comme il est permis de s'en flatter, que le succès des armées royales fût assez rapide pour disperser le fantôme du gouvernement républicain, qui tâche de s'élever aujourd'hui du sein de l'anarchie, il est évident que les hordes de brigands qui pourraient encore se maintenir pendant quelque temps seraient les seuls ennemis qu'on aurait à combattre. Ceux-là ne pourraient exister en corps considérables que sur terre. Sur mer, pourraient tout au plus rôder quelques pirates. Une petite escadre en aurait bientôt purgé les mers. Les flottes pourraient tranquillement rentrer dans les ports. Bref, la guerre maritime sera finie du jour où les deux armées royales auront acquis une vraie consistance. Comme cet effet dépend de l'Angleterre, il dépend donc d'elle seule d'abréger considérablement la durée de la guerre pour elle d'abord et, par une conséquence nécessaire, pour toutes les autres puissances.

« Du jour où le gouvernement royal serait rétabli dans quelques points principaux de la France, le commerce de l'An-

gleterre reprendrait son activité. Le gouvernement britannique serait délivré de l'inquiétude que doit causer une multitude d'ouvriers qui murmurent par défaut d'emploi. La paix est si désirable, tant pour l'intérêt de l'Angleterre en général que pour celui des chefs du gouvernement, qu'on ne conçoit pas ce qui peut faire hésiter le ministère sur l'adoption des mesures les plus propres à la procurer. Il faut, en pareil cas, savoir faire céder les considérations secondaires aux plus importantes. Plus on laissera les Français s'appauvrir, moins ils seront en état d'acheter de leurs voisins. Ils n'en seraient pas plus riches pour avoir passé en partie sous la domination autrichienne, en partie sous la prussienne, la sarde ou toute autre. Moins longtemps ils seront dans l'anarchie et en état de guerre, moins ils s'appauvriront. Que ceux qui veulent leur vendre fassent donc tout ce qui dépend d'eux pour faire cesser l'anarchie et la guerre, qui épuisent les Français et les mettent de plus en plus hors d'état d'acheter. »

## III

Après avoir ainsi démontré que les mesures préconisées par lui sont les plus propres à abréger la durée de la guerre, l'Étranger établit qu'elles sont aussi les moins dispendieuses :

« On ne saurait nier que la France ne doive des indemnités aux puissances qui ont été lésées par elle, bien que le dommage soit le fait d'agents étrangers à son gouvernement légal. Car, sans la faiblesse et les fautes des personnes qui l'ont dirigée dans sa chute et sans la frénésie générale qui a poussé presque tous les Français comme à l'envi à bouleverser l'État sous prétexte de le réformer, la France n'aurait fourni aucun grief contre elle. Mais ces indemnités sont loin de pouvoir être exactement appréciées, si l'on considère combien les puissances étrangères elles-mêmes ont de part à l'accroissement des forces de ceux qui ont successivement usurpé le gouvernement de la France.

« Selon la stricte équité, la France monarchique a des griefs réels contre plusieurs de ces puissances : partiales vis-à-vis des

usurpateurs, elles n'ont pas moins manqué à la France et en particulier à plusieurs des provinces françaises, par l'inobservation des traités de garantie qui devaient leur servir de guides, lorsqu'il était évident que le défaut de liberté du roi invalidait de fait tous les actes de royauté qu'il exerçait. Elles devaient alors agir sans son concours et d'accord avec les princes du sang libres et les Français de divers états qui réclamaient leurs secours, conformément aux intérêts communs *et aux traités* qui sont toujours de nation à nation, quoique sous la dénomination des rois.

« La question des indemnités ne peut donc se décider autrement que par une transaction entre la France et chaque puissance séparément, parce que les compensations auxquelles il convient d'avoir égard doivent varier envers chacune. Les puissances ont beau méditer sur la façon dont elles partageront le gâteau : nous ne resterons pas les bras croisés. Si l'on ne nous appelle pas, nous saurons fort bien trouver, j'imagine, le moyen de sortir tout seuls de l'inertie dans laquelle on voudrait nous tenir.

« L'Angleterre n'a jusqu'à présent, rigoureusement parlant, aucune espèce d'indemnité à prétendre de la part de la France, qu'elle aurait pu seule empêcher, je ne dirai pas de subir aucun trouble, mais de tomber dans l'anarchie. Or l'anarchie est la véritable cause du pouvoir qu'ont eu les factieux de porter la guerre, d'abord chez les alliés de l'Angleterre, puis de la lui déclarer au nom de la nation française, qui certainement n'a envie d'être l'ennemie d'aucune autre et qui ne soupire qu'après la paix intérieure et extérieure.

« Mais l'Angleterre peut mettre aux secours que les vrais Français, c'est-à-dire la véritable nation française, obtiendront d'elle, des conditions qui compenseraient entièrement les dépenses de la guerre. Elle serait très imprudente de se fier à des arrangements dans lesquels le gouvernement légal de la France n'interviendrait pas. La différence qu'il y a pour l'Angleterre de traiter ou non avec le Régent est que sans lui, même avec l'intervention des autres puissances, tous arrangements sont nuls quant au droit, et leur exécution incertaine ; car, je le répète, nous ne sommes pas des Polonais. La France a déjà

été envahie et même passagèrement entamée; mais les conquêtes faites sur elle n'ont jamais été solides.

« Le moyen d'assurer à l'Angleterre un ample dédommagement des frais d'une guerre qu'elle a laissé venir jusqu'à elle, est de conclure promptement un traité avec le Régent, pour stipuler avec lui le genre de secours qu'elle pourra accorder à la France contre les rebelles qui ont usurpé le gouvernement et se sont servis de cette autorité passagère pour compromettre la nation française avec les puissances étrangères et spécialement avec l'Angleterre.

« Par ce traité on stipulerait expressément le remboursement de tous les frais de l'armement relatif à la Bretagne et de la somme nécessaire pour solder un corps de Suisses ou de Russes qui seraient à la disposition du Régent. Les seules dépenses qui resteraient alors à la charge de l'Angleterre seraient celles des troupes qu'elle doit fournir aux Provinces-Unies et des escadres qu'elle a armées pour d'autres destinations que celle de porter des secours aux royalistes français. On ne saurait prétendre à cet égard à un remboursement en espèces; mais il est possible de trouver d'autres moyens de compenser ces dépenses, de manière à indemniser amplement la nation anglaise du dommage qu'elle éprouve par les effets d'une guerre dont les vrais Français sont les premiers à gémir. Une partie seulement des fournitures que réclament aujourd'hui les Autrichiens de la part de l'Angleterre serait suffisante pour l'expédition de Bretagne. La différence de la dépense est sensible. Celle des effets l'est encore plus; car, par cette opération, l'armée royale de la Loire pourrait être sous Paris avant qu'on eût pu commencer régulièrement le siège de Lille, qui seul pourrait absorber toute une campagne. Il ne faut pas croire qu'il suffise à l'Angleterre de convenir avec l'Autriche du remboursement des avances que celle-ci a demandées : si l'on prétend tirer pour cela des lettres de change sur la France, il n'est point du tout certain qu'elles ne seront pas protestées. Car, si la restauration qu'on appelle improprement *contre-révolution* s'effectue complètement par l'intérieur, ceux qui se trouvent aujourd'hui aux portes pourraient fort bien s'en retourner, sinon tous ensemble, du moins l'un après l'autre, sans être satisfaits sur leurs prétentions, à

moins de vouloir s'aventurer dans une guerre dont les frais, la durée et les conséquences ne seraient pas aisés à calculer. A coup sûr, l'Angleterre serait obligée de l'éviter. Elle en serait donc pour les frais de celle-ci, qu'il aurait dépendu d'elle de recouvrer à l'amiable. Ce serait un beau champ de reproches pour le parti de l'opposition. »

L'Observateur se demande enfin quelle est pour l'Angleterre la manière de faire la paix la plus avantageuse. Il faut traiter avec l'autorité qui aura réclamé son concours pour le rétablissement de l'ordre :

« Cette manière serait préférable à celle de pactiser avec Philippe-Égalité, Marat, Danton, Dumouriez, qui sont sur la scène comme des ombres chinoises, ou avec un conseil exécutif provisoire d'une République très provisoire. Elle ne serait pas moins préférable à celle de n'invoquer d'autre titre que celui de la *violence* et par conséquent de l'injustice. La nation anglaise et le ministère anglais, qui ont témoigné si hautement leur indignation sur le partage de la Pologne, trouveront-ils quelque couleur pour prononcer la différence qu'il y aurait entre le déchirement de la Pologne et celui de la France ? Qu'on ne dise pas que la France a provoqué les puissances ! La France n'a provoqué personne ; car la France, comme corps politique, n'existe pas, grâce à ces puissances. Le territoire de la France est dominé par des brigands, qui sont encore plus les ennemis des vrais Français que des étrangers. Les vrais Français verraient avec satisfaction tous ces tyrans exterminés. Il n'y a que trop longtemps qu'ils ont invoqué à cet égard les secours des alliés et des voisins de la France. Le refus de ces secours a enhardi une succession de rebelles qui ont usurpé tour à tour le gouvernement français, à l'exemple de l'Assemblée soi-disant constituante. Mais il n'en résulte nullement que la France ait provoqué personne.

« Si mes domestiques et mes enfants révoltés, après m'avoir enchaîné, allaient vous dire des injures, en me forçant de vous écrire des insultes, pourriez-vous avoir la prétention de m'en punir en me dépouillant ? Quel est le souverain qui oserait jurer sur sa foi qu'il pense que l'infortuné Louis XVI ait volontairement donné son nom aux actes qui ont fait naître les pre-

mières hostilités entre la France et les autres puissances? Il n'y en a point. Ainsi il n'y aurait aucun prétexte quelconque fondé sur l'*équité* pour motiver le démembrement de la France. Si l'on ne veut le considérer que du côté de l'intérêt, aucune puissance n'a plus de raison de s'y opposer que l'Angleterre. Ne pouvant pas seule balancer le triumvirat du Nord, qui menace à la fois l'Allemagne, la Turquie et l'Italie, elle doit désirer l'existence de la France, qui, combinée avec elle et l'Espagne, maintiendrait en Europe la balance politique de laquelle dépend sa tranquillité. »

Sous cette plume de royaliste, on reconnaît de plus en plus le cœur d'un vrai Français, déplorant les hontes dont la patrie est abreuvée, mais admirant ses efforts pour secouer tous les jougs et, avant tout, le plus intolérable de tous : celui de l'étranger. Et combien, en pleine Terreur, il fait bon entendre ce Français du passé répéter l'arrêt que Dieu a rendu pour les grands jours de l'avenir : « Nous ne sommes pas des Polonais. La France a déjà été envahie et même passagèrement entamée ; mais les conquêtes faites sur elle n'ont jamais été solides ! »

---

# CHAPITRE V

## LES ÉTATS-UNIS D'EUROPE

L'intégrité de la France nécessaire à l'équilibre européen. — Le véritable esprit républicain. — Loyalisme anglais et loyauté française. — Situation faite à l'Europe par le démembrement de la Pologne. — Rupture de l'équilibre. — Moyens de le rétablir. — Attribution de la Bavière à la maison d'Autriche. — Compensation au duc de Bavière. — Pas un pouce de notre territoire. — Remaniements territoriaux. — Un tampon entre la France et l'Allemagne. — Conservateur du Rhin et conservateur du Danube. — Les vraies bases du droit public européen.

### I

« On peut regarder l'Europe comme composant dans son ensemble une grande confédération. » Le Diplomate qui, en 1793, formulait cette pensée n'était pas, certes, le premier venu. Dans cette lettre[1], la troisième de la série (elle porte la date du 27 mai), il examine les conséquences sur l'équilibre européen du second partage de la Pologne, qui vient d'être opéré entre la Russie et la Prusse. Ce partage semble avoir eu comme condition et pour corollaire l'attribution d'une compensation territoriale à l'Autriche. Mais où la prendre? Dans les chancelleries de la coalition, la réponse est toute prête : on dédommagera l'Autriche en lui donnant la Bavière, et on indemnisera le duc dépossédé aux dépens de la France, « dont les puissances ont favorisé l'usurpation, comme si elles avaient pu voir dans les événements qu'elle devait produire le prétexte et l'espoir de

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne. Troisième lettre d'un étranger à un royaliste français sur les circonstances du moment, 27 mai 1793.*

l'accabler. » Reproche bien significatif sous une pareille plume, et qui permet d'entrevoir, avec une clarté de plus, les dessous diplomatiques de la fin du dernier siècle.

L'Observateur de Berne s'élève contre ces desseins secrets avec une persistance d'autant plus grande que plus avides étaient les ambitions des coalisés.

Démembrer la France, en lui enlevant les provinces qui lui servent de remparts, c'est vouloir la supprimer. Or, si la France est faite pour la monarchie et doit redevenir monarchique, il faut qu'elle demeure entière et qu'elle ne soit pas entamée. Croit-on d'ailleurs qu'avec sa merveilleuse vitalité et ses immenses ressources, ce soit chose facile que de toucher à son territoire?

Le seul moyen de mettre un terme aux malheurs de l'Europe, d'établir le droit public sur des fondements solides et d'empêcher la formation d'une masse détruisant l'équilibre, consiste à déterminer, par un congrès de toutes les puissances, y compris la France représentée par le dépositaire du pouvoir royal, les limites de chacune d'elles, mais en prenant pour base de cet accord l'intégrité de la France. La politique autant que l'équité réprouve tout projet de démembrement. L'Europe entière est intéressée à ce que la France ne soit pas affaiblie, l'Angleterre plus que toute autre nation. Il faut donc chercher ailleurs la compensation due à l'électeur palatin. On la lui fournira en le constituant *conservateur du Rhin* et en créant un État-tampon entre la France et l'Empire germanique.

Laissons l'Observateur développer lui-même son plan de pacification du continent européen :

« Je ne suis point du tout, monsieur, de l'avis que paraissent avoir adopté quelques-uns de vos compatriotes d'approuver l'idée du démembrement de la France[1]. Il n'y a que deux espèces de gens à qui elle puisse paraître indifférente : ceux qui pensent qu'ils seront également misérables sous un joug ou

[1] Cette idée circulait ouvertement dans les chancelleries. A la même époque, le baron Vignet des Étoles écrivait de Berne au comte Perret d'Hauteville : « Les nouvelles politiques que je viens de lire annoncent l'appel général du côté du Nord et parlent du démembrement arrêté de la France, en sorte qu'il ne servirait de rien de proclamer Louis XVII. » (Archives d'État du Piémont, *Correspondance de Suisse. Lettre du 27 août 1793.*)

sous un autre, et ceux à qui il suffit d'être assurés de la jouissance de leurs plaisirs, et qui s'arrangeraient partout à ce prix de chaînes dorées. Je suis persuadé que les puissances qui se proposeraient de démembrer la France auraient d'avance médité sa ruine. On se serait flatté, après lui avoir enlevé les provinces qui lui servent de remparts, de pouvoir, par de nouvelles attaques, parvenir sans beaucoup de difficultés à en détruire la masse entière. C'est ainsi que s'y sont pris les Romains à l'égard de Carthage. Ah ! si les Français pouvaient être tous unis sous la véritable oriflamme de la France, ils pourraient bien dire des étrangers, comme Mithridate des Romains malveillants :

Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres foyers !

L'auteur explique comment, à son point de vue, l'amour de la France est inséparable de la foi royaliste :

« L'attachement que j'ai pour le gouvernement monarchique à l'égard de la France vient en moi du véritable esprit républicain, non pas dans le sens moderne, mais dans le sens étymologique. C'est parce que je préfère la *chose publique, rem publicam,* à l'intérêt particulier, que je tiens à la monarchie et aux lois de ma patrie, qui seraient très propres à produire l'avantage de la chose publique française, *rei publicæ gallicæ,* si elles étaient exactement observées.

« Le royalisme est pour un vrai Français le véritable esprit public. Nos politiques superficiels, qui ont prétendu qu'il n'y avait qu'en Angleterre qu'on connût l'esprit public, sont tombés dans une erreur grossière. La *loyauté,* en France, était un terme qui comprenait l'attachement au roi, aux lois et à l'honneur. La loyauté est le terme français qui a toute sa signification, qu'on peut chercher dans celui d'esprit public. A mesure que les Français ont abandonné la loyauté, les malheurs sont venus fondre sur la France. Leur retour à la loyauté sera le principe du retour à l'état de prospérité et de gloire qui a fait longtemps de la France l'objet de la jalousie des autres nations.

« Si je tiens au royalisme par amour du bien public en France, je ne dois pas moins tenir à l'intégrité du royaume.

J'ai donc dû chercher par quels moyens on pouvait la concilier avec les vues qu'on peut supposer à quelques puissances et avec l'intérêt général de l'Europe. Quand on est menacé d'un torrent, on doit d'abord prendre soin de lui présenter une autre direction. On peut ensuite s'occuper de celui de construire une digue capable de résister à de nouvelles incursions. Nous voyons ce torrent fondre sur nous du côté du Nord et de l'Allemagne; examinons quelle direction il pourrait prendre sans ravager la France. En s'étendant beaucoup au lieu de courir avec impétuosité, il pourrait peut-être même produire quelques effets salutaires. »

L'Observateur examine ici la situation faite à l'Europe par le partage de la Pologne :

« Un nouveau démembrement de la Pologne est consommé, sans qu'il soit possible d'en opérer le rétablissement autrement que par des mouvements qui mettraient toute l'Europe en feu, dans un temps où l'union entre toutes les puissances est plus désirable que jamais.

« Espérons que les souverains, qui ont incorporé des provinces entières de la Pologne à leurs autres États, justifieront leurs entreprises par un régime favorable à leurs nouveaux sujets et par une conduite modérée et généreuse à l'égard des puissances que cet événement a dû nécessairement alarmer, autant qu'il a pu en étonner d'autres.

« La Pologne était depuis longtemps entraînée vers sa perte par le gouvernement le moins propre à garantir la prospérité intérieure et l'indépendance extérieure d'un État. Elle était tellement énervée que, par elle-même, elle ne se soutenait plus, et qu'il devenait plus aisé pour ses voisins de s'en emparer que de la défendre.

« Dans cette extrémité où la réduisait le vice radical de sa constitution, auquel elle n'a songé à apporter remède qu'à son agonie, tout ce qui pouvait paraître de plus désirable et présenter le moins d'inconvénients était d'éviter que sa masse ne fût tout entière agrégée à celle d'une seule puissance. Le partage de la Pologne est un des moindres maux auxquels la situation de cet État pouvait donner lieu. Si elle fût devenue le théâtre d'une longue guerre, comme elle a été près de le

devenir en 1791, son territoire n'aurait bientôt plus présenté qu'un vaste désert. Qu'auraient gagné ses voisins, et qu'y auraient gagné l'Europe et l'humanité?

« La conquête est aussi du nombre des remèdes qu'on peut adapter aux maux politiques. Elle peut être employée comme ces poisons qui, destinés par leur nature à donner la mort, peuvent, en de certains cas et selon la manière de les apprêter, servir à rendre la santé.

« La Pologne était entourée de quatre voisins, dont un, autrefois le plus puissant et le seul inquiétant, n'était plus en état de lui nuire ni de la secourir. Deux des autres, dont la puissance n'est comptée dans la balance politique de l'Europe que depuis environ un siècle, ont ajouté, aux dépens de la Pologne, une masse telle à leurs États, que le troisième se trouverait dans une infériorité alarmante à leur égard, s'il ne compensait pas le nouveau poids que ces deux co-partageants ont ajouté à leur puissance par une acquisition qui augmentât le poids de la sienne dans une proportion équivalente. »

Comment arriver à rétablir l'équilibre ainsi détruit au préjudice de l'Autriche?

« L'acquisition la plus propre à produire cet effet en faveur du monarque autrichien est celle de la Bavière. Mais il ne suffit pas qu'un État soit à la bienséance d'un voisin puissant pour que celui-ci ait le droit de s'en emparer. Souvent même il importe infiniment aux intérêts d'autres puissances que le possesseur d'un État ne soit pas affaibli. Tel paraît être le point de vue que présente l'idée de l'envahissement de la Bavière. »

La Bavière envahie, il faudra dédommager le duc à son tour. L'auteur prend ici corps à corps la grande thèse du démembrement de la France :

« On peut présumer que l'Autriche ne s'est dissimulé aucune des principales difficultés que ce projet présente. On peut également présumer qu'elle s'est concertée avec la Russie et la Prusse pour les lever. Il est douteux qu'aucune autre puissance soit également portée à en favoriser l'exécution.

« L'idée qui se présente la première pour en faciliter le succès est de dédommager le duc de Bavière aux dépens de la France, qu'on regarde comme devant bientôt subir la loi des puissances

qu'ont excitées contre elle les brigands dont ces mêmes puissances ont favorisé l'usurpation, comme si elles avaient pu voir dans les événements qu'elle devait produire le prétexte et l'espoir de l'accabler.

« Sans parler de l'injustice criante de ce dessein, qu'on se flatte de justifier par le succès, qui sert de règle au jugement des hommes en pareil cas, il est infiniment douteux que l'exécution en soit aussi facile que l'on se l'est figuré. Les puissances combinées avaient-elles prévu les difficultés qu'elles ont rencontrées jusqu'à présent? Ont-elles une certitude absolue qu'il ne s'en présentera pas de nouvelles, peut-être plus grandes encore? Croient-elles la France hors d'état de soutenir la guerre, même après avoir perdu les provinces acquises par Louis XIV et Louis XV? Ont-elles bien examiné si la diminution des besoins de la France ne compensera pas complètement la diminution de ses revenus, résultante de la perte de son commerce, de ses manufactures et même de ses colonies? Savent-elles avec quelle facilité elle solderait trois cent mille livres, si elle était forcée, par les injustices de quelques puissances, à prononcer la nullité de toutes les dettes qu'elle a contractées avant l'époque du brigandage commencé par la première assemblée usurpatrice du gouvernement, tandis que, dans l'état actuel, elle pourrait, au moment de la restauration de son gouvernement légal, se borner à casser tous les engagements contractés de la part d'usurpateurs qui n'avaient aucun titre légitime pour engager la France? Ont-elles calculé les efforts que pourraient leur opposer les troupes aguerries qu'elles auraient à combattre, lorsqu'elles seraient conduites par des généraux et des officiers qu'elles respecteraient, et qui les soumettraient à une discipline qui seule leur manque et leur a manqué pour avoir accablé *l'Europe entière?* Ont-elles pu se flatter de rester longtemps unies pour l'exécution de ce dessein, quand l'objet essentiel de la guerre n'existerait plus? Ont-elles bien médité sur les suites de leur désunion en pareil cas, d'où pourrait résulter l'union de la France avec une ou plusieurs d'entre elles contre une ou plusieurs autres?

« En considérant attentivement le pour et le contre du projet de démembrer la France, à l'égard de laquelle ce serait une

véritable folie de se diriger d'après ce qui s'est passé en Pologne, il doit paraître infiniment désirable pour la cour de Vienne de pouvoir exécuter son dessein sur la Bavière, sans s'exposer aux graves difficultés qu'elle pourrait éprouver dans le moment, si le démembrement de la France est regardé comme nécessaire au succès de ce dessein, ou aux grands inconvénients qui pourraient en résulter pour la suite. »

Où donc est le moyen de franchir cette redoutable impasse? L'Étranger n'hésite pas à l'indiquer :

« Pour obtenir un succès tranquille, il faut se résoudre à traiter à l'amiable et de bonne foi avec ceux qui ont droit à être considérés comme les seuls organes libres de l'autorité légitime de la France, laquelle, quoi qu'on fasse, finira par prévaloir.

« Il ne faut pas s'y tromper, tous les arguments qu'on voudrait employer pour affaiblir la France et fortifier d'autres puissances sont précisément en sa faveur, en se rétorquant contre celles-ci. Je ne dirai pas qu'il faille en attaquer aucune; mais je soutiens qu'il faut constamment surveiller et contenir toute puissance ambitieuse, surtout si, par sa force, elle a le caractère de dominante. Or je demande si la France monarchique s'est montrée ambitieuse depuis trente ans (car la guerre d'Amérique est plutôt une guerre de folie que d'ambition), et si, depuis le même temps, elle n'a pas considérablement perdu de son poids dans la balance politique de l'Europe; tandis qu'on a vu d'autres puissances s'élever subitement comme des colosses, et devenir assez fortes pour méditer impunément de démembrer la France même et de rompre avec violence tout l'équilibre de l'Europe, en portant son régulateur du centre à l'extrémité.

« Quant aux craintes qu'on pourrait avoir pour l'avenir, il est juste de chercher les moyens de parer au danger immédiat; mais il est également juste de parer au danger futur dont d'autres puissances peuvent faire naître la crainte, surtout lorsque, pour elles, l'avenir se confond presque avec le présent. »

Après ces paroles prophétiques, l'auteur précise les termes de la solution que comporte ce problème si complexe :

« Il résulte de ces différentes observations qu'il convient de chercher des arrangements par lesquels on concilie le démem-

brement consommé de la Pologne, l'acquisition de la Bavière par l'Autriche, une compensation satisfaisante pour l'électeur palatin, la conservation du royaume de France, selon les limites qui sont à l'abri de toute contestation légitime, les indemnités que peuvent valablement réclamer quelques puissances de la part de la France, et enfin la tranquillité générale de l'Europe. »

## II

Quels sont donc les « arrangements » préconisés par cet ami secret de la France?

« La base de tout plan équitable est que la proposition de l'échange de la Bavière contre un équivalent soit acceptée par l'électeur palatin, le duc, le prince des Deux-Ponts.

« Le premier objet qui se présente pour entrer en compensation est la Belgique autrichienne; pour parvenir à former l'équivalent, on peut ajouter les États prussiens sur le bas Rhin, les villes de Spire et de Worms, sur le haut Rhin, et la partie de la basse Alsace sur les limites de laquelle les contestations n'ont pas été entièrement décidées.

« Après avoir composé cet ensemble, on examinerait de quelle manière on pourrait régler les limites de la France par des échanges, de manière à parer à toutes contestations ultérieures à ce sujet. L'accession de la France, sa garantie dans les arrangements pris pour l'échange de la Bavière, seraient le prix de la facilité avec laquelle on se porterait à régler ses limites, de manière qu'elles fussent portées plutôt au delà qu'en deçà de leur direction actuelle. Cette facilité naîtrait de l'abandon des États autrichiens-prussiens de Spire et de Worms pour en former une masse commune, sur laquelle on prendrait les compensations convenables pour la maison palatine. »

L'auteur arrive ici à préciser la formule de l'antidote aux conflagrations européennes de l'avenir. C'est l'idée d'une zone neutralisée entre la France et l'Allemagne :

« Le cours du Rhin se trouverait de cette manière principalement compris dans les États palatins, depuis sa sortie de

France jusqu'à son entrée dans la Batavie. Si l'on voulait étendre les avantages de l'électeur palatin, on pourrait lui procurer une sorte de suzeraineté sur ces autres États germaniques riverains du même fleuve en l'établissant *conservateur du Rhin* au nom de l'Empire. On retirerait dans ce cas, moyennant indemnité, tous les péages établis sur le Rhin, pour les distribuer de nouveau, en réglant le tarif conformément à l'intérêt public, et les attribuer spécialement à l'électeur palatin, *conservateur du Rhin.*

« Un second moyen d'établir la supériorité de l'électeur palatin sur les États embrassés par les siens serait de lui attribuer le commandement en chef de toutes les troupes réglées des cercles du haut et du bas Rhin, à l'exception de celles des landgraves de Hesse, indépendamment des siennes. On lui remettrait également la garde de toutes les forteresses qui seraient construites sur le Rhin ou en deçà vers la France, pour servir de barrière à l'empire germanique. Ces forteresses lui seraient remises en toute souveraineté, l'empire se chargeant de l'indemnité en faveur des princes sur le territoire desquels on aurait jugé convenable d'établir ces forteresses.

« Moyennant la contiguïté qu'on pourrait établir à l'aide de certains échanges entre tous les États, moyennant encore le commandement en chef de la barrière occidentale de l'empire, et l'augmentation naturelle qui résulterait de la réunion des États bi-pontins, l'électeur palatin serait assez puissant pour soutenir la dignité royale dont il pourrait être investi, si on le jugeait à propos. En augmentant son autorité sur les deux cercles du haut et du bas Rhin, dont il serait reconnu directeur, sa puissance pourrait être considérée comme propre à arrêter ou du moins à soutenir les premiers chocs que la France, gouvernée par un roi ambitieux, viendrait à diriger contre l'Empire germanique.

« Si l'on voulait perfectionner le système germanique, l'Autriche pourrait céder le Brisgau au margrave de Baden, qui serait établi conservateur du Rhin de la rive droite, depuis son entrée dans l'Empire jusqu'aux États palatins. Le même prince aurait la garde des forteresses qu'il pourrait être reconnu convenable de construire dans cette partie du cours du Rhin.

Par ce moyen, il serait véritablement *March-Graff*, comte d'une marche ou frontière de l'Empire.

« L'Autriche trouverait facilement une compensation en se faisant céder par l'Empire quelques villes impériales, tant du côté de la Bavière qu'en Souabe. La ville d'Augsbourg et la principauté de Dillingen seraient plus à la convenance de l'Autriche que le Brisgau. On pourrait établir le souverain des Etats autrichiens *conservateur du Danube*, comme l'électeur palatin serait *conservateur du Rhin*. Pour l'avantage de tout l'Empire, et particulièrement des États autrichiens et palatins, on pourrait peut-être réaliser le projet, attribué à Charlemagne, de joindre ces deux fleuves par un canal, que le souverain de l'Autriche entreprendrait en se faisant adjuger par l'Empire la souveraineté de son cours, avec une largeur déterminée sur les deux bords. La monarchie autrichienne s'étendrait en quelque sorte, quant à l'utilité du cours d'un fleuve aussi important que le Danube, depuis sa source jusque dans la mer Noire. L'Autriche pourrait, au moyen d'un traité avec la Porte ottomane, s'assurer de tous les avantages de la navigation, en garantissant à ce prix la frontière de l'empire turc dans cette partie, où il est devenu de plus en plus vulnérable.

« En faisant ces divers arrangements, on pourrait travailler en même temps à une rectification des cercles de l'Empire et augmenter la supériorité des anciennes maisons princières sur tous les princes nouveaux et particulièrement sur les comtes, barons ou nobles quelconques, pour les possessions qu'ils auraient dans quelque État appartenant à un prince d'ancienne maison. Le landgrave de Cassel obtiendrait enfin la dignité électorale. »

Tout se réduirait ainsi pour la France à une question d'indemnité qui ne serait ni blessante pour son honneur ni ruineuse pour sa bourse :

« La France prendrait des termes pour payer aux différentes parties intéressées les sommes qui auraient été convenues, en commençant par les puissances les moins considérables, qui seraient remboursées les premières.

« Comme il est évident que l'Angleterre doit sa conservation à la continuation de la prospérité de son commerce, qui est la

source principale de sa puissance, comme celle de la France consiste dans la fertilité de son sol, il convient que celle-ci procure à l'Angleterre tous les avantages commerciaux sur lesquels la France ne pourrait pas tenter de la combattre avec succès. Ces avantages pourraient même s'étendre, à certains égards, sur le commerce des Antilles. Peut-être même la France pourrait-elle céder à l'Angleterre ses possessions de l'Inde, à condition que l'Angleterre cédât à l'Espagne Gibraltar, dont l'entretien ne peut être regardé que comme un fardeau pour la première. Il ne doit pas plus convenir à l'Angleterre d'augmenter ses possessions territoriales que de voir diminuer le territoire de la France, dans un temps où trois grandes puissances peuvent causer des inquiétudes plus vives sur l'équilibre de l'Europe, par une sorte de système reconnu et suivi d'agrandissement. L'Océan, qui a mis des bornes au territoire de la Grande-Bretagne, est la carrière sur laquelle doit s'étendre son génie pour entretenir sa puissance et lui donner le poids par lequel elle balance les autres, sans rivalité dans l'usage des mêmes moyens.

« Tous les arrangements auxquels on s'arrêterait acquerraient une grande solidité par l'accord et la garantie de toutes les puissances. Le congrès dans lequel ils seraient arrêtés et ratifiés pourrait être rendu ou permanent ou périodique, afin de faciliter les éclaircissements et l'expédition d'une infinité d'objets, auxquels la grande distance qui sépare différents États forme un obstacle sensible. Dès ce moment, il suffirait que les principales puissances s'accordassent sur la conservation de l'intégrité de la France et sur le développement de tous les moyens propres à y rétablir le gouvernement légal, conforme aux lois fondamentales de la monarchie française. On conviendrait en même temps des bases sur lesquelles on établirait la pacification générale et les compensations propres à satisfaire toutes les parties. »

Ici se présente, sous la plume de l'Observateur, cette réflexion étonnante et grosse de conséquences pour l'avenir :

« Les intérêts des diverses puissances de l'Europe sont tellement liés, qu'on peut la regarder comme composant dans son ensemble une grande confédération, dont les divers États sont

à toute l'Europe à peu près dans les rapports où les divers États de l'empire sont à l'Empire germanique.

« C'est d'après cette considération qu'on se convaincra que la politique extérieure des puissances peut et doit s'étendre au delà des effets extérieurs et actuels de chaque puissance. Ce serait une tâche intéressante à remplir, pour la tranquillité de l'Europe et le bonheur de l'humanité, que de régler pour l'avenir le droit public de l'Europe, d'après les lumières que l'on peut avoir acquises sur les véritables rapports des États entre eux, depuis l'espèce d'assimilation de mœurs qui s'est établie dans toute l'Europe.

« Les diverses idées que j'ai indiquées par cette esquisse peuvent prouver que la conciliation des intérêts des puissances, qui sont parties principales dans la guerre actuelle, peut parfaitement être déterminée sans courir tous les dangers que présente le projet d'un démembrement de la France, que la politique réprouve au moins autant que l'équité. »

Si le langage du Diplomate de Berne eût été entendu, que de calamités eussent été épargnées à l'Europe et à la France!

---

# CHAPITRE VI

## L'ALLEMAGNE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

La politique autrichienne. — Conséquences du système de conquête sur la France. — Des causes de la Révolution. — La corruption générale. — Qu'est-ce que la corruption dans un État? — Affinités historiques entre Français et Allemands. — Le Rhin, limite naturelle des deux empires. — Le système féodal. — Effort parallèle des maisons de France et d'Autriche. — Encore l'équilibre européen. — Rayonnement de la France sur l'Allemagne. — Le « progrès des lumières ». — Le « microscope philosophique ». — Puissance de l'argent. — Noblesse, bourgeoisie et peuple. — L'armée et le clergé. — La contagion révolutionnaire. — De la nécessité d'une France forte pour le salut de l'Europe. — Ce qu'aurait le droit de dire la France démembrée à l'Allemagne révolutionnée.

### I

La quatrième lettre de l'Étranger à un royaliste français [1] est peut-être la plus remarquable de toutes. Ces pages constituent un tableau d'histoire diplomatique, où se succèdent en raccourci tous les « gestes », toutes les évolutions gouvernementales, toutes les transformations sociales des deux grands peuples dont « le Rhin est la limite naturelle ». Combien est suggestif, à cent ans de distance, avec la date ineffaçable de 1870 dans l'intervalle, ce parallèle entre Français et Allemands !

« Les États qu'on regarde comme les plus jaloux de la France sont précisément les plus intéressés à sacrifier cette injuste jalousie par la considération d'un danger bien plus grave, plus

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne. Quatrième lettre d'un étranger à un royaliste français, concernant les conséquences du système de conquête sur la France par rapport à l'Allemagne.*

imminent, plus réel, que celui auquel ils imaginent qu'ils étaient exposés de la part de la France, sous la forme de gouvernement et sous le système de politique qu'elle avait précédemment au bouleversement que l'une et l'autre ont éprouvé.

« Je suis loin de partager l'opinion vulgaire qui présente la France comme la rivale de ses voisins.

« Malheureusement, les sentiments qu'a produits la rivalité qu'elle avait excitée se sont conservés, quoique les causes en soient détruites. La puissance autrichienne n'est plus ce qu'elle était pendant le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle; ce que la dernière branche française, appelée maison de Bourgogne, avait porté dans la maison d'Autriche est retourné en partie à sa souche primitive[1]. La maison d'Autriche elle-même a été entée sur celle de Lorraine[2]. Ses différentes branches ont formé des souches nouvelles par leur union avec les branches de Bourbon sorties de la maison de France. L'Autriche actuelle est, tant sous les rapports qui lui sont propres que sous ceux des changements survenus dans toute l'Europe et surtout dans le Nord, une puissance absolument différente de l'ancienne rivale de la France; c'est ce que n'avait pas senti ou affecté de ne pas sentir l'ambitieux Belle-Isle en 1740[3]. L'Angleterre n'est plus gouvernée par des rois de race française et possédant des États sur le territoire de la France qui donnaient lieu à des différends et à des guerres dans lesquelles les deux nations étaient engagées, contre leur intérêt véritable. Elle n'a point non plus un roi qui, comme Guillaume III[4], ait un intérêt propre à l'entraîner dans une guerre contre la France pour venger sa querelle personnelle. La France et l'Angleterre peuvent être *émules :*

[1] A la mort de Charles le Téméraire, en 1477, le duché de Bourgogne proprement dit revint à la couronne de France comme fief mâle; mais Marie, sa fille, en épousant Maximilien d'Autriche, lui apporta tous les autres États de son père, parmi lesquels figurait la Franche-Comté, qui fut définitivement attribuée à la France par la paix de Nimègue, en 1678.

[2] Par le mariage de François III, duc de Lorraine, avec Marie-Thérèse, en 1745.

[3] On sait que le maréchal de Belle-Isle contribua puissamment à assurer la Lorraine à la France, et à faire élire empereur l'électeur de Bavière sous le nom de Charles VII.

[4] Le prince d'Orange, ancien stathouder de Hollande; il commanda les troupes de la République contre Louis XIV, usurpa le trône de Jacques II, son beau-père, en dépit des sympathies françaises, et força le roi de France à le reconnaître roi d'Angleterre par la paix de Ryswick, en 1697.

l'humanité y gagnerait. Elles n'ont point de raisons véritables pour être *rivales*. Elles y perdraient toutes deux.

« Si cette proposition eût été admise, notre gouvernement n'eût pas commis l'erreur funeste de favoriser les colonies rebelles de l'Angleterre. Le gouvernement britannique, de son côté, n'eût pas commis celle qui pourrait être, qui a été du moins bien près de devenir encore plus funeste, d'être partial à l'égard des rebelles qui ont envahi le gouvernement de la France. Vous avez eu précédemment mon opinion sur la neutralité. Je n'y crois en aucune manière. Ceux qui l'ont mise en avant à l'égard de la France n'ont fait que déguiser leur partialité : celle-ci est sensible dès que l'on peut prouver que ce système de prétendue neutralité a été l'un des moyens qui ont le plus favorisé l'usurpation des brigands, dont la première association s'est ensuite décomposée en plusieurs factions qui tour à tour ont dominé la France, tant depuis la mort morale du roi en 1789 que depuis sa mort physique en 1793.

« L'histoire de la fin de ce siècle mémorable ne présentera certainement pas sous un jour favorable la conduite de l'Autriche et de l'Angleterre à l'égard de la France. C'est envers ces deux puissances spécialement que sa sévérité sera le plus fondée, parce que c'est l'influence de leur conduite qui était la plus décisive. Le silence est souvent très expressif ; d'un côté, l'inaction peut être le principe d'une grande énergie ; mais, d'un autre côté, rien n'est moins *neutre* que ce qu'on appelle *neutralité*. Dans beaucoup de cas, lorsqu'on n'agit pas contre quelqu'un, on opère contre ses intérêts propres. Voilà ce qu'on peut positivement appliquer à l'Autriche et à l'Angleterre à l'égard de la France... »

Mais aujourd'hui l'Étranger, circonscrivant le terrain de ses observations, aborde un point de vue d'un haut intérêt diplomatique :

« Je veux étudier les conséquences de la poursuite du système de conquête sur la France, par rapport à l'Allemagne entière, en y comprenant les deux principaux membres qui semblent ne tenir à l'Empire que pour en pomper la substance et finir peut-être par l'absorber lui-même. »

Après avoir ainsi défini le sujet qu'il se propose de traiter,

l'auteur commence par mettre en parallèle la France et l'Allemagne :

« On ne saurait disconvenir que la France ne fût une masse non pas plus étendue, mais plus compacte et plus homogène que l'Allemagne. Le force du gouvernement français consistait surtout dans son unité centrale, tandis que l'Allemagne présente une infinité de parties dont la force centrifuge relativement à l'ensemble l'emporte au moins sur la force centripète. Une pareille masse doit être certainement aussi facile à décomposer qu'une masse plus compacte, lorsque les mêmes causes qui ont opéré la décomposition et même la dissolution de celle-ci agiront également sur l'autre.

« Dans un écrit qui a paru récemment sous le titre de *l'Intérêt de l'Europe dans la Révolution française,* on peut voir que les causes de cette révolution doivent être attribuées particulièrement à la corruption générale. L'auteur regarde avec raison l'Europe entière comme atteinte du même virus. Ce qu'il n'a pas entièrement développé, à l'égard de ces effets, qui à leur tour sont des causes de dissolution, j'entreprendrai de le faire à l'égard de l'Allemagne... »

Et, prenant à partie son mystérieux correspondant sur le ton enjoué d'une confidence épistolaire, le Diplomate ajoute :

« Vous pourrez dire à chaque nation européenne qui voudrait rire des extravagances des Français : *De te fabula narratur.* La tâche que je me propose pour vous plaire serait infructueuse si elle avait pour objet d'éclairer les hommes des diverses classes dont je vous présenterai le tableau : ils nieraient tout ce que j'avancerai, parce qu'ils ne voudraient jamais convenir de l'existence de la poutre dans leurs yeux, si habiles à découvrir les pailles dans ceux d'autrui. Entre nous, Monsieur, nous pouvons nous communiquer nos idées sans inconvénients. Il en sera de mon tableau sur la situation actuelle de l'Allemagne, comme de mes plans d'opérations militaires et politiques pour les puissances combinées à l'égard de la France. J'aurai satisfait votre curiosité, et en comparant mes plans et mes tableaux avec ceux qu'on aura faits sur les mêmes sujets, je pourrais peut-être dire avec quelque fondement : *Anch'io son pittore!* »

Mais bien vite l'Observateur prend son vol vers les régions qui lui sont familières : que faut-il entendre par *corruption* dans un État ?

« C'est le mouvement qui porte constamment les hommes à préférer l'intérêt particulier à l'intérêt public. Plus ce mouvement est impétueux et plus sont nombreux les hommes qui lui obéissent, plus la corruption est grande. L'intérêt particulier, qui comprend l'obéissance aux passions les plus actives, ne peut se satisfaire complètement que par des richesses, au moyen desquelles on peut payer toutes ses fantaisies et toutes ses jouissances. Plus un État se civilise, plus les jouissances varient et augmentent. Plus les hommes se rapprochent et communiquent entre eux, plus les passions s'allument. Alors tout cède au désir de l'or : *Virtus, fama, decus, divina humanaque pulchris divitiis parent*, comme disait Horace dans un temps où la corruption et le luxe vengeaient le globe vaincu par les Romains.

« Voilà où nous en étions au moment de l'écroulement de notre antique monarchie[1], qui avait résisté à tout pendant quatorze siècles et qui n'a pu résister aux effets de l'amour de l'argent qui a commencé à dominer toute notre nation depuis qu'au lieu du *labourage* et du *pâturage*, que le sage Sully regardait comme les deux mamelles de l'État, on eût introduit l'esprit fiscal et mercantile, et surtout celui de la banque et de l'agiotage, produit d'abord par Law et ranimé depuis par Necker.

« Louis XIV a voulu des manufactures, des colonies et un commerce lointain, non seulement pour soustraire la France au tribut qu'elle payait à l'étranger, mais encore pour en faire une source de revenu public en augmentant les consommations au dedans et au dehors d'une multitude d'objets inconnus jusqu'alors, ou du moins dont l'usage était limité à très peu de personnes. »

L'auteur étudie de près les affinités naturelles et historiques existant entre les deux peuples :

« De tous les Européens, les plus imitateurs des Français, ce sont sans contredit les Allemands. Il faut convenir qu'il ne saurait y avoir de plus grands ni de plus anciens rapports entre

[1] On conviendra que cet *Étranger* parle décidément comme un Français.

deux nations qu'il n'y en a entre les Français et les Allemands, à commencer par une origine commune et une similitude de lois fondamentales dans le gouvernement.

« Différentes tribus de Germains, après avoir conquis les Gaules, ont formé par leur mélange avec les anciens habitants une nouvelle race. Celle-ci, à son tour, a soumis la Germanie, qui avait fini par devenir l'apanage d'un prince français. La décomposition du royaume de France avec celui d'Allemagne, auquel était restée attachée la dignité impériale qu'avait relevée Charlemagne, roi de France, a suivi à peu près la même progression et produit les mêmes effets. La principale différence dans la révolution qui s'est opérée en même temps dans les deux États a été de rendre la dignité impériale *élective* en Allemagne, tandis que la dignité royale restait *héréditaire* en France. De là vient la conservation des usurpations faites sur l'autorité impériale en Allemagne et qui ont donné naissance à un nouveau genre de souveraineté particulier aux États germaniques, tandis qu'en France l'hérédité a favorisé la restauration de l'autorité royale ; c'est elle qui contribue spécialement au bonheur du peuple en le préservant de l'oppression des grands, de la corruption et de la séduction ou de ces mêmes grands ou de ses chefs, et de la fréquence des guerres extérieures. Aujourd'hui que cette autorité est détruite, voyez-en les effets à l'égard du peuple. Je ne parle pas des autres ; il n'y a point d'argument à opposer aux faits.

« A l'époque que je cite, les limites des deux États ne pouvaient être mieux déterminées que celles de l'autorité de l'empereur ou du roi de France. Dans l'agitation convulsive où se trouvaient les États que Louis le Débonnaire avait assignés à ses enfants[1], ces limites variaient sans cesse. La race de Charlemagne se maintint plus longtemps en France qu'ailleurs ; mais les rois qu'elle produisait, loin de pouvoir revendiquer leur antique héritage, étaient à peine en état de défendre leur autorité contre leurs vassaux. L'empereur d'Alle-

[1] Louis Ier le Débonnaire, empereur d'Occident, fils de Charlemagne, trouvant trop lourd le fardeau de l'empire, le partagea en 817 avec ses trois fils; il donna à Pépin l'Aquitaine, à Louis la Bavière, à Lothaire l'Italie. Il eut pour successeurs à l'empire son fils aîné Lothaire, et au trône de France Charles le Chauve.

magne et le roi de France ne portèrent plus à la fin qu'un vain titre. Les prétentions qu'on voudrait élever d'après les titres anciens seraient sans fondement. Ni l'empereur d'Allemagne ni le roi de France ne peuvent se regarder comme les représentants de Charlemagne. L'élévation de Hugues Capet sur le trône de France[1] et celle de Rodolphe de Habsbourg sur le trône impérial[2], que chacun craignait alors d'occuper, sont les deux époques d'où les Français et les Allemands doivent dater pour déterminer exactement ce qui peut être considéré comme propre à la France ou comme propre à l'Allemagne. Selon la nature, le cours du Rhin tranche cette question de la manière la plus positive.

« L'anarchie produite par la faiblesse des Carlovingiens, en Allemagne et en France, eut les mêmes suites dans les deux pays. Les masses politiques qui avaient formé les royaumes des enfants de Louis le Débonnaire furent brisées. Leurs fragments composèrent une multitude de petits États, dont plusieurs ont constitué avec le temps d'autres masses, quelques-unes entièrement nouvelles, tandis que beaucoup de ces États sont retournés à leur masse primitive, qui est la France. »

Ici le Diplomate formule uue observation aussi judicieuse qu'exacte au point de vue historique... Elle suffit à répondre à certaines théories contemporaines d'outre-Rhin :

« Les Allemands seraient très peu fondés à réclamer aujourd'hui des États incorporés à la France, sous prétexte qu'ils sont des parties détachées de l'empire germanique. Les Français, en employant le même raisonnement, auraient à réclamer, au contraire, presque tout ce qui compose cet Empire, en faisant abstraction des États sur lesquels ne s'étaient pas étendues les conquêtes de Charlemagne. Les limites actuelles sont déterminées par des traités qu'il est de l'intérêt des deux nations et de toute l'Europe de n'altérer que d'un accord commun.

« Pour remédier aux maux que causait l'anarchie, on imagina en même temps, en France et en Allemagne, ce qu'on a appelé le *système féodal,* qui, sur le papier, est bien aussi beau

[1] Le chef de la troisième dynastie des rois de France fut proclamé roi en 987.
[2] Rodolphe Ier de Habsbourg fut élu empereur en 1273.

que la constitution que les rêveries des avocats et des philosophes ont laborieusement produite pendant trois ans de discussions dans lesquelles personne ne s'est jamais entendu. Le système féodal était du moins praticable. Il s'est soutenu en France jusqu'au règne de Charles VII; il se maintient encore à beaucoup d'égards en Allemagne. Il n'était anarchique que sous de certains rapports. La prétendue constitution française est le système d'anarchie le plus complet qu'on puisse imaginer. Aussi le premier plan en a-t-il été tracé originairement par l'esprit de vengeance qui n'a cessé d'animer la secte sombre, orgueilleuse et hypocrite, des calvinistes français.

« Pendant longtemps la France et l'Allemagne, également morcelées, n'eurent que peu de rapports directs. Elles avaient alors leurs systèmes politiques à part. Les rois de France travaillaient à la soumission de leurs vassaux et à la réunion des grands fiefs à la couronne. Les archiducs d'Autriche tâchaient de s'agrandir afin de conserver la couronne et de se maintenir dans la dignité impériale. Ils imitaient les rois de France; mais il n'existait aucune rivalité entre eux. Les archiducs auraient pu travailler à rendre la couronne impériale héréditaire dans leur maison, aussi bien que celle de Bohême et de Hongrie, et asservir tous les feudataires de l'Empire, sans que probablement les rois de France en eussent pris ombrage. Le mariage de Maximilien Ier avec Marie de Bourgogne[1], et celui de Philippe le Beau[2] avec Jeanne d'Aragon[3], donnèrent un nouveau caractère à la puissance de la maison d'Autriche, dans laquelle vinrent se fondre coup sur coup deux maisons dont la puissance était également inquiétante pour la France. La France ne devint pas alors rivale de l'Autriche; mais elle continua d'être et fut plus que jamais rivale de la puissance espagnole et de la puissance bourguignonne. Les prétentions sur quelques États d'Italie de la part de deux monarques investis de ces puissances

[1] La fille de Charles le Téméraire; le mariage eut lieu en 1477.

[2] Le fils de Maximilien Ier.

[3] Jeanne la Folle, infante d'Espagne, fille de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille; le mariage fut célébré en 1496. L'infant don Michel, héritier de la couronne de Castille, étant mort peu de temps après, Philippe fut, ainsi que Jeanne, déclaré héritier présomptif des deux couronnes. Philippe Ier, dit le Beau, fut le père de Charles-Quint.

furent un nouveau sujet de rivalité. On ne saurait dire que les rois de France, qui ont commencé à agir comme rivaux des monarques autrichiens, aient pu avoir d'autre objet que de se défendre des vues ambitieuses que Charles-Quint ne dissimulait point. Ce fut alors que se consolida le *système des alliances* et que commença celui de l'*équilibre*.

« Certes, on ne saurait le blâmer. Il serait le fondement de la tranquillité de l'Europe, s'il était perfectionné. C'est aux rois de France qu'il est dû. Il est assez simple que la France l'ait produit. Sa situation centrale dans l'Europe politique la rend nécessairement le centre de son équilibre. Plus ouverte du côté de l'Allemagne que d'un autre, ses rapports avec elle sont plus multipliés. Enfin il faudrait un volume pour faire le rapprochement de tous les objets qui déterminent la similitude entre les Français et les Allemands. Dans les points où elle existe, c'est la France qui a donné l'impulsion à l'Allemagne, et ce n'est pas la France qui l'a reçue. »

## II

Ce curieux parallèle ainsi tracé, l'Observateur examine l'influence du rayonnement intellectuel de la France sur l'Allemagne :

« La similitude entre les Français et les Allemands ne se borne pas aux objets politiques; elle s'étend aux arts et aux mœurs; ainsi elle parcourt, chez les deux nations, toutes les classes, depuis les premières jusqu'aux dernières, et elle porte sur une infinité de détails. Les cours d'Allemagne, les cabinets politiques, les administrateurs, les militaires, les grands, les classes mitoyennes, même les artisans, ont également emprunté de la France leurs opinions et leurs usages. L'imitation s'est étendue sur les vertus, ainsi que sur les ridicules et les vices. La contagion du mal n'a pas été moins active que l'émulation du bien. Ce qu'on appelle le *progrès des lumières* a passé de la France en Allemagne. Les classes supérieures, dans les deux pays, ne se sont pas plus aperçu les unes que les autres de la nature de ces lumières et de leurs effets. Elles se sont enorgueillies de vivre dans le siècle de la philosophie. Les individus

de ces classes, fidèles aux leçons de leurs instituteurs-philosophes, ont mis toute leur vanité dans la littérature. Un des rois les plus marquants de ce siècle, quoique convaincu des travers des gens de lettres, a éprouvé lui-même la faiblesse de vouloir se distinguer par la littérature, tandis que les chefs d'un État doivent se borner à protéger les gens de lettres, n'oubliant jamais combien il est nécessaire de les surveiller et de les contenir. Frédéric II[1], en se moquant des Welches, empruntait tout d'eux; il avait été même jusqu'à dédaigner toute autre langue que la leur. Son exemple n'aura pas gagné impunément une foule de principicules allemands. L'émulation qu'il avait excitée dans Joseph II[2], qui haïssait les Welches, dont Frédéric II se contentait de se moquer, n'a pas laissé que d'étendre le philosophisme dans les États autrichiens. Ce philosophisme enfin est répandu aujourd'hui dans toute l'Allemagne, et il a porté la lumière jusqu'au sein des dernières classes. Sa marche a été moins rapide qu'en France; mais ses propagateurs ont compensé par leur constance la différence qu'il y a entre les Français et les Allemands pour la promptitude à saisir les nouveautés, et particulièrement les idées abstraites. Le nouveau flambeau a aussi parfaitement éclairé la multitude allemande que, bien avant elle, la multitude française, sur les vices et les défauts du gouvernement, et surtout des gouvernants. La multitude allemande commence à sentir l'injustice de l'inégalité à laquelle on la tient assujettie. Elle doit même la sentir plus fortement que ne la sentait la multitude française, parce que cette inégalité est effectivement plus contrastante et plus humiliante en Allemagne qu'elle ne l'était en France. Les droits seigneuriaux, les corvées, la conscription militaire et une multitude de gênes auxquelles le peuple est assujetti en Allemagne, sont très vivement sentis par lui, depuis le progrès des lumières qui se sont répandues dans son sein, et dès que les princes et les nobles allemands ont encouragé les efforts tendant à effacer tout ce qui choquait les droits naturels et l'égalité des hommes.

[1] Le grand Frédéric (1712-1786).

[2] Joseph II, empereur d'Allemagne (1741-1790), fils de François Ier de Lorraine et de Marie-Thérèse d'Autriche.

« Les Européens modernes sont sans contredit plus polis et plus raffinés que leurs pères ; mais ont-ils moins de vices ? cela est fort douteux. Le goût de l'argent s'étant étendu davantage, de nouveaux besoins se faisant sentir, les vices ont dû augmenter en même temps.

« Le microscope philosophique qu'on a mis dans la main du peuple, en l'éclairant, lui fait mieux apercevoir tous les vices des classes supérieures. Quelque élevé que soit le piédestal sur lequel se trouve aujourd'hui un homme, le philosophe donne les moyens d'avoir sa mesure juste et de découvrir tous ses défauts, sur lesquels, avant le progrès des lumières de la multitude, on avait tant de facilité à lui faire illusion. Que croyez-vous qu'aient gagné par là les souverains et les seigneurs allemands ? Quelle que soit leur confiance dans leur mérite et leur supériorité sur nos rois, nos princes, nos ministres, nos grands, notre noblesse et nos magistrats, je pense qu'ils sont fort dans l'erreur si leur sécurité porte sur l'opinion du peuple en leur faveur et sur le respect et l'attachement de la multitude. »

L'auteur se demande, en effet, si l'Allemagne est mieux protégée que la France contre la contagion de l'esprit révolutionnaire :

« Les Allemands ont beau se dissimuler la similitude des rapports entre le peuple français et le peuple allemand, la différence n'est jamais que dans les nuances. Puissent les souverains de l'Allemagne ne pas s'exposer à en faire l'épreuve à l'égard d'une révolution populaire ! Le souvenir des excès des anabaptistes, qui ont réclamé dans leur origine l'égalité fondée sur la religion, comme le peuple français l'a réclamée d'après la nature, doit suffire pour faire juger aux Allemands de quoi serait capable le peuple allemand réclamant les *droits de l'homme*, la *liberté* et l'*égalité*. On ne doit pas encore avoir oublié comment s'y étaient pris les brigands qui, sous la conduite de Giska et d'Orials, avaient entrepris la guerre contre la noblesse et la destruction des droits seigneuriaux en Hongrie. Tout ce qui a pu irriter la sensibilité et les passions du peuple français existe également en Allemagne. Il ne faut pas même se laisser prendre aux démonstrations qu'a reçues l'Empereur, le seul souverain de l'Allemagne qui ait lieu peut-être de croire à

la sincérité de l'attachement qu'on lui a témoigné. Le peuple est partout très facile à égarer, partout très mobile et inconstant. On a d'ailleurs si cruellement perfectionné l'art de le séduire, qu'aucun gouvernement ne peut être rassuré tant que la source d'où émane cet art infernal, c'est-à-dire la France, ne sera pas entièrement purgée. Encore faudra-t-il longtemps craindre que la peste n'éclate ailleurs.

« Qu'on se rappelle qu'on avait érigé à Dôle une statue à Louis XVI, avec la simple inscription : *A Louis XVI âgé de vingt-six ans.* Ce vertueux prince, qui n'avait jamais été préoccupé que du bonheur du peuple, auquel il a en quelque sorte sacrifié toutes les autres classes, avait été proclamé *restaurateur de la liberté française*, peu de temps avant qu'on commençât à le dépouiller de son autorité et des moyens de défendre sa personne et celle de ses fidèles sujets contre la tyrannie et les crimes des factieux. Ceux qui ont insisté sur l'ingratitude des princes auraient pu, à plus juste titre, se récrier sur celle du peuple, s'il n'était pas plus simple de comprendre tous les hommes, de quelque classe ou de quelque rang qu'ils soient, dans le reproche d'ingratitude. La reconnaissance fut toujours chez eux une qualité rare. Il en existe certainement de beaux exemples ; mais les hommes qui rendent des services aux princes et les princes qui s'occupent du bonheur des peuples auraient également tort de compter sur la reconnaissance.

« La classe au-dessus du peuple, intermédiaire entre lui et les nobles de toutes dénominations, n'est pas aussi multipliée en Allemagne qu'elle l'était en France ; mais elle a le même esprit. Partant la classe qui se sera élevée du sein du peuple au-dessus de lui, et qui aura acquis des moyens plus ou moins étendus de se rendre indépendante pour les jouissances de la vie, voudra encore dominer le peuple et s'efforcera, dans l'impossibilité de s'élever jusqu'aux nobles, de rabaisser ceux-ci et même de les détruire pour se mettre à leur place. La civilisation a produit en Allemagne en assez grande abondance ces différentes espèces : elles composent la classe mitoyenne qui, en France, a opéré le bouleversement de la monarchie, abattu le trône et l'autel et annulé la noblesse.

« La multiplication des villes a eu pour résultat, en Alle-

magne comme en France, l'augmentation de ce qu'on appelle la *populace,* celle des désœuvrés, des aventuriers, et enfin des hommes qui, sans aucune propriété foncière, se procurent par leur industrie, soit dans les affaires d'administration publique ou privée, soit dans les diverses branches du commerce, les richesses par lesquelles ils ont sur les deux classes, supérieure et inférieure, cette supériorité que les richesses procurent en tous temps et en tous lieux. L'argent n'a pas moins de pouvoir en Allemagne qu'en France. La classe mitoyenne exerce en outre une influence sur la classe inférieure, en servant de canal de communication à celle-ci dans ses rapports avec l'autre. La noblesse ne fait rien que par le secours ou l'influence de cette même classe. Cependant elle fait tout ce qui est propre à allumer davantage et à irriter en quelque sorte la jalousie naturelle de la bourgeoisie et de la petite noblesse.

« Ce qu'on appelait en France les *grands seigneurs* et la *noblesse de cour* valait bien, en richesse, en autorité et en crédit, ce qui s'appelle en Allemagne des *princes de l'Empire* et de la *noblesse chapitrale.* Si les nobles à quartier d'Allemagne ont, pour ne pas fermer les chapitres à leurs maisons, été plus scrupuleux que la noblesse française sur les alliances ; s'ils n'ont pas enrichi autant de familles, par la possession passagère des principautés ecclésiastiques, que les Français n'en avaient relevé et enrichi par leurs alliances, qui semblaient les réconcilier avec les richesses de la classe non noble, en quoi la force de la noblesse allemande l'emporte-t-elle sur celle qu'avait la noblesse française ?

« S'il y a des *directoires de noblesse immédiate* dans quelques coins de l'Empire, il y avait en France des *pays d'État,* où la noblesse avait une consistance au moins aussi grande que celle des comtes immédiats à la Diète, et que celle de la noblesse immédiate dans les cercles où elle a conservé le simulacre de son indépendance, depuis que le corps auquel elle tient n'a plus lui-même qu'une apparence d'indépendance.

« Si jamais vous voyez les milices germaniques et la bourgeoisie se convertir en gardes nationales de l'Allemagne, soyez convaincu que la noblesse allemande ne leur opposera pas plus de résistance que la noblesse française aux gardes nationales de

France. La poudre à canon, inventée par un Allemand, n'a pas moins effacé en Allemagne qu'en France la différence qui existait autrefois dans l'art militaire entre le noble à cheval, armé de toutes pièces, et le vilain à pied, muni d'une lance, d'une épée, d'un arc ou d'une massue. Vous verriez alors des La Fayette, des Destain, des d'Ormesson d'Allemagne se mettre à la tête de ces bataillons, armés pour le rétablissement des droits de l'homme et pour la belle cause que la plus grande partie de la noblesse allemande et même plusieurs princes ont admirée de la part des Français. La noblesse d'Allemagne d'aujourd'hui est aussi différente de quatre générations en arrière que celle de France. L'une comme l'autre a trop aimé *à être salariée :*

Quid non mortalia pectora
Cogit auri sacra fames ?

« Ce qui reste de souveraineté et de dignité aux petits princes, aux barons, aux comtes allemands, est si bizarre relativement au *progrès des lumières,* qu'ils ont tant admiré et en comparaison de ce gros matador qui les enveloppe, que cette espèce de souveraineté, quoique très adoucie et souvent même employée à la bienfaisance, ne les préserve pas de la haine de leurs sujets, en les exposant au ridicule de quiconque fait un peu d'usage des lumières dont ces petits souverains ont tant vanté et favorisé le développement. »

L'Allemagne est-elle, du moins, plus efficacement protégée par le génie des grands conducteurs d'hommes?

« Sera-ce donc par l'habileté et l'abondance des hommes d'État que l'Allemagne sera mieux garantie que ne l'a été la France de l'habileté des révolutionnaires, qui méditent d'investir les peuples de la souveraineté afin de s'investir eux-mêmes du ministère de ces nouveaux souverains à la place de ceux des anciens, tout comme de nouvelles maisons princières? Si vous rencontrez des Allemands, sur les qualités et la capacité des hommes d'État de toutes les parties de l'Allemagne, tâchez de faire entre eux et les hommes d'État de France un parallèle, comme Plutarque en faisait entre les hommes illustres de Rome et de la Grèce. Vous jugerez si le salut de l'Allemagne ou le

maintien de ses institutions religieuses, politiques et civiles, sont plus garantis par les talents des hommes d'État de l'Allemagne que le salut et les anciennes institutions de la France ne l'ont été par des hommes d'État, dont un, entre autres, avait causé l'admiration de toute l'Europe autant que celle des régicides de Paris. Un habile charlatan pourrait aujourd'hui porter ses tréteaux d'un pays à un autre en Europe, que partout il serait applaudi. Il faut ou que la besogne soit devenue trop forte pour les administrateurs modernes, ou qu'ils soient d'une espèce plus faible. Autrefois les gouvernés obéissaient aux gouvernants. Aujourd'hui les gouvernants cèdent partout, et même, à plusieurs égards, obéissent aux gouvernés.

« L'instruction sur la Révolution française, propagée en Allemagne par la connivence ou au moins par l'incurie de la plupart des souverains et des ministres, n'aura pas été stérile. Les gazetiers, les professeurs et les énergumènes du philosophisme n'auront pas répandu en vain dans toute l'Allemagne, en quatre ans, plus de germes de révolution que la France n'en avait reçu dans un siècle. Les Allemands n'auront pas en vain imité les Français; les hautes classes d'abord par des palais, des parcs, des équipages, des chasses, des cours fastueuses, des opéras, des académies; et le reste de la nation ensuite par le goût des villes, de la bonne chère, des bals, des spectacles, des tableaux, de la parure, du jeu. Les souverains n'auront pas adopté en vain l'esprit de la fiscalité et encouragé parmi leurs sujets celui du mercantilisme. Les peuples n'auront pas été entraînés par là dans l'habitude perfide de comestibles et de boissons chères, nuisibles et étrangères au climat de l'Allemagne. Le luxe et le goût des plaisirs ont peut-être plus énervé les Allemands qu'ils n'avaient énervé les Français[1].

« On s'était modelé en Allemagne sur Louis XIV, sur ses ministres, sur ses généraux et ses courtisans. L'influence de la France a été très forte dans le sens que Louis XIV, par le moyen des Français qui le secondaient, lui obéissaient ou même fuyaient ses États, a imprimé à un siècle qui conservera le nom de ce monarque en dépit de la rage philosophique. J'ai bien peur que

[1] Cette page si vigoureuse est intéressante à rapprocher, dans l'ouvrage de M. Albert Sorel, du chapitre II, *les Gouvernements et les réformes.*

l'influence de la France n'ait été beaucoup plus forte encore dans le sens que l'association des révolutionnaires français, unie à ceux de toute l'Europe, a imprimé au siècle actuel, qui est celui de la manie démocratique. On a fait l'épreuve de la facilité avec laquelle on se modèlerait en Allemagne sur l'organisation révolutionnaire en France, et sur les grands hommes qui ont procuré aux voisins de la France la satisfaction de voir bouleverser en un instant le plus beau pays et le plus ancien gouvernement de l'Europe[1].

« Il ne faut pas croire que la conduite qu'ont suivie les princes allemands à l'égard des Français révoltés ait été sans conséquence. Les Allemands qui seraient tentés de se révolter penseront que le succès, qui justifie cette entreprise de la part des Français, la justifierait également de la leur. Ce succès serait certainement beaucoup plus facile et plus durable en Allemagne qu'il ne l'a été en France, surtout en prenant la précaution d'éviter les excès qui ont affaibli son étendue et sa durée vis-à-vis des Français trop pressés de jouir. Le principal obstacle ne pouvant venir que de l'intelligence et de l'harmonie entre le gouvernement royal de France et les souverains allemands, croira-t-on que, si la France avait éprouvé l'injure de leur part d'être déchirée, elle s'empressât de parer à des mouvements qui lui offriraient les moyens de venger cette injure? On saurait sans doute soutenir le républicanisme en Allemagne, en même temps que le royalisme dans la France fatiguée des excès du républicanisme. Le gouvernement ne serait point inconséquent en soutenant que, tous les pays n'étant point propres à tous les genres de gouvernement, il peut y avoir des parties de l'Allemagne qu'il convienne de gouverner, de diriger par un régime républicain. Les villes impériales serviraient bientôt de prétexte et de point d'appui à ce système, ainsi que de centre à de nouveaux cercles d'Empire. »

Mais le clergé, en Allemagne, n'est-il pas, aussi bien qu'en France, exposé à voir se déchaîner contre lui les fureurs populaires?

[1] Le baron Vignet des Étoles écrivait à la même époque à son ministre, en parlant de l'ambassadeur d'Autriche : « Il est persuadé qu'il y a du jacobinisme dans tous les cabinets ; il n'excepte pas le sien, et ma conscience m'empêche de défendre le nôtre. » (Archives d'État du Piémont, *Correspondance de Suisse. — Lettre du 10 août 1793.*)

« L'Allemagne n'a pas besoin de modèle pour l'envahissement des biens ecclésiastiques, ni pour la manière d'exciter les peuples contre le clergé. Les Allemands, qui ont insisté sur les abus qui existaient en France, ne croiront pas sans doute que le contraste y fût plus grand qu'en Allemagne entre les richesses et les mœurs des ecclésiastiques et l'esprit de l'Évangile. Les richesses des ecclésiastiques ne choquent réellement que par l'usage qu'ils en font. Ainsi la dépense d'ostentation, en excitant l'envie, donne aussi contre eux l'opinion de l'injustice, puisque, ne pouvant être considérés que comme des administrateurs et des dépositaires des biens dits *ecclésiastiques*, ils sont censés injustes et infidèles, lorsque l'usage auquel ces biens paraissent être destinés n'est pas observé. Aujourd'hui que les peuples sont plus éclairés, non pas sur la manière dont ils devraient être gouvernés, mais sur les vices auxquels les gens d'un rang élevé se livrent, il ne serait pas difficile de faire apercevoir plus d'abus dans le clergé allemand qu'il n'y en avait dans le clergé français. On sait en Allemagne comment on s'y prend pour ramener les ecclésiastiques à l'esprit de l'Évangile en les dépouillant de leurs biens. Dans ce siècle, au lieu de les laisser devenir la proie des grands, les révolutionnaires allemands les livreraient à la multitude, en lui donnant sur ces biens, devenus nationaux, des assignats perfectionnés en ce qu'ils ne seraient point convertis en monnaie forcée. Cet appât aurait bientôt détruit, dans l'esprit des catholiques allemands, un reste de respect qu'ils ont encore pour leur clergé.

« Mais si la religion catholique paraît en Allemagne, par les mœurs du clergé, opposée à l'esprit de l'Évangile, il n'en faudrait pas conclure que la Réforme, qui a élevé deux sectes chrétiennes à côté de l'ancien culte, ait fortifié cet esprit et affermi la morale et la foi chrétienne. Le scepticisme a été porté tout aussi loin en Allemagne qu'en France, et le christianisme n'y est pas plus solide sous une forme que sous une autre. Luther et les disciples de Calvin y avaient été devancés par d'autres docteurs, qui avaient poussé les esprits au doute sur la doctrine religieuse et à la controverse sur une autorité quelconque.

« A l'époque du grand schisme produit par Luther en Alle-

magne, et par Calvin en France, la politique a plus que jamais employé le moyen de la religion pour maîtriser ou entraîner les esprits. C'est avec le secours de ce masque que les ambitieux, que la religion gênait, sont parvenus à l'affaiblir, à la miner, à l'anéantir même. Aussi tous les effets que peuvent produire l'hypocrisie ou l'irréligion avouée sur les mœurs des peuples se manifesteraient bientôt en Allemagne tout comme en France, si le principal et presque l'unique frein qui les contient encore, celui de la crainte des troupes réglées, était rompu. Ce frein est-il donc aussi solide que plusieurs Allemands cherchent à se le persuader? »

L'Observateur examine ici l'esprit et l'organisation de l'armée allemande au point de vue du concours qu'elle peut apporter au maintien de l'ordre :

« On aurait assurément grand tort de regarder toutes les troupes allemandes comme d'une espèce homogène. Il faut les distinguer en trois masses principales : les troupes autrichiennes, les prussiennes, et les troupes de l'empire en général. Les divisions qu'on peut faire de chacune de ces masses à leur tour sont très distinctes. Elles ont plusieurs points de commun : elles sont toutes *mercenaires*. Elles ont une paye assez mince. Dans toutes, le soldat est exclu des grades d'officiers. Toutes sont comparables à des machines, où la différence de la multitude de petites pièces qui les composent est si peu sensible, que les plus petites sont dans le cas de s'estimer autant que les autres, c'est-à-dire les soldats autant que les bas officiers, et ceux-ci autant, si ce n'est plus, que la plupart des officiers subalternes. Quand on pourra offrir une paye plus forte et l'appât des grades aux troupes allemandes, pour les engager uniquement à ne pas agir contre leurs frères, la tentation sera d'autant plus forte qu'elles auront été *plus travaillées*, pour me servir du terme très énergique propre aux révolutionnaires modernes, dont la doctrine *travaille* effectivement les esprits, et surtout ceux des classes inférieures, de façon qu'ils éprouvent bientôt, et facilement, un changement total.

« Doutez-vous qu'il ne se trouve parmi les officiers allemands plusieurs, qui imitent en cela l'exemple des officiers français, lesquels ont *travaillé*, c'est-à-dire *corrompu* l'armée française? La

contagion de la doctrine moderne a atteint, en Allemagne particulièrement, toutes les classes et n'a point épargné ceux mêmes à qui elle est le plus funeste, et contre lesquels elle est spécialement dirigée. Pour dire le mot, les effets s'en sont déjà fait sentir, vous devinerez où. Le danger d'un soulèvement de troupes est bien prochain dans des circonstances comme celles où nous vivons, lorsqu'elles ont éprouvé la faiblesse de leurs chefs, qui tolèrent le pillage et n'ont pas su maintenir la discipline. Comment peut-on se persuader que des troupes, qui rechignent à leur devoir devant un ennemi étranger, agissent vigoureusement contre un peuple qu'elles regardent comme composé, non seulement d'amis, mais de frères? Que le peuple, en Allemagne, vienne à se convaincre de la répugnance des troupes à marcher contre lui, il sera bientôt porté à résister à l'oppression sous laquelle il croit gémir. Pourrait-on donc sans imprudence regarder comme un frein solide un instrument qui non seulement restera passif, mais qui peut d'un instant à l'autre se retourner contre celui qui voudrait l'employer?

« Prenez bien garde à la marche des hommes pris en masse et individuellement. Ont-ils des torts envers quelqu'un, ils les aggravent par de nouveaux torts. Ceux qui craignent la vengeance ou la punition vont au-devant et tâchent d'accabler ceux qu'ils ont offensés, plutôt que de compter sur des sentiments de générosité et de clémence, parce qu'ils jugent des autres par eux-mêmes. Si on cherche à les prévenir par la prudence, en leur offrant l'oubli de ces torts, ils sont d'autant plus portés à l'attribuer à la peur. Il est bien peu d'hommes qui n'exploitent la crainte qu'ils inspirent. La disposition naturelle où ils sont d'abuser de leur pouvoir leur fera toujours recourir de préférence à ce ressort, qui est le plus efficace pour l'exercer. Les souverains, les grands et les propriétaires de l'Allemagne auraient certainement très grand tort de fonder leur sécurité sur des armées qui aujourd'hui sont des instruments tout aussi près d'appuyer que d'étouffer une révolution... »

## III

Abordant un autre point de vue, l'Observateur se demande si les partisans de l'ancien régime en Allemagne peuvent se reposer avec plus de raison sur l'impression que peut y avoir faite l'exemple des Français :

« Non seulement les exemples d'autrui, mais même les épreuves personnelles ne servent de rien à la grande majorité des hommes, parce que ce n'est pas l'erreur seule, mais principalement leur faiblesse, depuis les rois jusqu'aux manœuvres, qui les livre aux pièges que la malice ou l'hypocrisie leur tendent sans cesse. Loin que l'exemple des Français fasse une impression durable sur leurs voisins, il n'est que trop douteux que les Français pensent eux-mêmes longtemps aux maux qu'ils auront éprouvés.

« Ce serait avoir mis la leçon terrible, que la France reçoit, suffisamment à profit, que de voir ce qu'on appelle *le gouvernement*, c'est-à-dire les chefs du gouvernement devenus plus sages, plus attentifs et plus éclairés. Quels effets a produits sur les souverains et leurs ministres l'exemple de Louis XVI et de ses ministres? Ont-ils pris, en conséquence, les mesures nécessaires pour conformer leur conduite à l'esprit de leur siècle? Les peuples en sont plus ou moins imbus, particulièrement les Allemands, les Belges, les Bataves et les Anglais. Comment s'y prendront les docteurs de l'innovation pour empêcher l'exemple du peuple français d'effrayer les voisins? Ils leur diront que le défaut de succès, dans une entreprise aussi louable et aussi grande que celle de rétablir l'humanité dans ses droits, n'est point provenu de l'injustice de la cause, mais de celle de quelques moyens et principalement des défauts dans le caractère des Français, dont leurs voisins sont exempts. Par cette comparaison même, ils feront jouer de nouveaux ressorts pour mettre les passions en mouvement. L'attachement à la doctrine ne sera pas affaibli par son insuccès en France. Le système des révolutions acquerra plus de méthode : l'esprit méthodique est propre aux Allemands. L'Allemagne deviendra le centre de la doctrine moderne. La théorie des *droits de l'homme*

y sera enseignée avec le même soin que l'on a mis à y traiter depuis longtemps celle du *droit des gens*. Le raffinement même sur celle-ci a dû nécessairement disposer les professeurs à adopter très facilement l'autre, qui prête bien plus aux subtilités métaphysiques dans lesquelles les hommes studieux sont naturellement portés à se complaire.

« Si les souverains ne prennent pas à temps les mesures convenables pour parer aux effets de cette théorie, elle sera distribuée dorénavant en deux parties. La première traitera de la *nature de ces droits*, et la seconde, de la *manière de les appliquer* : ce sera pour cette seconde partie que les révolutionnaires exhorteront les peuples à profiter de l'exemple des Français. Assurément, les souverains auraient grand besoin en pareil cas d'être plus attentifs que jamais à la théorie de l'art de gouverner, qui est encore bien retardé et sujet à bien des erreurs. »

En terminant, le Diplomate revient à sa thèse que l'affaiblissement de la France est pour l'Allemagne la plus néfaste des politiques :

« Ce ne serait pas en démembrant la France que l'Allemagne serait plus à l'abri des dangers intérieurs qu'elle peut éprouver par la nouvelle doctrine à l'exemple des Français. Elle ne ferait qu'emmagasiner une plus grande quantité de ce virus, qu'on ne peut extirper qu'en le combattant dans son foyer. C'est en France et par des Français seulement que peut et doit s'opérer la guérison radicale de cette nouvelle peste, qui a atteint plus ou moins toute l'Europe. Le siège en serait transféré ailleurs, si la France, par un démembrement, restait trop faible pour que son influence agît en bien sur toute l'Europe, comme elle n'a que trop agi en mal. Qu'arriverait-il ensuite ? L'Allemagne, beaucoup plus tôt et plus considérablement énervée par cette maladie que ne l'aura été la France, serait elle-même exposée à des démembrements d'autant plus faciles, que les peuples voisins de la France auraient vu les bons effets du gouvernement français, dirigé par des hommes qui auraient profité de l'expérience. Je suis très porté à croire que si, dans trois mois, le système des puissances étrangères se manifestait selon les craintes auxquelles elles donnent lieu, vous verriez

avant trois ans presque toute l'Europe, au nord et à l'est de la France, offrir un spectacle fort ressemblant à celui que ce royaume, naguère si florissant et si puissant, offre depuis plus de quatre ans. Alors, si les souverains et les masses supérieures attaquées s'adressaient à la France pour invoquer son secours, ne pourrait-elle pas leur répondre : « J'étais jadis une « puissance considérable, placée au centre de l'Europe pour « vous servir de point d'appui. Vous m'avez vous-mêmes mis « hors d'état de vous secourir, et le premier usage que je de- « vrais faire de mes forces serait de venger sur vous les injures « que vous m'avez faites, avant de repousser celles dont vous « vous plaignez aujourd'hui, après vous les être attirées par « votre conduite envers moi, lorsqu'il dépendait de vous d'é- « touffer dès le principe le mal auquel vous avez été insen- « sibles, tant qu'il vous a paru qu'il n'affecterait que moi. »

« Jacques II[1], se trouvant menacé par un parti puissant, qui a fini par lui faire perdre sa couronne, réclama le secours du duc de Bedfort. Celui-ci répondit à Jacques : *J'avais un fils.* Ce fils, le lord Russell, avait été immolé à la haine de Jacques. Si les souverains qui auraient démembré la France réclamaient un jour son appui, elle dirait : *J'avais des provinces qui me fournissaient des soldats, et des colonies qui alimentaient mes pépinières de matelots.* La haine et la rivalité sont communément de mauvais guides. Espérons que les puissances seront assez éclairées pour reconnaître que leur intérêt, d'accord avec le nôtre, l'est aussi avec l'honneur et la justice, et pour ne point écouter des conseils perfides, qui ne peuvent émaner que de gens dont les talents se bornent à faire disparaître momentanément les symptômes d'une grande maladie politique, au lieu de la guérir radicalement. »

## IV

Quel est le mystérieux Observateur qui, dans les quatre *Lettres d'un étranger à un royaliste français,* a porté sur la

[1] Le roi d'Angleterre détrôné par Guillaume III.

Révolution, ses causes, ses origines, ses manifestations, ses résultats, un jugement si profond et dans une langue aussi belle?...

Au cours de la même année, des mêmes mois, presque aux mêmes jours, sur cette terre de Suisse où il se rencontrait avec Mallet du Pan[1], Joseph de Maistre écrivait les quatre *Lettres d'un royaliste savoisien à ses compatriotes;* elles portent les dates des 5, 25 mai, 5 juin, 3 juillet 1793[2]... Le comte affectionnait ce mode de traduire sa pensée, et il en usait libéralement avec ses amis de France[3]. Chose curieuse! on dirait que sa signature seule manque au bas des *Lettres d'un étranger*. Les idées, les sentiments sont les siens; il les exprimait alors dans sa correspondance intime, il les affirme hautement dans ses dépêches diplomatiques, il leur restera fidèle jusqu'à son dernier souffle...

L'Observateur de la *Correspondance de Berne* est un étranger *sui generis*, aussi français et royaliste que le *royaliste français* auquel il s'adresse, un *pseudo-étranger* qui, en combattant la Révolution, semble ne penser qu'à la France, n'écrire que pour elle, et s'oublier, au courant de sa plume éloquente, à parler d'elle comme de sa propre patrie, et de la monarchie française comme de « sa monarchie »... N'était-il pas Français au même titre, celui qui écrivit les *Considérations sur la France?*

L'Étranger cite complaisamment Machiavel et prétend que l'ancienne France avait une constitution;... Joseph de Maistre invoque souvent aussi « le grand politique et le républicain

[1] *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, chap. x : *Mallet du Pan*, p. 284; chap. xiv : *Soldat et diplomate*, p. 380, note 1. — Joseph de Maistre, *Considérations sur la France, Œuvres complètes*, t. I, p. 99 :

« Un homme, dont je considère également la personne et les opinions et qui n'est pas de mon avis sur l'ancienne constitution française, a pris la peine de me développer une partie de ses idées dans une lettre intéressante dont je le remercie infiniment. »

Une note nous apprend qu'il s'agit ici de Mallet du Pan.

[2] Joseph de Maistre, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 82 et suiv.; première lettre, *Réflexions préliminaires;* deuxième lettre, *Retour à l'ordre et à la puissance légitime;* troisième lettre, *De la domination piémontaise et du gouvernement militaire;* quatrième lettre, *Idée générale des lois et du gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, avec quelques réflexions sur la Savoie en particulier.*

[3] Voir notamment *Necker, écrivain et financier, jugé par le comte de Maistre*, lettre du 16 janvier 1786.

ardent » qui écrivit le *Prince ambitieux,* et il soutient la même thèse[1].

L'Étranger parle de l'influence et du rayonnement de la France;... Joseph de Maistre a écrit :

« La Providence, qui proportionne toujours les moyens à la fin, et qui donne aux nations comme aux individus les organes nécessaires à l'accomplissement de leurs destinées, a précisément donné à la nation française deux instruments, et, pour ainsi dire, deux *bras,* avec lesquels elle remue le monde : sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère, en sorte qu'elle a constamment le besoin et le pouvoir d'influencer les hommes[2]. »

L'Étranger aime la France au point de parler en Français;... Joseph de Maistre aime la France et ne peut s'empêcher de le confesser. De Lausanne, il écrit au baron Vignet des Étoles :

« On reproche aux Français de vouloir commander partout où ils sont. Et les Autrichiens ne commandent-ils pas? Partout les grands commandent aux petits... Quant aux défauts, toutes les nations, comme tous les individus, en ont leur dose. Si quelquefois vous m'avez vu pencher pour la France, c'est que ce sont les langues qui font les préjugés. Si j'avais parlé piémontais aussi longtemps que vous, je détesterais les Français autant que vous. »

L'Étranger, tout en maudissant la France jacobine, admire la nation qui lutte, isolée, contre l'Europe entière pour la défense de son territoire;... Joseph de Maistre dit encore au baron gallophobe :

« Les soldats français ne sont point les bourreaux des émigrés, mais les sujets de ces bourreaux; ils se battent pour une mauvaise cause, mais leurs succès n'en sont pas moins admirables. M. Mallet du Pan a très justement insisté sur ce point dans son ouvrage. Je ne vois pas comment un Français pourrait ne pas sentir un certain mouvement de complaisance en voyant sa nation seule, avec une foule de mécontents dans l'intérieur, non seulement résister à l'Europe, mais encore l'humilier et lui donner beaucoup de soucis. Certainement, c'est de la force mal employée; mais cependant c'est de la force. »

[1] *Considérations sur la France,* chap. VIII, *De l'ancienne constitution française.*
[2] *Ibid.*

L'Étranger combat le démembrement de la France, l'annexion de l'Alsace, de la Lorraine et de la Flandre à l'Allemagne; il y voit la rupture de l'équilibre européen et la résurrection possible d'un Empire d'Occident;... Joseph de Maistre s'écrie :

« La société des nations, comme celle des individus, est composée de grands et de petits, et cette inégalité est nécessaire. Vouloir démembrer la France, parce qu'elle est trop puissante, est précisément le système de l'égalité en grand. C'est l'affreux système de la convenance, avec lequel on nous ramène à la jurisprudence des Huns ou des Hérules...

« Quant à la morale, *non furtum facies* est écrit pour les nations comme pour les individus, et il n'est pas plus permis de voler des villes et des provinces que des montres et des tabatières. Quant à la politique, voyez ce que nous a produit l'effroyable système de dépecer la France ; il nous a mis au bord de l'abîme et nous y poussera peut-être. En repoussant les Français, en les humiliant, en les insultant, on les a ameutés, on les a aigris, on les a réunis. »

L'Étranger croit fermement à la mission providentielle et civilisatrice de la France; il condamne le partage de la Pologne, comme une atteinte à la justice éternelle, il y voit l'avant-coureur d'un autre partage;... Joseph de Maistre écrit :

« La France a toujours tenu et tiendra longtemps, suivant les apparences, un des premiers rangs dans la société des nations. D'autres nations, ou, pour mieux dire, leurs chefs, ont voulu profiter, contre toutes les règles de la morale, d'une fièvre chaude qui était venue assaillir les Français, pour se jeter sur leur pays et se le partager entre eux. La Providence a dit que non; toujours elle fait bien, mais jamais plus visiblement à mon avis... Mon opinion se réduit uniquement à ceci : que l'empire de la coalition sur la France et la division de ce royaume seraient un des plus grands maux qui pussent arriver à l'humanité.

« Qu'est-ce que l'Europe n'eut pas à souffrir de Charles V, qui l'aurait toute conquise sans les Français? Tout ce que vous reprochez à Louis XIV ne peut entrer en comparaison avec trois cents vaisseaux pris par les Anglais, en 1756, sans déclaration de guerre, encore moins avec l'exécrable partage de la

Pologne... Il est naturel que vous désiriez les succès de la coalition contre la France, parce que vous y voyez le bien général. Il est naturel que je ne désire ces succès que contre le jacobinisme, parce que je vois dans la destruction de la France le germe de deux siècles de massacres, la sanction des maximes du plus odieux machiavélisme, l'abrutissement inévitable de l'espèce humaine, et même, ce qui vous étonnerait beaucoup, une plaie mortelle à la religion[1]. »

Qui nous dit que le souffle d'un de Maistre n'a pas inspiré les lettres de l'Observateur de Berne? Son génie, son exactitude appréciative, sa largeur de vues, sa générosité doctrinale, semblent y relever le talent de moindre envergure d'un Mallet du Pan. N'est-ce point le produit d'une collaboration commune entre les deux grands observateurs, l'un sur les sommets, l'autre au ras des événements; l'un vivifiant la matière première apportée par l'autre; l'un, le gentilhomme savoyard, donnant, d'un puissant coup d'aile, le libre essor à ses inspirations étincelantes, dans le salon du baron d'Erlach; l'autre, le journaliste génevois, communiquant les nouvelles, dévoilant les secrets, puis prenant la plume et enregistrant les oracles; tous deux, ces étrangers, français et royalistes de cœur, associant leurs efforts pour assurer, avec le triomphe de la royauté sur le jacobinisme, celui de la France sur les puissances coalisées?

[1] Joseph de Maistre, *Correspondance I,* lettres des 15 et 26 août 1794, passim.

# CHAPITRE VII

## LE CABINET DE TURIN

La maison de Savoie et sa politique à l'égard de la France. — Ses origines et son histoire à vol d'oiseau. — Le premier royaume de Bourgogne. — Humbert aux Blanches-Mains. — Les Savoie en deçà des Alpes. — Avec Emmanuel-Philibert ils se reportent au delà. — Turin capitale. — Henri IV et Charles-Emmanuel Ier. — Louis XIV et Victor-Amédée II. — Échange d'aménités royales. — Le comte de Mellarède et la neutralité de la Savoie. — Le traité d'Utrecht. — Les pactes secrets de 1733. — La Révolution. — Le roi de Sardaigne entre l'enclume et le marteau. — Politique française ou politique autrichienne? — La duplicité de l'Autriche. — La Sardaigne sacrifiée. — Le traité de Valenciennes. — Un mot de Souvaroff. — Les décrets de la Providence.

### I

De toutes les monarchies, celle que la force des choses appelait la première à se mesurer ou à transiger avec la Révolution française était bien la dynastie de Savoie. Celle-ci n'avait pas alors dans le concert européen la place qu'elle y a conquise grâce au concours de la France, moins d'un siècle plus tard, par l'effet de l'accession du royaume d'Italie au rang de grande puissance ; mais il n'en faut pas moins indiquer son rôle et sa politique, au cours de cette étude sur la Révolution française, dans ses rapports avec l'étranger. Or, pour s'en rendre compte exactement, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur les origines de cette maison royale, l'une des plus anciennes et des plus glorieuses de l'Europe. Son histoire, par bien des côtés, confine d'ailleurs à la nôtre lorsqu'elle ne s'identifie pas avec elle.

La maison de Savoie apparaît, dans les lointains du moyen âge, comme une conséquence de la domination burgonde. Parti des bords de la Vistule au IIe siècle de l'ère chrétienne, le peuple de ce nom avait erré pendant cent ans à travers les forêts de la Germanie, sans cesse harcelé, repoussé d'un pays à l'autre, par les Huns, les Vandales et les Gépides. Refoulé vers le Rhin par Attila, il s'unit aux Romains pour le combattre, contribua à remporter sur lui la victoire des plaines catalauniques et reçut, comme prix de son concours, le territoire qui s'étend de Bâle à l'Isère et qui s'accrut bientôt de nouvelles concessions sur le Doubs et la Saône. Les Burgondes s'y établirent moins en conquérants qu'en hôtes paisibles, faisant bon ménage et fusionnant avec les aborigènes. « Ils substituèrent, dit le baron Gingins de la Serraz, au dogme inexorable de la victoire le principe plus humain de la fusion graduelle des habitudes et des mœurs[1]. »

Ainsi se trouva fondé le premier royaume de Bourgogne, détruit en 534 par les Francs. Sa chute fut moins un changement de mœurs et de lois qu'une substitution de dynastie[2]. Le vaincu garda sa loi, cette fameuse loi Gombette, dont le principe fondamental est l'égalité des races : *Unâ conditione teneantur Burgundio et Romanus.* Tandis que cette loi continuait à régir les Burgondes vaincus comme aux temps de leur éphémère splendeur, une œuvre lente de fusion se poursuivait au pied des Alpes. De ces éléments divers, indigènes et barbares, amalgamés par l'invasion, un groupe ne tarda pas à se former, tout d'abord flottant et indécis, puis compact et aspirant nettement à l'indépendance. Le second royaume de Bourgogne naquit de ce mouvement en 888 ; moins étendu que le premier, il était limité au nord par les Alpes bernoises et la Reuss, à l'ouest par le Doubs et la Saône, à l'est par les Alpes, au delà desquelles il poussait une pointe dans la vallée d'Aoste. Ce royaume, qui n'eut rien de commun avec le duché de Bourgogne, compta quatre rois et devint, par le testament du dernier, mort sans postérité en 1032, un fief dépendant de

[1] Académie des sciences de Turin, *Mémoire sur l'établissement des Burgondes*, t. XL.

[2] Léon Ménabréa, *Montmélian et les Alpes.*

l'empire d'Allemagne. Ce fief fut lui-même, pendant plus de six siècles, un obstacle à l'expansion de la France vers le Jura et les Alpes, obstacle qui ne put être détruit qu'en 1674, sous le règne de Louis XIV, par la conquête de la Franche-Comté.

Au moment où s'opérait la transmission de la couronne de Bourgogne à Conrad le Salique, l'héritier du dernier roi, Humbert aux Blanches-Mains, le premier des Savoie, entre en scène « par un coup de théâtre où éclatent quelques-unes des qualités qui font les grandes races ». Lors du conflit soulevé par le testament royal, Humbert se range du côté du plus fort, « préférant un pouvoir unique, même étranger, à l'anarchie féodale[1]. » Son épée, jetée dans la balance, valut à l'empereur d'Allemagne la possession définitive du second royaume de Bourgogne. Tel fut, en même temps, le point de départ des brillantes destinées de la maison de Savoie. Enserrée entre les dauphins du Viennois, les ducs de Bourgogne et les rois de France, elle n'eût pu naître et grandir sans la protection des empereurs germaniques : moyennant la reconnaissance de leur droit de suzeraineté, ceux-ci laissèrent ces entreprenants vassaux s'agrandir à leur aise, mettre la main sur les communes et les seigneuries, devenir comtes, puis ducs, et travailler sans relâche à se rendre les véritables maîtres du fief impérial. Les Savoie, de simples *vicaires* parvenus à la dignité de *rois*, aimaient à se rattacher à ce Rodolphe Welf qui, passant à son doigt l'anneau de Saint-Maurice, saisissant sa lance et mettant sur sa tête le *diadème de Burgondie*, s'était fait proclamer, dans l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais, second roi de Bourgogne.

Au milieu du XIIIe siècle, alors qu'il n'avait point encore secoué le protectorat de l'Allemagne, la puissance du gardien des Alpes s'étendait de la plaine de Turin à l'Oberland bernois, de la vallée d'Aoste à Lyon et au Rhône, et même, dit un ancien traité de délimitation, dans le Rhône « jusqu'où un cheval peut aller sans nager ». Le petit comte de Maurienne avait fait son chemin depuis le jour où, descendu de son nid

[1] Hudry-Menos, *la Maison de Savoie, ses origines et sa politique.*

d'aigle de Charbonnières, il entreprenait la série de ses extensions discrètes, de ses marchés heureux, de ses mariages opulents et de ses accroissements continus de territoire.

Sur sa route, du côté de Berne, il rencontra, en 1265, un autre accapareur féodal, parti comme lui du versant occidental des Alpes et destiné comme lui à être définitivement refoulé par l'expansion de la France. Savoie et Habsbourg en vinrent aux mains : le premier l'emporta; il s'appelait Pierre II, le petit Charlemagne. Le vaincu n'était autre que Rodolphe de Habsbourg.

Du XIIIe au milieu du XVIe siècle, la maison de Savoie a son principal établissement de ce côté-ci des Alpes. Elle tend à ressusciter le second royaume de Bourgogne en réunissant sous son autorité une portion de la Suisse actuelle, toute la Savoie et une bande de notre France du sud-est. Elle acquiert la Bresse par un mariage avec Sibille de Beaugé, le Faucigny par un échange avec le dauphin du Viennois, le Génevois par un acte de vente « contre espèces sonnantes et trébuchantes », Nyons, Lausanne, Payerne, Nondon et Morat, par des soumissions plus ou moins spontanées et des donations impériales. Le comte Vert lui vaut Gex ; le comte Rouge, Nice et un port sur la Méditerranée, tandis qu'Amédée VIII, pour rétablir l'équilibre sur l'autre versant, s'empare de Verceil et de son territoire. Jusque-là on a pu dire que la maison de Savoie, française par la langue parlée à la cour, était demeurée française aussi par les intérêts, faisant échec sur le même échiquier à la maison de France.

Celle-ci travaillait de son côté à constituer l'œuvre qui demeurera son titre impérissable de gloire, — le plus beau royaume après celui du ciel, — et par le conflit même des ambitions, devait avoir pour rival celui que Saint-Simon appelle « M. de Savoie » : l'une et l'autre ne se disputaient-ils pas les mêmes portions de territoire ?

A cheval sur les Alpes, maîtresse d'un côté de toute la région sub-alpine, jusqu'aux portes de Lyon, de l'autre, de Suze et du Piémont, la maison de Savoie a hésité durant des siècles, se portant tantôt à droite, tantôt à gauche, gardant ses ambitions entières sur l'un et sur l'autre versant, rêvant à un

moment donné de constituer un royaume allobroge formé, au midi, de la Provence et du Dauphiné, à l'ouest, du Lyonnais et de la Bresse, au nord, de la Suisse française, et à l'est, des provinces sub-alpines avec la Savoie pour centre. « Ces portiers des Alpes, dit le comte d'Haussonville, avaient deux portes : l'une s'ouvrait sur l'Italie, l'autre sur la Suisse et la France, et c'était tantôt par l'une, tantôt par l'autre, que leur humeur inquiète et ambitieuse faisait irruption[1]. » Emmanuel-Philibert, le premier, reconnut que l'avenir de sa maison n'était point du côté de la porte de France. Profond politique autant que capitaine habile, il s'était convaincu sur les champs de bataille d'Italie, d'Allemagne et des Flandres, de la puissance de ressorts et de la vitalité de notre race : il l'avait vue, aux prises avec l'anarchie, comme à toutes les grandes périodes de son histoire, faire face à l'étranger, tenir en échec l'Angleterre et l'empire de Charles-Quint ; il savait ce qu'il lui avait fallu, à lui, d'énergie, d'audace et de science militaire pour la vaincre à Gravelines et à Saint-Quentin. Le duc se dit qu'il était téméraire de se risquer dans de nouvelles aventures contre un pareil adversaire. La paix de Cateau-Cambrésis signée, il se hâte de conclure avec la France une alliance étroite, épouse la sœur d'Henri II, et, renonçant à toute extension sur les territoires français contigus à ses possessions cisalpines, il abandonne le château de Chambéry, où il est né, passe prestement les monts et transfère sa capitale à Turin. En ce jour mémorable, la monarchie de Savoie s'octroyait ses lettres de grande naturalisation italienne. Son sort était fixé : de même celui de la province qui lui avait donné son nom.

L'une, déplaçant son centre de gravité, devait s'étendre en Italie. L'autre, de métropole réduite à la condition de colonie, était destinée à suivre le cours de ses rivières. Les événements ne firent dès lors qu'accentuer et précipiter cette double évolution : la force centrifuge éloignait l'une de l'autre et la maison et le coin de terre qui avait été le berceau de sa fortune. Genève, foyer de la réformation, affermit son indépendance sous la protection de Berne et du roi de France. Le pays de

[1] Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, *Revue des Deux Mondes*, 1896.

Vaud et le Valais furent retranchés des possessions de la Savoie. Un instant Charles-Emmanuel, en entrant dans la conjuration qui coûta la vie au maréchal de Biron, put recevoir de la seconde ligue formée contre Henri IV une promesse de cession de la Provence, du Dauphiné et d'une partie du Lyonnais ; mais l'épée du Béarnais et l'habileté de « ce vieux renard » de Lesdiguières préservèrent la France de tout démembrement et lui valurent de faire un pas, celui-là décisif, vers la frontière des Alpes.

Par le traité de Lyon, le 17 janvier 1601, Charles-Emmanuel Ier cédait la Bresse et le Bugey à Henri IV en échange du marquisat de Saluces. C'est le second anneau de cette chaîne qui viendra aboutir au traité du 24 mars 1860 : il eut son corollaire le 25 avril 1610. Le duc signait à Brusol[1] avec un envoyé du roi un pacte dont les articles secrets réglaient déjà l'annexion éventuelle de la Lombardie au Piémont et celle de la Savoie à la France. La mort tragique de Henri IV ajourna cette combinaison, qui devait être reprise plus d'une fois avant de devenir un fait accompli. Le traité de Lyon n'en demeure pas moins l'une des dates les plus importantes de notre histoire diplomatique. La France avait un pied en Italie, a dit un historien ; elle en fut pour toujours éloignée ; mais ne pourrait-on pas ajouter que la maison de Savoie, qui en avait deux en France, signait irrévocablement cette fois, qu'elle le voulût ou qu'elle ne le voulût pas, sa renonciation à toute extension dans le bassin du Rhône et à toute velléité de rétablissement du royaume de Bourgogne ? La cession de la Bresse fut considérée à la cour de Turin comme une calamité plus grave encore que la perte de Genève et de la Suisse romande. Décidément, la « paix de marchand » n'était pas du côté du roi de France.

Ce traité marqua, dans la vie commune de ces deux monarchies françaises par les origines, la scission définitive que l'émigration d'Emmanuel-Philibert avait préparée. « A partir du traité de Lyon, dit le marquis Costa de Beauregard, la maison de Savoie n'a plus été par le fait qu'une puissance italienne.

[1] Village de la vallée de Suse.

Elle n'a plus considéré ce qui lui restait au delà des monts que comme un seigneur vivant dans l'opulence, au sein d'une vaste cité, considère le fief antique dont il porte le nom et qu'il visite rarement[1]. »

Devenus princes italiens, de 1601 à la Révolution française, les Savoie, fidèles à leur politique, doués de ce que le baron Carutti appelle *la grande virtu del perseverare*[2], s'efforcèrent d'étendre leurs possessions de proche en proche dans toute la partie septentrionale de la péninsule ; mais, en même temps qu'une politique piémontaise, ils eurent « une politique italienne[3] » tendant visiblement à créer de l'autre côté des Alpes le royaume qu'ils avaient rêvé en deçà, sans abandonner d'ailleurs la velléité de constituer celui-ci, au gré des circonstances favorables que les événements pourraient susciter.

Ces préoccupations multiples, cette ambition de s'étendre en Italie sans négliger l'occasion de s'arrondir en France, expliquent la conduite à double face de la maison de Savoie, tour à tour s'alliant avec l'Autriche et avec la France, abandonnant son allié de la veille pour s'unir à l'ennemi qu'ils combattaient ensemble et cherchant, en toute aventure, à tirer son épingle du jeu.

Ainsi, sous le règne de Louis XIV, on la vit, — avec cette désinvolture qui en politique procède de la morale spéciale mise en lumière par les *Lettres d'un Étranger*, — alternativement tendre la main au grand roi et lui tourner le dos, tirer sur les troupes de l'Empereur et passer le lendemain dans son camp avec armes et bagages. Lors de l'une des nombreuses négociations diplomatiques auxquelles donnèrent lieu ces volte-faces passées à l'état chronique, le roi de France se plaignait au comte de Mellarède, l'envoyé de M. de Savoie, de ce que celui-ci, son parent, eût osé s'allier avec ses ennemis. « Sire, répliqua le diplomate savoyard, telle était la situation du roi mon maître, qu'il se fût allié aux Turcs si Votre Majesté ne l'eût prévenu. » Louvois, présent à l'entretien, voulait envoyer M. de Mellarède à la Bastille ; mais Louis XIV s'y opposa et

[1] *Mémoires historiques sur la royale maison de Savoie.*
[2] *Storia della diplomazia della corte di Savoia.*
[3] Hudry-Menos, *la Maison de Savoie, ses origines et sa politique.*

laissa l'ambassadeur reprendre tranquillement le chemin de la frontière[1].

C'est chose curieuse, en effet, que de suivre, à cette période de notre histoire, les évolutions protéiformes et les palinodies de la politique piémontaise. Ces palinodies sont plus apparentes que réelles ; car elles rentrent dans un plan préconçu, elles font partie d'un système, elles procèdent du double intérêt cisalpin et transalpin qu'il s'agit de ménager. En 1687, le duc de Savoie, — de même d'ailleurs que l'électeur de Bavière et les princes d'Italie, — adhère secrètement à la ligue d'Augsbourg, conclue le 9 juillet 1686 dans cette ville entre les princes protestants du nord de l'Allemagne, l'Empereur, l'Espagne, la Suède et la Hollande. Le but de cette ligue, provoquée par le soulèvement qu'avaient produit la persécution des protestants et la révocation de l'édit de Nantes, était de maintenir la liberté de conscience et de restreindre la France aux limites du traité de Westphalie. On sait de quelle façon l'épée de Louis XIV sut combattre et dissoudre cette coalition formidable : la prise de Namur, les victoires de Fleurus, de Steinkerque, de Nerwinde et de la Marsaille, sont au rang des souvenirs les plus glorieux des armes françaises. La paix de Ryswick, en 1697, mit fin à la guerre du Palatinat. Victor-Amédée II en hâta la conclusion par le traité signé à Pignerol, le 30 mai 1696, entre lui et M. de Tessé. Aux termes de ce traité, la Savoie, conquise par Saint-Ruth dès 1690, était restituée à son souverain, la neutralité de l'Italie reconnue et garantie par la France. Quant à Victor-Amédée, il faussait sans autre façon compagnie à l'Autriche. « En moins d'un mois, dit Voltaire, il fut généralissime de l'Empereur et généralissime de Louis XIV ; nul prince ne prenait plus tôt son parti quand il s'agissait de rompre ses engagements pour ses intérêts[2]. »

On le vit bien lors de cette guerre fameuse de la succession d'Espagne, lever de rideau sanglant du XVIII^e siècle, qui valut à l'Europe « treize ans de guerre universelle, plusieurs milliards de banqueroute et plusieurs millions de vies

[1] Mallet du Pan, *Mercure britannique*, t. I, p. 117, note 1.
[2] *Le Siècle de Louis XIV.*

humaines[1] ». Le 1er novembre 1700, Charles II, roi d'Espagne, dernier descendant direct de Charles-Quint, s'éteignait sans postérité, instituant pour son héritier Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin et petit-fils de Louis XIV. Le partage de cette succession opulente mit l'Europe en feu. « On avait vu, dit le marquis Costa de Beauregard, de grands potentats s'abaisser au rôle que jouent quelquefois des légataires avides dans les classes les plus obscures de la société, cherchant à se supplanter les uns les autres auprès d'un parent moribond, et, de peur que la succession ne leur échappe tout entière, partageant l'héritage entre eux de son vivant par des traités secrets et illégaux[2]. »

Le testament du roi défunt déjouait tous ces calculs. Son acceptation par Louis XIV, la prise de possession de l'héritage espagnol par Philippe d'Anjou et la reconnaissance de celui-ci comme roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V, démolissaient la muraille qui séparait l'Espagne de la France... Il n'y avait plus de Pyrénées; mais la confirmation en faveur de Philippe V de ses droits éventuels à la couronne de France dressait une barrière autrement infranchissable entre la France et l'Europe, effrayée de la prépondérance énorme que la réunion des deux monarchies sur une même tête pouvait donner à notre pays[3]. L'Europe forma une nouvelle ligue. A celle d'Augsbourg succéda la Grande-Alliance, signée à La Haye, le 7 septembre 1701, entre les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la république de Hollande et de la maison d'Autriche. Pour en contrebalancer l'effet, Louis XIV avait pris les devants et cherché, de son côté, à contracter des alliances. La première qui se présenta à lui fut celle du duc de Savoie. Tout d'abord fort perplexe sur le parti à prendre, celui-ci avait signé avec la France le traité du 5 avril 1701, aux termes duquel une pension mensuelle de cinquante mille écus devait lui être servie. De plus il obtenait la promesse, bientôt suivie d'exécution, de marier sa seconde fille, puînée de la duchesse de Bourgogne, au roi d'Espagne. Enfin il faisait consacrer à nouveau le prin-

[1] Michelet, *Histoire de France*, XIV, 185.
[2] *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie*, III, 54.
[3] J.-J. Vernier, *Un épisode de la guerre de la succession d'Espagne*, 39.

cipe de la neutralité de l'Italie et stipulait que, pour le cas où le théâtre des opérations se trouverait transporté au delà des Alpes, il entrerait dans le duché de Milan en qualité de généralissime des armées française et espagnole. La couronne de fer des rois lombards hantait obstinément ses rêves...

Le duc combattit donc, avec la valeur traditionnelle de sa race, ayant comme généraux sous ses ordres, successivement, Catinat et Villeroi; mais il fut bientôt facile de se convaincre qu'il jouait double jeu. De fait, à la suite de négociations secrètes habilement conduites par le prince Eugène et en vertu d'un traité signé clandestinement, il s'était détaché de la cause de Louis XIV et uni aux puissances européennes, qu'il continuait à combattre pour la forme. La politique a de ces insolents contrastes. Le père, négociateur heureux du mariage espagnol, travaillait à déposséder sa fille de la couronne d'Espagne. M. de Savoie laissait d'ailleurs transpirer cette défection auprès du cabinet de Versailles comme une simple hypothèse, espérant que, pour l'empêcher de passer à l'ennemi, on lui céderait le duché de Milan; mais Louis XIV, ayant acquis la preuve irrécusable de ces menées bien italiennes, entra dans une colère violente. Du coup, il donna l'ordre d'envahir la Savoie, d'arrêter tous les Piémontais qui servaient dans les armées françaises en Italie et en Flandre, de les y maintenir de force, et de se saisir à Turin de la personne du duc.

Alors eut lieu cet échange de missives, bien royales des deux côtés, que l'histoire a enregistrées.

Louis XIV écrivit à Victor-Amédée II :

« Monsieur, puisque votre religion, l'honneur et votre propre signature ne servent de rien entre nous, j'envoie mon cousin, le duc de Vendôme, pour vous expliquer mes volontés; il vous donnera vingt-quatre heures pour vous décider. »

A quoi M. de Savoie répondit :

« Sire, les menaces ne m'épouvantent point. Je prendrai les mesures qui me conviendront le mieux relativement à l'indigne procédé dont on a usé envers mes troupes. Je n'ai que faire de mieux m'expliquer et ne veux entendre aucune proposition[1]. »

[1] Marquis Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie*, III, 63.

Si Louis XIV ne dut pas entendre souvent un pareil langage, Victor-Amédée II était prince à le tenir.

La guerre se poursuivit, implacable, entre les amis de la veille ; elle devait se terminer par le siège, resté célèbre, de Turin, en 1706. En attendant, la Savoie fut de nouveau occupée par les armées françaises. C'était périodiquement son sort... Se jugeant impuissant à la défendre, Victor-Amédée essaya de négocier avec la Diète helvétique pour en obtenir la neutralisation. Mellarède, — celui-là même qui avait fait à Louis XIV en personne la réponse que Louvois voulait lui faire expier à la Bastille, — fut chargé de la négociation. « Vos traités avec la France, dit-il à MM. de Berne, ne sont pas des boucliers assez forts pour résister aux coups qu'elle vous portera, si, opprimant vos voisins, elle vous environne de toutes parts, et si l'intrigue de ses négociateurs vous cache qu'il n'est pas permis d'être entouré de ses armes sans être soumis à ses volontés[1]. » Mellarède avait pour instructions secrètes de décider Berne et Zurich à faire pour la Savoie « les mêmes observations que pour les pays qui sont auprès de Berne et de Constance », et de proposer en retour « de leur céder les propres droits de la couronne de Savoie sur Genève, et de renoncer définitivement au pays de Vaud ». Les pouvoirs de Mellarède allaient même jusqu'à lui permettre de consentir à l'agrégation de la Savoie à la Confédération : « Vous représenterez aux Suisses que nous voulons bien faire plus pour leur donner des preuves parfaites de notre confiance et de l'estime que nous faisons de leur alliance, puisque nous consentons qu'ils agrègent nos États de Savoie au louable Corps helvétique. » — « L'interest estant le ressort qui fait remüer ce corps, porte la note de la chancellerie, vous vous servirez de ce remède a propos[2]. » Le duc eût pu ajouter que le « ressort » auquel il fait allusion ne « remuait » pas que le « corps » de MM. de Berne.

Le diplomate savoyard, « en homme de courage, d'esprit et de pénétration » qu'il était, n'eut pas de peine à gagner son procès. Berne et Fribourg envoyèrent des députés au duc de La Feuillade, qui commandait en Savoie, et requirent la recon-

[1] Mallet du Pan, *Mercure britannique*, t. I, p. 117.
[2] V. de Saint-Genix, *Histoire de Savoie*, t. II, p. 429.

naissance de la neutralité du duché. « Après que nos glorieux ancêtres, dirent-ils, eurent acquis par la valeur de leurs armes la liberté de leurs États, ils établirent, par la sagesse de leurs conseils et les lumières de leur prévoyance, des maximes pour conserver ce précieux acquêt à leur postérité. Parmi ces maximes, la plus fondamentale consiste dans le soin d'avoir plusieurs souverains pour voisins, et de ne point permettre que les pays qui confinent leurs États et qui en sont la barrière tombent sous une même puissance[1]. »

Excellente maxime, que, hélas! sous le second empire, la France devait trop oublier...

Le cabinet de Versailles ne se dissimulait pas sans doute les conséquences d'un pareil incident diplomatique, celles surtout que cet incident pouvait avoir dans l'avenir au point de vue de l'annexion de la Savoie, inscrite de tout temps au programme de la diplomatie française comme étant nécessaire pour parachever, sur la frontière du sud-est, l'œuvre de l'unité nationale. Le marquis de Puyseux, ambassadeur de France, essaya de parer le coup; mais ni les menaces, ni les promesses n'ébranlèrent le Corps helvétique. Celui-ci déclarait hautement que, si la Savoie n'était pas rendue à son souverain, il enverrait au duc des troupes pour la garder. Le duc obtint des levées quand on en refusait au roi. Bref, le 23 mai 1704, M. de Puyseux garantit à la Diète générale que Sa Majesté ne réunirait point la Savoie à la couronne. On échappa de cette façon à un traité emportant la reconnaissance formelle de la neutralité, lequel eût pu soulever plus tard de graves conflits.

Au cours de cette longue guerre de la succession d'Espagne, cet avatar du cabinet de Turin ne fut pas le dernier. Vers la fin, comme plus tard en 1815, la lassitude des peuples obligeait les puissances à conclure la paix à tout prix. Des conférences, qui n'imposèrent point d'ailleurs silence au canon, furent entamées à Utrecht. Le duc de Savoie se retourna alors vers l'Angleterre et n'eut pas de défenseurs plus ardents que les ministres anglais. Ceux-ci, pour mettre un terme à la conflagration européenne, proposaient de transférer Philippe V en Italie, de lui donner

[1] Texte cité par Mallet du Pan, *Mercure britannique*, t. I, p. 118.

la Savoie, le Piémont et la Sicile, qui après lui reviendraient à la France. Quant au duc de Savoie, il devenait tout uniment roi d'Espagne. Mais Philippe V s'obstinait, Louis XIV hésitait, et les whigs, successeurs de la reine Anne, firent roi le duc Victor-Amédée au profit de l'Autriche, pour qu'il gardât les Alpes et séparât à tout jamais la France de l'Italie[1]. Ainsi, battu, non sans gloire, privé du berceau de sa monarchie, ayant perdu ses armées, son trésor, son royaume, Victor-Amédée, avec ce bonheur particulier à la maison de Savoie, tirait de ses défaites plus d'avantages que d'une série de victoires. Le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, lui restituait tout ce que les Français occupaient en Savoie et en Piémont, et lui accordait en outre l'île de Sicile et le titre de roi. « Victor, suivant le mot du marquis de Saint-Hilaire, forçait ainsi la fortune à lui rendre plus qu'elle ne lui fit jamais perdre. »

Vingt ans plus tard, en 1733, la France, l'Espagne et la Sardaigne s'unirent de nouveau, par les traités secrets du 25 septembre et du 26 octobre. On y convenait de chasser les Autrichiens d'Italie; le Milanais devait être réuni au Piémont et former un royaume de Lombardie. Une convention particulière entre la France et la Sardaigne stipulait que la Savoie serait cédée à la France quand le roi de Sardaigne aurait Mantoue en sus du Milanais. Cette fois encore le projet n'aboutit pas. En 1739, à la paix de Vienne, le roi de Sardaigne conserva ses provinces transalpines; mais il s'était virtuellement condamné à les perdre. L'annexion définitive de la Savoie et du comté de Nice à la France n'était plus, sur le cadran diplomatique, qu'une question d'heures; elle s'imposait comme « la conclusion logique, l'aboutissement fatal de tout un passé historique ». La réunion de 1860 devait, par sa légitimité, couvrir ce que la conquête de 1792, faite par surprise et sans déclaration de guerre, eut de violent et d'attentatoire au droit international. Pour qui, disons-le en passant, a assisté à cet admirable mouvement de 1860; pour qui, comme nous, a partagé « cet enthousiasme inouï, dont ceux-là seuls peuvent douter qui n'en ont pas vu de leurs yeux les éclatantes et uni-

[1] *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, I, 227. — *L'Europe à Utrecht.* — *Le Correspondant*, t. XXXV, 883.

verselles manifestations[1] », il est permis de le proclamer bien haut, et c'est sur la frontière de notre France que nous écrivons ces lignes :

Oui, la Savoie était française, par le cœur autant que par le langage, avant de le devenir par son vote. Non, le plébiscite du 22 avril n'a pas été « un expédient politique[2], » une sorte de carte forcée, imposée par la complicité de deux Cabinets à des populations récalcitrantes. Ce vote solennel a été l'explosion spontanée, libre et unanime, du sentiment national longtemps comprimé, chez les Français du pied des Alpes, par la religion de la fidélité. Ne l'avons-nous pas prouvé quand, en 1870, nous payâmes avec notre sang la place retrouvée au foyer de la famille française, et revendiquâmes, jusque sous le feu de l'ennemi[3], le droit d'être quand même et pour toujours des enfants de France?...

## II

Au moment où commençait à gronder le tonnerre qui allait

[1] Jacques Bourgeois, *l'Annexion de la Savoie à la France, Revue générale de droit international public*, 1896, p. 674.

[2] M. Fr. Grivaz, *le Plébiscite d'annexion de 1860, ibid.*, p. 447.

[3] On lit dans la *Presse langroise*, du 10 mars 1871 :

« Nous tenons, comme citoyens et comme soldats, à affirmer hautement, en face de la France grande et glorieuse jusque dans ses désastres, que nous sommes incapables de rompre, à l'heure de l'infortune, un engagement librement contracté dans les jours de prospérité. La Savoie, dont nous sommes fiers d'être les enfants, a le cœur trop haut pour se prêter jamais à des aspirations et à des actes qui nous feraient accuser de n'avoir pas l'énergie de partager avec le reste de la nation les embarras et les douleurs de la situation commune. Quand nous nous donnons, c'est franchement, loyalement et sans réserve; nous sommes Français, et les malheurs momentanés de la France sont une raison de plus pour que nous restions Français.

« Qu'on ne vienne donc pas, à un pareil moment, nous soupçonner d'une défection! Nous sommes la sève et la jeunesse de la Savoie, et nos pères, qui vont nous revoir, ne nous désavoueront pas. Après avoir tenu dignement notre place, près de nos frères aînés, dans la grande lutte nationale, nous voulons rester associés au deuil, aux charges et aux espérances de la patrie, et nous ne consentirons jamais, de près ni de loin, à solliciter de l'ennemi que nous combattions hier la honteuse faveur d'être démembrés du sol pour lequel nous avons exposé notre vie et versé notre sang. »

Suivent les signatures des officiers des trois bataillons de mobile de la Haute-Savoie, avec lesquels l'auteur de ce livre a eu l'insigne honneur de remplir son devoir de soldat.

ébranler l'Europe, la maison d'Autriche et la maison de Savoie se retrouvaient face à face dans les plaines du Pô. La première possédait le duché de Milan; la seconde s'étendait jusqu'au Tessin. Le centre de la péninsule était occupé par deux ou trois principautés et les États pontificaux; le midi, par les Bourbons d'Espagne.

Les deux ennemis héréditaires se rencontraient, comme jadis sur la route de Berne, où Pierre II de Savoie avait fait rendre gorge à Rodolphe de Habsbourg. François II, empereur d'Autriche, devait prendre sa revanche et attirer Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, dans une aventure où celui-ci perdit sa couronne.

La politique étrangère de l'Autriche, à cette époque, fut un mélange d'hypocrisie et d'avidité. L'Empereur pouvait être sincère en conviant son cousin de Savoie à s'unir à lui pour défendre la cause de la monarchie; mais, à l'encontre du roi de Sardaigne, le cabinet de Vienne poursuivait un but moins pur et moins désintéressé : en l'entraînant dans la coalition, il le mettait, vainqueur ou vaincu, à la discrétion de l'Autriche. Et pourtant, si l'habileté traditionnelle de ses diplomates n'eût dans cette circonstance subi une éclipse, quelle situation avantageuse les événements se seraient chargés de faire au roitelet piémontais! Solidement campé sur les deux versants des Alpes, maître d'un côté du Piémont, de l'autre de la Savoie, il se trouvait en quelque sorte, entre la France et l'Europe coalisée, dans une position analogue à celle de la Suisse. Chacun avait intérêt à le ménager, à s'assurer de sa part la neutralité, sinon une alliance formelle. Restant neutre, le cabinet de Turin voyait venir; il pouvait se décider suivant les événements et reculait, dans tous les cas, l'époque fatale de la perte du duché de Savoie et du comté de Nice. S'alliant avec la France, si la fortune des armes venait à sourire à celle-ci, il pouvait se tailler dans l'Italie du Nord, au détriment de l'Autriche, le royaume dont l'hypothèse, maintes fois à la veille de se réaliser, avait été envisagée depuis des siècles par les deux chancelleries française et piémontaise.

Le roi de Sardaigne crut devoir adopter une autre politique. Il donna tête baissée dans l'embûche que lui préparait le cabinet

de Vienne et résista aux avances que lui avait faites celui de Paris. Ce dernier ne se tint pas pour battu ; il essayait encore de renouer, au cours des hostilités qui suivirent la brusque invasion de la Savoie par le général Montesquiou, en septembre 1792, et les velléités de raccommodement se prolongèrent jusqu'à l'armistice de Cherasco, en avril 1796. Cette invasion, semble-t-il, ne fut pas préméditée. La conquête ne paraît point être rentrée à ce moment-là dans les plans d'un gouvernement qui, ayant à défendre la patrie en danger, avait autre chose à faire que de songer à des annexions de territoires. Le 1er septembre, Servan, le ministre de la guerre, écrivait au général Montesquiou :

« Avant la journée du 10 août, on avait arrêté, dans le conseil de Turin, qu'on s'en tiendrait à une neutralité armée très exacte. L'esprit de cette cour a-t-il changé? je l'ignore ; mais, quelles que soient les intentions de cette cour, nous ne pouvons ni ne devons plus vous permettre de l'attaquer[1]. »

Quinze jours après, à la vérité, le vent a tourné. Servan autorise M. de Montesquiou à aller de l'avant, « pourvu qu'il joue à coup sûr et qu'il annonce qu'on va chercher des frères parmi les peuples opprimés » ; mais l'imprévu même de cet ordre indique combien il eût été facile au roi de Sardaigne d'éviter un conflit armé avec la France. La Savoie prise sans combat, abandonnée qu'elle fut par les troupes piémontaises, il était naturel que la France tînt à la garder ; mais elle se montra toujours disposée à appuyer le roi de Sardaigne dans sa politique italienne et antiautrichienne.

Lorsque, en mai 1793, Chépy se rendait à l'armée des Alpes, il recevait comme instructions secrètes l'ordre de s'informer si la cour de Turin tenait encore au projet de rentrer en Savoie et si elle serait éloignée d'accepter une autre province en compensation de celle-ci et du comté de Nice.

Un mois plus tard, après les avantages remportés sur les Piémontais, Chépy écrivait au ministre :

« On peut profiter de la détresse et de l'abandon du roi sarde, lui parler de ses vrais intérêts, lui offrir la paix et vingt-

[1] Archives des affaires étrangères, *Correspondance du général Montesquiou.*

cinq mille hommes pour s'emparer de la Lombardie autrichienne, du Milanais ou bien des États de Parme. J'y vois l'avantage de détruire l'influence de la maison d'Autriche en Italie, de s'y acquérir un allié fidèle et utile, qui assurerait à la République, dans cette partie, une utile prépondérance, surtout si l'on joint à cette mesure le partage de la domination papale entre le roi de Naples et le grand-duc[1]. »

Soulavie, de son côté, dans sa correspondance avec Deforgues, le successeur de Lebrun au ministère des relations extérieures[2], soutenait la même thèse : l'intérêt de la France était de mettre la division entre le roi de Sardaigne et l'Autriche. « Il faut, écrivait-il, faire miroiter aux yeux du roi la perspective des plaines lombardes comme compensation au sacrifice de la Savoie. Il faut même lui promettre de payer des Suisses pour l'aider à démembrer l'Autriche, pourvu : 1° qu'il se détache de la coalition; 2° qu'il renonce à la possession entre le Rhône et les Alpes; 3° qu'il attaque le Mantouan et le Milanais[3]. »

La France reconnaissait donc l'intérêt qu'elle avait à se ménager l'alliance, ou tout au moins la neutralité du royaume de Sardaigne. Gardant pour elle la Savoie, qu'elle jugeait de bonne prise, et qui tôt ou tard devait lui revenir pour compléter ses frontières naturelles, elle n'eût pas été éloignée d'aider le roi à s'agrandir de l'autre côté des monts, au détriment de l'Autriche.

Peut-être, à ce moment, la maison de Savoie eût-elle pu déjà, avec le concours de la France, créer un royaume de l'Italie du Nord; trompée par l'Autriche et égarée par ses chimères, elle voulut s'attaquer au colosse et y gagna d'être écrasée dans la lutte, victime de la perfidie de ses alliés, jouet de la coalition, qu'elle avait servie avec un dévouement et une activité sans égale.

[1] Archives des affaires étrangères. — R. Delachenal, *Un agent politique à l'armée des Alpes. — Correspondance de Pierre Chépy, Genève, 21 juin, an II de la République.*

[2] Lebrun avait été nommé ministre le 10 août 1792. Arrêté le 3 juin 1793, il fut remplacé le 21 du même mois par Deforgues, traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté le 27 décembre 1793 (7 nivôse an II). Il y avait près, en ce temps-là, du ministère à l'échafaud...

[3] A. Mazon, *Histoire de Soulavie*, t. I, p. 195.

## III

Au début de la Révolution, en effet, les puissances européennes étaient, les unes et les autres, en proie à des illusions étranges. Sauf à se déchirer entre elles, une fois l'œuvre commune accomplie, il semble bien que le mot d'ordre et la raison de leur alliance fussent le démembrement de la France.

« La Russie et la Prusse, dit M. Albert Sorel, négociaient le second partage de la Pologne avant que la France eût déclaré la guerre à l'Autriche. Ce partage est contemporain de la première coalition formée contre la France; on peut dire qu'il en est la condition nécessaire. Cette spoliation inique et insolente du faible par le fort n'avait même pas, dans l'esprit de ceux qui la tramèrent en secret et la perpétrèrent cyniquement, le prétexte sophistique de rétablir au profit des cours du Nord l'équilibre détruit par les conquêtes de la France. La France n'avait point encore fait de conquêtes, lorsqu'au printemps de 1792, les Russes envahirent la Pologne et que les Prussiens décidèrent d'y usurper leur part de palatinats. Le pacte qui fut conclu alors entre les alliés était si peu destiné à compenser pour eux l'extension de la France, qu'il avait pour corollaire secret un plan de démembrement de la France au profit des alliés[1]. »

Ainsi, les puissances voyaient dans la Révolution française une occasion favorable de remanier la carte d'Europe. Chacun y trouvait son profit et escomptait une part dans la dépouille. Le roi de Sardaigne, en particulier, souriait à la perspective, qu'on avait habilement fait valoir à ses yeux, de reprendre le rêve abandonné par Emmanuel-Philibert : s'étendre dans le bassin du Rhône et sur le littoral de la Méditerranée, récupérer la Bresse et le Bugey, conquérir la Provence et restaurer le second royaume de Bourgogne, pendant que, sur une autre frontière, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté seraient annexées à l'Allemagne. L'illusion à cet égard était

[1] Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 544.

telle, que, loin de s'effrayer des progrès du mouvement révolutionnaire, le cabinet de Turin y applaudissait *in petto*, comme on disait là-bas, attendant patiemment que le fruit fût assez mûr pour le cueillir.

Le cabinet de Vienne, en rejetant M. de Savoie au delà des Alpes, se débarrassait d'un voisin gênant et dangereux : il guettait ces belles provinces d'Alexandrie, de Tortone, de Novare, qui avaient été cédées à la maison de Savoie par les traités d'Utrecht et d'Aquisgrana, et il assurait ainsi la domination autrichienne sur les plaines qui s'étendent des Alpes à l'Adriatique[1].

Ces raisons d'ordre purement politique trouvèrent un accueil facile auprès du roi, grâce à des causes secondes et d'une nature plus respectable : celles tenant aux dispositions personnelles, aux liens de parenté, aux opinions qui prévalaient à la cour de Turin. Monarque absolu, mais paternel, ayant plus sévèrement que d'autres protégé son peuple contre la contagion du virus philosophique, allant de lui-même au-devant des réformes et accordant à la justice ce qui, ailleurs, devait être conquis par la pression de l'opinion[2], Victor-Amédée III considérait comme des ennemis-nés de son trône ceux qui, à travers le monde, semaient la doctrine de l'émancipation des peuples, de la représentation nationale et de la liberté. Allié à la maison de France, beau-père du comte de Provence et du comte d'Artois, il envisageait la cause des princes émigrés comme étant sa propre

[1] Albert Blanc, *Mémoires et correspondance diplomatique de J. de Maistre.* — Viverot, *Quellen zur deutschen Politik Œsterreichs,* Vienne, 1874, t. II, p. 133.

[2] Le libéralisme pratique était de tradition dans la maison de Savoie. Victor-Amédée III avait été devancé dans ses pacifiques réformes par Charles-Emmanuel III, son prédécesseur. M. de Saint-Genix a eu raison de dire qu'en 1789 la Révolution était faite en Savoie, où il ne restait plus qu'à accommoder les mots à la chose. L'établissement du cadastre, la création d'un conseil de réforme pour la réorganisation et le développement de l'instruction publique, la revision de la législation, l'accès des fonctions civiles et militaires au tiers état, l'abolition de la servitude personnelle, de la taille et du droit de main-morte, la restitution du droit d'élection de leurs conseils aux communes, marquent les étapes du progrès réalisé par Charles-Emmanuel III, dans son règne fécond de quarante-trois années. Ce prince avait pour maxime que, « si le pouvoir résidait dans le souverain, les réformes utiles devaient provenir de son initiative, avant même que le peuple, en faveur de qui elles devaient se faire, les ait désirées. »

Consulter sur ce point l'intéressante étude de M. F. Dullin, *le Dernier affranchissement féodal en Savoie.*

cause, un procès de famille, dans lequel l'honneur lui commandait de prendre parti pour les siens. L'Autriche, qui affichait ailleurs un profond dédain des armées françaises, menaçait de celles-ci le roi de Sardaigne et affectait de lui faire une grande faveur en consentant à le protéger. Les agents secrets du cabinet de Vienne avaient à ce point ameuté l'opinion contre la France, que la noblesse de Turin voyait avec répugnance les prêtres de Savoie arriver dans la capitale, parce qu'ils parlaient français et venaient de l'autre côté des Alpes[1]. « Je me sens entraîné à croire, écrivait en ce temps Joseph de Maistre, que le Piémont sera révolutionné et que nous nous régénérerons ensemble, ou que la Savoie ne retournera plus à son ancienne domination[2]. »

Sous l'empire de ces divers mobiles, le roi Victor résista avec une opiniâtreté qui ne se démentit jamais aux avances de la France. Celle-ci, justement soucieuse de se procurer la clef des Alpes et de supprimer tout tampon entre elle et les possessions autrichiennes, ne cessait de coqueter avec le monarque piémontais, en lui présentant comme un appât la possession des plaines lombardes. La mission de Semonville n'avait pas d'autre but. Elle échoua. Le roi refusa l'offre que la France lui faisait des territoires que leurs deux armées réunies conquerraient en Italie, préférant celle que l'Autriche lui avait faite des provinces que leurs deux armées réunies enlèveraient à la France.

Ce qui devait arriver arriva.

La Convention, n'ayant pu attirer à elle le roi de Sardaigne, le traita en ennemi. La Sardaigne était rejetée définitivement du côté de la coalition; elle allait tirer les marrons du feu pour le compte de l'Autriche et « se laisser souffler par elle comme un acteur sur les planches », suivant le mot de Souvaroff.

L'Autriche, sans jamais se compromettre et avec l'intention secrète de ne pas défendre sérieusement son allié, le fit battre, sans profit et sans gloire, en 1793, dans la campagne des Alpes. Le roi n'en signa pas moins, en proie à un singulier aveuglement, le 23 mars 1794, le traité de Valenciennes, par lequel

[1] Albert Blanc, *Mémoires et correspondance*, p. 39.
[2] *Lettres et opuscules*, I, p. 7.

il cédait à l'Autriche tout le Novarais, en échange des terres qui pourraient revenir aux Autrichiens de leurs conquêtes futures en Provence et en Dauphiné. Au moment où arriva à Lausanne la nouvelle de ce qu'un historien diplomate a appelé « le chef-d'œuvre d'une politique de grands chemins », le comte de Maistre se trouvait au château baillival, chez son ami le baron d'Erlach, qui se mit à rire en s'écriant : « Quelle peau d'ours ! » Le comte, pâle et ému, resta longtemps silencieux, puis il dit à son tour : « Que signifie cette épouvantable énigme ? » Bien des années après, en avril 1812, encore sous le coup de l'émotion qu'il avait ressentie à la première nouvelle de l'événement, Joseph de Maistre écrivait au chevalier Rossi :

« Un préjugé qu'on rencontre assez souvent dans les plus hautes régions, c'est celui qui confond une *maison* avec un *cabinet*, quoique rien ne soit plus différent. Si ce préjugé n'est pas absolument étouffé, la raison ne peut se faire entendre. Toutes les maisons sont également respectables, et je suis à genoux devant elles, quelles que soient leurs dimensions; mais quant aux cabinets, c'est une autre chose; je me réserve la liberté d'en juger sans la moindre gêne. Il y a douze ans environ que l'excellent empereur François II ou Ier disait à un sujet distingué de Sa Majesté : *Comment a-t-on pu croire que je voulais m'approprier quelques possessions du roi de Sardaigne? Qui, moi?* Certaines personnes auront pu rire avec irrévérence de cette phrase; mais pour moi, je ne suis pas si méchant, ni si impertinent, ni si injuste. Je crois à la bonne foi qui la prononçait comme je crois vous écrire; mais c'est la maison qui disait cela; qu'est-ce que cela fait au cabinet, qui est plus fort que la maison, qui la mène et qui la flétrira même, s'il y trouve son profit? C'est avec les maisons que subsistent les alliances, les parentés, les amitiés, la justice, la reconnaissance et la bonne foi. Les cabinets n'ont ni foi ni loi, ni honneur ni délicatesse, ni parents ni amis : rien n'empêche de les voir et de les juger tels qu'ils sont... »

Et, arrachant les masques, mettant à nu, avec la causticité de son esprit, les menées ténébreuses dont il avait saisi la trame, le comte ajoutait :

« Voyez le principe établi par l'Autriche, dès l'an 1789, et

qui a tout mené par rapport à nous : *Le roi de Sardaigne, placé entre nous et la France, était invulnérable à cause de l'équilibre; maintenant qu'il aurait horreur de s'allier avec une bande de régicides, il est à nous, nous en ferons à notre plaisir.* Autre principe non moins lumineux : *Tout ce qu'on prend sur l'ennemi est à nous, même le bien de l'ami. En conséquence, nous ne défendrons le Piémont qu'autant qu'il le faut pour agacer les Français, puis nous le reprendrons sur eux.* — Qui, moi?

« Et lorsqu'un ministre étranger, de ma connaissance particulière et fort attaché à nos augustes maîtres, disait à M. Gherardini : *Mais à quoi pensez-vous donc de défendre aussi mal ce pays?* Le ministre de famille répondait : *Laissez, laissez-les faire, mon cher! Lorsqu'ils auront conquis, nous tomberons dessus et nous reprendrons tout* (pour nous).

« Par une suite du même principe, on volait Bologne au chef de la chrétienté, qui n'est en guerre avec personne et qui est véritablement le *prince de la paix.* Mais Bologne avait été prise la veille par les Français; donc, etc. Cela saute aux yeux...

« Vous parlerais-je de l'épouvantable énigme du 25 mai 1794[1], chef-d'œuvre de politique délicate, de vues profondes et d'élégante clarté? — Qui, moi?...

« Et lorsque Souvaroff, debout encore à Augsbourg avec les restes de son armée, diminuée mais invaincue, et son immense réputation, disait au cabinet : « Voulez-vous replacer le roi de « Sardaigne? Voilà la dépêche de mon maître, qui non seule- « ment me permet de m'arrêter, mais qui s'engage d'envoyer « sur-le-champ une seconde armée. — Non. » Est-ce la maison ou le cabinet qui prononçait si distinctement ce consciencieux monosyllabe?...

« J'espère donc que, après avoir établi solidement ma distinction fondamentale entre la maison et le cabinet, fondée sur les règles les plus pures de l'architecture, et après avoir protesté de mon sincère et profond respect pour la maison, Sa Majesté daignera ne point se fâcher, quelles que soient ses liaisons avec elle, si, lorsque je rencontre le cabinet sur ma route, il

[1] Le traité de Valenciennes.

m'arrive de lui donner quelques coups de ma plume pointue. J'aurai toujours soin de l'essuyer[1]. »

Joseph de Maistre disait vrai... Le traité de Valenciennes signé, on laissa les Piémontais se tirer d'affaire tout seuls, et, pour s'assurer sans doute qu'ils ne dépasseraient pas la ligne des Alpes et monteraient la garde à leurs dépens en avant des possessions autrichiennes, on mit à leur tête deux généraux autrichiens, qui « les regardaient, avec des lunettes d'approche, assommer sur les montagnes ». Le bon roi ignorait toutes ces menées. La subvention annuelle de deux cent mille livres sterling, servie par l'Angleterre, lui permettait d'entretenir des troupes condamnées à se laisser battre à plate couture. Incapable de renouveler les exploits de ses aïeux et de tenter une vigoureuse offensive, il faisait garder le trône à Turin par l'élite de ses soldats contre son propre peuple. Du reste de ses troupes il avait fait deux corps d'armée : l'un, commandé par le duc de Montferrat, après une série de fautes et de fausses manœuvres, était bientôt refoulé au delà des Alpes par la vaillante épée de Kellermann; l'autre, sous les ordres du roi lui-même, que l'Autrichien de Wins retenait incessamment par les basques de son habit, allait, sous les murs de Nice, se faire écraser par Masséna. Au milieu de l'année 1794, les troupes de la République étaient victorieuses sur toute la ligne des Alpes : maîtresses de tous les défilés du Petit-Saint-Bernard au mont Genèvre, rien ne les arrêtait plus sur le chemin des plaines lombardes. L'Autriche allait être la victime de sa duplicité. Quant au roi de Sardaigne, il pouvait dire « en se frappant la poitrine », suivant le mot de Soulavie : « La nature m'avait donné en Europe, dans ma petitesse, une grande prépondérance; la République m'a ôté le comté de Nice et le berceau même de ma petite monarchie. » La prédiction de Chépy s'était accomplie : « Le roi de Sardaigne, attaqué sur tous les points à la fois, hors d'état de tenir la campagne par le refus très formel que la cour de Vienne lui a fait de nouveaux renforts, sera obligé ou d'abandonner ses États à notre merci, ou de se renfermer dans ses places fortes. Alors nous nous enrichirons des productions du fertile Piémont, nous frapperons en

[1] Archives d'État de Turin, *Lettre au chevalier Rossi, du 9/21 avril 1812; Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre.*

écus les lourdes madones. Bientôt nous le réduirons à nous demander à genoux la paix et à s'estimer fort heureux de n'être quitte que pour son duché de Savoie[1]. »

Le croyant de génie dont le regard était constamment fixé vers les sommets a vu, dans cet écrasement des puissances, une punition du Ciel. La France, ayant oublié sa mission, méritait d'être punie : elle l'a été. Les massacres et les guerres furent, aux yeux du terrible voyant, une purification par le sang; mais l'Europe monarchique n'avait-elle point, elle aussi, à se reprocher un crime contre la loi divine et la morale éternelle?... La cause de sa faiblesse, ce fut non seulement « la torpeur » de Mallet, « l'égoïsme » de Saint-Marc Girardin; mais, suivant l'observation de M. de la Marck, la mauvaise action qui faisait des puissances une bande de reîtres, associés pour une œuvre de déprédation. Les mêmes souverains qui se coalisaient pour rétablir la royauté en France et protéger l'ordre social menacé en Europe, s'entendaient comme larrons en foire pour envahir et se partager la Pologne, secrètement pour démembrer la France. Ils eurent, ainsi qu'on l'a dit[2], deux pensées : une mauvaise et une bonne, un calcul politique et une préoccupation sociale. L'ivraie a corrompu le bon grain et l'a empêché de germer. La coalition s'est effondrée, elle a subi la peine d'une offense aux lois de la justice qui tôt ou tard, chez les nations comme dans les familles, sur les rois comme sur les individus, déchaîne la main vengeresse de la Providence. Bien que pervertie, gangrenée, souillée par les crimes de la Terreur et par l'assassinat de son roi, la France a vaincu, elle n'a pas été cette fois démembrée. C'est en se ressaisissant elle-même, et non sous le talon de l'étranger, par le simple effort de l'esprit public, et non sous la pression de l'Europe en armes, qu'elle s'est relevée et a rétabli l'ordre sur les ruines accumulées par l'anarchie jacobine, en fusionnant l'ancien monde avec le nouveau.

[1] Archives des affaires étrangères, *Correspondance de Suisse.* — R. Delachenal, *Correspondance de Pierre Chépy*, p. 82.

[2] Saint-Marc-Girardin, *Mirabeau et la cour de Louis XVI.*

# CHAPITRE VIII

## L'INTERVENTION EUROPÉENNE

Une consultation politique aux puissances. — La doctrine révolutionnaire. — La vieille constitution française. — Des causes de la faiblesse de l'Europe vis-à-vis de la République. — Le remède au mal. — L'accord des puissances. — Leur conduite indigne vis-à-vis de la noblesse française. — Nécessité de reconnaître Monsieur comme régent. — Les armées alliées de la France contre les usurpateurs du gouvernement français.

### I

Juin 1793. — Intervalle entre la mort du roi et le martyre de la reine. L'Europe, haletante, interroge anxieusement l'horizon ; elle veut et ne veut pas, avance et recule, a des alternatives de bravades et de faiblesse. L'Observateur, posté à Berne, se rend compte des péripéties de la lutte. Jetant un coup d'œil sur les origines de la Révolution et sur sa marche triomphante, il indique une fois de plus aux puissances la voie qu'elles ont à suivre pour essayer de la circonscrire et d'en triompher, s'il en est temps encore.

La Révolution française, dès ses débuts, « sapait par la base le principe monarchique », non seulement en France, mais en Europe. L'Europe monarchique avait donc le droit de l'enrayer et de l'empêcher de s'étendre[1] :

« La doctrine révolutionnaire, c'est-à-dire destructive de tous les principes de gouvernement reçus, recélait également

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne. — Notes et observations, juin 1793.*

tous les germes du bouleversement de la France et de celui de l'Europe. Si ceux qui ont présidé au gouvernement en France et dans les autres États eussent été pénétrés de l'importance de s'opposer au commencement du mal, certes, jamais il n'eût pu se développer. On pouvait prévenir d'abord la naissance, ensuite l'accroissement, enfin les premiers progrès des monstres qui, en se fortifiant premièrement aux dépens de l'objet de leur proie commune, devaient ensuite se fortifier aux dépens les uns des autres, jusqu'à ce qu'un seul les eût absorbés ou réduits à l'impuissance.

« Telle devait être et telle a été la progression des diverses factions qui se sont élevées sur les ruines de la monarchie française[1]. Sans examiner les motifs qui ont tenu pendant si longtemps les princes de l'Europe dans une inaction absolue, qualifiée de *neutralité* à l'égard des mouvements de la France, qui, à force de se répéter et de devenir plus violents, devaient nécessairement affecter toute l'Europe dont elle forme le centre, nous voyons au moins par les effets combien la conduite de ces puissances était peu propre à éviter une guerre qui, pouvait compromettre jusqu'à leur existence. »

L'auteur, visiblement au courant des secrets de la science diplomatique, revient sur le principe de la neutralité et distingue les cas où celle-ci constitue un droit de ceux où elle dégénère en abus :

« Il règne encore, parmi beaucoup d'hommes d'État, des principes qui sont très contraires au succès qu'ils se proposent en s'y conformant avec rigueur. On croit éviter la guerre par la neutralité ; on croit que l'on doit s'abstenir d'une guerre offensive comme étant injuste de sa nature; on croit ne pas devoir s'immiscer dans le gouvernement intérieur des États. Aucun de ces principes n'est applicable dans un sens absolu, ni en toutes circonstances. On doit les appliquer selon que la prudence le prescrit. Ainsi ce sont les modifications de ces principes qu'il appartient aux hommes d'État de régler. En général, on ne doit pas rester neutres, lorsque l'on n'a pas la

[1] « Chacune de ces races, dit Barthélemy dans ses *Mémoires*, déteste la race qu'elle a renversée et la race par laquelle elle a été détrônée : chacune d'elles ne trouve sa sûreté que dans elle-même. »

certitude que le sujet de la contestation est indifférent à ceux qui cherchent à se maintenir neutres. Il était bien aisé de prévoir que, si la cause royale succombait en France, ceux qui en triompheraient ne pourraient pas s'arrêter, après l'avoir détruite par des moyens qu'ils avaient généralisés contre la cause, non pas du roi de France, mais de la royauté et de tout gouvernement en général. Aucun souverain ne pouvait être indifférent dans la contestation entre les factieux de France et ce gouvernement : je ne dis pas le roi, car le gouvernement de la France ne reposait pas uniquement sur la personne du roi. J'insiste sur cette observation, parce que peu de gens en Europe et même en France connaissaient l'organisation du gouvernement français, défiguré par une multitude d'abus qui avaient altéré son apparence, mais qui n'avaient pas dénaturé l'essence de sa constitution... »

Observation qui est, en effet, très profonde, et que Joseph de Maistre s'est appropriée dans les *Considérations sur la France*[1].

« C'est encore une règle générale de faire la guerre toutes les fois que la sûreté de l'État l'exige, surtout lorsqu'on peut la faire avec plus d'avantage et plus de chances de succès. Dès qu'un État devient hostile à l'égard d'un autre, l'État lésé doit faire la guerre, s'il ne peut pas autrement obtenir réparation et sûreté. La France, gouvernée d'après les principes, ensuite par l'influence, enfin par l'autorité de ceux qui avaient renversé son gouvernement, était devenue un État hostile à l'égard de tous les autres. En lui faisant la guerre, on se conformait à la justice autant qu'à la prudence.

« Enfin, avant de faire la guerre effectivement, on pouvait, en se montrant en état de la faire, prévenir les causes qui la feraient adopter tôt ou tard par les usurpations de la France, en se déclarant contre les innovations qui tendaient à dénaturer le gouvernement français pour en placer tous les ressorts, et

[1] « L'erreur de ceux qui ont prétendu que la France n'avait pas de constitution tenait à la grande erreur sur le pouvoir humain, la délibération antérieure et les lois écrites. » Joseph de Maistre dit ailleurs, dans une lettre au baron Vignet : « On peut croire à la vérité que les gouvernements, en se modifiant, se perfectionneront, et il me semble en effet qu'ils étaient tous sortis, plus ou moins, de leurs bases anciennes et légitimes. » (*Lettre au baron Vignet des Étoles, du 22 août 1794.*)

nommément ceux qui devaient agir au dehors, dans les mains des gens dont les principes et la conduite devaient être considérés comme décidément hostiles à l'égard des puissances étrangères. C'est une singulière maxime que celle de ne pas vouloir s'immiscer dans le gouvernement de son voisin lorsqu'il en établit un qui tend à la destruction de tous les autres. Certes, personne ne pourra prétendre s'immiscer dans la direction habituelle du gouvernement intérieur d'un État ; mais personne ne pourra sans danger renoncer à empêcher que ce gouvernement n'acquière une consistance ou une forme inquiétante pour la sûreté des autres.

« D'après ces considérations, il paraît que les puissances de l'Europe ne devaient pas rester neutres à l'égard de la France, qu'elles devaient faire une guerre offensive aux usurpateurs en déclarant qu'elles ne regardaient comme légitimes aucun des actes revêtus du nom du roi captif, à moins que le gouvernement ne fût rétabli selon la forme qui appartenait à la France, et sous laquelle avaient été établis tous les rapports qui la liaient aux autres États. »

L'auteur examine quelles ont été les conséquences des tergiversations de l'Europe :

« Ce que les puissances se sont en vain flatté d'éviter est arrivé en grande partie, d'abord pour n'avoir pas pris à temps les mesures que la prudence leur prescrivait, et ensuite pour ne les avoir adoptées que très imparfaitement. C'est ainsi qu'elles ont laissé s'élever une puissance en France, pour n'avoir pas voulu y abattre des factions. C'est contre cette puissance qu'elles sont engagées aujourd'hui dans une guerre à outrance. Si la guerre se prolongeait, son issue deviendrait de plus en plus critique. La puissance des usurpateurs de la France pourrait finir par être anéantie ; mais les autres seraient dans un épuisement bien voisin de l'anéantissement. Il est donc de leur intérêt, il y va en quelque sorte de leur salut, de s'attacher à tous les moyens qui pourront détruire une puissance contre laquelle il ne saurait y avoir aucune sûreté quelconque et qui ne saurait exister sans compromettre les autres.

« La guerre n'offre pas seule tous ces moyens. Les éléments dont cette puissance est composée avaient appartenu à une

autre et doivent produire un autre corps, car ils ne peuvent pas tous être détruits. Plus il y aura de facilité pour leur donner une direction convenable, à mesure qu'ils se détacheront de la masse à laquelle ils tiennent, plus on en hâtera la décomposition. Il est donc absolument nécessaire de présenter un point de ralliement qui indique la direction que pourront prendre les éléments qui composent la puissance de la France. Il ne peut convenir à personne de prolonger l'anarchie par des causes différentes.

« On peut regarder comme impossible dans des circonstances épineuses de s'arrêter à une résolution qui n'ait aucun inconvénient : le plus grand est souvent de n'en savoir prendre aucune. On doit attendre peu d'effets des partis mitoyens dans les cas extrêmes. Les partis que ces cas exigent ne sauraient être indifférents. Cependant on ne saurait se garantir d'un péril imminent par des mesures molles et passives. L'expérience qu'on a faite du refus de reconnaître dans Monsieur, oncle du roi de France, lorsque Louis XVI était évidemment dans une incapacité invincible d'exercer l'autorité royale, le représentant du roi, peut prouver que ce refus n'a pas été utile. Peut-être pourrait-on affirmer avec raison qu'il a été nuisible à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont écarté la représentation royale par une régence. Assurément, on n'a atteint aucun des objets qu'on se proposait. Il n'est pas probable qu'on réussisse mieux en persévérant dans le même système. »

Que faut-il donc faire, se demande l'auteur, étant données les fautes commises et la situation présente, pour endiguer le torrent et rétablir l'ordre en France ?

« Quand on le voudra, on tranchera toutes les difficultés d'un seul mot : l'*accord des puissances*. Ce qui doit les y décider est la considération de l'utilité, pour ne pas dire la nécessité, de cette mesure pour hâter la fin de la guerre ; sans que le Régent eût en ce moment aucune force virtuelle, il en communiquera immédiatement une très grande à toutes les puissances combinées et au parti de l'intérieur, en leur offrant à leur tour un point central d'union qu'on s'efforcerait en vain de placer ailleurs, à moins de reconnaître quelque Agamemnon parmi les rois ligués contre la puissance usurpatrice de la France.

Le centre d'un cercle ne forme qu'un point; mais, sans ce point, le cercle n'existerait pas, les éléments divergeraient et ne produiraient jamais un corps solide.

« On s'est beaucoup plus arrêté à examiner les inconvénients de la régence dans les mains de Monsieur que les avantages qu'on aurait pu en retirer pour l'intérêt général. La raison en est sensible : c'est que l'intérêt particulier était le plus consulté. Il est infiniment facile de parer aux inconvénients relatifs à l'intérêt général; mais il est impossible de remplacer par aucune autre mesure les avantages qu'on peut en retirer relativement à cet intérêt général. La régence est un instrument dont l'utilité dépend en grande partie des puissances qui voudront le diriger. Le moyen en est bien simple : il consiste à indiquer à Monsieur le choix des personnes dont il s'entourerait pour composer son conseil, et de concerter avec elles l'organisation de ce conseil. Les arrangements peuvent se prendre avec des formes qui ne blesseraient en aucune manière la délicatesse des sentiments de Monsieur, ni de Monseigneur le comte d'Artois. La route la plus courte pour arriver au but qu'on se propose est sans contredit préférable à toute autre, quand elle est par elle-même sans danger. »

L'Observateur tient un langage sévère aux puissances au sujet de leur attitude à l'égard des princes de la maison de France et des émigrés :

« L'inconsidération dans laquelle on a tenu les princes français n'est point sans conséquences pour les têtes couronnées et les princes de maisons souveraines, dans un temps où le principe de l'égalité parmi les hommes sert de base à tous les systèmes politiques modernes. On n'aura pas accoutumé impunément tous les peuples de l'Europe à regarder avec dédain les frères d'un roi de France et les membres du clergé et de la noblesse de ce royaume. La conduite repoussante des souverains à leur égard et vis-à-vis de la noblesse n'a pas peu contribué à faire parmi les Français des prosélytes au républicanisme, par le spectacle de la royauté méprisée et abandonnée. Je ne cherche point à disculper les princes, ni tous les Français qui ont été forcés de s'expatrier, de toutes les fautes qu'ils ont pu commettre ; mais il dépendait des principaux souverains de

l'Europe d'en empêcher la plupart ou du moins d'y remédier à temps. Il eût fallu pour cela leur imposer la condition de se laisser guider dans leur conduite et mettre à ce prix des secours que la saine politique devait engager à leur accorder. Il est plus important qu'on ne paraît se le figurer de retirer les princes et la noblesse française de l'abandon et de l'espèce d'humiliation où on les a trop longtemps laissés. La noblesse trouvera probablement chaque jour plus de facilité pour se relever; sa cause n'est pas aussi faible en ce moment que celle des princes. C'est cependant d'après ceux-ci que les opinions reçoivent les impressions qui tendent au mépris des maisons souveraines avec lesquelles leur cause est commune. »

Pour réparer toutes ces maladresses, une première mesure paraît nécessaire :

« Si l'on se décidait à reconnaître Monsieur en qualité de Régent, on relèverait aussitôt la considération qui peut être attachée à son rang. Il ne dépend point d'autrui de donner la considération personnelle; il faut espérer que ce soin serait cher à Monsieur. Si l'on prenait cette résolution, le Régent se rapprocherait probablement de la France; il pourrait se diriger sur différents points. C'est du succès des armées que dépendrait son entrée. Le branle que prennent les opinions en France vers le retour de la royauté serait bien plus actif dès qu'on verrait, dans le représentant de la personne du roi, son libérateur ou son vengeur. Il faut aux hommes des objets matériels pour les diriger; c'est par les sens que la plupart jugent. Qu'on leur présente donc des chefs auxquels ils puissent se rallier au moment où ils se dégagent de ceux qui les ont dirigés. Ils ont besoin d'être conduits; si on ne leur présente pas de guides, ils se livreront aux premiers venus. Ils préféreront à la longue d'être mal gouvernés à ne pas l'être du tout.

« Si l'on a lieu de s'effrayer de l'obstination de la multitude qui paraît attachée au républicanisme, on doit, d'un autre côté, faire attention à l'inconstance naturelle des Français, à la lassitude d'un très grand nombre et à leurs divisions intestines. Il faut quelqu'un pour recueillir toutes les opinions qui cherchent à se fixer. On a la preuve de la facilité avec laquelle elles se dirigent vers la royauté, par les progrès de l'armée de

M. Gaston et par le succès des Espagnols. Le langage de la proclamation du premier et de la déclaration du général des autres étaient propres à inspirer de la confiance. Il semble qu'on ne saurait trop l'imiter. L'invitation que fait M. Gaston à tous les souverains de venir à son secours, pour le soutien d'une cause commune, ne doit laisser aucun doute sur ses dispositions à se concerter avec les puissances combinées. Leur premier soin doit être de lui procurer les secours qu'il réclame. Les mêmes sommes produiront bien plus d'effet, et les puissances épargneraient le sang de leurs sujets en portant toute l'activité de la guerre dans l'intérieur. Leur grand objet doit être de faciliter à M. Gaston les moyens de se rendre maître de la Loire, ce qui couperait toute la France en deux parties dont la communication serait impraticable. »

## II

L'auteur développe ici tout un plan de campagne, qui, sur bien des points, paraît avoir été suivi :

« On doit s'attendre à voir d'autres troupes se rassembler pour défendre, comme M. Gaston, la religion, la royauté et les lois. C'est un motif de plus pour s'assurer d'une communication avec eux et créer des intelligences parmi les usurpateurs. C'est une chose surprenante que la nonchalance des puissances à cet égard. Si elle était occasionnée par la crainte de la dépense, aucune économie ne serait plus déplacée, plus contraire à son but. Toutes les fois qu'avec la valeur de la dépense d'un régiment ou d'une frégate, on peut éviter la ruine d'une partie d'une armée ou d'une escadre, ou des armements ou des mouvements dispendieux de troupes, on fait certainement une dépense utile. On ne doit pas dès lors hésiter à établir un centre de correspondance très active avec l'intérieur. Ce centre doit être sur le continent et disposé de manière à pouvoir facilement et promptement faire parvenir aux commandants de l'armée les avis qui les intéressent.

« M. Gaston a déclaré, en son nom et en celui de ses compagnons, qu'ils ne prétendaient point régler le gouvernement.

Cette déclaration, fort différente des prétentions d'un certain parti de novateurs, met les puissances étrangères et les princes français fort à leur aise à l'égard de M. Gaston. Le principal objet de leur concert doit être de faciliter toutes les opérations militaires. Ceci doit être le résultat d'un plan connu des parties qui doivent concourir au succès. Il faut pour cela parvenir jusqu'à M. Gaston. Pour y parvenir, il faut consentir à faire quelques frais. C'est à qui en fera les avances; mais la puissance qui les fera aura une grande influence sur des gens qui, malgré leur déclaration, en auraient une grande, s'ils continuaient à être victorieux, sur le règlement futur du gouvernement. C'est principalement l'Angleterre qui peut fournir des secours à M. Gaston; mais d'autres puissances pourraient s'accorder avec elles pour en augmenter la masse. Il vaudrait mieux qu'il y eût moins de troupes aux frontières et qu'on pût augmenter considérablement celles de l'intérieur.

« C'est par cette raison qu'il serait si important d'y pénétrer par les endroits qui présentent le moins d'obstacles, et où l'on pourrait espérer le plus de ressources pour les armées. Déjà les Espagnols et les royalistes, sous le commandement de M. Gaston, ont attaqué trois points qui peuvent être fort intéressants. Il y en a encore plusieurs qui ne le sont pas moins. Les plus remarquables sont le Lyonnais, la Franche-Comté et la Normandie.

« Si l'on n'avait pas agi envers les princes français d'après des préventions qui ne les faisaient regarder que comme des obstacles, et si l'on avait au contraire considéré en eux les vrais représentants de l'autorité et de la dignité royale, on aurait eu soin de les relever en autorité et en dignité, d'autant plus que l'on abaissait davantage l'autorité et la dignité royale dans la personne de Louis XVI. Plus les factieux travaillaient à effacer la royauté, plus on devait travailler à en présenter l'image. C'était donc une chose très importante que de placer les princes, frères du roi, l'un à la tête d'une administration royale, l'autre à la tête d'une armée royale. Les éléments d'une première armée existaient; il ne s'agissait que de les disposer convenablement. La noblesse de France pouvait composer des corps de cavalerie, auxquels on aurait donné l'organisation qu'on aurait

voulu. Les Suisses auraient formé l'infanterie, qui bientôt eût été augmentée de toute celle qu'on aurait composée de tout ce qui aurait passé du côté de l'armée royale, et dont les divers corps auraient été immédiatement organisés sous la forme et une dénomination anciennes, ainsi que sous le commandement d'anciens officiers.

« On aurait pris les précautions convenables pour s'assurer de l'exécution du plan qui aurait été adopté à cet égard, ainsi que sur l'application exacte des fonds dont l'avance aurait été faite pour l'armée royale, en attendant que les princes eussent pu se procurer par d'autres moyens les ressources nécessaires pour l'entretien de cette armée. »

L'auteur préconise le système de combattre la Révolution au dedans plus encore que du dehors :

« Il est difficile de se refuser à l'évidence de l'utilité d'une telle armée, dont la direction rapide vers l'intérieur tendrait bien plus promptement et plus efficacement à rompre la masse de la puissance des factieux que tous les efforts des armées étrangères réunies. Si l'objet des puissances est d'abréger la guerre, d'en diminuer les frais pour elles et d'épargner leurs propres sujets, assurément rien ne pouvait mieux contribuer à leurs succès que les opérations des troupes françaises royales, qui auraient au moins empêché les armées des usurpateurs de se répandre au dehors et leur auraient ôté les moyens de garnir toutes les frontières, et qui probablement auraient remporté des avantages qui, en donnant la supériorité à la cause royale, faisaient cesser entièrement la guerre étrangère, pour la réduire à une guerre civile partielle qui ne pouvait pas être d'une longue durée, lorsqu'on aurait agi d'accord avec le roi ou son représentant. »

L'Étranger se heurte ici à la terrible objection de la guerre civile, mais il ne s'y arrête pas :

« Quant au sang qui eût été versé, c'eût été sans doute celui des Français par des Français. Mais cette considération, qui, je le sais, a été présentée pour motiver la préférence des troupes étrangères pour la réduction des rebelles de la France, faisait plus d'honneur à la sensibilité qu'au jugement de ceux qui s'y arrêtaient. La conduite politique à l'égard des

hommes ne doit pas être réglée par la sensibilité, mais par un jugement sain et ferme. La France ne pourra, malgré même l'intensité des troupes étrangères, être définitivement soumise que par un développement de forces intérieures. On reconnaît aujourd'hui cette vérité. Des hommes d'État vraiment éclairés l'eussent aperçue dès le commencement et auraient hâté le développement de ce qu'on appelle la guerre civile, parce qu'elle était inévitable. C'est aussi une guerre civile que celle que faisait toute l'année la maréchaussée de France. La guerre, dont il s'agissait et s'agit encore aujourd'hui, est une guerre du même genre, plus en grand. Les étrangers ont été longtemps à croire que les révolutionnaires français ne valaient pas mieux et étaient même, au pied de la lettre, des gens de la même espèce que les citoyens auxquels la maréchaussée faisait constamment la guerre. On a été dupe des titres, des noms et des dignités des uns, et de l'hypocrisie des autres. Si plusieurs étaient des échappés de prisons et de bagnes, un plus grand nombre aurait bien mérité d'y être, et pis encore. »

Le Diplomate gémit de ce que l'Europe n'ait pas mieux profité des foudroyantes leçons de choses que lui a données le jacobinisme :

« Aujourd'hui que l'on a acquis assez chèrement des notions plus exactes sur la Révolution française, qui n'aurait jamais dû être qualifiée que de son véritable nom, c'est-à-dire de *rébellion*, on ne devrait plus hésiter, et cependant l'on hésite encore à faire ce que l'on aurait dû faire depuis longtemps : combiner les opérations du dehors avec celles de l'intérieur, dont on laisse le succès au hasard. Il ne suffit point de l'armée du roi de Sardaigne pour passer au delà de Lyon ; il en faut une de ce côté qui ait à sa tête un prince français. C'est cette armée et celle qu'a rassemblée M. Gaston qui doivent se rendre maîtresses du centre du royaume. Tout ce que peuvent faire les armées étrangères, ce sont des diversions favorables à ces armées royales françaises, de même que les opérations de celles-ci feraient des diversions favorables aux armées étrangères, qu'on devrait se hâter d'appeler *armées alliées de la France contre les usurpateurs du gouvernement français,* au lieu de les appeler *armées combinées contre la France.*

« On a déjà perdu un avantage immense en retardant l'adoption d'un plan combiné d'une guerre extérieure avec une guerre intérieure, lequel consistait dans la simultanéité des opérations par l'activité et la vigueur qu'on y mettra. L'armée de Gaston existe : il ne s'agit que de la fortifier par les divers secours dont elle peut avoir besoin. On pourrait très promptement en former une, sous le commandement de M. le comte d'Artois, auprès de Lyon. Le noyau vient de s'en former. Il s'agit de procurer à ce prince les moyens de le joindre et de le grossir. Des Suisses doivent composer le fond de l'infanterie, jusqu'à ce qu'on ait pu en rassembler une française suffisante pour réduire les corps suisses au nombre destiné à rester constamment au service de la France. On aura bientôt constitué des corps de cavalerie et d'artillerie avec les royalistes de Lyon et des environs. Tous les éléments y sont. Un détachement du corps d'Autrichiens de l'armée du roi de Sardaigne se joindrait à l'armée royale française, qui pourrait se trouver toute formée dans le courant de juillet et combiner ses mouvements avec ceux de l'armée de Gaston, qui combinerait en même temps les siens avec ceux des troupes espagnoles et celles de Sardaigne, qui attaqueraient la Provence; en sorte que, par ces diverses combinaisons, on fût à la fois maître de la Garonne, du canal de Languedoc, du Rhône, de la Saône et de la Loire. Certes, si les choses en étaient une fois à ce point, on ne pourrait plus regarder les postes qui resteraient aux rebelles que comme des retranchements de grandes bandes de voleurs qu'on forcerait successivement, sans considérer davantage l'Europe comme en état de guerre contre la France. Pour faciliter mieux encore les opérations du côté de Lyon, qui doivent, elles, en faciliter d'autres, il serait très important d'attaquer la Franche-Comté, dans laquelle on pénétrerait sans peine en empruntant le territoire de Bâle. Il serait à désirer, en prenant ce parti, qu'on donnât le commandement d'un corps détaché à M. le prince de Condé, qui serait appuyé par une armée étrangère, jusqu'au moment où ce corps se serait assez grossi, par le nombre des royalistes qui s'empresseraient certainement à le joindre, pour avoir une supériorité marquée sur tout le corps des rebelles qui pourraient lui être opposés. »

L'Observateur ne fait pas grand fond sur le mouvement insurrectionnel de la Bretagne, qu'il attribue à une tendance particulariste plutôt que monarchique :

« On ne peut guère considérer dans les mouvements de cette province qu'une privation de moyens pour les royalistes français. Les Bretons tâcheront de regagner leur régime particulier, qui en faisait un pays, sous beaucoup de rapports, étranger à la France. Entièrement occupés de leur objet et placés à l'extrémité de la France, il faut peu compter sur l'utilité dont ils pourraient être relativement au rétablissement de l'ordre dans le reste du territoire.

« Il n'en serait pas de même de la Normandie. De ce côté-là, l'effet d'une diversion serait très sensible et très avantageux, en la combinant avec les opérations de l'armée de la Loire et celles du Lyonnais et de la Franche-Comté surtout, si l'on portait cette dernière, par la Champagne, sur Paris. Une fois les puissances étrangères d'accord sur les secours qu'il conviendrait de donner aux royalistes français dans différents points du royaume, il serait bien facile de faire les plans particuliers les plus convenables sur les opérations qu'on y destinerait. La Normandie est sans contredit l'un des points les plus dignes d'attention. »

Le Diplomate émet des considérations bien curieuses sur le *novus rerum ordo* créé par la Révolution française :

« On ne saurait trop répéter que tous ceux qui veulent se régler, pour la conduite de la guerre et de la politique dans les circonstances actuelles, d'après le passé et l'ancien usage tourné en routine, sont essentiellement dans l'erreur. Les hommes d'État les plus exercés sont encore très neufs relativement à l'emploi actuel de leurs talents et de leurs connaissances, parce que les objets auxquels ils peuvent les appliquer sont *tout neufs* pour eux. Si les plus grands généraux et les plus grands politiques des temps ressuscitaient tout à coup, ne le seraient-ils pas tous relativement à un siècle si différent de celui où ils ont vécu? Nos généraux actuels, et plus encore nos hommes d'État, sont, sans être morts, dans une situation à peu près semblable à celle où seraient les revenants de l'autre monde. Un très grand art ou le génie rendent les hommes habiles à toute espèce de cir-

constances; mais, en général, les hommes ne sont propres qu'à un petit nombre. Lorsque celles-ci changent, il faut savoir choisir d'autres hommes pour gouverner, ou bien s'attendre à voir les gouvernements succomber par l'effet des situations, auxquelles des hommes inhabiles sont incapables de remédier. Que l'exemple du gouvernement français éclaire donc les autres, il en est temps encore. L'idée de la dépense nécessaire pour tous les royalistes français armés, ou pour les mettre en état de s'armer, ne saurait arrêter un instant, si l'on considérait qu'elle ne serait réellement qu'une avance de frais dont le remboursement serait le premier objet de la sollicitude du gouvernement royal de France. Il convient aux intérêts des puissances qui sont engagées dans la guerre de faire des frais sans lesquels elles seraient exposées à perdre les avances qu'elles ont déjà faites. Peuvent-elles songer à la paix avec la France dans son état actuel? non. Peuvent-elles regarder l'occupation de quelques provinces comme des indemnités équivalentes et assurées? non. Peuvent-elles calculer la durée future de la guerre, s'il ne s'élève pas très incessamment un parti royal très considérable en France, et si, à la fin de cette campagne, il n'y était pas dominant? non. Peuvent-elles compter sur une longue continuation d'accord entre elles, si la guerre se prolongeait au delà de la campagne actuelle? non. Peuvent-elles calculer l'effet de leur mésintelligence, tandis que la doctrine révolutionnaire aurait prévalu ouvertement en France et couverait partout ailleurs? non.

« Mais le succès de tous les objets que, selon la justice et la prudence, les puissances combinées peuvent se proposer tient à une sage combinaison de leur part avec les véritables Français, aussi ennemis de la manie perfide de l'innovation qu'ils sont convaincus de la nécessité de dégager la véritable constitution française des abus qui l'avaient défigurée au point de la rendre méconnaissable. Ce n'est point par ce qu'on appelle très improprement une *contre-révolution*, mais par la restauration du gouvernement légal de la France, que les puissances étrangères obtiendront les résultats qu'elles peuvent désirer, savoir : indemnités pour le passé, sûretés pour l'avenir, anéantissement de la doctrine qui menace tous les gouvernements, garantie

générale pour la tranquillité intérieure et extérieure des États, transaction sur plusieurs objets de litige ou de jalousie.

« On ne ferait que couper une tête de l'hydre de l'innovation, si l'on hésitait à reconnaître purement et simplement le gouvernement légal de la France. Il faut aux Français, ballotés depuis longtemps par les tempêtes qu'ont excitées les novateurs de tout genre, un port assuré, dont ils connaissent les fonds et les avantages aussi bien que les inconvénients. Il ne s'agit point de les rembarquer à la découverte de nouvelles chimères. Les rêveries des chercheurs d'un nouveau monde politique n'ont pas pour base des calculs aussi positifs que ceux qui déterminent la recherche d'un nouveau monde physique. Comment les souverains et les hommes d'État, auxquels la tranquillité et la sûreté des États qu'ils gouvernent sont chers, pourraient-ils se laisser séduire par des métaphysiciens politiques, qui n'ont d'autre expérience de leurs funestes talents que les maux horribles dont ils ont couvert la France et qu'ils ont étendus sur toute l'Europe? Tout novateur doit paraître un homme dangereux. Plus son langage sera séduisant, plus il sera redoutable. Que faut-il donc encore pour convaincre à quel point le mieux est l'ennemi du bien?... »

---

# CHAPITRE IX

## PLAN DE RESTAURATION MONARCHIQUE

Coup d'œil en arrière. — La mission de Mallet du Pan auprès des puissances et des princes. — Intrigues de M. de Romanzoff. — La déclaration du duc de Brunswick et ses conséquences. — Situation de la royauté après la mort du roi. — *Réflexions d'un royaliste.* — Nécessité de réconcilier les hommes nouveaux avec les vieux royalistes. — Le bonhomme La Fontaine invoqué comme arbitre. — La morale de *Phébus et Borée.* — La monarchie doit se présenter en libératrice et non en vengeresse. — Projet d'appel à la France. — Grand homme d'un jour. — M. Gaston. — Proclamation de Challans. — Odyssée du chevalier de Tinténiac. — Coblentz l'emporte sur Berne.

### I

Au mois d'avril 1792, on s'en souvient, Mallet du Pan, après huit années de travaux assidus, prenait congé des lecteurs du *Mercure de France;* mais, selon la remarque de son biographe, ce martyr de la raison politique et de la liberté modérée, en posant la plume du polémiste qu'il ne devait reprendre que vers la fin de sa carrière, n'entra pas dans le repos de la vie privée; il n'avait fait que changer de tâche et de dévouement[1].

Prévenu par Malouet de son prochain départ, Louis XVI chargea Mallet d'une mission aussi délicate qu'importante. Sa Majesté désirait qu'il se rendît à Vienne, à Berlin et enfin à Coblentz pour représenter aux princes, à l'Empereur et au roi de Prusse, la situation du royaume de France, ainsi que les intentions du roi relativement à la guerre et à ses conséquences.

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance,* t. I, p. 279.

Mallet se déclara prêt à partir, mais émit l'opinion qu'il serait préférable de se rendre directement à Francfort : le nouvel empereur devait, au mois de juillet, y aller recevoir la couronne impériale, et le roi de Prusse était invité par lui aux fêtes du couronnement.

« Sa Majesté ayant adopté ce changement, dit Mallet lui-même, chargea M. de Bertrand de me demander l'esquisse d'un manifeste à publier par les puissances, dans le sens et relativement au grand but de concilier ce qu'exigeaient la sûreté du roi, l'état moral et politique du royaume et les vrais intérêts de la monarchie. Je soumis à Sa Majesté quelques bases fondamentales de cette rédaction : elle eut la bonté d'y applaudir, d'en développer à mi-marge quelques-unes de sa main, d'y en ajouter d'autres, et de me confier le soin de préparer une rédaction définitive sur ce commentaire, conservé par M. de Bertrand, ainsi que d'autres billets journaliers du roi, dans un saint Augustin de la bibliothèque du ministre.

« Cette rédaction dernière ayant repassé sous les yeux et l'approbation éclairée de Sa Majesté, elle y joignit un sommaire d'instructions générales qui furent revisées par M. de Montmorin, dont je tirai une copie et qui renfermait les points fondamentaux de ma commission. »

Les instructions destinées plus spécialement à Monsieur et au comte d'Artois insistaient sur la nécessité pour les royalistes du dehors d'abandonner toute idée de vengeance et de rassurer l'opinion, en France, au sujet du but qu'ils poursuivaient en faisant rendre au roi la liberté nécessaire à l'exercice de la puissance royale :

« Le roi joint ses prières aux exhortations pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

« Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu. Il désire qu'ils paraissent seulement parties, et non arbitres dans le différend, cet arbitrage devant être réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté ainsi que la puissance royale lui seront rendues.

« Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, menacerait les jours du roi et de sa famille, pourrait renverser le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés et qui s'en détachent chaque jour, ranimerait une exaltation qui tend à s'éteindre et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès décisifs, lorsque le sort de la Révolution ne paraîtra pas réuni à ceux contre qui elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes. »

Quant aux cours de Vienne et de Berlin, voici les recommandations que Mallet du Pan était chargé de leur adresser :

« Représenter l'utilité d'un manifeste de la part des cours de Vienne et de Berlin, qui leur soit commun avec les autres puissances qui ont formé le concert; l'importance de rédiger ce manifeste de manière à séparer les jacobins et les factieux de toutes classes du reste de la nation; à rassurer tout ce qui est susceptible de revenir de son égarement, tous ceux qui, sans vouloir la constitution actuelle, craignent le retour des grands abus, tous ceux que le délire de l'esprit, la contagion de l'exemple et la première ivresse de la Révolution ont engagés dans cette cause criminelle, mais qui, n'ayant à se reprocher que des erreurs, de l'exaltation ou de la faiblesse, se montreront désarmés et repentants, du moment où on leur présentera une issue sans ignominie et sans danger personnel.

« Insister sur l'avantage de faire entrer dans le manifeste la vérité fondamentale qu'on n'entend point toucher à l'intégrité du royaume et que la crainte d'un démembrement est un indigne artifice par lequel les usurpateurs cherchent à donner le change sur le véritable et unique but des puissances ; qu'on fait la guerre à une faction antisociale, *et non pas à la nation française ;* que l'on prend la défense des gouvernements légitimes et des peuples contre une anarchie effrénée qui menace la tranquillité de l'Europe entière, insulte à tous les souverains, prépare les plus horribles calamités à toutes les classes sans distinction, et brise entre les hommes les liens de la sociabilité, ceux des lois, des droits, des devoirs, des conventions à l'abri desquelles reposent en paix la vraie liberté, la sûreté publique au dedans et au dehors.

« N'imposer ni ne proposer aucun système de gouvernement; mais déclarer qu'on s'arme pour le rétablissement de la monarchie et de l'autorité royale légitime, telle que Sa Majesté elle-même entend la circonscrire... »

Ces instructions, révélées tout d'abord dans leur substance par les *Mémoires* de M. Bertrand de Molleville[1], n'ont été parfaitement connues que du jour où leur texte précis, rédigé par Mallet et corrigé par le roi, a été publié[2]. Elles mettent en pleine lumière les efforts que tenta l'infortuné Louis XVI pour conjurer le fléau de la guerre. Cette guerre, l'Assemblée elle-même l'avait déclarée à l'Empereur. Le roi, en s'adressant aux « puissances combinées », ne pouvait que jouer le rôle de médiateur. Il leur demandait de ne pas confondre la nation avec les factieux qui opprimaient leur roi, au mépris de la constitution elle-même. En se posant ainsi en arbitre entre la France et l'Europe monarchique, Louis XVI n'entendait point supprimer toutes les conquêtes de la Révolution et, une fois libre de ses mouvements, restaurer l'ancien régime pur et simple. Il reconnaissait, avec Malouet, son conseiller, et Mallet du Pan, son envoyé, la nécessité de donner à la France un régime constitutionnel[3]. Le choix même de ce dernier trahit suffisamment la pensée du roi à cet égard, et le texte des instructions dont Mallet était porteur ne laisse prise à aucune équivoque.

Quant aux princes et aux émigrés, l'envoyé royal était chargé de les mettre en garde contre la réputation d'intransigeance qui leur était faite et les projets d'impitoyable vengeance qu'on leur prêtait :

« On ne les entrevoit qu'entourés de chaînes, de bourreaux, de flétrissures, d'instruments d'oppression. Ce préjugé a été fomenté sans relâche par les libellistes de la Révolution, par les harangueurs à la tribune, par les efforts des assemblées et des clubs, et, s'il faut le dire, par la légèreté des discours de quelques têtes jeunes et ardentes. La virulence maladroite et toujours menaçante de quelques écrivains royalistes qui ne parlent que

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 406, 409.

[2] Il l'a été, pour la première fois, à Londres, en 1840, dans les *Lectures on the modern history* du professeur Smith; et chez nous, en 1851, dans les *Mémoires* de M. Sayous, t. I, p. 284 et suiv.

[3] « Il ne peut y avoir de stabilité dans un gouvernement absolu qui succéderait à la Révolution actuelle, » écrivait alors Malouet à Mallet du Pan.

de potences; enfin le silence de longanimité que les puissances ont cru devoir à leur dignité, au milieu des imputations renaissantes et des proscriptions de l'Assemblée, ont envenimé, enraciné cette prévention. Il est aisé d'en apercevoir les suites dans le cas où les émigrés, réunis en corps, dirigeraient les opérations offensives contre les frontières du royaume.

« La fureur, la résistance, la soif du carnage, se porteraient contre eux; on laisserait les autres points à découvert; on abandonnerait la France aux étrangers, afin de la fermer aux émigrés; si l'on n'égorgeait pas les prisonniers, il n'est aucun genre de violence dont ils ne devinssent les victimes. La première nouvelle d'une action entre les royalistes et les troupes de l'Assemblée nationale deviendrait le prétexte de nouveaux forfaits et le signal d'une boucherie dans tous les lieux où les clubs dominent les autorités administratives. »

Mallet du Pan, nanti des instructions royales, partit de Paris, arriva à Genève le 22 mai, écrivit de là au maréchal de Castries pour l'informer de sa mission, et se mit en route pour Francfort, où il parvint le 12 juin[1]. Ce ne fut que plusieurs jours après, et à la suite d'une série de démarches infructueuses, qu'il put rejoindre les princes à Coblentz. L'émigration, ainsi qu'on le sait, était divisée en trois partis : les *calonnistes*, les *anti-calonnistes* et les *monarchiens*. Ceux-ci formaient le plus grand nombre; ils comptaient dans leurs rangs MM. de Castries, de Broglie, Bouillé, de Jaucourt; mais Calonne était soutenu par le prince de Condé et exerçait une influence prépondérante sur le comte d'Artois, qui lui-même dominait Monsieur. Dès le début de ses négociations, Mallet put se rendre compte de l'opposition de vues qui divisait les princes et le roi. D'autre part, les menées du comte de Romanzoff tendaient à l'empêcher d'obtenir une audience de l'Empereur et du roi de Prusse. En dépit de ces intrigues, Mallet parvint à être introduit auprès d'eux. Les conférences commencèrent dès le 15 juillet, au lendemain du couronnement de François II, et se poursuivirent jusqu'au 18, avec les ministres des deux puissances : M. de Cobentzel pour l'Autriche et M. de Haugwitz pour la Prusse.

[1] Voir notre *Introduction*, p. 7 et 8.

Dans l'intervalle, la situation en France s'était singulièrement aggravée. Les Tuileries avaient été envahies le 20 juin par les sans-culottes. Malouet et l'abbé de Pradt adressaient à leur ami les bulletins les plus alarmants. Le roi fit parvenir à Mallet un projet de manifeste que les princes étaient invités à adresser à la France : page d'une noble éloquence, dans laquelle ceux-ci, au nom de tous leurs compagnons d'exil, adjuraient la patrie commune de se ressaisir, et redemandaient aux factieux « le monarque et la monarchie, la liberté du chef de l'État et des lois protectrices des droits de tous ». C'était reconnaître à la nation une part de la souveraineté que les théoriciens de l'école de Calonne attribuaient sans partage au pouvoir royal. Les princes préférèrent ne pas rompre le silence dans lequel ils s'étaient enveloppés depuis leur départ de France[1].

Mallet eut un instant plus d'espoir de la part des puissances. Les souverains et leurs ministres ne dissimulaient point leur défiance à l'égard de la politique de Coblentz et paraissaient entrer dans les vues du roi. Malheureusement ces bonnes dispositions furent paralysées par les intrigues de la dernière heure ; le comte de Romanzoff y joua le principal rôle. Mallet partait le 22 juillet, rempli de confiance. Le 25, paraissait le fameux *manifeste* rédigé par le marquis de Limon et signé par le duc de Brunswick : les alliés y prenaient vis-à-vis de la France le ton menaçant qui, au lieu de calmer les esprits, devait les exaspérer, fournir une arme de plus aux chefs révolutionnaires, et enlever au roi et à la monarchie leur dernière chance de salut. Louis XVI fut ainsi, comme on l'a dit, « la première victime des fausses mesures de la coalition. »

## II

Trois ans après, le 3 septembre 1795, Mallet du Pan écrivait à son ami Saladin :

« Je suis corrigé de l'envie de me faire le conseiller des gouvernements ; j'ai eu la sottise, depuis quatre ans, de barbouiller

[1] Ernest Daudet, *Coblentz*, c. XI, p. 252 et suiv.

des volumes de représentations sur les circonstances; non seulement je n'ai pas eu un suffrage parmi les gouvernants de l'Europe, mais de plus je me suis attiré leur malveillance, car on hait puissamment celui que les événements ont justifié[1]. »

Le clairvoyant serviteur avait échoué dans sa mission. Les princes, tout en lui témoignant la déférence due à son noble caractère, s'étaient obstinés à ne pas suivre ses conseils. Les énergumènes qui les entouraient n'avaient pas même pour lui le respect et les égards dus à son indépendance, à sa loyauté, à son dévouement : Mallet était conspué à la cour de Coblentz comme le dernier des maratistes... Pourtant, sous la pression des événements, des éclairs de raison traversaient parfois les illusions des émigrés et imposaient un instant silence à leurs rancunes. On se demandait alors si vraiment Mallet était un homme aussi néfaste que le prétendait Calonne; on allait frapper à sa porte comme on frappe à celle d'une somnambule, et, sauf à ne pas la suivre, on réclamait de lui une ordonnance.

Il est facile de reconnaître sa main dans la dépêche que la Correspondance de Berne a enregistrée sous le titre de *Réflexions d'un royaliste*. Elle ne porte pas de date; mais les faits mêmes qui y sont consignés lui en assignent une postérieure à la mort de Louis XVI et antérieure à celle de Marie-Antoinette; elle se place donc entre le 21 janvier et le 16 octobre 1793. A ce moment, l'influence des monarchiens paraît prédominer. On a consenti à se poser la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de reprendre la ligne de conduite infructueusement conseillée par le roi-martyr. Des soulèvements se sont produits en Vendée. Le chef, connu sous le nom de Gaston, que nous avons déjà rencontré sur notre route, y a, assure-t-on, remporté d'importants avantages. N'est-ce point le cas d'en faire le pivot d'une action énergique à l'intérieur?

Le Royaliste de Berne écrit ici par ordre; il répond à une demande pressante, et il commence par s'excuser d'entreprendre au pied levé une tâche aussi délicate :

« Ce n'est point à la hâte qu'on peut arrêter des idées aussi graves; car on ne saurait trop mettre de maturité dans la for-

[1] Archives de Cran, *Papiers Saladin-Egerton*. — Victor van Berchem, *Lettres de Mallet du Pan*.

mation d'un plan. L'activité appartient à l'exécution autant que la gravité est nécessaire à la délibération. C'est une grande marque de zèle et de déférence que je donne en livrant un travail que j'ai eu à peine le temps de méditer ; il est aisé de s'en apercevoir au défaut de méthode... »

Si la méthode y fait défaut, au dire fort contestable de son auteur, on ne lui reprochera certainement pas de pécher par manque de sagesse et de patriotisme. Le Royaliste pense qu'après les grandes secousses il faut savoir pardonner et passer l'éponge sur tout ce qui n'est pas irrémissiblement condamnable. C'est un partisan résolu de l'amnistie, de la réconciliation des partis et de la politique du juste milieu :

« La tâche la plus pénible est de faire taire les intérêts particuliers devant l'intérêt de l'État. Tous ceux qui voudront en faciliter l'exécution auront sans doute de grands sacrifices à faire. Ces sacrifices coûteront d'autant moins qu'il y aura de plus grands exemples.

« Ainsi, plus ceux de qui il dépend de les offrir se hâteront, plus tôt on verra aplanir les plus grands obstacles à la réunion de tous les Français, qui ont également souffert des suites de la Révolution, à quelque degré qu'ils y aient participé. Plus les dispositions des puissances étrangères à l'égard de la France peuvent exciter d'inquiétudes, plus il est intéressant et urgent d'effectuer cette réunion.

« L'intérêt commun exige donc impérieusement d'écarter toutes haines particulières, d'oublier les injures, et de s'occuper uniquement de rassembler des forces suffisantes pour garantir la tranquillité intérieure et la sûreté extérieure.

« Ces forces seront toujours insuffisantes relativement à cet objet désirable, si elles ne sont pas dirigées par un moteur connu. Ce moteur, duquel il ne dépend pas de les créer, ne doit rien négliger pour les attirer à lui, à mesure qu'elles s'élèveront de différents côtés. Ces soins doivent tendre à assimiler, en leur inspirant un même esprit, tous les éléments hétérogènes et discordants dont elles doivent inévitablement se composer.

« Avant de s'occuper de l'usage qu'on fera de la force, il faut commencer par l'acquérir. Si la crainte qu'on inspire sur l'usage qu'on en ferait a été jusqu'à présent un des principaux obstacles

à sa formation, on ne saurait trop s'attacher à détruire cette crainte. Il faut éviter d'irriter même ceux dont on a beaucoup à se plaindre, lorsque le ressentiment peut les porter à des mesures extrêmement contraires à l'objet poursuivi. »

Le Royaliste ne se dissimule point que cette concentration est bien compromise par le ton des familiers du régent :

« C'est une grande difficulté de concilier la conduite et le langage tenus jusqu'à présent avec la conduite et le langage que les circonstances semblent commander; car il convient également de ne pas blesser l'amour-propre de ceux dont on veut se rapprocher, et de ne pas désavouer ceux dont on a été le plus entouré, et qui, en apparence, ont été victimes de leur dévouement.

« On ne saurait se dissimuler que, quelque bonne que soit une cause, ses adhérents ne se portent pas tous vers elle par des motifs également purs. De même, lorsqu'une cause est susceptible d'être considérée sous des rapports séduisants par l'apparence du bien, quoiqu'elle soit mauvaise à beaucoup d'égards, elle peut avoir des partisans de bonne foi et entraînés par des motifs purs quant à l'intention...

« En considérant sous ce point de vue les deux grands partis, eux-mêmes subdivisibles en plusieurs petits, qu'il s'agit de rapprocher pour produire une masse imposante au dedans et respectable au dehors, on peut dire que la reconnaissance à l'égard des partisans de la bonne cause doit avoir ses degrés, de même que l'aversion pour les partisans de la cause de l'erreur, surtout lorsqu'un très grand nombre l'a abjurée et que beaucoup n'attendent pour l'imiter que la certitude d'une réconciliation sincère. »

Ces prémisses posées, le Royaliste cherche un terrain d'entente entre les Français restés fidèles et les *revenants*, ou les aspirants au retour :

« Il faut gagner tous ceux qu'on peut gagner et éviter d'effaroucher ou d'inquiéter tous ceux qui n'auront pas commis de fautes irrémissibles. Il faut autant travailler à dissoudre les forces de ses ennemis qu'à les abattre. Pourvu qu'elles disparaissent, on doit être satisfait : la fable du *Vent*, du *Soleil* et du *Voyageur*[1] peut servir de règle de conduite à cet égard[2].

[1] *Phébus et Borée.*
[2] Plus fait douceur que violence.

« Les points sur lesquels l'accord doit être censé établi « sont (*a*) : l'anéantissement des factieux qui ont opéré et entre- « tiennent l'anarchie qui désole le royaume ; le rétablissement « du gouvernement légal, la reconnaissance de l'autorité légi- « time du roi ; la reconnaissance de la qualité de régent dans « la personne de Monsieur, comme le seul qui puisse en ce « moment l'exercer, jusqu'à celui où le roi pourra être entouré « de tous ceux qui, par leur rang et leurs dignités, sont appe- « lés, selon les anciens usages de la monarchie, à aider le roi « de leurs conseils dans les cas graves et extraordinaires, et « peuvent être regardés en quelque sorte comme les conseil- « lers-nés du roi (*b*) ; l'abolition de tous les actes qualifiés de « lois en opposition avec les anciennes lois généralement « reconnues dans le royaume ; la suspension de tous les autres « actes également qualifiés de lois, émanés d'un pouvoir usurpé ; « le rétablissement du culte orthodoxe ; le rétablissement de « l'ordre et de la justice par les moyens que le régent, assisté « des conseils des hommes les plus éclairés, pourrait employer « pour les cas les plus urgents, en attendant qu'il ait pu être

(*a*) « Ces points serviraient de base à une déclaration de M. Gaston, qui annoncerait à cet égard connaître les intentions positives de Monsieur, qu'il assurerait être disposé à approuver et ratifier cette déclaration. » (Note du texte.)

Ce passage, inséré entre guillemets, indique suffisamment l'importance extrême qu'y attachait l'auteur.

(*b*) « Ce conseil, qui pourrait être reconnu comme arbitre au sujet de la régence, pourrait être composé de la reine (1), des princes du sang, des pairs du royaume, des maréchaux de France, des grands officiers de la couronne, des gouverneurs des provinces du royaume, des conseillers d'État, des premiers présidents et procureurs généraux de toutes les cours souveraines du royaume.

« Monsieur pourrait prendre, avec le commandant général et les chefs des troupes déclarées pour le roi, et avec les puissances étrangères, l'engagement de déférer la question sur la régence à ce conseil extraordinaire. Quand même Monsieur serait disposé à remettre de son propre mouvement la régence à la reine, lorsqu'elle aurait la liberté de l'exercer, il pourrait n'en être pas moins utile de consolider cet acte par le concours d'un conseil ainsi composé. La régente ou le régent acquerrait par là une considération importante, qui contribuerait en grande partie au succès de son administration.

« Monsieur étant reconnu régent, selon la déclaration de M. Gaston, qui le ferait en conséquence reconnaître ou proclamer tel, partout où il serait maître, il est inutile de parler spécialement de Monseigneur le comte d'Artois, parce que la reconnaissance de sa qualité de lieutenant général serait de droit, en vertu de l'autorité reconnue de Monsieur. » (Note du texte.)

(1) Marie-Antoinette était donc encore vivante au moment où le Royaliste écrivait.

« avisé au rétablissement des tribunaux propres à attirer le « respect et la confiance des peuples.

« Du reste, on déclarerait que l'on ne se propose que de donner l'exemple du respect et de l'obéissance dus aux lois, qui ont été établies pour la garantie de la *liberté* et de la *propriété* de tous les individus, sans aucune acception de personnes, ainsi que tel a toujours été l'objet des lois de la monarchie, que les rois ont cherché à rapprocher de plus en plus vers leur perfection, qui sera également la sollicitude du roi régnant et du conseil dont il pourra être entouré. La déclaration annoncerait la confiance où l'on est que les vœux des Français qui ont pu se manifester à cet égard seront pris en grande considération, ainsi que ceux qui pourraient l'être par la suite... »

C'était, on le voit, le mouvement de 1789 ramené à ses origines et replacé dans son cours naturel; sous la sauvegarde du principe de l'autorité royale, la nation consultée, appelée à émettre ses vœux et à faire entendre sa voix pour l'amélioration progressive du système gouvernemental. Le programme de la monarchie réparatrice étant ainsi formulé, le Royaliste indique de quelle façon on pourrait le présenter à la France :

« Ces principaux points pourraient être suffisants pour la déclaration de M. Gaston. Monsieur, en la ratifiant, en donnerait une plus mûrement réfléchie, plus étendue, et dans laquelle il paraîtrait céder aux demandes que lui aurait faites M. Gaston, après avoir cherché à recueillir le vœu et à connaître les dispositions de la majorité des Français, à l'invitation de Monsieur, qui lui aurait annoncé le regret d'être depuis longtemps séparé d'eux.

« L'objet essentiel de la lettre doit être de concilier aux princes et aux royalistes du dehors l'affection de M. Gaston et de ses troupes. Il convient par conséquent d'entrer dans leur sens et leurs idées, autant qu'on peut les connaître et les juger, sans les mettre dans le cas de concevoir de la méfiance, soit de ce qui paraîtrait trop flatteur, soit de ce qui ne serait pas assez conciliant. Il faut surtout aller au-devant de tous les faux rapports par lesquels des malintentionnés voudraient interpréter les vues de Monsieur et des royalistes du dehors.

« La lettre écrite à M. Gaston, étant plutôt destinée à expri-

mer des sentiments que des résolutions, doit être faite principalement dans l'esprit qui en aurait fait adopter l'idée. Mais comme il convient, d'un autre côté, que les résolutions de Monsieur et des princes soient connues des personnes avec lesquelles il est de leur intérêt d'agir de concert, et que cependant il est impossible de connaître exactement quelles sont ces personnes, on ne peut leur faire connaître ces résolutions que par l'entremise de quelqu'un revêtu des pouvoirs de Monsieur et muni d'instructions analogues à l'objet qu'on se propose. Les instructions peuvent être contenues dans différentes pièces, dont quelques-unes seraient ostensibles et d'autres destinées spécialement à régler la conduite et à fixer les limites des engagements des plénipotentiaires de Monsieur. Je dis *des plénipotentiaires*, parce que je crois qu'il peut y en avoir plusieurs, selon les différents objets, et principalement un pour le militaire et un pour le civil. Un des envoyés du régent pourrait être un officier général, l'autre un conseiller d'État. »

Le Royaliste se préoccupe, en effet, de la nécessité de rallier la majorité des Français à la monarchie, tout en ne se montrant pas ingrat à l'égard de ceux qui sont restés fidèles :

« Comme il arrive toujours que, dans les discussions civiles, ce sont les gens de guerre qui finissent par décider les principaux points sur lesquels l'accord doit se faire, il est absolument nécessaire d'éviter tout ce qui pourrait les aliéner. Il convient par la même raison de tout tenter pour attirer ceux dont on est forcé de vaincre la résistance. Il y a donc deux points essentiels à considérer dans la situation actuelle de la France : le premier est de gagner l'opinion générale; le second est d'acquérir la confiance et l'affection des gens de guerre. Ceux-là ont aussi leurs opinions, ainsi que le peuple. Il faut nécessairement se résoudre à leur faire des concessions, afin d'en avoir d'autant moins à faire à d'autres.

« Les gens qui ont pris les armes pour le rétablissement de la royauté prétendront presque tous, et probablement tous, qu'ils avaient été constamment occupés des moyens d'y contribuer. Ils diront qu'ils n'ont cessé d'être royalistes, et que c'est afin de se rendre plus utiles à la cause de la monarchie qu'ils se sont exposés à tous les inconvénients de rester dans le

royaume et même d'y exercer des emplois sous le gouvernement des usurpateurs. On ne réussirait point à leur contester la vérité des motifs qu'ils professeront, ni les prétentions aux récompenses et à la reconnaissance qu'ils annonceront. La prudence, d'accord avec la justice, indiquera l'avantage d'aller au-devant de ce qui pourrait être désiré; car il arrive souvent que, faute de savoir offrir, on est obligé de céder plus que ce qu'on avait d'abord voulu contester.

« M. le comte d'Artois, étant déclaré lieutenant général du royaume, doit exercer en cette qualité le commandement sur toutes les troupes royales. Mais il n'en a point à sa disposition, et celles qui se sont formées ont un chef auquel elles sont attachées et qu'elles ne voudraient pas voir privé du commandement suprême. Il n'est pas aisé de concilier la prérogative du prince avec la convenance de l'armée, qui obéit à M. de Gaston. Il faudrait en cette occasion se résoudre à imiter Henri III, qui avait invité Henri IV à prendre le commandement de toutes les troupes royales. Si M. le comte d'Artois pouvait avoir à lui une armée particulière, sans diminuer celle de M. de Gaston, il serait à désirer que celui-ci consentît à paraître agir en vertu des pouvoirs donnés par le régent et confirmés par le lieutenant général du royaume. Les diverses opérations se feraient ensuite de concert. Ce qui contribuerait surtout à l'établir et à l'entretenir, ce concert, serait la confiance qu'on pourrait avoir dans les officiers généraux qui entoureraient M. le comte d'Artois. Pour y réussir, il conviendrait de s'entendre avec M. de Gaston lui-même et sur le choix des généraux et sur la nomination de tous les principaux emplois militaires dans les différentes armées royalistes. »

Le Diplomate se demande ici comment on pourrait assurer l'assimilation de ces cadres hétérogènes :

« Pour y parvenir, il faudrait être convenu, avec les chefs existants, d'une ordonnance adaptée aux circonstances et à *l'esprit dominant*, qui n'est pas généralement favorable aux prétentions fondées sur le passé. Le mérite doit y paraître partout la règle des récompenses et des avancements.

« On pourrait reconnaître, comme ayant une valeur de plusieurs années de service, le temps pendant lequel on aurait

servi activement dans les armées royales, soit l'année dernière hors le royaume, soit celle-ci, tant au dehors qu'au dedans. On déclarerait alors déchus de leurs grades tous ceux qui ont continué à servir dans les armées rebelles depuis l'époque du 10 août dernier[1], sauf les modifications qui seraient exprimées formellement. Ces modifications doivent être réglées d'après l'avantage que l'on pourrait espérer des appâts qu'elles offriraient à ceux qu'on aurait intérêt de gagner. »

L'ordre une fois rétabli, on refondra l'armée royale en procédant tout d'abord à un licenciement général, puis à une collation de nouveaux grades. Il y aura assurément des intérêts froissés; mais le conseiller de la monarchie indique le moyen de leur imposer silence :

« Qu'on soit juste dans la distribution des nouveaux brevets, en mettant à l'écart tout sentiment de haine envers les uns et d'affection envers les autres. Toutes les fois que des emplois seront distribués par la considération du bien général plutôt que de l'intérêt particulier, les mécontentements seront peu dangereux. »

Mais, avant de se préoccuper de cette échéance, que faut-il faire dans le moment actuel?

« Ce qu'on doit avoir principalement en vue est d'attirer tous ceux qui peuvent être utiles et tous ceux qui deviendraient nuisibles en restant ou en se portant d'un autre côté. La difficulté est de connaître à quel prix chacun mérite d'être attiré. En pareil cas, il faut toujours faire plus que moins. Les moins intéressants à gagner sont ceux qui ne recherchent que les profits aisés et qui ne sont que trop comparables à des bourdons bruyants, qui aiment volontiers à se repaître du miel cueilli par de modestes et laborieuses abeilles. »

Le Royaliste s'élève avec force contre l'idée de former des corps entiers de gentilshommes; puis il examine quelle situation devrait être faite aux troupes rebelles :

« On pourrait d'abord déclarer absolument nuls tous les brevets de celles dénommées *gardes nationales*, et annoncer combien on sent la différence qu'il y a entre elles et les troupes de la ligne, à la valeur desquelles on peut même donner quelques

[1] Évidemment le 10 août 1792.

éloges, en les plaignant de l'égarement funeste dans lequel elles ont été entraînées, pour se sacrifier à l'ambition de vils factieux, tandis qu'elles étaient destinées à la défense du roi et de la monarchie et à servir d'appui aux lois et à la tranquillité publique.

« On pourrait, à l'égard des troupes de ligne rebelles, déclarer :

« 1° Que les corps qui passeraient en entier prendraient rang immédiatement après les derniers de l'armée royale, où ils reprendraient leurs anciens noms;

« 2° Qu'un corps serait censé avoir passé en entier lorsqu'il serait de plus de moitié;

« 3° Que les officiers qui auraient suivi un corps qui aurait passé en entier conserveraient leurs grades, mais ne prendraient rang que du jour de leur jonction avec l'armée royale;

« 4° Que les officiers qui auraient passé individuellement ne seraient susceptibles que d'un grade à discrétion, mais toujours inférieur à celui qu'ils auraient eu dans l'armée rebelle;

« 5° Que les lieutenants-colonels et les majors qui auraient passé avec plus de la moitié d'un corps, et les officiers qui l'auraient suivi, conserveraient leurs grades. »

Il importe, en effet, d'aplanir les difficultés du retour :

« Car enfin ce ne sera que par la force que la raison et la justice pourront triompher, et la force ne pourra s'obtenir qu'en réunissant à soi un très grand nombre de voix, et surtout de bras. C'est ainsi que pensait César. Sa cause était moins bonne que celle de Pompée; mais celui-ci a laissé un grand exemple du danger de l'excès de confiance dans la bonté d'une cause, et d'une trop grande rigueur contre des gens d'un autre parti, même mauvais.

« Après tous les désagréments éprouvés de la part des puissances étrangères au sujet de la régence, il est bien important de ne pas manquer le dernier moyen qui reste d'acquérir, pendant que les choses ne sont pas encore entièrement désespérées, la considération et le crédit intérieurs, par lesquels les princes peuvent être assurés des mêmes sentiments au dehors. Le choix des envoyés auxquels Monsieur donnerait pouvoir de traiter et d'agir en son nom en France (en leur donnant la qualité de commissaires du roi, *missi dominici*) est en ce moment l'objet le plus important. Leur succès sera la base de ceux qu'au-

ront ensuite les plénipotentiaires auprès des cours étrangères. »

Et le Royaliste résume son plan de restauration en évoquant ce souvenir historique :

« La conduite particulière de M. le comte d'Artois est tout indiquée par celle de Henri IV n'étant encore que roi de Navarre. Je croirais superflu d'entrer à cet égard dans de plus grands détails. Les ligueurs valaient bien les sans-culottes. Henri IV les a vaincus, non pas seulement par sa valeur, mais par son habileté politique. »

## II

Le ton de ce mémoire indique, à ne pas s'y tromper, que, au cours de l'année 1793, on délibérait, dans les conseils de Monsieur, sur une nouvelle politique à suivre. Le Diplomate qui a écrit cette consultation devait être un personnage de marque. Celui-là seul qui avait été honoré d'une mission du roi pouvait être autorisé à parler avec une pareille liberté ; mais son dévouement était à la hauteur de son indépendance. A ses *Réflexions* il joint le projet d'un appel à la France, sous la forme d'une lettre de Monsieur à Gaston : celui-ci passait à ce moment pour le grand chef de l'insurrection vendéenne, et il avait donné son nom à ces héroïques royalistes de l'Ouest, qu'il était de mode, parmi les émigrés, de discréditer en les appelant « l'armée de Gaston[1] ».

Le projet, formellement demandé, est écrit à la hâte ; il n'est même pas achevé, et son auteur s'en excuse[2]. Le voici, suivant la version insérée dans la *Correspondance de Berne :*

## PROJET DE LETTRE

« Appelé par mon devoir, plus encore que par le droit de ma naissance, à exercer, dans les circonstances déplorables où se trouve le royaume, au nom du roi mon neveu[3], l'autorité qui

[1] L. de Lanzac de Laborie, *A travers la Révolution.* — Le *Correspondant* du 25 mars 1897.

[2] « Quant au fragment de lettre, il m'a été impossible de l'achever ni même de le retoucher. Je crois qu'il est d'ailleurs inutile de pouvoir obtenir des résultats avantageux uniquement par une lettre, si bien qu'elle puisse être conçue. C'est à l'habileté des personnes chargées de pouvoirs qu'il faut s'en remettre. »

[3] Louis XVII.

lui appartient pour pouvoir légitimement rétablir et maintenir l'ordre et la justice dans le royaume, ainsi que pour pourvoir à la sûreté de l'État, j'ai été constamment occupé des moyens de remplir à cet égard les vœux de tous les vrais Français, tant de ceux qui ont su se garantir de l'erreur que de ceux qui l'ont abjurée. Je n'ai jamais désespéré du salut public, et j'ai toujours compté sur le retour des Français aux sentiments de générosité et de loyauté qui ont caractérisé particulièrement la nation française. Il a fallu une persévérance bien surprenante et une adresse bien perfide pour produire et entretenir si longtemps l'égarement funeste dans lequel une partie de la nation a été entraînée, et qui l'a rendue, sans qu'elle s'en fût aperçue, l'instrument des factieux pour opprimer et dépouiller l'autre. Enfin, ces deux parties différentes sont également victimes des factions criminelles qui ont successivement maîtrisé et tyrannisé la nation entière, en osant emprunter son nom.

« Les factieux, attentifs à tous les moyens d'établir leur tyrannie, n'avaient rien négligé pour placer toutes les armes existantes dans le royaume entre les mains d'hommes dont une partie était égarée; d'autres n'avaient aucun titre pour être regardés comme citoyens; d'autres étaient absolument étrangers; d'autres enfin étaient de véritables brigands. Sortis de la lie de toutes les nations, sans les précautions prises pour maintenir par la violence une usurpation qui s'était établie par l'erreur, la tyrannie, qui a été exercée successivement par diverses factions qui se sont détruites elles-mêmes, serait depuis longtemps anéantie comme elles; on ne l'aurait pas vue portée au dernier degré, en condamnant la nation française entière à partager la haine que les factieux et leurs adhérents ont attirée sur elle depuis longtemps, et enfin l'horreur que le plus exécrable des forfaits a excitée universellement contre elle. De quelle amertume mon cœur n'est-il pas pénétré, en voyant que la nation entière est exposée à des maux qui auraient facilement été évités si les premiers factieux avaient pu subir le châtiment que méritait leur criminelle entreprise de renverser la monarchie et de bouleverser l'État, sous le prétexte de donner une nouvelle constitution!

« Jusqu'à présent, l'innocence et l'erreur avaient semblé

seules condamnées à souffrir des torts du crime et de la perfidie. Le bras d'un Dieu vengeur vient de se lever sur les coupables. Il prêtera sûrement son appui aux vrais Français, pour l'anéantissement de la tyrannie la plus vile et la plus odieuse dont l'histoire des hommes offre le tableau. J'ai toujours été convaincu, ainsi que les princes du sang royal et la majorité des Français de tous les ordres qui ont eu la liberté d'exprimer leur avis, que le rétablissement du gouvernement légal de la France ne pouvait s'opérer solidement que *par le concours de tous les vrais Français,* qui se réuniraient pour anéantir les tyrans oppresseurs de la nation, leurs satellites, et les hordes de brigands dont ils avaient inondé le royaume dès le commencement de la rébellion, que ses auteurs avaient dès longtemps préméditée, et sur laquelle ils ont eu l'adresse d'égarer le peuple en la qualifiant de *révolution.*

« Tous ceux qui ont partagé cette opinion se sont longtemps flattés que le retour à la royauté et à la destruction de l'œuvre des factieux s'opérerait uniquement par le concert des Français de l'intérieur avec ceux que diverses circonstances avaient forcés ou engagés à chercher momentanément un asile au dehors. Nous avons bientôt reconnu que les mesures des factieux étaient tellement prises, qu'un rassemblement considérable pouvait difficilement s'opérer, dans quelques parties du royaume, avant le terme fatal que nous n'avons cessé d'appréhender, qui, en comblant la mesure des crimes et de la tyrannie, porterait la majeure partie des Français à secouer d'un commun accord le joug des scélérats et des brigands, ennemis également de l'autel et du trône, et aussi avides de sang que de pillage.

« C'est dans l'espoir de prévenir une multitude de crimes et de maux que nous avions tourné nos regards vers nos voisins et les alliés de la France, avec lesquels les factieux semblaient avoir pris à tâche de compromettre la nation entière. Nous nous étions d'abord borné à faire des rassemblements de tous les Français loyaux qui auraient la possibilité de sortir du royaume, et qui ne croiraient pas pouvoir se rendre plus utiles à leur patrie en se hasardant de rester au milieu des tyrans, qui ne pardonnaient pas même le soupçon de la loyauté. Nous travaillions en même temps à éclairer ces étrangers sur la véritable situation du

royaume et celle du roi, tellement circonvenu, qu'il lui était impossible de faire aucun acte auquel on pût attribuer le caractère de liberté. Il était bien important, pour l'honneur du nom français et pour la sûreté du royaume, de montrer aux puissances étrangères combien les excès qui se commettaient au nom de la nation et du roi étaient contraires à leurs véritables sentiments. Les diverses protestations qui ont été faites sont des actes authentiques, qui constatent les dispositions des Français qui ont pu librement les manifester. Elles ne doivent pas moins constater la nullité de tous les actes émanés, au nom du roi ou de la nation, des factieux et des usurpateurs, qui n'avaient d'autre titre que celui de la violence et de la perfidie.

« Sans m'arrêter sur les diverses causes qui ont fait évanouir jusqu'à présent les efforts qui ont été sincèrement employés pour faire triompher la cause de la justice et de l'honneur sur celle de la tyrannie et de la déloyauté, je m'empresse de vous témoigner, Monsieur, la satisfaction que j'ai éprouvée en apprenant les succès qu'avaient eus les braves et généreux Français auxquels vous avez ouvert la seule carrière dans laquelle tous les vrais Français puissent se réunir sous la bannière de la religion et de la loyauté. Je me flatte de voir enfin se réaliser le vœu, que je nourris depuis si longtemps dans mon cœur, que le rétablissement de l'ordre et des lois, l'anéantissement de l'anarchie, et la cessation de l'oppression sous laquelle gémit depuis si longtemps la nation, pussent s'opérer principalement par les Français eux-mêmes. Si les puissances qui se sont décidées contre la France avaient cru pouvoir céder aux instances que nous leur avons faites de nous fournir les moyens de tendre les premiers la main à nos concitoyens du dedans, sans doute, la France serait délivrée depuis longtemps du joug avilissant sous lequel elle gémit; elle ne serait point couverte d'une opprobre ineffaçable, et nous n'aurions point aujourd'hui à venger le plus exécrable des forfaits, commis envers un roi distingué par sa clémence autant que par ses autres vertus.

« Je dois vous observer, Monsieur, que ces puissances, dont nous avions sollicité les secours lorsqu'ils pouvaient opérer un succès moins cher que celui que nous envisagions dans le délai qu'elles mettaient à les accorder, n'ayant mis leurs forces en

mouvement qu'après y avoir été provoquées, au nom de la nation française, par diverses factions, dont l'une a fini par une déclaration formelle de guerre, ont aujourd'hui un trop fâcheux prétexte de s'indemniser aux dépens de la nation tout entière, tant qu'elle n'aura pas pris la généreuse résolution de se montrer vraiment libre et indépendante par la restauration de ses anciennes lois, et par sa réunion sous la seule autorité qui ait pu la diriger avec succès vers la prospérité et la gloire. Tous les moments sont précieux à l'égard de cette réunion, qui ne saurait être trop prompte ni trop intime. C'est à l'opérer que tendent sans cesse mes vœux et que j'ai pris la résolution de consacrer tous mes efforts. C'est pour parvenir plus efficacement surtout que j'ai cédé aux représentations, qui m'étaient faites depuis longtemps, de prendre sur moi le pénible fardeau de la régence, qui ne pourrait pas rester vacante sans blesser les droits de la royauté qu'elle représente, et que personne ne pourrait exercer valablement, que celui qui est le premier en rang pour se charger de tout ce qu'il y a de plus pénible et de plus important à entreprendre pour le salut de l'État.

« Nous n'avions que trop appréhendé les événements qui menacent aujourd'hui la France au dehors. C'est par ce motif que nous avions travaillé et obtenu une déclaration rassurante pour les vrais Français, qui ne menaçât que les factieux. On doit se convaincre que notre influence n'a pas agi sur les opérations des puissances étrangères comme nous l'aurions désiré. On peut en juger par les événements. N'ayant jamais perdu de vue l'intérêt réel de l'État, auquel nous avons subordonné et subordonnons toujours les intérêts particuliers, nous n'avons eu jusqu'à présent que la douleur de voir toutes nos démarches et jusqu'à nos intentions calomniées et représentées sous le jour le plus faux, afin sans doute d'éloigner le plus longtemps possible les uns des autres des hommes qui n'ont qu'un intérêt commun et qui ne peuvent pas varier dans leurs sentiments, quoique des circonstances particulières et impérieuses en aient déterminé plusieurs à les dissimuler ou à les exprimer par des formes différentes.

« Aujourd'hui que le danger devient de plus en plus menaçant pour la patrie, par un concours de causes étrangères avec celles

de l'intérieur, il est plus intéressant que jamais de s'occuper de rallier et de resserrer plus étroitement ceux qui n'ont et ne doivent avoir qu'un principal objet et être animés par les mêmes sentiments. Je ne négligerai aucun moyen pour y contribuer de toutes mes forces, et je suis résigné à toutes les peines, à tous les sacrifices qui pourront assurer le succès de cette entreprise, de laquelle dépend essentiellement le salut de la France et la solidité de la restauration de la monarchie. Cet exemple que j'offrirai à tous les Français facilitera, je l'espère, le rapprochement de tous ceux que de fausses suggestions pourraient être employées à vouloir écarter. C'est pour cet objet spécial, Monsieur, que je compte sur votre zèle et votre vertu, qui se sont manifestés d'une manière si distinguée.

« A la distance qui nous sépare encore, je ne pourrais concerter avec vous et vos généreux compagnons, aussi bien que je le voudrais, tous ces moyens de hâter la restauration de la monarchie et de relever le gouvernement propre à opérer le retour à la justice et au bon ordre. Je me borne donc à l'objet principal qui m'occupe sans cesse : la réunion de tous les Français qui veulent obéir aux sentiments de loyauté et d'honneur propres aux vrais Français, et dont aucun n'a pu être écarté sans être devenu malheureux et sans regretter son erreur. Dites donc à tous ceux que vous réunirez que... »

Le projet d'appel à la France se termine ici[1]. Son auteur n'avait pas eu le temps de l'achever ; il laissait vraisemblablement à Monsieur, au cas où il en adopterait la rédaction, le soin de couronner la déclaration royale par les garanties promises à la nation et indiquées au Mémoire.

## III

Quel était donc ce personnage que le Royaliste appelle tour à tour « monsieur Gaston » et « monsieur de Gaston » ? Il le

[1] Ce projet de manifeste est à rapprocher de celui que Mallet du Pan avait remis aux princes de la part du roi, le 10 juillet 1792, huit jours avant la fin des conférences de Mayence. L'un et l'autre sont conçus dans le même esprit.

considère comme « une puissance[1] ». Sa personnalité, qui émerge seule au-dessus des autres chefs, le rôle prépondérant qu'on lui attribue, celui qu'on songe à lui faire jouer : tout démontre que, de l'étranger, on voyait en lui l'un des facteurs essentiels de la restauration. Et pourtant « monsieur Gaston » n'a pas survécu à l'oubli, tandis que La Rochejacquelein, Bonchamp, Lescure, Charette, ont grandi dans l'admiration de l'histoire.

Gaston n'est point un nom de convention ni un être imaginaire. Il apparaît, aux débuts de l'insurrection vendéenne, et disparaît bientôt comme un météore. Le 12 mars 1793, surlendemain de la bataille de Machecoul, le directoire du département de la Vendée reçut communication d'une pièce adressée aux administrateurs de la ville de Challans. C'était une sommation hautaine, que résumaient ces mots : « Capitulation ou la mort. » Elle était datée du camp de la Garnache, signée Gaston, et envoyée par Gaston Bourdic, simple perruquier vendéen qui, ayant tué un officier républicain et revêtu l'uniforme de sa victime, s'était fait chef de bande. Les administrateurs de Challans ne voulurent ni capituler ni mourir. Dès qu'ils surent que Gaston approchait, ils se réfugièrent précipitamment aux Sables. Maîtres de Challans, les Vendéens adressèrent aux autorités fugitives une lettre où ils leur proposaient la cessation des hostilités sous certaines conditions :

« Challans, le 14 mars 1793.

« *Aux administrateurs de Challans, réfugiés aux Sables.*

« Nos très chers frères,

« Nous vous écrivons, les larmes aux yeux et les armes à la main. Nous ne demandons pas la guerre, mais nous ne la craignons pas... Nous sommes ici au moins dix-huit mille hommes

[1] « M. Gaston peut bien, dans ce moment-ci, être regardé comme une puissance d'autant plus intéressante qu'il peut, en un instant, procurer cette puissance à Monsieur. »

assemblés de toutes les paroisses circonvoisines. A chaque minute, il en arrive d'autres. Tous sont décidés à mourir pour la victoire. Vous n'ignorez pas tout le désastre qui afflige la ville de Machecoul et beaucoup d'autres ; nous avons l'avantage de ne pas affliger cette ville à ce point... Nous avons intention de faire bonne et solide paix avec vous, si vous voulez nous accorder seulement quelques conditions qui nous paraissent on ne peut plus justes et intéressantes. Nous demandons : 1° la continuation de notre religion catholique, apostolique et romaine, et des prêtres non conformistes ; 2° qu'il ne soit point procédé au *tirement ;* 3° suppression de toute patente ; 4° suppression de l'arrêté du département qui ordonne aux pères des enfants émigrés ou à leurs parents suspectés de se rendre au chef-lieu. Nous souhaitons de cœur et d'esprit que la fraternité, la liberté, l'égalité, subsistent dans toute leur force entre nous, et conséquemment amnistie réciproque. Nous nous soumettons à déposer les armes dans un magasin, afin que ceux sur lesquels elles ont été prises en soient ressaisis. Nous attendons votre réponse et sommes vos frères.

« La garde royale composée à Challans. »

Moins d'un mois après, le 10 avril 1793, Gaston fut tué à l'affaire de Saint-Gervais. Il n'avait fait que passer, ne commanda que quelques hommes, et n'en eut pas moins son heure de célébrité. Alors qu'à Paris on ignorait les noms des chefs illustres qui ont immortalisé l'insurrection vendéenne, celui du perruquier Gaston avait été prononcé à la Convention et inséré au *Moniteur*[1], si bien qu'à l'étranger on put voir en lui l'homme providentiel attendu, incarnant l'élément national, sur lequel les stratégistes de la monarchie devaient baser leurs combinaisons et leurs plans de campagne. Aussi, quand Gaston eut disparu obscurément en Vendée, il n'en demeura pas moins vivant, dans l'auréole de sa légende éphémère, pour

[1] Ce détail nous a été révélé, dans une lettre du 15 juillet 1896, par M. Edmond Biré, l'éminent historien qui a éclairci tant de points obscurs et détruit tant de légendes de la période révolutionnaire.

les royalistes du dehors. Il était mort depuis plusieurs mois, que des dépêches de Londres arrivaient encore à son adresse, au quartier général des insurgés.

Dans les premiers jours de septembre, les chefs vendéens, rassemblés aux Herbiers, s'étaient occupés de diviser le pays conquis en cinq secteurs, ayant chacun un général spécialement chargé de le défendre. Or, quelques jours auparavant, au château de la Boulaye, où Lescure et La Rochejacquelein se trouvaient réunis, un homme de trente ans, petit, à la figure vive, aux allures décidées, s'était présenté avec des dépêches, qu'il portait, en guise de bourre, dans ses pistolets. Envoyé d'Angleterre par Dundas et le gouverneur de Jersey, un bateau pêcheur l'avait jeté, seul, pendant la nuit, sur la côte de Saint-Malo. Grâce à l'esprit contre-révolutionnaire des paroisses situées sur sa route, il avait pu obtenir, de village en village, des secours et des guides, et, après avoir fait à pied cinquante lieues en cinq nuits, il avait audacieusement traversé la Loire, sous le feu des canonnières des bleus. Il se nommait le chevalier de Tinténiac[1].

Quel ne fut pas l'étonnement de ses hôtes, lorsqu'ils virent que les dépêches apportées par lui étaient adressées à Gaston, le perruquier tué au début de la révolte ! Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution française,* en prend texte pour railler l'ignorance où l'on était, à Londres, sur ce qui concernait l'insurrection de la Vendée. « On paraissait n'y pas bien savoir, dit-il, si cette insurrection avait pour objet le triomphe des idées de l'Assemblée constituante, ou la restauration de l'ancien régime, ou la résurrection du parti girondin. » Le fait n'aurait rien d'anormal, étant donnée la difficulté des communications et des informations exactes ; mais les *Réflexions d'un journaliste* établissent que, dans le monde des émigrés, on était au courant de ce qui se passait en Vendée. La proclamation de Challans, notamment, avait reçu une grande publicité[2]. On

[1] Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. IX, p. 330 et suiv., t. XI, p. 198 et suiv. — *Mémoires inédits et manuscrits de Mercier du Rocher,* pp. 107, 153 (cités par Louis Blanc). — *Mémoires de Mme de la Rochejacquelein,* pp. 50, 189, 190. — Benjamin Fillon, *Pièces contre-révolutionnaires,* p. 54.

[2] Le Royaliste devait en avoir eu connaissance, puisqu'il estime « qu'il convient d'entrer dans le sens et les idées de M. Gaston et de ses troupes... ».

s'était seulement mépris sur l'importance du rôle de Gaston, dont la personnalité avait été grandie par la citation au *Moniteur*. On y prit pour un généralissime celui qui ne fut durant quelques jours qu'un chef de partisans, et on crut voir en lui une puissance. La confusion était bien naturelle.

Au surplus, les dépêches adressées à Gaston contenaient des offres de secours clairement formulées. Les chefs, qui en prirent connaissance, y répondirent, et ce fut M^me^ de La Rochejacquelein qui, sous leur dictée, écrivit la réponse :

« J'avais une écriture très fine et très lisible. Ces messieurs me prirent pour secrétaire, et j'écrivis les dépêches que M. de Tinténiac voulait rapporter dans ses pistolets... On répondit au ministère anglais... que, si l'on n'avait pas sollicité des secours, c'était à cause de l'impossibilité des communications ; que ces secours nous étaient fort nécessaires... Nous proposions un débarquement aux Sables ou à Paimbœuf, promettant d'amener cinquante mille hommes, au jour donné, sur le point qui serait choisi... Mais ce qu'on demanda spécialement et avec instance, c'est que le débarquement fût commandé par un prince de la maison de Bourbon et composé d'émigrés en grande partie... Tous les généraux qui étaient à La Boulaye signèrent cette réponse... »

Les chefs vendéens proclamaient ainsi eux-mêmes la nécessité d'enlever à l'action armée tout caractère d'intervention étrangère, et de laisser les Français, sous les ordres d'un prince du sang, rétablir l'ordre dans leurs affaires. Telle était bien la pensée maîtresse de la politique préconisée par le Conseiller de Berne.

Gaston, à en juger par la proclamation de Challans, apparaissait comme un Français ne séparant pas l'idéal monarchique et sa foi religieuse des vrais principes de liberté, d'égalité et de fraternité, inaugurés, en 1789, aux acclamations enthousiastes de tous les corps de la nation. Le régent eût pu, en admettant les concessions et en pratiquant les oublis nécessaires, faciliter le retour au mouvement dévié. Les dépêches de Londres apportées à La Boulaye par le chevalier de Tinténiac contenaient des offres de secours, mais point cette déclaration nette qui eût pu dissiper les équivoques et ramener les indécis. Bien plus, le

projet de lettre, écrit de Berne par le vigilant et perspicace ami de la monarchie, ne devait pas tarder à faire place à la déclaration du régent enlevant à la monarchie ses dernières espérances, et rendant impossible pour de longs jours, entre la France et elle, toute tentative de réconciliation.

---

# CHAPITRE X

## ROBESPIERRE ET PICHEGRU

Situation de l'Europe en 1794. — Mallet du Pan et les puissances. — Sa lettre à M. Trevor. — Convention et coalition. — Causes de la défaite de l'Europe et des victoires de la France. — Sus à l'étranger! — L'armée nationale. — Le gouvernement du bourreau. — Brillants succès de l'armée du Nord. — Conquête de la Hollande. — Lettre inédite de Robespierre à Pichegru. — Un ancêtre des collectivistes.

### I

Robespierre! Ce nom personnifie à lui seul le régime de la Terreur, c'est-à-dire de la plus effroyable tyrannie qui ait jamais pesé sur un peuple. Il est entré dans l'histoire, maudit par ses innombrables victimes; devant le tribunal de Dieu, leur cortège vengeur a dû s'attacher à son âme, « pareil à la tache de sang sur la main de lady Macbeth[1]. » On ne peut, pour lui, plaider non coupable.

Pourtant cette énigmatique figure, en raison même des contrastes étranges qu'elle présente à l'observateur, a été diversement envisagée et par les contemporains et par les historiens de notre époque. Bonaparte l'appelait « le bouc émissaire de la Révolution ». Cambacérès, en parlant du 9 thermidor, disait que « c'était une cause jugée, mais non plaidée ». De nos jours, l'Incorruptible a même trouvé dans M. Hamel plus qu'un historien officiel, presque un apologiste. Taine voit en lui un monstre de vanité; M. Edmond Scherer, un fanatique de la

[1] Victor du Bled, *Orateurs et tribuns*, p. 57.

vertu et un visionnaire qui aurait rêvé l'établissement du royaume de Dieu sur la terre. Robespierre, c'est Rousseau passant de la théorie à la pratique. Sa politique, ce sont les doctrines appliquées du *Vicaire savoyard* et du *Contrat social*. Son discours aux jacobins, du 5 juin 1794, résume le programme du « nouvel Évangile » : pour fonder des institutions sages et faire fleurir le régime de la vertu, il faut niveler le terrain, le sarcler, l'expurger des mauvaises herbes, et c'est faire œuvre à la fois nécessaire et louable que de sacrifier les individus à l'intérêt public et de supprimer toute unité suspecte d'être un obstacle à la réalisation de l'idéal rêvé.

Diderot disait que, avec une seule idée fausse, on peut devenir barbare. Mallet du Pan, qui rappelle le mot, ajoute :

« La Révolution a fourni mille exemples de la justesse de cette maxime; des âmes douces, des caractères honnêtes ont été dénaturés par les erreurs de l'esprit et poussés au dernier point de la férocité. On commence par être insensé, on finit par devenir atroce[1]. »

Jusqu'au commencement de 1794 et depuis les premières manifestations de la Révolution française, nous avons pu entendre l'Observateur de Berne jetant le cri d'alarme, dénonçant les atrocités que devait engendrer la fausseté des doctrines philosophiques, encouragées par ceux-là même contre lesquels elles étaient dirigées... Oui, décidément, il n'y a pas à s'y méprendre, c'est bien Mallet qui a tenu la plume; c'est lui tout au moins qui a dicté les conseils et inspiré les programmes. La tournure de son esprit, l'élévation de son caractère, la vigueur de ses pensées, jusqu'à la précision de son style, se retrouvent dans cette série de mémoires qui déchirent le voile des secrets desseins et des combinaisons diplomatiques de l'Europe coalisée. *Observations sur la journée du 10 août, Lettres d'un étranger à un royaliste français, Réflexions d'un journaliste, Projet d'appel à la France*, ce sont œuvres enfantées par la même tête, consultations sorties du même cabinet. L'idée mère se retrouve partout : Pas de démembrement de la France! Pas de

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. I, p. 400. — *Le Temps*, du 27 décembre 1884. — A. Mazon, *Histoire de Soulavie*, t. II, p. 47. — A. de Gallier, *Robespierre, ses principes, son système politique*, p. 9 et suiv.

guerre de conquête! Une intervention armée, résolue et énergique, pour rétablir l'ordre en France au profit de la France et pour lui restituer le gouvernement monarchique de ses vœux, tempéré par les réformes issues de la consultation plébiscitaire des états généraux, et sur lesquelles le roi et la nation étaient d'accord.

Mallet seul a pu écrire ces pages. A lui seul on a pu les demander. De temps à autre, — il nous l'apprend lui-même, — on paraissait vouloir, à Coblentz, adopter une politique mieux adaptée aux circonstances et aux besoins des temps. On sollicitait alors une ordonnance, sauf à ne pas en appliquer les prescriptions. De même pour l'Europe, les cabinets réclamaient des avis et s'empressaient de ne pas les suivre.

Là où il eût fallu de l'entente, des vues nettes, une situation dégagée de toute équivoque, il n'y avait que tiraillements, hésitations et réticences. Même depuis la mort de Louis XVI, les puissances s'étaient obstinées à ne pas reconnaître le régent; elles avaient refusé de tenir à la France le langage qui eût pu la rassurer et l'éclairer sur leurs desseins, si ceux-ci étaient purs de tout alliage. Bientôt la Prusse manifeste une froideur non dissimulée et paraît plus occupée de conserver sa part de la Pologne que de prêter main-forte à l'Autriche. Une nouvelle campagne va s'ouvrir. Mack et Cobourg sont chargés de conduire les alliés à la victoire; on fonde sur eux de grandes espérances, que Mallet ne semble pas disposé à partager.

A ce moment, l'Angleterre, toujours pratique, n'eût pas été éloignée d'aviser au moyen de sortir du mauvais pas dans lequel elle s'était engagée et d'abandonner l'Empereur à son malheureux sort. L'opposition demandait de nouveau, et avec plus d'insistance que jamais, à M. Pitt s'il était décidé à ne jamais faire la paix avec la République française. Secrètement, le ministère appelait de ses vœux l'établissement en France d'un gouvernement avec lequel on pût traiter avec quelque sécurité.

Mallet du Pan dut être consulté au sujet de la ligne de conduite à suivre dans ces délicates conjonctures. Quelques jours avant d'adresser au cabinet de Londres un mémoire officiel[1], il

[1] Ce mémoire est cité dans l'ouvrage de M. Sayous, t. II, p. 71 et suiv. « Tout projet contre la France même, y est-il dit, sert la Révolution et les tyrans qui la gouvernent. »

envoyait à M. Trevor, l'ambassadeur anglais à Turin, une lettre sur le même sujet. Cette lettre inaugure la série de celles, signées par lui, qui sont incontestablement son œuvre dans la Correspondance de Berne. Elle dut être expédiée en double au ministre des affaires étrangères de Sardaigne et au ministre de Portugal à Turin, le comte de Souza, ou du moins ces deux diplomates durent-ils en prendre copie; car ce document se retrouve à la fois dans le volume des archives de Sales et aux archives d'État de Lisbonne. Et, d'autre part, nous allons bientôt entendre M. Trevor en accuser réception à l'écrivain, dont il était devenu l'ami et l'admirateur, depuis le jour où le chevalier Macpherson les avait mis en rapport l'un avec l'autre.

Un an auparavant, à Bruxelles, Mallet a publié le plus connu de ses ouvrages, les *Considérations sur la Révolution française*[1]. A ses yeux, la force de ce géant redoutable est décuplée par les illusions, l'incohérence et l'inertie de ceux qui ont à le combattre; Mallet voudrait secouer en eux ce déplorable état d'âme, qu'il appelait « la torpeur » jadis, à Lausanne, dans ses conversations avec Joseph de Maistre, le marquis de Sales et le baron d'Erlach.

Il estime qu'il est temps d'ouvrir les yeux, d'arracher le bandeau des renoncements commodes et des dédains stupides. Si on le veut, on peut encore terrasser le géant. Quant à lui, fier de collaborer à cette œuvre de restauration sociale, il contemple d'une part l'Europe monarchique, de l'autre la France républicaine, épuisées toutes deux en argent et en hommes. A l'une d'emprunter à l'autre les armes dont celle-ci s'est servie pour ébranler le monde :

« Quelques occupations urgentes m'ont empêché de répondre aussitôt que je le désirais à la lettre dont Votre Excellence m'a honoré. Vous avez l'indulgence d'attacher quelque mérite à mes faibles travaux. Je n'ai de droit à votre estime que par mes intentions, lorsqu'elles ne sont pas jointes au pouvoir de les réaliser, et lorsqu'on a à combattre en même temps des passions effrénées et la paresse des esprits mous, qu'on ne peut tirer de leur inertie qu'à l'instant où le danger les a investis de toutes

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. I, p. 363.

parts. Les hommes sont en général bien peu dignes d'être gouvernés et éclairés. On fait une triste épreuve de cette vérité douloureuse dans les temps semblables à ceux où nous sommes.

« J'ai eu hier l'honneur d'envoyer à Votre Excellence un exemplaire du pamphlet que j'ai publié à Bruxelles l'été dernier. Le désir de ne pas en faire un ouvrage purement de circonstance et d'éviter les lieux communs répétés sur la Révolution me jeta dans des déductions dont quelques traits pouvaient, à l'impression, avoir certains inconvénients; mais la nature des esprits auxquels je m'adressais, et pour qui j'écrivais spécialement, me fit passer sur cette incongruité. Mon but fondamental était de réveiller partout les propriétaires en leur montrant le vrai caractère de la guerre, et d'animer les efforts imparfaits des gouvernements en leur exposant la puissance de la Révolution. J'essayai de prouver encore à ces derniers qu'ils tenaient dans leurs mains le contrepoids des causes de résistance dont ils se plaignaient, et que, s'ils tardaient à s'en servir, ils seraient bientôt cruellement désabusés de leurs illusions. Celles-ci étaient encore trop exagérées pour permettre aucun accès à des pronostics sévères. Les plus modérés me traitèrent de misanthrope amer; d'autres me reprochèrent de fournir des armes à la Convention en divulguant ses affreuses ressources. La sécurité n'aime pas qu'on trouble son sommeil. En Angleterre, je fus mieux compris, cela s'explique facilement.

« Malgré les désastres de la dernière campagne, malgré les fautes multipliées qui en ont fait avorter les premiers fruits et perdre celui d'un concours de circonstances que la Providence semblait avoir ménagées, je pense qu'il existe encore des ressources grandes et sûres pour le salut de l'Europe et même pour celui de la France. La terreur ne doit pas les faire méconnaître; elle doit également apprendre la nécessité de s'en servir. Mon séjour sur cette frontière de la France a eu pour but principal d'acquérir des informations solides et de fonder sur des connaissances positives le jugement à porter touchant l'état intérieur de cette terre de désolation.

« Des notions que je me suis procurées et des témoignages nombreux que j'ai consultés, il résulte que l'édifice de force

monstrueux, élevé momentanément par la Convention, l'engloutira sous ses ruines ou engloutira la moitié de l'Europe, selon la conduite que tiendra celle-ci. La Convention joue des capitaux, la coalition joue des revenus; mais les fonds de la première sont en partie épuisés, et le reste serait insuffisant contre l'usage de moyens moins disproportionnés de la part des puissances. Chacune de celles-ci n'a pas besoin de dissiper en hommes, en argent, en subsistances, en munitions, ce que dépense la Convention; il n'est pas même nécessaire que toutes ensemble atteignent à ce niveau : on ne leur demande que de faire cesser l'extrême infériorité de moyens de tous genres, où une fausse économie, la nature de leurs plans, le défaut de direction uniforme, le manque d'énergie, de suite, d'activité, d'unité dans le but, les ont retenues jusqu'à ce jour.

« Avec d'autres bases d'opérations, la Révolution croulerait avant quatre ou cinq mois sous elle-même, comme la croûte d'un volcan[1]; mais jusqu'ici, au lieu de l'éteindre, on a fait précisément tout ce qui pouvait contribuer à l'alimenter. La dépopulation d'hommes est effrayante. La première réquisition, de dix-huit à vingt-cinq ans, n'a pas procuré quatre-vingt mille hommes; à peine ce nombre servira-t-il à compléter les cadres des armées. Les pertes de celles-ci ont surpassé deux cent cinquante mille hommes dans le courant de 1793. Celles de l'Alsace, de la Moselle, de Lyon, sont attaquées d'épidémies meurtrières qui ont gagné les hôpitaux, les villes, les campagnes. La guerre de la Vendée a coûté trois cent cinquante mille âmes, y compris les vieillards, femmes et enfants massacrés; dans les cinq départements qui en ont été le théâtre, il ne reste pas une maison entière, pas un sac de grains, presque plus d'habitants. Le vide affreux dans les recrues vient de nécessiter la levée de la seconde réquisition, de vingt-cinq à quarante-cinq ans, et la campagne n'est pas encore ouverte. Je ne crois pas exagérer en assurant que ces fameuses levées en masse ne rendront pas deux cent cinquante mille hommes, et que les forces totales aujourd'hui disponibles atteignent à peine six cent à six cent cinquante mille hommes. Passé ce terme,

[1] *Voulcan*, dans le texte.

il faudra recourir aux enfants, aux vieillards, aux gens mariés, dont beaucoup ont déjà passé aux armées par raison de misère ou de sûreté.

« Les brigandages et les assassinats n'ont encore procuré à la Convention que cinquante-huit millions en espèces, et pour trois à quatre cents millions de matière d'or et d'argent (à ce 25 janvier[1]). Mais le torrent de dépenses en numéraire auxquelles elle est contrainte, les corruptions innombrables qu'elle tente au dehors, surtout en Angleterre et en Italie, l'énormité du prix des achats qui se font dans l'étranger, et par-dessus tout les dissipations de ses chefs romanesques et de ses agents, auront bientôt desséché ce trésor. Celui des assignats est aussi fatigué et s'épuise moins vite; mais une expérience funeste a condamné la Convention à se défendre de nouvelles émissions; elle n'ose plus en tenter, elle n'en tentera qu'à la dernière extrémité et avec peu de succès.

« La violence de ses mesures en a tari la source. Tout manque dans le royaume; vous ne trouveriez plus un seul mouton dans la plupart des départements, par conséquent plus de laine ni de drap. Les bestiaux sont tellement épuisés, que l'usage de la viande (Paris et quelques autres lieux exceptés) est interdit à tout autre qu'aux soldats. Plus de cuirs; le fer, le salpêtre, les drogues médicinales, les toiles, mille articles commencent à manquer tout à fait. On aurait peine, dans la Franche-Comté et la Bourgogne, à acheter une paire de culottes. La disette des grains ne va pas encore à la famine; mais la plupart des campagnes ne vivent que de pommes de terre, de maïs, de racines, et il faut atteindre la récolte au travers de cinq grands mois.

« Ce ne sont là que quelques traits du tableau fabuleux que présente la France. Personne ne croirait l'historien qui voudrait le tracer, et, quelle que fût sa verve, il resterait au-dessous de l'original.

« Le Comité de salut public, qui a jusqu'ici tenu les rênes d'une main ferme, commence à perdre son crédit; aux premiers revers, il sera renversé. Robespierre, qui en est l'âme, n'est

[1] 25 janvier 1794

qu'un fanatique sombre, défiant et féroce ; son règne chancelle, il fera place à d'autres brigands ; mais l'organisation fragile du moment disparaîtra sous les nouveaux meneurs, affamés de rapines et de sang beaucoup plus encore que ceux d'aujourd'hui. Il ne leur reste pas un quart des habitants pour eux ; la lassitude, l'effroi, le découragement, ont gagné jusqu'à une partie des sans-culottes. Aux premières apparences de libération, les six huitièmes de la France sortiraient de l'abattement stupide où les retient la tyrannie, et s'élèveraient contre les jacobins ; il n'en était pas de même il y a six mois. Voilà la peinture du moment. Les cabinets et les généraux négligent infiniment trop la connaissance de ces vicissitudes, dont les yeux exercés aperçoivent les symptômes, comme le pilote aperçoit l'orage sur un point noir de l'horizon... »

Après cet exposé, Mallet du Pan se demande quelles sont les bases de conduite que la situation présente semble devoir imposer aux puissances :

« La première, à mon avis, celle sans laquelle tous les autres moyens perdront leur efficacité, serait de donner à la guerre une direction centrale. Il ne faut rien attendre de hardi, de fait à propos, de bien concerté, sans un congrès de plénipotentiaires placé près du point principal des opérations et muni d'instructions illimitées. A un comité de salut public il faudrait opposer un comité de salut public ; celui de l'Europe est là, car c'est une dérision d'espérer de grands succès d'une guerre commune à tant de princes et qui est constamment *circonstancielle*, lorsque les généraux sont obligés, pour agir, d'attendre le retour de cinq ou six courriers envoyés aux deux bouts de l'Europe.

« La seconde base serait d'armer partout le nombre d'hommes au moins nécessaire à une défensive suffisante, et de concentrer les grands efforts offensifs sur un seul point, le plus voisin de la capitale. Je sais que ce plan est à la veille d'être adopté, et qu'à la fin de ce mois deux cent trente mille hommes seront réunis de Trèves à Ostende. Il faut que la guerre fasse la contre-révolution, ou la guerre sera interminable et la paix aussi funeste. Ce sont deux alliés qui ne peuvent marcher l'un sans l'autre ; or, vouloir tuer la Convention partout, c'est vou-

loir ne la tuer nulle part. Toute contre-révolution tentée par plusieurs frontières est une idée de comédie.

« Pour rendre la défensive plus solide et donner aux armées la sécurité et le nombre nécessaires, il importe que les frontières soient soutenues encore par un choix des habitants armés; on a pris enfin dans les Pays-Bas la résolution de lever des masses. Le peuple s'y est prêté avec allégresse. On en tirerait partout le même secours, si l'on voulait prendre la peine de faire lire dans les chaires, en public, dans les places, le récit des horreurs dont les Français souillent leur patrie et le territoire de leurs voisins; si les magistrats, les écrivains renommés étaient chargés, par leurs discours et par leurs ouvrages, d'éclairer les propriétaires sur leurs dangers; si enfin il était ordonné d'instruire officiellement et chaque semaine les citoyens du sort que préparent les Français à leurs lois, à leurs autels, à leur industrie, à la pudeur de leurs femmes, à la liberté de leurs enfants. De tels moyens vaudraient mieux que des batailles et des impôts; mais de fausses craintes et une politique routinière et soupçonneuse les font repousser comme des nouveautés dangereuses à l'autorité des souverains, qu'elles seules pourraient raffermir.

« Une expérience de huit siècles a prouvé qu'il faut attaquer les Français et ne pas s'en laisser attaquer[1], partout où la défensive n'est pas rigoureusement nécessaire.

« César avait aussi affaire à des multitudes armées, à la nation gauloise tout entière. Comment les subjugua-t-il? par les prodiges de sa célérité, par l'activité de ses attaques et de sa poursuite. Les généraux de la dernière campagne ont pris la tactique contraire; s'ils ne changent pas entièrement la forme de cette guerre matérielle, ils marcheront de désastre en désastre.

« Ils ne veulent, ils ne peuvent pas comprendre encore que c'est ici une guerre *révolutionnaire*, qui doit être faite *révolutionnairement*, par des moyens assortis au génie et aux moyens de leurs ennemis. Ils rendent inutile l'ardeur de leurs troupes,

[1] « Ce que Mallet dit de vrai, — écrivait de son côté Vignet des Étoles, — est que les jacobins se sont emparés de l'audace, de la vigueur et de la célérité qui donnent tant d'avantages. » (Archives d'État du Piémont, *Correspondance de Suisse.*)

la bonne volonté des Français, qui prendraient parti sous leurs drapeaux, toutes les chances que leur offrent journellement les variantes de la Révolution.

« Enfin, je regarde comme une condition fondamentale du succès un but franc et franchement manifesté. Tant que l'on laissera croire aux Français qu'on les combat pour les soumettre et non pour les délivrer, qu'on les combat pour les faire passer sous une domination étrangère au lieu de les ramener à celle de leur prince légitime, on aura contre soi tous les partis. La force étrangère est abhorrée universellement dans le royaume ; tout le monde s'en défie ; elle ne peut donc se faire appuyer de l'intérieur qu'en regardant, en traitant comme des alliés ceux qui concourraient avec elle à écraser la Convention.

« Les armées ne sont, je vous l'assure, ni royalistes ni républicaines : *elles sont françaises*. Elles se battent, sans distinction d'opinions, contre les étrangers, parce qu'ils sont étrangers et qu'elles les supposent unis contre la France beaucoup plus que contre l'anarchie. La manière de s'emparer des mouvements qui éclatent dans le royaume et de vouloir à toute force les gouverner, au lieu de se borner à les secourir et à en profiter, tue le principe des soulèvements et des défections.

« Voilà un abrégé bien rapide de quelques-unes des nombreuses mesures que sollicitent l'expérience, la connaissance et la grandeur du danger. J'ai développé ces observations, en les motivant sur les faits, dans un travail qui aura passé sous les yeux de votre cabinet[1] et de celui de Vienne ; mais je vois, par le ton des discours tenus dans les deux Chambres, que ces principes n'ont fait encore que des progrès insensibles.

« Ce qui nous alarme principalement à l'heure qu'il est, c'est la situation critique de l'Italie, sa lâcheté, sa stupeur, son avarice, et l'absence de toutes les mesures capables de prévenir les calamités qui la menacent. Comment peut-on se plaindre des États neutres, lorsque les parties intéressées font si beau jeu à leurs ennemis[2]?... »

[1] Le cabinet de Londres.

[2] Archives de Sales, *Correspondance de Berne*, lettre du 18 février 1794. — Cf. *Résumé de l'état politique, financier et militaire de la France au 1er février 1794*, A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. II, p. 2 et suiv.

M. Trevor répondit à Mallet par une lettre du 12 mars 1794, antérieure de quelques jours au succès éphémère, bientôt suivi de cruels revers, que les alliés avaient remporté à Landrecies :

« Monsieur,

« De retour d'une petite excursion en Suisse, j'ai trouvé l'excellente lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire. Je suis pénétré, soit de la grande vérité des principes qui y sont exposés, soit de la justesse de leur développement. Si vous ne m'aviez pas dit les avoir déjà soumis à la considération de notre cabinet, je n'aurais pas tardé de le faire avec un zèle égal à ma conviction. Votre mot : *que les armées ne sont ni royalistes ni républicaines, mais françaises,* est une réflexion de la plus haute importance et, selon moi, fournit le fil le plus propre pour nous conduire hors de ce labyrinthe funeste où nous sommes égarés, et d'où nous avons le plus grand intérêt de sortir.

« Mais c'est la *différence* de cet intérêt, trop calculée par une politique égoïste et bornée, qui rend si difficile une réunion homogène de principes et de mesures, et c'est ainsi que, *dum singuli pugnant, universi vincuntur.* Serons-nous plus sages dans cette campagne? Je voudrais bien, avec vous, qu'avant de la commencer nous fussions pénétrés de la nécessité de deux choses : l'une, que nous sussions nous-mêmes ce que nous voulons; l'autre, que la nation française le sût aussi. Alors une grande partie de la nation, sachant à quoi s'en tenir, pourrait se rallier autour d'un point fixe et central. L'Angleterre et l'Espagne ont, à la vérité, adopté ce principe par leur dernière déclaration; mais une grande difficulté est de faire percer cette information dans l'intérieur de la France.

« Je crois que le congrès dont vous parlez est absolument nécessaire. J'espère que le moment est venu qu'il pourrait être efficace, et je serai fier et heureux d'y voir l'Angleterre donner le ton de magnanimité, de modération et de justice que les autres puissances seraient nécessairement obligées d'imiter. Je considère comme le plus grand malheur de cette guerre horrible, qu'il n'existe aucune possibilité de faire la

paix avec la régence actuelle; car j'espère que vous ferez entendre au marquis de Lansdowne[1] qu'en traçant un tableau fidèle des forces excentriques et colossales de la Convention, ce n'était nullement votre intention, comme il paraît vouloir le faire croire, de nous humilier au point de faire une paix de désespoir, pour arriver à ce grand but après lequel tout homme et toute nation devraient soupirer. Je crois qu'il faudrait moins tâcher par la *force* d'abattre le *non-gouvernement* actuel, que de créer une *politique* loyale et généreuse, et, par une déclaration franche et précise, un gouvernement avec lequel on pourrait traiter. »

## II

A l'époque où Mallet du Pan et M. Trevor échangeaient cette correspondance, la France traversait une des périodes à la fois les plus glorieuses et les plus tristes de son histoire. C'était l'heure des grands héroïsmes et des grands crimes, au lendemain des jours où, de Berne, le baron Vignet des Étoles écrivait à son ministre :

« J'ai vu chez milord deux Anglais, venant fraîchement de Paris, qui nous ont peint la terreur qui y règne de ses tyrans, au point que les amis et parents n'osent se parler entre eux, et qu'on n'y pense pas même à ce qui se passe au dehors. Des soulèvements, impuissants par défaut de chefs, de moyens et de concert, se produisent dans toutes les provinces.

« *Digitus Dei est hic* pour punir tous les peuples.

« La reine ne peut se tenir debout dans son cachot. Sa fermeté égale ses malheurs, et qui se croit malheureux n'a qu'à la contempler. »

Et, deux mois plus tard :

« Le duc d'Orléans a été guillotiné; la fameuse du Barry et

[1] Dans un discours à la Chambre des lords, le 17 février 1793, lord Lansdowne, en se prononçant pour la paix immédiate à des conditions désintéressées, mais acceptables, avait lu divers passages des *Considérations* de Mallet, pour prouver que, de l'avis même des « aristocrates sensés », la force seule ne pouvait triompher de la Révolution.

la femme de l'ex-ministre Roland l'ont suivi avec quantité d'autres. Le tour est à Clavières. Ce qu'il y a de malheureux, c'est que Mme Élisabeth va être aussi immolée. Quel mélange de crimes et de vertus[1] ! »

La Montagne triomphante tient Paris et les départements terrorisés sous son joug sanguinaire. Les montagnards se disputent le pouvoir. Trois hommes personnifient les partis qui les divisent : Hébert, Danton, Robespierre, — le *Père Duchesne*, le *Vieux Cordelier*, le *Club des Jacobins*. Robespierre s'unit à Danton pour supprimer Hébert. A peine Hébert exécuté, il s'attaque à Danton, son allié de la veille, et l'envoie à l'échafaud, quelques jours après leur ennemi commun. Alors commence la boucherie gouvernementale qui a voué le nom du dictateur à l'exécration du monde civilisé. Le fonctionnement de la guillotine est organisé comme un service public. La place de la Révolution et le rond-point de la barrière du Trône sont les arènes où l'on va voir mourir les vieillards, les femmes et les enfants sous le couperet du bourreau, comme, au temps de l'ancienne Rome, les gladiateurs et les martyrs sous la griffe des lions. La vie est devenue chose tellement précaire, que nul ne s'étonne de la perdre d'une heure à l'autre ; quand le tour arrive, on tend le cou, résigné, sans révolte, avec le stoïcisme des noirs et leur souverain mépris de la mort. On a dit que si, au passage de la charrette, on eût fait signe aux spectateurs, ils y seraient montés... Plus de justice, plus même d'apparence de légalité. Plus l'ombre de sentiment humain, plus même l'instinctive générosité des fauves. Pas d'interrogatoire, pas de défense ; une peine unique, la mort. Du sang, encore du sang, toujours du sang ! Ni le sexe ni la beauté, ni l'enfance ni la jeunesse, ni les cheveux blancs ni les services rendus, rien ne trouve grâce devant ces cannibales. Malesherbes, Étienne Pasquier, Lamoignon, partagent le sort de Mme Élisabeth, qui meurt comme une sainte, et de Lavoisier, qui demande vainement un sursis pour compléter une découverte. « Va périr, lui répond Fouquier-Tinville, la République n'a pas besoin de savants. »

La République se vautre dans une mare de sang..., et pour-

[1] Archives d'État du Piémont, *Lettres des 25 septembre-15 novembre 1793*, passim.

tant, en face de l'étranger, ses armées ajoutent d'admirables pages au patrimoine d'honneur que lui légua la monarchie française. Cette unité créée par les rois, ses généraux la défendent, ses soldats la consolident, avec d'autant plus de vaillance que la patrie est « plus souillée au dedans ».

Mallet du Pan a bien compris ce qui fait la force du soldat français. Carnot, « l'organisateur de la victoire, » est d'accord avec lui. Il proclame l'offensive comme une nécessité impérieuse, et il impose aux généraux « le devoir sacré de toujours combattre en tête des colonnes, pour donner aux soldats l'exemple du courage et du mépris de la mort, cette manière de faire la guerre étant conforme à l'esprit, aux habitudes et à l'élan français, et devant nous assurer la victoire, ne fût-ce que parce qu'elle jette le désarroi dans les armées étrangères ».

Cette tactique valut aux armées de la République les brillants succès qui, à la fin de 1793 et dans les premiers mois de 1794, prolongèrent l'existence de la Convention, en faisant bénéficier le « gouvernement du bourreau » de la gloire des soldats de la France.

Au premier rang apparaissait Pichegru. A la tête de l'armée du Nord, il venait de battre les Anglais et les Autrichiens réunis; il s'était emparé de la Flandre occidentale et marchait sur la Hollande, pour y proclamer la République batave... L'heure n'était point encore venue où le futur complice de Georges Cadoudal allait apparaître aux émigrés comme le Monck de la monarchie française, et où l'un d'entre eux pouvait écrire au marquis de Sales : « Cet homme s'immortaliserait et deviendrait duc et maréchal de France, s'il profitait de sa position pour rétablir le trône. Je suis persuadé qu'on passerait l'éponge sur le passé, pour ne s'occuper que du soin de lui témoigner gratitude et reconnaissance[1]... »

Au moment où Robespierre, la mâchoire fracassée, est traîné à l'échafaud, un transfuge de l'armée du Nord apportait à Berne la copie d'une lettre secrète, que le dictateur envoyait, le 2 thermidor, cinq jours avant sa mort tragique, au conquérant de la Hollande[2] :

[1] Archives de Sales, *Correspondance des émigrés*, 1790-1796.

[2] Archives de Sales. Ce document, annexé à la *Correspondance de Berne*, est

« Il n'est pas encore temps, citoyen général, de mettre vos observations sur le plan de campagne contre la Hollande sous les yeux du comité. Je dois avant tout le disposer aux changements que vous souhaitez; de votre côté, soyez en attitude d'agir sans délai avec plus de vigueur, lorsque vous recevrez l'ordre conforme à vos désirs.

« Je vois avec une parfaite satisfaction que le fond de ce plan s'arrange avec vos idées, et que vous en espérez un entier succès. Je pense, comme vous, que la conquête des sept Provinces-Unies coûtera prodigieusement de sang à la République, et que nous devons nous préparer à quelques combats désastreux, dans un pays aussi difficile; mais un grand nombre de victoires épuiserait nos ennemis, et il leur faudra peu de défaites pour les perdre. Je les crois bien persuadés de cette vérité que, s'il est possible de battre les Français, il est impossible de les vaincre. Que la dernière victoire soit pour nous, c'est assez, c'est tout, et notre persévérance, notre courage, les motifs qui nous animent et nos ressources nous la garantissent.

« Saint-Just et Barrère sont chargés de rédiger, pour votre instruction, le plan de votre conduite politique en entrant et pendant votre séjour en Hollande. Je vais anticiper sur leur travail, pour mieux vous pénétrer de nos vues. Puisque c'est dans ce pays que nous devons dissoudre la ligue des puissances coalisées, leur dicter nos volontés, affermir à jamais la République française et reconquérir nos colonies, vous sentez que c'est ici l'occasion de déployer tout ce que l'amour de la patrie et de la liberté peut nous inspirer de sagesse et d'énergie.

« Les hommes éclairés que nous avons répandus dans ce pays nous l'ont fait parfaitement connaître. Pour tout ce qui s'appelle administration provinciale, économie publique et partielle, les Hollandais sont les premiers hommes du monde; mais là se borne leur intelligence. Dans ce qui est politique

intitulé : *Lettre de Robespierre au général Pichegru, Paris, 3 thermidor (22 juillet), l'an II de la République française.* Il comporte quatre grandes pages manuscrites sur papier ministre de cinquante lignes chacune, et se termine par la mention suivante :

« *N. B.* Le transfuge qui a apporté cette lettre est un officier de l'état-major de Pichegru; il n'a pu en saisir la suite. Il garantit et il est vérifié qu'elle est entièrement écrite de la main de Robespierre. »

institutive, liberté nationale et individuelle, ils sont d'une stupidité radicale. Leurs organisations sont un mélange de réminiscences monarchiques, d'un système factieux d'aristocratie et de quelques simulacres de démocratie. Ce compost ridicule, ils l'appellent une Constitution : ils disent bien sérieusement que leur pays est une république, et ils se donneraient au diable qu'ils sont républicains.

« Dans cette étrange république, vous n'apercevrez pas l'ombre de la liberté publique; car toute la représentation nationale et le droit d'élection sont renfermés dans les seuls magistrats des villes votantes, dont les bourgs, les villages et les campagnes ne sont véritablement que les humbles sujets. La liberté civile y est encore plus maltraitée, puisque la prétention à l'éligibilité est retenue exclusivement par quelques familles des villes souveraines; mais ce qui est le sceau du plus odieux esclavage, ce qui atteste l'excès de la dégradation du caractère national, c'est que, chez ces orgueilleux Bataves, les magistratures sont des métairies, et que la justice y est entièrement arbitraire au gré des intérêts ou des affections des magistrats, qui n'ont d'autres règles à cet égard que d'arrêter leurs prévarications au terme où ils pourraient réveiller le peuple et l'arracher à sa honteuse stupeur : encore une fois, en Hollande, toutes ces impertinences se nomment une Constitution.

« J'arrête un instant votre attention sur ces éléments du gouvernement hollandais, parce qu'ils peuvent vous servir à expliquer quelques milliers d'inconséquences, de contradictions et d'absurdités que vous remarquerez dans la marche de la nation en général, dans l'allure de chacun des partis qui la divisent.

« Ce sont ces partis qu'il vous importe de bien connaître, parce que c'est sur eux et par eux qu'il faudra agir. L'amour des factions est à l'esprit des Hollandais ce que la passion de l'or est à leur cœur. Ces deux affections seules composent leur caractère et les disposent selon leurs différents degrés d'exaltation. Lorsque c'est l'intérêt de fortune qui les emporte, ils abandonnent, ils livrent leur parti. Si c'est l'esprit de faction qui commande, ils prodiguent leurs trésors à qui veut servir leurs fureurs. Amsterdam et Rotterdam ont soutenu notre révo-

lution en 1790-1-2. Elles agitent sourdement et sans relâche Londres et l'Angleterre, avec leurs marchands souverains en Europe; en Afrique et en Asie, avec leur correspondance centrale du commerce de l'univers. Elles ne cesseront de stipendier des conjurateurs, de propager l'esprit révolutionnaire sur toute la surface du globe, dans l'espérance que la commotion universelle les placera enfin dans la crise qu'elles désirent. Mais, ce qui peint fidèlement ces gens-là et prouve sans réplique que ces heureuses dispositions sont, chez eux, une maladie et point du tout une vertu, c'est que, dans les plus grandes ardeurs de cette frénésie factice, il n'entre pas la plus petite étincelle d'amour de la patrie, et qu'on les verra toujours, comme on les vit autrefois, se disputer la préférence pour vendre à l'ennemi de leur pays les moyens de les vaincre. »

Après ce portrait, à coup sûr peu flatteur, du peuple hollandais, Robespierre passe la revue des trois grandes factions entre lesquelles ce peuple est divisé :

« Le premier parti, celui qui est notre implacable ennemi, est attaché à la maison d'Orange. Il est formé de la noblesse, des familles patriciennes, des gens bien élevés qui ne tiennent point au commerce et de la très grande majorité du peuple. Les premiers sont la seule classe de la nation hollandaise qui ait quelques lumières; ils restent attachés au stathouder, pour s'assurer une protection contre l'arbitraire des magistrats, et parce qu'ils sont persuadés que, sans une autorité prépondérante, leur pays se perdrait dans l'anarchie. Quant au peuple, il est porté vers les princes d'Orange par ce sentiment naturel aux âmes simples et bonnes qui leur fait aimer ce qu'elles admirent. La tradition des pères aux enfants, qui est la seule instruction du peuple, dit sans cesse à celui de la Hollande ce qu'il doit d'amour et de reconnaissance aux grands et aux bons hommes de cette race, et il lui suffit du seul instinct, qu'aucune passion d'orgueil et d'ambition ne trouble, pour sentir que, sans le pouvoir stathoudérien, il tomberait dans le servage des aristocrates municipaux, ou qu'il deviendrait victime de l'insatiable et ardente cupidité des gens qui, par une profanation des termes, se disent *les patriotes hollandais*. Il le faut avouer cependant, cet instinct dit vrai, et il est de toute évidence que les faibles

rayons de liberté qui paraissent encore en Hollande ont leur unique foyer dans l'autorité[1].

« Les patriotes forment le deuxième parti : ce sont les petits bourgeois, praticiens, courtiers, banquiers, négociants, agioteurs et marchands de toute dénomination, qui remplissent les villes, bourgs et villages de la Hollande. Cette tourbe est immensément riche dans les sept provinces. Éternelle ennemie des rois dans les monarchies, implacable tyran des peuples dans les républiques, elle veut l'égalité dans les lieux où elle voit des degrés au-dessus d'elle, elle prétend à la domination dans ceux où elle est au niveau. Son opulence est la mesure de sa vanité; sa vanité, celle de ses prétentions : cette progression devient ensuite incommensurable, et toutes les absurdités, tous les excès en sortent comme de leur source naturelle. Certes, des esprits et des âmes qui se sont traînés perpétuellement dans la sentine où l'on ne vit que pour gagner ne peuvent marcher qu'à contre-sens des vues vastes et des sentiments nobles qui conviennent aux instituteurs politiques. Demandez à ces patriotes hollandais quelle est la constitution qu'ils désirent, où est leur plan. Ils n'auront pas un mot à vous répondre. Que veulent-ils donc? Le voici : chasser le stathouder, disperser la magistrature, mutiler le peuple sous un sceptre de fer, et se disputer ensuite la dépouille des uns et des autres avec la même rage. Ils seront tout à vous, tant que vous serez occupés contre leurs adversaires; et ils deviendront vos plus implacables ennemis, dès qu'ils s'apercevront que votre projet n'est pas de les laisser maîtres. Telle a été parmi nous la marche de l'espèce financière et mercantile, mais nous avons su l'arrêter dans sa course. Au surplus, le venin de tous ces gens-là est dans leur or, et l'un de vos soins les plus importants sera de les délivrer de ce dangereux moyen de les compromettre; nous leur devons ces témoignages de gratitude et d'affection.

« Il est un troisième parti qui se recrute dans les deux autres et qui pourtant les joue également. Lorsqu'un Hollandais est promu à une magistrature, qu'il soit patriote, qu'il soit stathoudérien, à l'instant il dépouille le vieil homme et s'identifie

[1] « Il faut se rappeler que l'homme qui parle ici prétendait à la dictature française. » (Note du texte.)

complètement de cœur et d'esprit à la ligue aristocratique, à laquelle il vient d'être agrégé; cependant, comme les rôles y sont distribués, il s'efforce de paraître fidèle à son ancien parti, il en conserve les relations, même les signes. On conçoit que, sans cette astuce, le secret du ministère serait en danger, et qu'il en fait toute la magie. Détester le parti stathoudérien, parce que son chef est l'asile contre l'abus et l'arbitraire du pouvoir *judiciel* et municipal; abhorrer le parti patriote, par la raison qu'il prétend renverser les trônes municipaux; surveiller ces deux partis dans chaque ville; protéger le plus faible; réprimer le plus puissant; éviter qu'aucun ne domine, qu'aucun ne s'éteigne, parce que le triomphateur ne manquerait pas de crier à l'aristocratie et d'en faire justice; et, par-dessus tout, jurer haine implacable, persécution éternelle contre le sacrilège qui ose soulever le voile hypocrite qui couvre cette confédération redoutable, les lois du pacte : telle est la leçon qui instruit à parcourir dignement la carrière.

« Voilà, citoyen général, l'état moral et politique du pays que vous allez conquérir. On nous a longtemps et grossièrement abusés, en nous disant que les Hollandais n'attendaient que notre approche pour se lever et se joindre à nous. Vous venez de voir que le parti patriotique n'est qu'un ramassis d'orgueilleux et de vils marchands. Celui du stathouder, composé des têtes puissantes de la nation et de presque tout le peuple, lui imprime une telle crainte, que deux cents juifs d'Amsterdam mettraient toute la bourgeoisie de cette ville en fuite. Il ne faut pas s'abuser sur la puissance du stathouder; elle est très considérable, elle l'est d'autant plus que les moyens maladroits qu'avaient pris ses ennemis pour le décrier n'ont fait que prouver leur mauvaise foi et redoubler l'intérêt pour lui. Ces gens-là ne savent pas même calomnier. L'extrême bonté est la vertu qui attache le plus les hommes; elle est la plus visible aux yeux de la multitude, et c'est aussi celle qui est la plus parfaitement exprimée dans la manière d'être de M. le prince d'Orange... »

N'est-il pas piquant d'entendre un Robespierre entonner un hymne en l'honneur de la bonté?

« Les patriotes avaient pensé qu'ils obtiendraient une grande victoire, s'ils pouvaient persuader que cette vertu de leur sta-

thouder n'était que pure imbécillité. Ils ne songeaient pas que les moindres circonstances devaient leur donner un démenti public et accablant; c'est ce qui est arrivé. Dans les périls imminents où s'est vue et se voit encore la Hollande, le stathouder a fait connaître une tête pleine de lumières et de sagesse, avec un caractère des plus grands et des plus nerveux. Cette opposition de la vérité à la calomnie redouble la force d'un parti et la timidité de l'autre, et il ne faut plus douter que ce prince n'obtienne de son pays beaucoup de moyens pour résister.

« D'un autre côté, les troupes hollandaises, que l'on espère dès longtemps de voir tout au moins se partager en notre faveur, sont maintenant réunies dans un même sentiment. Les changements que leur général a faits dans ses officiers, les talents qu'il a déployés à la guerre, enfin le penchant irrésistible qui maîtrise les hommes et les attache aux héros, enchaînent toute l'armée hollandaise à la destinée des deux jeunes princes d'Orange, et en ont fait l'une des plus vaillantes que nous ayons à combattre.

« Vous voyez, citoyen général, que je ne dissimule pas les obstacles que vous rencontrerez, et je suis loin aussi de m'exagérer les secours que vous pourrez obtenir; quelques sommes d'argent, quelques moyens de subsistance, quelques projets de trahison, des tentatives avortées par la peur, voilà tout ce que les patriotes auront à vous offrir; mais vous aurez des forces immenses, des troupes intrépides, votre activité, votre courage et vos talents; et avec cela il faudra bien enfin que la Hollande soit notre conquête. »

Robespierre en arrive aux moyens à employer pour atteindre ce but :

« Lorsque vous entrerez dans ce pays, vous devrez mettre le plus de vigilance à poursuivre et à abattre toutes les têtes du parti stathoudérien qui s'élèvent au-dessus de la populace; en frappant ainsi de terreur ce parti, vous mettrez ses chefs en fuite, vous l'accablerez et n'en aurez plus rien à appréhender.

« Il est de maxime constante, chez les administrateurs hollandais, qu'il n'est point de bassesse à laquelle on ne doive se soumettre pour le plus petit intérêt politique. Attendez-vous donc à les trouver souples et disposés à vous plaire. Il vous

faudra très bien traiter, en débutant, cette magistrature. Défendez-la de la rage des patriotes; faites-lui beaucoup espérer, jusqu'à ce qu'elle vous ait donné les lumières suffisantes sur les opinions et les fortunes des familles, ainsi que sur tous les autres objets qu'il vous sera nécessaire de connaître.

« Vous aurez soin d'établir dans toutes les villes, bourgs et villages où vous entrerez, des clubs pour la réunion des patriotes. Vous leur persuaderez que, avant de se livrer à aucune vengeance et de se porter à aucun acte d'autorité, il faut qu'ils s'accordent sur un plan de constitution. Vous jugez bien que cette œuvre ne sera pas celle de six jours.

« Lorsque vous serez le maître, vous pourrez commencer leur jouissance en leur abandonnant leurs magistrats, qui n'auront pas manqué de leur fournir, ainsi qu'à vous, de nouveaux prétextes à l'anathème. Vous veillerez seulement à ce que la proscription soit complète : un seul homme de cette espèce qui serait épargné deviendrait dangereux. »

Au terme de cette progression savamment perfide, voici que vont s'étaler, dans toute leur nudité, les théories du banditisme collectiviste :

« Il ne reste donc plus sur la scène que nos amis les patriotes. Je les vois suer sur les projets de constitution; partout il s'en forgera de différents et de plus imbéciles les uns que les autres. La discorde entre les villes, les bourgs, les villages, entre les citoyens, les familles, nous forcera à aller au secours de ces énergumènes. Vous leur proposerez, de notre part, des lois qui ne seront nullement de leur goût. Dès lors nous ne tarderons pas à leur déplaire. Bientôt ils nous haïront; les griefs s'accumuleront rapidement. L'impossibilité d'accorder ces étranges législateurs nous forcera d'incorporer leur pays à la République française et de le soumettre aux mêmes lois. Alors vous donnerez la plus grande activité au décret qui veut que les fortunes particulières soient disponibles à la volonté nationale et pour l'intérêt collectif.

« Alors on s'apercevra aussi que ce pays, privé de son numéraire et de son commerce, ne pouvant plus suffire aux dépenses qui le garantissent de la submersion, est inévitablement perdu. L'humanité exigera que nous sauvions au moins ses habitants,

et le Comité de salut public prévoit déjà que nous finirons cette grande affaire par un décret qui émigrera tous les Hollandais en France, pour y être partagés dans nos départements, y réparer les vides de notre population, et que nous abandonnerons à jamais à la mer ces sept provinces que l'industrie et l'entêtement des hommes lui disputèrent tant de siècles. »

Lettre étrange, *compost*, ainsi que disait son auteur, de conceptions hardies, de perspicacité politique et de cynisme éhonté; elle ajoute un document précieux à l'histoire de la République batave et constitue bien de toutes façons le testament politique de « l'Incorruptible », incorruptible, suivant l'expression de Fiévée, « comme tous ceux qui veulent tout prendre à la fois[1]. » La théorie, d'ailleurs, n'était nouvelle ni sous sa plume ni sur ses lèvres. Ne l'avait-il pas, un an auparavant, formulée en ces termes à la Convention : « Le premier des droits est celui d'exister, la première loi sociale est celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister; toutes les autres sont subordonnées à celle-là. C'est pour vivre d'abord que l'on a des propriétés; il n'est pas vrai que la propriété puisse être jamais en opposition avec la subsistance, aussi sacrée que la vie elle-même. Tout ce qui est nécessaire pour la conserver est une propriété commune à la société entière; il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle et qui soit abandonné à l'intérêt des commerçants. »

C'est ainsi que, suivant l'observation de Mallet lui-même, commençait à éclore à cette époque le dogme de l'égalité des propriétés, dont la Révolution avait déjà couvé les germes. Le jacobinisme a été le père du collectivisme. Le déplacement de la puissance a préparé le déplacement de la propriété...

## III

Mais les victoires des armées de la République préparaient, elles, le déplacement des nationalités et des trônes. Les espérances de la coalition s'évanouissaient de jour en jour. Tout

[1] Éd. Barrière, *Mémoires*, p. 168.

semblait conjuré contre elle : pas de plan de campagne fermement arrêté, rivalités des chefs, mauvais vouloir et reculade de la Prusse, néfaste influence de Thugut, qui poussait l'Empereur à une piteuse retraite. Mallet était mis au courant par son ami de Pradt de cette série à la noire, véritable accumulation de revers, de fausses mesures et de *bêtises*, comme disait l'abbé. Il n'y a plus d'illusion à garder sur l'issue de la campagne. Tous les trônes de l'Europe sont ébranlés[1].

Devant ces succès stupéfiants de la France républicaine aux prises avec l'Europe monarchique, Mallet se prenait à gémir, et, dans l'abandon de sa correspondance privée, il en indiquait une fois de plus les causes à son ami Saladin :

« Si la vigueur a manqué antérieurement, qu'est-ce aujourd'hui que la Convention triomphe partout, que son armée du Rhin, après avoir battu les Prussiens et obligé les impériaux à repasser le fleuve, est rentrée dans le Palatinat, qu'une autre armée, dans la haute Alsace, menace l'Autriche antérieure et la Souabe, où il n'y a pas quinze mille hommes! aujourd'hui que chaque courrier consterne les âmes les plus courageuses, que les défaites, les retraites, les places perdues, un déluge de fautes atroces, l'imbécile conduite des alliés et leurs divisions ont comblé l'opprobre et les périls de l'Europe !

« Je vous ai prédit, ce printemps, cette déconfiture. Bien m'en a pris, ainsi qu'à Gallatin[2], de n'en croire que mon expérience et mes correspondants : j'aurais fait une jolie figure aux Pays-Bas. Ne croyez pas néanmoins que cette crise fut désespérée; il y a des ressources immenses et sûres, toutes épuisées dans la situation intérieure de la France, mais les cabinets s'obstinent à la méconnaître et à se laisser guider par des informateurs sans jugement. Dans les projets que l'on forme, on les bâtit constamment sur le concours des royalistes, qui n'existent plus, ou en trop petit nombre ou trop accablés pour servir à rien. C'est aux révolutionnaires mêmes qu'appartient le soin de renverser leur ouvrage, qui les écrase presque tous;

[1] A. Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. II, p. 83.

[2] Le chevalier de Gallatin, ami et correspondant de Mallet du Pan, conseiller intime du duc de Brunswick, puis ministre plénipotentiaire de Bavière à Paris en 1814.

constitutionnels, fédéralistes, nombre de jacobins même, effrayés de la puissance du comité, n'aspirent qu'à le renverser, et avec lui le pouvoir révolutionnaire, en revenant à la monarchie. Mais c'est *leur* monarchie, et non celle de M. Burke, qu'ils désirent établir; ils veulent une contre-révolution à leur manière, et non à la nôtre. Ils ne veulent ni du régent ni des émigrés comme arbitres de leur sort; ainsi la reconnaissance de Monsieur et le choix de gens de la cour pour commander les corps français rendront la guerre pire que jamais, à moins que ces mesures ne soient accompagnées de déclarations péremptoires, d'engagements solennels et d'un plan de conduite, de la part des puissances, entièrement différent de celui qu'ils s'obstinent à professer. J'apprends que le gouvernement britannique se dispose néanmoins à reconnaître le régent et à s'ouvrir le royaume avec les émigrés[1]. Ces mesures tardives, si inutilement conseillées dans le temps où elles auraient eu de grands effets[2], peuvent être encore utiles; mais elles deviendront pernicieuses et tourneront à contre-fin sans l'ensemble des précautions dont je viens de parler. Vous pouvez vous autoriser de mon opinion, si vous le jugez bon; elle repose sur les faits, qui valent mieux que toute la politique ancienne et moderne[3]. »

[1] Ces deux mesures sont au nombre de celles que préconisait, en 1793, l'Observateur de Berne.

[2] Mallet du Pan semble bien indiquer ainsi qu'il serait l'auteur des mémoires où ces mesures ont été si énergiquement conseillées. Ce n'est là, de notre part, nous tenons à le répéter, qu'*une induction*, qui nous paraît appuyée sur les raisons les plus sérieuses; mais nous n'affirmons rien, et nous ne voudrions pas, quelle que soit notre admiration pour le talent et le caractère de Mallet du Pan, lui attribuer d'une façon certaine la paternité des consultations politiques que renferme le manuscrit des Archives de Sales, et qui ont trouvé place, aux chapitres II à VIII, dans la première partie de ce volume. Ce que nous pouvons bien dire, c'est qu'elles font grand honneur à leur auteur, quel qu'il soit, et que Mallet n'en eût, certes, pas désavoué la substance.

[3] Cette lettre de Mallet du Pan à Saladin-Egerton est du 2 août 1794. Elle fut communiquée le 18 du même mois au duc de Portland. Elle est à rapprocher du mémoire que Mallet adressa, le 16 septembre suivant, au gouvernement anglais, et dont un fragment a été publié par M. André Lebon, *l'Angleterre et l'émigration française de 1794 à 1801*; Paris, 1882, in-8°, pp. 3, 4.

# CHAPITRE XI

## THERMIDOR

Chute de Robespierre. — Victoires de la République. — Causes de l'écrasement de l'Europe. — Opinions de Joseph de Maistre et de Mallet du Pan. — Révolution de sérail. — La situation des partis. — Cours d'anatomie politique. — Jacobins, indépendants, modérés et fédéralistes. — Portraits de conventionnels. — Barrère et Collot d'Herbois. — Tallien. — Les comparses. — Carnot. — Robert Lindet. — Merlin de Douai. — Bourdon de l'Oise. — Boissy d'Anglas. — Pelet de la Lozère. — Cambacérès. — Vernier. — Rewbel. — Lanjuinais. — Le pontife de la république philosophico-démocratique. — Sus à l'abbé Sieyès ! — Les forces royalistes. — Coblentz, les partisans de la constitution anglaise et les *monarchiens*. — Factions, cabales et coteries. — Comment la monarchie fut renversée et comment elle sera rétablie. — La nation *irréconciliable* avec l'ancien régime. — Pronostics de Mallet du Pan.

### I

Le 2 août 1794, dans le post-scriptum de sa lettre à Charles Saladin, Mallet annonçait en ces termes le grand événement du jour :

« Vous saurez déjà la culbute de Robespierre et consorts, que nous apprenons à l'instant ; je m'y attendais depuis un mois. Voilà encore une de ces crises décisives que les puissances ne sauront pas mettre à profit. »

Mallet du Pan, comme toujours, était bien informé ; Robespierre, en transmettant, le 3 thermidor, à Pichegru ses instructions secrètes pour l'organisation de la République batave, avait bien écrit son testament politique ; car la mesure était comble... Les têtes menacées se redressent. Des sommets de la *Montagne* aux extrémités de la *Plaine*, le même instinct, celui de la con-

servation, rapproche un instant tous les partis. Collot, Barras, Fouché, Tallien, tendent la main aux Bourdon de l'Oise, aux Billaud, aux Paris. Boissy d'Anglas s'unit à eux. Le club des jacobins, soulevé par Robespierre, se prépare à renverser la Convention. La bataille est imminente. La journée s'appelle le 9 thermidor[1].

« L'histoire du 9 thermidor n'est pas longue, écrivait Joseph de Maistre en 1797 : quelques scélérats firent périr quelques scélérats. Sans cette brouillerie de famille, les Français gémiraient encore sous le sceptre du Comité de salut public[2]. »

*A bas le tyran!* Ce cri de mort accueille à la tribune le dictateur. L'Assemblée décrète son arrestation, en même temps que celle de Couthon, de Saint-Just, de Lebas et de Robespierre le jeune. La Commune s'insurge; Henriot les délivre; Barras repousse les insurgés et rétablit l'ordre. On connaît la fin de la tragédie. Le gouvernement passe en d'autres mains. La France chante ce qu'elle croit être sa délivrance. Il semble qu'après le silence de la Terreur, on entende un bruit étrange et nouveau : « le bourdonnement d'une nation qui subitement se reprend à vivre[3]. »

Au dehors, les armées continuent à se couvrir de gloire. Jourdan a conquis sur les Autrichiens la rive gauche du Rhin. La Prusse et l'Espagne s'apprêtent à signer le traité de Bâle. Pichegru, nanti des dernières instructions de Robespierre, pénètre en Hollande. Sur les Alpes, les Piémontais, victimes de la politique autrichienne, sont repoussés. A l'intérieur, la Vendée est vaincue. La France républicaine triomphe partout. L'impression produite par la valeur de ses armées est immense en Europe.

Mallet du Pan ne peut s'empêcher de rendre hommage à la *furia francese,* exaltée, poussée à son paroxysme par le sentiment national. Il voit là l'une des causes principales des défaites essuyées par les alliés :

« Les prodiges de valeur qu'ont faits les Autrichiens pour

[1] 27 juillet 1794.

[2] *Considérations sur la France, Œuvres complètes de Joseph de Maistre,* t. I, p. 107, 108.

[3] Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains,* p. 6.

défendre la Meuse et l'Ourthe ont été surpassés par les prodiges d'audace et d'acharnement qu'ont déployés les ennemis. Un officier général wallon m'écrit de Juliers, le 23 (octobre), que les Français ont exécuté ce que personne n'aurait cru possible. Cinq heures entières, on a tiré sur eux à mitraille; ils ont traversé l'Ourthe vis-à-vis des retranchements autrichiens, à bout portant. La rivière était rouge de leur sang; ils la traversaient au milieu des cadavres mutilés et palpitants de leurs camarades. On ne peut se faire une idée de ce carnage, de cette inébranlable audace et de cette fureur; ajoutez le poids du nombre, et voyez combien sont misérables tous les calculs faits jusqu'à ce jour contre des hommes aussi passionnés[1]. »

Joseph de Maistre a dit de son côté :

« Les Français réussiront toujours à la guerre sous un gouvernement ferme, qui aura l'esprit de les mépriser en les louant et de les jeter sur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épitaphes dans les gazettes. C'est toujours Robespierre qui gagne les batailles dans ce moment; c'est son despotisme de fer qui conduit les Français à la boucherie et à la victoire. C'est en prodiguant l'or et le sang, c'est en forçant tous les moyens, que les maîtres de la France ont obtenu les succès dont nous sommes les témoins. »

Et l'illustre penseur ajoutait avec une étonnante hardiesse :

« Qu'on y réfléchisse bien, on verra que, le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme. Le roi n'a jamais eu d'allié, et c'est un fait assez évident pour qu'il n'y ait aucune imprudence à l'énoncer, que la coalition en voulait à l'intégrité de la France. Or comment résister à la coalition? Par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe conjurée? Le génie infernal de Robespierre pouvait seul opérer ce prodige. Le gouvernement révolutionnaire endurcissait l'âme des Français en la trempant dans le sang; il exaspérait l'esprit des soldats, et doublait leurs forces par un désespoir féroce et un mépris de la vie qui tenaient de la rage. L'horreur des échafauds, poussant le citoyen aux frontières, alimentait la force extérieure à me-

[1] Archives de Cran, *Lettre à Saladin-Egerton, 4 octobre 1794.*

sure qu'elle anéantissait jusqu'à la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs, étaient dans les mains du pouvoir révolutionnaire ; et ce monstre de puissance, ivre de sang et de succès, phénomène épouvantable qu'on n'avait jamais vu et que sans doute on ne reverra jamais, était tout à la fois un châtiment épouvantable pour les Français et le seul moyen de sauver la France.

« Que demandaient les royalistes, lorsqu'ils demandaient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginaient, c'est-à-dire faite brusquement et par la force? Ils demandaient la conquête de la France ; ils demandaient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son roi, c'est-à-dire des massacres de trois siècles peut-être, suite infaillible d'une telle rupture d'équilibre. Mais nos neveux, qui s'embarrasseront très peu de nos souffrances et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle ; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront conservé l'intégrité du *plus beau royaume après celui du ciel*[1]. »

Quant à Mallet, devant cet écrasement de l'Europe, son regard ne s'étend pas aussi loin. Philosophe et libre penseur, il ne voit pas, comme le grand de Maistre, dans la Révolution française un châtiment de la Providence à la fois pour l'Europe et pour la France ; mais il s'accorde avec lui quand il s'agit de discerner les causes de l'admirable élan avec lequel la France résiste à l'étranger. Sous prétexte d'éteindre la Révolution dans son foyer, on a voulu toucher au patrimoine national que, durant huit siècles d'union avec le peuple, la monarchie a lentement constitué et arrondi.

« Tandis que Marie-Antoinette, ainsi qu'on l'a dit, comptait les jours et épiait anxieuse le coup de canon de la délivrance, la chancellerie de son neveu s'inquiétait surtout de l'Alsace et de la Lorraine ; quand les instants étaient précieux pour sauver la reine de France, on accumulait les dépêches et on multipliait les conférences pour discuter, dans le jargon diplomatique du temps, les questions de *troc*, d'*arrondissement* et de *surrogat*[2]. »

[1] Joseph de Maistre, *Considérations sur la France.*

[2] L. de Lanzac de Laborie, *A travers la Révolution. Correspondant* du 25 mars 1897.

Mais l'Europe avait compté sans la France. La France s'est redressée ; le sentiment du patriotisme l'a rendue invincible, et l'Europe, qui voulait la morceler, tremble à son tour :

« Nous avons été écrasés par les revers inouïs des alliés, et la même cause nous poursuit dans nos asiles ; elle nous poursuivra partout, ainsi que les Français. L'infâme Europe, encore plus avilie que la France, se fait une étude de persécuter toutes les victimes de la Révolution ; elle est, partout et dans tous les rangs, plus près d'embrasser les bourreaux que les martyrs...

« L'Europe s'en va ; chaque jour nous rapproche de sa chute. Ce ne sont pas les jacobins seuls qu'il faudra accuser de ce débordement de barbares, qu'on n'a voulu ni connaître, ni craindre suffisamment, ni combattre par les moyens propres. On a fait la guerre à leurs armées au lieu de la faire à la Convention ; on a fait la guerre avec des forces que leur seule infériorité eût rendues inutiles, et qui avaient en tête des légions ivres de trois ou quatre espèces de fanatisme ; au lieu de travailler efficacement sur l'intérieur, on a payé au poids de l'or d'inutiles alliés ; on a méprisé ces deux grandes vérités fondamentales sur lesquelles je me suis si vainement et si longtemps appesanti, savoir : qu'il fallait nationaliser la ...[1], mettre l'Europe en révolution contre le crime et le brigandage, et suppléer aux moyens de guerre par les moyens de révolution. L'Europe expie maintenant ses fautes et ses torts, son inflexible présomption et la médiocrité de ceux qui étaient chargés de la défendre. Il n'y a plus de remède extérieur possible. Cette levée de régiments d'émigrés et ses accessoires eussent été fort sages et peut-être décisifs, il y a un an[2] ; aujourd'hui c'est une goutte d'eau dans le volcan. Je vais plus loin : tout ce qu'on ferait en ce genre contrarie essentiellement les causes de salut intérieur, les seules auxquelles il faille maintenant s'attacher. »

Cette transition amène le journaliste génevois à examiner les conséquences politiques du 9 thermidor sur la situation intérieure de la France. M. Thureau-Dangin a dit que « la chute de Robespierre est une sorte de révolution de sérail, à laquelle

[1] Déchirure provenant du cachet.

[2] Voir ci-dessus, au chap. III, la *Première lettre d'un étranger à un royaliste français*, du 3 mai 1793.

demeurent étrangers l'opinion du dehors et les partis divers, girondin, constitutionnel ou royaliste[1] ». C'est l'opinion de Mallet, conforme à celle du comte de Maistre. Il n'en considère pas moins le renversement du dictateur de la guillotine comme étant de nature à influer sur la politique et même sur la forme du gouvernement, dans un avenir plus ou moins éloigné.

« Ce n'est pas à la légère, écrit-il encore à Saladin, que je vous mandais la chute de Robespierre comme un événement décisif. Certes, je n'entendais pas qu'en huit jours, ni en un mois, cette vicissitude rendît la France monarchique. Vous êtes trop loin pour en apercevoir les contre-coups et les effets prodigieux. En général, on est détestablement informé en Angleterre de la situation intérieure de la France; toutes les lettres que je reçois me le prouvent. Il n'y a plus ni meneurs, ni principes, ni système. La Convention est retombée dans l'anarchie, la France dans le chaos, le gouvernement révolutionnaire dans l'affaiblissement. Les jacobins, devenus l'objet de la haine et de l'horreur générale, défendent leur existence contre le parti modéré. Leurs chefs à la Convention, les Barrère, les Billard, les Collot d'Herbois, sont noyés; complices et héritiers des plans de Robespierre, ils sont à la veille d'en avoir le sort. L'opinion publique, l'opinion populaire les poursuivent; toutes les probabilités sont pour la culbute prochaine des jacobins; ils se préparent à la prévenir par des projets de massacre général; mais leurs ennemis sont sur leurs gardes; avec eux succomberont la guillotine, le gouvernement révolutionnaire, l'esclavage de la presse et la terreur. Les modérés n'en seront pas plus avancés pour la formation de la République; au contraire, la douceur et l'anarchie, marchant de compagnie, donneront au règne et à la lutte des factions une énergie universelle. Ils le sentent, et sentent aussi que ces factions, qui les traîneront à leur tour à l'échafaud, ne peuvent être réprimées que par un grand pouvoir légal, par un gouvernement et par des lois stables. Nul moment n'a été plus intéressant[2]. »

[1] *Royalistes et républicains*, p. 5.
[2] Archives de Cran, *Lettre de Mallet du Pan à Saladin-Egerton, 4 octobre 1794.*

## II

Quelques mois plus tard, le 12 mars 1795, Mallet du Pan, en inaugurant, par l'entremise de M. Trevor, sa correspondance diplomatique officielle avec le comte de Souza[1], adresse à ce dernier le résumé de ses méditations. Quelle influence la chute de Robespierre doit-elle décidément exercer sur le groupement des partis et sur l'orientation de la politique française? Question délicate, que Mallet n'aborde qu'avec un trouble bien légitime :

« L'état de la France est aujourd'hui si compliqué et si mobile, qu'il est peu aisé d'en rendre compte épistolairement d'une manière correcte et intelligible.

« Dans cet immense tableau, les faits et les personnages passent comme des ombres, et toutes les conjectures sont plus ou moins assises sur des nuages. Des charlatans, des étourdis, ne sont nullement embarrassés de ces difficultés; ils pénètrent tout ce qui est obscur, ils devinent tout ce qui est douteux, ils prophétisent le futur comme ils racontent le présent, ils ont l'art de fixer toujours leurs machines sur un terrain qui tremble.

« Votre Excellence me pardonnera d'être moins affirmatif, et de lui avouer que, malgré une observation de chaque minute durant cinq années, sur cette scène de la Révolution, je suis très souvent embarrassé d'en déterminer le caractère actuel, et à plus forte raison les résultats. Les informations que je reçois de France sont souvent trop contradictoires pour aider suffisamment le jugement. On ne sait, à Paris pas plus qu'au dehors, ce qu'on fait, où l'on va et ce qu'on deviendra. Il n'existe aucun plan; tout est secousse. On mesure les hommes, et il n'y en a plus en France; il n'y reste que des événements. Peut-être les

[1] « J'ai reçu dimanche dernier la lettre du 25 février, dont Votre Excellence m'a honoré, et celle qu'elle renfermait pour le banquier Pasteur, de Genève. Je ne puis trop me hâter d'exprimer à Votre Excellence combien je suis touché de l'estime, de la confiance qu'elle a la bonté de me témoigner. Sans doute, je suis redevable de ces sentiments à la prévention favorable que M. T. (Trevor) aura inspirée à Votre Excellence; elle est une nouvelle preuve de l'indulgence de ce digne ministre, pour lequel je suis pénétré de reconnaissance. Autant je désire remplir les vues de Votre Excellence, autant je serais téméraire de lui promettre de les remplir dans toute leur étendue. »

cabinets n'ont-ils point assez saisi cette distinction essentielle, et ont-ils trop séparé les caractères des auteurs de la situation forcée qui les entraîne, et qui ne leur permet d'autre politique que celle de la nécessité.

« Il me sera plus aisé de faire connaître à Votre Excellence les hommes que les choses. On découvre le cours probable qu'elles semblent devoir suivre. L'esprit public, qui se manifeste chez les Français avec sincérité, parce qu'il est toujours irréfléchi, nous donne à cet égard de grandes lumières. J'en suis les variantes, et l'expérience guide mon discernement; mais les crises imprévues, la violence inattendue de tant de mouvements croisés, et cet état de désordre, toujours plus voisin de nouveaux excès que du remède, peuvent à tout moment dérouter l'observateur... »

L'Observateur n'en entreprend pas moins de dresser « la carte politique » de la Convention, et il trace ce tableau magistral de la France, à la suite des événements de thermidor :

« En sortant des mains sanglantes de Robespierre, la Convention et la France sont retombées dans l'anarchie factieuse qui régna depuis le 10 août 1792 jusqu'au 31 mai 1793. On a dû la chute de Robespierre beaucoup moins à la timide conjuration des *modérés,* qu'à celle de la majorité des Comités de salut public et de sûreté générale, associés de Robespierre, qui s'apprêtait à en faire ses victimes, et qui les redouta du moment où ils manifestèrent qu'ils le redoutaient. C'est une singularité conforme à toutes celles qui ont distingué la Révolution, de voir aujourd'hui les chefs de ces comités portés à l'échafaud par ceux même dont ils guidèrent la résistance à l'oppression, qui leur durent les succès du complot, et qui les embrassaient comme des libérateurs le lendemain du 9 thermidor.

« Réunie ce jour-là, du moins en apparence, jusqu'au mois de septembre, la Convention s'est bientôt divisée en quatre factions distinctes : les *jacobins* ou la *montagne,* les *indépendants,* les *modérés,* et les *fédéralistes* ou *brissotins.* »

Mallet nous introduit dans chacun de ces groupes :

« Les *jacobins,* ralliés aux chefs des anciens Comités de salut public et de sûreté générale, sont réduits à environ quatre-vingt-dix ou cent membres dans l'Assemblée. Fondateurs du régime

révolutionnaire, ils voudraient le perpétuer, rétablir la permanence des guillotines et des pillages, envahir toutes les places, et arriver, par les lois agraires, à la République démocratique, agricole et militaire.

« Les *modérés*, réunissant près de cent cinquante voix, ne forment pas un parti fixe; ils augmentent ou diminuent suivant les conjonctures. Ce sont les héritiers de Danton. La plupart furent ses amis ou ses clients; tous le laissèrent périr, dans le temps, avec la plus insigne lâcheté. Avec lui ils préparèrent et exécutèrent les massacres du mois de septembre 1792. Ils composaient avec Marat cette horrible Commune provisoire de Paris, qu'une poignée de brigands élut dans la nuit du 10 août 1792, et qui, rivalisant avec la Convention et les *brissotins*, finit par dominer la première et écraser les seconds. Ce parti n'a aucune vue politique déterminée, constante et uniforme. Les uns songent à rétablir une espèce de royauté dont ils formeraient le conseil; les autres songent à la constitution de 1791; les troisièmes, à une constitution républicaine qui leur laisserait l'autorité. Tous aspirent à finir une révolution si menaçante, sans être d'accord sur les moyens d'atteindre cette issue et d'en profiter. Tous se réunissent au projet de sauver leurs vies et le fruit de leurs brigandages des hasards de nouvelles crises, d'anéantir les jacobins pour n'en pas être anéantis, et de prévenir en même temps le retour de la Terreur et du sang, et le rétablissement de la monarchie par les royalistes, dans la crainte de ne pas rester maîtres des capitulations et des garanties dont ils auraient besoin. »

Les fédéralistes viennent à leur tour poser devant le chevalet du peintre :

« Les *fédéralistes*, autrefois dénommés *brissotins*, *girondins*, sont les restes de cette faction gouvernée, en 1792, par Brissot et les députés de la Gironde, et accusée depuis d'avoir tenté de substituer le gouvernement fédératif à la République une et indivisible. Ce reproche, fait au parti entier, ne convenait réellement qu'à certains de ses chefs, qui, pour anéantir l'influence redoutable de Paris, où ils avaient cessé de dominer, songèrent à opposer les départements à la capitale, ainsi que l'essayèrent antérieurement les Lameth et les Mirabeau. Le plan

de ces mêmes chefs était encore de conserver un simulacre de royauté, et de substituer un stathouder à un monarque. »

Mallet retrace en traits rapides leur tragique histoire et donne la clef de leur alliance avec les modérés :

« Écrasés le 31 mai 1793, vingt-deux des principaux girondins expièrent dans les supplices la journée du 10 août, qui fut leur ouvrage; seize autres furent mis hors la loi, soixante-quatorze enfermés, et le reste du parti condamné à attendre dix-huit mois dans l'Assemblée, et chaque jour, la captivité ou les bourreaux. Leur crime capital était d'avoir demandé l'appel au peuple sur le jugement de Louis XVI, et refusé de voter la mort de ce monarque. Il en restait cent soixante-quatre à la Convention à la mort de Robespierre; pas un n'osait proférer une parole ni ouvrir un avis.

« Les *modérés*, complices, ainsi que Danton, leur ancien chef, de la catastrophe des *fédéralistes*, les ont fait sortir de l'anéantissement pour s'en faire des alliés; mais cette pensée simple et tardive ne leur appartient pas, elle leur fut suggérée de l'extérieur au mois de septembre; ils l'ont exécutée le mois suivant, et d'abord avec assez de répugnance. On a rendu la parole aux cent soixante-quatre appelants, ensuite on a remis en liberté et réintégré les soixante-quatorze détenus; une alliance imparfaite s'est formée entre les protecteurs et les protégés, qui n'ont pas tardé à devenir protecteurs eux-mêmes.

« Les *fédéralistes* ont au delà de deux cents voix dans la Convention. A mesure que les *modérés* ont avancé le procès de la Révolution, en croyant n'avancer que celui des *jacobins*, le crédit des *fédéralistes* a augmenté. L'opinion publique se déclarant hautement contre tous les actes intermédiaires du gouvernement et des factions, depuis le 10 août 1792 exclusivement jusqu'à la mort de Robespierre, cette improbation solennelle, manifestée dans une foule d'adresses et imprimée, a plus ou moins affecté le crédit personnel des modérés complices du 2 septembre 1792, du 31 mai 1793 et des horreurs du régime révolutionnaire.

« La faveur populaire ayant passé de jour en jour aux *fédéralistes*, ce parti a recouvré une influence puissante dans la Convention. D'auxiliaires des *modérés*, ils sont devenus leurs

tuteurs, et le gouvernement des deux partis réunis appartient aujourd'hui aux *fédéralistes.*

« La pluralité d'entre eux tend à la monarchie constitutionnelle, mais sans avouer ce projet, que ne partage point encore le parti tout entier : ce sont là des sentiments individuels plutôt qu'une doctrine fondamentale et qu'un plan déterminé. Ce ne sera qu'après l'anéantissement des *jacobins* que les *fédéralistes* se prononceront d'une manière ou de l'autre, car ils ont généralement plus d'esprit que d'énergie et sont encore trop voisins des dangers qu'ils ont courus pour se livrer hardiment à des nouveaux, avant que les circonstances les poussent à pleines voiles dans le port. »

Voici, enfin, que nous pénétrons dans les rangs d'un autre groupe, celui des *indépendants :*

« Les *indépendants,* au nombre de deux cents ou deux cent vingt, ne sont autre chose que des jacobins mitigés, des révolutionnaires intrigants, des fripons ambitieux, qui espèrent survivre aux jacobins et aux modérés, et dont la fortune des divers partis détermine l'opinion. Les républicains opiniâtres et non *terroristes* se rangent parmi les *indépendants,* parce qu'ils soupçonnent des desseins monarchiques aux *fédéralistes* et aux *modérés.*

« Cette cabale s'est réunie à une grande partie de ces derniers dans la poursuite des *jacobins,* par jalousie contre leurs chefs, et parce qu'elle les a vus abandonnés de la faveur populaire; mais comme la plupart de ses membres ont à se reprocher des forfaits non moins énormes que ceux des *jacobins,* ils craignent que l'échafaud dressé pour ceux-ci ne le soit ensuite pour eux-mêmes. En conséquence, ils ont entravé aussi longtemps qu'ils ont pu la poursuite des accusés, qu'ils eussent voulu discréditer et non guillotiner. »

## III

Tels sont, au lendemain du 9 thermidor, les quatre grands partis qui divisent la Convention. Quels en sont les chefs, nous dirions de nos jours les *leaders?*

« Dans ces quatre factions, qui se subdivisent encore en

cabales différentes, il ne se trouve aucun homme d'un talent supérieur; ce sont des valets de révolution, qui ont assassiné leurs maîtres et s'emparent de la maison après leur mort. La seule exception à faire serait en faveur de Barrère et de Collot d'Herbois, deux des quatre membres des anciens Comités que la Convention ne tardera pas à mettre en accusation et qu'elle a fait arrêter provisoirement. Ces deux scélérats avaient le génie, l'un de l'artifice, l'autre d'une perversité froide et systématique. Excellents ministres du régime de la terreur et du charlatanisme, leurs talents néanmoins se bornaient là. Le reste des *montagnards* n'est qu'un ramas d'agitateurs grossiers et de babillards révolutionnaires. »

Au groupe des modérés, parmi les membres dirigeants, voici en premier lieu Tallien, dont Mallet fait cette esquisse vigoureuse :

« Tallien, jeune homme de vingt-cinq ans, tellement borné que M. Alexandre de Lameth, dont il fut le secrétaire en 1790, le congédia parce qu'il ne savait pas écrire une lettre. Il passa l'année suivante et la moitié de 1792 à rédiger des notes tachygraphiques pour la feuille du *Moniteur* et à imprimer des affiches au coin des rues contre le roi et les constitutionnels. Je l'ai connu, et je n'ai point rencontré de révolutionnaire subalterne plus faux, plus dépourvu de toutes connaissances et de tous principes, plus fait pour ramper dans les derniers rangs. Il était de la commune de Paris, du 10 août au 1er octobre 1792. Nul ne fut plus atroce dans le jugement du roi; il menaça la Convention d'une révolte de la Commune, si on accordait à ce malheureux prince la permission de voir sa famille; il proposa d'envoyer les lambeaux du cadavre de Louis XVI aux départements. Il fut un des ennemis acharnés des *fédéralistes*, poursuivis par la clientèle de Danton, alors réunie à Robespierre. Ce petit misérable, envoyé en mission à Tours, y commit les exactions les plus révoltantes, empoisonna et persécuta de tout son pouvoir les nobles, les prêtres, les négociants, les propriétaires; passé à Bordeaux avec les mêmes pouvoirs, son génie l'y suivit. Il ordonna l'incendie de trois communes qui n'avaient pas obéi à ses réquisitions; il rendit la guillotine permanente et en fit faire, sous ses yeux et en public, l'essai sur un mouton. Plus de sept cents citoyens furent par lui jetés

dans les fers; cent soixante-cinq furent suppliciés (presque tous négociants). Tallien, plus avide encore que sanguinaire, calcula ce qui lui rendrait le plus, du sang ou de l'argent, et commença aussitôt ses assassinats en contributions : il établit un commerce de la vie et de la mort, qu'il avait déjà essayé avec succès dans le Comité de sûreté générale. L'amour vint achever l'ouvrage de la cupidité. Épris de M^me^ de Fontenay, fille de M. Cabarrus d'Espagne, il lui accorda la grâce de ses compatriotes, modifia ses premiers arrêtés, ralentit les supplices, se fit soupçonner par le Comité de salut public, et revint à Paris riche de rançons. Robespierre ayant fait emprisonner M^me^ de Fontenay, Tallien, pour la sauver, entra dans le complot contre le dictateur. Sa maîtresse, dont il a fait sa femme, supplée à sa pusillanimité et à son ineptie; elle lui sert de démon familier et l'a entouré de gens plus capables qui le dirigent. »

Les collègues de Tallien ne sont que des personnages secondaires, même Barras, au moins à ce moment :

« Fréron, Courtois, Le Gendre, Gouffroy, André Dumond, Clauzel, Barras et autres principaux *modérés* sont indignes de toute mention particulière. Il n'existe dans ce parti aucun individu qui puisse prétendre à un rôle ni acquérir le crédit nécessaire pour le soutenir. »

Le peintre passe à un autre groupe :

« La cabale des *indépendants* est moins dépourvue de talents, mais n'a pas plus de consistance. La plupart, autrefois jacobins frénétiques, n'ont abandonné cette société qu'au moment où ils ont vu que la faveur publique l'abandonnait. Ils la remplaceraient demain, s'ils gagnaient la supériorité. L'intérêt le plus vil, les passions les plus basses gouvernent ce ramas hétérogène de factieux sans principes, dont la grande pluralité tient à l'état républicain, comme plus sûr et plus utile à leur ambition ou à leur fortune. A eux se sont ralliés les anciens membres des Comités de salut public et de sûreté générale, les proconsuls déprédateurs et tous ceux qui, craignant d'être enveloppés dans la proscription des *jacobins,* jouent aussi la clémence, la modération, la vertu. »

Parmi les figures en vedette dans le groupe des *indépendants,* voici « Carnot, ingénieur, qui dirigeait la partie militaire dans

le Comité de salut public, et qui joint à des talents et à l'esprit de travail un caractère impassible, un front d'airain, une cruauté réfléchie et l'habitude de l'intrigue.

« On y compte encore Robert Lindet, autre membre de l'ancien Comité de salut public, plus modéré que Carnot, prudent, se livrant peu à la tribune, ayant le goût et l'habitude des manœuvres révolutionnaires; non sans capacité, mais dépourvu d'énergie, et hors d'état d'être jamais un chef important.

« Merlin de Douai, ancien avocat, de la première Assemblée constituante, indigent en 1789; aujourd'hui riche de cinq cent mille livres en domaines du clergé, ayant servi longtemps le duc d'Orléans et caressé tous les partis dominants; versé dans les affaires comme praticien, mésestimé, mais consulté, à cause de son expérience révolutionnaire, et dans le travail des bureaux de législation.

« Bourdon de l'Oise, ancien procureur, révolutionnaire féroce, ayant joui, malgré son ineptie, de quelque crédit que lui donnaient son ardeur à entrer dans les complots les plus atroces et ses liaisons avec les principaux chefs des sans-culottes. Ce misérable, presque toujours ivre l'après-midi, a montré quelque courage et osé résister plus d'une fois à Robespierre, qui l'avait proscrit. Après avoir concouru à renverser ce démagogue, il se sépara des *modérés*, combattit les dénonciateurs des chefs jacobins, affecta l'impartialité et des variations, s'est rapproché maintenant des *modérés*, qu'il abandonnera peut-être au premier jour. Cette espèce de bouffon révolutionnaire est sans instruction ni capacité. »

Le peintre apprécie avec moins de sévérité cet autre groupe qu'il aborde :

« Pour trouver quelques talents réels et quelque moralité, il faut arriver aux *fédéralistes*. Plusieurs d'entre eux sont des hommes presque estimables; d'autres n'ont eu à se reprocher que de la faiblesse et des idées fausses; les troisièmes n'ont pas plus de morale, de probité, de vices que les *modérés*.

« Boissy d'Anglas est un des plus marquants adeptes de la philosophie moderne : auteur, bel esprit, il fut absolument effacé dans la première Assemblée constituante, où il représentait les communes du Vivarais. Il se consolait de cette éclipse par des brochures ignorées contre M. Mounier et contre les

partisans du système des deux chambres. Zélateur de la démocratie, il faillit en être la victime en 1793; son obscurité, sa pusillanimité le sauvèrent, malgré son esprit et son vote contre la mort du roi. Robespierre le laissa végéter en silence dans l'Assemblée. Tous les chefs fédéralistes étant guillotinés ou en fuite, Boissy d'Anglas, à la résurrection de ce parti, s'est trouvé au premier rang; on l'a porté au Comité de salut public, où il a acquis quelque considération. Le discours sur les relations extérieures, qui a paru sous son nom le mois dernier, n'est pas de lui : totalement étranger à la politique d'Europe, il s'est contenté de rédiger un extrait des mémoires de Favier et de recevoir les instructions du baron de Staël contre les cours de Vienne, de Londres et Pétersbourg. Je ne puis douter de ce fait, car M. de Staël m'a débité ici littéralement le discours de Boissy d'Anglas, six semaines avant qu'il en fût question.

« Alquier, autre député à la première Assemblée, a plus de ressources que Boissy d'Anglas, non pour la tribune, où il se produit rarement, mais pour l'administration intérieure du parti. C'est un constitutionnel très lié autrefois avec M. de Lameth, député en Hollande en ce moment, et capable d'être utile au parti qui entreprendrait la restauration du monarque. »

Et la revue continue... Voici quelques croquis lestement enlevés :

« Pelet de la Lozère, travailleur, esprit juste, éloigné des intrigues et utile dans les comités.

« Cambacérès, gentilhomme, ancien conseiller à la cour des aides de Montpellier, tête languedocienne, de l'esprit sans suite, des idées sans étendue, comme la plupart des gens de robe, républicain par nécessité plus que par goût, entassant des volumes, des fatras et des décrets dans le Comité de législation : ne sera jamais dangereux et peut servir, si le vent des circonstances pousse à la monarchie.

« Vernier, autre député à la première Assemblée, proscrit en 1793, réfugié en Suisse quinze mois, et dernièrement rentré à la Convention. Homme capable, versé dans les projets de finance, constitutionnel, mais d'une intégrité plus que douteuse, convaincu de malversations et en général peu scrupuleux.

« Rewbel, encore un député constituant, hurleur dans la pre-

mière Convention et alors sans aucune considération dans le parti constitutionnel; ayant, en qualité d'avocat, la facilité du travail vulgaire, fort emporté, mais, ainsi que tous les anciens constituants membres de la Convention actuelle, aussi voisin aujourd'hui de la monarchie constitutionnelle que de la république. »

Lanjuinais est le seul dont le portrait n'ait pas d'ombre :

« De tous les *fédéralistes*, celui dont l'énergie, l'expérience et les principes promettent le plus, est Lanjuinais, mis hors la loi en 1793, caché en Bretagne dans un souterrain et réintégré avec ses collègues. Constitutionnel dans la première Convention, mais en deuxième ligne, c'est une tête bretonne et une tête de janséniste opiniâtre et inflammable; ce député a des sentiments fermes, et irait loin soit dans le bien, soit dans le mal. Nul ne montra plus de courage et de zèle dans le jugement du roi; il reçut à ce sujet des outrages de tous genres. Il s'obstina à déclarer que ses commettants ne l'avaient pas nommé à des fonctions judiciaires et que, s'il votait pour le bannissement du roi, c'était uniquement pour obéir à la politique de circonstance. Sa véhémence, sa ténacité et son expérience de la tribune, le rendront probablement très influent dans le moment actuel. On assure qu'il a professé ouvertement la nécessité de revenir à la monarchie.

« Il serait fastidieux d'étendre cette nomenclature de députés, dont aucun n'a une prééminence de lumières, de caractère, de capacité et de crédit propre à l'élever à l'emploi de meneur en chef.

« Ce sont les soldats d'Alexandre devenus rois après sa mort, bientôt divisés sur l'héritage, et trop au-dessous de leur ancien chef pour conserver ses conquêtes. »

Mallet a ainsi épuisé la galerie des personnalités dirigeantes; mais une autre figure, — un sphinx, — éveille sa curiosité :

« Je n'ai point désigné un conventionnel plus important que tous ceux que j'ai nommés, parce qu'on a pas su jusqu'à ce jour sa véritable couleur ni le genre d'opinions qu'il préférait dans cette monstrueuse anarchie, à laquelle il a puissamment contribué. Cet homme est l'abbé Sieyès. Il a passé à travers le massacre des diverses factions; aucune ne l'a atteint; depuis

deux ans, son nom n'était plus prononcé. Son naturel pusillanime ne pouvant se concilier avec des coups de main continuels, ni sa métaphysique se placer au milieu des guillotines, il avait pris le sage parti de se laisser oublier. On lui attribuait des liaisons secrètes avec Robespierre et avec Barrère. Suspect à tous les partis, sans être redouté, on ne pensait plus à lui-même depuis la chute de Robespierre, lorsque tout à coup, le mois dernier, il est sorti de l'obscurité par l'impression d'une notice de sa vie et de ses ouvrages : c'est un panégyrique encore plus qu'une apologie. L'orgueil effréné de son auteur y perce à chaque ligne, ainsi que sa jalousie et son insensibilité. On y voit que Sieyès cherche à relever son piédestal et à ramener les esprits chancelants au système républicain, qu'il avait travaillé avec Condorcet. Aussitôt les disciples de cet obscur et hypocrite métaphysicien ont préconisé le réveil de leur maître et de ses grandes pensées; mais les détracteurs ont été encore plus nombreux. Le plus grand nombre des feuilles publiques ont traité l'ouvrage avec sévérité et l'auteur avec mépris. L'éditeur d'un journal royaliste très énergique, qui paraît depuis peu sous le nom d'*Accusateur public,* a adressé à Sieyès ces paroles : « Apprenez que les bourreaux, vos *Droits de l'homme à la main,* « égorgeaient les femmes, les enfants, les vieillards; j'ai vu, « au nom de vos *Droits de l'homme,* tomber les têtes de vos « collègues, de vos amis, de vos parents : regardez, vous avez « du sang jusqu'aux genoux ! »

« Nonobstant cette défaveur publique, et comme pour l'en consoler, une pluralité de trois cent quarante voix a porté l'abbé Sieyès au Comité de salut public. C'est une preuve que ce dangereux sophiste gagne du terrain à la Convention; mais sa sécheresse, l'obscurité de son jargon abstrait et sa lâcheté connue le laisseront, je pense, sans crédit au dehors de l'Assemblée. Seulement ralliera-t-il à lui la canaille philosophique, les révolutionnaires à théorie et cette cohue de législateurs écrivains et discourants, auxquels il faut une constitution démocratique sur laquelle ils puissent s'exercer à leur gré ?

« L'abbé Sieyès ne doit pas être un moment perdu de vue : il est mille fois plus redoutable à l'Europe que les jacobins trop grossièrement féroces. Le bruit de leur hache effrave et

met en garde; mais les dissolvants de Sieyès s'insinuent partout et mineront plus sûrement l'édifice social. Jamais cet homme n'a cessé d'aspirer à la gloire de renouveler la société : tel est son but, avoué dès 1789. Ses passions, cachées sous un extérieur glacial et sous une physionomie immobile et fausse, ont une infernale activité. Parce qu'il n'était pas noble, il a détruit la noblesse; parce qu'il n'était pas roi, il renverserait tous les rois, et il renverserait encore tous les gouvernements qui ne seraient pas fondés sur sa doctrine. Mirabeau me l'a peint vingt fois à moi et à d'autres comme un homme à étouffer. Il faut donc le considérer comme le chef prochain de ceux qui, en France, veulent une république organisée sans jacobins[1]. »

Mallet ne dissimule point que la forme républicaine, passant à de telles mains et ayant pour elle la possession d'état, risque de rallier bien des suffrages :

« Ce parti a pour lui la majorité actuelle de la Convention, savoir : la plupart des *indépendants* et des *modérés*, et les *fédéralistes* ambitieux ou philosophes. Au dehors, il réunit les enthousiastes de bonne foi, les têtes exaltées, les écrivains nés dans la Révolution, placés, enrichis, ou à enrichir par elle, enfin tous ceux qui passent de l'effroi qu'inspiraient les jacobins au désir de gouverner à leur place, et ceux encore qui craignent encore plus le retour de la royauté que les suites d'une nouvelle anarchie. »

Avec eux il y aura l'éternel troupeau des moutons de Panurge :

« Les égoïstes et les lâches crieront : *Vive la république de Sieyès!* comme ils criaient : *Vive La Fayette* ou *Robespierre!* C'est encore un avantage insigne pour cette faction que la consécration de l'État républicain; car il est bien plus difficile d'oser proclamer un régime détruit que de soumettre les esprits à un régime dont la base est instituée et reconnue.

« La seconde classe qui dans la nation s'attache au gouvernement républicain, ce sont les *jacobins*, les révolutionnaires

[1] Cf. *Drapmore papers*, t. II, p. 553 : « L'abbé Sieyès, le plus méchant homme qui aie jamais existé, est sûrement l'homme le plus fécond en ressources et le plus féroce qui existe peut-être en France. Il ne veut point très décidément s'emparer personnellement du pouvoir, mais il veut gouverner ceux que par ses conseils il conduit à l'autorité suprême. »

de profession, les scélérats déterminés et tous ceux qui depuis trois ans vivent de sang et de rapine; mais cette lie empoisonnée est dangereuse pour les républicains organisateurs, car elle ne veut que le désordre permanent. Elle est capable de se tourner contre les démocrates à systèmes, et, si on la réprime, de servir les royalistes par désespoir. Le seul moyen de l'enchaîner consiste à l'acheter. »

## IV

Pour compléter la description des partis qui divisent la France, Mallet du Pan passe en revue les forces royalistes :

« Si l'on entend par là la totalité de ceux qui préfèrent le gouvernement monarchique à la république, les *royalistes* forment certainement la majorité des Français : je dis plus, peut-être forment-ils la majorité de ceux-là même qui ont fait et qui ont adopté la première révolution. Mais, réunis au dogme fondamental de la royauté, ils ne sont d'accord ni sur la manière de la rétablir, ni sur celle de la composer. Les princes frères de Louis XVI, et la pluralité des émigrés de tout ordre ont toujours professé le dessein de revenir à l'ancien régime pur et simple. Une autre classe d'émigrés fort peu nombreuse invoque un roi et les états généraux, composés d'après le mode de 1614 par représentation égale des trois ordres. Une troisième et dernière classe, que les revers et les difficultés ont considérablement recrutée, a cru concilier l'esprit du temps, la trempe des opinions existantes en France et la nécessité d'un grand pouvoir royal, en se rapprochant des bases de la constitution anglaise, c'est-à-dire en fondant le gouvernement français sur un roi puissant et sur la représentation nationale, réservée aux seuls propriétaires et s'exerçant dans une assemblée divisée en deux chambres, dont l'une serait un sénat des nobles, héréditaire et permanent. D'autres royalistes, également d'accord avec les précédents sur le principe d'une monarchie limitée, diffèrent sur le système de limitation.

« La première des trois classes désignées est une faction, la troisième n'est qu'un parti, la seconde n'est ni une faction ni un parti.

« Les *constitutionnels* ou *feuillants*, fondateurs et partisans du gouvernement de 1791, embrassaient à cette époque la grande pluralité des citoyens. Le roi Louis XVI avait fait constater cette vérité. Les républicains alors comptaient à peine, et le nombre d'individus attachés à l'ancien régime n'était guère plus nombreux. Une masse plus considérable flottait entre la constitution de 1791 et un autre système plus monarchique de royauté limitée. »

Mais cette constitution hybride, — monarchique de nom et démocratique par essence, — n'était-elle pas imprégnée du virus de ses origines ?

« Dès le milieu de 1791, les deux partis principaux de *constitutionnels*, à la tête desquels étaient, d'une part, MM. de Lameth, du Port et Barnave, de l'autre, M. de La Fayette et ses amis, sentirent les vices de leur ouvrage, et ne songèrent plus qu'à changer cette absurde démocratie royale en monarchie balancée par la représentation nationale. En 1792, ils se réunirent dans ce but et marchaient de concert à cette demi-contre-révolution, lorsqu'ils furent écrasés avec le trône, un mois après avoir procuré au roi l'adhésion solennelle de soixante-huit départements au maintien de la doctrine monarchique. Cette faction qui dominait à l'armée, dans Paris, dans toutes les administrations de départements, fut abandonnée après le 10 août 1792 par les lâches, par les prudents, par les égoïstes, par les ambitieux sans scrupules. »

Cependant petit bonhomme vit encore. Cet ancêtre du parti constitutionnel libéral est prêt à relever la tête :

« Malgré sa dispersion, son abaissement et la guillotine, ses racines restent implantées dans la tête des propriétaires du second ordre, des bourgeois, des gens de loi, et en général de ceux qui, après avoir embrassé la révolution jusqu'en 1792, ont fini par vouloir en retrancher toutes les œuvres, excepté celles de la proscription de la monarchie absolue, des privilèges exclusifs de la noblesse et du clergé.

« J'ai toujours considéré les *constitutionnels* comme une faction d'intrigants sans morale, les *républicains* comme une faction de scélérats, les *aristocrates* comme une faction d'honnêtes gens, fous et ignorants, les *royalistes* comme un parti

de gens de bien, plus sensés qu'énergiques, et hors d'état de prévaloir sans les secours des partis approximatifs.

« Les *constitutionnels*, comme on l'a vu, ne sont plus maintenant que des *monarchiens*[1], soit des royalistes mitigés. Je vais plus loin. S'ils étaient certains que les princes et les émigrés leur pardonnassent les outrages qu'ils leur ont fait subir dans la première Convention; s'ils l'étaient que, la contre-révolution faite, ils ne seraient ni recherchés ni écartés des grâces et des dignités, on les verrait fort coulants sur tout le reste. Cela est surtout vrai du parti des Lameth. M. de La Fayette et quelques autres tiendraient davantage, par amour-propre et par ambition, à ne pas se démentir et à reparler encore de la souveraineté du peuple.

« Le parti *feuillant* est scindé en plusieurs cabales : celle des Lameth déteste M^me^ de Staël, qui a son bureau de faction de philosophie politique et d'intrigues : cette femme, qui n'en est pas moins brouillée avec les Lameth, ménage davantage les *fayettistes*, et voudrait gouverner en chef avec quelques jeunes gens formés à son école. Sa cabale n'ira pas loin, car elle est à la fois un objet de haine, de scandale et de ridicule. Viennent ensuite les partisans de Dumouriez, les amis du jeune duc d'Orléans et tout ce qui se détacha de la République en 1793. Haine et ressentiment profond de Lameth et de La Fayette pour le chef de cette cabale et pour le prince qu'elle s'est attaché.

« Les émigrés ont accusé et accusent encore aujourd'hui le duc d'Orléans de penser à la couronne, et Dumouriez de lui en préparer les voies. J'ai toutes sortes de raisons de croire que ce projet est subordonné à la vie du jeune roi et à la conduite que tiendront les héritiers présomptifs. Si l'orphelin du Temple venait à périr, si les princes, ses oncles, persistaient à se tenir sur une ligne qui les sépare entièrement de la nation et qui la leur rende irréconciliable; s'ils s'obstinent à ne voir en France qu'une poignée de nobles et d'évêques, certainement, en relevant le trône, la nation se donnerait au prince du sang qui souscrirait au sacrifice d'une portion de l'ancienne autorité royale.

[1] « C'est à cette classe de partisans d'une royauté circonscrite que M. de Calonne et Coblentz après lui ont donné le nom de *monarchiens*. » (Note du texte.)

Alors le duc d'Orléans, qui a partagé les erreurs et les torts des constitutionnels sans jamais partager les vues ni les crimes de son père, arriverait au trône, ou à la régence si le roi vit.

« Les conseils des princes émigrés, leurs partisans, les *parlementaires* sont à la tête des aristocrates qui rappellent l'ancien régime; mais il règne entre eux autant de jalousie et de cabale qu'ailleurs. M. le prince de Condé a la sienne; les frères de Louis XVI ont leur cour et leurs desseins personnels. M. le maréchal de Castries, le baron de Breteuil et d'autres, ont chacun leur clientèle séparée. »

Mallet signale les personnalités saillantes de ce groupe, dans les rangs duquel il compte tant d'amis :

« Parmi les royalistes *monarchiens*, les plus marquants sont le comte de Saint-Priest (du très petit nombre d'hommes que la France verrait sans répugnance revenir au ministère), Mgr l'archevêque de Toulouse, celui d'Aix, l'abbé de Montesquiou, le marquis de Bouillé, MM. Malouet, Montlosier, Lally, Mounier, anciens députés à la première Convention. Il y a cette différence entre ce parti, *qui n'en est qu'un d'opinions*, et les *aristocrates*, que le premier ne s'opposerait pas au retour de l'ancien régime, s'il le jugeait praticable, et que le second menace de ne jamais souscrire à la monarchie limitée. On voit par là pourquoi celui-ci ne recrute aucun partisan, tandis que la diversité lui en fait perdre tous les jours.

« Les *constitutionnels* dirigeants sont la plupart émigrés à Londres : MM. Duport et Montciel, le duc de Liancourt. En Suisse, MM. Théodore Lameth, Dumas, maréchal de camp; Narbonne, ministre en 1791; Montesquiou, ci-devant grand écuyer de Monsieur. Ils ont en France nombre d'affiliés et d'amis secrets. Ils en ont même à la Convention; mais, en général, cette faction dissoute ne retrouvera jamais le crédit sur lequel ses chefs affectent de compter. La République leur a enlevé des adhérents, et la plupart de ceux qui persistent dans les sentiments monarchiques sont dégoûtés de la constitution de 1791, et se réunissent à désirer un pouvoir royal infiniment plus fort, plus capable de protéger les lois, les personnes et les propriétés.

« Si donc cette constitution de 1791 est invoquée, c'est

comme base de ralliement, comme objet déjà connu; si on venait à la proclamer, elle serait réformée un mois après[1]. »

## V

Pourquoi ces forces, ayant avec elles la majorité numérique du pays, ont-elles été réduites à l'impuissance?

Mallet l'indique, non sans amertume, dans sa conclusion :

« On voit par cet exposé que rien n'eût été plus aisé, depuis 1792, que de réunir toutes les classes des royalistes à des principes communs (les aristocrates seuls exceptés), si les circonstances avaient amené le besoin de cette réunion, si les puissances y eussent travaillé, si surtout les princes émigrés en eussent donné le signal et l'exemple en cédant à la nécessité des temps, et en subordonnant leurs ressentiments et leurs vues au but salutaire d'opposer un faisceau uni à l'empire accablant de la Convention.

« En ce moment, les royalistes émigrés sont entièrement effacés, et n'ont pas plus d'influence au dedans qu'au dehors. La nullité profonde des princes et la conduite de leurs entours ont plus avili les aristocrates, aux yeux mêmes des royalistes de l'intérieur, que l'acharnement des républicains.

« Ces royalistes de l'intérieur se sont presque tous détachés des sentiments et des intérêts de leurs confrères expatriés. Ils les accusent de leur malheur, ils en accusent les puissances, pour lesquelles ils ont conçu autant de haine que les républicains, et plus les émigrés s'attachent à la cause et au service de l'étranger, plus ils deviennent odieux dans l'intérieur. Si M. le comte d'Artois en eût connu les dispositions, ils se fussent bien gardés de paraître à l'armée anglaise.

« Il n'y a guère qu'une opinion parmi les royalistes internes, c'est celle de la monarchie combinée avec la représentation nationale par les propriétaires, sans distinction d'ordres privilégiés.

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Bern*², 12, 19, 28 mars 1795. — Sur le manuscrit des Archives, la lettre du 12 mars 1795 suit immédiatement celle du 18 février 1794, ci-dessus reproduite aux pages 304 et suivantes, et qui se termine par la mention : *Copie d'une lettre de M. Mallet du Pan.*

« Mais, chez un grand nombre, cette opinion est un sentiment, non un dessein; dans les classes inférieures, le désir de la royauté se borne de même à un vœu sans être une volonté. La foule, sortie d'un affreux précipice, est en plein champ, battue de la grêle, mourant de froid et de faim : on lui montre une bonne maison à trois cents pas, où elle aurait feu, logement et vivres; elle préfère rester à l'intempérie, dans la crainte de retrouver un précipice sur le chemin de l'auberge.

« Ce ne sera donc jamais par les efforts des royalistes, par un plan, par une conspiration entre eux, encore moins par un soulèvement, que la monarchie sera rétablie. Il faut pour cela des circonstances fortes qui mettent en activité ces dispositions inertes, et qui en nécessitent le développement.

« Paris est très agité; la misère, la disette, la chute des assignats se joignent aux efforts des jacobins pour sauver leurs chefs accusés. Le royalisme n'est qu'accessoire dans ces mouvements; la majorité républicaine de la Convention, dirigée par l'abbé Sieyès, travaille à sortir sauve de ce conflit et à s'élever sur les ruines des jacobins et des royalistes. »

---

# CHAPITRE XII

## L'AGONIE DE LA CONVENTION

Les trois grands partis. — Chances des royalistes. — Causes de leur impuissance. — Qui refera la royauté? — Le procès de Barrère et de ses complices. — La journée du 1er avril. — Pichegru rétablit l'ordre. — Pétition de l'avocat Réal. — Organisation de la constitution de 1793. — Le Comité de législation. — Cambacérès.

### I

Le pays, désemparé, aspire à un sauveur. Sieyès, l'homme du jour, sera-t-il l'homme de demain? Non, il n'en a pas l'envergure :

« Autre chose est d'être chef d'un parti, autre chose d'être chef d'une nation, soit d'une faction populaire. La tête didactique, le cœur faux et pusillanime de ce métaphysicien, sont des instruments sans force au milieu de poignards, d'agitations féroces, de tempêtes où l'on a plus grand besoin de bras que des analyses du pilote sur les principes de la manœuvre. »

Trois grands partis divisent la France : les *jacobins*, les *républicains*, les *royalistes*. Mallet constate que la prolongation de l'état d'anarchie donnerait à ceux-ci des chances sérieuses, s'ils savaient s'inspirer des circonstances et des vœux de l'opinion :

« Le chaos fermente. Il en sortira un enfer ou un monde régulier. Plus l'anarchie se prolonge, plus les jacobins et la République perdent d'adhérents. Le peuple est lassé visiblement partout d'être conduit sans relâche à des terres inconnues, à travers des écueils dont une expérience accablante lui a fait

reconnaître le danger. On n'osait à peine, il y a deux mois, s'entretenir d'un roi : on en parle aujourd'hui publiquement et généralement. Si le jeune prince n'était pas mineur ; si les princes ses oncles ne s'étaient perdus de ressources, de considération, d'affection ; si, au lieu de prendre part à une guerre étrangère qui abîme la nation, ils eussent travaillé à regagner la confiance, la monarchie serait déjà proclamée. Mais nuls chefs, nul ralliement, nuls moyens victorieux. Pas un homme connu par de grands services joints à un nom, à des talents, auquel le peuple puisse attacher ses espérances, et la couronne son gouvernail. Ce sera donc la force des choses, la nécessité, et non les vœux des royalistes de l'intérieur ou du dehors, qui reconstruiront la monarchie.

« L'état de la France et celui de Paris principalement sont trop violents pour rester livrés encore trois mois aux fluctuations factieuses et désorganisatrices de la Convention. J'ai l'honneur de vous répéter comme une vérité fondamentale qu'il ne faut plus compter sur les hommes, qu'il n'y a plus que des événements, des événements indépendants des combinaisons de parti, dont le ressort est dans les effets terribles et ineffaçables de la guerre et de la Révolution sanguinaire réunies, et dont la réaction va décider du sort de la France.

« La lassitude, la disette, la chute du papier-monnaie et ses conséquences, voilà les ennemis de la Convention, plus terribles que les alliés et les opinions monarchiques. La faim, la misère et le désespoir servent à renverser un gouvernement ; mais ne serviront jamais à fonder une république : c'est le malheur, et non le royalisme, qui refera la royauté.

« L'anarchie croissante de la Convention et la durée de la guerre, mettant l'infortune publique et particulière en permanence, la porteront au désespoir et au soulèvement. Plus de roi Louis XVI, plus de ministres, plus de municipalité, plus d'autorité secondaire à qui ce soulèvement puisse s'adresser. La Convention est tout, peut tout ; elle aura beau présenter, promettre des codes célestes, elle est perdue si elle ne donne la paix, du pain et du numéraire. »

Est-ce à dire que la royauté, ainsi rétablie, pût être considérée comme restaurée ? Non, répond Mallet.

« Cette cause de contre-révolution pourrait rendre le trône aussi absolu qu'il le fut jamais; mais un roi établi par la canaille affamée serait en danger le lendemain ; sans la partie saine et propriétaire de la nation, la monarchie croulerait peut-être au bout de quinze jours. »

En attendant, le procès intenté aux quatre chefs jacobins Barrère, Collot, Vadier et Billaud-Varennes, se poursuit à travers les clameurs de la populace et les hésitations, inspirées par la crainte, de leurs anciens complices condamnés à devenir leurs juges, faute d'avoir osé « s'en défaire révolutionnairement » :

« N'est-ce pas vous, s'écrient les accusés se portant accusateurs, qui avez tout fait, tout ordonné, tout approuvé? vous spécialement, modérés hypocrites qui, avec nous, en 1793, donniez le signal des violences, des déprédations et des décrets de sang? Sans nous, vous n'existeriez plus! C'est nous qui avons terrassé vos ennemis intérieurs et chassé ceux du dehors de votre territoire !... »

L'Assemblée est perplexe. Les sans-culottes s'agitent. L'effroi causé aux bourgeois par la perspective d'un retour possible des jacobins maintient seul la Convention en équilibre :

« Tout revers un peu sérieux ce printemps ébranlerait le colosse jusqu'aux fondements. A aucune époque la Révolution ne fut plus menacée, plus saisissable par la sage combinaison d'une contenance virile de la part des alliés et des moyens nouveaux qui pourraient encore les faire considérer par les Français comme des libérateurs, c'est-à-dire comme les arbitres d'une paix qui n'attaquerait ni l'indépendance, ni l'intégrité du royaume... La Convention est sur les bords du précipice; mais il lui reste des garde-fous. »

Les garde-fous eux-mêmes faillirent être emportés dans la journée du 1er avril :

« Paris, morne, partagé entre l'effroi et l'espérance, attendait un événement avec stupeur. Tous les symptômes d'une explosion se manifestaient. En effet, le 1er au soir, une foule considérable d'ouvriers, de femmes des faubourgs, faméliques et jacobines, ont forcé les portes de l'Assemblée en demandant *du pain! du pain! du pain!*... L'Assemblée, bouleversée, a fait

répondre par son président des lieux communs sur sa sollicitude pour le peuple. » Les insurgents sortent de la Convention, se réunissent aux autres attroupements. Le tocsin sonne de toutes parts. On bat la générale, on court aux armes. Un orateur, en tête de la multitude qui a forcé la garde et les portes de l'Assemblée, réclame dans les termes les plus insolents *du pain!* la liberté des patriotes incarcérés et le retour à cette constitution de 1793, œuvre de Robespierre, le code le plus extravagant de ceux dont la Révolution ait accablé la France. « D'autres pétitionnaires tinrent le même langage; tous s'intitulaient les hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai. La *montagne*, soit les jacobins de la Convention, ne dissimulaient point leur intelligence avec ces bandits. Il est clair que c'était là une insurrection de coupe-jarrets pour sauver les quatre accusés, intimider l'Assemblée, rendre la majorité à la *montagne*, et sûrement égorger ses principaux antagonistes, si l'on triomphait.

« Pendant deux heures, la Convention perdit absolument la tête, livrée aux outrages de cette populace, dont les vociférations ne permettaient à personne de tenir la tribune : elle ne commença à se reconnaître qu'aux coups de tocsin que les comités avaient ordonné de sonner, et qui firent partir les insurgents pour aller rejoindre leurs complices du dehors. Débarrassée de cette cohue, la Convention délibéra en désordre sur les mesures à prendre : l'une n'attendait pas l'autre; elles variaient suivant les rapports qui arrivaient à chaque moment du dehors. La nuit s'avançait. Heureusement Pichegru se trouvait à Paris. On décréta de lui confier le commandement de la garde armée, l'on déclara Paris en *état de siège*. S'enhardissant ensuite, à mesure que l'insurrection paraissait avoir le dessous, on prit sur-le-champ quelques-uns des jacobins les plus ardents de l'Assemblée. Sans formes ni discussions, on décréta l'arrestation successive de huit d'entre eux, Léonard Bourdon, Châles-Chodieu, Huguet, *évêque*, Faussedoire, Ruamps, Duhem et un huitième. En même temps, on prononça la *déportation* (aux îles d'Oléron, à ce qu'on croit) de trois accusés, Collot, Billaud et Barrère; Vadier, le quatrième, est évadé depuis un mois.

« La nuit du 1er au 2 se passa ainsi en décrets rapides et de

circonstance, où l'on remarquait l'inquiétude, l'inconsistance, un mélange de crainte et de fermeté inspirée par l'imminence du danger. Pichegru cependant, ayant fait ses dispositions militaires, parvint au bout de vingt-quatre heures à dissiper les rassemblements. On se tirailla à coups perdus dans plusieurs sections. Anquis, député, fut blessé; Penières, autre conventionnel, effleuré d'un coup de pistolet et renversé. Les jacobins comprimés, on exécuta les deux. Les arrestations eurent lieu sans résistance ; mais la fermentation n'était point éteinte. Le club des jacobins se rouvrait dans le faubourg Saint-Antoine ; et lorsque l'on conduisit, sous l'escorte de Pichegru, les déportés hors de Paris, les voitures furent arrêtées par des rassemblements, plusieurs coups furent tirés, quelques personnes blessées. La multitude ramena les trois déportés aux comités de leur section. Il en fut de même des autres *montagnards* dont l'arrestation était ordonnée, et qu'on traduisait au château de Ham, en Picardie. La Convention reprit ses terreurs. Pichegru lui rendit le courage; il se chargea de faire partir les convois ; mais on n'a pas osé le faire de jour, c'est dans la nuit du 3 que ces misérables ont été acheminés sans obstacle à leur destination.

« Le nom de Pichegru, beaucoup plus que les bataillons timides des bourgeois de Paris et les dispositions des comités, a sauvé la capitale et la Convention. Tout était calmé le 5, c'est-à-dire ajourné. Personne n'est content. Paris morne attend avec anxiété les événements... Il rentrait sous la hache des jacobins, si ces derniers eussent agi au lieu de pérorer, s'ils eussent plus compté sur leurs crimes que sur leurs menaces, et qu'au lieu d'attendre les arrêts de la Convention ils eussent frappé les principaux chefs de la majorité... »

Et Mallet du Pan, un spécialiste en la matière, ajoute que la victoire, dans cette guerre au couteau, tient à une question de mobilisation :

« Toute la Révolution est et sera jusqu'au bout une série de coups de main. L'avantage restera donc à celui qui gagnera ses adversaires d'une minute. Robespierre avait commis la même faute que viennent de répéter les jacobins ; mais, si l'audace leur a manqué, c'est qu'aujourd'hui ils avaient contre eux les trois quarts de la capitale, un chef militaire renommé, des

bandits infâmes pour meneurs, et enfin parce que, dans toutes les luttes indécises, la masse, au bout d'un quart d'heure, tend nécessairement à suivre l'autorité de la Convention, attendu que la Convention est la seule autorité[1]. »

## II

Le correspondant des puissances apprécie ainsi la physionomie et la signification politique des journées d'avril :

« Ce qui est digne de remarque, c'est la conduite flottante et circonspecte de l'Assemblée pendant l'orage. Elle se crut perdue, et il fallut le crédit de Pichegru et une foule de circonstances qui la favorisaient pour lui redonner contenance. Sa crainte perça jusque dans ses actes de vigueur. Il est clair qu'elle se borna à déporter les trois accusés, parce qu'elle se jugeait hors d'état de les punir capitalement. Ainsi, l'insurrection jacobine aura eu cet effet de préserver la vie des trois bourreaux contre lesquels la France entière criait vengeance, et par conséquent de rendre bien plus difficile la condamnation subséquente de leurs collègues et de leurs complices.

« Aux huit députés montagnards arrêtés le 2 et le 3, on a joint, le 5, Moïse, Bayle, Granet, Henz, Maignet, Le Vasseur, Crassous, Thuriot, Cambon et Le Cointre de Versaiglie. Les six premiers sont des bêtes féroces. Les trois derniers, entrés en première ligne dans la conspiration du 9 thermidor, et de la faction des modérés, avaient passé depuis trois mois dans celle des indépendants et soutenaient indirectement les jacobins par haine contre les fédéralistes. Le Cointre fut le premier accusateur de Collot, Billaud et Barrère, l'année dernière. Probablement la Convention déblayera encore son sol de quelques autres enragés. Les décrets d'arrestation ont été rendus sans formes, sans écouter les prévenus, à la clameur de *haro,* comme dans le cas de flagrant délit. Cette insurrection manquée a fourni à la majorité l'occasion d'épurer l'Assemblée, opération qu'elle méditait et pour le succès de laquelle, en partie, elle songea à convoquer les assemblées primaires. La voilà maîtresse

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne,* 2, 7, 9, 14 avril 1795.

du terrain pour le moment; mais je me trompe fort, ou elle ne sera bientôt ni plus unie, ni plus cohérente, ni plus habile à surmonter les difficultés qui l'assiègent.

« Elle a sauvé Paris du glaive, des égorgements et du pillage des sans-culottes; mais la reconnaissance n'est pas proportionnée à la nature du service. Cette compression des jacobins ne les tue pas, elle ne rassure pas suffisamment; on n'a pas plus de confiance dans l'habileté de la Convention que dans sa fermeté et sa concorde. La réclusion de vingt coquins subalternes ne ramène pas l'abondance, ne relève pas les assignats, ne procure pas un gouvernement et ne produit point cette sécurité après laquelle la nation soupire. Aussi l'inquiétude, les plaintes, la tristesse ont-elles survécu à la culbute des jacobins. La Convention a encore un chemin immense à parcourir avant de recouvrer crédit, amour et considération. La scène du 1er, où les brigands la traînèrent dans la boue, a laissé des traces profondes : des *souverains* traités de cette manière ne présentent à chacun qu'une protection très imparfaite.

« Ce sentiment est général : on en a vu l'expression frappante dans une pétition de la section des Halles lue le 1er à la barre de l'Assemblée, peu après la retraite des insurgents, et qu'on peut considérer comme l'émission du vœu et des opinions de la bourgeoisie, des propriétaires, des gens honnêtes et de tous. L'orateur était un avocat nommé Réal[1], homme d'esprit, autrefois révolutionnaire, mais qui, sûrement, a débité l'ouvrage d'une plume plus forte et plus exercée. Cette pétition n'ayant été rapportée entière que dans un seul journal, je vais en transcrire l'extrait. Je le répète, elle est la traduction du sentiment national en ce moment :

« Nous ne vous dirons pas, comme quelques personnes, qu'il « serait dangereux, dans les circonstances actuelles, de con-

[1] André Réal (1752-1832), avocat à Grenoble en 1789, député de l'Isère à la Convention; il s'y montra modéré et s'occupa surtout de finances. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents, présenta un projet sur le régime hypothécaire, qui fut converti en loi, entra en 1800 dans la magistrature et devint, en 1812, président de la cour de Grenoble.

Un autre Réal, Pierre-François (1757-1834), fut conseiller d'État, comte de l'Empire et adjoint au ministère de la police. Ce fut lui qui, en 1804, découvrit la conspiration de Georges Cadoudal.

« voquer les assemblées primaires. Nous ne croyons ni à ces « dissensions ni à ces secousses convulsives qui font peur à « quelques orateurs. Nous vous dirons cependant : Restez à votre « poste, *parce que vous n'avez pas achevé votre ouvrage.*

« Vous avez fait un acte constitutionnel, il est incomplet; « mettez à sa confection cette opiniâtre activité qui nous « donna le régime du 14 frimaire, régime qu'il faut nous faire « oublier par un bon gouvernement.

« Vous avez réuni dans vos mains tous les pouvoirs, toutes « les forces, toute la puissance de la nation ; divisez-les. Cette « réunion monstrueuse est une dictature ; elle nous épouvante, « nous qui voulons trouver la garantie de nos droits autre part « que dans la versatile *moralité des hommes.* Donnez-nous un « gouvernement ! C'est parce qu'on a foulé aux pieds ce prin- « cipe sacré de *la division* et de *la balance des pouvoirs,* c'est « parce que la tyrannie en a saisi le redoutable faisceau dans « cette enceinte, que des maux affreux ont déchiré notre patrie. « Votre régime informe nous a démontré que l'anarchie n'était « pas le plus grand des maux, puisque nous trouvons au-dessus « d'elle l'anarchie organisée. Anéantissez-la ; donnez-nous un « gouvernement !

« Législateurs, un gouvernement qui fasse disparaître cette « armée des gouvernants, ces commissions, ces agences, ces « comités, qui s'embarrassent et se croisent, un gouvernement « bien distribué, bien équilibré !

« Quand vous aurez fini cette tâche, nous ne viendrons pas, « par de vaines flagorneries, vous inviter à rester encore à « votre poste. Nous vous dirons alors, et nous désirons vous « le dire *promptement,* qu'il est temps de convoquer une légis- « lature. Si la guerre continuait à désoler l'Europe, ce ne serait « pas une raison pour prolonger votre permanence. Le gou- « vernement que nous accepterons sera bon pour la guerre « comme pour la paix.

« Ajournez toutes ces haines, toutes ces inimitiés person- « nelles, tous ces projets de vengeance, qui font l'unique ali- « ment de vos orageuses et scandaleuses délibérations. Cessez « de vous occuper de vous, éternellement de vous ; donnez- « nous un gouvernement !

« La disette actuelle est la suite de quelques fausses opéra-
« tions. Il est démontré que le gouvernement ne tient aucune
« des promesses qu'il a faites. Un gouvernement, qui veut
« conserver la confiance des administrés, ne doit rien promettre
« qu'il ne puisse tenir : il doit tenir tout ce qu'il promet. Si
« vous n'étiez pas devenus vous-mêmes administrateurs par vos
« comités, vous auriez droit d'exiger aujourd'hui un compte
« sévère des causes de cette inquiétante situation.

« Législateurs, nous devons vous dire franchement qu'un
« gouvernement sans responsabilité n'est point un gouverne-
« ment, et que toute administration qui n'a de surveillance
« qu'elle-même est une détestable administration... etc. etc. »

« Ce langage ferme et mesuré eût courroucé l'insolence conventionnelle dans une autre circonstance ; mais elle n'osa pas s'en ressentir, en présence des pétitionnaires sans-culottes dont les invectives et les menaces contrastaient avec le ton sage et raisonné du morceau qu'on vient de lire. Il fut très applaudi, et son impression ordonnée. »

L'Assemblée, victorieuse des jacobins, nomma un comité de législation pour préparer les lois organiques de la constitution de 1793, ce code perfectionné de l'anarchie, arraché en trois jours à l'Assemblée par Robespierre et Hérault de Séchelles, lors de la proscription des fédéralistes : constitution que la majorité déteste, que le peuple réclame sans la connaître et qu'on lui fit recevoir dans le temps au milieu des guillotines permanentes et des baïonnettes. Mallet ne voit d'ailleurs dans cette entreprise, destinée à donner au peuple un os à ronger, qu' « une comédie dont il sera plus aisé de filer la première intrigue que d'amener le nœud ».

Cambacérès, Merlin de Douai, Sieyès et quatre autres comparses sont appelés à composer le comité. La personnalité dominante en est Cambacérès, qui réunit l'unanimité des suffrages, 369 sur 368, alors que Sieyès n'arrive que quatrième avec 234 voix. Voici le portrait en pied de « ce Cambacérès si favorisé », dont le peintre a déjà, antérieurement, ébauché la figure[1] :

« C'est un gentilhomme, ancien conseiller à la Cour des

[1] Voir au chapitre précédent, à la page 312.

aides de Montpellier, bon jurisconsulte de l'ancien régime, estimé, vivant alors d'habitude chez le comte de Périgord, commandant de la province de Languedoc, chez l'archevêque de Narbonne et autres chefs éminents des états. Il a cinquante-cinq ans, une santé débile, point de poitrine, de l'esprit sans vigueur, une instruction indigeste; bon homme, aussi éloigné du sang que de l'agitation révolutionnaire, ayant la capacité d'un magistrat, et rien de plus, fort laborieux. Véritable sac législatif, il a fait à lui seul un code civil de plusieurs volumes. C'est un homme précieux dans la disette actuelle où se trouve la Convention, parce qu'il entend les affaires courantes et qu'il est ce qu'on nomme un travailleur. Il a conservé toutes les habitudes de l'ancien régime et l'amour de la royauté ; mais, dépourvu de caractère, il suivra toujours le torrent. C'est lui qui fut chargé de notifier à Louis XVI son arrêt de mort. Il se conduisit avec beaucoup de décence, de respect et de sensibilité. »

Quant à l'abbé Sieyès, la bête noire de Mallet, « sa poltronnerie ordinaire l'a fait éclipser dans la dernière crise, où il n'a ni parlé ni paru. Merlin de Douai est un vil trafiquant révolutionnaire, compilateur de méchants dictionnaires de jurisprudence. Jamais l'idée d'une loi politique n'est entrée dans la tête des autres commissaires.

« En même temps, le Comité de salut public a été porté de douze membres à seize; on y a fait entrer Tallien. Un seul fédéraliste est admis dans ces deux comités; le parti en général reste en panne et observe. Ce terrible embarras de ratifier une constitution anarchique, ou d'en refaire une autre au travers de la disette, des assignats tombés à 12, d'un *déficit* de quatre cent soixante millions *par mois* entre la recette et la dépense, du prix extravagant et de la rareté des consommations, du mécontentement universel, du discrédit de la Convention, du désir de la voir expirer : toutes ces causes-là finissaient inévitablement avant l'été et préparaient un autre ordre de choses, lorsqu'il a plu au roi de Prusse de remettre à flot le bâtiment presque échoué. »

---

# CHAPITRE XIII

## LES TRAITÉS DE BALE

Un « mic-mac » diplomatique. — La Prusse fait des avances à la République. — Barthélemy et le baron de Hardenberg. — Discours de Pelet de la Lozère. — Les Français peints par Mallet. — Le baron de Staël à l'Assemblée. — Le peuple a faim. — Les greniers vides et les théâtres pleins. — Le bourgeois de Paris. — Le « mamamouchi » Chénier et la liberté de la presse. — Dialogue entre Sieyès et Rœderer. — Encore les négociations de Bâle. — Courriers de cabinet. — Les « queues autrichiennes ». — L'alliance française préconisée par la diplomatie prussienne.

### I

Ainsi, en avril 1795, sous le souffle de ces vents contraires, la Convention paraissait devoir sombrer d'une heure à l'autre, lorsque le salut lui vint des bords de la Sprée.

Le correspondant du comte de Souza fait ici allusion aux fameux traités de Bâle, qui rompirent la coalition et donnèrent à la Convention un regain de prestige : Mallet voyait poindre le danger et observait attentivement la trame de ces négociations, le plus éclatant triomphe de la diplomatie française pendant la période révolutionnaire[1].

Le 1er novembre 1794, à la nouvelle que la Hollande avait envoyé des agents au quartier général de Pichegru pour traiter, le roi de Prusse avait ordonné à son ancien ambassadeur à Paris, le comte de Goltz, de se rendre à Bâle et d'ouvrir des négociations avec Barthélemy. Le Comité de salut public[2] lui

[1] Voir notre *Introduction*, p. 12 et suiv.

[2] On sait que, dès le 2 avril 1794, le ministère des affaires étrangères, dont le

avait demandé d'accréditer auprès du gouvernement français un diplomate de confiance, pour poser les bases sur lesquelles auraient à discuter les représentants des deux nations. Un secrétaire de légation, Harnier, s'était rendu dans ce but à Paris. Ce dernier n'offrait tout d'abord, au nom de son souverain, qu'une simple promesse d'abandonner la coalition et de reconnaître la République française, contre l'évacuation par les Français de la rive gauche du Rhin, le maintien de la maison d'Orange en Hollande, le droit pour le roi de Prusse d'être choisi comme médiateur entre la France et les petits princes allemands, et une clause spéciale en faveur des émigrés[1].

Le Comité, enhardi par le succès de nos armes et la conquête de la Hollande, réclamait comme condition *sine qua non* la cession de Mayence et de la rive gauche du Rhin, et ne reconnaissait pas à la Prusse le droit de s'occuper des affaires de Hollande ni de la situation des émigrés. D'ailleurs, il ne voyait pas d'obstacle à ce que la Prusse acquît une compensation sur la rive droite du Rhin, et s'offrait, au besoin, à la lui faire obtenir.

Le 12 janvier 1795, les négociations avaient été nouées, à Bâle, sur la base de ces prétentions contradictoires entre Barthélemy et le comte de Goltz. Celui-ci ayant été inopinément emporté par une fièvre bilieuse, M. d'Hardenberg fut désigné pour le remplacer. Les préliminaires du traité furent signés le 5 avril. Le roi de Prusse reconnaissait la République française; la France continuerait à occuper les provinces prussiennes de la rive gauche du Rhin, dont le sort serait définitivement réglé à la paix générale; en cas d'annexion de ces provinces à la République, la Prusse recevrait une compensation; enfin la République acceptait la médiation de cette puissance pour traiter de la paix avec les États allemands.

Mallet du Pan se rendait un compte exact de la portée de ces négociations fameuses, aux termes desquelles la République française était en quelque sorte introduite dans le concert euro-

dernier titulaire fut Deforgues, avait été remplacé par la commission des *relations extérieures*. Cette commission, qui constituait une des sections du Comité de salut public, se composait, lors des négociations avec la Prusse, de Merlin de Douai, Cambacérès, Boissy d'Anglas, Louvet, Treilhard et Jean de Bry.

[1] J. Gros, *le Comité de salut public*, p. 333 et suiv.

péen par une grande puissance monarchique; aussi y revient-il, non sans une mauvaise humeur manifeste et parfois avec une colère dont il est impuissant à contenir les éclats.

« Le baron d'Hardenberg, écrit-il le 2 avril 1795, confère tous les jours avec Barthélemy. Les agents respectifs des deux légations répandent avec affectation le bruit qu'on est d'accord sur les bases, qu'on traite d'un armistice entre l'armée prussienne en Westphalie et celle des Français en Hollande, etc. etc. Les courriers sont fréquents de Bâle à Paris et à Berlin. Le comte de Saint-Ferme, ministre de Venise, désigné pour Londres et résident à Bâle depuis un an, paraît être dans la confidence et la manœuvre de ce *mic-mac*. Le baron danois de Gleichen, M^me^ de Staël à Paris, Carletti[1], un agent de l'Électeur palatin auprès du Comité de salut public, cherchent à se rendre entremetteurs, à proposer des tempéraments et à introduire la médiation de leurs souverains. La paix de Westphalie fut traitée par d'autres hommes. »

Tout d'abord, Mallet veut être sceptique sur les résultats :

« Je ne crois point à cette précocité d'arrangements entre la Prusse et la Convention. Ce jeu me paraît être une comédie dirigée, comme tant d'autres, contre la cour de Vienne pour lui arracher quelques palatinats en Pologne. M. d'Hardenberg m'est personnellement connu; j'ai eu avec lui quelques relations épistolaires. C'est un homme d'honneur, loyal, d'opinions excellentes, instruit et capable. Sa mission actuelle n'en est que plus incompréhensible; mais je persiste à croire qu'il n'est pas si pressé dans ces avances, puisqu'il m'a demandé de nouvelles informations et une entrevue à Bâle. J'ai refusé l'une et l'autre par des motifs dont la connaissance forcera peut-être ce ministre à quelque ouverture qui m'éclairerait. »

Bientôt pourtant, Mallet est obligé de se rendre à l'évidence :

« M. Barthélemy a notifié officiellement au gouvernement de Bâle et à celui des autres cantons, par une lettre du 8 avril que j'ai lue, que, le 5, avait été signé par lui et le baron d'Hardenberg un *traité de paix et d'amitié* entre la République

[1] Le comte Carletti, chambellan du grand-duc de Toscane, qui avait été le négociateur du traité de paix intervenu entre ce prince et la République française, le 9 février 1795 (21 pluviôse an III).

française et le roi de Prusse. On sait qu'il n'est question dans ce traité ni de la rive gauche du Rhin ni de la Hollande; on a arrêté un armistice de trois mois entre les Français et les États de Westphalie et basse Saxe, que le roi de Prusse se charge d'amener à traiter à son exemple. »

Mallet, désabusé sur le compte du baron d'Hardenberg, laisse échapper ce cri de douloureux dépit à propos de cette paix, qui aurait été, dit-il, achetée trois cents millions, ou trente millions effectifs :

« Le plus horrible jacobin n'eût pas rendu un service plus signalé à la Révolution. Encore quinze jours de délai, et la Convention était probablement perdue. Cette paix va lui redonner la confiance, ranimer ses partisans, enhardir ses *charlatanneries*... Elle présentera cette paix comme le premier article de la paix générale, et le peuple, dans cette attente, ne songera plus à lui retirer ses pouvoirs; la faim prendra patience jusqu'aux approvisionnements, et l'espérance, qui pour les Parisiens est sans cesse la réalité, fera supporter les souffrances actuelles. Voilà les premiers effets probables de ce traité signé par M. d'Hardenberg, au moment où il était incertain si ce ministre n'aurait pas à présenter l'olivier et à le recevoir des mains des mitrailleurs, des égorgeurs, des noyeurs, de Collot, de Saint-Amar, des Barrère, au moment où la Convention elle-même avouait n'avoir plus que quatre jours à vivre, où elle abdiquait ses fonctions!...

« C'est pour précipiter cette signature aussi scandaleuse que funeste que cinq courriers successifs sont arrivés de Bâle dans trois jours, que le cabinet de Berlin a sacrifié quatre traités solennels, et qu'il a préféré jeter les fondements de cette alliance avec les assassins de Louis XVI, à sauver l'Europe, la France, l'ordre public, la police, la tranquillité générale, par une temporisation de quelques semaines!... »

Mallet du Pan a la conviction, — et c'est sans doute le secret du ton acerbe de sa plume royaliste, — que, sans le traité de Bâle, la Convention expirait et que la nation proclamait la royauté. Il eût suffi pour cela que les puissances promissent d'ouvrir leurs greniers et de signer un traité de paix au jour même où la monarchie serait rétablie.

L'opinion de la France, au dire de l'Observateur de Berne, était unanime à cet égard. La Convention ne l'ignorait pas : de là ses efforts pour presser la conclusion du traité. Elle était ici dans son rôle, et on ne peut véritablement l'en blâmer; mais, ce qui est plus grave, Mallet prétend que le baron d'Hardenberg ne l'ignorait pas non plus; car, sur sa demande réitérée et sur l'assurance d'une prétendue conformité d'opinions avec les siennes, il lui avait fourni et développé avant son arrivée à Bâle les preuves de cette situation forcée où se trouvait la France.

Quoi qu'il en soit, Mallet estime que ce succès diplomatique ne marque qu'un temps d'arrêt dans la chute irrémédiable de la Convention et ne modifiera pas le verdict que le pays a déjà prononcé :

« Ce traité n'a fait à Paris qu'une sensation médiocre et passagère. L'arrivée de mille quintaux de farine opérerait plus que tous les traités possibles. Celui-ci et ceux qu'il promet n'ont affecté l'opinion qu'en présentant l'aurore d'une pacification générale. La Convention et la République sortent donc de dessus un brisant pour se retrouver pris au milieu des glaces...

« Pour les malveillants, formant le plus grand nombre, cette paix paraît un motif de plus de congédier la Convention, puisqu'elle devient moins nécessaire au soutien de la guerre ou à l'ouvrage de la pacification. Pas un mot d'éloge ni même de satisfaction n'a échappé aux plumes et aux langues en faveur du cabinet de Berlin; on en parle avec un souverain mépris, et ce n'est pas certainement l'estime des Français qu'il vient de conquérir[1]. »

## II

A la Convention, Pelet de la Lozère s'était fait l'interprète de l'opinion publique dans un grand discours sur la politique extérieure et intérieure, prononcé en mars et publié le 8 avril (19 germinal).

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne*, 2, 9, 14, 23 avril 1795.

L'orateur voulait prédisposer les esprits à donner plus d'attention aux négociations de la paix avec l'Empereur. Suivant lui, le roi de Prusse et la Russie n'auraient feint d'accéder à la coalition que pour exécuter plus sûrement le partage de la Pologne, tandis que la cour de Vienne prodiguerait ses trésors et le sang de ses soldats contre la France. Ainsi s'expliqueraient la conduite versatile du roi de Prusse et la nécessité où se serait trouvé l'Empereur de recourir à l'Angleterre. Il faut donc porter une offensive vigoureuse en Lombardie pour obliger à la paix l'Empereur et le roi de Sardaigne.

Passant à la politique intérieure, Pelet trace un tableau lamentable de l'état d'épuisement du pays. Il se défie du remède qu'on croit apercevoir dans ces magnifiques promesses de *République une et indivisible*, de *liberté*, d'*égalité*, de *démocratie*, et il demande, avant tout et par-dessus tout, au gouvernement un pouvoir exécutif qui serve de *garantie* contre la représentation nationale :

« Il ne manque à ce discours que le mot de *roi* pour conclusion. L'Assemblée l'a écouté en silence et sans applaudissements. Pelet a renouvelé la motion de convoquer les assemblées primaires. Sa harangue est le miroir des opinions les plus généralement répandues : une tulipe de Hollande au milieu d'un champ d'oignons et d'aconit. Ce langage nouveau n'avait pas été entendu à la tribune depuis la première Convention. Pelet n'est ni un factieux, ni un intrigant, ni un criminel. Esprit sage et doux, il s'absenta pendant le jugement de Louis XVI. Ses coupables collègues le considèrent sans l'aimer. »

L'effet produit par ce discours fut considérable dans le pays tout entier. En province, la Convention a perdu toute autorité :

« Elle ne gouverne plus. Elle décrète, on désobéit, elle n'ose punir les réfractaires. C'est l'anarchie de 1791. Partout l'on pille les grains à leur passage. Les municipalités sont de connivence avec les pillards. En une infinité de lieux, on a quitté la cocarde nationale. Le premier qui oserait paraître en bonnet rouge serait assommé. Ces jacobins formidables se laissent désarmer sans oser proférer un murmure; hommes, femmes, vieillards, enfants, tous se précipitent sur eux comme sur des bêtes féroces agonisantes. On les assassine en plein jour. Par-

tout on a réarmé les propriétaires et les honnêtes gens. Il n'est pas difficile de pressentir où cette étonnante révolution va conduire le royaume, probablement à la monarchie, mais peut-être précédée de trente guerres civiles partielles et momentanées. »

Comme signe des temps, Mallet raconte à M. de Souza que son ouvrage des *Considérations sur la nature de la Révolution* vient d'être réimprimé et se vend ostensiblement sur la voie publique à Paris, où il est dans toutes les mains.

Que ne peut-on pas attendre de ce peuple si léger, si mobile, passant d'un extrême à l'autre avec une si incroyable dextérité? « C'est le caractère national, » répond Mallet. Et dans un portrait dont le fond ne manque pas de vérité, mais dont les tons sont d'une rudesse excessive, oubliant l'esprit d'épargne qui fait notre force et nous a permis de survivre à tous les désastres, la générosité native qui nous a rendus si souvent, au dehors, chevaleresques jusqu'au donquichottisme, le journaliste génevois s'exprime ainsi :

« Le cardinal Mazarin connaissait bien les Français lorsqu'il disait : *Qu'ils chantent, pourvu qu'ils payent!* Aujourd'hui la Convention dit de même : *Qu'ils pleurent et me maudissent, pourvu qu'ils n'osent pas m'attaquer!* La chose à laquelle on aurait dû donner une attention soutenue, et qui n'en a obtenu aucune au dehors ni au dedans, c'est le caractère national : il a déterminé celui de la Révolution, il détermine en ce moment la durée de l'inconcevable situation où la France et Paris se trouvent depuis deux mois.

« Simultanément cruelle et frivole, servile et licencieuse, impétueuse dans ses plaintes et les oubliant le lendemain sans motif; aussi légère dans ses souffrances qu'incapable de prévoyance et de réflexion dans la prospérité; vendant le matin, comme les sauvages, le lit où elle doit coucher le soir : telle fut de tout temps cette nation, telle on la revoit en ce moment, telle on la reverra jusqu'à la fin des siècles.

« Le Parisien qui, sous l'ancien régime, murmurait de la moindre privation, est obligé de passer la nuit à la porte du boulanger pour recevoir le lendemain une demi-livre de pain détestable, qui doit faire sa subsistance de la journée. Le prix du bois a centuplé de valeur. Ce n'est qu'avec la plus grande

fatigue que l'on participe à la distribution de trois chandelles pour cinq jours. On est sans savon, sans charbon, presque sans huile; la toile grossière coûte cinquante francs l'aune. Le peuple ne sait ni où on le mène, ni à quoi on le destine, ni pourquoi il souffre; il s'en prend au gouvernement, il injurie la Convention, il maudit la République, il demande un roi; il pleure, il s'épuise en imprécations, et va se coucher avec l'espoir d'être plus heureux le lendemain. Que la Convention le tue sous la guillotine, qu'elle le pille ou l'affame, son ressentiment s'épuise en paroles : il ne peut aller plus loin.

« Privé de chefs, timide, imprévoyant, il est hors d'état de s'élever à l'idée d'un gouvernement qui préviendrait la durée ou le retour de ces calamités. Il ne voit que le moment présent. Persuadé qu'on reviendra au roi, il le recevrait sans réclamation, sans oser faire un geste pour l'obtenir : ce grand corps de peuple reste sans mouvement, parce qu'aucun ressort ne le dirige. »

La peinture des « propriétaires » et des « gens honnêtes » appartenant à la classe riche, — les conservateurs de l'époque, — est non moins suggestive... Peut-être certains estimeront-ils que le cours du temps n'en a pas altéré la ressemblance :

« Ils continuent à raisonner comme raisonnaient les constitutionnels en 1792. Les chimères de l'avenir leur font oublier le présent. On vit d'espérances; on ne parle que de se rallier à la Convention, sans quoi tout serait perdu. Tout ira mieux (au futur), sans qu'on courre risque de s'en mêler; la paix va devenir générale, l'abondance renaîtra, les finances se rétabliront, et dans peu d'années la France redeviendra la première nation de l'univers : il suffit de boire, de manger et par-dessus tout de *s'amuser,* sans s'inquiéter de savoir quand et comment cette perspective se réalisera; on ne sacrifierait pas cent écus, on ne hasarderait pas un coup de poing pour y atteindre... L'égoïsme et la peur sont encore les sentiments dominants. On ne veut rien risquer, on redoute les crises, on n'a pas le courage de les prévenir une fois pour toutes, on les attend avec la résignation de la mollesse encore plus qu'avec celle de la nécessité.

« Perdus d'égoïsme, abrutis par la terreur, efféminés par les

plaisirs, les bourgeois ont plus peur du peuple invoquant la monarchie que de la Convention décrétant la République. Pour éviter le pillage possible de quelques maisons, ils se rallient à l'Assemblée contre la multitude. Sans eux, le roi était proclamé à Rouen et dans la Normandie le mois dernier[1]. Ils prêtèrent main-forte aux représentants du peuple contre le peuple; mille fois plus lâches et plus coupables que lui, toute idée d'insurrection glace leur sang. Ils attendent un roi d'un prodige, d'un coup du Ciel; dissertent, vont à l'Opéra, dissimulent ou se cachent. Nul d'entre eux n'a le courage de penser à servir de guide et de modérateur à la multitude... La République et la Convention sont éternelles, si elles n'ont à craindre d'autres ennemis que les royalistes et les propriétaires de Paris et des autres grandes villes. »

D'où peuvent provenir un pareil affaissement, un tel défaut de courage civil dans une nation dont le courage militaire fait l'admiration et la terreur de l'Europe?

« La Révolution, répond Mallet, a achevé d'éteindre en France le sens moral : les âmes légères et inconséquentes, n'étant plus susceptibles d'une haine énergique contre les scélérats, doivent nécessairement être subjuguées par eux. La patience avec laquelle les Français ont supporté depuis quinze mois le système des emprisonnements en masse et des assassinats juridiques par centaines à la fois, indique qu'ils sont prêts à recevoir tous les genres d'oppression. Pas un fils, dans ce long intervalle de meurtres, pas un fils n'a osé venger son père égorgé; pas un mari n'a défendu son épouse, ni un père son enfant, et l'on mettait autrefois l'épée à la main pour une fille ou une épigramme.

« Il n'est donc pas étonnant que la multitude des causes qui se réunissent pour renverser la Convention et la République, contrariées par le caractère national, laissent encore subsister une autorité contre laquelle les trois quarts de la France forment des vœux. »

Il suffirait d'une poussée pour renverser cet édifice branlant; mais il ne faut pas l'attendre du parti royaliste, qui est partout

[1] En avril 1795.

sans force, sans activité, sans point de ralliement, sans union, sans esprit de conduite. Il ne faut pas l'attendre davantage du pays, qui ne fera rien par lui-même et qui obéit à l'Assemblée, parce qu'elle seule dans l'État agit, commande, existe comme corps et comme autorité.

On ne peut donc espérer un changement que d'une secousse, d'un effort venant de l'extérieur. Que les puissances prennent pour devise ces simples mots : *Paix, et nos greniers ouverts aussitôt que le roi sera proclamé!* et la France rétablira la monarchie; car elle est lasse, elle a faim, elle veut la paix :

« Dernièrement un menuisier de Paris, révolutionnaire enragé, disait à un de ses amis : « Qu'est-ce donc que cela « signifie? Est-ce qu'on veut nous faire crever de faim? On dit « qu'ils veulent nous donner un roi : qu'ils se dépêchent donc! « Moi, je m'en moque! » Un autre ouvrier aborde un de ses camarades aux Champs-Élysées, et lui dit, en présence de cent auditeurs : « *Sais-tu qu'il n'y a plus de République?* — Bah! « pourquoi donc? — C'est que je l'ai avalée ce matin, elle « pesait un *quarteron*[1]. »

« Le pain blanc vaut *douze francs* la livre à Paris; on ne distribue qu'une demi-livre et même moins, quelquefois point du tout, au prix de trois sols et demi. Le peuple couche étendu sur des couvertures à la porte du boulanger, pour recevoir son pain le lendemain. La livre de beurre se vend huit francs; le cent d'œufs, quarante-deux livres[2]. Voilà où en sont les Parisiens, qui, bercés sur un lit de roses sous l'ancien régime, murmuraient du moindre pli qui troublait leur sommeil... Et cependant, malgré l'incroyable misère qui règne à Paris, il y a un luxe insolent, et les salles de spectacle peuvent à peine con-

[1] Ration de pain délivrée par personne et par jour.

[2] « La disette de viande était telle à Paris que pour en obtenir deux livres il fallait un certificat du médecin, que ce médecin eût lui-même un certificat de civisme, et que, sur le vu de ces pièces, la municipalité accordât l'autorisation. L'état des marchés remis au Comité constatait que, le 4 mars, une poule se vendait quatre livres dix sous; un poulet, huit à dix livres; une poularde, seize à dix-sept livres; un chapon, vingt à vingt-quatre livres; un litron de haricots ou de lentilles, quarante sous, et dès onze heures du matin, il était impossible d'en trouver à aucun prix. Point de morue, ni de poisson d'eau douce d'aucune espèce... » *Dropmore papers*, t. II, p. 537. — Marquis de Nadaillac, *les Archives de Dropmore. Correspondant* du 25 juillet 1896, pp. 250, 251.

tenir les deux tiers de ceux qui les assiègent chaque soir. »

Au point de vue des intérêts de la coalition, Mallet déplore une fois de plus la précipitation apportée par le roi de Prusse à conclure la paix :

« C'est une planche lancée à la Convention au moment de son naufrage. Par quelle fatalité les puissances sont-elles toujours placées au travers des plus heureuses circonstances ! Le traité de Bâle est déjà oublié des Parisiens; leur douleur s'endort sur l'attente de nouvelles pacifications qu'une première fait présumer. Les meneurs conventionnels ont repris toute l'ivresse de leur vanité. Caressés par les neutres, témoins des craintes et des avances de leurs ennemis, ils se persuadent de les voir tomber à genoux devant la souveraineté de leur philosophie. L'amour-propre national goûte cette illusion, qui gagne même les mécontents. »

L'exemple de la Prusse ne devait pas, en effet, tarder à devenir contagieux parmi les puissances. Après d'Hardenberg et Carletti, voici l'envoyé de la Suède, le baron de Staël, qui vient, au nom de la nation suédoise, signer un traité d'alliance offensive et défensive avec la République [1]. Mallet peint en ces traits mordants l'entrée de l'époux de Corinne à l'Assemblée :

« C'est une scène véritablement grotesque que la présentation du baron de Staël à la Convention. Toute la majesté du ridicule s'est déployée à cette audience et dans les compliments. M. de Staël a parlé à ce ramas de *grimauds*, de feuillistes, de procureurs, de saltimbanques, d'avocats de village, comme les Allobroges parlaient au sénat de Rome : « Je viens, a-t-il dit, « au sein de la représentation nationale de France, rendre un « hommage éclatant *aux droits naturels et imprescriptibles des* « *nations.* » Sieyès, élevé à la présidence quelques jours auparavant, lui a répondu avec la même gravité et avec la modestie d'un Soliman. Toutes ces parades ont les plus tristes effets sur l'opinion, par le découragement où elles plongent les bien intentionnés [2]. »

[1] On lit dans ce traité : « La République française et la nation suédoise se jurent une amitié sincère et durable, et prennent dès ce moment l'engagement solennel de regarder comme leurs ennemis propres quiconque attaquera le territoire, la sûreté et l'indépendance de l'une des deux. »

[2] Archives de Sales, *Correspondance de Berne*, 23, 28 avril, 1er, 8 mai 1795.

## III

Tandis que la diplomatie française remporte ainsi au dehors des succès répétés, la situation intérieure reste la même. « La chute de Robespierre et de Couthon, avait écrit Mallet du Pan, est un événement plus important qu'une victoire du prince de Cobourg[1]. » Mais ici la perspicacité géniale du grand observateur s'est trouvée prise en défaut : « Les événements humains, on l'a dit, à ce propos, amènent rarement le bien que l'on en espère ou le mal que l'on en redoute[2]. » Thermidor ne réalise pas les espérances qu'il avait fait concevoir. Le gâchis s'accentue. La faction dont Sieyès est « l'oracle, le fanal, le pontife et le faiseur législatif », est prise entre deux feux. Si elle inaugure une politique modérée, elle craint de faire le jeu des conservateurs; aussi est-ce sur le dos de ceux-ci qu'elle opérera une diversion, en réservant toutes ses complaisances pour les jacobins, qui, mieux disciplinés et capables de tout, savent se faire craindre.

Cette faction n'a plus aucune marche fixe. Embarrassée de ses maximes de *modérantisme*, de *justice*, de *liberté*, elle s'efforce de retirer d'une main ce qu'elle a rendu de l'autre. Elle voudrait à la fois rassurer et se faire craindre, pratiquer la liberté et l'asservir. Le cri du peuple lui arrache les actes de justice les plus indispensables; elle n'a pu s'exécuter encore sur la restitution des biens des victimes du tribunal révolutionnaire. Intimidée par les manifestations et les vœux monarchiques, elle a soin d'accoler toujours les royalistes aux terroristes, de réunir ainsi les antipodes, afin de les envelopper les uns et les autres dans la même défaveur. Les jacobins étant à bas, elle leur pardonne, n'en punit aucun et les laisse assassiner partout; mais elle recommence ses poursuites contre les royalistes, que le peuple ne veut plus massacrer. Harcelée par la liberté de la presse, elle rouvre les prisons, incarcère les écrivains sous les plus légers prétextes et veut ressaisir l'opinion par la terreur :

« Rien ne peint mieux la scélératesse hypocrite des meneurs

[1] *Dropmore papers*, t. II, p. 616, *Lettre à lord Elgin du 3 août 1794.*
[2] Marquis de Nadaillac, *les Archives de Dropmore.*

que le trait suivant : Un nommé Fortier, rédacteur du journal intitulé *Correspondance politique,* s'est avisé de donner des regrets à Louis XVI en termes modérés. Aussitôt Chénier[1], membre du Comité de sûreté générale, l'a fait enfermer. Or il faut savoir que Fortier s'était permis quelques observations plaisantes sur les tragédies de ce Chénier, devenu modéré, et un modéré assez important, après avoir été un septembriseur avéré. Il avait un frère, constitutionnel, plein de courage, de talent et de probité, qui a péri sur l'échafaud il y a un an[2]. Croira-t-on que Chénier le conventionnel, non seulement abandonna son frère aux bourreaux, mais qu'il eut l'impudence de faire jouer au même moment sa tragédie de *Timoléon,* où l'on fait l'apologie d'un fratricide!... Chénier est devenu un objet d'horreur. »

Les infamies commises par ses membres généralisent le mécontentement contre la Convention. Celle-ci essaye pourtant de faire acte d'autorité et de recourir, par soubresauts, à l'arsenal des lois existantes; mais elle n'en est que plus mollement suivie. Il est avec l'administration... des accommodements :

« La Convention a ordonné l'exécution des lois contre les émigrés et les prêtres rentrés. Jusqu'ici les recherches à cet égard ont été peu hâtives; peu d'autorités administratives obéiront; elles ont mille moyens de désobéir sans s'exposer et de jouer les inquisiteurs sans nuire à personne...

« Malheureusement émigrés et prêtres n'ont pas toute la prudence voulue et, au premier indice de réaction, s'imaginent être déjà maîtres de la place... Ce qui est plus dangereux que les décrets, ce qui les provoque, ce qui met obstacle à la bonne volonté des administrateurs dans les départements, c'est la conduite insensée d'une partie des émigrés et des prêtres rentrés. Les premiers font impudemment le trafic de faux assignats, ne ménagent rien, offensent toutes les convenances et ne parlent que de se battre contre la Convention. Les seconds se regardent

[1] Marie-Joseph de Chénier (1764-1811), l'auteur de *Charles IX,* de *Henri VIII,* de la *Mort de Calas,* de *Gracchus,* de *Fénelon* et de *Timoléon.*

[2] André de Chénier, plus connu sous le nom d'André Chénier (1762-1794), le poète de *la Jeune Captive,* condamné à mort à la suite de la publication de ses lettres au *Journal de Paris,* dans lesquelles il flétrissait les excès de la Révolution.

comme des missionnaires à la Chine : ils prêchent la révolte, ils refusent la confession aux républicains, ils harcèlent les prêtres constitutionnels; aussi, à force d'imprudence, ils ont réveillé l'attention publique. Les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, qui les favorisaient, ont été obligés de sévir. Plusieurs de ces ecclésiastiques fougueux ont été incarcérés, et l'un d'eux guillotiné à Colmar. »

Un vent de fronde, en dépit de la veulerie universelle, n'en persiste pas moins à souffler, précurseur d'un prochain orage. La Convention, battue en brèche, s'obstine à restreindre de plus en plus étroitement la liberté de la presse. Chénier, à peine entré au Comité de sûreté générale, fait saisir les journaux et incarcérer les journalistes, rétablissant à leur usage, et avec une générosité toute jacobine, les lettres de cachet, tant décriées, d'antan...

Le gouvernement, désemparé, donne des gages au parti avancé, en redoublant de sévérité vis-à-vis des émigrés et des prêtres. La chasse à l'homme reparaît à l'ordre du jour. On fait résolument barre à gauche. Les réclamations en faveur des victimes de la Terreur et des familles de deux cent mille innocents, massacrés par les tribunaux révolutionnaires, sont éludées ou ajournées; on veut faire le silence et consolider les profits de l'assassinat et de la proscription. C'est la politique de l'audace et du va-tout :

« Quoique Paris, la Convention, la République ne paraissent subsister que d'un jour à l'autre, au milieu d'une progression de calamités accumulées, on ne découvre encore ni le terme ni le remède à cet inconcevable état de choses, ni aucun plan pour en sortir.

« La nécessité entraîne les uns et les autres. Dans cet abîme d'agitations, de sentiments, de craintes, d'intérêts en souffrance, on aperçoit le peuple refluant vers la monarchie, tandis que la Convention s'opiniâtre à jeter l'ancre de la République sur un sable roulant. Ce ne sont plus les opinions politiques ni des vues de parti qui déterminent cette différence : elle résulte de la position respective et contraire où se trouvent la nation et ses représentants.

« La nation, lasse et malheureuse, tend les bras au port,

et la comparaison de son état présent à celui qui précéda la République ramène sa pensée à la royauté. L'Assemblée, gouvernée par des hommes qui ont entre les mains la plus despotique autorité et qu'annulerait la monarchie, même en la supposant accompagnée d'une amnistie; l'Assemblée, qui a raison de craindre les effets de la haine populaire unie à la vengeance monarchique, du moment où elle aura déposé le sceptre, ne s'occupe qu'à le regarder comme moyen de sûreté.

« L'orgueil philosophique de ses meneurs est une autre cause, et très puissante, de son obstination. Sieyès, ses intrigues, son alchimie, la fièvre démocratique qui brûle encore les cerveaux timbrés par la Révolution, la perversité des girondins échappés au sort de leurs chefs et complices du 10 août, balancent les vœux secrets que forment nombre de conventionnels, sans énergie ni talents, pour le rétablissement de la monarchie et surtout pour sortir de l'Assemblée. Cette cabale de Sieyès et des girondins s'est emparée des principaux comités. Elle a fait proposer par Thibaudeau[1] l'érection du Comité de salut public en gouvernement centralisé et absolu; mais la majorité, éclairée par Lanjuinais, qui a reparu à la tribune, a renversé ce complot. On flotte entre l'anarchie et la tyrannie, et il est simple que la Convention, avertie, redoute plus encore celle-ci que celle-là.

« C'est encore le génie de cette cabale qui a formé le plan de ressusciter une grande partie du système de terreur. Tant que les comités ont eu à poursuivre les jacobins, ils ont provoqué la liberté de la presse et de la parole. Aujourd'hui la parole et la presse s'émancipent à juger la Convention, à railler ses meneurs, à dénoncer son inconsistance, à invoquer un autre gouvernement; il est essentiel de les réprimer.

« D'après ce plan et ce danger, la cabale a tout à coup changé de marche. Elle a fait élargir une partie des jacobins arrêtés. Elle a fait grâce à ces terroristes exécrés, pour se jeter sur les royalistes; elle n'accuse plus les premiers que pour leur adjoindre les seconds, pour les montrer en alliance et se donner la faculté

[1] Antoine Thibaudeau, de Poitiers (1765-1854), successivement membre de l'Assemblée constituante, de la Convention, des Comités de sûreté générale et de salut public et du conseil des Cinq-Cents; conseiller d'État et comte de l'Empire, proscrit sous la Restauration, rentré en France après 1830 et nommé sénateur en 1852.

de frapper ou d'épargner arbitrairement. Les réclamations universelles en faveur de familles spoliées d'émigrés et de celles de deux cent mille innocents, massacrés par les tribunaux révolutionnaires, ont été éludées, ajournées; on les discute encore. Cette discussion n'a pour objet que de faire prévaloir l'escamotage d'une partie de ces héritages teints de sang.

« Chénier, devenu l'inquisiteur en chef de la cabale, est à peine entré dans le Comité de sûreté générale, qu'il a fait séquestrer, incarcérer plusieurs écrivains, avec toute l'insolence et la tyrannie d'autrefois. On a recommencé à dénoncer les prêtres, à inquiéter la célébration du culte catholique. La chasse des émigrés rentrés est revenue à l'ordre du jour, et les injonctions les plus sévères ont été expédiées dans tous les districts. Enfin, dans la séance du premier de ce mois, ce Chénier, parlant au nom des comités réunis, a prononcé une amplification *à la Barrère*, suivie d'un projet de décret, que l'Assemblée a adopté après de faibles et partielles oppositions. Le décret ordonne de traduire tout émigré rentré, par-devant les tribunaux, pour y être jugé suivant les lois pénales. Les déportés seront chassés de nouveau.

« Toute infraction au règlement sur la liberté des cultes punie par six mois de détention. Ordre d'arrêter et de mettre en jugement les individus qui *provoqueraient, dans des discours ou écrits séditieux, l'avilissement de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté*, etc.

« Tallien, après avoir combattu vivement le dernier article, a menacé de donner sa démission s'il était adopté. Fréron[1], dans sa feuille de *l'Orateur du peuple*, s'est élevé avec plus de violence encore contre ces mesures. Je suis instruit que, en effet, cette cabale des modérés ne chemine plus dans le sens de celle des girondins et de Sieyès, soit que la jalousie ait produit ce refroidissement, soit qu'il dérive d'un projet secret du comité de Tallien de sacrifier la Convention à la royauté. Quelques avis de Paris m'annoncent ses desseins. Il est du moins sûr qu'on

[1] Louis-Stanislas Fréron (1757-1802), l'un des auteurs de la pétition du Champ-de-Mars, de la journée du 10 août et des massacres de septembre. Élu à la Convention, il y prit place parmi les plus fougueux montagnards. Cependant, au 9 thermidor, il s'était prononcé avec énergie contre Robespierre et avait précipité la chute du tyran.

en soupçonne cette clique; son opposition au décret de Chénier fournit un nouvel indice. Comme ces gens-là ne sont autre chose que des aventureux révolutionnaires, qu'ils ne parviendront jamais à un rôle principal, que les girondins implacables n'ont point oublié que cette bande *modérée* fut autrefois leur persécutrice et qu'elle redoute leur ambition autant que leur ingratitude et leur vengeance, il serait peu surprenant qu'elle songeât à les renverser, en assurant leur sort par le rétablissement de la monarchie.

« La Convention a joint à toutes ces mesures morales une mesure physique, qui décèle ses craintes et la situation des esprits dans la capitale. Elle y a fait entrer un régiment de chasseurs, occupés jour et nuit à courir sus aux séditieux affamés, qui, tantôt dans une section, tantôt dans une autre, hurlent la demande d'*un roi et du pain*. On a même confié plusieurs des postes du dehors de l'Assemblée à cette troupe, parce que la garde nationale laissait insulter les députés par la multitude.

« Ainsi, voilà la Convention dans la posture où se trouvait Louis XVI en 1789, avec la différence qu'alors les moyens de la cour restaient entiers et que ceux de la Convention sont usés, et qu'elle peut encore moins compter sur la fidélité de ses troupes. Cependant il lui reste deux appuis importants. Tout le pouvoir, les trésors, les moyens de force sont dans ses mains. En 1789, ils étaient partagés entre une cour, un conseil divisé et l'Assemblée constituante; une partie de cette Assemblée, un prince du sang, nombre de courtisans et des ministres voulaient la révolution et la fomentaient. Aujourd'hui, la Convention toute-puissante veut maintenir la République. Toutes les variantes de la Révolution, depuis le 14 juillet au 9 thermidor, furent l'ouvrage d'une faction conventionnelle, qui se servit de l'autorité du corps pour concerter, accomplir et diriger le mouvement. Maintenant, au contraire, c'est le peuple d'une part qui redemande un roi, et qui n'a d'autre levier que celui d'une insurrection subite, tumultueuse, non organisée. De l'autre, une Assemblée armée d'un pouvoir illimité, dont la majorité veut consacrer la République, dont la minorité flotte sans chefs et sans courage au gré des comités, et qui, seule dans l'État, est une faction, un corps politique, un gouvernement.

« Qui pourrait la contre-balancer et lui déclarer la guerre? Une autre faction organisée; or cette faction, je le répète, n'existe point : une multitude famélique, sans chefs, sans conduite, sans union, sans ressources combinées, peut être séditieuse sans parvenir à se rendre contre-révolutionnaire. Il faudrait infuser du sang, le mouvement vital, la force musculaire et l'équilibre des organes, dans ce cadavre anatomique. Et les royalistes mêmes, les propriétaires, contrarient cette animation... »

Devant cette inertie, cet effacement, cette désorganisation des éléments conservateurs, les tyrans ont beau jeu pour pratiquer la politique ancienne et toujours nouvelle de l'étouffement. Sous le boisseau, les exactions, les concussions, les pots-de-vin, la corruption, les vols et les assassinats! Sus au clergé, à la noblesse, aux propriétaires, aux citoyens paisibles, aux honnêtes gens dont on n'a pas à redouter la violence! Et comme toujours, la partie saine du pays fait les frais de ces exercices de bascule. Les jacobins arrêtés et les terroristes condamnés sont élargis. Il faut bien tenir tête à l'hydre de la réaction, plus redoutable pour les repus au pouvoir que celle de l'anarchie. Vivons au jour le jour, pourvu que nous restions aux affaires : après nous le déluge! Chénier, le grotesque « mamamouchi », a déclaré la guerre à la presse, qui se remet à voir clair et à parler net :

« Pas un jour sans que la sacro-sainte liberté, tant prônée, ne reçoive quelque atteinte. Mandats d'arrêt, mandats de comparution, tous les moyens de la tyrannie inquisitoriale sont mis en œuvre pour intimider les écrivains. Il n'est pas jusqu'au journaliste Rœderer qui ne soit obligé d'aller montrer sa figure à l'inquisiteur. On se demande pourquoi les députés Courtois, Barrère, Matthieu et quelques autres permettent ainsi à un de leurs collègues de venger sa cause des sifflets des journalistes... Voir, au sein de la République française, un Chénier exercer son despotisme, c'est le dernier degré de l'avilissement... Que ce musulman retourne donc à Constantinople[1]! »

Pourtant l'élan est donné. Les sifflets du parterre ont recommencé leur office; on ne les arrêtera plus. La Convention

[1] Joseph-Marie Chénier était né sur les bords du Bosphore.

a trouvé sur son chemin ses Beaumarchais; en dépit de ses foudres, dont on commence à se moquer, l'esprit gouailleur des Parisiens se donne libre carrière; et l'on se délecte, dans les lieux publics, à lire des pamphlets de circonstance, tels que celui-ci, imprimé en plein Paris[1], et qui met en scène Sieyès et Rœderer, personnifiant, l'un le pouvoir avili, l'autre l'opinion vengeresse :

L'ABBÉ S...

« Eh bien ! puisque vous voulez savoir mon avis sur la restitution des biens des condamnés, je vais vous faire ma profession de foi. Les biens du clergé seront consacrés à payer la dette nationale : point de difficulté.

RŒ...

« Vous n'avez pas toujours parlé ainsi; lorsque vous étiez un gros déclamateur, vous ne trouviez pas que cela fût si juste : vous appeliez cette justice une plaisanterie léonine.

L'ABBÉ S...

« J'étais brebis alors; aujourd'hui je suis lion. Mais enfin nous sommes d'accord. Les biens du clergé payeront nos dettes. Si les biens du clergé ne nous suffisent pas, nous prendrons les biens des émigrés depuis le 14 juillet au 10 août. Si les biens du clergé et des émigrés de cette classe ne suffisent pas, nous prendrons encore les biens des émigrés depuis le 10 août jusqu'au 31 mai. Si les biens du clergé et des émigrés de ces deux classes ne suffisent pas, nous prendrons encore les biens des émigrés depuis le 31 mai jusqu'à ce jour. Si les biens du clergé et de tous les émigrés ne suffisent pas, nous prendrons ceux des condamnés. Si les biens du clergé, des émigrés, de leurs pères et mères, des condamnés, ne suffisent pas, nous prendrons tous les biens de tous les nobles de France, attendu qu'ils sont les complices présumés des émigrés. Si les biens...

[1] Paris, le 12 floréal.

RŒ..., l'interrompant brusquement :

« Malheureux ! Eh bien, je vous déclare que si vous êtes assez scélérat pour étendre vos griffes de vautour sur les biens des nobles de France qui n'ont point émigré, j'appelle à moi tous les hommes vertueux qui gémissent sous le poids de vos crimes. Nous nous adresserons à la Convention nationale, nous obtiendrons d'elle la confiscation des biens de tous les prêtres restés en France, attendu qu'ils ne sont pas moins que les nobles les complices présumés des émigrés. (Il sort.)

L'ABBÉ S..., avec le sourire de la rage :

« Va, va, je saurai bien te punir de ton insolence, mon honnête ami. Joseph-Marie Chénier, le grand inquisiteur *pro interim*, me vengera de ce drôle. Allons le trouver, il a bien aussi ses vengeances à espérer ; qu'il craigne nos fureurs. »

Le pamphlet de floréal, qui fit fureur sur le boulevard, se termine par cette note de son anonyme éditeur :

« Nous avons cru devoir publier ce dialogue pour rassurer ces patriotes pusillanimes qui craignent de voir la République réduite à faire une honteuse banqueroute. Quelles inquiétudes peut-on avoir sur la fortune publique, quand elle est confiée à des hommes aussi intelligents, aussi féconds en ressources, que l'abbé S... ? Nous protestons d'avance contre le malintentionné qui, en raisonnant sur le plan de restauration des finances, rappellerait, par des rapprochements odieux, ce mot si connu de cet autre abbé à qui l'on reprochait de prendre de l'argent dans les poches : *Où voulez-vous que j'en prenne ?* »

Et Mallet du Pan, s'adressant au comte de Souza, ajoute en post-scriptum :

« Votre Excellence verra par le dialogue ci-joint, imprimé à Paris, qu'on n'y craint guère les foudres de la Convention, ni ses Sieyès, ni ses Chénier[1]. »

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne*, 1er, 8 mai 1795.

Doux pays, — qui eut de tout temps ses Forains, — où, jusque sous le couperet de la guillotine et les procédés sommaires de la confiscation, l'esprit reprenait ses droits et ses libres allures! Un bon mot consolait de la rigueur de vivre, et la satire vengeait la conscience publique opprimée...

## IV

Pendant ce temps, — et bien que les bases en fussent officiellement arrêtées, — Barthélemy poursuivait tranquillement à Bâle, avec M. d'Hardenberg, l'achèvement de ce traité qui a le don de mettre Mallet si fort en colère. Les préliminaires seuls en sont connus. Les articles secrets ont échappé jusqu'ici aux investigations savantes des observateurs de Berne. Ce qui paraît certain, c'est que la Hollande sera sacrifiée. Les Français en sont tellement laissés maîtres, que M. d'Hardenberg a négocié auprès du Comité de salut public le maintien du baron de Rhède dans ses fonctions d'ambassadeur des états généraux.

Un autre indice bien caractéristique traduit l'influence que les troubles de Paris et les incidents de l'Assemblée ont exercée, tout d'abord, sur les dispositions du Comité de salut public. Celui-ci avait repoussé les conditions réclamées par le roi de Prusse et qui forment la base du traité du 5 avril :

« Un courrier, porteur de ce refus, était parti pour Paris, lorsque les mouvements des jacobins et l'ébranlement de la Convention firent changer tout à coup les décisions du Comité : il expédia sur l'heure un nouveau courrier avec ordre à Barthelémy de tout accepter et de terminer rondement : mille écus de gratification furent promis au courrier, s'il devançait son camarade, parti seize heures avant lui. En effet, il le devança, mais seulement à la dernière poste de Saint-Louis, et arriva le dimanche, 5, à six heures du matin. Le traité fut signé le jour même. »

Le sort des empires ne peut-il pas dépendre d'une dépêche? La France devait, hélas! en faire, soixante-quinze ans après, la cruelle expérience...

Mallet, hier courroucé contre son ami d'Hardenberg, ne tarde pas à revenir à plus d'indulgence à son égard :

« Nul doute qu'il n'ait travaillé contre son propre sentiment. Ses opinions sont ouvertement hostiles au système entier de la Révolution. Il est convaincu qu'avant peu la France éprouvera un grand changement, et il présume que le royalisme triomphera. Son cabinet et lui ont vu avec beaucoup de peine tomber le projet de Thibaudeau pour concentrer le gouvernement dans le Comité de salut public, porté à vingt-quatre membres, et qui eût peut-être inspiré plus de confiance aux négociateurs étrangers. M. d'Hardenberg a auprès de lui un premier conseiller de légation nommé Gervinus, dont les sentiments ne sont pas moins antirévolutionnaires que ceux de son chef. Ce dernier, ainsi que M. d'Hardenberg, affectent de faire le meilleur accueil aux émigrés français : ils les reçoivent très souvent à leur table et les traitent comme ils les traitaient à Anspach. »

Il ne semble pas, d'ailleurs, que les négociations doivent s'étendre à d'autres puissances, malgré le vœu du cabinet de Berlin. M. d'Hardenberg, en mai 1795, veut profiter de cette accalmie pour faire une tournée en Suisse, au lendemain d'un incident qui a failli brouiller les cartes. La légation prussienne était fort mécontente de la publicité donnée en France par le *Moniteur* à la correspondance échangée entre le comte de Goltz et M. Barthelémy, au sujet de la ville où devraient se réunir les représentants des deux puissances :

« M. de Goltz, y était-il dit, a rejeté Paris à cause des *queues autrichiennes* qui ne manqueraient pas d'y troubler les négociateurs. M. d'Hardenberg s'est plaint amèrement de cette indiscrétion au Comité de salut public, qui a rejeté la faute sur le député secrétaire, qui a été relevé de ses fonctions. Cette satisfaction n'a nullement consolé les Prussiens du désagrément de cette espièglerie.

« La Prusse et Barthélemy n'épargnent rien pour détacher l'Empire de l'Empereur. Il va paraître une convention ampliatoire du traité pour neutraliser la rive droite du Rhin. Le bruit court que le landgrave de Hesse-Cassel a, sans crier gare, retiré ses troupes du contingent et que les ducs de Brunswick et de Wurtemberg vont imiter son exemple. Je suppose Votre Excellence instruite de la note remise à la Diète par l'Empereur.

On m'écrit de Francfort, le 9, que l'électeur de Mayence est revenu à l'avis de Sa Majesté Impériale, quoiqu'il eût remis peu de jours auparavant un mémoire dans le sens prussien. Le comte de Bellegarde, lieutenant général autrichien, parti pour Vienne, est arrivé le 7 au quartier général de M. de Clairfait avec la réponse définitive de la cour, réponse qui, le 9, n'était point encore connue. On a proposé à l'Empereur un congrès à Francfort.

« On a trouvé dans la poche du général français tué à l'attaque d'Hartenberg une lettre du Comité de salut public qui, en l'instruisant de la paix de Bâle, lui apprend que les Prussiens laisseront un corps à Francfort et aux environs pour enlever aux Autrichiens les subsistances, la position locale, et faciliter la réduction de Mayence. M. de Clairfait a envoyé à Vienne cette lettre, dont je garantis l'existence. »

Le 22 mai, M. d'Hardenberg n'a point encore entrepris son voyage de Suisse :

« L'Empire flotte indécis entre les deux cours principales. Le landgrave de Hesse-Cassel s'est exécuté le premier, en retirant son contingent sans prévenir personne. On craignait que les Saxons ne l'imitassent ; mais l'on me mande de Francfort, le 15, que l'on espère les conserver à l'armée autrichienne. La grosse artillerie restée à Lintz a reçu ordre de marcher sur le Rhin, où l'on prépare ses emplacements : l'opinion de l'armée autrichienne, qui était à la paix il y a quinze jours, a tourné aux opérations viriles. Une des colonnes de l'armée devait passer le Rhin du 14 au 18, pour se porter en avant de Mayence.

« La déclaration du roi de Prusse à la Diète, la convention additionnelle et des apologies insolentes et effrontées ont achevé d'indisposer les Autrichiens. La ligne de démarcation, tracée par le cabinet de Berlin, est une infraction manifeste aux lois germaniques et un attentat à l'autorité de l'Empereur. La plupart des cours d'Europe l'envisagent ainsi et sont très montées[1]. »

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne*, 15 mai 1795.

## V

Mallet du Pan joint à ce bulletin un document, sur lequel il appelle d'une façon toute particulière l'attention des puissances : c'est le résumé d'un mémoire allemand intitulé *Situation politique et véritable intérêt du royaume de Prusse, par un de ses habitans, en* 1794[1].

Cette pièce, dit-il, sortie vraisemblablement des bureaux de M. de Goltz, a précédé les succès des Russes en Pologne et le nouveau partage. Barthélemy en avait trouvé la publication utile aux intérêts de la France, puisqu'il la fit envoyer officieusement, le 17 mai 1795, à la chancellerie de Vienne et à celle de Zurich.

L'auteur de cet écrit politique a visiblement pour but de préparer le terrain à une entente entre la France et la Prusse. Il examine successivement la situation de cette dernière puissance dans ses relations avec l'Autriche, la Russie, la République française, l'Angleterre, les cours du Nord, la Porte, l'Amérique septentrionale, la Hollande, la Pologne ; et, procédant par voie d'élimination, il arrive à conclure que la France et la Prusse sont rapprochées par la communauté des intérêts.

En ce qui concerne l'Autriche, le publiciste de Berlin est particulièrement dur :

« La Prusse s'est noblement prononcée contre l'Autriche avant la paix de Reichenbach[2]. Elle se devait, ainsi qu'à l'Europe, d'opposer une barrière aux entreprises contre la Porte. Après s'être emparée de la Bohême, de la Moravie, de la Silésie supérieure, elle aurait pu pousser ses succès jusqu'à Vienne. Mais Frédéric-Guillaume voulut prouver à l'Autriche qu'aucune autre raison ne lui avait mis les armes à la main, que l'indispensable loi de ne pas laisser déranger l'équilibre politique. L'ancienne alliance de l'Autriche avec la Russie était mal calculée, et rendait cette dernière dangereuse pour l'autre. C'était à la Prusse, non à la Russie, d'être alliée de l'Autriche. Les pertes de l'Autriche à la paix de

[1] Sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni de lieu d'impression. (Note du texte.)
[2] La paix signée en 1790, à Reichenbach (Silésie), entre l'Autriche et la Prusse.

Reichenbach étaient insignifiantes, si la Russie ne devenait pas sa voisine. Dès que la France a eu déclaré la guerre à l'Autriche, la Prusse aurait pu s'unir à la France; mais cela aurait été contraire à la franchise de sa politique. Alliée à la France, elle eût pu anéantir l'Empereur. Elle refusa ces avantages et entra en guerre avec son allié naturel. L'Autriche n'aurait pas été aussi généreuse. Sans l'aide des Prussiens, l'Autriche était perdue. Le duc de Brunswick a délivré les Pays-Bas; le duc régnant a dégagé les Autrichiens sur le Rhin. L'Autriche a tâché de lui ravir ses lauriers. Elle a été sauvée une troisième fois en Champagne, une quatrième par Mœllendorff[1]. L'empire de l'Allemagne est plus autrichien que prussien. La Prusse a dépensé de grosses sommes pour défendre l'Empereur et l'Empire. Elle s'est procuré en Pologne des indemnités fort au-dessus de ses dépenses, quelque espoir qu'elle donne pour l'avenir. L'Autriche a protesté contre la paix de Cracovie. L'Autriche est ingrate, puisqu'elle n'a pas soutenu les réclamations faites par la Prusse dans la vue de se faire payer les frais de la reprise de Mayence. »

Le diplomate prussien ne veut pas que l'alliance momentanée des deux puissances survive à l'entreprise désormais avortée qui l'avait fait naître :

« Il n'est pas vrai que l'agrandissement des Prussiens en Pologne soit dangereux pour l'Autriche, puisque la Prusse n'en devient que plus attaquable. Elle n'augmente pas trop sa puissance, puisqu'elle n'a que cinq milles *quarrés,* sept à huit millions d'hommes et trente millions d'écus de revenu, tandis que l'Autriche possède onze milles *quarrés,* vingt millions d'hommes et soixante-seize millions d'écus de revenu. Pourquoi l'Autriche n'inspire-t-elle pas à ses troupes l'esprit de bravoure qui règne dans les armées de la Prusse et anime également ses ministres, ses princes, ses généraux, ses officiers, ses soldats? ou faut-il convenir que la force du gouvernement prussien est avec celui de l'Autriche dans le rapport de dix-neuf à vingt-deux, et qu'il en est de même de la bonté de son administra-

[1] Le comte de Mœllendorff (1724-1815), général prussien, élève du grand Frédéric, chargé en 1793 d'effectuer le démembrement de la Pologne et investi, en 1794, du commandement de l'armée prussienne.

tion, du caractère national, de la bravoure de ses troupes, de la capacité de ses généraux? L'Autriche, la Russie et d'autres États sont ligués contre la Prusse. Quel est donc l'intérêt de la Prusse? La France a une haine invincible contre l'Autriche : la politique russe a prévalu. L'alliance de l'Autriche est à présent inutile à la Prusse qu'elle a enveloppée dans une aventure impolitique. La Prusse n'a consenti à cette guerre que pour ne pas violer un accord fait avec l'Autriche. Il est arrivé bien des choses qu'alors on ne pouvait prévoir. On espérait de rétablir en France l'ancien système. La nature et la politique font de la France le premier allié de la Prusse. L'alliance de l'Autriche ne convient pas aux vrais intérêts de la Prusse, rien n'empêche de la dissoudre; l'Autriche travaille indirectement contre la Prusse, elle négocie contre un agrandissement qui ne lui est point préjudiciable. Un allié qui n'est bon à rien est fait pour être quitté; à plus forte raison faut-il le quitter lorsque son alliance est nuisible. Le système de l'Autriche est d'affaiblir la Prusse; d'après cela, il est impossible que la Prusse reste son alliée sans en souffrir. »

Quant à la Russie, l'auteur voit également en elle une ennemie naturelle :

« Ces deux puissances ne s'entendent guère et ne s'entendront jamais, que la Russie n'y trouve un gain sûr.

« La Russie veut s'accroître autant qu'elle pourra ; elle veut s'emparer de l'ancien empire grec, ce qui est contre l'intérêt de la Prusse et de l'Europe. La politique de la Russie est ferme, opiniâtre, ouverte; elle a deux buts : l'affaiblissement des puissances, qui peuvent contrarier son plan, et l'achèvement de ce plan ; elle veut aussi ne prendre aucune part à ce qui peut l'entraver, l'affaiblir, sans lui donner l'espoir de rien acquérir. Elle est neutre dans la coalition. Sa politique est despotique, elle marche plutôt à découvert que par des détours. La Prusse n'a nulle raison d'être unie à la Russie. L'Autriche et la Prusse ne peuvent trouver qu'un avantage négatif dans l'alliance avec la Russie. Cette alliance leur est même nuisible, parce qu'elles doivent, en compensation d'un vrai secours de la Russie, développer deux fois autant de forces qu'elles. La Russie ne peut pas espérer de grands succès dans l'Occident,

les satrapes à demi barbares craignant trop les grands despotes pour s'en laisser approcher volontiers.

« La Russie, dans le but de s'emparer de Constantinople, cherche à affaiblir toutes les puissances. La Prusse doit craindre que la Russie ne cherche à effectuer ce projet d'agrandissement. La bonté ne sert à rien. Il faut que la Prusse s'allie avec la France, la Porte et les États du Nord contre la Russie. Qu'il survienne une guerre entre la Porte et la Russie, l'esprit mercantile de l'Angleterre se déclarera pour la Russie. L'Autriche est plus inquiétante pour la Russie que la Prusse. Si la Prusse s'allie à la France, la Russie ne hasardera pas une campagne contre la Prusse, car il n'en faudrait qu'une malheureuse pour renverser le trône de Catherine. »

Une alliance avec la France est donc commandée par le maintien de l'équilibre et la sauvegarde du royaume de Prusse. Ici le diplomate, prompt à s'incliner devant les faits accomplis, fait ce singulier aveu :

« Il ne s'agit pas de savoir si la révolution de France est légitime, mais s'il convient d'employer ses forces à assurer ses propres intérêts. Celui qui reconnaîtra la République française y gagnera le premier. La Prusse a désiré le rétablissement de l'ancien régime; mais elle n'a jamais vu qu'avec peine l'alliance de l'Autriche et de la France. Il faut que la Prusse abandonne la coalition. La Prusse et la France ont un intérêt commun. Leur ennemi commun, c'est l'Autriche. Cette puissance est dangereuse pour les deux États ; tous deux doivent chercher à l'affaiblir. C'est pour cela que la France a ménagé la Prusse. La France peut soutenir la Prusse contre l'Angleterre. Les manufactures prussiennes ont en France un débouché avantageux. La Prusse doit-elle rentrer dans sa neutralité? Quand sa position au dehors n'en deviendrait pas plus sûre, elle doit reconnaître la République française et contracter avec elle une alliance offensive et défensive. C'est ainsi qu'on peut encore devenir l'arbitre des États. La France peut donner des subsides, elle n'éludera point par de faux prétextes de justes demandes. Il faut que la Prusse travaille contre l'Angleterre. »

L'auteur conclut nettement à une alliance offensive et défensive entre la Prusse et la République française :

« Les puissances coalisées ne font la guerre que pour recouvrer les pays qu'elles ont perdus. S'il revenait un roi en France, il s'allierait avec l'Autriche. Il faut donc que la Prusse soutienne la république. Une république tient mieux et plus longtemps à son système. La France peut protéger les frontières de la Prusse, et la Prusse, consolidée par son alliance avec la France, la Suède, le Danemark, la Porte et la Hollande, deviendra avec la France l'arbitre de l'Europe, ce qui doit mener à une paix générale. »

Quant à l'Angleterre, l'auteur dévisage sans ménagements ses ambitions mercantiles, et il se sert pour les définir d'une bien jolie formule :

« L'Angleterre fait la guerre pour la souveraineté des mers. L'Angleterre ne voit pas avec plaisir Dantzick au pouvoir de la Prusse; elle voudrait que tous les peuples ne fussent que ses *teneurs de livres*. Il faut que la France reprenne l'empire de la mer, la Prusse s'en trouverait mieux. L'Angleterre n'est quelque chose, sur le continent, que par son art; bientôt elle fera banqueroute, sa richesse est imaginaire, elle doit trois cent millions sterling, dont le quart appartient aux étrangers: il faut donc qu'elle envoie annuellement au dehors quinze millions d'écus pour l'intérêt de sa dette. Elle fait en ce moment les derniers efforts. La Prusse peut-elle balancer? »

Le diplomate examine rapidement quelle doit être l'attitude de la Prusse vis-à-vis des cours du Nord :

« L'Angleterre doit ménager ces États, à cause de son commerce dans la Baltique et avec la Russie; ils pourraient faire un tort immense aux Anglais en leur fermant le passage du Sund. A peine les forces navales de la Russie suffiraient-elles contre celles de la Suède, parce qu'il faut que la plus grande partie des forces russes restent dans la mer Noire, pour se trouver en mesure contre les Turcs. Que les vaisseaux de ligne et les corsaires français viennent à être reçus dans les ports de mer du nord; le commerce des Russes et des Anglais dans ces mers est anéanti. L'intérêt de la Prusse exige aussi une étroite alliance avec la Suède et le Danemark. »

D'un mot, l'auteur passe en revue les autres puissances :

« La Porte?

« La Prusse a besoin de cet empire contre la Suède et la Russie; de son côté, la Porte a indispensablement besoin de la France et de la Prusse, sans quoi son existence n'est que précaire.

« L'Amérique septentrionale ?

« Par l'entremise de la France, les Américains deviendront amis de la Prusse. Les Indes orientales seront perdues pour l'Espagne et l'Angleterre, le jour où la France et l'Amérique réunies viendront les attaquer. Quand les Américains agiront, les Portugais n'oseront remuer.

« La Hollande ?

« Cet État suit le système prussien; ce qui lui convient le mieux est la neutralité.

« La Pologne ?

« Si la Prusse pouvait conserver les provinces qu'elle a nouvellement acquises et qui ont été séparées de la Pologne presque de gré à gré; si elle pouvait les garder, sous la condition de garantir la nouvelle constitution de Pologne, ainsi que les provinces qui lui restent, ce serait pour la Prusse une chose très avantageuse. Il y a entre la Russie et la Pologne haine inextinguible. La Pologne est un mur de séparation entre la Prusse et la Russie; c'en est un également pour la Turquie. La Prusse doit désirer que la Pologne se consolide autant qu'il est possible. »

Le diplomate se pose en dernier lieu cette question :

« La France restera-t-elle république ?

« La République française subsistera. L'opposition des partis la maintiendra. La démagogie n'est point la République; beaucoup des représentants peuvent tomber et la République rester debout. Les vagues les plus menaçantes se brisent contre ce colosse. Plus un Etat est grand, plus il est propre à la forme républicaine.

« La République française n'a point méconnu les avantages du gouvernement monarchique de la Prusse. La Prusse ne peut haïr un peuple qui cherche, au prix de son sang, les mêmes avantages qu'elle répand sur ses sujets. Qu'y a-t-il à gagner en continuant la guerre ? Rien. L'Angleterre est la cause de tous les maux que la France a attirés sur elle et sur les pro-

vinces qu'elle a conquises. Jamais moment ne fut plus favorable pour une alliance entre la Prusse et la France. Cette alliance doit élever la Prusse à une grande hauteur. »

Que les temps sont changés !

En 1795, on pouvait sérieusement envisager la possibilité et soutenir les avantages d'une alliance franco-allemande. Quel est, aujourd'hui, le Français qui ne considérerait comme un blasphème le simple énoncé d'une semblable thèse? Ainsi que l'a fait observer un éminent écrivain, l'histoire dira que la plus grande faute qui ait été commise en politique, dans ce siècle, est l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Sedan aurait pu, comme Sébastopol, comme Sadowa, s'oublier. Unies l'une à l'autre, la France et l'Allemagne eussent pu faire de grandes choses; mais oublier les provinces perdues, ce serait demander à la France de cesser d'être la France. Comme La Tour-d'Auvergne, elles comptent, elles sont présentes au corps, et tant que, diplomatiquement ou par le sort des armes, la grande injustice n'aura pas été réparée, il pourra y avoir entre les spoliés et les spoliateurs des relations, des échanges, un mode de vivre ou de support mutuel, mais une alliance?... Jamais !

---

# CHAPITRE XIV

## LA MORT DE LOUIS XVII

Du 9 thermidor au 13 vendémiaire. — Anarchie et décomposition. — Les troubles de Lyon. — La *Compagnie de Jésus*. — Bonnard lynché par le peuple. — *Vive Précy !* — Émeute jacobine à Paris. — La journée du 20 mai 1795. — L'assassinat de Féroud. — La Convention sauvée par les *quatre-vingt-neuvistes*. — Nouveau classement des partis. — Les prisonniers du Temple. — Héroïsme de Madame Élisabeth. — La fin du jeune roi. — Atrocités de ses bourreaux. — Conséquences politiques de la transmission de la couronne.

### I

De la journée du 9 thermidor à celle du 13 vendémiaire, la France, poursuivant à l'extérieur le cours de ses victoires, est à l'intérieur dans un état de décomposition et d'anarchie qui légitime à la fois toutes les craintes et toutes les espérances.

Les conventionnels se tiennent cramponnés au pouvoir et risqueront tout pour le conserver. La France, lassée, aspire de plus en plus à un régime réparateur, peu importe lequel : dictature, république conservatrice, stathoudérat, monarchie constitutionnelle; tout, sauf la monarchie absolue, dont la masse ne veut point et que les illusions des émigrés persistent seules à regarder comme possible :

« La disette, la misère, les clameurs et la soumission sont encore à l'ordre du jour à Paris et dans le reste de la France... Le 5[1], le louis d'or valait, à Paris, deux cent cinquante à deux cent soixante livres en assignats. La patience publique, au mi-

[1] Le 5 mai 1795.

lieu d'une semblable calamité, explique mieux que des volumes le caractère national, et cette situation déplorable où chacun invoque un libérateur sans découvrir un homme, un plan, un moyen, un étendard, nulle ressource au dedans et au dehors, et où, par conséquent, la nécessité contraint de fléchir sous un gouvernement d'usurpateurs qu'on déteste. »

Les départements s'agitent. Lyon, la seconde ville de France, est en pleine insurrection. Elle se relève avec peine des désastres du siège. Sur les ruines fumantes de leur cité, les Lyonnais maudissent les jacobins, souhaitent le rétablissement de la monarchie, bafouent la Convention, avec une liberté qui « rafraîchit le sang » des amis de Mallet. La mort de tant de victimes innocentes réclame un châtiment. Le feu couve sous la cendre. Bientôt il éclatera dans ces terribles journées de mai, dont la *Correspondance de Berne* retrace ainsi les péripéties :

« Cette ville est sous la police antirévolutionnaire d'une association de jeunes gens qui ont pris le nom de *Compagnie de Jésus*. Depuis trois mois, ils méditent de tirer vengeance des exterminateurs de cette cité. Son ancienne municipalité, complice des horreurs de 1793, venait d'être renvoyée par la Convention sur les lieux mêmes pour y être jugée. On l'attendait avec impatience, lorsque le représentant du peuple Boisset, proconsul actuel du Lyonnais, craignant la fureur publique contre les accusés, fit suspendre leur arrivée. Le jour même où l'on apprit cet ordre, le tribunal criminel jugeait un jacobin nommé Bonnard, dénonciateur à brevet et spoliateur féroce. Le peuple de sa section, apercevant que ce misérable ne serait condamné qu'à une peine légère, se porta à l'audience, qu'on allait lever; il arracha Bonnard des mains de la garde, le massacra et le précipita dans la Saône. En un moment, et comme à un signal donné, l'on se porta aux différentes prisons...

« Il était sept heures du soir. Ni clameurs, ni tumulte. Cette irruption, conduite par soixante jeunes gens armés de sabres, de pistolets et poignards, se fit avec régularité. Les acteurs entrèrent dans l'une des prisons après avoir désarmé la garde, qui menaçait de quelque résistance, se firent donner le livre d'écrou, et, à l'appel nominal, massacrèrent tous les jacobins

renfermés... Le rappel battait dans tous les quartiers. La garde nationale se rassembla, mais demeura passive dans ses arrondissements respectifs. Boisset essaya de se rendre aux prisons et d'y haranguer la foule; on l'invita à se retirer en lui disant : « Contemple l'effet de vos inconséquences, tremble et retire-« toi! » Il fit avancer deux bataillons formant la garnison de Lyon; cette troupe ne servit qu'à protéger l'exécution dans les deux autres prisons, qui furent assaillies. Tous les jacobins détenus y furent égorgés. On élargit et on reconduisit chez eux trois émigrés et un prêtre, incarcérés par ordre de Boisset.

« Cette scène affreuse finit à trois heures du matin, et s'opéra avec autant d'ordre que de sang-froid. Le lendemain, on acheva la proscription par le meurtre de ceux qui avaient échappé; le nombre des victimes est de quatre-vingts à cent, tous agents du régime de Terreur et scélérats consommés. Le soir même du mardi, 5, les promenades étaient peuplées comme dans un jour de fête; pas trace de tumulte ni d'agitation. Quelle nation et quelles mœurs!... Les jeunes gens ne gardent aucune mesure; ils portent sur leurs chapeaux une plaque sur laquelle est écrit: *Vive Précy!* Ce cri fendait l'air de toutes parts au moment du massacre. Le royalisme se prononce avec audace, et nul plan, nul chef, rien de prévu, nulle résistance combinée si la Convention se réveille! »

L'ordre, d'ailleurs, ne se rétablit point. Le 10 mai, les massacres n'ont pas encore cessé:

« On n'exécute plus en masse, mais en détail, toujours avec le calme et la méthode du 4 et du 5. Des détachements de la garde nationale se sont portés dans les campagnes à la recherche des terroristes. On en a ramené et tué plusieurs. Le bruit court que de semblables tragédies sont imitées à Bourg-en-Bresse, à Chalon-sur-Saône, à Mont-Brison en Forez, et même à Dijon. Cette généralisation de meurtres ne doit pas surprendre. Tout exemple quelconque est en France aussi contagieux que la peste; c'était autrefois une mode de *lanterner,* puis une mode de *guillotiner*. Le tour de tuer les jacobins est arrivé. Ce n'est pas sans peine qu'on voit des royalistes débuter par des septembrisations, et autoriser par là le prétexte que leurs précurseurs n'ont fait que les prévenir. »

Après cette réflexion, qui atteste que, chez lui, la passion politique n'altérait point le sens moral, Mallet se demande, non sans inquiétude, quelles seront les conséquences de ces représailles :

« On se trouve engagé de manière à ne pouvoir plus reculer. Il faut alors *jeter le manche après la cognée ;* il paraît que les Lyonnais en sont là. Ils consultent les passions plus que la prudence et vont se trouver presque inévitablement sur le chemin d'un soulèvement formel. Ils ont gardé à vue le représentant du peuple Boisset, lui ont dicté le rapport qu'il avait à faire à la Convention, l'ont fait expédier en leur présence. Dans une adresse plus boursouflée qu'énergique qu'ils ont remise à ce député, ils lui disent entre autres : « Dis à la Convention, au « nom du peuple lyonnais, que la déportation ne fut jamais la « punition de l'assassinat. Dis à la Convention que sa fausse « philanthropie nous a fait souiller nos mains du sang des scé- « lérats que la hache du bourreau devait atteindre. » Lyon a généralement quitté la cocarde nationale ; on porte au chapeau une ganse et un bouton blanc, au col une cravate verte liserée de noir. On dit que cette ville a envoyé des députés aux départements circonvoisins, pour leur proposer son exemple et une confédération. »

L'heure est grave. Quel parti prendra la Convention ? Si elle absout les meurtriers, la Saint-Barthélemy peut devenir générale et s'étendre même à beaucoup de députés ; si elle réprime, elle court le risque de soulever Lyon et la région tout entière.

Le moment serait bien choisi pour aider ce mouvement de l'opinion, qui, sous une forme moins tragique, se manifeste nettement sur la frontière des Alpes :

« Si les alliés savaient en profiter ? On ne se doute peut-être pas, à Turin, des conséquences qu'aurait l'entrée d'un corps respectable de troupes en Savoie, où les habitants sont prêts à se soulever unanimement à la première approche de secours ; ce secours même enhardirait Lyon, la Bresse, la Franche-Comté. Avec des déclarations rassurantes, conformes à l'esprit public, on allumerait un incendie inextinguible. Il gagnerait l'armée, pourvu qu'on ne lui parle ni d'ancien régime, ni de féodalité,

ni d'indemnités, ni de dicter des lois[1]. L'état-major de l'armée des Alpes, qui est à Lyon, a concouru presque entier à la journée du 4. »

Mallet du Pan ne s'illusionne pas, au surplus, sur l'efficacité du traitement qu'il n'a cessé de prescrire :

« Il est malheureux que nulle puissance n'ait des forces, et peut-être des plans, à portée des chances qui se préparent. La pendule des cabinets et des généraux a toujours marqué l'heure longtemps après que les événements l'avaient sonnée. Qu'est la politique cependant, sinon la prévision des futurs contingents et la direction des opérations sur ce que présage l'avenir? »

Lyon, d'ailleurs, ne donnera point le signal d'une contre-révolution :

« Elle la facilitera, elle aidera tout ce qui pourrait amener un autre ordre de choses; mais elle a trop souffert pour ne pas craindre de nouveaux malheurs, si elle se mettait en avant et qu'elle vînt à être abandonnée des départements, comme en 1793... Il résulte de tout cela qu'on retient la jeunesse et qu'on tempère ses dispositions royalistes. Un soir, au spectacle, quelques jeunes gens firent une manifestation en faveur de Précy; mais, quoique ce dernier soit fort estimé, beaucoup de gens craindraient de le voir revenir... Bref, Lyon, quoique fermement décidée à résister à l'oppression et à faire une guerre à mort aux jacobins, évitera de déployer le drapeau blanc jusqu'au jour où elle pourra crier sans danger : *Vive le roi!*... Les royalistes même ne s'intéressent plus aux armées alliées, persuadés de leurs mauvaises intentions contre la France[2]. »

## II

Au cours de ce même mois de mai, une insurrection, inspirée par d'autres mobiles, éclate à Paris. Les jacobins, dont les amis sont massacrés à Lyon, se soulèvent dans la capitale :

« La journée du 5 octobre 1789 fut une plaisanterie à côté

[1] C'est exactement, on le voit, la thèse soutenue, en 1793, dans les *Lettres d'un étranger à un royaliste français.*

[2] Archives de Sales, *Correspondance de Berne,* 12, 15, 22, 24 mai, 26 juin 1795.

de celle du 20 mai 1795. Jamais encore on n'avait vu l'inviolabilité conventionnelle foulée aux pieds avec cette audace. »

Le 20, au matin, Paris est couvert d'affiches invitant le peuple à se lever, à exiger du pain, la constitution de 1793 sans atténuation, la mise en liberté des patriotes incarcérés depuis la mort de Robespierre, la dissolution de la Convention, l'arrestation de ses comités et la convocation des assemblées primaires.

A peine « l'arrêté populaire » venait-il d'être lu à l'Assemblée par le Comité de sûreté générale, que la salle est assiégée par une bande d'hommes et de femmes ayant des complices dans les tribunes. Les corridors sont envahis. Un tumulte effroyable se déclare. Les cris des femmes insurgées coupent la parole aux députés. La garde parvient à défendre un instant les portes; mais celles-ci sont bientôt enfoncées. Un « torrent de furies » se précipite dans l'enceinte. La gendarmerie y est postée tout entière; elle lutte contre l'invasion... « Le sang ne coulait pas encore, mais il allait couler. »

L'émeute est bientôt maîtresse de la salle. Les députés se sauvent.

Le comte Carletti, MM. de Staal et Reybaz, le ministre de Genève, étaient à la séance; « félicités sur leur *bravoure* par la Convention, » ils ne tardent pas à l'imiter. Le même flot emporte « les panégyristes et les héros ». Seuls, trente ou quarante députés, presque tous de la Montagne, restent à leur place. Trois de leurs collègues, appartenant à d'autres groupes, ont été saisis, meurtris, presque tués. « Ferroud, le représentant du Jura, ayant voulu sauver un de ses collègues et parler à la tribune, est atteint d'un premier coup de feu; il descend, se débat, est frappé de plusieurs coups de sabre, renversé, traîné sanglant hors de la salle, et expire avant d'en sortir. »

« Maîtres du terrain, les insurgens s'emparèrent de la tribune; ils avaient forcé le président Vernier (royaliste secret) à rester au fauteuil, la pique sur la tête. L'orateur relut article par article l'arrêt populaire; sous sa dictée et au milieu de mille hurlements croisés, les députés montagnards, formant seuls la Convention, enregistraient et décrétaient les ordres de cette canaille. Ils formèrent une commission de quatre d'entre

eux pour constituer le pouvoir exécutif; se croyant assurés de leur triomphe, ils ne gardèrent plus de mesure et levèrent ouvertement le masque. »

Un groupe de députés non jacobins, des fripons, tels que Bourdon de l'Oise, prêts à se déclarer pour les vainqueurs, étaient restés dans la salle. Au dehors, quelques députés courageux s'entendent, font sonner le tocsin, rassemblent des bataillons de garde nationale, animent les honnêtes gens, mandent à la hâte des troupes de ligne. Les jacobins, persuadés qu'ils sont les maîtres du terrain, comme au 31 mai, ne s'attendent pas à un retour offensif; ils décrètent toujours. La nuit s'avance : il est dix heures et demie...

A onze heures, Legendre, sorti l'un des derniers, au moment où l'on demandait de nouvelles têtes, entre autres celles de Fréron et de Tallien, se présente avec Kervelegan à la tête d'une force imposante. Il pénètre dans la salle; il est repoussé. Les jacobins crient déjà victoire. Le combat se ranime, les bataillons fidèles s'accroissent, les insurgens et les montagnards succombent à leur tour et prennent la fuite. Aussitôt les députés fugitifs reviennent à leur place, cassent séance tenante les décrets portés une heure auparavant, décident l'arrestation de quatorze des principaux montagnards auxiliaires des insurgens. Tallien demande qu'ils soient immédiatement fusillés. On balaye les alentours de la salle. Les jacobins battent en retraite vers le faubourg Saint-Antoine. « La Convention, réinstallée, siège jusqu'à trois heures du matin, le 21, dans le trouble de l'agitation : elle reprend séance à sept heures. »

Dans la matinée, on apprend que les insurgens se sont constitués en Assemblée nationale à l'hôtel de ville. « On les met hors la loi, on décrète de marcher sur eux; mais de la maison commune ils avaient porté leur rassemblement dans le faubourg Saint-Antoine, où l'on n'osait pas les attaquer... Paris tremblait, attendant avec effroi l'issue de la crise... »

Le 22, pendant que de nombreux bataillons gardaient son enceinte, ceux des faubourgs, armés, pénétrèrent jusqu'à la porte de l'Assemblée, l'orateur en tête, tenant à la main une pétition. Un esprit plus calme semblait les animer; mais leur présence n'en intimidait pas moins la force armée. La frayeur

saisit de nouveau la Convention divisée. Elle eut la lâcheté d'envoyer des députés à ces brigands, de leur donner l'accolade fraternelle. On admit dix de leurs ambassadeurs, qui représentèrent une partie des demandes de la veille :

« On promit du pain, on répondit qu'on s'occuperait de la liberté des patriotes, on s'engagea à organiser sans délai la constitution de 1793. Les girondins, les modérés et les royalistes gardaient le silence. Bourdon et les autres apostats du jacobinisme faisaient rendre ces mesures perfides et dangereuses, qui pouvaient rouvrir l'abîme en découvrant la faiblesse de l'Assemblée.

« La veille, elle avait ordonné au tribunal révolutionnaire de juger sur-le-champ un serrurier nommé Quinet, qui, ayant fixé la tête de Ferroud sur une pique, l'avait portée en triomphe, toute dégouttante de sang, jusque sur la bouche du président Vernier. On allait exécuter ce misérable, à huit heures du soir, le 22, lorsque la foule l'arracha des mains de la gendarmerie et le fit sauver. Cet incident et les rassemblements permanents du faubourg Saint-Antoine et de divers autres quartiers prouvaient du reste que le feu n'était pas éteint; la mollesse de l'Assemblée l'entretenait. Enfin, le 23, elle a déterminé des mesures de rigueur. Il a été décrété un ordre au faubourg Saint-Antoine de rendre l'assassin Quinet et de remettre ses canons, sous peine d'être déclaré rebelle. Décrété qu'en ce cas Paris marcherait sur le faubourg, et que toutes femmes rencontrées dans les rues au delà du nombre de cinq unies seraient incarcérées...

« Les sections rebelles ont livré leurs canons et leurs fusils; on a généralement désarmé les terroristes; jusqu'à ces piques sanglantes qui avaient fait la fortune de la Révolution ont été proscrites et rendues. Une commission militaire de cinq personnes a été investie du droit d'arrêter et de condamner à mort ou à la déportation les coupables. Plusieurs, peu marquants, ont été exécutés; quarante-sept fusillés à la plaine de Grenelle, sans forme de procès; soixante-sept dans le faubourg. Le 25 mai cependant, aucun des conventionnels, chefs du complot, tels que Thuriot, Cambon, Vadier, qu'on dit caché dans le faubourg Saint-Antoine, n'étaient encore découverts. On hésitait d'arrêter

Santerre, défendu par un scélérat de sa trempe, nommé Panis, son beau-frère, septembriseur en chef siégeant encore à l'Assemblée, et même osant y élever la voix.

« Dans l'élan de la victoire, on a vite commué la peine de Collot, Barrère et Billaud. Ordre de les faire juger derechef par le tribunal de la Charente-Inférieure; celui du département d'Eure-et-Loir jugera les autres députés incarcérés depuis le 12 germinal. Quant aux dix-sept saisis le 21, ils auront probablement le même sort, et il est permis de croire que ces misérables seront enfin expédiés une fois pour toutes[1]. »

## III

Tel est, dans ses parties essentielles, le récit de Mallet du Pan, rédigé d'après les informations les plus sûres. A la différence de celle de Lyon, l'insurrection de Paris fut, dit-il, « exclusivement jacobine, » en dépit des « fables enfantées par le délire et accréditées par la crédulité » que les émigrés se sont hâtés de répandre. Pas un cri de *Vive le roi!* n'y a été poussé. Nombre de faméliques y ont trempé dans l'espoir de faire ouvrir les greniers et de trouver du pain; mais le but essentiel était « la liberté des députés arrêtés, la dissolution de l'Assemblée et l'usurpation de sa puissance ». Les jacobins, qui en furent les fauteurs, avaient été secondés par l'esprit dominant des masses populaires, habituées depuis cinq ans à tout enlever de vive force et à se précipiter vers l'anarchie, qui seule est, pour elles, la liberté.

Dans ces tristes journées, l'ordre fut, une fois de plus, sauvé, comme il devait l'être tant de fois depuis, par l'énergie du grand parti des honnêtes gens. La majorité a senti le besoin de leur concours, et pour la première fois on a compris que les royalistes, avérés ou secrets, ne pactisaient pas avec les terroristes. C'est le sort des majorités, dans les démocraties, d'être veules et tremblantes devant le flot populaire dont elles sont issues:

« Les apostats du jacobinisme, ces hypocrites tels que Bour-

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne*, 29 mai, 2 juin 1795.

don de l'Oise, toujours prêts à se déclarer pour le vainqueur quel qu'il soit, les sectateurs de la constitution de 1793, avaient déjà fait rapporter le décret qui permet le commerce de l'or et de l'argent, ordonner aux pâtissiers de livrer leurs farines, et promettre la liberté des patriotes. Pendant que les uns proposaient des mesures viriles, les autres atténuaient cette fermeté en vantant les charmes de la persuasion. Trois jours durant, il n'a pas été possible à la garde nationale d'obtenir l'ordre de faire feu. Robert Lindet, le plus dangereux, le plus fourbe, le plus détestable des survivants du jacobinisme, a été sauvé par cette majorité de fripons, qui, tout en frappant les jacobins, sont imbibés de leur doctrine et de leur esprit. Legendre, Kervelegan, blessé, Boissy d'Anglas, vice-président, ont montré du courage. On citerait à peine un autre député qui n'eût pas perdu la tête. Leur marche vacillante résulte de leurs divisions... La Convention n'a été sauvée que par ce qu'on appelle les *quatre-vingt-neuvistes*, anciens partisans ou agents de la constitution de 1789. » Elle a d'ailleurs donné sa mesure; les dangers auxquels elle vient d'échapper, et dont elle a été sauvée malgré elle, ont prouvé au pays que ni son nom ni sa puissance n'étaient une sauvegarde suffisante contre les attentats de la rue.

A travers la « mobilité perpétuelle des circonstances », on peut dire que les journées de mai ont fortifié dans l'Assemblée le classement des partis en trois groupes :

« 1° La grande majorité, qui n'a ni but ni opinion, qui s'attache au parti dominant et suit invinciblement l'impulsion que lui a donnée la Terreur; on les appelle *ventres pourris;*

« 2° Les républicains, dont les uns veulent la démocratie et la constitution de 1793 avec quelques modifications, et les autres (Sieyès et les girondins) projettent d'adapter leur code à cette institution;

« 3° Le parti monarchiste, composé principalement de ceux qui n'ont pas voté la mort du roi; il se rallie à la constitution de 1789, corrigée par la division du corps législatif en deux chambres et par l'augmentation du pouvoir royal. »

Les monarchistes de l'Assemblée ne pactisent point d'ailleurs avec le *système émigré :* ils le detestent, parce que, « mesurés,

prudents, éclairés, » ils en voient sur place l'influence néfaste et dissolvante :

« Ils se plaignent amèrement des puissances, ne conçoivent rien à l'imprévoyance de quelques cours, ni à la versatilité de leur conduite. Au lieu d'en être secondés, ils sont perpétuellement desservis par l'attitude de l'étranger, qui s'obstine à méconnaître la situation réelle de la France, qui s'opiniâtre à vouloir y ramener l'ancien régime, qui travaille à fomenter des troubles locaux dont le seul résultat est de fournir matière à la persécution des honnêtes gens, à déjouer les monarchistes, et à renforcer toujours davantage l'influence républicaine. »

Mallet ajoute qu'ils se plaignent « de la prodigalité avec laquelle on soudoie à Paris des sots et des fripons qui entretiennent les cours et les émigrés de mille rêveries, provoquent l'attention du gouvernement sur des personnes paisibles, et donnent lieu à des arrestations par leurs projets de *coups de main*. Ces agents imbéciles font précisément aujourd'hui ce que firent, le 10 août 1792, un ramas d'intrigants que je voyais assurer le roi que *le bon peuple était pour lui* ».

Certes, la dernière crise, en révélant l'imminence du danger, et par-dessus tout le succès final du principe d'autorité, ont enhardi le parti de l'ordre. Elle a eu cet important résultat de soustraire la force publique aux mains de la populace et de lui restituer la situation où elle était en 1792 avant le 10 août; mais qu'on ne s'illusionne point, la royauté n'est point faite et le peuple ne se lèvera point pour la rétablir :

« Il en est aussi loin que jamais : c'est un animal pareil à ces femmes publiques qui s'attachent d'autant plus à leur amant qu'elles en reçoivent plus de coups, parce qu'en échange de ses maux, il jouit d'une liberté de dérèglement qui lui tient lieu du reste. A défaut de pain, la populace vit de vieux harengs, d'œufs durcis, de salade au mauvais beurre; ce qui, avec deux onces de pain et autant de riz qu'on distribue journellement, l'empêche de mourir de faim. Les spectacles, les cabarets, les promenades sont remplis. *Avec la diète*, dit la multitude, *nous atteindrons la moisson, et alors nous serons sauvés. Nous mangerons plutôt des pierres que de nous soumettre.* Tel est le langage des charretiers, des forgerons, des garçons cordonniers,

imprimeurs, femmes, canaille en général. Ces gens sont toujours fanatiques, régicides, jacobins. Rappelez-vous le siège de Paris au temps de la Ligue; on y mangeait des rats et on criait : *A bas le Béarnais*[1]!...

« Ne comptez sur aucune guerre civile : c'est une vision d'émigrés. Les guerres civiles générales n'ont lieu que de prince à prince, de prétendants à prétendants, qui entraînent dans leur parti des provinces et des commandants hiérarchiques; mais où règne l'anarchie populaire il n'y a que des insurrections, des brigandages, des tueries, des 2 septembre. Le fanatisme, la stupeur, la bêtise et la faiblesse, voilà l'état le plus général de la France. »

La conclusion à en tirer, c'est qu'il est à craindre que la République ne prévaille. La royauté ne pourrait se faire que par l'accord des puissances avec les monarchistes de l'Assemblée, celui de ces derniers avec les monarchistes de Paris, et l'harmonie des royalistes de toute catégorie :

« Espoir chimérique, tant que les cours et les princes français suivront la ligne où ils s'obstinent à rester et qui leur réserve le sort des Stuart ». Faute de pouvoir s'entendre, on gardera la forme républicaine, et, si mauvaise qu'elle soit, on organisera la Constitution et on l'adoptera « comme un point de repos[2] ».

## IV

Pendant que la République consolide son pouvoir, Louis XVII et Madame Royale restent captifs. Hélas! le 9 thermidor n'a pas ouvert à ces infortunés la porte de leur cachot.

Non seulement Mallet du Pan, mais tous les correspondants des puissances avaient l'œil ouvert sur le drame odieux qui se jouait à l'intérieur du Temple. Avant la chute de Robespierre, dans les premiers mois de 1794, des bulletins fréquents en apportaient des nouvelles à la chancellerie anglaise.

« Le sort de la famille royale, écrivait-on de Paris à lord Grenville, en avril 1794, inspire toujours la plus vive crainte.

[1] Cf. *Correspondance de Vienne*, 3 juin 1795, t. I, p. 221.
[2] Archives de Sales, *Correspondance de Berne*, 29 mai, 2, 12 juin 1795.

Rien, jusqu'au 2, n'a pu faire voir dans le Comité la cessation de la volonté de les faire périr. L'abbé Sieyès, au contraire, le 31 mars, insista pour que l'on en finît à cet égard; mais le Comité parut penser presque unanimement qu'il fallait encore différer jusqu'à des instants plus critiques. Le roi continue à annoncer qu'il a une santé complètement détruite. La vie qu'il mène est affreuse sous tous les rapports. Il paraît que le projet du Comité est d'inspirer du mépris et de l'horreur pour lui à ce qui compose la garde nationale. Henriot, commandant de cette garde, affecte de faire passer chaque commandant de bataillon à la garde du jeune roi. Le commandant doit résider auprès du roi. Il y admet ses principaux officiers, et il n'est sorte d'horreurs que pendant ce temps-là on ne fasse dire et faire au roi.

« Le 29 mars, Madame Élisabeth écrivait de sa main au nommé Salomon, commandant de la garde de service de jour au Temple, pour lui demander du linge pour elle et sa nièce. Il se rendit aussitôt chez la princesse pour lui dire que la nation était fatiguée de ses demandes, qu'elle pouvait laver son linge si elle voulait. Ils sont très mal nourris depuis six semaines, mais rien n'égale l'héroïsme de Madame Élisabeth. Quelque chose qu'on lui dise ou qu'on lui fasse, les bourreaux conviennent eux-mêmes qu'on n'aperçoit pas en elle le moindre mouvement d'impatience. »

C'est que l'auguste princesse, spiritualisée avant l'heure, avait fait dès longtemps le sacrifice de sa vie; son âme était montée au ciel avec le fils de saint Louis, elle planait déjà au-dessus de la terre; le couperet de la guillotine n'eut pas de peine à trancher le fil qui l'y rattachait encore :

« En conséquence des ordres du Comité de salut public du 5 et du 6 mai, Fouquier-Tinville, accusateur au tribunal révolutionnaire, prévint par un billet le Comité, le 9 au soir, qu'il était disposé, ainsi que le tribunal, à faire périr Madame Élisabeth le lendemain. Le Comité envoya chercher, à minuit, Henriot, commandant de la garde, pour savoir s'il y avait quelque danger à craindre de la part du peuple. La réponse de Henriot fut qu'il n'y avait rien à craindre; aussitôt le Comité de salut public ordonna à Tinville d'agir. On eut quelque peine

à trouver dans l'état-major de l'armée parisienne un homme qui voulût se charger d'aller chercher Madame Élisabeth pour la conduire à la Conciergerie. Robespierre désigna le nommé Saralier.

« Ce monstre se rendit au Temple à l'entrée de la nuit; il monta chez Madame Élisabeth et Madame Royale, suivi d'un huissier appelé Monet et d'un officier d'artillerie appelé Fontaine; la femme et les filles du geôlier y étaient aussi. Madame Élisabeth faisait la lecture à Madame Royale, quand on l'interrompit pour lui signifier qu'elle devait se rendre à la Conciergerie. Elle reçut cet arrêt avec le plus grand courage et dit à Madame Royale : « *Préparez-vous, ma fille, à me suivre bientôt.* » Elle voulait lui parler en secret, on l'en empêcha. Elle voulait l'embrasser; Saralier s'y opposa. Comme la femme et les filles du geôlier fondaient en larmes, Saralier, craignant, a-t-il dit depuis au Comité, de n'être plus obéi par ses soldats, saisit Madame Élisabeth, voulut l'attacher, et comme elle faisait quelque difficulté pour ne pas abandonner sa nièce sans lui avoir dit quelque secret auparavant, ce monstre se porta jusqu'aux dernières fureurs; il la saisit par les cheveux et l'arracha de sa chambre. Elle passa la nuit en prières à la Conciergerie.

« Amenée à onze heures devant ses juges, son interrogatoire dura à peine vingt minutes. Elle fut exécutée le soir même, 10. Elle est morte comme un héros, avec une telle patience et une telle tranquillité, que sa mort a produit, même parmi les monstres qui l'ont égorgée, un tel étonnement, que le soir même, 10, il fut porté chez tous les imprimeurs et journalistes un ordre du Comité de salut public qui défendait de parler d'aucun détail de cet événement[1]. »

Il semblait pourtant que le Comité de salut public eût hésité à combler la mesure par un attentat aussi exécrable : faire périr violemment ou à petit feu une femme, des enfants, n'ayant commis d'autre crime que celui de naître sur les marches du trône, dans cette maison royale à laquelle la France devait son

[1] *Dropmore papers*, 2, 20, 25 avril, 10, 16 mai 1794, t. II, pp. 464, 555, 564, 570. — Marquis de Nadaillac, *les Archives de Dropmore*. Le *Correspondant* du 10 juillet 1896, pp. 256, 257.

autonomie et des siècles de gloire!... Un instant, en avril, le roi avait été mieux traité. On prêtait même à Robespierre le double projet de l'emmener dans les provinces méridionales, si les armées s'approchaient de Paris, ou de le conduire à Meudon et de traiter avec la puissance qui marcherait sur la capitale. Légende sans doute comme il en circulait tant alors, et que rend peu vraisemblable l'exécution de cette sainte que fut Madame Élisabeth. Les pauvres petits princes demeuraient désormais seuls, une troisième fois orphelins. La mort libératrice allait du moins mettre un terme au supplice de Louis XVII. Dès les premiers mois de 1795, on la voit poindre; il semble qu'on la désire pour lui :

« Le Dauphin est indisposé, Madame Royale grandit, se développe et devient de jour en jour plus intéressante. »

Le 16 juin, Mallet annonce la fatale nouvelle :

« La fatalité qui nous ménage sans relâche des obstacles et qui amène des incidents imprévus pour renverser les espérances naissantes vient d'enlever à la France son jeune roi. Ce malheureux enfant est expiré le 8 dans sa prison[1]. J'avais instruit Votre Excellence du dépérissement de sa santé. Je ne puis douter que les assassins de son vertueux père n'aient été les siens. La Convention n'améliora son traitement, il y a trois mois, que lorsqu'elle fut certaine de l'effet inévitable de celui dont il avait été l'objet. Cette nouvelle perte aura, je le crains, les plus tristes conséquences et va une seconde fois reporter les esprits vers la République et faire tomber les armes aux monarchistes[2]. »

Le 19 juin, Mallet écrit encore :

« La mort du jeune roi a consterné et abattu les honnêtes gens; à peine a-t-on parlé de cet événement, excepté pour l'attribuer assez généralement à l'effet d'un poison lent. Le poison a été certainement l'horrible traitement qu'a éprouvé ce malheureux enfant, jusqu'au moment où la Convention, sûre qu'il ne *réchapperait* pas, avait ordonné pour lui quelques égards tardifs et superflus. Le Comité de sûreté générale a fait répandre

[1] Louis XVII était né le 27 mars 1785; il avait donc dix ans, deux mois et onze jours.

[2] Archives de Sales, *Correspondance de Berne*, 2 mai, 12, 16 juin 1795.

un procès-verbal d'ouverture du cadavre signé des gens de l'art, et d'où il résulte que l'enfant est mort scrofuleux et atteint de rachitisme. La Convention nous a appris la foi qu'on devait à ses procès-verbaux commandés. Le roi jouissait encore, à la fin de 1793, de la santé florissante dont tout Paris fut juge. On ne meurt pas d'humeurs froides en quinze mois : le dernier Dauphin fut rachitique quatre ans avant d'expirer. Deux circonstances certaines, c'est que Desault, le chirurgien préposé à soigner la santé de Louis XVII et homme de probité, est mort subitement quelques jours avant le prisonnier, et qu'il a été remplacé par Pelletan, anatomiste de second ordre, révolutionnaire féroce, et employé par Robespierre à Saint-Lazare pour y faire des listes de victimes et de prétendus conspirateurs. »

Mallet constate avec une douloureuse indignation l'attitude de certains membres du corps diplomatique :

« Le jour même de la mort du roi, le comte Carletti a donné une *conversazione* somptueuse à la campagne à deux cents députés, à leurs *catins,* aux intrigants les plus pervers et à toute la canaille du beau monde républicain. Mme Tallien était la divinité du jour; Mme de Staël a prodigué les hommages les plus vils : voilà où l'on en est à la fin du XVIIIe siècle[1] ! »

Dans sa dépêche du 26 juin[2], ce grand honnête homme de Mallet revient encore sur la tragédie du Temple :

« La mort du jeune roi a causé un étonnement général et de la consternation parmi les royalistes. La Convention elle-même et les envoyés qui assistaient à la séance au moment où cette mort fut annoncée laissèrent échapper cette surprise par un silence de quelques minutes. Cet événement était absolument inattendu, parce que le public ignorait que le roi fût malade, au point que les médecins le visitaient. Malgré la demi-liberté qui règne en ce moment dans les discours, on craint de s'entretenir à ce sujet. Chacun a gardé son opinion *in petto,* les journaux ont été aussi discrets; la populace seule s'est livrée à des

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne,* 19 juin 1795. Cf. *Correspondance de Vienne,* 21 juin, t. I, p. 233. Le même fait s'y trouve mentionné, mais en termes moins crus.

[2] Cf. *Correspondance de Vienne,* t. I, p. 234, 235, 236, note 1,

propos de tout genre. On regarde comme un bonheur pour ce malheureux enfant d'être délivré de tant de maux.

« Les détails que j'ai reçus d'une personne employée au Temple touchant le traitement qu'ont éprouvé les deux enfants de Louis XVI font frémir d'horreur. Après que la reine eut été traduite à la Conciergerie, sa famille fut absolument abandonnée : on la laissa sans linge. Chacun des enfants, seul dans une chambre, n'était visité de personne, pas même pour faire leur lit et balayer les ordures. On faisait passer leurs repas par un tour où on plaçait les mets et où ils reportaient les plats de la veille. Le jeune roi couchait au milieu des ordures, comme un animal, sur un lit qui n'était jamais remué. Pendant la nuit, deux brigands qui veillaient autour de sa chambre le réveillaient au premier sommeil, le faisaient lever suant pour se présenter à eux, et trois heures après commençaient le même manège. L'un et l'autre des enfants étaient obligés de se coucher avec le jour : jamais on ne leur a fourni de chandelles. Madame Royale a balayé constamment sa chambre, vidé ses ordures, et se trouve en ce moment dans un état de dépérissement sensible. »

En face de tant d'ignominies, Mallet ne peut retenir ce cri que tout ce qui a un cœur d'homme poussera avec lui :

« Et pas une puissance en Europe n'a daigné s'intéresser un moment au sort de cette déplorable famille, réclamer pour elle quelques égards, s'instruire même de son sort ! Et c'est avec les hommes qui ont fait subir cette destinée aux descendants de cinquante rois et alliés de la plupart des têtes couronnées que l'on traite, que l'on fraternise, que l'on signe des traités de paix[1] ! »

## V

Au point de vue politique, la mort du jeune prince est un événement gros de conséquences et qui diminue de plus en plus les chances d'une restauration monarchique :

[1] Cf. *Correspondance de Vienne*, 27 juin 1795, t. I, p. 241, 242.

« Sa perte achève de déterminer la balance en faveur du gouvernement républicain... M. le régent n'est considéré en France que comme le *roi des émigrés*. La situation passée et présente défavorise absolument tous les projets monarchiques. Quelques royalistes s'amusent encore de la pensée que ce prince sera reconnu par les puissances coalisées. Si cela n'arrive pas, comme on ne peut guère en douter, la France entière va se soumettre nécessairement et sans retour à la République[2]. »

Tant que Louis XVII fut le représentant du droit royal, le rétablissement de la monarchie, en effet, pouvait n'être considéré que comme un acte de politique intérieure. Le fils de Louis XVI, conduit du Temple aux Tuileries, y était proclamé roi sans l'intervention de l'Europe, avec une régence qui eût été confiée aux royalistes constitutionnels. Ainsi que l'a dit M. Thureau-Dangin[1], on reprenait l'histoire, non en 1788, mais en 1792. Tout un plan de ce genre avait été préparé; des républicains y avaient été gagnés, et on devait rédiger dans ce sens une constitution nouvelle.

Le royalisme de Paris n'avait, en effet, aucune ressemblance, aucun lien avec celui de l'émigration. « Un sentiment de patriotisme, qu'exaltaient encore plusieurs années de guerre glorieuse, portait à repousser toute complicité avec l'étranger. Le désir du repos faisait redouter la guerre civile. Mais avant tout on ne voulait pas de l'ancien régime. En se détachant de la République, on reste attaché à la Révolution. L'ancien régime a laissé un souvenir tel, que la Terreur elle-même n'a pu l'effacer... Ainsi la France pourra abandonner la République, renoncer à la liberté; mais elle ne retournera jamais à l'ancien régime; elle repoussera absolument tous ceux qui voudront ou seulement paraîtront vouloir l'y ramener. »

Quel sera le nouveau roi? Louis XVIII oubliera-t-il les déclarations et les actes de Monsieur? Tiendra-t-il compte des leçons de l'expérience et des faits accomplis? Saura-t-il marcher avec son temps ou persistera-t-il à vouloir supprimer dans la Révolution toutes les réformes légitimes que réclamait l'esprit public et que la nation a consacrées, d'accord avec le roi? Saura-t-il

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne*, 26 juin 1795.
[2] *Royalistes et républicains*, p. 44 et suiv.

comprendre que la restauration de l'ancien régime est une chimère, ou prêtera-t-il l'oreille aux courtisans qui lui représentent la France comme impatiente de revenir en arrière et d'abdiquer sa part de gouvernement entre les mains d'un monarque absolu?

C'est, hélas! de ce dernier côté que, en dépit de certaines intermittences, souffle le vent à la cour de Vérone. Mallet du Pan gémit sur la déplorable complaisance qui accueille ces bulletins de victoire prochaine, ces annonces pompeuses, où le royalisme marche triomphant, où la contre-révolution est imminente, où les bras se disposent à seconder les cœurs appelant la monarchie sur les ruines de la Convention :

« Ces romans, dont l'intention et les propagateurs me sont très connus, distraient les douleurs des émigrés, délassent les cabinets de leurs travaux et trouvent la crédulité et l'espérance toutes prêtes à les accueillir. Depuis cinq ans, on s'est ainsi habitué à former son jugement sur des apparences, à opposer des conjectures aux faits positifs, à raisonner sur des erreurs et à croire de préférence tout ce qui caresse nos passions.

« Il m'eût été fort aisé de duper Votre Excellence par de semblables fictions, d'accumuler aussi des rapports sans discernement, d'exagérer les effets, pour leur attribuer des causes imaginaires; mais ce ne sont pas des poèmes politiques que Votre Excellence attend de moi.

« Cependant je n'ignore point que nombre de personnes dans l'étranger, et même des agents publics, se divertissent à représenter comme des jacobins, ou tout au moins comme des fauteurs de la constitution de 1791 et de tel autre galimatias, ceux qui voient, avec autant de douleur que de certitude, la majorité des monarchistes, en France, encore infectés d'une grande partie de cette doctrine, tandis que les républicains, maîtres d'autorité, ne veulent aucun genre de monarchie.

« Après avoir transformé l'expression de ce fait indubitable en vœux, les mêmes interprètes font, de ceux qui racontent cette opinion publique, autant de prosélytes et des conspirateurs constitutionnels, travaillant à écarter le retour de la véritable monarchie. Je suis du nombre de ces conspirateurs; j'ai vu récemment une lettre de Turin, où on s'informe sérieusement des projets, des moyens et des directeurs du club constitution-

nel, *qui travaille à Berne, de concert avec une partie de la Convention,* à ressusciter le code de 1791.

« Comme ces fables ridicules peuvent être parvenues aux oreilles de Votre Excellence, je dois la mettre en garde une fois pour toutes, en lui apprenant qu'il n'existe pas à Berne un seul constitutionnel ni un seul individu en rapport d'affaires publiques avec des affiliés à ce parti; qu'il n'y a jamais eu ni club, ni projets, ni intrigues, ni une parole, à Berne et dans toute la Suisse, à ce sujet; que ces visions, inventées par quelques écervelés de l'émigration française, dénoncées à Barthélemy par le Comité de salut public et imprimées par l'abbé Sieyès dans le *Moniteur,* n'ont d'autre fondement que la crainte de voir ressusciter les constitutionnels, et qu'on prend sottement pour les produits de leurs efforts l'opinion timide et tacite qui rappelle en France leurs institutions, non comme bonnes, mais comme déjà faites, déjà connues et comblant l'intervalle entre la République à détruire et l'ancienne monarchie à recréer.

« Les constitutionnels proprement dits sont, dans l'étranger comme à Paris, absolument nuls et passifs; ils sont encore sous l'oppression. Les républicains les surveillent avec plus de jalousie que les royalistes mêmes; les plus marquants d'entre eux aux époques précédentes se cachent et tâchent de se faire oublier. Ils n'ont à Paris ni ailleurs aucune réunion, aucun chef, aucun plan, aucuns moyens actifs; froissés par le régime de terreur et par le Comité de sûreté générale, ils n'osent pas même avouer encore leurs opinions, réclamer le moins du monde la constitution anéantie, et prendre place parmi les factions agissantes qui figurent sur la scène.

« Forts uniquement de leur nombre, ils sont soumis au silence, comme la France entière à la puissance qui décrète et qui frappe. Les monarchistes de la Convention n'ont pas même osé les mettre encore en action et se sont contentés d'en faire des pierres d'attente. Instruments et non ouvriers, il faudrait un *pouvoir* pour les mettre en exercice; la *volonté* n'y suffit point. Ainsi les constitutionnels sont tous maintenant ou masqués en républicains, ou épiant dans le plus profond secret et les bras liés qu'il leur soit permis de redevenir quelque chose.

« Voilà, monsieur le comte, le fantôme qui préoccupe les conseils des princes français et même plusieurs cabinets. Il est déplorable de le voir s'acharner contre ces monarchistes bâtards et impuissants, tandis que les républicains régnants proclament l'ajournement indéfini de la monarchie quelconque. La question n'est pas de savoir comment sera constituée la royauté, mais *s'il y aura royauté;* or, comme la négative de cette dernière proposition est une vérité de fait et un malheur survenu, il est absurde de s'échauffer en ce moment sur les inconvénients de la royauté constitutionnelle. Il n'en résulte qu'une défection toujours croissante des partisans de celle-ci et un écart funeste dans l'opinion de l'étranger, qui persiste à s'aveugler sur le sentiment public le plus général en France, et qui, au lieu d'opposer les constitutionnels aux républicains, prend le moyen le plus sûr de les rallier.

« Nous touchons à ce moment. Je prie Votre Excellence de se rappeler un jour ce que je lui expose maintenant. Ce sera la troisième fois que j'aurai été dans le cas d'avertir les intéressés de leur méprise et d'être malheureusement justifié par l'événement. Lorsqu'au mois de juin 1792, j'annonçais à Coblentz et aux ministres de l'Empereur et du roi de Prusse que Louis XVI allait être détrôné, on se moqua de ma prévision. Il en fut de même au mois d'août 1793, à l'instant où je fis pressentir l'incalculable puissance qu'allait prendre la Révolution et la supériorité de ses moyens sur ceux que déploient les puissances belligérantes. Aujourd'hui on est de même traité de conjuré lorsqu'on avance que l'esprit français est prodigieusement éloigné d'être mûr pour le retour de l'ancienne monarchie. Je laisse à Votre Excellence juger dans quelles fausses démarches, dans quels périls l'erreur opposée précipitera ceux qui l'adoptent, en calomniant quiconque a la bonne foi de la redresser. »

---

# CHAPITRE XV

## LA COUR DE VÉRONE

Le cabinet de Saint-James, l'émigration et les princes. — Les dispositions d'esprit et le programme du nouveau roi. — Manifeste du 28 janvier 1793. — Lettre à Mounier. — Déclaration du 24 juin 1795. — Le « roi des émigrés ». — La « fleur des drôles ». — Excommunication des monarchistes constitutionnels. — Leur ralliement à la République. — Pacification de la Vendée. — Reprise des hostilités. — Correspondance entre le régent et Charette. — L'armée de Condé. — Étranges illusions. — Tentatives auprès de Pichegru. — Le comité des Onze. — Amalgame des classes. — L'expédition de Quiberon. — Wimpfen et Puisaye. — La *Marseillaise* et le *Réveil du peuple*. — Troubles à l'intérieur. — Paix avec l'Espagne. — Madame Royale au Temple. — Sinistres nouvelles. — Le désastre de Quiberon.

### I

Le peuple anglais avait applaudi sans réserve et presque unanimement au mouvement libéral qui présidait aux premières réformes de 1789. Le cabinet de Saint-James, alors dirigé par Pitt et Dundas, ne marchandait pas ses faveurs à ce qui paraissait ne devoir être qu'une simple évolution flatteuse pour l'amour-propre britannique : la naissance et le triomphe, dans un pays voisin, du gouvernement parlementaire. Seul, ou presque seul, le roi Georges III se montrait sceptique... Les événements ne devaient pas tarder à lui donner raison. La journée du 10 août, le massacre des Suisses, les outrages dont le roi et la reine furent abreuvés, la captivité du Temple, soulevèrent chez les Anglais une indignation aussi générale que l'avait été leur enthousiasme de la première heure.

Après la proclamation de la République, lord Gower, ambas-

sadeur d'Angleterre auprès de Sa Majesté très chrétienne, reçut ses lettres de rappel, et M. de Chauvelin, venu à Londres avec M. de Talleyrand pour obtenir la neutralité et travailler secrètement au renversement de Pitt, fut invité à retourner en France. Déjà l'évêque d'Autun avait reçu l'ordre de quitter l'Angleterre, en vertu de l'Alien bill, que lord Grenville avait obtenu du parlement, et qui lui donnait le pouvoir d'expulser les réfugiés français ou tous autres individus réputés dangereux. Le 11 août 1793, après la mise en accusation de Marie-Antoinette, Georges III avait écrit : « Le résultat est malheureusement trop certain. Ceux qui observent la conduite de ces hommes, comme lord Grenville, seront surpris, comme je le suis moi-même, des succès que la divine Providence leur accorde. » Le roi était cette fois d'accord avec ses ministres et avec son peuple.

L'Angleterre, entraînée dans la coalition, en devint le bailleur de fonds. Les puissances tiraient sur elle à banque ouverte et ne s'inquiétaient guère de remplir leurs propres engagements en fournissant les contingents mis à leur charge. La discorde régnait au camp d'Agraman. Les prévisions de l'auteur des *Lettres d'un étranger* se réalisaient : chacun jouait son jeu, sans se soucier des intérêts collectifs qui servaient de raison sociale à la quadruple alliance. Tous escomptaient l'écrasement de la France, et chacun se taillait d'avance une part dans ses dépouilles. Ministres et généraux, aussi présomptueux qu'incapables, dépensaient leur science diplomatique et stratégique dans une guerre de petits calculs et de rivalités personnelles. Et pendant ce temps, la France, divisée à l'intérieur, mais unie à la frontière, infligeait à l'Europe une série de défaites et l'angoisse d'un terrible réveil.

Mallet du Pan, ainsi que nous l'avons vu, estimait que le grand effort de l'Europe devait tendre à rompre l'union qui faisait des Français vis-à-vis de l'étranger une masse compacte et invincible. L'Angleterre lui paraissait tout indiquée pour remplir ce rôle; elle le tenta, mais dans quelles conditions, d'après quel plan, en obéissant à quel programme? Quelle fut, en un mot, la part prise par elle dans le soulèvement de la Vendée et la tentative de restauration du gouvernement royal en France, effectuée par des Français?

L'Angleterre ne paraît pas avoir eu le souci de rétablir les autels démolis par la hache des jacobins. Les passions religieuses n'étaient nullement échauffées chez les insulaires, et la différence de cultes suffisait à cet égard à les maintenir dans une indifférence glaciale. Les préoccupations politiques furent le seul mobile de leur intervention; mais, limitées à leurs propres intérêts, elles étaient loin de faire adopter en entier à la diplomatie anglaise le programme des émigrés et des princes. L'idée de monarchie absolue ne se conciliait pas avec celle de parlementarisme, de *self government*. Ainsi que le fait observer le marquis de Nadaillac[1], « les princes et les émigrés, qui représentaient ce qu'il y avait de plus exagéré dans les idées et les préjugés royalistes, étaient peu populaires ». Peut-être aussi restait-il « un vieux levain d'irritation » au sujet de l'appui donné par Louis XVI à l'insurrection américaine et de la perte infligée à l'Angleterre de l'une de ses plus riches colonies. Enfin les bandes d'irréguliers soulevés en Bretagne n'inspiraient pas grande confiance au militarisme britannique : on ne se doutait pas des réserves d'héroïsme que renfermait cette Vendée... Ces causes, d'ordres divers, limitèrent le concours du gouvernement anglais à de larges subsides fournis à l'Autriche, à la Prusse et à la Sardaigne, et à un faible effort militaire en Flandre.

A un moment donné pourtant, les idées de Mallet du Pan faillirent triompher. Au mois de juillet 1794, Pitt proposa au cabinet de Saint-James de s'entendre avec les princes pour lever des troupes à la solde de l'Angleterre et de reconnaître le roi très chrétien, sous la régence du comte de Provence, dès que l'on serait maître de quelques points du territoire français. C'était exactement le programme conseillé dans les consultations de 1793[2]. Georges III ne se montrait pas très empressé à accueillir la proposition du premier ministre, tout au moins en ce qui concernait les princes. Le 2 août, il écrivait à lord Grenville qu'il approuvait la venue en Angleterre du comte d'Artois accompagné du maréchal de Castries, pour

[1] *Les Archives de Dropmore*. Le *Correspondant* du 25 juillet 1796, p. 244.

[2] Voir notamment ci-dessus le chapitre IV, *l'Angleterre et la « république gallique »*, lettre du 15 mai 1793.

s'entendre avec eux sur le recrutement à faire parmi les émigrés, mais qu'il comptait que le prince garderait l'incognito et repartirait aussitôt la négociation terminée. De fait, celui-ci se mit en route et arriva jusqu'à Rotterdam avec une suite de quinze personnes, « singulier moyen, dit finement lord Saint-Helens[1], de conserver l'incognito qu'on lui avait demandé. » Le comte d'Artois dut d'ailleurs rebrousser chemin, sous la menace de ses créanciers anglais de le faire arrêter dès qu'il mettrait le pied sur le sol hospitalier de la libre Angleterre. Le gouvernement de Georges III ne put se résoudre à lever l'obstacle en cautionnant, pour quelques livres sterling, le descendant de Louis XIV...

L'Angleterre demeura ainsi, du commencement à la fin, dans une attitude expectante, fluctuante et contradictoire : encourageant les royalistes de France et refusant de reconnaître le régent, puis le roi; entretenant les armées de l'Europe et se dérobant à une action militaire, énergique et efficace; dépensant des millions et marchandant sur des centimes. La cause de la monarchie était ainsi sinon abandonnée, tout au moins mollement, maladroitement et insuffisamment défendue par les puissances monarchiques, et le noble dépositaire de l'autorité royale n'avait donc guère à compter que sur lui-même et sur la France pour restaurer le trône de ses pères[2]...

## II

Au lendemain du jour si tristement mémorable où le roi-martyr était monté sur l'échafaud, Monsieur, comte de Provence, son frère, s'était proclamé régent du royaume. Le 28 janvier 1793, il avait publié la déclaration dans laquelle, en s'attribuant la régence, il annonçait l'avènement du Dauphin au trône de France sous le nom de Louis XVII :

« Je m'emploierai premièrement à la liberté du roi, de sa mère, de sa sœur et de sa tante, et simultanément au rétablis-

[1] L'ambassadeur d'Angleterre à La Haye.

[2] *Dropmore papers*, t. I, II, passim. — Marquis de Nadaillac, *les Archives de Dropmore*. Le *Correspondant*, 10 et 25 juillet 1796.

sement de la monarchie *sur les bases inaltérables de son ancienne constitution*, à la réformation des abus introduits dans le régime de l'administration publique, au rétablissement de la religion de nos pères dans la pureté de son culte et de la discipline canonique, à la réintégration de la magistrature pour le maintien de l'ordre public et la bonne dispensation de la justice, à la réintégration des Français de tous les ordres dans leurs droits légitimes et dans la jouissance de leurs propriétés envahies et usurpées, à la sévère et exemplaire punition des crimes, au rétablissement de l'autorité des lois et de la paix, et enfin à l'accomplissement des engagements solennels que nous avons voulu prendre conjointement avec notre cher frère Charles-Philippe de France, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, et Charles-Ferdinand, duc de Berry, et nos cousins, princes de sang royal, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, et Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Enghien, par nos déclarations adressées au feu roi notre frère, le 16 septembre 1791, et autres actes émanés de nous. »

Arrivé à Vérone, dans les États vénitiens, à la fin du mois de mai 1795, au terme d'une série de déplacements plus ou moins prolongés, le comte de Provence s'y était installé, sous le nom de comte de l'Isle, au Borgo San-Domino, « avec un petit nombre de courtisans et de serviteurs passionnément dévoués à sa cause[1]. »

Dans ses pérégrinations à travers l'Europe, le régent avait vainement essayé de se faire reconnaître en cette qualité; ses efforts échouèrent. Jamais, on le sait, les puissances ne consentirent à voir en lui le représentant du pouvoir royal. Vainement aussi les conseillers sages et éclairés de la monarchie avaient-ils tenté d'amener les princes à tenir un langage et à prendre une attitude qui ne paralysassent pas l'action des royalistes de l'intérieur, en creusant entre la France de 1789 et la vieille maison royale un abîme infranchissable. Peut-être, abandonné à ses seules inspirations, à son propre mouvement, Monsieur eût-il fait ce pas décisif auquel Mallet du Pan et ses amis ne cessaient

[1] Ernest Daudet, *les Bourbons et la Russie*, p. 16.

de le pousser. « Esprit libre, sceptique, nullement passionné, imbu des idées du XVIIIe siècle[1], » l'ancien comte de Provence se fût laissé sans trop de peine entraîner à ces transactions nécessaires, sans lesquelles toute tentative de restauration devenait une chimère. Joseph de Maistre lui-même n'écrivait-il pas alors, comme pour répondre à la question que nous avons entendu Georges III se poser[2] : « Je me confirme de plus en plus dans mon opinion que c'est fait de la monarchie absolue, et je pense que le monarque qui voudra sauver sa puissance fera bien d'en sacrifier une portion, ou, pour mieux dire, d'en restreindre légalement les abus. Les succès prodigieux des Français, la pente générale de l'Europe vers le gouvernement mixte, les fautes de la monarchie dans un moment où elle devrait se servir de tous ses moyens, l'impéritie ou la corruption des meneurs, même de notre côté, sont des circonstances arrangées d'une manière si extraordinaire, que j'y vois un arrêt de la Providence[3]. »

Mais Monsieur était dominé par le comte d'Artois, qu'il avait nommé lieutenant général du royaume, et par la théorie de partisans intransigeants du pouvoir absolu, qui gravitaient autour de ce dernier. Deux ans avaient passé. Le baromètre de Vérone était toujours au beau fixe des illusions inguérissables; on y attendait de jour en jour le rétablissement de la vieille constitution française. C'est un spectacle non sans grandeur que celui de ce représentant d'un roi prisonnier, touriste de l'exil, abandonné par les monarchies, qui ne songent qu'à sauver leur propre couronne, trompé par les événements, trahi par la fortune, voyant s'éloigner de lui la nation dont ses ancêtres avaient préparé l'autonomie et la grandeur, environné de ruines, et pourtant demeurant impassible dans la sérénité du droit divin, et s'appropriant la vieille devise : *Je maintiendrai!*

Politique plus grande qu'habile : Henri IV ne l'eût pas sanctionnée. Mallet, Malouet, Mounier, y voyaient l'inévitable effondrement de leurs espérances. Comment attendre que le pays aille de lui-même se jeter dans les bras du roi, quand le roi ne parle

[1] Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains*, p. 50.
[2] Dans sa lettre du 11 août 1793, citée ci-dessus.
[3] *Lettre au baron Vignet des Étoles*, 22 août 1794. *Correspondance*, I.

que de représailles à exercer, qu'il n'a aux lèvres que ses droits imprescriptibles à rétablir, et que les royalistes constitutionnels eux-mêmes sont menacés des foudres d'un pouvoir vengeur?

Deux mois avant la mort de Louis XVII, Mounier avait timidement hasardé auprès du régent quelques respectueuses observations au sujet des moyens pratiques d'arriver à la restauration de la royauté. Monsieur lui répondit en ces termes :

*Lettre de Monseigneur le Régent de France à M. Mounier.*

« Lorsque vous me témoignez, Monsieur, quelques craintes de me parler avec ouverture sur les moyens que vous croyez essentiels au retour de l'ordre en France, vous oubliez apparemment les titres que vous avez auprès de moi. Ma mémoire est plus heureuse ; je me souviendrai toujours de la conduite que vous avez tenue auprès du roi mon frère, le 5 octobre 1789. Quoique chargé par l'Assemblée, que vous présidiez alors, d'une mission opposée au devoir d'un sujet fidèle, que vous remplissiez avec tant de zèle, je n'oublierai point que, si de perfides conseils n'avaient point prévalu sur les avis réitérés que vous fîtes passer au roi, il serait parti de Versailles, et peut-être il eût prévenu par cette démarche le déluge de crimes dont la France n'a cessé d'être inondée depuis. Le souvenir d'une journée si affreuse en elle-même, mais si honorable pour vous, m'a déterminé à vous donner une marque particulière d'estime en vous faisant connaître mes sentiments avec franchise. Ma lettre aura aussi son but d'utilité générale. Vous désirez sincèrement le retour de la monarchie ; ce que je vais vous dire doit donc servir de base à vos moyens personnels.

« Vous avez raison de faire une grande différence entre le crime et l'égarement. Le premier appelle la haine des hommes justes et la rigueur des lois. Le second mérite plus de pitié que d'indignation, et, lorsqu'il est confessé de bonne foi, ce serait une injustice que de lui refuser de l'indulgence. Je n'ai pas cessé de penser ainsi ; je suis prêt à relever, à embrasser celui qui, ne s'étant souillé d'aucun crime, mais ayant été entraîné

soit par l'ignorance, soit par la faiblesse, soit même par de fausses idées, viendrait se jeter à mes pieds, reconnaître ses erreurs et en solliciter le pardon.

« Ce sentiment n'est pas seulement le mien, c'est celui de mon frère et de toute ma famille. Les monstres qui ont séduit le peuple français par de fausses promesses de bonheur, pour le tyranniser et s'enrichir de ses dépouilles, connaissent bien le fond de nos cœurs ; mais, comme ils savent aussi que, le jour où ces vérités seront reconnues, tout leur édifice s'écroulera de lui-même, ils emploient toutes les ressources de la calomnie pour les étouffer. Mais cet obstacle sera vaincu à force de persévérance et de courage, et, malgré eux, la nation saura que nous l'aimons, que nous ne voulons que son bonheur, que tous nos travaux n'ont jamais tendu qu'à ce but. Elle reconnaîtra que ces émigrés, que l'on a tant calomniés, ont quitté leur patrie moins peut-être pour ne pas se soumettre à des lois contraires à leur devoir et à leur honneur, que pour aller chercher contre ces lois, qu'elle abhorre aujourd'hui autant qu'eux, un appui qu'ils ne pouvaient trouver en France, où des scélérats s'étaient emparés de toute la force publique. Enfin, sûre de mes sentiments et de ceux de toute ma famille, elle le sera également si quelque sentiment de vengeance particulière se mêlait au désir général de rétablir l'ordre. Je saurai le réprimer et faire usage de l'autorité royale dont je suis dépositaire, pour tenir une balance exacte entre tous les sujets du roi.

« Mais ces sentiments d'indulgence, cette propension à pardonner, à excuser même, c'est dans moi, dans la loi de Dieu que je la trouve. Ils ne sont pas dictés par la lassitude de ma position, par l'espérance d'en sortir à quel prix que ce soit. Mon devoir et mon honneur me défendent également d'entamer l'autorité du roi qui m'est confiée. Je n'ai en vue que le rétablissement de la religion catholique et de notre antique et véritable constitution. Je suis loin de confondre, comme la perfidie des destructeurs de ma patrie ne l'a fait que trop souvent, cette constitution avec les abus qui s'étaient introduits dans l'administration. L'unique vœu du roi mon frère était de les détruire ; c'est aussi le mien. J'y travaillerai sans relâche, et, si je ne puis obtenir de la bonté de Dieu de remettre au roi mon neveu,

lorsqu'il aura atteint sa majorité, son autorité tout entière et son gouvernement sans abus, je lui aurai au moins inculqué de tels principes, qu'il pourra aisément achever l'ouvrage que j'aurai commencé pour lui.

« Mais, je le répète, c'est la réforme seule que je veux, et jamais je ne porterai une main téméraire sur notre constitution. Je ne connais point d'accommodement sur cette matière qui puisse être compatible avec mon honneur et le bien de l'État. L'indulgence à laquelle je suis bien disposé ne peut porter que sur les coupables et non sur les résultats de tant de crimes, et ma maxime est : *Tolérance pour les personnes, intolérance pour les principes.*

« La conséquence naturelle de cette maxime est d'oublier les opinions que l'on a eues, mais de porter un regard attentif sur celles qu'on a. Je ne crois pas qu'il soit juste de n'admettre à l'honneur de rétablir le trône que ceux dont les principes toujours purs ne leur laissent aucun repentir ; mais je ne veux pas, si je puis m'exprimer ainsi, en guérissant le malade, lui laisser le germe d'une nouvelle maladie, aussi cruelle que la première. Ce serait pourtant le résultat inévitable d'un amalgame de vrais royalistes avec des hommes qui conserveraient, après la restauration de la France, le désir de faire prévaloir leurs opinions erronées, et nous exposeraient par là à tomber dans les désordres d'où nous serions à peine sortis.

« Je sais que les hommes ne doivent compte de l'opinion qui existe au fond de leur cœur qu'à Dieu seul, et je ne prétends pas usurper son domaine ; mais ils doivent compte à l'autorité souveraine de toute manifestation d'opinion. Henri IV pardonna aux chefs ligueurs ; mais il extermina la Ligue, et ces mêmes chefs, à commencer par le duc de Mayenne, devinrent de zélés royalistes. Charles II se servit de Monck ; mais Monck lui rendit la couronne telle que son père l'avait portée avant l'ouverture du long parlement. Aujourd'hui ceux-là seuls qui sont vraiment royalistes, soit qu'ils l'aient toujours été, soit qu'ils aient sincèrement abjuré leurs erreurs, sont dignes de coopérer au rétablissement de la monarchie, parce qu'eux seuls travailleront de bonne foi à la rétablir sur des bases solides. Ceux qui ont persisté jusqu'à présent dans leurs égarements peuvent

encore se repentir ; mais, lorsque le grand ouvrage sera fini, le temps de l'indulgence sera passé.

« Soyez persuadé, Monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER[1]. »

Quelques semaines après l'envoi de cette lettre, Louis XVIII était appelé à succéder à l'infortuné prisonnier du Temple. Dans ce court intervalle, les idées du comte de l'Isle n'avaient pu se modifier ; aussi la déclaration qu'il adressa, le 24 juin, au peuple de France ne fut-elle que la paraphrase, ou mieux, le résumé de sa lettre à Mounier. Le roi y affirmait derechef la nécessité du retour pur et simple à l'antique constitution du royaume. Il s'engageait à redresser les abus de l'ancien régime, mais il en proclamait les assises indestructibles et immuables : hérédité du pouvoir ; maintien des trois ordres ; états généraux, dont le consentement était nécessaire pour l'établissement de nouvelles contributions ou l'augmentation des anciennes, et qui pouvaient formuler des vœux, mais que le roi avait la faculté de convoquer ou de dissoudre ; pouvoirs législatif et exécutif concentrés dans ses mains ; les parlements dépositaires et gardiens des lois ; enfin simple reconnaissance en faveur des cultes autres que la religion catholique, proclamée religion du royaume[2].

« En voyant, dit M. Thureau-Dangin, à quel point le séjour de l'étranger a fait perdre à un prince très fin l'état réel de l'opinion, on se rappelle la réflexion, trop vraie, hélas ! de M. de Tocqueville sur ce mal de l'exil qui n'apprend rien et qui immobilise l'esprit[3]. »

Cependant l'esprit autoritaire de Joseph de Maistre, qui admettait une diminution du pouvoir royal, mais à la condition qu'elle fût octroyée par le roi, est séduit par le langage absolu de la *déclaration*, et il l'approuve sans réserve :

« De quel droit le roi se ferait-il obéir, dès qu'il abandonnerait les lois antiques ?... Dans les circonstances terribles où il

[1] *Correspondance de Berne*, document annexé à la lettre du 23 juillet 1795.
[2] Ernest Daudet, *les Bourbons et la Russie*, p. 19.
[3] Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains*, p. 51.

s'est trouvé, rien n'était plus séduisant que sa tentation de transiger avec les principes pour reconquérir le trône. Tant de gens ont dit que le roi se perdait en s'obstinant aux vieilles idées! Il paraissait si naturel d'écouter des propositions d'accommodement!... Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Écossais? On lui disait, comme on a dit à Louis XVIII : « Il faut s'accommoder au temps, il faut plier. « C'est une folie de sacrifier une couronne pour sauver une « hiérarchie. » Il le crut, et il fit très mal. Le roi de France est plus sage[1]. »

Mais tous les royalistes modérés, Lally-Tollendal, Montlosier, Malouet, le chevalier de Panat, gémirent du langage tenu par le roi et y virent un nouvel obstacle à la restauration de la monarchie.

## III

Aussi le nouveau prétendant au trône de France ne comptait-il guère dans les calculs de probabilité que suggérait à Mallet la mort de Louis XVII :

« En faisant passer la couronne sur la tête d'un prince que l'intérieur entier, à l'exception du petit nombre des royalistes simples, considère comme le *roi des émigrés,* protecteur exclusif de la noblesse et du clergé, le décès de Louis XVII a changé les dispositions des monarchistes systématiques, des constitutionnels, des républicains convertis à la royauté limitée, et de toutes les classes qui, en invoquant la monarchie, repoussent l'ancien régime, redoutent les vengeances des émigrés et entendent conserver quelques fruits de la Révolution.

« Placée entre les républicains, qui non seulement lui pardonnent ses premières opinions, mais avec lesquels elle partagera l'influence, les dignités, les places, l'administration et les profits de la nouvelle République, et les émigrés, qui ne veulent ni traités, ni libertés, ni sacrifices, et qui se déclarent aussi implacables contre les partisans de la monarchie limitée que

[1] *Considérations sur la France,* passim.

contre les jacobins, cette masse flottante de royalistes conditionnels ou chancelants n'a pu balancer. »

Dans cette lutte entre le drapeau blanc et le drapeau tricolore, le nouvel emblème l'emporta et rallia à la République les suffrages de ceux qui inclinaient vers la monarchie tempérée.

La République était, en effet, aidée au delà de toute espérance par les manœuvres de ces agents royalistes de l'extérieur, qui, tels que ce d'Entraigues, si justement appelé par M. d'Avaray « la fleur des drôles[1] », répandaient à profusion des brochures dans lesquelles les royalistes constitutionnels étaient traités plus sévèrement même que les jacobins. Tout ce qui n'admettait pas, comme formule de la monarchie, l'ancien régime pur et simple et l'autorité absolue du roi, tout ce qui ne consentait pas à confondre dans le même anathème et le pacifique éveil de la liberté en 1789 et les orgies sanglantes de 1793, était menacé des foudres de la vengeance royale :

« Dans ses *Observations sur la conduite des puissances,* il (d'Entraigues) déclare *régicides* au premier chef et avant tous les autres les anglomans de 1789, les impartiaux, les modérés, les constitutionnels de 1791 ; il les proscrit comme plus coupables que les jacobins, et prononce sans détour que *la justice des hommes n'a jamais eu et n'aura jamais le droit de leur faire grâce.*

« Plusieurs pamphlets dans le même sens, évidemment de la même main et du même parti, ont été en même temps imprimés et répandus à profusion. Dans l'une de ces brochures, intitulée *Révélations compromettantes,* on avoue et on se vante hautement d'avoir provoqué les jacobins à tous les excès ; on attribue aux efforts des *royalistes purs* tous les crimes de cette ligue, susci-

[1] On lit dans les Mémoires de Charles-Engelbert Œlsner : « D'Entraigues, comme nous le savons tous, a écrit contre la noblesse un livre qui a exercé la plus grande influence. Il déclarait que c'est le plus épouvantable fléau dont la destinée ait jamais affligé la terre. Aujourd'hui, d'Entraigues ne joue pas seulement le rôle de défenseur de la féodalité, mais il a même écrit au pape une lettre où il lui jure, sur ce qu'il a de plus sacré, qu'il veut vivre et mourir dans l'Église catholique romaine. Un de ses amis lui faisant remarquer l'inconséquence de sa conduite, il répondit, non sans embarras : « J'ai écrit cette lettre pour « acquérir la réputation d'homme d'esprit, mais non par conviction. » C'est pour cela qu'il a demandé à Pie VI l'absolution de son livre. » (Alfred Stern, *Revue historique*, t. 63e, II, mars-avril 1897. Cf. Léonce Pingaud, *Un agent secret de la Révolution et de l'Empire. Le comte d'Antraigues.*)

tés, dit-on, par les *royalistes purs* pour déjouer les constitutionnels et les monarchistes, pousser la Révolution aux extrêmes, armer les puissances et donner la victoire aux émigrés. »

En vérité l'on peut bien dire, quand on lit ces étranges révélations, que ceux qui s'intitulaient *les royalistes purs* et excommuniaient les libéraux ont fondé la République et préparé son acclimatation dans un pays d'essence monarchique par tempérament et par tradition. Ils considéraient la France comme leur chose; Coblentz n'avait rien appris ni rien oublié. Certains se flattaient sans doute de revenir à ces temps où, à l'ouverture des états généraux, la permission de se couvrir, donnée par le roi, ne s'adressait qu'aux deux premiers ordres; où, comme en 1614, l'orateur du tiers devait commencer son discours à genoux et la tête découverte, attendant que le roi lui donnât la permission de se lever. On supprimait le chemin parcouru depuis la fameuse séance du 4 mai 1789 où, après les paroles sacramentelles prononcées par le garde des sceaux : *Le roi vous permet de vous couvrir,* Mirabeau enfonçait son chapeau jusqu'aux yeux, et où tous les députés du tiers état suivirent son exemple[1]. On voulait rentrer triomphants, dicter des lois, châtier les habitants d'un pays libre comme des valets infidèles ou des enfants désobéissants. La France a renvoyé à leurs chimères ces illusionnés, et elle a poursuivi sa route :

« La Convention eût payé un million ces pamphlets, qu'ils ne lui auraient pas rendu un plus grand service. Trente brochures, publiées en Suisse depuis deux mois avec le même génie, où l'on exprime avec fureur les mêmes sentiments, où l'on commande sous peine de mort le retour absolu à l'ancien régime, ont été introduites en France et répandues comme des manifestes de l'autorité royale. »

Le résultat de cette politique avisée fut de rallier à la République les monarchistes non orthodoxes, aussi menacés que les jacobins par le retour du roi selon le cœur de M. d'Entraigues. Les républicains exploitèrent habilement ces légitimes terreurs pour les amener à eux. Dans la séance du 1er juillet 1795, Douhet, parlant au nom du Comité de salut public, prononça ces paroles,

[1] Revue historique, *loc. cit.*

au sujet du débarquement des émigrés à la côte de Bretagne :

« Jusqu'ici tous les républicains ont combattu pour la gloire ; « aujourd'hui tous les Français combattront *pour leurs vies*. « Républicains, anglomans de 1789, constitutionnels de 1791, « *le même sort vous est réservé*. Marchez tous, marchez ensemble « pour exterminer des bourreaux qui n'ont d'autre désir que « celui de la vengeance, et qui ne sont pas plus disposés à « pardonner à ceux qui, après avoir parlé de liberté, ont voulu « une monarchie impossible, qu'aux fondateurs même de la « République française. »

« Voilà, conclut Mallet, le mot et l'étendard de ralliement. Personne ne veut tomber à la merci des émigrés ; tout le monde s'opposera donc à l'établissement de la monarchie à main armée et présentée sans restrictions et sans limites. »

Les maladresses des émigrés ont donc amené une entente entre les républicains d'origine et les constitutionnels, malgré la résistance de Sieyès, l'implacable ennemi de ce dernier groupe, dans lequel il voyait ce que les républicains du bloc voient de nos jours chez les ralliés : les plus redoutables ennemis de la République autoritaire et persécutrice. Les termes de ce pacte étaient, de la part des constitutionnels, l'acceptation de la République ; de la part des républicains, l'amnistie, la restitution de leurs biens aux émigrés du groupe constitutionnel, la promesse de négocier l'élargissement de La Fayette et de ses compagnons de captivité et leur échange contre des otages allemands détenus en France.

Mallet du Pan déplore l'événement, mais il l'avait prévu et annoncé. Malheureusement, comme le prophète, il prêchait dans le désert, et, faute de jouer au courtisan et d'entretenir les illusions convenues, il était lui-même tenu pour suspect :

« Depuis six mois, j'avais averti les personnes intéressées au dehors de prendre les devants et de se concilier les monarchistes, sous peine de les voir se jeter forcément dans les bras des républicains. On m'a considéré comme un constitutionnel moi-même, comme un jacobin[1] ; on a méprisé les avertissements,

[1] Et les jacobins traitaient de leur côté Mallet comme le dernier des hommes. Il faut lire, dans les Mémoires de Charles-Engelbert Œlsner, les débordements d'injures dont il accable le courageux écrivain : « Impudent menteur;... calom-

on sentira la faute, mais il ne sera plus temps de l'expier... »

La Convention, si bien servie par « la fatalité », avait ainsi dans les émigrés les plus inconscients, mais les plus précieux de ses auxiliaires. Ceux-ci lui permettaient de jouer vis-à-vis du pays à la fois du péril extérieur et du péril réactionnaire. L'armée du prince de Condé, aussi brave qu'intempérante en son langage, servait d'épouvantail au Comité de salut public et légitimait de sa part les mesures les plus rigoureuses à la frontière, notamment l'insistance de Barthélemy auprès des autorités suisses pour obtenir l'expulsion des émigrés :

« Cette armée, dans son état actuel, en lui supposant même le double de son effectif, ne servira qu'à fortifier la vigilance du Comité de ce côté-là et à rendre plus difficiles tous les moyens politiques et moraux, ainsi que la correspondance de nos frontières avec la France. Je doute qu'elle entraîne aucune défection sensible dans les troupes françaises : l'esprit et les propos de cette armée de Condé sont à peu près les mêmes que Gengis-Khan pouvait les tenir à la tête de deux cent mille Tartares, sur le bord de la Grande-Muraille. On y a déclaré guerre à mort à tous les partis quelconques qui ne pensent pas sur la monarchie française comme ces messieurs, et qui imaginent d'autres moyens que les sabres de cinq mille paladins pour établir cette monarchie. Si M. le prince de Condé avait eu autant de popularité qu'il a de bravoure, son rôle devenait important; je crains qu'il ne soit longtemps qu'un chef de bande à la solde de l'étranger. Il a cependant sauté le bâton en faisant répandre en Alsace une promesse de conserver les grades à tous les offi-

niateur;... homme qui insulta de tout temps la philosophie et la morale et qui fut le panégyriste de tous les tyrans;... poison distillé;... scélérat ne combattant pas seulement les droits de l'humanité, mais cherchant à exciter les princes de l'Europe contre une nation qui l'a nourri;... protestant coalisé avec l'hypocrisie du clergé catholique pour soulever le fanatisme romain dans le midi de la France, décriant comme voleurs et meurtriers les protestants qui, après des persécutions séculaires, respirent enfin librement;... un drôle qui sait se faire accepter par un style pur et spirituel et se donner un air de profondeur, de solidité et de sagesse, qui voit avec sagacité les détails, mais qui ne veut ou ne peut jamais considérer l'ensemble de la situation. »

Il y a des injures qui honorent : nos lecteurs, qui connaissent maintenant à fond la vraie pensée et le système politique de Mallet du Pan, estimeront sans doute que les outrages dont les partis extrêmes l'ont accablé sont le plus bel éloge qui puisse être adressé à sa mémoire.

ciers français qui passeraient avec leur corps. Jusqu'ici on n'aperçoit pas d'effets de ce manifeste; la raison en est simple : il n'y a que l'enthousiasme ou l'intérêt qui puisse détacher une armée du parti le plus fort pour passer au plus faible; ni l'un ni l'autre de ces mobiles n'existent dans le cas actuel.

« Le prince a fait offrir à Pichegru le bâton de maréchal, la grand'croix de Saint-Louis, et des avantages pécuniaires immenses[1]. Cet homme, ou ce que j'en connais me trompera fort, ne sera pas séduit; il calculera les chances; et puis, quoi qu'on en dise, s'il se rendait, je doute que son armée le suivît et qu'il ne fît pas une troisième édition de Dumouriez et de La Fayette. »

Aussi bien le comité des Onze, nommé pour préparer un projet de constitution, poursuivait-il paisiblement le cours de ses travaux de métaphysique appliquée :

« Il règne assez de mystère touchant ce projet, qui occupe l'entretien général, non pas qu'il y ait un véritable secret, mais parce que le comité, battant les espaces, établit, change, fait et défait chaque jour. Ce qu'on peut regarder comme certain, c'est que la législature sera divisée en deux Chambres, en sections, et qu'il existera un conseil exécutif sans président, comme en Amérique, mais composé d'autant de membres qu'il y aura de ministres, qu'on appellera, *modo germanico,* présidents de tel ou tel décastère. Le château de Versailles, qu'on prépare, est destiné à recevoir ce conseil exécutif. Sa forme indique suffisamment la prédominance de l'élément girondin; d'ailleurs l'embarras de trouver un président a contribué à faire écarter cette dignité, à laquelle les badauds appelaient déjà ou Sieyès, ou Barthélemy, ou Boissy-d'Anglas. »

Mallet dénonce les menées des girondins pour arriver à faire main basse sur le pouvoir et à plier à leurs caprices la constitution nouvelle :

« De crainte que celle-ci ne leur échappe, ils proposent même de ne point recourir à une élection générale de nouveaux représentants et de se borner à renouveler un quart seulement de la Convention actuelle, c'est-à-dire les adversaires principaux des

[1] « Je prie Votre Excellence de se réserver *in petto* ce que je lui confie des offres faites à Pichegru. »

girondins. Ils viennent de porter l'un de leurs chefs, Louvet, à la présidence. Ce misérable est, avec Chénier, Rewbell et quelques autres, le commis de l'abbé Sieyès, qui n'a jamais de collègues et a toujours des valets. Autant ce dernier a d'influence sur cette canaille philosophique de la Convention, autant il est abhorré du public et des monarchistes de la Convention. Persécuteur implacable, discoureur tyrannique, cruel par poltronnerie et par insensibilité, acariâtre et despotique, il essaye tous les moyens de perdre ses ennemis et ses contradicteurs. Sa lâcheté le rendrait aussi atroce que Robespierre, s'il parvenait à la même puissance. »

Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs, au dire de Mallet, que le projet, quel qu'il soit, sera imposé par la Convention au pays; car le pays a hâte de trouver un port, et, d'autre part, les événements ont si singulièrement transformé sa physionomie, modifié les idées, mélangé les classes, qu'il ne reste, pour ainsi dire, plus vestige de l'ancienne société... Six ans ont suffi pour constituer une France nouvelle, pétrie des éléments les plus disparates amalgamés entre eux, méconnaissable et tellement courbaturée, endolorie, harassée, qu'elle aspire à s'étendre sur un lit; ce lit, ne fût-il qu'une planche, est pour elle la planche de salut :

« Le plan quelconque de constitution républicaine sera discuté, censuré, analysé, soulèvera des flots de raisonnements et sûrement beaucoup de mécontents; mais toutes les dissertations et les murmures n'empêcheront pas la Convention de proclamer et de faire accepter sa volonté comme loi fondamentale. Après avoir gémi sous la tyrannie la plus féroce, il n'est pas un Français qui ne se trouve relativement heureux sous un autre gouvernement. Comment peut-on croire que ceux qui ont conservé leurs vies et quelques débris de leur fortune aient une volonté ou une opinion déterminée pour tel ou tel régime?

« Non, avant tout et par-dessus tout, chacun songe à cicatriser ses blessures, s'effraye de nouveaux combats; tous veulent la paix extérieure, la tranquillité et la sûreté au dedans. Que la Convention, César ou Auguste répande ses bienfaits; qu'on obtienne ou qu'on espère seulement d'un gouvernement républicain ou d'un gouvernement monarchique, n'importe, on est

résigné à tout. Journellement nous voyons des exemples plus nombreux de cette résignation : une duchesse vient d'épouser son notaire ; un capitaine aux gardes-françaises s'est fait libraire ; un évêque constitutionnel, commis de bureau ; un chanoine, garçon imprimeur. Paris est entièrement retourné ; c'est une transformation complète de tous les états ; elle facilite les innovations politiques les plus étranges... Nommer Paris, c'est nommer la France entière ; les départements ne comptent point[1]. »

## IV

L'absorption par la République du parti royaliste modéré permit au gouvernement de faire face, avec une inquiétude de moins et l'appoint de toutes les forces vives de l'intérieur, à la redoutable expédition que les émigrés préparaient pour venir en aide aux Vendéens, soulevés de nouveau.

On sait qu'en avril 1795 un traité de paix, ou, pour mieux dire, une suspension d'armes, avait été signé entre la Convention et la Vendée. Celle-ci traitait de puissance à puissance avec celle-là, et il suffit de relever, dans l'instrument échangé entre elles, ces conditions bien significatives :

« Liberté du culte intérieur, sûreté, protection pour les ministres, qui ne seront nullement inquiétés, ni troublés, ni recherchés dans leurs fonctions ;

« Payement exact, arrérages compris, des traitements des religieux et religieuses ;

« Conservation des armes ;

« Entretien d'une force armée de deux mille hommes, sous le nom de *garde territoriale*, payée par le gouvernement, mais sans porter l'uniforme républicain et sans pouvoir jamais y être obligée ;

« Dispense en faveur des Vendéens de porter aucun signe extérieur de la République, sauf dans les cas où ils iraient, pour leurs affaires personnelles, à Nantes ou dans d'autres villes[2]... »

[1] *Correspondance de Berne*, 26 juin, 13, 14 juillet 1795.
[2] *Ibid.*, document annexé à la dépêche du 14 avril 1795.

Ces seules conditions indiquent suffisamment combien héroïque avait été la résistance de la Vendée et quel prix la Convention attachait à sa pacification... Et pourtant ce n'était qu'un *modus vivendi* provisoire. Le 3 avril, un Vendéen, frère d'un des deux médiateurs qui avaient conclu cet accord entre Charette et les commissaires de la Convention, écrivait de Nantes à Mallet du Pan[1] :

« La République n'a pas plus à ordonner dans ce pays que vous et moi; la Vendée se garde et se gouverne elle-même. Tous les républicains prononcés en sont proscrits. Vingt-cinq d'entre eux, réfugiés à Nantes, ayant voulu dernièrement rentrer chez eux, ont été fusillés. Stofflet se battait encore quand je suis parti; mais, à la suite d'un échec qu'il venait de recevoir à Saint-Florent, il avait aussi envoyé des députés aux conférences ouvertes à Rennes, depuis le 1er avril, pour traiter de paix avec les chouans.

« Ce parti de chouans est très fort; répandus sur une grande partie de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou, ils menacent, si le traité n'a pas lieu conformément à leurs demandes, de couper la communication entre Nantes et Paris et même avec Angers, et d'affamer toutes les villes. Depuis Nantes au Mans, les voyageurs vont par caravanes escortées de troupes. Malgré la suspension d'armes, tous les jours on tire sur les passants, et surtout sur les habits bleus. La veille de mon départ, à Chantocé, le 26 mars, les chouans avaient enlevé un courrier et les dépêches de la Convention. Celui de leurs chefs qui commande près d'ici se nomme M. Scepaux[2]... La Convention est abhorrée. Si elle ne trouve pas avant six semaines le moyen d'approvisionner Paris, elle n'a pas un mois d'existence. Elle fait des efforts extraordinaires et des sacrifices de toute espèce; mais c'est Paris seul qui l'occupe, le reste n'est rien. »

La jalousie entre les chefs, le désordre dans les rangs, les nouvelles de l'extérieur, le silence du régent, avaient amené Charette à souscrire, lui aussi, à la pacification négociée par Canclaux. A ce moment-là, l'illustre chef vendéen était profondément découragé. « Quoique doué, a dit M. Thiers, d'une

[1] *Correspondance de Berne*, lettre citée dans la dépêche du 23 avril 1795.
[2] Scepaux commandait la division campée entre la Loire et la Vilaine.

opiniâtreté sans pareille, il ne pouvait pas se passer d'espérances, et il n'en voyait luire d'aucun côté. La cour de Vérone, où il jouissait de tant d'admiration, ne faisait cependant rien pour lui. Le régent venait de lui écrire une lettre dans laquelle il le nommait lieutenant général et l'appelait le second fondateur de la monarchie ; mais, confiée aux agents de Paris, cette lettre, qui aurait pu du moins alimenter sa vanité, ne lui était point encore parvenue[1]. »

Charette ne recevait aucune nouvelle d'Angleterre, où il avait envoyé son aide de camp, le jeune La Roberie, pour demander des secours à Sa Majesté britannique. Abandonné ou s'imaginant l'être, le chef vendéen avait consenti à une entrevue avec Canclaux et les représentants du peuple. Il a exposé lui-même les mobiles, perfidement exploités, qui le déterminèrent à traiter, et l'indigne tromperie dont il fut la victime.

Bref, l'ancêtre du héros qui, en 1870, devait montrer quel sang coulait dans ses veines, sentit plus vivement encore que lui et ses compagnons étaient Français. L'évocation du patriotisme national avait déterminé ces vaillants « à faire les mêmes sacrifices à leur amour-propre et à leur gloire ». Qui ne les absoudra après avoir entendu cette admirable défense?

### *Manifeste du général Charette.*

« Le moment est venu de déchirer le voile qui couvre depuis longtemps les véritables causes secrètes du traité de pacification de la Vendée, et de faire connaître aux braves Vendéens, à tous les bons Français et à l'Europe entière, les motifs qui nous ont conduit à cette apparence de conciliation avec la soi-disante République française. Après deux ans de la plus cruelle et de la plus sanglante guerre civile, dont les fastes même de l'histoire des siècles les plus barbares n'offrent point d'exemple, chargé en quelque manière du poids de tous les malheurs d'un peuple dont nous avons été le chef et le soutien, nous devions désirer pour lui sinon une paix entière et parfaite, ce qui n'était pas possible, du moins quelques instants de relâche aux maux

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. VII, p. 223.

dont nous avions été les tristes témoins. Notre sensibilité, notre humanité, nous avaient entraîné, malgré le vœu même de ce peuple malheureux, mais toujours fier et prodigue de son sang, à lui procurer la douceur d'une tranquillité à laquelle il se refusait.

« Des délégués que la Convention nous a envoyés, Canclaux, général de l'armée républicaine, Ruelle, représentant du peuple, se présentent d'abord à nous sous les dehors de la bonne foi, de l'humanité, de la sensibilité; ils nous proposent la paix. Ils connaissent les causes et les motifs qui nous ont mis les armes à la main, notre amour constant pour le malheureux rejeton de nos rois et notre attachement inviolable pour la religion de nos pères; ils nous entraînent dans plusieurs conférences secrètes. « Vos vœux seront remplis, nous disent-ils; nous « pensons comme vous. Nos désirs les plus chers sont les « vôtres. Ne travaillez plus isolément; travaillons de concert, « et, dans six mois au plus, nous serons tous au comble de « nos vœux; Louis XVIII sera sur le *thrône,* nous ferons arrêter « et disparaître les jacobins et maratistes, la monarchie s'éta- « blira sur les ruines de l'anarchie populaire. Vous ajouterez « à votre gloire celle d'avoir concouru et aidé immédiatement « à cet heureux changement, au bonheur de votre pays et de « la France entière. »

« Pour confirmer la vérité de leurs intentions, d'autres représentants, tels que Morison, Gaudin de Launai et autres, se présentent à nous dans les différentes conférences que l'on nous assigne, et auxquelles nous nous faisons un devoir de paraître. Ils nous manifestent les mêmes intentions, nous persuadent que ce sont celles de la Convention, mais que, pour y parvenir, il faut de la prudence, de la circonspection, qu'il ne faut pas fronder ouvertement l'opinion publique, et que ce n'est que par degrés que l'on peut parvenir à un nouvel ordre de choses.

« Pour preuve de la sincérité de nos intentions et de nos dé- « sirs, nous disent-ils encore, vous conserverez vos armes; il « ne sera fait sur vous ni sur votre territoire aucune hostilité; « vous vous *fairez* en apparence une nouvelle organisation mili- « taire, qui au fond sera la même, sous le nom de *garde terri-*

« *toriale ;* nous livrerons même une partie des scélérats qui ont « incendié et commis les horreurs dont votre malheureux pays « a été la victime ; nous vous procurerons la poudre et autres mu- « nitions de guerre dont vous pourrez avoir besoin, etc. etc. »

« Alors nous avons senti la joie renaître dans nos cœurs ; nous avons senti plus vivement encore que nous étions Français ; nous avons cru toucher au moment de voir renaître la douce tranquillité dans ces lieux infortunés, que le fer assassin et la flamme avaient épargnés à moitié. Nous avons consenti, quoique avec toute la répugnance possible, à toutes les démonstrations extérieures que l'on a exigées de nous. Nous avons vaincu notre répugnance et fait taire notre ressentiment ; par les mêmes motifs, les chefs des insurgés de la Bretagne, d'Anjou, de la Normandie, du Perche, du Maine et d'autres provinces, connus sous le nom des *chouans,* ont suivi leur exemple et fait les mêmes sacrifices à leur amour-propre et à leur gloire.

« Déjà nos espérances étaient fondées sur la conduite douce, pacifique et protectrice, que l'on tenait à l'égard des Vendéens, qui se félicitaient de voir les villes ouvertes à leurs besoins, et qui portaient en échange des comestibles bien désirés par les habitants malheureux de ces grandes cités. Notre crédulité s'augmentait encore par l'envoi que nous faisaient le général Canclaux, Ruelle, Morison, Gaudin, etc., des poudres et des munitions de guerre qui nous avaient été promises, et par le passage qu'ils faisaient faire, au milieu des pays insurgés et dans les lieux les plus écartés, aux soldats qu'ils voulaient livrer au juste ressentiment d'un peuple irrité des excès commis envers lui.

« Mais quel a été notre étonnement, ou plutôt quelle a été notre indignation, lorsque nous avons vu notre confiance trompée par ces hommes versatiles, de mauvaise foi et toujours soumis aux circonstances ; lorsque nous avons su l'arrestation des chefs des chouans, incarcérés et livrés à des tribunaux de sang ; lorsque nous avons vu en agir de la même manière envers les chefs des Vendéens, désarmer les soldats et cavaliers de nos armées, à qui ils avaient eux-mêmes procuré des armes, enlever nos subsistances, commettre des hostilités en tout genre, et

rappeler à grands cris les désordres et les horreurs de la guerre civile ; lorsque nous avons appris enfin que le fils infortuné de notre malheureux monarque, notre roi, avait été lâchement empoisonné par cette secte impie et barbare, qui, loin d'être anéantie, désole encore ce malheureux royaume! Qu'avons-nous dû faire alors? ce que l'honneur et notre attachement inviolable au *trône* et à l'autel nous ont dicté, ce que le peuple même, plus que jamais irrité, a demandé et désiré. Nous avons repris les armes et renouvelé le serment à jamais irréfragable de ne les déposer que lorsque l'héritier présomptif de la couronne de France sera sur le *trône* de ses pères, que lorsque la religion catholique sera reconnue et fidèlement protégée.

« O Français qui méritez encore ce nom-là, jugez de notre conduite et de nos sentiments ; ralliez-vous à nous, ou plutôt imitez-nous! Sortez enfin de cette lâche apathie dans laquelle vous languissez depuis si longtemps! Ralliez-vous au centre commun de l'honneur et de la gloire des Français, cessez d'être en apparence les coupables adhérents de vos ennemis et de servir des bourreaux ; que l'expérience vous instruise, et préférez une mort glorieuse à une vie à jamais flétrie par le crime!

« En notre camp de Belle-Isle, ce 26 juin 1795.

« CHARETTE. »

Tandis que les deux Vendées et la Bretagne se soumettaient, Charette avait en effet reçu, au commencement du mois de juin 1795, la lettre que le régent lui adressait le 1er février précédent. Le prince lui parlait de son admiration, de sa reconnaissance, de son désir ardent de partager le péril et la gloire de ses fidèles Vendéens. Il appelait Charette « le second fondateur de la monarchie », le qualifiait de général[1], lui prescrivait de donner pour mot d'ordre à ses troupes : *Saint Louis!* et pour ralliement : *Le roi et la régence!...*

Voici la copie de ce document historique, telle que l'Observateur de Berne l'a transmise aux puissances :

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. VII, p. 356.

*Lettre de M. le régent de France au général Charette.*

« Enfin, Monsieur, j'ai trouvé le moyen que je désirais tant. Je puis communiquer directement avec vous. Je puis parler de mon admiration, de ma reconnaissance, du désir ardent que j'ai de vous joindre, de partager votre péril et votre gloire. Je remplirai mon devoir, dût-il m'en coûter tout mon sang; mais en attendant ce moment heureux, le concert entre celui que ses exploits rendent le second fondateur de la monarchie et celui que sa naissance appelle à la gouverner sera de la plus grande importance. Personne mieux que vous ne connaît l'utilité des démarches que je puis faire relativement à l'intérieur. Vous penserez sans doute qu'il est bon que ma voix se fasse entendre partout où l'on est armé pour Dieu et le roi. C'est à vous à m'éclairer sur les moyens d'y parvenir. Je confie cependant à votre confiance l'expression d'un sentiment que je ne puis plus retenir, à présent que je puis parler moi-même à vos braves compagnons d'armes. Si cette lettre est assez heureuse pour vous parvenir à la veille d'une affaire, donnez pour mot d'ordre : *Saint Louis!* et ralliement : *Le roi et la régence!* Je commencerai à être parmi vous le jour où mon nom sera associé à un de vos triomphes.

« A Vérone, 1er février 1795.

« Louis-Stanislas-Xavier. »

Charette répondit au régent par cette lettre enthousiaste :

*Réponse de Charette.*

« Monseigneur,

« La lettre dont Votre Altesse Royale vient de m'honorer transporte mon âme. Quoi! j'aurais le bonheur de combattre, sous vous, pour la plus belle des causes! Je lui ai sacrifié mon sang; approuvé, encouragé d'un grand prince, avec quelle

ardeur j'en verserai la dernière goutte pour la faire triompher! Mes travaux militaires et politiques, mes vœux, sont d'atteindre ce but. Peut-être, Monseigneur, a-t-on essayé de jeter des ombres sur quelques-unes de mes démarches. Peut-être a-t-on donné une interprétation étrangère à leur vrai motif; mais si je rentre en moi-même, je retrouve au fond de mon cœur cet honneur des vrais cavaliers français qui ne s'effacera jamais, cet honneur qui fut toujours mon guide, qui me conduisit quelquefois aux champs de la victoire; je retrouve, en caractères de feu, cet attachement inaltérable que j'ai voué à l'illustre sang des Bourbons. Fort de ma conscience, je dirai à mes censeurs : « Politiques profonds, vous qui n'avez jamais connu les « lois de la nécessité, qui jugez sur les apparences, venez « apprendre les circonstances impérieuses qui m'ont déterminé, « ainsi que mes braves compagnons d'armes; venez peser l'avan- « tage qui en peut résulter pour nos succès sous tous les rap- « ports. » Si, au lieu d'entreprises trop décousues, les partis sont mieux liés, s'il y a plus d'ensemble dans les opérations, ne doit-on pas espérer que celles-ci en seront plus efficaces? Puisse cet espoir se réaliser! Combien les mots d'ordre et de ralliement que Votre Altesse Royale indique sont encourageants et faits pour conduire! Ils furent ma devise dès le principe, et je ne les oublierai jamais.

« Je suis, Monseigneur...

« Au camp de Belle-Isle, ce 10 juin 1795.

« CHARETTE. »

L'histoire nous a appris les causes diverses qui amenèrent la réouverture des hostilités. Parmi les motifs secondaires, on peut bien compter la satisfaction, tardivement manifestée, que la lettre du 1er février 1795 apporta à Charette. La mort mystérieuse de Louis XVII allait par surcroît raviver ce feu mal éteint. Le 26 juin 1795, Charette publiait et faisait répandre son manifeste à la Vendée et au peuple français. Ce manifeste était accompagné de la lettre du régent, de la réponse du général, et en outre de la copie de la lettre écrite, deux mois auparavant, à

M. Mounier[1], véritable programme de la monarchie telle que l'entendait le régent devenu roi.

Arrière donc les constitutionnels, les modérés, tous les hommes d'ordre prêts à se rallier à la monarchie, à la condition qu'elle tînt compte de l'état des esprits et renonçât à la chimère de l'ancien régime!... La politique à la d'Entraigues triomphait dans les conseils de Vérone. Une première fois, les illusions et le scrupule du drapeau blanc allaient laisser la France sous la perpétuelle menace du drapeau rouge. Les amis clairvoyants de la royauté, tels que Mounier et Mallet, ne pouvaient qu'en gémir. Celui-ci nous fait sur ce point des confidences bien curieuses :

« Quant à la lettre du roi Louis XVIII à M. Mounier, ce dernier me la communiqua dans le temps le jour même, et nous fûmes unanimes à en regarder la communication comme très dangereuse. Mounier l'ensevelit dans son portefeuille; c'est de Vérone même qu'elle a été transmise à Paris, où on l'a livrée à l'impression. Ne doutez pas qu'elle ne fasse beaucoup de mal. Ce prince est conseillé comme le fut Jacques II; on a de même imprimé des lettres de Sa Majesté à M. le prince de Condé et à d'autres personnes, écrites dans le style fleuri, académique, absolu, incompatible avec la gravité des circonstances : il y parle de *ses sujets,* de *conquérir son royaume,* de l'armée de Condé, qui opérera ce prodige et dont l'existence est l'aurore de ce jour qui va éclore, etc. etc. »

## V

Cependant, à l'intérieur, malgré les succès de la politique étrangère, bien des germes de dissolution et de révolte subsistaient. La Convention en profitait pour revenir aux procédés terroristes, tout en se défendant de vouloir faire du terrorisme. Un incident caractéristique donnera la mesure de l'état des esprits. La *Marseillaise,* depuis la chute de Robespierre, était

[1] *Correspondance de Berne,* documents annexés à la dépêche du 23 juillet 1795.

interdite comme un « chant de proscription et de carnage »; on ne la jouait plus dans les cérémonies officielles et les revues. La Convention, pour flatter les jacobins et échauffer le peuple contre les royalistes, décréta qu'on la jouerait à la parade :

« L'exécution de cet ordre rencontra des oppositions le lendemain. Le général Menou, commandant de la garde, fut forcé par une troupe nombreuse de jeunes gens d'abandonner cet air. Alors la Convention l'interdit; mais elle défendit de même de jouer le *Réveil du peuple,* chanson dirigée contre les terroristes et qui partout avait chassé la *Marseillaise.* Cette inconcevable dispute, qui atteste à la fois la petitesse de la Convention et le caractère des Parisiens, s'est renouvelée sérieusement le 19[1]. Les jeunes gens (la plupart de la bourgeoisie ayant appartenu à l'ancienne garde nationale de La Fayette et fort protégés par les thermidoriens, qu'ils défendirent contre les montagnards) ont exigé au Théâtre-Italien et à l'Opéra qu'on jouât le *Réveil du peuple.* On a opposé les décrets : les décrets ont été insultés par des pasquinades. On a fait marcher de la cavalerie, qui a été repoussée. Le général Menou en a été quitte pour des soufflets; mais le général Devaux, patriote brûlant, a été rossé et mutilé. »

Cette première échauffourée se termina par l'arrestation de quelques-uns des manifestants; mais le lendemain, 20 juillet, des bandes nombreuses allèrent les réclamer et forcèrent la garde du Comité de sûreté générale. Des troupes accoururent; les mutins furent dispersés, soixante-dix d'entre eux arrêtés, ainsi que quelques journalistes et d'autres personnes suspectes :

« Paris, le 23, ressemblait encore à une ville de guerre; des corps de cavalerie ambulants, des patrouilles sans interruption. La consternation, l'effroi et la misère se disputent la capitale. La fermentation est entièrement calmée, c'est-à-dire que la Convention en impose; elle vient de faire approcher encore trois mille hommes de troupes régulières à la plaine des Sablons. La situation a beaucoup de rapports avec celle de la cour en 1789; mais la cour n'osait agir et réprimer les mouvements. La Convention ne l'imitera pas. »

[1] Le 19 juillet 1795.

Les Comités useront tour à tour d'artifice et de violence ouverte, sans jamais perdre de vue le but qu'ils poursuivent; ils connaissent en effet les Parisiens, « qui s'émeuvent pour ou contre un vaudeville, sans être capables de l'énergie nécessaire pour renverser une autorité odieuse mais redoutable. »

En province, le mécontentement se généralise. Le département de la Manche refuse d'exécuter l'arrêté des proconsuls ordonnant l'arrestation des parents d'émigrés et des suspects; mais toutes ces manifestations ne sont pour le gouvernement qu'un prétexte pour redoubler de sévérité et elles ne font pas hausser les actions de la monarchie, car le peuple proprement dit reste invariable dans ses sentiments. « Réduit aux dernières extrémités du besoin, il attribue tous ses maux aux étrangers et aux émigrés; il est persuadé que les hostilités sont dirigées contre la France, parce que sa cause est celle de la liberté, et toujours prêt à maintenir le gouvernement qu'il s'est librement donné. » En Bretagne même, plusieurs bataillons conventionnels se sont réunis aux émigrés, « non par royalisme, mais par lassitude de leur misère. » Mallet ne voit rien d'étonnant dans ce fanatisme; « on a fait au dehors et l'on fait journellement tout ce qu'il faut pour l'alimenter... » Il n'est pas jusqu'aux « oisifs aristocrates » et aux « royalistes superstitieux » qui, à Paris, n'aident à cette conjuration, qu'on dirait voulue du ciel « pour anéantir la monarchie ».

« Si jamais la République s'établit en France, elle le devra à leur esprit faux, à leur égoïsme, à leur niaiserie, à leur ignorance, qui les tient à mille lieues de leur siècle, à leur défaut de caractère et de sens droit. Ils ne savent qu'aller en prison ou à l'échafaud lorsqu'on le leur ordonne. Triste et misérable vertu! suivant moi. Vertu d'esclaves, qui n'embarrassera jamais des tyrans audacieux. Lyon débute par des fureurs et finit, au premier geste de ses maîtres, par se prosterner dans la plus abjecte soumission. Des troupes de jeunes gens insultent à Paris un décret formel, les représentants, les commandants; on ouvre les prisons, personne n'ose même avoir la pensée de les réclamer, et tout retombe dans la léthargie[1].

[1] *Correspondance de Berne*, 4 août 1795.

« Un de mes amis, dit Mallet dans une autre lettre du même temps, me mande être journellement témoin de la mort de gens du peuple, qui périssent d'inanition dans les rues; d'autres, et principalement les femmes, ne s'alimentent que d'immondices, de tronçons de légumes gâtés, du sang qui découle des boucheries. Les ouvriers ont généralement diminué leurs heures de travail, parce qu'ils n'ont plus la force nécessaire et qu'ils sont épuisés faute d'aliments.

« A côté de cet affreux spectacle qui frappe à tout instant les regards de la capitale, les crimes du duel, de la débauche, la parure asiatique d'une foule de femmes enrichies par les déprédations publiques, trente spectacles toujours remplis et la passion du plaisir se montrent sans ménagement. On n'aperçoit plus aucune trace ni d'honneur, ni de moralité, ni de jugement, ni d'humanité. Depuis quelque temps, on vit dans plusieurs quartiers de cheval crevé, qui se vend un écu la livre.

« Les biens-fonds ont doublé depuis deux mois; on ne les achète plus qu'à un ou même à demi pour cent du revenu.

« Cette horrible détresse abat le Parisien sans l'irriter; sa soumission à l'autorité, qui fit ses malheurs, est toujours la même. Dernièrement la Convention menaça par un décret les débiteurs arriérés du trésor public de les faire payer suivant une échelle proportionnelle à la baisse des assignats : aussitôt tout le monde a couru s'acquitter. En ce moment on passe la nuit et l'on est à la queue les uns des autres à la porte des receveurs d'impositions, pour payer ses arrérages. D'après mille faits du même genre, je ne doute point que si le gouvernement voulait revenir au régime de terreur, dont il essaye quelques détails, et que s'il jugeait nécessaire de faire guillotiner encore la moitié des habitants, l'autre moitié, en attendant son tour, ne le souffrît avec indifférence.

« Le passé apprend aux républicains à ne point craindre l'avenir; leur sécurité est certaine; elle fait que les monarchistes et les incertains cherchent à s'arranger le mieux possible avec les circonstances... Quant au petit nombre de royalistes plus exaltés, ils font des rêves dans les alcôves et les salons, et s'attendent que la contre-révolution viendra les y chercher... Un sombre désespoir tourmente tout ce qui a de l'âme; le reste

s'occupe de voler par tous les artifices qu'on peut déguiser sous les noms de négoce, emploi, place, fonction publique. L'immoralité égale la misère et n'en rend point le peuple plus disposé à embrasser un autre parti[1]. »

Ne dirait-on pas vraiment que la résistance à l'oppression, si pompeusement inscrite dans les droits de l'homme, ne soit en France que lettre morte?

« Entre ces marionnettes et les coquins qui égorgent, il y a cependant une classe d'hommes courageux, généreux, éclairés, pleins d'âme et qui, sous le simulacre forcé des formes révolutionnaires, conservent autant d'amour que de zèle pour leur souverain. Leur nombre est même considérable; mais ils sont isolés, paralysés, sans secours effectifs; ils redoutent les fausses et *grandes* mesures du dehors qui les font persécuter au dedans sans leur créer la moindre ressource, et qui, au contraire, tuent dans leur germe celles que la nature des choses tendrait à développer graduellement. »

Au sein de ce chaos, gouvernants et opprimés, hommes au pouvoir et mécontents s'organisent et se désagrègent, se réunissent et se séparent, fusionnent et se décomposent en une série de groupes et de sous-groupes, dont quelques-uns sont inspirés par des nymphes Égéries sorties du ruisseau et restées dans la fange :

« Le parti dominant girondin-républicain tient sa cabale principale chez Julie Talma, autrefois courtisane, aujourd'hui femme d'un comédien, bel esprit révolutionnaire et célébrée dans ses *Mémoires* par Dumouriez, qui faisait chez elle, en 1792, des orgies républicaines. Sieyès, Chénier, Louvet, Guyonnard, Bailleul, décident là le destin de l'État.

« Une autre coterie, nombreuse, a pour objet la réunion des patriotes de 1789 aux républicains, la rentrée des émigrés constitutionnels, l'élargissement de La Fayette, etc. Le parti républicain (Sieyès et sa clique excepté) presse de plus en plus fort cette mesure, parce qu'il en espère avec raison un accroissement de prépondérance. Il assiste à cette coterie quelques constitutionnels, royalistes dans le cœur, mais découragés, aigris par les pamphlets

[1] *Correspondance de Vienne*, 18, 25 juillet 1795.

d'émigrés et plus encore de républicains décidés et, comme on dit, *de bonne foi*. Miranda[1] et un autre Espagnol, Marchena, l'un et l'autre amis intimes de Brissot, sont de cette coterie.

« Il en existe une troisième, toute royaliste mitigée; mais elle manque de secours, est totalement contrariée par les plans du dehors et ne peut guère agir que par l'opinion. L'abbé Morellet, le chevalier de Pange, le comte de Marnezia; Quatremère, ancien député à l'Assemblée législative; Pouchet, un des chefs de la première municipalité de Paris en 1789, et d'autres personnes de mérite forment cette société.

« Le duc de Parme disait à Philippe II qu'il lui fallait trois choses pour apaiser les troubles des Pays-Bas : 1° de l'argent; 2° de l'argent; 3° de l'argent. Voilà le grand faiseur, dans les révolutions, parmi les hommes corrompus et corruptibles. Il aide le bien intentionné; il retient les scélérats. Le crime, l'opinion, l'obéissance, tout est vénal à Paris; car il participe plus qu'aucun autre à la misère publique et ne peut rien par ses propres forces. On eût fait trois contre-révolutions intérieures avec l'argent que l'Angleterre a dissipé à lever et à entretenir de prétendus régiments français à cocardes blanches et à cocardes noires[2]. »

[1] Les *Dropmore papers* nous apprennent que Miranda était à la solde du gouvernement anglais. Robespierre disait « que le patriote Miranda avait beaucoup d'esprit, était menteur et fripon. » (*Dropmore papers*, t. II, p. 310.)

Sieyès songeait à lui pour en faire l'un des chefs du pouvoir exécutif :

« Ainsi, dit Mallet du Pan, le roi de France sera remplacé par un créole espagnol, lieutenant dans un régiment provincial de Sa Majesté catholique, et totalement étranger en France, où il n'habite que depuis quelques années, et où il n'est connu que depuis la Révolution. Tel est ce Miranda, né à Carthagène, disciple de Brissot, partisan et propagateur enthousiaste de l'extension de la *République universelle*, homme d'esprit ardent, profondément pervers, ennemi mortel de La Fayette et de Dumouriez. » (*Correspondance de Vienne*, t. I, p. 257.)

[2] Ce passage, à partir des mots *L'abbé Morellet*, est cité textuellement par M. André Michel, comme emprunté à la *Correspondance de Turin*, à la note 1, p. 270, t. I de la *Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la cour de Vienne*. Rappelons que la *Correspondance de Turin* n'est autre que celle suivie par Mallet du Pan avec le comte de Souza, ministre de Portugal à la cour de Turin. (André Michel, ouv. cité, *Introduction*; Sayous, *Mémoires et Correspondance*, t. II, p. 3 et suiv.). Tous les autres passages de la *Correspondance de Turin*, également cités par M. André Michel, se retrouvent identiquement dans la *Correspondance de Berne*, des archives de Sales. (Voir notamment *Correspondance de Vienne*, t. I, pp. 234, 235, 236, note 1; p. 268, notes 1, 2, 3; p. 269, notes 1, 2.)

Cette série de concordances, ainsi que nous l'avons fait observer dans notre *Introduction*, à la page 62, suffirait, à elle seule, à démontrer la parfaite authenticité de la copie des Archives de Sales.

Le pays, lassé, finit par se désintéresser de tout; le gouvernement ne publie que ce qu'il veut sur les événements des côtes de Bretagne, et la Convention élabore, au milieu de l'apathie générale, la constitution nouvelle :

« On continue à la décréter précisément comme on fabrique une paire de bas. Nul examen, nulle discussion; rien d'approfondi. Ces législateurs comiques pourraient tout aussi bien jouer des lois au sort; il y a gros à parier que la fortune serait plus intelligente qu'eux. Le fait est que la majorité servile et machiavélique de la Convention prend fort peu d'intérêt à ce fatras. Le public y est encore plus indifférent. Chacun est persuadé qu'après ce code-là en viendra un autre dans six semaines. Quelques écrivains de mérite ont pris la peine de combattre ce recueil et d'en montrer l'extravagance; la Convention, pour cela, n'en a pas corrigé une virgule[1]...

« Cette constitution prête le flanc au ridicule : ce conseil des *Anciens*, qui peuvent être des hommes de quarante ans; ce conseil des *Jeunes*, qui peuvent être des vieillards de soixante-dix ans; ce Directoire exécutif à cinq membres, avec un traitement de *dix mille quintaux de blé*, tout le fond et les détails de ce projet sont l'objet de la plaisanterie universelle.

« — Le Directoire exécutif, disent les uns, est un roi en cinq volumes. — Oui, répond-on; mais ils seront si plats, qu'on pourra les relier en un. — Ce projet est détestable, dit-on dans les cafés; on y voit deux chambres et point de salle à manger. — Vous en direz ce que vous voudrez, répliquent d'autres, on l'acceptera *librement sous peine de mort.* »

« Je cite ces quolibets comme peignant le génie inaltérable de la nation française et le sentiment avec lequel cette nouvelle loi est reçue par le public[2]. »

Mallet, à propos du discours préliminaire de Sieyès, s'exprime ainsi :

« Cet homme traite la science politique comme les péripatéticiens traitaient la métaphysique. On est confondu d'imaginer que ce pédant obscur, entortillé et dogmatique, est le précepteur d'une nation éclairée par les Montesquieu, les d'Aguesseau et

[1] *Correspondance de Berne*, 4 août 1795.
[2] *Correspondance de Vienne*, 12 juillet 1795.

tant d'autres hommes de génie. Quoique la Convention continue chaque jour à décréter quelque chapitre de sa constitution, Votre Excellence ne doit pas douter que bientôt celle de Sieyès ne prévaille et qu'il est même déjà arrangé que la France doit avoir son *tribunal*, son *jury constitutionnel*, sa *législature*, son *gouvernement*, son *pouvoir exécutif* (distinct) et son *unité organisée...* »

Pendant que les législateurs ergotent, les diplomates font de meilleure besogne vis-à-vis de l'étranger. Barthélemy amène l'Espagne à composition :

« Quoique la paix ait été signée le 22 juillet[1], elle n'avait pas encore été annoncée à Paris le 27; mais l'on s'y attendait assez généralement. Quant à celle de l'Empire, les formes constitutives, les moyens dilatoires qu'a le cabinet de Vienne et la ténacité des Français à étendre leur limite jusqu'au Rhin la reculeront nécessairement. M. de Waitz, ministre de Hesse-Cassel, est de retour à Bâle, ainsi que M. d'Hardenberg. Il s'y trouve de même un envoyé de Wurtemberg, mais sans caractère public. Le chevalier d'Yriarte[2] et M. Barthélemy ont travaillé dans un tel secret, que ni le ministre impérial, ni ceux d'Angleterre et de Piémont, ni même M. de Caamâno, ministre d'Espagne résident à Lucerne, n'avaient pénétré l'existence d'une négociation directe et avancée; il court divers rapports sur les conditions de ce traité, mais tous controuvés, ou suspects, ou absurdes. On débite entre autres que, par l'un des articles, l'Espagne s'engage à faire un établissement à l'infant de Parme, qui céderait son duché au roi de Sardaigne contre la Savoie, qui resterait aux Français. De tous ces bruits, je ne regarde comme fondé que celui qui concerne la cession de Saint-Domingue et la conservation des garnisons françaises à Saint-Sébastien et à Fontarabie jusqu'à la paix générale. »

Que deviennent dès lors les espérances du parti royaliste? Elles sont fondées sur une double et vigoureuse action militaire de l'armée autrichienne et de celle du prince de Condé, combinée avec le soulèvement des côtes de l'Ouest; mais ici encore

[1] M. Thiers lui assigne la date du 12 juillet (24 messidor). Cf. *Histoire de la Révolution française*, t. VII, p. 526.

[2] L'envoyé extraordinaire du gouvernement espagnol.

Mallet demeure bien sceptique. Il ne croit pas, bien que des personnages considérables le lui annoncent, que Clairfait soit à la veille de commencer ses « opérations actives ». Quant au prince, il recrute peu de partisans, malgré les séductions de l'or anglais :

« On ne passe pas du fort au faible; des armées victorieuses ne désertent point vers des armées qui ne le sont pas. Le prince a tenté par des offres immenses quelques-uns des chefs; mais que sont des offres sans pouvoir? et sur la foi du rétablissement possible de la monarchie, quel général, quelles troupes abandonneraient le service de la République toute-puissante et consacrée? »

Cette armée de Condé n'en est pas moins la suprême espérance de la monarchie. Le prétendant de Vérone, plein de confiance et d'illusions, veut en fortifier les cadres, y réunir tous les émigrés et forcer avec elle l'entrée du royaume. Combien il est trompé! s'écrie Mallet :

« Dans une foule de lettres particulières et officielles de ce monarque, lettres qu'on imprime huit jours après qu'elles ont été écrites, on tient le langage que ne tenait pas même Henri IV après la bataille d'Ivry. Pas un individu de l'armée de Condé qui ne croie la destinée de la France attachée à ce rassemblement de cinq à six mille hommes, et qui ne soit convaincu qu'il mènera le roi à Paris avant la fin de l'automne. La pétulance, l'irréflexion, la présomption française se montrent là dans tout leur épanouissement; la raison, les faits, l'expérience y sont de contrebande[1]. »

Au Temple, Madame Royale a auprès d'elle M^me^ Chantereine, une des anciennes femmes de la reine. M^me^ de Tourzel, gouvernante des enfants de France, demande inutilement la grâce de partager sa captivité. Elle en est réduite à pleurer ses maîtres. Elle va tous les jours sur une terrasse, près du Temple, d'où elle voit la princesse se promener; elle ne peut lui parler, elle prie et attend la délivrance. Le comte d'Artois est, le 23 juillet, à Bremerlée, petit port à quatorze lieues de Brême, prêt à s'embarquer sur le *Jupiter*, vaisseau de cinquante canons,

[1] *Correspondance de Berne*, 23, 28 juillet, 2, 4 août 1795. — Cf. *Correspondance de Vienne*, 12, 18, 25 juillet, 2 août 1795, t. I, pp. 254, 267 et suiv.

pour se rendre à Spithead et y attendre des nouvelles de Bretagne.

## VI

Ici vient se placer cette fatale expédition de Quiberon, faite avec le concours de l'Angleterre, et au cours de laquelle tant de sang généreux allait être inutilement versé :

« Le débarquement des corps émigrés, anglais et allemands, devait se faire en trois divisions. M. de la Rozière, ingénieur distingué, a donné le plan de descente et a blâmé cette distribution en paquets. La première division, forte, dit-on, de six mille hommes, a descendu dans la baie de Quiberon avec quatre-vingt mille fusils, qu'on a distribués aux chouans. Depuis cet instant, la communication entre la Bretagne et Paris a été fermée, au moins pour le public. On sait seulement que la flotte anglaise a sommé Belle-Isle au nom du roi Louis XVIII, que les chouans se sont avancés jusqu'à Coutances dans la Basse-Normandie, qu'auparavant ils avaient été battus et deux de leurs principaux chefs tués en trois engagements partiels, et qu'ils évacuaient le Maine pour se rapprocher des côtes. On n'ose ni s'entretenir beaucoup à Paris, ni écrire sur l'état de ces contrées. La Convention a de vives alarmes ; dix mille hommes de l'armée du Nord ont été envoyés en diligence à l'Ouest. Tallien et Blad, députés de la Convention, sont allés faire lever en masse la Normandie, le Perche, le Maine, la Bretagne, et siègent à Alençon. »

Le 21 juillet 1795, Mallet du Pan écrit :

« On n'a à Paris que des rapports aussi confus qu'incertains sur les suites du débarquement des émigrés à la baie de Quiberon. Les comités absorbent toutes les nouvelles de ces contrées ; mais leurs alarmes ne sont pas un secret. En général, on regarde la guerre des chouans et de la Vendée comme rétablie ; Paris s'en afflige par peur des conséquences, c'est-à-dire de nouvelles crises. Il paraît encore certain qu'un second débarquement s'est opéré sur la côte de Normandie, près de la Hogue, que Vannes en Bretagne est en danger, que Nantes est à peu près privé de ses communications, et qu'on a de vives inquiétudes sur Rennes.

Toutes les côtes d'ailleurs, de Brest à Calais, sont investies de bâtiments anglais qui interceptent les convois, qui alarment tous les ports, et devant lesquels on n'ose pas faire sortir un seul vaisseau.

« Les premiers événements de guerre dans ces contrées décideront de leur sort. Si les royalistes ont quelques succès un peu décisifs, la Bretagne, la Normandie, le Perche, le Maine, le Poitou, l'Anjou, suivront en grande partie leurs étendards, pourvu toutefois qu'on y lise un avenir rassurant. Le général de Wimpfen, dont l'influence est très grande en Normandie, a travaillé cette province, où il est entré depuis trois mois. Je sais qu'il était d'intelligence avec M. de Puisaye, principal chef des chouans, passé à Londres ce printemps et revenu en Bretagne au dernier débarquement... »

Mallet a personnellement connu ces deux hommes, si différents l'un de l'autre. Il en esquisse ainsi le portrait :

« Wimpfen est plein d'esprit et de talents : figure avantageuse, élocution facile, éloquence originale, mais loyal, ayant à l'Assemblée constituante, dont il était membre, passé du côté gauche en combattant les opinions exagérées, détestant les crimes, et persuadé que le côté droit se perdrait par une résistance trop universelle, trop personnelle, trop emportée. Constitutionnel très mitigé, il fut toujours royaliste sincère. Sa capacité militaire est généralement reconnue ; il a tout à la fois de l'art et de l'énergie. Lorsqu'il commandait à Thionville, en 1792, il ne tint pas à lui que la place fût rendue ; l'inconcevable conduite des alliés rendit inutile sa bonne volonté, dont il avait informé les princes français. C'est d'ailleurs un génie actif, entreprenant, à ressources.

« Puisaye, son collègue à l'Assemblée constituante, y joua un rôle très plat ; indécis, versatile et toujours resté obscur, il avait l'air d'attendre les événements[1]. Il n'émigra point et se

[1] « D'Hervilly avait appris la mort de Louis XVII au Temple, avant de débarquer. De son côté Puisaye, ce diplomate intrigant, qui était l'âme damnée de d'Artois, bien plus encore que du comte de Provence, et qui avait des espions ou des négociateurs partout, même au Directoire, avait dû recevoir quelque message secret, lui donnant des doutes sur l'authenticité de cette mort. *Il cherchait le vent*... Alors, comme aujourd'hui, comme toujours, les intrigants étaient les maîtres. D'Hervilly, l'incapable, commença par temporiser. Puis ce fut Pui-

joignit à Wimpfen dans l'insurrection momentanée du Calvados, en 1793. L'un et l'autre jugèrent vite les fédéralistes qui s'étaient réfugiés parmi eux et les abandonnèrent. De là, Puisaye se jeta parmi les chouans et a fait parmi eux la petite guerre. »

Quel sera sur l'ensemble du pays l'influence de cette nouvelle levée de boucliers dans l'Ouest?

« L'événement dépendra des dispositions de ces provinces; je les connais trop imparfaitement pour les définir, et les rapports à ce sujet sont tous contradictoires; mais je ne crains pas de vous annoncer que, si on lit sur la bannière anglaise, émigrée ou vendéenne, le système de Coblentz du pouvoir absolu, de vengeance, la France entière se précipitera sur les débarqués. Un homme sûr m'écrit de Paris, le 6 de ce mois[1] : « Attendez-vous que, dans cette invasion de l'ennemi, si elle n'a « été calculée sur le vœu le plus général et si l'on ne prend « tous les moyens d'amortir les défiances, vous verrez tous les « partis aller bon gré mal gré, entraînés l'un par l'autre, faire « le coup de fusil. Tel est l'esprit certain de Paris, malgré les « arrière-pensées et les divergences très prononcées des vues « et des opinions. Il en sera de même dans les départements « circonvoisins. »

Les nouvelles arrivent bientôt, terribles : c'est le désastre de Quiberon. Tallien et Hoche envoient des bulletins triomphants à la Convention. Ces bulletins sont expédiés à Mallet le 31 juillet, de Paris, et arrivent à Bâle le 4 août...

« On me mande, écrit-il, que trois mille cinq cents royalistes ont été tués, et deux mille cinq cents pris ou ont passé en désertion. Un très petit nombre de chefs a pu se sauver en s'embarquant. Ils n'étaient pas dix mille hommes au total, dont dix-huit cents émigrés proprement dits; ils se sont défendus en désespérés. Cette journée coûte sept mille hommes, morts ou blessés, à la Convention. Cherin, adjudant général de l'armée de l'Ouest, écrit de Rennes, le 4 thermidor, ces mots à l'un de mes correspondants : « Je vous annonce une victoire sur les émigrés « débarqués à Quiberon. Elle nous a coûté cruellement cher; ç'a

saye, découragé ou traître, qui mena le troupeau à l'abattoir. » (*Quiberon, l'Histoire après cent ans. — Libre Parole* du 4 septembre 1896.)

[1] Le 6 juillet 1795.

« été une boucherie. Deyen, adjudant général, y a péri, ainsi que « nombre de nos officiers. »

Une fois de plus, le sang français avait coulé ; des enfants de la même patrie s'étaient entre-tués, apportant dans cette guerre fratricide la même vaillance. Hélas ! certains allaient oublier, dans le plus cruel, le plus lâche et le plus inexcusable des massacres, le respect dû aux vaincus.

La France, elle, reconnait ses fils dans ces martyrs et renvoie à l'étranger la responsabilité de ces horreurs :

« Tout le poids de la haine et de la fureur publique retombe sur les Anglais, encore plus que sur les émigrés. Je ne tenterai pas de rendre l'expression de ces sentiments universels dans tous les partis. Quant à moi, je ne reproche au gouvernement anglais que la confiance imprudente qu'il a accordée aux rapports chevaleresques des émigrés, à la préférence obstinée que lui et nombre de ses agents accordent à ces informations présomptueuses, sur les rapports des gens mieux instruits et moins exaltés. »

Mallet avait prévu le désastre ; il en signale sans ménagement les conséquences :

« Les républicains nagent dans la joie ; leur autorité s'affermit ; la terreur et la confiance qu'elle inspire s'en augmentent. Cet événement aura des suites décisives. Après la folie de cette expédition désastreuse, la plus énorme serait de songer à tenter quelque autre dessein, à employer les émigrés, à penser une minute à aucune contre-révolution par la force et pour le retour de l'ancien régime. Je l'ai bien inutilement imprimé, écrit, plaidé trois ans de suite. Cette catastrophe rendra-t-elle les idées plus justes ? Hélas ! non : au premier répit on recommencera le lendemain. »

Telles sont les premières nouvelles ; mais, quelques jours après, le 11 août 1795, Mallet, plus complètement informé, peut les préciser et les rectifier sur certains points :

« On est assez généralement d'accord, à Paris, que cette action meurtrière, en débarrassant la Convention d'un débarquement dangereux, a été moins funeste pour les émigrés que ne l'avançait le rapport de Tallien. On assure aujourd'hui qu'une partie assez considérable de ces infortunés a eu le temps de se rem-

barquer, que les chevaux seuls, la garnison du fort Penthièvre et l'arrière-garde, commandée par M. de Sombreuil, ont été pris ou se sont livrés, et qu'en particulier les principaux chefs de l'entreprise ont trouvé leur salut sur les vaisseaux de Sa Majesté britannique... Suivant un état que je reçois de Paris, du 7 août, état dressé par Canclaux, le général en chef de l'armée de l'Ouest, la perte des émigrés à Quiberon a été, en *prisonniers* seulement : officiers émigrés, 278 ; soldats émigrés, 260 ; toulonnais, 492 ; prisonniers enrôlés en Angleterre, 1632 ; chouans, 3600. Total, 6262. Les effets pris, suivant le dénombrement du commissaire-ordonnateur : 70000 paires de souliers, 25000 fusils, 1500 tonneaux de farine, 2000 barils de vin, rhum, etc., 18 pièces de canon de campagne et une cargaison d'habillements...

« *Lord Moira* devait mettre à la voile, du 20 au 24 juillet, avec dix mille hommes, et M. le comte d'Artois, qui, le 26, était embarqué à Euxhaven, sur l'*Asia*, de soixante-quatre canons, pour se rendre à Spithead. Je doute qu'après l'aventure de Quiberon on recommence sur nouveaux frais ;... d'autant plus que le gouvernement britannique aura besoin d'envoyer de grandes forces aux Antilles, où l'incendie gagne rapidement. Les Français y font une guerre de flibustiers ; ils sont maîtres de Saint-Vincent et de Saint-Eustache, de la Guadeloupe et de Saint-Louis, et en grande partie de la Grenade ; la Martinique va être attaquée ; Saint-Domingue ne tient plus qu'à un fil. On frémit à l'image des calamités qui vont envelopper cet archipel, abandonné par les Anglais à des forces insuffisantes. »

Dans sa dépêche du 25 août, Mallet raconte le massacre des prisonniers envoyés au poteau d'exécution par la commission militaire établie à Vannes :

« Le jeune Sombreuil est mort avec une héroïque fermeté. L'évêque de Dôle, son frère, ses grands vicaires, plusieurs gentilshommes bretons et normands, auxquels on ajoute le fils cadet du maréchal de Broglie, ont été fusillés. Il paraît assez certain que, dans le premier moment, le général Hoche avait accepté la demande d'une capitulation faite par M. de Sombreuil, mais qu'ayant dû se réserver la sanction des représentants Blad et Tallien, ces deux bourreaux, apparemment investis

des ordres du Comité de salut public, firent rejeter toute composition.

« Voilà à quelles scènes d'horreur[1] a abouti cette manie d'émigrés, qui voient sans cesse la France accourir au-devant d'eux et des scènes de théâtre dans la Révolution, qui ne cessent de s'imaginer qu'en mettant le pied dans le royaume et qu'en criant: *Vive le roi!* en agitant leurs chapeaux, la totalité de leurs compatriotes tomberont à leurs genoux en versant des larmes d'attendrissement et de repentir. Cette équipée a fait cent fois plus de mal que si l'on n'avait rien entrepris du tout, et est une preuve désolante combien peu, en Angleterre, même le gouvernement est avancé dans la connaissance réelle de la Révolution française, à moins qu'il n'y ait des arrière-vues, dont le danger se manifesterait tôt ou tard[2]. »

Quelque temps après, s'ouvrant à son ami Saladin dans l'abandon de l'intimité, Mallet du Pan laissait échapper ces paroles amères :

« Il est bien difficile à un homme raisonnable de prendre aujourd'hui un intérêt sérieux à la politique et à la guerre extérieures, et d'en attendre aucun effet utile pour la France. L'Europe s'en va ; elle est conduite par des hommes sans génie et sans prévision, qui feraient mille ans les mêmes fautes. On comprendra cette révolution lorsqu'elle aura bouleversé le monde ; nous touchons à cet événement, si elle ne s'éteint pas dans son foyer.

« Vos descentes, vos expéditions, toutes ces idées surannées de contre-révolution par les armes du dehors, ne servent qu'à l'alimenter. La monarchie serait rétablie depuis six mois, si la guerre ne soutenait le pouvoir révolutionnaire, l'empire de la Convention, le terrorisme moral et l'union des esprits contre un danger qui les réunit tous, malgré leurs divisions. Quoi qu'on vous dise, demeurez convaincu qu'il n'existe pas un individu sur mille qui veuille tomber à discrétion sous un gouvernement donné par la force, qui souffre d'être subjugué par des émigrés,

[1] « Il faut quitter ces scènes d'horreur, où des malheurs affreux punissaient de grandes fautes. » (M. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. VII, p. 512.)

[2] *Correspondance de Berne*, 13, 14, 23 juillet, 4, 11, 23, 25 août 1795.

par des Anglais, par des Allemands, et qui entende lever l'étendard royal à la manière de vos armées catholiques et royales. Monarchistes et républicains, tous repousseront éternellement ce genre de restauration.

« Autant l'extérieur est insuffisant et dangereux, autant l'intérieur offre de causes sûres et actives de contre-révolution successive ; mais celle-ci sera l'ouvrage du temps, de la patience, du cours forcé et graduel des choses, et non des romans de chevalerie, des équipées sur les côtes, des fanfaronnades de l'armée de Condé.

« On aurait fait dix contre-révolutions et renversé dix Conventions avec la moitié de l'argent que votre gouvernement prodigue à lever des cocardes blanches, à soudoyer des êtres de raison, à courir après des chimères sur la parole des émigrés toujours convaincus, avec un rare bon sens, qu'en mettant le pied en France, qu'en agitant leurs chapeaux et qu'en criant : *Vive le roi!* tous leurs compatriotes vont tomber à leurs pieds, saisis d'attendrissement et de repentir. Ils ne voient pas que, si une foule de Français redemandent un roi parce qu'ils en sentent le besoin, ils n'ont nul besoin de noblesse, de droits féodaux, de cordons bleus, de clergé à cent cinquante millions de revenu, de parlements qui fassent pendre à tort ou à travers[1]... »

Deux ans plus tard, Joseph de Maistre écrivait dans ses *Considérations sur la France*[2], en déplorant, lui aussi, « l'entreprise à jamais lamentable » où tant d'héroïsme avait été inutilement dépensé :

« L'émigration fut une erreur, et non un tort ; le plus grand nombre croyait obéir à l'honneur.

Numen abire jubet ; prohibent discedere leges.

« Le dieu devait l'emporter.

« Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur ce point ; tenons-nous-en au fait, qui est évident. Les émigrés ne peuvent

[1] Archives de Cran, *Lettres de Mallet du Pan*, 3 septembre 1795.
[2] *Œuvres complètes*, t. I, p. 152.

rien, on peut même ajouter qu'ils ne sont rien; car tous les jours le nombre en diminue, malgré le gouvernement, par une suite de cette loi invariable de la Révolution française, qui veut que tout se fasse malgré les hommes et contre toutes les probabilités. De longs malheurs ayant assoupli les émigrés, tous les jours ils se rapprochent de leurs concitoyens; l'aigreur disparaît; de part et d'autre, on commence à se ressouvenir d'une patrie commune; on se tend la main, et, sur le champ de bataille même, on reconnaît des frères. L'étrange amalgame que nous voyons depuis quelque temps n'a point de cause visible, car ces lois sont les mêmes; mais il n'en est pas moins réel. Ainsi il est constant que les émigrés ne sont rien par le nombre, qu'ils ne sont rien par la force, et que bientôt ils ne seront plus rien par la haine. »

---

# CHAPITRE XVI

## AU LENDEMAIN DE QUIBERON

L'expédition « anglo-émigrée » jugée par Mallet. — L'union devant l'étranger. — Réveil de l'honneur national. — Mouvement royaliste. — Un mot du comte Carletti. — Les « *réchauffés* du temps de Pharamond ». — Le *jury constitutionnel* et la liberté de la presse. — Journaux officieux et presse indépendante. — Arrestation du rédacteur en chef de la *Gazette universelle*. — Philippique de Sevestre. — Essai loyal. — Le *jury de confiance*. — Union des terroristes et des monarchistes. — Triomphe de l'opposition. — Le Parisien peint par Mallet. — Le *Petit Coblentz*. — Politique de Vérone. — La déclaration du nouveau roi. — Disgrâce du prince de Poix. — Lettre admirable d'un ancien serviteur de Louis XVI.

### I

Le joug de l'étranger a toujours été odieux à la France. A ce titre, d'après le sentiment de Mallet, l'expédition « anglo-émigrée » de Quiberon fut une faute capitale. L'intérêt supérieur de la défense nationale paralysa un instant le mouvement très accentué de réaction, qui grandissait de jour en jour. Les royalistes de France eux-mêmes, en bons Français, oubliaient leurs préférences et le sang des leurs, qui criait vengeance contre les hommes de la Terreur :

« La discorde cessait dans la Convention; les promoteurs du terrorisme reprenaient contenance ; les comités, armés d'un prétexte pour revenir aux moyens révolutionnaires, n'éprouvaient aucune résistance; la Constitution se décrétait sans obstacle; les partis se rapprochaient; un seul cœur animait tout le monde, une seule pensée : celle de repousser l'ennemi commun et toute

contre-révolution absolue et armée par les émigrés et les étrangers réunis[1]...

« Aussitôt qu'on a été instruit du débarquement et de cette invasion combinée des Anglais et des émigrés, aussitôt qu'on a soupçonné que cette irruption serait secondée par les armes des puissances et par des mouvements de M. le prince de Condé, tout le monde, sans distinction de partis, a *paru* devenir républicain. La Convention a oublié ses discordes; le public, la haine et le mépris qu'il lui a voués; les monarchistes secrets ou déclarés, la résistance morale qu'ils lui opposaient[2]... »

Et Mallet, le défenseur de la royauté, fait cette constatation, qui est le plus bel éloge du loyalisme des royalistes français, qu'il a toujours soin de distinguer du « système des émigrés » :

« Bien loin que le royalisme eût répondu au signal de Quiberon, il ne s'est pas élevé une voix dans la France entière, et trois à quatre malheureux Chouans, fanatisés ou pillards, ont été les seules recrues que cette entreprise ait ralliés. Personne au monde n'eût osé, n'eût voulu parler d'un roi à l'instant où les émigrés et les Anglais proclamaient la royauté à main armée dans la Bretagne. »

Charette lui-même n'avait ni mobilisé la Vendée, ni recommencé les hostilités :

« Je sais qu'il avait refusé net toute coopération avec les Anglais et qu'il avait déclaré qu'il ne se montrerait qu'au moment où le roi ou un prince du sang serait en Bretagne. Son manifeste[3] est cependant authentique; mais il n'était que provisionnel et n'a jamais été officiellement répandu. Ce n'est pas lui qui l'a fait imprimer à Paris : imprudence que les derniers revers rendent impardonnable. »

Le danger national disparu, l'armistice des partis est aussitôt dénoncé. Mallet s'en félicite; car il va voir le mouvement hostile à la Convention reprendre avec une nouvelle activité, et la générosité française poursuivre de sa haine vengeresse les régicides et les assassins.

[1] *Correspondance de Berne*, 18 août 1795.

[2] *Correspondance de Vienne*, 16 août 1795.

[3] Celui daté du camp de Belle-Isle le 26 juin 1795 et reproduit ci-dessus aux pages 402 à 405.

Singulier état d'âme, que Mallet ne peut s'empêcher de constater et qui montre qu'après tout notre France ne méritait pas tous les reproches qu'il lui prodigue. La France est à la merci d'une aventure; elle se réjouit d'avoir repoussé l'étranger, qui amenait sous son pavillon et entendait lui imposer la monarchie absolue; mais elle a pris en dégoût les Français qui ont déshonoré le nom de la nation, massacré tant d'innocentes victimes et assassiné le plus vertueux de tous ses rois :

« Ce n'est point un paradoxe d'avancer que le désastre de Quiberon a eu l'avantage important de rendre à la réaction qui se développait contre la Révolution dans la capitale l'activité que l'entreprise anglo-émigrée avait suspendue... A peine cette crainte a-t-elle disparu, que les anciens symptômes de l'esprit se sont remontrés. Les divisions conventionnelles ont recommencé; le mépris et la haine pour cette Assemblée ont éclaté de nouveau et ses mesures tyranniques, n'étant plus justifiées par la circonstance d'un péril extérieur, ont éprouvé une résistance dont l'effet s'augmente de jour en jour.

« La haine pour les horreurs meurtrières de la Révolution se caractérise de plus en plus, et, dans leur nombre, on comprend assez ouvertement les attentats du 10 août 1792 et du 21 janvier 1793 (la mort du roi). Cette haine se fortifie et se manifeste à mesure que celle du terrorisme paraît diminuer dans la Convention. »

Ce mouvement d'opinion a pour fauteurs trois catégories d'hommes : des journalistes et écrivains courageux[1], qui, sans s'arrêter aux mots, attaquent sans trêve les principes parricides et leurs organisateurs; les fils, amis et parents des victimes de la Terreur; la masse de ces esprits remuants, toujours si nombreux en France, amoureux du changement et qui, d'abord révolutionnaires par goût ou par occasion, deviennent royalistes par le mépris profond que leur inspirent les souverains et la République du jour[2].

Cette révolution lente, mais certaine, qui se forme dans les

[1] Michaud, Fiévée, les frères Bertin, Martainville, Dussaut, Royou, Lacretelle, Marmontel, Suard, Dupont de Nemours, Laharpe... (Note de la *Correspondance de Vienne.*)

[2] Cf. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. VIII, chap. I, p. 19.

esprits, se fortifie de la paix avec l'étranger, de l'attente universelle de la pacification à peu près générale et de la cessation des hostilités en Bretagne. La rigueur révolutionnaire n'a plus dès lors de prétexte pour sévir; de là une détente forcée, un certain jeu laissé aux opinions, « qui permet des retours sur le passé, sur les usurpations, sur les auteurs et les causes des calamités publiques, et enfin sur les moyens d'y mettre fin. »

Jamais peut-être l'esprit public n'a été mieux disposé à une restauration monarchique.

« Le comte Carletti, écrit Mallet le 18 août 1795, disait à un de mes correspondants, il y a huit jours, qu'il ne voyait que des monarchistes et qu'il était inconcevable qu'un peuple aussi royaliste eût une constitution toute républicaine. « Je n'y crois « plus, ajoute-t-il, et la paix va tuer tout le reste. »

L'énergie se réveille parmi les « royalistes *sensés* »; ils ne se conduisent plus au hasard, ils ont un plan de bataille et s'occupent de faire naître des circonstances et de profiter de celles qu'ils prévoient. A la Convention, ils reprennent courage, remontent à la tribune, battent en brèche les projets des Sieyès, des Chénier, des Sevestre, des Louvet, font révoquer le décret qui renvoyait les « députés brigands » devant une commission conventionnelle et abolir les certificats de civisme, sous le couvert desquels on maintenait la loi des suspects. Dans Paris, le parti de l'ordre gagne chaque jour des adhérents. Les *quatre-vingt-neuvistes,* « les seuls monarchistes desquels on puisse aujourd'hui attendre quelque bien, » exercent une influence de plus en plus prépondérante dans les sections. Les régicides ont pour eux la plus grande horreur, parce qu'ils les regardent comme bien plus dangereux que les aristocrates avérés :

« Beaucoup ont du nerf; la plupart, cette expérience et ce talent politique qui consistent à battre son ennemi avec ses propres armes; mais il leur faut une occasion forte qui ne peut rien avoir de commun avec des descentes sur les côtes, des romans de chevalerie, des *réchauffés* du temps de Pharamond. »

Les journaux apportent à ce réveil l'appui d'une opposition de plus en plus menaçante. Mallet a toujours été un partisan résolu de la liberté de la presse; aussi considère-t-il le combat

qui s'engage entre les défenseurs de cette liberté et les hommes au pouvoir « comme autrement important que celui de Quiberon ». Sieyès et ses acolytes voudraient museler la presse indépendante et édicter contre elle un système de répression qui paralysât son action sur l'esprit public :

« A peine la Constitution nouvelle a-t-elle été décrétée, que l'abbé Sieyès est revenu à la tribune avec son *jury constitutionnel,* adopté par la commission des Onze. Il a développé dans son jargon les avantages et les attributs de cette institution, qui a dû être discutée le 9 de ce mois[1] et qui, je n'en doute pas, sera adoptée. Il en sera probablement de même des autres parties du plan de ce métaphysicien, qui vient de rentrer au Comité de salut public, ainsi que son collaborateur Rewbell. Cette cabale domine également dans le Comité de sûreté générale et travaille sur deux plans : l'un, de se ménager les terroristes; l'autre, de faire revivre une partie des mesures révolutionnaires et de persécuter à outrance tout ce qui n'est pas zélateur de la République dans le sens de cette cabale. Elle paye à Louvet, un de ses membres, les frais et le travail d'une feuille, qu'on placarde tous les matins, intitulée *la Sentinelle* et écrite avec une plume de fer. Ce Louvet étant abhorré, ainsi que Chénier, des autres journalistes, le Comité de sûreté générale vient de faire arrêter plusieurs de ces censeurs incommodes, entre autres le principal rédacteur de la *Gazette universelle.* On a mis le scellé sur leurs presses. Cette violence a mis en l'air tous les autres journalistes, à l'exception du *Moniteur,* du *Journal de Paris* et de quelques autres feuilles, mercenaires et infâmes, soudoyées par les comités... »

Mallet vante en passant les bienfaits de la liberté de la presse :

« C'était la seule qui ne fût pas absolument opprimée; elle ne ménageait ni la Convention, ni ses membres, ni ses œuvres; elle fortifiait ainsi de jour en jour la défaveur de l'opinion publique contre l'Assemblée. Celle-ci, qu'elle avait sauvée et protégée depuis le 9 thermidor, jurait sans cesse de la respecter et jusqu'ici avait écarté les motions de Sieyès, de Chénier et des jacobins pour la restreindre; mais il n'y avait guère de

[1] 9 août 1795

milieu : il fallait que la liberté de la presse ou l'Assemblée fussent entamées. Les meneurs l'ont senti et veulent asservir les plumes comme tout le reste. Cette épreuve est délicate et décisive à beaucoup d'égards. Il n'appartient qu'à ce génie de Robespierre et à un système de terreur semblable au sien d'empêcher les Français d'aujourd'hui de parler, d'écrire, de fronder, de *personnaliser*. Ces premières mesures conduiront vraisemblablement les comités à en essayer de plus sévères encore, ou bien l'opinion l'emportera. La presse est la clef de voûte à Paris; elle est tout, elle décide de tout à la longue et tôt ou tard produit son effet. Ce conflit entre l'Assemblée et elle aurait de graves conséquences, si les auteurs ne se laissaient pas intimider. Ceux de la *Gazette universelle* ne le sont pas : dans leur feuille du 6[1], ils réclament avec une énergie sans bornes contre la détention de l'un d'entre eux et contre le despotisme des comités. »

Les jacobins, de leur côté, veulent à tout prix se débarrasser de ce qu'ils considèrent comme une arme excellente dans l'opposition, mais mortelle pour les hommes au pouvoir :

« Sevestre, l'un des plus exécrables, des plus audacieux et des moins subalternes coquins de la Convention, a lancé le gant dans une harangue pleine d'invectives et de menaces contre les journalistes, en annonçant un rapport prochain et une loi pour réprimer les attentats de la presse. Quelle que soit cette loi, si elle n'est pas soutenue de cachots, de cavalerie, de guillotines, elle n'aura aucun effet. Il faut tuer les Français de Paris pour les empêcher de parler et d'écrire. Que produisent donc ces mesures des comités? Une augmentation de haine, un déchaînement plus grand, une conviction toujours plus forte de l'hypocrisie des fondateurs de la liberté et de la vanité de leurs institutions. Je ne crains pas d'avancer que, si la presse reste indépendante, la République sera déracinée avant six mois. Les comités auraient un moyen plus efficace que les lois pour se garantir de l'opinion : c'est de l'acheter. Ils soudoient, en effet, plusieurs folliculaires, entre autres Louvet, auteur d'une feuille atroce sous le titre de *la Sentinelle;* mais il faut bien

[1] 6 août 1795.

que la corruption soit insuffisante, pour qu'on ait recours à la rigueur[1]. »

## II

La Convention se sentait, en effet, débordée. Le peuple, qui est simpliste, rendait la République responsable des crimes de la Terreur, et, par une conséquence logique, inclinait vers le rétablissement d'une monarchie tempérée, qui lui eût rendu les bons côtés de l'ancien régime corrigé de ses abus, et donné tous les avantages de la forme républicaine sans en avoir les inconvénients ni l'instabilité. Il est facile à ce moment de présumer que la France subit une transformation nouvelle, qui s'opérera au profit de sa vieille maison royale, si celle-ci sait tirer parti des terribles leçons de choses données à tout le monde par les événements, à son défaut, d'une individualité inconnue, d'une dynastie d'aventure ou d'une combinaison hybride, qui surgira et répondra aux vœux du pays.

Ce travail d'incubation a le don de passionner Mallet, ainsi qu'une équation difficile à résoudre :

« Il s'opère maintenant un combat moral entre les causes qui retiennent la France dans l'état républicain et celles qui la poussent vers le régime monarchique. Leur développement graduel et lent n'est pas l'ouvrage d'un jour ; il est même totalement inaperçu par le vulgaire, réduit à l'instruction des gazettes, et qui, ne considérant jamais que les faits passagers et isolément, laisse échapper l'ensemble du tableau. L'Europe ressemble à ces spectateurs qui, dans une pièce dramatique, ne font attention qu'aux coups de théâtre, et qui se plaignent que l'action ne marche pas, parce que à chaque scène il n'y a pas des coups de poignard, des reconnaissances, des défis, des mariages. Le grand drame de la France n'est que plus intéressant peut-être pour les hommes sensés et pénétrants. Lorsque les armes n'ont pu parvenir à couper le nœud gordien, il est digne d'un esprit élevé et étendu d'observer le mécanisme par lequel

[1] *Correspondance de Berne*, 4, 9, 11, 18 août 1795. Cf. *Correspondance de Vienne*, 4, 9, 11, 16 août 1795, t. I, p. 273 et suiv.

chaque cordon de ce nœud tend à se désunir et à se délier lui-même. »

A cette heure de transition, il y a guerre déclarée entre la Convention et l'opinion publique :

« L'une et l'autre sont et seront aux prises jusqu'à la formation d'une nouvelle assemblée, qui, si elle reçoit son caractère et son impulsion de l'esprit le plus dominant, restaurera la France, ou qui la replongera dans des convulsions, si elle s'obstine à soutenir la chose la moins soutenable, la plus décriée par anticipation, c'est-à-dire la constitution décrétée.

« Le parti qui l'a créée craint déjà qu'elle ne le culbute en faisant tout à fait cesser le régime révolutionnaire. On étaye tant qu'on peut ce bâtiment chancelant; on ajoute des pièces de rapport qui ne servent qu'à en augmenter l'incohérence; on voudrait garantir l'ouvrage, et on redoute tellement les garanties, comme pouvoirs dangereux à la démocratie, qu'on a préféré encore l'anarchie à un gouvernement assez fort pour la contenir. Le *jury constitutionnaire* de Sieyès est tombé à la grande majorité. J'invite Votre Excellence, si elle en a le courage, à dévorer l'opinion de ce docteur sur ce jury. C'est ce qu'on appelle du *galimatias double*. Si l'auteur s'est entendu lui-même, il possède une intelligence surnaturelle. Par un effet du même délire démocratique et par un calcul personnel, on a réformé la condition qui obligeait au mariage les membres du conseil des Anciens et qui le composait seulement d'hommes âgés de trente ans. Enfin Lanjuinais et quelques députés sensés ayant représenté de nouveau la nécessité de fortifier le pouvoir exécutif par un droit d'observation et de sursis sur les actes du corps législatif, leur demande a été repoussée par des murmures et des insultes; on n'a pas même voulu souffrir une délibération, un examen à ce sujet. »

Au sein de ce désordre parlementaire, l'opposition grandit et s'organise :

« Les royalistes augmentent de courage, non de ce courage à la manière des émigrés, mais de cette énergie soutenue et calculée et de cette opiniâtreté d'opinion qui n'est pas à mépriser. Je parle des bons esprits. La plupart des *quatre-vingt-neuvistes* se fondent avec eux et sont des vétérans très utiles dans

une guerre d'opinion, d'intrigues populaires, de ressources propres aux temps et aux lieux. Ils désirent l'essai de la nouvelle constitution par deux raisons : 1° pour prouver l'absurdité de l'ouvrage ; 2° parce que, sous un régime positif, sous des autorités fixées, ils espèrent jouir de la liberté de la presse, du domicile, des communications, des passages, avantages très casuels aujourd'hui ; mais ils redoutent par-dessus tout les mesures extérieures, auxquelles ils ne comprennent rien et dont ils n'attendent que des dangers. »

Dans cette situation tendue, voulant se cramponner au pouvoir, les survivants des girondins lèvent le masque et font proposer par le comité des Onze de conserver cinq cents membres de l'Assemblée actuelle dans le nouveau corps législatif. Suivant ce projet, le peuple n'aurait eu à nommer que deux cent cinquante représentants sur sept cent cinquante, puisque la commission attribuait le choix des cinq cents conventionnels à élire à un comité pris dans l'Assemblée, et qui, sous le nom de *jury de confiance*, maintiendrait ceux des députés actuels dont les girondins étaient sûrs.

Mais ils avaient compté sans l'alliance de la droite et de l'extrême-gauche de ce temps-là, des monarchistes et des terroristes, qui, soutenus par l'opinion publique et se réclamant des droits du peuple, combattirent à outrance le projet. L'opposition proposa fort habilement un moyen terme : elle admettait l'introduction de cinq cents membres de l'ancienne Assemblée dans la nouvelle, mais à la condition que ceux-ci seraient désignés par le sort. Vainement Louvet, Chénier et sa bande prirent la parole, pérorèrent à plusieurs reprises, exposèrent le danger de livrer la Convention aux élections populaires et aux royalistes. L'opposition tint ferme, se renforça de tous les indécis, fut soutenue par les applaudissements des tribunes : elle triompha dans la mémorable séance du 21 août. C'était une éclatante victoire du parti de l'ordre. Dès ce moment, Mallet présumait qu'à la condition d'être libres, les suffrages se porteraient sur des citoyens « recommandables par leurs propriétés, leur conduite ou leur mérite personnel ».

Quant à Paris, toujours le même, il plaisante, rit, s'amuse, fait la nique au pouvoir, applaudit les journalistes qui battent

en brèche la Convention lézardée, et se conduit exactement, vis-à-vis d'elle, comme en 1789 à l'égard du pouvoir royal. En France, le ridicule tue. Les conventionnels succombaient à la fois sous les coups du ridicule et du mépris :

« Ces hardiesses, qui sont l'écho des discours journaliers et publics, font concevoir des espérances plausibles et qui seraient très fondées chez un peuple dont les sentiments ne s'évaporent pas en babil et en écritures. L'inconcevable légèreté de Paris restreint à des bornes très limitées cette effervescence d'opinion. On achète, on applaudit les diatribes antirévolutionnaires, on fait sa toilette et l'on va parler de modes, d'opéras, de filles, de soupers au *Petit Coblentz,* promenade où se réunissent les oisifs, les élégants, les courtisanes, les intrigantes, et toutes ces espèces qui tombèrent autrefois sans murmurer sous le fer sanglant de Robespierre. D'esprit public il y en a peu, hors les cercles rétrécis des gens raisonnables. On nage dans la vague ; l'idée du lendemain chasse celle de la veille. Un jour, on craint tout ; le lendemain, on espère tout. Le grand nombre n'a ni sentiments ni vœux fixés. L'effronterie, l'immoralité, la profusion d'une foule de parvenus, d'agioteurs et de fripons, insultent à la misère publique. Le peuple braille et s'en tient là. La frivolité et l'irréflexion planent sur les calamités. Tel ne sait pas comment il dînera demain, qui aujourd'hui dépense dix francs à prendre une glace. On ne regarde plus les misérables sans nombre qui tombent, affamés, de défaillance dans les lieux publics. Le carrosse d'un coquin révolutionnaire passe à côté d'une bande d'enfants en haillons, qui reçoivent dans leur bouche le sang découlant des tueries. Tantôt fanatique, tantôt enfantin, ce peuple, semblable à ce qu'il fut de tous les temps, est une pâture de la démagogie et explique tous les triomphes de celle-ci, comme il expliquait sa soumission sans bornes à l'ancien gouvernement... »

La Convention avait donc vécu ; la royauté était dans l'air ; mais il manquait à la France un Henri IV.

Au lieu de profiter de ce grand mouvement de réaction qui s'accuse partout, dans les sections, dans la presse et jusqu'à la Convention, les émigrés, qui font la pluie et le beau temps à la cour de Vérone, persistent dans la politique néfaste que

Mallet a tant de fois déplorée. La publication de la lettre à Mounier était une faute ; la déclaration, qui la paraphrase et l'accentue, risque de rendre cette faute irrémédiable :

« Si le roi était mieux éclairé et mieux conseillé, s'il se persuadait qu'il a à jouer une partie d'échecs, et non un échiquier à emporter l'épée à la main, sa situation ne tarderait pas à changer ; mais ce prince, ses agents, ses écrivains, font tout ce qui est nécessaire pour lui préparer le sort des Stuarts. « Dites « à ceux qui parlent d'Henri IV, m'écrit de Paris un homme « aussi sage qu'important, de lire la vie de ce grand prince. « Les malheurs de la Révolution, l'exercice qu'ils ont donné à « l'esprit de ceux qui s'y sont trouvés, les dangers qu'ils ont « courus, leur donnent une manière sévère et quelquefois très « juste de juger les dires et les promesses de ceux qui en font. « Si les coquins et les canailles ont dépassé les derniers termes « de l'avilissement, le caractère des gens de bien s'est trempé « d'une façon estimable ; ils n'aiment point les paroles, mais « de grandes et solides actions, et des vues à la Henri IV. »

Cruelle leçon pour le prince qui, au lieu de demander la royauté à un accord entre son peuple et lui, entendait imposer sa volonté et supprimer d'un trait de plume le chemin parcouru depuis 1789, s'aliénant ainsi le parti des quatre-vingt-neuvistes, qui en admettait toutes les conquêtes raisonnables et légitimes, et voulait une royauté adaptée aux faits accomplis et aux besoins des temps nouveaux !

« Quand le roi aurait fait la gageure de perdre sa couronne, de déjouer les dispositions qui tendraient à la lui rendre, de frapper d'impuissance les vœux qui s'élèveraient pour lui, d'augmenter les vœux contraires, d'annuler les moyens de salut, il n'eût pas tenu un autre langage que celui de sa dernière déclaration. La réponse à M. Mounier est une réfutation complète de tous les avis respectueux qu'avait présentés mon ami et que j'avais développés moi-même fort au long dans deux mémoires qu'on m'avait demandés[1]. Les conseillers du roi seraient, je crois, plus près d'envoyer Mounier à la Bastille, s'ils en avaient

[1] Ces deux mémoires ne seraient-ils point ceux intitulés *Notes et Observations* et *Réflexions d'un journaliste*, qui ont trouvé place dans la première partie de cet ouvrage ?

une en leur pouvoir, que de l'admettre parmi eux. Il n'a jamais été question le moins du monde de cette nomination, que Mounier se fût bien gardé d'accepter, dans les principes de conduite dominant à Vérone.

« La dernière déclaration renchérit sur la lettre. On ne peut signifier plus clairement aux trois quarts des Français ce qu'ils ont à attendre de l'avènement du roi à la couronne. La Convention est proscrite ; la grâce même de ceux qui n'ont pas voté la mort du roi est déclarée hypothétique. L'Assemblée constituante et les constitutionnels sont tout au moins menacés du mépris et de la disgrâce la plus complète. L'antique constitution, qui est l'arche sainte qu'on est dans l'impuissance de changer, suppose le rétablissement des fiefs et celui du clergé dans ses biens, les deux opérations les plus impraticables et celles contre lesquelles les opinions, les intérêts, les préventions, sont le plus fortement prononcées. On exhorte les Français à venir se jeter aux pieds du roi à Vérone ! On parle de clémence sans avoir un bourreau à sa disposition pour faire craindre des châtiments ! On s'exprime comme à la tête de cent mille hommes, comme Henri IV vainqueur et maître ! On n'accorde rien à l'esprit de son siècle, aux opinions courantes, à ce fanatisme de liberté qui infecte la génération nouvelle, aux changements inouïs que les cinq dernières années ont opérés dans l'état politique, civil, moral de la France ! On considère une révolution sans exemple comme une *révolte !* Certes, il faut être bien sûr de son fait, bien puissant en ressources, pour s'exprimer ainsi. Je désire ardemment que le roi, par ce manifeste, n'ait pas dit un dernier adieu à sa couronne. Cette pièce va aliéner les trois quarts des monarchistes, qui, s'ils parviennent à rétablir la royauté, finiront par se passer de lui. La déclaration, écrite avec plus d'affectation que de noblesse, est d'ailleurs remplie d'assertions fausses et hasardées : il serait aisé, par exemple, de prouver que cette antique constitution de quatorze siècles n'a existé que trois années pendant toute la durée de la monarchie. »

Le manifeste royal, fort répandu à Paris, lu par tous les partis, ne produisit d'ailleurs que peu d'effet ; il n'était pas dans la note :

« On ne peut guère exciter d'enthousiasme ni des sentiments forts, lorsqu'on se place à une si grande distance de l'état actuel du royaume, des dispositions publiques, des changements et des véritables ressources qu'on s'obstine à repousser[1]. »

## III

Et voilà qu'à cette maladresse le prétendant ne tarde pas à en joindre une autre, de nature à lui aliéner tous les esprits dans un pays aussi nerveux et impressionnable que la France : la disgrâce du prince de Poix. Le coup atteignait en plein cœur un des plus nobles serviteurs de la monarchie : son crime était de ne pas partager les doctrines politiques, seules admises comme orthodoxes à la cour de Vérone, et de désirer pour son pays l'établissement du gouvernement parlementaire.

« La conduite du nouveau roi envers le prince de Poix, écrit Mallet, a indisposé même la plus grande partie des émigrés, surtout à Londres; elle a achevé d'ulcérer ceux que la réponse à Mounier et la déclaration avaient prévenus défavorablement... Le prince de Poix n'a quitté Sa Majesté le roi Louis XVI qu'à l'instant où elle fut traduite au Temple; il faillit cent fois être massacré. Personne ne fut recherché avec plus d'acharnement; il fallut dix miracles pour le sauver et le faire arriver en Angleterre. J'ai été témoin de son dévouement au roi, j'en ai connu la persévérance et l'étendue; il est de notoriété publique. Mais le prince de Poix fut de la minorité *noblée* qui, en 1789, vota pour la réunion des ordres, et il partageait les opinions de Malouet, de Mounier, de Lally et autres partisans du système britannique...

« Aussitôt après la mort du jeune roi, il offrit à Vérone ses services, sa fortune et sa vie. Pour toute réponse, le roi lui fit demander sa démission de capitaine des gardes par le marquis de Duras, neveu du prince et premier gentilhomme de la Chambre.

« A pareil jour, il y a trois ans (le 10 août), mande M. de

[1] *Correspondance de Berne,* 11, 25 août, 1er septembre 1795. Cf. *Correspondance de Vienne,* 23, 30 août 1795, t. I, pp. 286, 295.

« Poix à Sa Majesté, j'ai couvert de mon corps le roi Louis XVI, « pour le garantir des coups de fusil tirés sur lui dans le jardin « des Thuileries (le fait est vrai). La résolution de Votre Ma- « jesté est sûrement une violence faite à son caractère par « l'importunité de mes ennemis ; il faut que ces derniers aient « compté pour bien peu les jours de leur malheureux maître. « Après avoir tout fait pour Louis XVI, après avoir entendu « crier ma tête à prix pendant six semaines et perdu pour la « cause de Sa Majesté mon père et ma mère sur un échafaud, « je pouvais m'attendre à quelque considération de la part du « successeur de Louis XVI, qui est son frère.

« Il est vrai que j'ai voulu concilier tous mes devoirs, et que, « comme député aux états généraux, en déplorant les malheurs « de la Révolution, j'ai désiré que des lois stables fussent con- « certées entre le roi et la nation, et assurassent à jamais l'au- « torité de la couronne et la véritable liberté du peuple. Si mes « vœux eussent été remplis, Votre Majesté ne serait pas à Vé- « rone : elle serait encore à Versailles, heureuse, je n'en doute « pas, d'être le premier sujet du vertueux Louis XVI.

« Quand cinq mille Français viennent de périr en Bretagne, « quand la paix de l'Espagne vient d'être terminée, je respecte « les malheurs de mon roi et je retiens les sentiments que « m'inspire une résolution aussi inattendue et, j'ose le dire, « aussi injuste.

« Votre Majesté a permis au marquis de Duras de garder le « secret. Je la conjure, au contraire, de publier cet acte de sa « volonté ; il serait trop humiliant pour moi d'avoir paru faire « le malheur de Votre Majesté. Il faut, pour mon honneur, « qu'on connaisse mes offres et vos refus, vos ordres et ma « soumission. »

« La lettre est tout entière sur ce ton de force et d'amertume. »

Quos vult perdere...

Mallet, paraphrasant le vers du poète, conclut tristement :

« Il paraît que c'est un parti pris de substituer la cour de Coblentz à celle de Louis XVI, et d'écarter tous ceux qui res-

tèrent fidèles à ce prince, pour réserver les grâces à ceux qui suivirent la fortune du prince en Allemagne[1]. »

Aussi, parmi les royalistes de l'intérieur, un tiers parti s'était-il formé, qui, ne jugeant pas possible une restauration avec le roi des émigrés, inclinait à la tenter avec un monarque constitutionnel. Mallet du Pan est mis au courant de ces menées, qu'il n'hésite pas à dénoncer dans sa correspondance :

« Un Alsacien, mon ami, qui était à Paris pendant trois mois et qui en est revenu il y a trois semaines, me mande que le parti d'Orléans, qui a à sa tête Mme de Staël, Montesquiou et autres de la clique de cette femme, s'agite de nouveau dans la capitale et augmente considérablement. »

Aux représentants qui ont voté la mort de Louis XVI, on fait entendre que le duc d'Orléans saurait se reconnaître vis-à-vis d'eux, s'ils le mettaient sur le trône à n'importe quel prix. Il y a loin de ce traitement à l'arrêt de mort fulminé contre eux par la proclamation de Louis XVIII. L'évêque d'Autun ne serait rentré en France qu'après s'être secrètement lié à ce parti.

« Cet ami m'assure en outre, continue Mallet, qu'on en a fait également la proposition à Dumouriez et à ses adhérents, qu'enfin on employait des moyens pour inspirer au peuple français, et surtout aux Parisiens, de la pitié et de l'attachement pour Madame Royale, afin de pouvoir lui faire entendre ensuite qu'il est de son honneur et de son devoir de la dédommager des malheurs qu'elle a endurés, et qu'on ne le peut plus dignement qu'en la faisant reine de France et lui donnant pour roi le duc d'Orléans; que c'est le plan pour rétablir la monarchie

[1] *Correspondance de Berne*, 1er, 4, 8 septembre, 2, 6 octobre 1795. Cf. André Michel, *Correspondance de Vienne*, 13 septembre 1795; t. I, p. 309.

La copie de la lettre du 4 septembre 1795, dans la *Correspondance de Berne*, aux Archives de Sales, est intitulée : *Lettre particulière de Mallet du Pan à M. de Souza*. Elle débute ainsi : « Monsieur, dans le no 27 expédié à Votre Excellence, j'oubliais avec une rare étourderie de vous informer de l'arrivée à Bâle d'un ministre de votre cour (c'est un chargé d'affaires), qu'on m'écrit être M. le comte de Néri, ancien envoyé de S. M. fidèle à Vienne. Ce nom n'est guère portugais; il se peut qu'on l'ait défiguré; je suppose au reste que Votre Excellence est officiellement instruite de ce fait... »

Cette mention prouve surabondamment que la copie des Archives de Sales est bien celle de la correspondance diplomatique de Mallet du Pan avec le comte de Souza.

constitutionnelle, et qu'on y parviendra d'autant plus facilement que tout le monde est on ne peut plus fatigué de la Révolution, et qu'on passera volontiers par tout pour avoir la paix et la tranquillité. »

Cette note est la dominante, sinon dans le pays entier, du moins dans la capitale. Il ne faut pas, en effet, se méprendre sur les motifs qui font désirer aux Parisiens le rétablissement de la royauté. Ces motifs sont de deux ordres : l'un, d'intérêt, le renchérissement des subsistances et la prochaine impossibilité de s'en procurer avec du papier ; l'autre, de générosité native et d'honneur national, l'impression encore fraîche des crimes et des horreurs révolutionnaires ; mais les vents sont changeants, à Paris plus qu'ailleurs. Que le temps ou les circonstances affaiblissent ces deux courants, et l'on pourra voir la tendance au rétablissement du trône diminuer en proportion. La royauté n'apparaît, en effet, que comme la carte forcée et la seule solution possible à l'état d'anarchie ; mais on la veut appropriée à l'esprit nouveau :

« On l'invoque, non par devoir, non par repentir, non par sentiment, mais par raison. Les monarchiens la veulent pour leur sûreté, pour celle de l'État, et comme nécessaire, non par aucune affection de sentiment, encore moins pour faire plaisir au roi Louis XVIII et aux émigrés. La déclaration de ce prince a produit des effets irréparables : elle lui a aliéné la grande majorité des constitutionnels, qui seuls sont aujourd'hui en état de refaire la monarchie. Un très grand nombre de royalistes, entre autres ceux de la Convention, ne songent plus qu'à donner la couronne à l'un des héritiers de la maison d'Orléans. Les partisans de ce prince grossissent de jour en jour. Les autres royalistes voudraient M. le duc d'Angoulême marié avec Madame Royale. Pas un sur mille ne pense au roi, à son frère, à M. le prince de Condé. Pas un ne veut d'un monarque qui s'est déclaré le roi des émigrés, qui n'a point de parti, et qui repousse ceux qui ne demandaient qu'à devenir ses partisans. »

Mallet du Pan, jugeant la situation dans le champ restreint des combinaisons purement rationnelles et de la politique expérimentale, est bien près, on le voit, de désespérer de la monarchie, en dépit des circonstances favorables qui pourraient en

préparer le retour. Un pessimisme persistant inspire sa correspondance : il est, il faut en convenir, dans la nature des choses. Comment s'attendre à ce que la nation aille au-devant du roi, alors que le roi n'a que la menace aux lèvres et le glaive de la vengeance à la main?...

Cet appareil pourtant n'est pas pour effrayer Joseph de Maistre, pour enrayer son optimisme, on pourrait presque dire son fatalisme royaliste[1]. Alors que l'Observateur génevois gémit que, dérouté par les événements, il est prêt à jeter le manche après la cognée, le philosophe catholique salue de loin le roi comme l'exécuteur des desseins de Dieu qui protège la France, comme le sauveur providentiel qui, une fois sur le trône, démentant les pronostics, déchirant son programme d'antan, ne songera plus qu'à pardonner, à réconcilier et à guérir. En Angleterre, au XVII^e siècle, le retour de la monarchie ne fut marqué que par un cri de joie qui retentit d'un bout à l'autre du royaume : tous les ennemis s'embrassèrent. A quoi tenait ce miracle? A rien, ou, pour mieux dire, à rien de visible : une année auparavant, personne ne le croyait possible. Monk lui-même ne fut qu'un instrument presque inconscient de son rôle. Tout se fit sans effort et comme par enchantement :

« Il en sera de même en France, continue le grand apôtre de la Providence... La France est bien lasse de convulsions et d'horreurs; elle ne veut plus de sang... Après des maux aussi longs et aussi terribles, les Français se reposeront avec délices dans les bras de la monarchie... Le retour à l'ordre ne peut être douloureux, parce qu'il sera naturel et parce qu'il sera favorisé par une force secrète, dont l'action est toute créatrice. On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchirements douloureux, de ces oscillations perpétuelles et désespérantes, une certaine stabilité, un repos indéfinissable, un bien-être universel, annonceront la présence de la souveraineté. Il n'y aura point de secousses, point de violences, point de supplices même, excepté ceux que la véritable nation approuvera; le crime même et les usurpations seront traités avec une sévérité mesurée, avec

[1] *Considérations sur la France.* Œuvres complètes, t. I, pp. 154, 156, 157.

une justice calme qui n'appartient qu'au pouvoir légitime; le roi touchera les plaies de l'État d'une main timide et paternelle. Enfin, c'est ici la grande vérité dont les Français ne sauraient trop se pénétrer : le rétablissement de la monarchie, qu'on appelle contre-révolution, ne sera point une *révolution contraire,* mais le *contraire de la révolution.* »

C'était le roi assagi de la charte que Joseph de Maistre prédisait ainsi du haut de son trépied. Comment Mallet, muni d'une simple lorgnette humaine, l'eût-il deviné dans le roi de Vérone?...

---

# CHAPITRE XVII

## VEILLÉE D'ARMES

Le salon de Mme de Staël. — Legendre dénonce les dîners de l'ambassadrice. — La Convention se cramponne au pouvoir. — Soulèvement de l'opinion. — Le gouvernement conspué au Théâtre-Français. — Recrutement des terroristes. — Les audaces du ci-devant abbé Poncelin de Rochetilach. — Un vote en vers. — Alliance des partis. — En province. — Singulière attitude des royalistes intransigeants. — Les assemblées primaires. — Escamotages électoraux. — Choix réactionnaires. — La Harpe et Rœderer.

### I

Parmi les personnages marquants rentrés à Paris à la faveur de la réaction thermidorienne figurait Mme de Staël; elle venait y rejoindre son mari, l'ambassadeur de Suède. Bien vite elle y rouvrit son salon, qui devint un facteur important dans la politique du jour. Les membres du corps diplomatique, les étrangers de distinction, les hommes de lettres en vue, ce qui constituait, en un mot, le monde élégant et le tout-Paris de l'époque, se donnaient rendez-vous chez l'ambassadrice; les membres de l'opposition y fréquentaient assidûment, et les dîners servaient de prétexte à des menées à peine déguisées dont la Convention prit ombrage.

La presse officieuse dénonça ces réunions comme une véritable conspiration contre la République. L'Assemblée en profita pour revenir sur les mesures de clémence qui avaient rouvert les portes de la patrie à tant d'enfants de la France désireux d'y rentrer :

« On a confirmé la proscription des émigrés, sans distinction, en interdisant au corps législatif de révoquer ou d'atténuer cette mesure. En même temps, on a rendu un décret qui enjoint à tous ceux qui réclament contre la qualification d'émigrés de sortir de Paris et de rester prisonniers dans leurs municipalités respectives. Ces atroces dispositions ont été combattues inutilement. A ce propos, Legendre a fait une sortie nominative contre Mme de Staël. « Je sais, a-t-il dit, que Malouet, Jaucourt « et beaucoup d'autres émigrés de cette espèce sont à Paris. « Ils y sont rappelés par l'influence d'une femme qui, après « avoir écrit pour eux en Suisse, est venue intriguer en leur « faveur. C'est à sa table que boivent et mangent chaque jour « quelques membres du gouvernement. Je me défie des ma- « nœuvres de cette femme, etc. » Le baron de Staël, présent à la séance, n'a pu cacher son embarras et a quitté la salle. »

Mais l'autorité de la Convention était à ce moment si décriée, que les réunions continuèrent de plus belle. Le tonnerre des jacobins ne faisait plus peur :

« La portion des républicains dînant chez Mme de Staël, qui travaille à se concilier les anciens constitutionnels, les patriotes de 1789, continue à demander le rappel en faveur des émigrés de cette classe; nombre d'écrits paraissent sur cette matière. On y désigne sous le nom de *fugitifs* ceux qui abandonnèrent la France depuis le 10 août et le 2 septembre 1792, en les distinguant des *émigrés*, dont la sortie systématique et plus volontaire précéda cette époque, qu'on accuse d'avoir provoqué la guerre, et spécialement d'avoir porté les armes contre la France. La force que regagne le parti constitutionnel, l'influence qu'il aura dans les nouvelles élections, l'appui qu'il reçoit de l'opinion me laissent peu de doute qu'incessamment les fugitifs n'y soient rappelés[1]. »

Mme de Staël, avec un courage et un dévouement qu'il faut reconnaître, se mettait en avant pour rouvrir à ses amis les portes de la patrie; elle passait de plus, — ce qui la rendait tout particulièrement suspecte, — pour être la conseillère des monarchistes constitutionnels, et pour rechercher, dans une

[1] Cf. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. VIII, chap. I, p. 7 et 8.

alliance entre la branche aînée et la branche cadette de la maison de France, la fusion nécessaire entre les temps anciens et les nouveaux.

La Convention, en effet, n'a plus le pays pour elle ; attaquée en haut dans les salons, les cercles et les conciliabules politiques, en bas dans les assemblées des sections, méprisée, bafouée, ridiculisée par la presse, elle se cramponne désespérément au pouvoir. Pour s'y maintenir, elle emploie tous les moyens. Elle tente de se survivre à elle-même en se glissant de force dans la nouvelle Assemblée. Elle redouble de rigueur contre l'opposition conservatrice, qui relève la tête : au peuple elle opposera l'armée, à laquelle elle donne le droit de vote et la sanction des décrets constitutifs. Sera-ce la guerre civile ? Qu'importe, pourvu qu'elle puisse conserver les rênes du gouvernement.

Qui triomphera dans cette partie suprême, d'une poignée de régicides ou de la France voulant se ressaisir et aspirant à un nouvel ordre de choses ? La supériorité de l'une réside précisément dans l'autorité qu'elle détient, dans la pression qu'elle exerce, dans les rouages administratifs qui obéissent à son impulsion, dans l'armée dont elle dispose. L'infériorité de l'autre provient de la dispersion des mécontents, de l'absence d'un programme défini, d'une solution nette et tangible. Qui mettra-t-on à la place de ceux que l'on veut chasser ?

Au 10 août 1792, l'Assemblée était toute prête à recueillir le pouvoir royal expirant. Aujourd'hui, c'est l'inconnu. Pas de mot d'ordre, pas de devise, pas d'homme, pas de drapeau pouvant rallier toutes ces forces éparses qui constituent l'immense majorité de la France :

« Quelque viril qu'ait été le ton des sections, quelque agitation qu'excite dans Paris cette réélection de cinq cents représentants exécrés qui représentent la France *malgré elle,* quelque scandaleux et manifeste que soit un semblable outrage à la liberté élémentaire du peuple, l'intervention des armées et l'audace de la Convention prévaudront, je le pense, sur ce soulèvement de l'opinion. Tous les lâches, tous les incertains, tous les politiques, se rendront à l'avis de celui qui menace... Pour balancer les royalistes et les républicains chancelants, le Comité de sûreté générale vide les prisons, où l'on détenait les terro-

ristes, pour les lancer, avec leurs voix vénales, dans les élections... Introduites dans les dissensions publiques, les armées en deviendront probablement les *dictatrices,* rivaliseront avec le pouvoir civil et ne lui obéiront qu'autant que lui-même obéira à leurs fantaisies et à leurs fureurs. Les Comités se jugent si sûrs de leur fait, qu'ils n'ont pas craint, le 29 août, non seulement de confirmer leur décret de réélection obligée en faveur de cinq cents conventionnels, mais encore d'ajouter que les deux cent cinquante députés restants seraient présentés aux électeurs sur une *liste supplémentaire,* et qu'en cas que l'on ne réélût pas ce nombre de cinq cents, la Convention se chargerait de les nommer elle-même. L'indignation publique est au comble; mais que produira-t-elle?...

« Si la mollesse, la frivolité, la lâcheté, l'égoïsme, la peur et la désunion, promettent un succès certain au plan de la cabale girondine, la division des républicains, même des conventionnels, le désordre affreux des affaires publiques et l'inconsistance des vues, qui enfantent les difficultés, balancent une partie des avantages immenses qu'ont les meneurs. Rien de stable : ce qui est arrêté le soir dans les Comités est réformé le lendemain... »

Il ne subsiste plus qu'une « force d'inertie »; l'administration elle-même ne marche qu'en vertu de la vitesse acquise. Les ressorts de l'autorité sont brisés. Une foule de décrets et d'arrêtés demeurent sans exécution. Le pays voudrait la paix, il la désire et se refuse d'y croire :

« Si l'intérieur est une énigme pour les étrangers, l'étranger est une énigme indéchiffrable pour l'intérieur, même pour les personnes les plus expérimentées. Que des bateleurs, des clercs, des avocats subalternes, placés à la tête d'une nation affamée, chez laquelle le louis d'or vaut au delà de mille francs en assignats, en sachent plus au bout de deux ans que les plus vieux gouvernements de l'Europe, et qu'ils les entraînent, de gré ou de force, à reconnaître la souveraineté d'un comité de régicides, de voleurs et de meurtriers publics : c'est là un spectacle qui en étonnera bien d'autres que la bourgeoisie de Paris.

« Les énergiques, la cabale, les Sieyès, les Louvet, les Chénier ont été inflexibles contre l'arrangement avec les conven-

tionnels sollicité par les républicains moins fougueux et plus politiques. Cependant Mme de Staël, qui ménageait cette conciliation avec Boissy d'Anglas, Tallien, Rœderer et autres de ses commensaux, a du moins obtenu un pis aller. En excluant la masse des fugitifs sortis depuis le 10 août 1792 jusqu'au 31 mai 1793, on fera quelques exceptions individuelles en faveur de ceux qui ne mériteraient aucune faveur devant une assemblée d'honnêtes gens. L'évêque d'Autun, Talleyrand, est le premier sur les rangs; il est digne de cette distinction, qu'il a provoquée par une pétition infâme. Le général Montesquiou l'a imité en procédés et en noblesse de style; tous deux parlent de leur dévouement à la République. Quant au parti La Fayette et Lameth, il paraît décidément proscrit, et, pour ne pas laisser de doute à cet égard, les biens du premier viennent d'être mis en vente publique affichée officiellement[1]. »

A Paris, la fermentation augmente de jour en jour. La guerre est déclarée entre les sections et les Comités. Les deux puissances s'apprêtent à entrer en campagne. Les murs de la capitale sont tapissés de placards où elles s'injurient et se défient « en style amer et sanglant ». Toute la presse, à l'exception de cinq ou six journaux stipendiés, monte à l'assaut de la Convention et surexcite l'esprit public. Les régicides sont dévisagés, dénoncés à la vindicte populaire. « Tallien est signalé à tous les coins de Paris comme *septembriseur;* on a fait imprimer les ordres signés de lui pour payer les égorgeurs à cette époque; la section de l'Unité avait conservé l'original de ces ordres et les a produits. »

L'exemple et le mot d'ordre viennent de la section Lepelletier. Le programme de l'opposition se résume ainsi : paix honorable et reprise des relations diplomatiques avec l'Europe; appel au patriotisme des armées pour éviter la guerre civile; reconnaissance de toutes les créances dont les capitaux ont été versés dans les caisses de l'État; rejet du *Décret additionnel,* et, pour le surplus, acceptation de la constitution.

L'agitation grandit. La Convention est acculée à la nécessité ou de se soumettre, ou de « tirer sur les sections et de les dis-

[1] *Correspondance de Berne,* 25 août, 1er, 8 septembre 1795.

soudre la baïonnette à la main ». Il est facile de prévoir qu'elle ne reculera pas devant la force; car elle joue son va-tout, et, si elle faiblit, « elle aura fini pour jamais son exécrable règne. » Le déploiement de troupes auxquelles elle a recours n'intimide point pourtant les Parisiens. Vainement fait-elle entrer quinze cents hommes aux Invalides et approcher des barrières quatre-vingt-dix-neuf corps de cavalerie. Vainement remplit-elle la capitale « de coupe-jarrets et de figures patibulaires » recrutées un peu partout, dans les prisons ouvertes, dans les cours des miracles des départements et même de l'étranger. Paris conspue les députés, couvre de boue les affiches officielles, pourchasse les terroristes, siffle la *Marseillaise*. A la section du Théâtre-Français, autrefois la pire de Paris, quatre-vingt-dix-neuf voix s'étant prononcées pour la réélection, un citoyen s'écrie, aux applaudissements frénétiques de l'auditoire : « Qui osera défendre une assemblée où il n'y a d'irréprochable que la sonnette du président? » Seule la section des Quinze-Vingts ou de Santerre a accepté à une très faible majorité le Décret additionnel; mais bientôt, honteuse de son isolement et repeuplée de bons citoyens, elle adhère au programme des autres sections et leur envoie des délégués.

Dans certaines, on ne se gêne pas pour demander un roi. Les suffrages ainsi formulés sont reçus et comptés comme les autres; mais le mot d'ordre est d'accepter la constitution : « Les quatre cinquièmes des approbateurs ne regardent cette acceptation que comme un moyen de renverser la Convention, et par suite la République. »

Le plébiscite en cours va être en quelque sorte un referendum national, la ratification, accordée ou refusée par le pays, des deux journées du 10 août 1792 et du 21 janvier 1793. Si le vote est libre, le résultat ne saurait être douteux; mais le sera-t-il? Les Comités ne négligeront rien pour triompher; c'est pour eux, au sens propre du mot, une question de vie ou de mort :

« Leur projet est de faire réélire *tout ce qui a voté la mort de Louis XVI et déterminé le* 10 *août*. C'est précisément ceux-là que Paris veut écarter à tout prix. Si l'on réussit, la République est finie; pas un conventionnel n'en doute. »

Aussi bien un véritable affolement règne-t-il au sein des Comités. Ceux-ci se défendent avec l'énergie du désespoir :

« Démonstrations militaires, menaces, décrets tyranniques, défense aux assemblés de communiquer entre elles, défense aux maîtres de poste de donner des chevaux, refus des passeports, prohibition de tout commerce entre Paris et les armées, falsification de procès-verbaux, multiplicité de libelles, d'affiches sanguinaires, d'adresses calomnieuses, accusations répétées de royalisme contre les sections, efforts pour les entrainer à des excès, appels aux terroristes caressés, loués et payés, mensonges effrontés, artifices, tout a été mis en œuvre et a échoué dans la capitale[1]. »

On va jusqu'à proposer de transférer hors de Paris le siège du gouvernement. Les chefs sentent que leur vie tient à un cheveu. « Deux d'entre eux, avouant, le 10 septembre, leur embarras à un des correspondants de Mallet, lui dirent qu'on était dans l'impuissance « de soutenir plus longtemps la guerre « et de nourrir Paris aux frais de l'État. Les armées sont lasses ; « elles ont perdu leur énergie ; on ne peut plus suffire à leur « dépense. »

## II

Tandis que les sections manifestent avec calme, fortes de leur entente et soutenues par le peuple, la Convention, effrayée, multiplie ses séances, fomente des troubles pour faire agir les troupes, et cherche des diversions : le clergé en fait les frais. De nouvelles rigueurs sont décrétées contre lui... Le phénomène se reproduira souvent dès lors : aux heures de crises parlementaires, plus d'une fois, la religion et ses ministres seront jetés en pâture aux appétits des factions par les gouvernements désemparés... Cette fois, le peuple de Paris trouve la bouchée insuffisante. La Convention a beau remplir ses tribunes « de gueux et de furies », comme au temps de Robespierre...; les « coquins sans feu ni lieu » honteusement chassés des sections

[1] *Correspondance de Berne*, 25 août, 1er, 22 septembre 1795.

ont beau venir chercher asile et demander protection à l'Assemblée; le président Chénier a beau recevoir avec distinction les « buveurs de sang », leur faire les honneurs de la séance et leur promettre justice, rien n'intimide Paris. Le déchaînement de l'opinion est tel que les plus lâches, se jugeant sûrs du lendemain, crient anathème aux conventionnels :

« L'esprit qui a généralement régné semblerait présager à la Convention le même sort que les assemblées des bailliages, en 1789, présagèrent à la cour de Versailles et, par le même moyen, l'exercice de la souveraineté du peuple et l'ambition des aspirants au futur corps législatif.

« Votre Excellence prendra une idée de l'effervescence des sentiments et de la sécurité qui l'accompagne, lorsque je lui dirai que le ci-devant abbé Poncelin de Rochetilach, à moi connu pour un poltron qualifié, propriétaire et co-rédacteur de trois feuilles très répandues : le *Courrier républicain,* la *Gazette française* et le *Courrier français,* feuilles dans lesquelles Poncelin s'agenouillait autrefois devant Robespierre, a osé imprimer une adresse aux assemblées primaires dans laquelle il dit :

« Prononçons-nous! Que la Convention parte, ou qu'elle dé-
« clare solennellement qu'elle n'est plus qu'une assemblée
« tyrannique et rebelle, — qu'on ne dise pas que je prêche la
« révolte; — ne voyons-nous pas, au contraire, que c'est la
« Convention elle-même, ou du moins que ce sont ses meneurs
« qui sont en révolte? Voyez l'insolence avec laquelle les Le-
« gendre, les Tallien, calomnient les sections de Paris. Voyez
« comme le gouvernement, environné des coupe-jarrets du
« 2 septembre, arrête les communications du souverain. Voyez
« l'impudence avec laquelle on proclame à la tribune des résul-
« tats de scrutin, sans qu'il ait été pris aucune précaution pour
« en contrôler l'authenticité[1]... »

« Dans le dépouillement d'un des scrutins de Paris, on a trouvé les vers suivants, qui disent tout :

Quand la minorité cruelle et sanguinaire
Nous donnait la famine et les fers et la mort,
La majorité laissait faire... »

[1] *Correspondance de Berne*, 13, 19, 22 septembre 1795.

Au dire de Mallet, jamais la République n'a été plus près de sa perte; et si, de l'extérieur, au lieu d'entasser fautes sur fautes et maladresses sur maladresses, les puissances et la cour de Vérone savaient manœuvrer habilement, la royauté serait à la veille d'être rétablie, mais pas une royauté telle que la conçoivent et que la voudraient les émigrés :

« L'extrême importance de ce moment n'a été ni prévue ni sentie en Europe. Si les cabinets eussent suivi et étudié exactement l'anatomie morale de Paris depuis six mois, il était en leur pouvoir de rendre décisive l'impulsion actuelle, qui peut-être n'engendrera que de nouveaux malheurs. Ceci est l'époque la plus grave de la Révolution : le procès de la République ou de la monarchie y est attaché... »

C'est précisément le secret de la concentration républicaine qui s'est effectuée entre les comités girondins et thermidoriens, les jacobins, les terroristes et les septembriseurs. Tous veulent conserver la forme actuelle du gouvernement; or ils sentent que la cause de la République est perdue, si la fusion proposée comme remède par le décret additionnel ne peut pas se produire et si le pays est maître de parler librement. « Vous n'aurez point de République, disait l'un d'eux à un correspondant de Mallet, si le décret des deux tiers est rejeté par les assemblées primaires. » Ce pronostic est placardé comme un épouvantail dans les proclamations officielles sur les murs de Paris; mais Paris en a pris son parti et fait bon marché d'une république représentée par de tels hommes. Il ne sait encore exactement s'il veut un roi; mais qu'un roi se présente sur le Pont-Neuf, qu'il se fasse la tête du Béarnais; qu'il se dise que Paris vaut bien le sacrifice d'une couleur, et que de son cheval blanc il montre aux Parisiens le drapeau tricolore, le peuple, y compris la populace des faubourgs, criera allègrement : « Vive le roi!... »

En province, il y a moins d'effervescence. La lassitude et la passivité dominent :

« Les assemblées rurales ont été généralement peu nombreuses. Les gens de la campagne sont assez indifférents à ce qui se passe, pourvu que, sous un régime quelconque, ils continuent à vendre les denrées fort cher, à n'acquitter ni impositions, ni dîmes, ni droits féodaux, et à ne plus essuyer de

réquisitions. Cependant le décret récent, qui ordonne l'exécution rigoureuse de celui relatif à la levée de la moitié de l'impôt en nature, vient d'irriter les villageois, et la presque universalité des départements. Seine, Oise, Marne, Loiret, Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Yonne, Somme, Aube, c'est-à-dire tout ce qui environne Paris sur un rayon de cinquante lieues, a imité l'énergie de la capitale.

« Les villes de Versailles, Meaux, Melun, Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye, Nemours, Dourdan, Sens, Auxerre, Amiens, Orléans, Chartres, Provins, Strasbourg, Troyes, Tours, Metz, Blois, Calais, ont rejeté la réélection des cinq cents de haute lutte. Rouen, où les terroristes ont été remis sur pied et où les honnêtes gens se sont écartés, l'a acceptée; mais la fermeté de Paris a réveillé cette ville, où, le 18, se déclarait la plus forte agitation. Dijon, Grenoble, La Rochelle, les villes éloignées du centre, plus faciles à séduire, ont été de même, par les soins des Comités et encore plus par l'insouciance des gens paisibles, livrées aux acceptants. »

Mais qu'importe que la Convention ait la majorité dans le reste du pays? Si elle a Paris contre elle, elle est irrémédiablement perdue :

« La capitale connait trop bien la servilité, l'ignorance, la couardise des provinces, pour douter qu'elles ne se rétractent bien vite si Paris maintient sa contenance et si la Convention chancelle. Il ne faut jamais compter les provinces éloignées dans les calculs, quoique les émigrés et les étrangers étayent toujours les leurs sur cette prétendue opposition des départements à la capitale. »

C'est donc Paris qui est le véritable champ de bataille, et les positions des deux armées s'y dessinent nettement.

L'une et l'autre acceptent la constitution :

« Elle a été assez généralement adoptée dans la plupart des sections, et dans nombre de cantons plusieurs voix ont demandé un roi. Ces votes ont été reçus, accueillis et comptés comme les autres : personne n'en a murmuré. Il est très remarquable que là où les régicides ont vu rejeter le décret des deux tiers, ils ont refusé la constitution : preuve évidente de l'opinion où ils sont que le nouveau corps législatif rétablira la monarchie. »

Les royalistes, eux aussi, se rallient à la constitution nouvelle. Cette attitude, condamnée par les énergumènes de Coblentz et de Vérone, est, aux yeux de Mallet, la seule possible, la seule que puisse suivre utilement le parti conservateur pour défendre les grands intérêts sociaux qui lui sont confiés. « Cette vue, dit-il, est sage, politique, adaptée à la crainte universelle qu'on a des secousses sanglantes et de nouvelles révolutions. » Tout l'espoir des défenseurs de l'ordre réside dans la nouvelle Assemblée; si elle est bien composée, elle fera un appel au pays au sujet du rétablissement de la monarchie, en haine des maux que la République a provoqués, et pour en prévenir le retour.

Ce parti est composé d'anciens constitutionnels, révolutionnaires de 1789, partisans de la monarchie limitée, membres royalistes de la législature de 1791 écrasés par la faction de la Gironde; il compte dans ses rangs Dumas, ancien aide de camp de La Fayette, Quatremère de Quincy, Chéron, Gourguerau, des Faucherois, Pouchet, Ladevize, Lacretelle, et tout un état-major de « bons esprits, pleins de courage », auxquels sont venus se joindre « des républicains politiques qui aperçoivent le vent tourner à la monarchie », tels que Rœderer, La Harpe, l'Espagnol Marchena, le général Servan, et des révolutionnaires assagis, devenus des aristocrates relatifs, tels que Lanjuinais, La Haye, Fermont, Henri La Rivière, Dunant, Lesage (d'Eure-et-Loir), Saladin et Mercier.

L'alliance républicaine a, de son côté, pour leaders Tallien, Legendre, Fréron, Barras, Bourdon de l'Oise, Sevestre, Merlin, les deux Goupilleau, Delmas, Guyonnard, Louvet, Cambacérès; de telle sorte que, comme en 1792, deux grands partis se retrouvent aux prises : le parti républicain et le parti monarchiste constitutionnel. On peut considérer comme un auxiliaire de celui-ci le « tiers parti », que dirigent Boissy d'Anglas, Pelet de la Lozère et quelques autres :

« Il est beaucoup plus rapproché des monarchistes que des cinq cents; mais il craint une réaction monarchique trop rapide et trop forte. Il entend protéger le vœu de la majorité au sujet du droit réélectif; mais il exige que ce vœu soit légal, vérifié, authentiqué en bonne forme... Ce parti, plus politique que celui

des monarchistes, semble se ménager pour se déclarer à propos, suivant l'inclination de la balance.

« Boissy d'Anglas est cependant confondu dans l'anathème lancé par les cinq cents contre Lanjuinais, Saladin et La Rivière. Il jouit de quelque estime; il a de l'ambition et du courage, une santé faible et peu de fortune; de l'âge de quarante-deux ans. Henri de La Rivière a de l'énergie. Il n'est point riche; il est un des plus actifs directeurs de la section de Lepelletier, régulateur de toutes les autres. Marchena est aussi un des actifs du parti; c'est un petit homme de vingt-cinq ans, très ardent, factieux, royaliste par circonstance, après avoir été républicain comme Brissot, son ami. Il est plein d'ambition et a quelques moyens personnels pour les chefs. »

Telle est la situation politique de la France à cette veillée d'armes. Elle absorbe tous les esprits. « Personne ne songe ni à la Vendée, ni au passage du Rhin, ni aux étrangers. » L'armée républicaine vient pourtant de remporter de nouveaux succès et poursuit les Autrichiens l'épée dans les reins :

« L'état des choses est très critique sur le Rhin, dont le passage s'est effectué sur la ligne de démarcation et même sur le territoire prussien. M. de Clairfait rassemble trente-cinq mille hommes découragés sur la Lann. On déménage Francfort. Les Français menacent de passer le Rhin en plusieurs endroits. Ils ont sommé Manheim de livrer passage et accordé six jours; on ne doute point que, pour sauver cette ville, le passage ne soit consenti. Alors l'armée autrichienne sera coupée, peut-être en trois, en quatre endroits, et, avec l'esprit qui y règne, je doute peu qu'elle n'abandonne les cercles du haut Rhin, de Franconie, pour se retirer dans la Souabe et sur le Danube. »

Au lieu d'aller au-devant de nouvelles défaites et d'entretenir une guerre civile en Vendée, les puissances eussent été mieux inspirées en secondant le mouvement des Parisiens, qui demain peut-être seront les maîtres. Et s'ils l'emportent sur la Convention, Mallet se flatte, non sans une certaine dose d'optimisme, que toutes les conquêtes seront restituées, la paix faite, la monarchie rétablie et la Révolution terminée :

« Quiconque verserait dans ce moment un million d'écus ou de livres seulement dans Paris, sans se montrer, et laissant

faire les ouvriers en chef des sections, renverserait la République. Un des principaux et des plus actifs conducteurs du mouvement parisien m'écrit dans ce but les choses les plus fortes et les plus démonstratives. La Convention a seule les grands moyens : l'argent et le pouvoir. Avec l'argent seul et des pamphlets, son pouvoir serait bientôt anéanti... Un million dans cette conjoncture en épargnerait trois cents qu'il faudrait dépenser en hostilités inutiles. »

Mais la Convention s'est juré de triompher coûte que coûte, et elle déploie une sombre énergie, une « infernale activité » à s'en assurer les moyens. Dans la rue, elle oppose au peuple de Paris les terroristes embauchés au dehors ; s'il le faut, elle fera donner l'armée :

« Pendant ces préparatifs, les sectionnaires font de beaux discours, de belles affiches, de beaux arrêtés, traitent et résolvent les questions politiques du moment avec autant de méthode qu'on en verrait dans une académie... Toute la force morale est à eux ; mais je ne vois aucune force physique : nul chef, nul ralliement militaire. J'ignore s'il est formé quelque plan défensif, et j'ai tout lieu de craindre, d'après la connaissance que j'ai de Paris, que, si les brigands prennent leur massue et frappent, on ne leur oppose aucun effort simultané. Le problème me paraît donc consister à savoir si les Comités oseront ou non lancer leurs septembristes sur les sections et décider la partie à force ouverte ; car ils succomberont, je le présume, si le combat continue à se prolonger en débats d'opinion, de délibérations, de scrutins, de résistance morale et politique[1]. »

Chaque parti suppute ses chances et se prépare à toutes les éventualités. La Convention a tout prévu. Trois genres de vote peuvent être émis par les assemblées primaires : ou l'acceptation formelle et spécifiée de la constitution et du décret des cinq cents, ou l'approbation de la constitution et le refus du décret, ou une simple approbation de la constitution sans explication quant au décret. Le gouvernement émet d'avance la prétention d'assimiler ces derniers votes à ceux de la première catégorie, ce qui, en toute hypothèse, lui assurerait la majorité. « Une

[1] *Correspondance de Berne*, 22, 29 septembre 1795.

escobarderie si grossière n'a pas même abusé les crocheteurs. » De toutes parts l'on s'est élevé et l'on a protesté contre cette confusion artificieuse, et les sections ont déclaré qu'elles ne la reconnaissaient point et considéreraient les votes comme nuls, ou tout au moins comme sujets à interprétation, de la part des assemblées primaires. Elles émettent de même la prétention de ne pas être liées par la majorité, au cas où elle serait favorable au décret additionnel. Si la majorité suffit, en effet, à déterminer la loi, il serait absurde qu'elle s'attribuât le choix des représentants du peuple, puisque le droit d'élection n'est point collectivement national, et qu'il n'appartient pas à Lyon, à Marseille et à Rouen réunis de décider, par exemple, que Paris élira tels ou tels députés.

## III

Les Parisiens se complaisent à discuter ces graves problèmes en attendant les résultats du plébiscite, et Mallet ajoute finement :

« Si ces discussions étaient agitées et à juger par-devant un tribunal de *Montesquieux*, Paris gagnerait vite son procès ; mais je crains fort qu'une autre justice ne soit employée, et que les sections ne mollissent ou ne faiblissent devant elle. Je me rappelle avec effroi la ressemblance de ce moment-ci à ceux de juin et juillet 1792, où la grande majorité de Paris et soixante-treize départements vouaient à l'exécration la République, qui n'exista pas moins au 10 août. Il est vrai qu'alors la populace entière se joignait aux jacobins et que ceux-ci étaient encore entiers, au lieu qu'aujourd'hui la multitude partage peu les fureurs de ces derniers, d'ailleurs affaiblis et privés de leur ancienne organisation. »

Chose singulière, dans ce conflit entre Paris et la Convention, les royalistes intransigeants et les émigrés, plutôt que de favoriser l'avènement de la monarchie constitutionnelle, seraient prêts à donner la main à leurs pires ennemis :

« Les observateurs attentifs ont aperçu, du 19 au 23 septembre, quelques *vacillations* dans la partie moins royaliste des

sectionnaires réunis ; elles ont été le fruit de l'*inconsidération* fougueuse de quelques jeunes aristocrates et de quelques pamphlétaires écervelés, qui sont venus mêler le style de Coblentz aux invocations à la souveraineté du peuple. Ils ont même proposé des mesures extravagantes dans la circonstance, qui ont renouvelé le préjugé qu'ils étaient d'intelligence avec les jacobins et les étrangers pour faire avorter tout rétablissement de monarchie tempérée. Les libellistes de la Convention ont saisi ces imprudences ; on peut juger du parti qu'ils en ont tiré. Il est certain qu'un très grand nombre d'émigrés font publiquement des vœux contre Paris. Ces propos sont recueillis, amplifiés, transmis aux journaux de la capitale. J'ai vu dernièrement proposer sérieusement de traiter avec les jacobins, pour refaire le roi par leur moyen et aux dépens de leurs antagonistes. »

Préférer le triomphe de ses pires ennemis à celui de ses alliés naturels, coupables de clairvoyance et suspects de modération : c'était la devise de l'école qui tenait ses assises au delà des frontières, et n'était pas sans ramifications à l'intérieur. Les illusionnés qui la composaient durent apprendre avec une secrète satisfaction que la province, l'emportant sur Paris, se prononçait en faveur des régicides :

« Toutes les sections de Paris, excepté celle des Quinze-Vingts, dit M. Thiers, acceptèrent la constitution et rejetèrent les décrets. Il n'en fut point de même dans le reste de la France. L'opposition, comme il arrive toujours, était moins ardente dans les provinces que dans la capitale. Les royalistes, les intrigants, les ambitieux, qui avaient intérêt à presser le renouvellement du corps législatif et du gouvernement, n'étaient nombreux qu'à Paris ; aussi, dans les provinces, les assemblées furent-elles calmes, quoique parfaitement libres ; elles adoptèrent la constitution à la presque unanimité et les décrets à une grande majorité[1]. »

S'il faut en croire Mallet, qui parle chiffres en main, le vote de la France n'aurait pas eu pareille signification et devrait même être interprété, en le prenant dans son ensemble, comme hostile à la Convention :

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. VIII, chap. I, p. 25.

« Dans la séance du 23 septembre, le Comité des décrets a donné le prétendu résultat du dépouillement des scrutins des assemblées primaires. 6337 assemblées ont formé un total de 958000 votants, dont 914000 ont accepté la constitution et 41000 l'ont rejetée. De ces 958000 votants, 270338 seulement ont opiné sur le décret réélectif *formellement* (2000 assemblées n'ayant prononcé aucun vœu à ce sujet). 167258 votants ont accepté le décret, et 95373 l'ont rejeté. Le rapporteur avait à peine fini de lire, que le Comité a proposé de déclarer que le décret réélectif, ainsi que la constitution, avaient force de loi, et que les électeurs seraient tenus de s'y conformer. La Montagne, les tribunes, les espions, les coupe-jarrets du gouvernement, ont rempli la salle de cris d'allégresse. Quelques membres sages, entre autres Pelet de la Lozère, ont essayé de réclamer contre la précipitation de ce décret et le peu d'authenticité de ce rapport. L'Assemblée s'est levée avec fureur pour le confirmer, à l'exception de trente ou quarante membres, qu'on n'a jamais voulu entendre. Ordre immédiat de proclamer sur-le-champ ce décret dans Paris. »

Ainsi, les volontés de la France auraient été sophistiquées, et « l'impudence de ce recensement frauduleux » éclaterait à tous les yeux :

« A Paris seul, 81000 votants ont rejeté le décret réélectif; il l'a été par une pluralité au moins aussi considérable dans le département et dans celui de Seine-et-Oise. Comment donc ne se trouve-t-il que 95000 refusants dans la *France entière?* Ensuite, sur un million de citoyens assemblés, à peine *le tiers* a voté sur le décret, et *un neuvième* seulement l'a accepté d'une façon formelle. Et voilà ce que la Convention appelle la *volonté générale*, et le titre dont elle se prévaut pour se perpétuer[1]!

« Il n'est point de pratiques, d'intrigues, de fraudes, de moyens, que la faction des cinq cents n'ait employés pour se procurer une majorité *illusoire*. L'escobarderie si grossière de son rapport sur le dépouillement des scrutins a universellement révolté; les sections de Paris ont démontré le dol et fait afficher les preuves de leurs démonstrations. Les papiers publics sont

[1] *Correspondance de Berne*, 29 septembre, 2, 6 octobre 1795.

journellement chargés des réclamations d'assemblées primaires qui dénient le vœu que leur prête la Convention. Enfin l'on m'instruit authentiquement que les rétractations pleuvent chaque jour au Comité des décrets... »

Malgré la pression exercée et dans la mesure du possible, le pays avait, en effet, dans bien des collèges, choisi ses délégués parmi des individualités qui, depuis les débuts de la Révolution, étaient exclues des Assemblées :

« Un grand nombre d'électeurs de 1789, d'anciens administrateurs, de magistrats, de notaires considérés et de gens connus par un antirépublicanisme plus ou moins fort, sont nommés électeurs du moment. On remarque, non sans surprise, parmi eux le marquis de Gontaut, secrétaire de la section de la place Vendôme; M. d'Ormesson, contrôleur général; M. de Vaudeuil, maître des requêtes; M. Garnier, ancien conseiller au Châtelet; les royalistes les plus prononcés de l'Assemblée législative, des écrivains distingués, tels que Morellet et Sicard. En un mot, il est remarquable de voir, à côté d'une Convention de sac et de corde, s'élever un corps électoral composé de personnes ou de nom, ou de fortune, ou d'éducation, et l'antipode des conventionnels par leur état, leurs mœurs, leurs principes, leur conduite politique. »

Dans le nombre se trouve encore La Harpe :

« L'académicien devenu royaliste de républicain décidé et d'athée dévot, tant le propre des révolutions violentes est de bouleverser la raison et le sentiment. Enfermé six mois sous Robespierre, La Harpe fit dans sa prison un hymne en l'honneur de la divinité. Une femme, captive comme lui, lui fit lire l'*Imitation de Jésus-Christ*. Depuis son élargissement, il a fait son étude d'Abbadie, de Clarke et d'autres théologiens fameux; il fréquente la messe tous les deux jours, il a pris un confesseur, et a travaillé infatigablement contre les cinq cents et la Convention dans la section de la Butte-des-Moulins. »

Élu aussi, Rœderer, dans lequel Mallet voit un fantoche politique qu'il déchire à belles dents :

« Rédacteur du *Journal de Paris*, ancien conseiller au parlement de Metz, ensuite procureur général au département de Paris, alternativement constitutionnel et jacobin, républicain

et royaliste, il avait les plus hautes prétentions : il écrivait, il clabaudait contre le décret des cinq cents, espérant par là arriver au corps législatif, lorsque le Comité des onze a divulgué que le projet de réélire les deux tiers de l'Assemblée lui avait été donné par Rœderer, et que ce dernier lui avait déclaré que sans cette mesure la République était perdue, et que lui personnellement se sauverait en Amérique. Au moment où il a vu l'opinion prononcée contre ce décret, il s'est mis à le combattre plus fort qu'aucun autre. Ce Rœderer est le plus faux, le plus fripon, le plus lâche, le plus pervers de tous les hommes. »

---

# CHAPITRE XVIII

## LE 13 VENDÉMIAIRE

La section Lepelletier. — Son adresse au peuple français. — Le meeting du 4 octobre. — Hostilités imminentes. — Le général Menou et le député Delmas. — Vaines sommations. — Guerre civile et combats de rue. — Danican et le chevalier de la Fond. — Qui a tiré le premier? — Victoire de la Convention. — Les représailles. — Pronostics de Mallet du Pan. — Réaction probable. — Les antipodes du nouveau corps législatif.

### I

Le caractère dominant du 13 vendémiaire a été, ainsi que l'a dit M. de Tocqueville, l'avènement du militarisme, la substitution de l'armée au peuple pour les œuvres violentes de la politique intérieure. Le résultat principal de cette journée fut de diminuer encore les chances de restauration de la royauté, d'accuser en même temps la fragilité du régime républicain, et de préparer les voies à la dictature[1].

La section Lepelletier, à Paris, était devenue le centre et le foyer de la résistance. En réponse au décret de convocation des électeurs du second degré, elle fit afficher la proclamation suivante, dont Mallet du Pan transmit aux puissances une copie intégrale, dans sa dépêche du 6 octobre 1795.

En voici le texte :

[1] Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains*, p. 62 et suiv.

*Réponse à la proclamation de la Convention nationale, du 3 vendémiaire, par l'assemblée primaire et permanente Lepelletier.*

« Sans remonter à des époques plus éloignées pour vous répondre, sans rappeler les témoignages de reconnaissance que vous nous avez prodigués pendant la lutte pénible que nous avons soutenue depuis le 9 thermidor contre les brigands et les assassins de germinal et de prairial, nous ne citerons que ce qui se passe depuis la convocation des assemblées primaires.

« Qu'avez-vous fait? Vous avez attenté à la souveraineté du peuple par vos décrets des 5 et 13 fructidor. Par celui du 21 du même mois, vous avez renouvelé le même attentat; vous nous avez investis de troupes pour nous effrayer; vos comités ont vomi dans la société tous les agents et les suppôts de la Terreur; vous avez applaudi à votre barre leurs pétitions incendiaires; vous leur avez donné asile dans vos tribunes. Ils ont comprimé par leurs vociférations ceux de vos collègues qui auraient eu le courage de dire la vérité; vous avez disséminé, placardé, répandu partout les calomnies les plus atroces contre les Parisiens; vous nous avez ôté tous moyens de répondre et d'éclairer les départements, en interceptant les communications. Vous avez marqué des victimes dans des journaux stipendiés; vous renouvelez les proscriptions de Marat, des montagnards, en désignant tels ou tels individus au poignard; vous avez trompé vos commettants en vous attribuant la majorité sur le décret des deux tiers, en proclamant les vœux de la France, quand deux mille assemblées primaires ne se sont pas prononcées encore, en comptant pour la majorité des Français à peine la cinquième partie des votants de la nation. Tous ces faits sont constants; un cri général s'élève pour vous accuser.

« Quelle a été, au contraire, la conduite des assemblées primaires?

« Partout le spectacle imposant d'un grand peuple, pénétré de ses droits et de sa dignité, délibérant avec calme sur ses intérêts les plus chers, acceptant à l'unanimité un gouvernement

nécessaire, repoussant à la même unanimité une usurpation criminelle.

« Vous osez traiter d'intrigants, d'anarchistes, d'assassins, les hommes que nous venons d'honorer de notre confiance; mais jetez les yeux sur vous-mêmes. Vos vêtements sont teints du sang de l'innocence; des milliers de vos commettants égorgés, des villes détruites, le commerce anéanti, la probité proscrite; l'immoralité, l'athéisme, le brigandage divinisés; la famine et l'anarchie organisées; le trésor public dilapidé : voilà votre ouvrage.

« A-t-on poussé dans nos assemblées un seul cri de sédition? S'est-il fait entendre un seul accent désorganisateur?

« Toutes les voix s'élèvent contre une tyrannie trop longue, que nous ne voulons plus souffrir.

« Tout ce que nous avons fait, la justice, les principes, la raison, nous donnaient le droit de le faire; et si les représentants n'ont pas su mourir à leur poste lorsque la patrie était en danger, les représentés sauront y mourir, s'il le faut, pour maintenir leurs droits.

« Vous nous rendez responsables de la sûreté de vos personnes; chassez donc ces terroristes que vous ne cessez de rallier autour de vous, et n'espérez rien de nous tant qu'ils seront les maîtres de votre enceinte. Il ne peut y avoir de patrie entre les victimes et les bourreaux.

« D'ailleurs, peut-on être responsable d'un dépôt dont on n'est pas chargé?

« Vous êtes investis de gendarmes, vous avez formé une légion de police; tout l'appareil de la force est réuni autour de vous. Celui qui craint dans une pareille situation, ou juge du mal qui peut lui arriver par le mal qu'il a fait lui-même, ou sent qu'il exerce un pouvoir qui ne lui appartient plus.

« Mais les soupçons odieux que vous rejetez sur nos assemblées primaires ne sont qu'une perfidie de plus; car vous savez bien que ceux qui ont été si longtemps sous le couteau des assassins, et qui ne cessent de réclamer leur punition, ne peuvent ni ne voudront jamais les imiter.

« L'assemblée primaire de Lepelletier a arrêté que la présente déclaration sera imprimée, publiée, affichée, envoyée aux

quarante-sept assemblées primaires de Paris, aux départements et aux armées[1]. »

Dès lors les événements se succèdent avec une foudroyante rapidité, et les dépêches de Mallet, semblables à des bulletins de bataille, en reproduisent la physionomie fiévreuse avec une sorte d'harmonie imitative.

Le 9 octobre, il écrit :

« Le 4, la crise de Paris est parvenue à sa maturité. En vertu d'un arrêté de la section Lepelletier, adopté par la grande majorité des autres sections, le corps électoral s'est assemblé, le 4 au matin, dans la salle du Théâtre-Français, sous la présidence de M. le duc de Nivernais, comme doyen d'âge et électeur de la section de Luxembourg. La veille, la Convention, en se déclarant permanente, avait défendu cette réunion des électeurs et ordonné aux sections de se séparer. Celles-ci ont pris les dispositions civiles et militaires nécessaires à la protection du corps électoral. De leur côté, les comités se préparaient à emporter l'obéissance par la force.

« Plus d'un tiers de la Convention a déserté la salle au moment où l'on a décrété la permanence. Depuis huit jours, vingt-deux députés marquants avaient donné leur démission. La division est très prononcée. Sieyès et les meneurs projettent d'empêcher la formation et les opérations des corps électoraux. Les troupes restent passives et incertaines. Paris continue à être dans la sécurité à leur égard. Les sections étaient très électrisées le 3. Ce courage et cette union se seront-ils soutenus à l'heure du danger?... Un coup de main de part et d'autre décidera du sort de la France et de l'Europe. Un quart d'heure d'audace supérieure finira la Convention ou les sections. »

La bombe a éclaté. Le coup de force attendu est un fait accompli. Mallet ignore encore le dénouement de cette nouvelle tragédie de la Révolution. Ses informations ne vont pas au delà du 5 octobre, à midi. Le 12, il reprend son récit avec plus de crainte que d'espérance :

« Nonobstant le décret rendu le 3, les sections restèrent

[1] L'exemplaire transmis par Mallet du Pan porte la mention suivante : « Au rédacteur du *Courrier républicain*, Saint-Denis, 4 vendémiaire. »

assemblées ce jour-là, ainsi qu'un grand nombre d'électeurs réunis au Théâtre-Français. Le décret fut proclamé dans la soirée, aux huées et aux sifflets de la multitude, malgré une escorte de dragons qui accompagnait les hérauts. Électeurs et section du Théâtre-Français n'en restèrent pas moins en permanence, jusqu'au moment où ils furent informés qu'on marchait sur eux des Tuileries. A deux heures du matin, les électeurs et les sectionnaires déjà retirés, Legendre arriva au Théâtre-Français avec quinze cents hommes, commandés par le général Miranda, et quatre canons. Il ne trouva plus que le concierge et la sonnette, et revint à la Convention.

« Tout avait encore une apparence de calme dans la matinée du 4 ; cependant nombre de sections étaient assemblées. Celle de Lepelletier, dont la conduite passera à la postérité, arrêta de faire prendre les armes pour soutenir la convocation du corps électoral et la liberté des assemblées primaires. De leur côté, les comités conventionnels firent rassembler et armer les terroristes sur la terrasse des Feuillants ; on leur distribua des cartouches ; on alla chercher trois à quatre cents scélérats dans les cachots de Bicêtre pour grossir ce bataillon. La Convention approuva tout. On s'aperçut néanmoins que cet armement indisposait la troupe de ligne, mécontente de se voir associée à de pareils brigands : il produisit dans Paris la sensation la plus forte et la plus défavorable à la Convention. La section Lepelletier fut aussitôt en armes, et les autres sections se préparèrent à l'imiter.

« Les comités mandèrent le général Menou, commandant de la force armée. On lui ordonna de se faire suivre par la troupe de ligne, de marcher sur la section Lepelletier et de la sommer de désarmer. Deux membres du Comité de sûreté générale l'accompagnèrent et furent envelopper la section, à la tête de six cents hommes d'infanterie, de trois cents dragons et hussards, et du canon.

« On s'approcha de part et d'autre jusqu'au croisement des baïonnettes. Delmas, l'un des députés, lut la loi, somma la section de désarmer et de lui abandonner son poste, et ne lui donna que dix minutes pour se décider. L'état-major de la section, après un instant de délibération, répondit que la section,

unanime, resterait en armes, et qu'elle repousserait la force par la force. Le moment était décisif; les conventionnels le laissèrent échapper.

« Menou s'opposa à l'avis de faire feu, par le motif qu'il n'était pas sûr de sa troupe, qu'il y avait eu des embrassements entre les soldats et les factionnaires, et que les premiers auraient désobéi. Quoi qu'il en soit, Delmas s'amusa à parlementer une heure entière. Il offrit de faire retirer sa troupe et les sectionnaires simultanément; nouveau refus de la section, qui insiste sur l'évacuation de son territoire. Menou s'offre pour otage de l'évacuation, pourvu que cette mesure soit respective et que la section désarme; nouveau refus, non moins énergique.

« Pendant ce temps, les sections voisines du Mail, de Brutus, du Contrat-Social, instruites de la position de celle de Lepelletier, faisaient battre la générale, malgré la loi récente, qui le défend sous peine de mort, et à dix heures du soir, le 4, ayant réuni un corps d'armée de vingt-cinq mille hommes, elles firent savoir à Lepelletier qu'elles marchaient à son secours. Alors de cernants les conventionnels allaient devenir cernés eux-mêmes. On ordonna la retraite; elle se fit heureusement. Plusieurs dragons et hussards passèrent aux sections, et Menou porta l'indulgence jusqu'à accompagner un piquet de Lepelletier par tous les points extérieurs de la section, pour constater qu'on lui cédait bien réellement le terrain.

« Durant cette scène, la Convention n'était guère plus heureuse sur d'autres points. Ni ses troupes ni son canon n'avaient pu pénétrer dans le faubourg Saint-Germain; elle se trouvait réduite à garder les ponts de la Seine, pour intercepter la communication entre les sections armées de ce quartier et celles du centre.

« Toute la nuit du 4 au 5, ces dernières avaient battu la générale et formé un corps de cent quarante-cinq mille hommes, déterminés à ne poser les armes qu'après le désarmement et la réincarcération des terroristes. La Convention, théâtre des plus violentes agitations, cassait le général Menou et Raffet, commandant général de la garde nationale. On remplissait de troupes et de brigands le jardin et les avenues des Tuileries;

Barras était chargé du commandement. Mes relations écrites de cinq à onze heures du matin se terminent par l'annonce qu'au moment même les sections du centre allaient marcher sur la Convention, lui demander le désarmement et l'arrestation des terroristes, proposer aux volontaires de se joindre à eux et leur demander leurs canons.

« Chacun ne sachant alors ce qui se passait autour de lui, on ne pouvait avoir aucune relation générale. Celles dont j'ai eu la connaissance indirecte sont toutes beaucoup plus imparfaites que la mienne, ou peu authentiques, et également incomplètes, quoique écrites le 6 au matin. L'une porte que la Convention, enfermée aux Tuileries avec dix mille hommes, était cernée par quarante mille citoyens, que tout Paris était armé, et que, d'un moment à l'autre, les sections attendaient cent quarante-cinq mille hommes partis de Versailles, ainsi que d'autres rassemblements externes des gardes nationales. L'autre, qu'on s'était battu toute la soirée du 5 et à la nuit du 6, et que la victoire restait encore indécise. La troisième, que les sections étaient en déroute, qu'on en avait fait carnage, qu'elles avaient laissé nombre de prisonniers, destinés à être sur-le-champ jugés militairement. Ni M. Barthélemy ni Bacher n'ont reçu d'avis; le premier seulement avait samedi une lettre de son frère, qui lui mandait de Paris quel événement était lancé, sans qu'on prévît encore son issue... »

Le lendemain, 13 octobre, ayant reçu son courrier de Paris, Mallet du Pan ajoute quelques nouveaux détails à son bulletin de la première heure. Le succès de la Convention n'est désormais plus un mystère :

« Les sections du centre marchèrent, le 5 dans l'après-midi, sur les Tuileries... Les comités n'avaient point imité la faute de la cour, au 10 août, de s'enfermer dans le château. Ils avaient garni les avenues, le Pont-Royal, le Carrousel, de leurs troupes, partie de ligne, partie de terroristes et de brigands, auxquels encore étaient venus se joindre quelques bataillons de volontaires de trois sections du faubourg Saint-Antoine, de celle du Louvre, et de gardes françaises séduites ou intimidées.

« Le feu commença vers les quatre heures; il a duré jusqu'à dix en divers quartiers. Le carnage a été grand autour des Tui-

leries; l'évaluation des morts et blessés ne mérite encore aucune confiance. Les troupes conventionnelles ont perdu beaucoup de monde. Plusieurs des salles du château des Tuileries et le pavillon de Flore ont été remplis de blessés. Les sections n'auront sûrement pas été moins maltraitées. On débite que celle de la Butte-des-Moulins ou du Palais-Royal a huit cents morts ou blessés. Ces braves et malheureux sectionnaires ont soutenu, sans canon, un feu de mitraille continu. Retranchés dans les maisons, dans l'église de Saint-Roch, ils se sont défendus jusqu'au manque de munitions. La section de Lepelletier et ses voisins ont fait leur retraite dans leurs quartiers respectifs; on les a poursuivis, elles se sont séparées. Il paraît, par les rapports faits le 6 au soir à la Convention, que les plus marquants, les comités, les chefs de ces sections, sont sortis de Paris pour aller se joindre aux départements voisins.

« Paris était calme le 7, et la Convention maîtresse du terrain. Elle a rendu deux proclamations remplies d'impostures et de déclamations à sa manière. Cependant on n'apercevait pas, dans les séances du 6 et du 7, cette exaltation qu'on lui a vue dans d'autres circonstances analogues. Elle n'aperçoit pas sans effroi qu'elle doit son salut aux terroristes. »

Mallet du Pan paraît fort démoralisé par la victoire de la Convention :

« Il est impossible de prévoir les suites de cette catastrophe. Je la considère comme la plus funeste de la révolution, après celle du 10 août; ce sont les derniers débris du monarchisme ensevelis et ses derniers soupirs. Un affreux horizon s'élève et enveloppe toute l'Europe; le contre-coup de ce désastre va se faire sentir à la Vendée, à moins que les départements intermédiaires entre elle et Paris, et dont les dispositions étaient bonnes, ne se lèvent pour venger Paris; mais cet espoir serait à mes yeux une illusion. La France entière va retomber dans l'abattement et la stupeur, d'où six mois d'efforts et de patience, de travaux soutenus et de sacrifices, avaient momentanément tiré la capitale.

« On n'a rien voulu faire au dehors pour soutenir et seconder ses mouvements; on n'a rien prévu; on a été sourd à leurs demandes. J'ai inutilement sollicité des secours en leur faveur;

on a préféré les abandonner. Cette politique insensée a été si loin, que, repoussés ou négligés partout, quelques-uns de mes amis et moi avons été réduits à réunir l'obole de la veuve et à sacrifier nos dernières ressources pour aider les braves gens dont il ne nous reste plus qu'à pleurer la perte.

« Maintenant il faut tirer les verrous sur soi. Toute espérance meurt dans mon cœur, et je ne vais plus songer qu'à me soustraire à l'indigence. Les cabinets, si mous, si mal informés, si peu prévoyants, les égoïstes et les esprits faux qui se sont refusés à concourir au succès de cette insurrection véritablement *sainte,* ne tarderont pas à expier leur négligence et leurs calculs.

« Votre Excellence remarquera que, par une fatalité remarquable, c'est ce jour climatérique du 5 octobre, marqué en 1789 par une des plus lamentables époques de la Révolution, qui reçoit cette année les derniers soupirs de la monarchie française. »

Au travers des péripéties de cette journée historique, Mallet n'avait pas entrevu, ou mieux, ses correspondants ne lui avaient pas signalé le visage énigmatique du général Bonaparte, pointant fatidiquement les canons de Barras sur l'église Saint-Roch et rêvant déjà, peut-être, de substituer l'empire césarien à la monarchie traditionnelle...

## II

Quelques jours après, le 20 octobre, l'Observateur de Berne avait recouvré ses esprits et complété ses informations. Il adressait aux puissances ce qu'il appelle lui-même « le résumé authentique de la journée fatale », et, fidèle à son système d'analyse, il recherchait les causes de la défaite des sections et du triomphe des comités :

« L'armement des terroristes par les comités avait redonné, le 4, une grande activité à l'insurrection sectionnaire. L'indignation et la chaleur se communiquaient d'un quartier à l'autre par des députations continuelles. On induisait de cet armement, et non sans plausibilité, que la Convention n'y avait recours que parce qu'elle comptait peu sur la troupe de ligne. Cette opinion

porta le courage des sections principales jusqu'à la présomption. Elles s'exprimaient, elles agissaient comme étant déjà sûres de la victoire.

« Le lundi 5, la section Lepelletier établit un conseil militaire, c'est-à-dire qu'on songea à une direction au moment même où l'on allait agir. On était sans canons, on n'avait pas de cartouches. Deux pièces de 4 furent d'abord, le 4, transportées de Belleville à la section Lepelletier. Pas d'autre artillerie. On avait demandé des secours à Versailles, à Saint-Germain et dans tout le département de la Seine, pour avoir des secours et des munitions. D'ailleurs, nul plan d'attaque arrêté, nul général en chef. Parmi les commandants du moment figurait Danican, ancien petit gendarme, fils d'un coutelier de Paris, et général de division dans l'armée de ligne.

« Dans la matinée du 5, plus de dix mille hommes de différentes sections se trouvèrent réunis à celle de Lepelletier. Vers midi, on arrêta, dans la rue Saint-Honoré, une vingtaine de députés conventionnels, qu'on relâcha en leur faisant promettre d'engager la Convention à désarmer et à réincarcérer les terroristes.

« Pendant ces dispositions de force, la Convention avait achevé les siennes. Menou destitué, le commandement avait été donné au député Barras. Il est faux que les bataillons de plusieurs sections aient marché au secours de l'Assemblée. Ces prétendus bataillons n'étaient autre chose que des bandes de soixante à quatre-vingts gueux, chassés de leurs sections, et que Fréron était allé acheter et mettre en mouvement dans le faubourg Saint-Antoine. A mesure que ces volontaires arrivaient, on les incorporait parmi les rassemblements des terroristes. Des caisses d'armes et des cartouches remplissaient les cours des Tuileries.

« Les comités n'avaient cependant pu réunir au delà de huit à neuf mille hommes pour la défense du château et de ses avenues. La troupe de ligne avait annoncé des dispositions incertaines ; on les gorgea, ainsi que le reste de l'armement, de vin, de liqueurs, de viande, de jambon ; les assignats pleuvaient dans les poches de ces brigands. Le jardin des Tuileries ressemblait à un camp de bombance.

« Barras et ses collègues ne répétèrent point la faute énorme de la cour, au 10 août 1792. Au lieu de s'enfermer dans le palais, on en fit garder toutes les avenues. Des canons placés sur le Pont-Royal enfilaient la rue du Bac et le quai des Théatins. Il y avait huit pièces sur la place du Carrousel, devant l'hôtel de Brionne, où siège le Comité de sûreté générale. Deux pièces, rue Dauphine, faisaient face à Saint-Roch. Tous ces canons étaient chargés et ont tiré à mitraille.

« A trois heures, les sectionnaires, réunis au nombre de vingt à vingt-cinq mille, marchèrent sur la Convention. Cette force était principalement composée des sections centrales, voisines de celle de Lepelletier. Les ponts étaient gardés. Les assemblées primaires du faubourg Saint-Germain ne faisaient point partie de ce rassemblement.

« En approchant des Tuileries, les insurgents firent proclamer, au nom de toutes les sections, qu'elles demandaient à la Convention, et *sous une heure, de faire mettre en arrestation les Comités de sûreté générale et de salut public, à l'exception de Boissy d'Anglas et de Henri La Rivière, et l'emprisonnement de tous les terroristes.*

« Danican, accompagné du chevalier de la Fond, ancien garde du corps, que j'ai connu très bel homme et assez mauvais sujet, arriva à cheval, à la tête de quelques jeunes gens, au poste de Saint-Roch, en face du cul-de-sac Dauphin, où le bataillon de la Butte-des-Moulins était placé, le plus sottement possible, en face du canon conventionnel. Tous avaient l'air et déjà le ton de la victoire.

« Les deux partis s'accusent d'avoir commencé à faire feu. Le fait est que les terroristes, après mille insultes aux sectionnaires, tirèrent les premiers; la fusillade s'engagea en face de Saint-Roch, devant l'hôtel de Brionne et au Carrousel. Une heure après, Barras, pour abréger, ordonna de tirer le canon à mitraille; alors le combat changea de face. A la troisième volée, les sectionnaires se replièrent, mais sans beaucoup de désordre, du côté de Saint-Roch; ils garnirent les maisons de tirailleurs. Les conventionnels perdirent beaucoup de monde et ne parvinrent à dépasser l'église de Saint-Roch qu'après cinq heures de mousqueterie et de canonnade. Durant cet engagement, les

principales sections du faubourg Saint-Germain, conduites par celles du Théâtre-Français et des Quatre-Nations, débouchaient sur le quai des Théatins pour forcer le Palais-Royal, qui enfilait l'armement sectionnaire, tirèrent sur lui à mitraille et le firent reculer. A neuf heures, ces sections du faubourg Saint-Germain rentrèrent dans leurs quartiers sans se débander. Il en fut de même, pour un peu plus tard, des sections du centre, et, vers onze heures du soir, celle de Lepelletier se trouva réduite à elle-même. Elle se licencia. Les chefs et les principaux agents se sauvèrent, et les troupes conventionnelles, accourues pour la dissiper, n'y trouvèrent plus que la sonnette, un drapeau et quelques chevaux, que les terroristes vendirent à leur profit. Il en fut de même des autres sections qui avaient participé à l'armement. La faculté qu'on leur laissa de se retirer en ordre sur leur terrain, de se dissoudre et de sauver leurs chefs, atteste combien les comités les avaient redoutées. Ceux-ci, avec raison, n'attribuaient leur victoire qu'à leur artillerie.

« Il est prouvé que cette armée a seule décidé de la journée. Les sectionnaires, qui avaient montré trop d'audace en débutant, en manquèrent à la fin. Ils devaient fondre sur les canons. D'ailleurs, nul chef, nul général, nul concert, nul ordre; on se reposait sur le nombre, sur l'épouvante réelle de la Convention, sur le mépris et la haine dont elle était l'objet, sur l'inaction de la troupe de ligne, enfin sur d'heureux hasards.

« Avec des moyens si insuffisants, menacer une enceinte hérissée d'artillerie et gardée par des hommes sûrs de la mort s'ils ne l'emportaient pas, était une témérité irréfléchie. Voilà, à mon avis, le tort des sections. Elles n'ont point assez consulté la faiblesse relative à leur agitation et à leurs ressources; une coalition de quarante-sept contre un sera éternellement battue. Il valait donc mieux rester dans une attitude passive et défensive, laisser même exécuter de force les décrets pour le moment, que hasarder une insurrection qui ne laisse plus de ressources après avoir échoué.

« L'avantage était tout entier pour Paris dans la guerre politique graduelle et délibérative. Il a perdu en se livrant au sort d'un combat sur l'issue duquel j'avais annoncé mes craintes à Votre Excellence.

« Le bas peuple n'a pris aucune part à l'événement ; il faisait des vœux pour les sections sans les aider, et ne le pouvait guère, n'ayant point d'armes.

« On a ridiculement outré le nombre des morts et des blessés. Il paraît assez constant que les sections n'ont pas perdu au delà de trois à quatre cents hommes. La perte des conventionnels a été aussi forte. Les comités ont fait jeter les cadavres dans la Seine, afin d'en prévenir le dénombrement[1]. »

## III

Mallet du Pan en vient à examiner les conséquences politiques du coup de force de vendémiaire :

« Ni despotes ni démagogues n'avaient encore essayé en France de conserver une autorité usurpée, en faisant tirer à mitraille sur le peuple, dans les rues, par les représentants du peuple, gouvernant au nom de la souveraineté du peuple. La Convention sent très bien qu'une opération aussi atroce, aussi discordante avec tous les droits et tous les principes, va achever de la rendre l'objet de l'exécration publique ; aussi son allégresse a-t-elle été fort tempérée ; mais les mesures sont dignes de la circonstance et conformes à sa position.

« Votre Excellence aura lu les horribles décrets qui ont succédé à la victoire du 5. On a désarmé les sections, cassé les états-majors de la garde nationale, dissous cette garde réorganisée, il y a trois mois, contre les terroristes. Quinze mille hommes de troupe de ligne sont arrivés successivement depuis le 6. On a retranché aux riches la distribution des denrées au *maximum*. Bernard et sept autres députés montagnards, détenus aux Quatre-Nations, ont été remis en liberté ; on agite celle des prisonniers de Ham. Le 13, décrété d'élargir en vingt-quatre heures tous les *patriotes* détenus, c'est-à-dire les brigands ; décrété de même en principe, sur la motion de Tallien, la déportation des royalistes.

« Votre Excellence peut compter sur le retour du terrorisme,

[1] *Correspondance de Berne*, 2, 6, 9, 12, 20, 27 octobre 1795.

non pas du terrorisme âpre et effronté de Robespierre, mais d'un terrorisme dont on aura fait la toilette et qu'on aura soin de colorer par les dehors de l'hypocrisie.

« Déjà les thermidoriens sont effrayés d'avoir été sauvés par les jacobins et de l'influence que les horreurs du 5 menacent de rendre à ces derniers.

« Les trois commissions militaires instituées pour juger les *rebelles* en ont déjà condamné à mort et en ont fait exécuter un, ce chevalier de la Fond dont j'ai parlé plus haut. Quelques autres ont été condamnés par contumace; heureusement très peu de chefs, officiers, orateurs, écrivains des sections, sont arrêtés; le plus grand nombre est caché ou en fuite.

« Le Comité de salut public ayant été renouvelé par tiers, on y a fait entrer deux montagnards, dont l'un est un nommé Jourdan, de Franche-Comté, scélérat en première ligne. La Convention n'a pas daigné casser les électeurs nommés; elle est trop assurée qu'aujourd'hui sa mitraille, ses troupes, ses terroristes, ont fait disparaître toute disposition à sa réélection. Les électeurs honnêtes sont en fuite, ou tués, ou démissionnaires; le reste ne pensera sûrement pas à résister. Même soumission dans les départements, nonobstant toutes les illusions et les contes que l'on débite déjà à cet égard. Il n'y aura aucune réaction. Paris restera sans vengeurs; toute la France pliera la tête...

« Les événements des 5 et 6 octobre ne sont d'ailleurs pas définitifs. Ils entraînent la Convention outre mesure à des opérations violentes. Le 15, Tallien fit résoudre l'Assemblée en grand comité tenu à huis clos. Là il dénonça Saladin, Rouvère, Lanjuinais, Boissy d'Anglas, La Rivière, etc.; il accusa ensuite un nommé Le Maître, ancien avocat au parlement, intrigant passé que je connais fort, et qui, depuis 1790, était l'agent des princes à Paris. On lui a surpris une correspondance suivie avec Bâle. Il est arrêté et va être condamné à mort. Saladin et Rouvère sont décrétés d'arrestation. Le feu est dans la Convention. Elle se traîne, au milieu des périls et des difficultés, sans plan ni union. Les électeurs de Paris ont nommé pour députés précisément ceux qu'a accusés Tallien. Le louis d'or, le 17, valait dix-sept cent quatre-vingts francs.

« On parle beaucoup d'émissaires de la Convention envoyés en Angleterre et à Vienne pour faire des propositions de paix. Cela n'indique pas que la Convention se croie solidement établie.

« Les citoyens sont comprimés, non abattus; pour prévenir la réaction de ce coup de force, toute la rigueur du régime révolutionnaire est à peine suffisante. Or la Convention n'ose déployer le terrorisme qu'à moitié, dans la crainte de rehausser trop les jacobins. Cependant elle en fait assez pour achever de désorganiser la France et pour se dévouer à l'exécration publique. Son gouvernement n'est plus qu'une convulsion; la République n'est que dans la cabale dominante. Plus d'illusions sur l'usurpation de son autorité; une mesure oppressive en exige une plus oppressive encore pour soutenir la première, et, de degré en degré, on arrive à manquer des moyens répressifs, malgré l'usage de la plus affreuse tyrannie.

« C'est dans ce moment que la Convention va se transformer en corps législatif; elle va se soumettre à un gouvernement positif, substituer une constitution écrite et limitée au despotisme révolutionnaire, qui ne répond pas même aux besoins de la crise actuelle. Si l'on respecte la constitution, l'anarchie, la révolte, les mouvements populaires, les chocs dans le corps législatif lui-même, suivront son installation. Si l'on proroge le régime révolutionnaire, de toutes parts on invoquera la constitution.

« Il est probable que ce sera là le premier chapitre de discorde dans la nouvelle Assemblée.

« Elle est convoquée pour le 28 de ce mois; je doute encore que ses séances s'ouvrent à cette époque.

« Son composé sera aussi monstrueux qu'hétérogène. Le féroce montagnard y siégera à côté de l'aristocrate, le constitutionnel à côté des auteurs du 10 août; les bourreaux, les victimes, tous les ressentiments, toutes les craintes, dix partis différents, vont former ce nouveau sénat.

« Paris a fini ses élections. Il a nommé, pour les deux tiers forcés, tous les membres monarchistes ou neutres de l'Assemblée, tous ceux qui ont favorisé les sections; ce sont : Lanjuinais, Henry La Rivière, Fermond, Saladin, Boissy d'Anglas,

Dussault, Le Page, Durand-Maillane, Pelet de la Lozère, Cambacérès, Thibaudeau et Isnard; pour le tiers nouveau, MM. Gibert des Molières, notaire riche et respectable, franc royaliste; d'Aubray, ancien avocat général au parlement de Paris, homme à grands talents, éloquent, royaliste comme moi; La Fond, La Debat et Muraine, tous deux de l'Assemblée législative de 1791, constitutionnels et honnêtes gens; Le Colteux de Cantaleur, banquier de la première Assemblée constituante; Portalis, ancien avocat au parlement d'Aix, très royaliste.

« Sieyès, Tallien, Legendre, Chénier et d'exécrables jacobins, sont nommés dans quelques départements.

« Vaublanc, constitutionnel fameux dans l'Assemblée législative de 1791, était nommé par le département de Seine-et-Marne; la commission militaire siégeant à la section Lepelletier l'a condamné à mort comme chef sectionnaire. Il est contumax, ainsi que tous les autres jugés à mort, à l'exception du chevalier de la Fond et de Le Bois, exécutés.

« Saladin, nommé par Paris, a été décrété d'arrestation, ainsi que Rouvère, par la Convention. Tallien et sa clique voulaient comprendre dans ce décret Lanjuinais, Boissy d'Anglas, La Rivière, etc.; il a échoué; mais on ne perd pas de vue cette proscription. »

---

# CHAPITRE XIX

## CHOUANS ET VENDÉE

Le général Danican et son opinion sur « les armées catholiques et royales ». — Mistoflet roi du pays. — Les armées du Poitou, de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine. — Les chefs : Charette, Sapinaud, Damas, Puisaye, Vieuville, La Bourdonnais. — De l'origine des chouans. — Le comte de Châtillon. — Bourmond. — Rochecol. — Les progrès de la chouannerie.

### I

Le soulèvement de la Vendée a inspiré, depuis un siècle, une légion d'historiens, de poètes et même de romanciers[1]. Il serait téméraire de vouloir renforcer d'une humble pierre une pareille pyramide. Voici pourtant un document qui, eu égard à la personnalité de son auteur et au rôle qu'il a joué, mérite de ne pas demeurer dans l'ombre.

Les chouans y sont jugés par un des généraux républicains qui eurent à les combattre. Le général Danican avait, en 1794 et 1795, commandé une division républicaine sur les frontières de la Bretagne. Condamné à mort au mois d'octobre 1795 pour avoir combattu l'insurrection sectionnaire, — plus heureux que le chevalier de la Fond, — il put s'échapper; il passa quelque temps dans l'Orléanais; puis, ne s'y sentant pas en sûreté, il se réfugia en Suisse.

Il dut vraisemblablement, durant son séjour, être en contact avec le monde des émigrés, peut-être avec Mallet du Pan. Bref,

[1] On connaît, entre autres, le beau roman de M. Ernest Daudet, *Drapeaux ennemis*.

le grand Informateur parvint à obtenir le texte d'un mémoire que le général avait écrit, depuis son arrivée en Suisse, concernant ses anciens adversaires. Mémoire curieux à plus d'un titre, œuvre d'un soldat qui ne se pique pas de littérature, mais d'exactitude et de précision; déposition d'un témoin qui a essuyé le feu des Vendéens et vu de près les héros en sabots soulevés au cri de *Dieu et le roi!...* Laissons la parole au général :

« Je dois à la vérité de dire que jusqu'ici je m'étais formé une tout autre idée des armées catholiques et royales. Je leur croyais des corps réels continuellement en armes et existant sur un territoire fixe, inabordable et bien déterminé. Je supposais, d'après les idées que j'en avais et les questions que j'avais faites aux personnes en état de le savoir, que Charette avait au moins à lui vingt-cinq à trente mille hommes, Sapinaud et Bejani douze à quinze, et Stofflet autant.

« Je crois m'être suffisamment instruit que ce ne sont que des paysans à qui on est parvenu à inspirer l'horreur la plus forte pour les républicains, et qui défendent avec fermeté leurs propriétés et leurs personnes, parce qu'on a voulu leur faire craindre une destruction générale de ces propriétés et de ces personnes si elles étaient envahies et subjuguées; aussi est-il certain que leurs chefs ne parviendront pas à les faire sortir de leur territoire, et l'on est presque convaincu qu'ils n'y seront jamais forcés.

« J'ai su, sur les lieux, que Stofflet observait strictement les articles du traité de paix qu'il avait fait avec la Convention, qu'il se tenait renfermé dans les limites de son territoire que l'on estimait de dix à douze lieues de profondeur, qu'il y était libre, maître, indépendant, qu'il était roi de ce pays, et qu'il n'y avait d'autre état militaire qu'une troupe peu nombreuse à pied et à cheval, pour sa garde, et que les paysans avaient pour lui autant de respect que de dévouement.

« Une chose bien étrange cependant sur le compte de Stofflet, c'est que, à Saumur même, les gens de l'armée patriote et tout ce qui était en mouvement et allait de Saumur à Cholet, Thouars, Parthenay, Poitiers, Niort, Luçon, Fontenay, Les Sables, La Roche, Saint-Gilles, Machecoul, Nantes, et qui

passaient dans tous ces endroits par ordre de route militaire, ne savaient jamais vous indiquer quelle était la position réelle des armées et le lieu de la résidence du chef.

« On vous disait vaguement : Ils sont du côté de Maulevrier, Bressuire, Montaigne, Clisson, Saint-Florent, etc.; et cependant il est encore vrai que, à l'époque où j'étais à Saumur, on traversait tout ce pays impunément, quoique cerné par les républicains. Tout le monde y passait en paix; il était seulement prudent de ne pas y porter un habit bleu; car, malgré le traité, les paysans ne peuvent s'y accoutumer.

« Là on ne parlait de Stofflet qu'avec admiration, et je me suis convaincu que ce n'était pas son traité de paix qui en était la cause. A Saumur même, repaire jacobin, on préférerait, dans le cas d'une invasion vendéenne, en passer par Stofflet, qu'on ne désigne que par *Monsieur Stofflet*. Cette dernière observation m'a d'autant plus frappé qu'elle est commune aux soldats de l'armée, aux sans-culottes des villes et à ceux mêmes des villes qui ne se servent pas de l'expression de *Monsieur;* ses paysans l'appellent *Mistoflet*.

« J'ai encore observé qu'on avait pour lui plus d'enthousiasme et plus de considération que pour Sapinaud et Bejani, dont on parlait peu, et que, pour Charette même, avec la réputation qu'il avait d'être le grand meneur de ces lieux, il n'en avait pas néanmoins concilié la vénération et toute l'estime que l'on avait pour Stofflet.

« A Saumur, j'avais cru d'abord que cette prédilection tenait à la proximité de Stofflet ou à son origine personnelle, qui laissait plus de facilités de rapprochement au plus grand nombre; mais j'ai été convaincu à Tours, à Château-du-Loir, au Mans, à Laval, à La Ferté-Bernard et à Chartres, que le voisinage n'y avait aucune influence, ni son origine, puisque les nobles mêmes de ces endroits avaient pour lui une prédilection encore plus marquée.

« Sapinaud ne faisait pas grand bruit. On m'assura seulement à Saumur qu'il faisait des rassemblements, et que sous peu il y aurait une affaire. Effectivement, lorsque j'arrivai au *Mars*, j'y appris la nouvelle d'une affaire au désavantage des républicains.

« Charette, dont on n'avait pas de nouvelles, était, suivant les uns, chez Stofflet, pour avoir de lui des renforts; suivant d'autres, il était chez Sapinaud, pour se mettre à la tête de sa division, qui était en armes; d'autres le disaient avec les chouans en Bretagne, et quelques-uns, avec Puisaye.

« D'après tous les rapports des militaires que j'ai vus sur les lieux et en très grand nombre, il est certain que, si la Vendée avait une consistance telle que ceux qui se rangeraient sous ses drapeaux y vissent beaucoup de sûreté, on y affluerait. Les soldats s'en expliquent hautement, et les habitants des villes ne demanderaient pas mieux; mais les moyens de toute espèce qu'offre le pays, l'incertitude où l'on est sur ses suites, font que personne ne s'y livre, et même que ces royalistes inspirent de l'effroi; non pas qu'il leur soit relatif ou personnel, mais il tient à la prévision des conséquences d'un revers, qu'une expérience trop répétée ne leur a prouvé que trop possible encore.

« Ainsi il est de fait que, dans la partie occidentale de la France, les armées catholiques et royales ne sont point vues d'un mauvais œil. Quant à leur existence, il est de fait que leurs succès, quand elles en ont, causent une satisfaction générale. Il est de fait enfin qu'il existe dans ce pays-là, pour le retour de l'ancien régime, une disposition qu'on ne trouve nulle part aussi évidente. Tout le monde, dans toutes les conditions, est convaincu que, s'il n'est pas fourni aux Vendéens des moyens autres que ceux qui sont à leur disposition, il est impossible que désormais ils aient des succès marquants, parce qu'ils ont usé leurs moyens propres et territoriaux, et que ceux qu'ils trouvent encore décideront de la plus ou moins grande lenteur de leur destruction, qui viendra tôt ou tard. On est même convaincu que les petits secours qui leur arrivent de temps en temps, dans des débarquements faits sur les côtes, ne servent qu'à les mettre en œuvre et hâter leur ruine, en les faisant agir avec des moyens impuissants... »

## II

Après cette appréciation sur l'état d'esprit des populations vendéennes, le général passe à la situation actuelle des armées catholiques et royales :

« On les divise communément en armées du Poitou, de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine. C'est même la division adoptée par l'armée carmagnole.

« L'armée du Poitou est celle commandée par Charette, Sapinaud et Stofflet, et qu'on appelle communément *la Vendée;* nous en avons parlé.

« Les trois autres armées sont ce qu'on appelle *les chouans.* En Bretagne sont de petits corps épars, qui tirent çà et là des coups de fusil. Le chef qui a en ce moment le plus d'influence est Puisaye.

« Il commande dans le Morbihan, en avant de la terre de Rhuys, aux environs de Vannes, un corps de chouans très considérable : on l'estime de sept à huit mille hommes dispersés dans les environs, et qu'il peut réunir en un instant. On dit qu'il reçoit beaucoup de secours de l'Angleterre; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que tous les petits corps de chouans, qui sont autour et en avant du sien, sont prêts à se réunir à lui et le seront dès l'instant qu'il en témoignera le besoin. C'est ainsi que M. Damas, qui commande aujourd'hui du côté de Rennes, a été mis par M. de Puisaye à la place d'un jeune homme dont j'ai oublié le nom, qui y commandait, mais qui manquait des talents nécessaires. Ce M. Damas fait beaucoup parler de lui dans ce département. Il y fait le coup de fusil jusque dans les murs de Rennes et tient, dit-on, en ce moment la ville cernée.

« Il y a aussi un parti du côté de Saint-Malo; il est commandé par M. de Vieuville, qui agit de concert avec M. de Damas[1], secondé par MM. de la Bourdonnois-Monthu, jeunes

[1] *Damas* ou *de Damas.* Les deux désignations se trouvent également dans le texte.

gens qui possèdent les plus belles terres dans les environs de Rennes. Ils sont adorés de leurs paysans, tous comblés des bienfaits de leur famille.

« A Moncontour, entre Saint-Brieuc et Rennes, sont deux jeunes gens qui se sont mis à la tête d'un parti de chouans, après avoir massacré et mis en fuite leurs persécuteurs.

« Entre Quimper et Vannes, il se manifeste des mouvements de la même espèce.

« En un mot, il paraît que Puisaye a la plus grande influence dans le pays, et que cette influence s'étend non seulement à son propre territoire, mais encore à celui de Scepeaux et de Charette.

« Tel est à peu près l'état des chouans en Bretagne : l'armée de l'Anjou est de toutes celle qui a le plus de consistance. Lorsque l'armée de la Vendée passa la Loire, conduite par La Rochejaquelein, par Lescure, par Stofflet et tant d'autres braves qui se signalaient alors, cette armée, dans les échecs qu'elle essuya et dans les retraites qu'elle fut obligée de faire après l'expédition de Mans, lorsqu'elle repassa la Loire, laissa errant çà et là après sa défaite plusieurs corps épars, qui, n'ayant pu se rallier à l'armée, ne se reportèrent au delà, parce que la communication leur fut coupée, furent obligés de chercher un asile et des subsistances sur la rive droite de la Loire. Voilà l'origine des chouans : ils furent obligés dans le principe de se tenir cachés le jour, et comme les chats-huants courir la nuit; de là leur dénomination de *chouans*, accréditée encore par un signal qu'ils avaient adopté, et qui imitait le cri de cet oiseau. Peu à peu ils acquirent de la consistance et finirent par devenir des ennemis dangereux.

« Les divers corps épars de chouans qui sont en Bretagne, et dont Puisaye a su adroitement faire son armée, tirent de là leur origine. Ils ont été créés sur les lieux par quelques chouans d'Anjou, qui ont voulu devenir chefs de parti, ou qui ont été envoyés pour insurger, selon leurs moyens, les lieux qui paraissaient plus favorables.

« L'armée d'Anjou, qui, malgré le traité de paix et l'absence de son chef et de Scepeaux, n'a pas cessé de guerroyer, s'étend sur la rive droite de la Loire, depuis les portes de Nantes, par

Ancenis et Jugeande, jusqu'au Lion-d'Angers, Château-Gonthier d'un côté, et La Flèche de l'autre. Ils tiennent les bords de la Loire au point que le courrier de Nantes est obligé de s'embarquer depuis Angers, l'autre rive n'étant pas non plus agréable. Pendant que j'étais dans le pays, ils avaient établi sur la Loire deux petites pièces de canon, avec lesquelles ils tiraient de temps en temps sur les barques et les chaloupes.

« Il y a dans cette armée un chef très respectable et bien aimé : c'est le comte de Châtillon, qui préside le conseil et qui a eu le bonheur de s'échapper de Quiberon.

« Cette armée possède aussi un jeune homme infiniment recommandable, M. le comte de Bourmond, qui travaille sans relâche à procurer à cette armée, dont il est adjudant-major, tout ce qui peut le plus contribuer à ses succès. Il y a aussi la direction de la correspondance de ce pays-là avec Paris.

« L'armée du Maine, comme celle de Bretagne, doit son origine à celle de l'Anjou, et davantage encore aux positions excellentes qui règnent universellement dans ce pays. C'est M. de Rochecol qui commande dans le Maine et le Perche. Son territoire est essentiellement compris dans les villes de Laval, Mayenne, Alençon et Le Mans.

« En général, on peut dire que depuis Nantes jusqu'à Orléans, et d'Orléans aux portes de Paris, à dix, douze, quinze, vingt lieues de rayon à droite, à gauche de la Loire, tout y est chouans, et tous les jours ce parti gagne.

« Déjà ils s'étendent depuis Orléans jusqu'à Nevers. Il y a des chouans à Fontainebleau, à Étampes et même à Versailles. Il y a mieux : tout le nouveau tiers de ce pays-là est chouans; et, ce qu'il y a de très constant, c'est que sur tous ces lieux on s'affilie à la chouannerie auprès des conseils établis dans les lieux principaux, et avec plus d'ardeur que l'on ne s'affiliait autrefois au club des jacobins.

« A Orléans, on ne savait point où était M. Leveneur, qui cependant avait organisé depuis un mois un nombreux état militaire.

« Voilà tous les détails qu'il est possible de donner sur les chouans et la Vendée; le surplus doit nécessairement tenir à des

intérêts particuliers que peut connaître seul celui qui est au courant[1]. »

Ainsi parlait l'ex-général républicain. Ayant combattu les royalistes de Vendée, il rendait hommage à leur bravoure et fondait sur les succès de ces frères ennemis, qu'il avait appris à estimer et à admirer, des espérances dont il dissimule à peine la manifestation.

Mallet du Pan pensait non sans raison que Danican, mieux que tout autre, pouvait porter un jugement impartial et autorisé sur le concours que les chouans étaient susceptibles de prêter aux puissances; aussi adressa-t-il à celles-ci une copie du mémoire, en l'accompagnant des réflexions suivantes :

« Ce rapport est absolument conforme, pour les faits essentiels, à celui que m'a fait une personne de confiance arrivée de Bretagne, et qui a vu à fond la Vendée et les chouans. Il paraît qu'en effet la considération de Stofflet surpasse celle de Charette, qu'il a mis plus de consistance, de dextérité et de politique dans sa conduite, et que Charette a eu envers lui des torts inexcusables. Stofflet n'est point Suisse. Il est né à Mulheim, dans le margraviat de Bade; il a quarante-deux ans. Son quartier général est à quatre lieues d'Angers.

« Les chouans sont infiniment plus nombreux que les Vendéens et seraient bien plus redoutables s'ils étaient organisés, secourus, soumis à une autorité suprême et centrale, qui subordonnât le grand nombre de leurs chefs particuliers. C'est dans ce but que le comte de Moustiers est parti de Londres pour la Bretagne avec cent mille livres sterling. Il a ordre, entre autres, de destituer Puisaye, opération d'une grande difficulté. Puisaye a des ressources immenses d'intrigue et nulle délicatesse sur les expédients. On l'accuse, par exemple, du meurtre récent d'un M. de Jouette, chef des chouans, passé à Londres, où il a beaucoup vu les personnages contraires à Puisaye; à son retour en Bretagne, il a été assassiné par les siens.

« Cet esprit déplorable de jalousie, d'intrigues, de tracasseries et d'insubordination, qu'on remarque depuis Vérone

[1] *Correspondance de Berne*, 9 février 1796. — Cf. Danican, *les Brigands démasqués, ou Mémoire pour servir à l'histoire des temps présents.* Londres, 1796, in-8° br. Dédié aux veuves et orphelins des Français assassinés par la Convention.

jusqu'à Londres et au Finistère parmi les royalistes, distinguait de même les jacobites au dernier siècle. Qu'espérer d'une cause dont il s'est emparé? Au reste, la chouannerie, ainsi que je l'annonçai il y a quelques semaines à Votre Excellence, devient un véritable ordre de chevalerie militaire et religieuse; le système des affiliations est en pleine vigueur et s'étendra bientôt dans toute la France. »

# CHAPITRE XX

## LE DIRECTOIRE

Les « cinq hommes ». — La Réveillère-Lépeaux, Rewbell, Le Tourneur, Barras, Carnot. — Leurs portraits. — Les ministres. — Le Conseil des Anciens livré à la risée publique. — La situation des partis aux Cinq-Cents. — Nouvelles cristallisations. — Républicains mitigés, indépendants, royalistes d'opinion et royalistes de conspiration. — L'anarchie financière. — Guerre aux capitalistes. — L'impôt sur les riches. — L'emprunt de six cents millions. — Revers extérieurs. — Le « tableau collatéral » des armées. — Le Directoire pactise avec les jacobins. — Corrupteurs et corrompus. — Mise en liberté de Madame Royale. — Son mariage avec le duc d'Angoulême. — Les petites querelles des grands vizirs. — Intrigues de Tallien. — Un prétendant espagnol. — Les châteaux en Espagne. — La politique à la d'Entraigues jugée par Mallet du Pan.

### I

« La Convention, dit Mallet du Pan, a fait à la France les adieux de Médée. » Le Directoire sera, en même temps que son dernier hoquet, la convulsion suprême de la lutte entre le jacobinisme qui agonise et la France qui se ressaisit. Le 26 octobre 1795, le conseil des Cinq-Cents se réunit au Manège; celui des Anciens, aux Tuileries. La grande affaire était l'élection des cinq directeurs. Elle fut enlevée par un véritable tour d'escamotage :

« Ce choix, combiné à l'avance, est tombé sur cinq régicides : La Réveillère-Lépeaux, Rewbell, Le Tourneur, Sieyès et Barras. Les voix du nouveau tiers et des honnêtes gens se sont portées et divisées entre M. de Fleurieu, ancien ministre de Louis XVI; Barthélemy; Bougainville, lieutenant général de marine, célèbre par son voyage autour du monde; d'Arçon,

ingénieur, et Auson, receveur général des finances. Ces personnes ne sont pas même entrées au concours, la faction ayant réuni ses voix sur les cinq membres nommés et sur quarante-cinq inconnus (Cambacérès excepté); en sorte que le conseil des Anciens a été forcé ou de confirmer les cinq conventionnels, ou de leur substituer des êtres dont nul ne connaissait même l'existence.

« Ce Directoire ne pouvait guère être plus indigne.

« La Réveillère est un Angevin de la première Assemblée constituante, acolyte alors de Robespierre, Pétion, Buzot, l'un de ces criailleurs forcenés du côté gauche, que Mirabeau, honteux de siéger à côté de pareils drôles, désignait en criant : *Faites taire cette canaille!* Ce La Réveillère était alors aux derniers rangs. Nul talent d'aucun genre; frénétique par tempérament, excessif dans toutes ses idées, républicain comme le peuple, sans jugement ni prévoyance. Nommé à la dernière Convention, il vota la mort du roi, se brouilla ensuite avec les jacobins pour avoir tenté de défendre la Gironde au 31 mai, fut exclu et caché jusqu'à la résurrection des fédéralistes. Il est, ainsi que ses quatre collègues, de ceux qui attachent leur sûreté à la proscription éternelle de la royauté, qui égorgeraient jusqu'au dernier enfant pour la maintenir, et qui reviendraient aux rigueurs du terrorisme, mais sans admettre les jacobins à la direction de ses fureurs.

« Rewbell, avocat de Colmar, aussi de la première Convention; de la même classe que le précédent. Vil intrigant, enrichi par la Révolution; sans morale, sans honneur; capable de tout, non par férocité, mais par intérêt; quelques talents révolutionnaires, quelque habitude des affaires, assez travailleur, et, au total, de la plus médiocre capacité[1].

« Le Tourneur, gentilhomme, ancien capitaine au corps du génie, ami intime de Carnot; le plus détestable sujet de la Convention; s'étant toujours collé à la faction dominante, quelle qu'elle fût; ayant voté la mort du roi; l'un des influents dans le comité militaire; étranger à tout autre parti; plus connu dans les bureaux que dans le public, mais travailleur et *pape-*

[1] Cf. chap. XI, *Thermidor*, pp. 312, 313.

*rasseur,* intrigant et souple, ayant les opinions et la conduite que doit avoir un gentilhomme français qui porte son roi sur l'échafaud.

« Barras, aussi gentilhomme provençal, espèce de fier-à-bras, homme de résolution et d'exécution, bon pour le coup de main, prêt à tout, indifférent à tous les crimes; thermidorien, sans talent politique, militaire, oratoire et administratif[1].

« Voilà sommairement l'état moral du gouvernement exécutif de la France. Voilà les consuls avec lesquels l'Europe aura à traiter ou à se battre. Tous cinq sont de la secte qui veut amener l'Europe, de gré ou de force, par la guerre ou par la paix, à l'état de révolution, conserver les conquêtes, les étendre, et tenir la France dans un état d'agitation qui perpétue leur autorité... »

Sieyès, l'un des directeurs élus, a donné sa démission. Il est remplacé par Carnot :

« Ce Carnot, capitaine au corps du génie, est un machiavéliste consommé, esprit souple et intrigant, complice des fureurs de Robespierre, capable de l'être de toutes les énormités qui favoriseraient ses intérêts; travailleur expérimenté dans la partie mécanique de la guerre; principal ouvrier du comité militaire depuis trois ans, et dont le talent essentiel se borne néanmoins à rédiger et à préparer l'exécution des gens plus habiles que lui. Les revers du Rhin, en le rendant plus nécessaire, ont contribué à son élévation[2]. »

Après le portrait des directeurs, voici celui des six hommes politiques appelés par eux à former le ministère :

« Charles La Croix pour les affaires extérieures. Conventionnel de la seconde ou troisième classe; ouvrier et ouvrage de la faction principale; n'ayant jamais été et incapable d'être autre chose qu'un subalterne; employé obscurément dans les proconsulats de province, en 1794 et 1795; sans expérience ni notion du département qu'on lui adjuge, et propre à être la doublure d'un homme plus fort que lui. Il est d'ailleurs laborieux et *paperasseur.*

[1] Cf. chap. XI, *Thermidor,* p. 310

[2] Ibid., pp. 310, 311.

« Bézenech, pour l'intérieur, vient de refuser son élection[1]. Capitaliste, honnête homme, nullement révolutionnaire, mais n'ayant jamais rempli ni pu remplir une grande place d'administration.

« Gaudin pour les finances. Commissaire à la Trésorerie nationale; a refusé; inconnu; est remplacé par un faiseur de projets dignes de Molière, nommé Faipoul.

« Truguet pour la marine. Vice-amiral aujourd'hui, lieutenant de vaisseau il y a six ans. De l'esprit, du jargon, nul talent réel, intrigant, inconstant, sans principes; ayant tour à tour embrassé tous les partis; plein d'ambition; sera royaliste au moment où il sera sûr et utile pour lui de l'être.

« Aubert du Bayet pour la guerre. Gentilhomme dauphinois, ancien capitaine d'artillerie et député à la législature de 1791, où il passait tous les huit jours d'un parti à l'autre, selon le vent dominant. Lâche, inconséquent et faux, on l'a vu royaliste, républicain, jacobin, sans-culotte, modéré, en trois ans de temps. Général sans talent, bavard de tribune; rapporteur embrouillé, bon valet d'une faction qui lui fera peur.

« Merlin de Douai pour la justice. Conventionnel très connu, plus digne d'être l'objet des rigueurs de la justice que son ministre. *Avocasseur,* compilateur de dictionnaires de jurisprudence, spéculateur, fripon, chicaneur adroit et indigent, voilà les traits sous lesquels je l'ai connu avant la Révolution. Elle l'a enrichi de quinze cent mille livres subitement; il est devenu propriétaire de superbes domaines ecclésiastiques. Créature, pensionnaire et agent du feu duc d'Orléans, qui le logeait; régicide et sans courage[2]. »

Le tableau des deux Chambres a bien, lui aussi, ses côtés piquants :

« Le corps législatif ne sait comment s'y prendre pour avoir quelque chose à faire. Les Cinq-Cents, ayant seuls l'initiative, ont aussi la faculté de perdre et d'occuper quelques heures par jour; mais les Anciens tombent tout à fait en désuétude. Ils

[1] Il revint pourtant sur son refus, puisque nous allons le voir, en qualité de ministre, jouer un rôle très actif lors de la mise en liberté de Madame Royale.

[2] *Correspondance de Berne,* 10, 16 novembre 1795. Cf. chap. XI, *Thermidor,* p. 311.

deviennent l'objet de la risée publique, et n'ont à peu près d'autre travail que celui de relire chaque jour le procès-verbal de la veille, qui ne renferme autre chose que l'ouverture et la clôture de la séance. Il entre, à ce que je crois, de l'intention de la part des meneurs dans les Cinq-Cents d'avilir ainsi l'autre conseil ; mais, intention ou non, cet effet résulte de la nature même de ces corps, privés du droit de proposer et de toute autre prérogative que celle d'attendre, d'accepter ou de refuser passivement les résolutions des Cinq-Cents.

« La faction régicide n'a cependant ni dans l'un ni dans l'autre une majorité affermie. Elle l'a perdue, dans les deux conseils, au sujet d'une question souveraine pour elle, savoir : la mise en liberté et la réintégration, au corps législatif, de Saladin, Rouvère, Lamont et Aubry, dénoncés, accusés, enfermés par cette faction le mois dernier. Tallien et ses complices ont inutilement épuisé leurs déclamations et leurs fureurs pour empêcher cet élargissement.

« A cette pomme de discorde s'en joint une seconde : c'est la commission créée, escamotée les premiers jours dans les Cinq-Cents, pour vérifier les pouvoirs des nouveaux députés et les légitimer. Avec ce scrutin épuratoire, la majorité se flattait d'expulser une partie des honnêtes gens ; mais cette mesure n'aura aucun effet ou entraînera des débats personnels d'une extrême violence.

« Il se forme une coalition contre les régicides dans les deux conseils. Déjà la réaction du 5 octobre, sous un régime écrit qui ne permet plus d'attentats révolutionnaires, se manifeste sensiblement ; les discours, les murmures, les écrits recommencent, les feuilles publiques proscrites reparaissent ; mais ces éléments sont encore trop faibles et trop confus... »

La situation ne tarde pas à se dessiner d'une façon plus nette, et il est possible à un observateur aussi perspicace et aussi bien informé que Mallet de rendre compte aux puissances des positions respectives des partis :

« L'inertie, un débordement effréné, l'insouciance et l'égoïsme, qui forment le fond du caractère public, surtout à Paris et dans les grandes villes, donnent beau jeu aux terroristes et leur laissent des espérances ; mais ils sont eux-mêmes un peu

contenus, ainsi que les thermidoriens, leurs nouveaux chefs, par un parti mitoyen entre les royalistes et les terroristes. C'est ce parti qui a empêché la fermeture des barrières pendant et après les journées des 5 et 6 octobre, et qui a sauvé par là les sectionnaires : c'est le parti des *républicains mitigés*.

« On ne doit point du tout les confondre avec un autre parti qui prend de la consistance, et beaucoup, et qu'on pourrait appeler celui des *indépendants*. Ce parti nombreux se compose de tous ceux qui sont moins attachés à la République qu'à certains principes de la première Révolution. Ce sont les *royalistes d'opinion*, que l'on distingue des *royalistes de conspiration*. Environ deux cents des anciens conventionnels et beaucoup de membres du nouveau tiers tiennent à ce parti.

« Les royalistes d'opinion ne refusent point un roi, ils en avouent la nécessité ; mais ils le veulent enfant de la Révolution, choisi par la nation et tenant sa couronne d'elle. Par là ils pensent remédier aux craintes des acquéreurs de domaines nationaux et d'autres personnes qui, ayant joué un rôle dans la Révolution, redoutent les vengeances. Ce parti n'entend point sauver les régicides comme tels, mais il ne se fait pas un point capital de les perdre. Les républicains convertis, les révolutionnaires mixtes et tous les constitutionnels à qui le ressentiment des émigrés et la déclaration du roi ont appris le sort qui les attend, font partie de ce groupe.

« Les indépendants ont une part assez active au mouvement des sections. Deux cents conventionnels leur avaient promis de les appuyer à la tribune, de plaider la liberté des élections, et de venir siéger au milieu des sections en cas de refus. La pusillanimité de ces députés les a fait manquer à toutes leurs paroles. (Plusieurs de ces députés sont des royalistes de conspiration.)

« Si la Convention eût été forcée d'abandonner ses prétentions à la réélection forcée des deux tiers, le corps législatif, composé en majorité de royalistes d'opinion, eût appelé au trône un des fils de M. le comte d'Artois ou l'un des princes de la maison d'Orléans. On eût conservé et amplifié l'organisation des deux Chambres, et confirmé plusieurs des principaux changements faits dans l'État de 1789 à 1791.

« La Vendée a très peu de partisans, soit à cause de son

système catholique et royal, soit à cause des cruautés qu'elle exerce par représailles. Les chouans assassinent, pillent, volent, commettent des horreurs sans nombre, et ont rendu généralement odieux tout système de contre-révolution par ce côté-là. Votre Excellence peut être certaine que les dix-huit vingtièmes de la nation préféreront suivre les indépendants.

« Les nouveaux députés n'ont encore ni vues ni projets liés. Je suis averti cependant qu'il va se former un comité secret et dirigeant pour donner de l'ensemble et une marche fixe au parti. Beaucoup d'indépendants se réuniraient dans les mêmes moyens d'exécution ; mais la cause personnelle de Louis XVIII est ruinée. Sa déclaration, ses entours, son éloignement, etc., coupent la parole au petit nombre de ses partisans et donnent un avantage décisif au parti des indépendants.

« Voilà tout ce qu'on peut présenter de sûr et de plus important sur l'état des choses. Ce peu de mots servira de clé à Votre Excellence pour la lecture des papiers et l'intelligence des mouvements du corps législatif. La faction des deux tiers y conserve encore la majorité, malgré une opposition ferme et soutenue, dans le conseil des Anciens, de la part du nouveau tiers et des bons conventionnels. La faction a adjugé au Directoire le droit provisoire de nommer les juges, les administrateurs du département de Paris et de tous les lieux qui, à son exemple, n'ont pas fini leurs élections dans le terme fixé.

« Il existe d'ailleurs une espèce d'interrègne ou d'entr'acte pendant la transition du gouvernement précédent à celui d'aujourd'hui. L'énormité des dépenses, les désastres des armées, la chute presque totale des assignats, la disette, la misère publique, qui fait horreur, multiplient les frottements ; la machine s'entrave à chaque pas. Le corps législatif s'est occupé d'un plan de finances en comité secret ; je n'en connais pas encore la nature. »

## II

Bientôt le fameux plan n'était plus un secret, et le correspondant du comte de Souza pouvait révéler les projets de confis-

cation et d'écrasement des propriétaires qui allaient être proposés pour sauver le pays de la banqueroute. Ce plan n'était autre que le code ressuscité de Robespierre, l'application à la France des instructions transmises par le dictateur à Pichegru à l'usage de la Hollande :

« Ce serait une erreur de penser que la faction dominante cherche sérieusement à tirer les finances de l'abîme par aucun système suivi, régulier et sincère. Elle rit de la bonhomie des argumentations qui cherchent cette pierre philosophale et qui voudraient allier le moins d'injustice possible au remède du discrédit et à l'annihilation du papier-monnaie.

« Le jacobinisme va droit au but, c'est-à-dire aux spoliations ; de là ces demandes d'un impôt progressif, d'emprunt forcé, de taxes de guerre, de contributions en nature ou en numéraire, soit en assignats au cours, ce qui n'est autre chose qu'un *maximum* plus désolant que le premier. Toutes les lois agraires déguisées viennent d'être dévoilées par deux faits.

« Le premier est un décret qui sanctionne la demande de la ville d'Uzès (de quatre à cinq mille habitants) de lever un emprunt forcé de douze cents livres sur les *riches* pour soulager les indigents, c'est-à-dire les patriotes. Cette concession, ainsi que l'a observé inutilement Dupont de Nemours, se généralisant à toutes les communes, qui ne manqueront pas de suivre cet exemple, établira une taxe de quatre-vingts milliards sur les propriétaires.

« Ce n'est pas tout : renchérissant sur les motions antécédentes, le Directoire a fait le signal de détresse et, dans la séance du 6, est venu solliciter un *emprunt forcé* de six cents millions en numéraire ou en assignats au cours. Cette somme en espèces forme à peu près les deux tiers du numéraire existant dans la République : en assignats au cours un pour cent, elle formerait soixante milliards. Autant vaudrait proclamer la confiscation de toutes les propriétés disponibles, une pareille demande est l'annonce du dessein de revenir aux visites et aux fouilles domiciliaires, de livrer une seconde fois les propriétaires à l'armée révolutionnaire et d'enlever de force tout ce qui peut exister de numéraire chez les particuliers.

« Votre Excellence voit, d'un coup d'œil, le plus exécrable

terrorisme devenir l'exécuteur de semblables ressources, et la France de nouveau mise au pillage. Telle est la véritable nature, le but éternel de cette révolution si mal étudiée, si mal comprise, et avec laquelle des cabinets et une foule d'esprits faibles ont cru qu'il était impossible de faire des compositions. Les jacobins ont attendu pour revenir là que la nécessité, la ruine des finances et la misère du peuple, rappelassent des mesures atroces et semblassent les excuser.

« Leur cri de guerre, leurs journaux, même les feuilles les plus tempérées, sonnent la charge sur les propriétaires. Ils sont le bouc émissaire; on les charge de toutes les iniquités: ce sont eux qui font renchérir les subsistances et baisser les assignats. On espère populariser ainsi leur spoliation.

« Ils touchent à leur perte, la dernière crise s'approche : ou la France va de nouveau appartenir aux jacobins, ou ils périront sous les ruines de l'État républicain. Voilà la seule conjecture que permettent de hasarder des circonstances tellement inouïes et qui surpassent toute espèce de prévoyance. »

A Paris, les opinions sont divisées au sujet de la possibilité de lancer un pareil emprunt. Les uns pensent que le gouvernement échouera dans l'application de ses mesures; les autres, qu'il aboutira en procédant avec une extrême rigueur :

« En prenant une moyenne proportionnelle entre ces deux sentiments, on présumerait la difficulté de percevoir en deux mois et même en deux ans une contribution de cette force dans un royaume épuisé, foulé par des taxes exorbitantes et ayant perdu plus de quinze milliards de capitaux depuis trois ans; mais tout ce que les facultés physiques des citoyens permettra d'arracher, il est plausible de croire qu'on l'arrachera sans résistance; cette troisième opinion est absolument la mienne.

« Il ne s'agit point ici des conséquences économiques d'une semblable opération. C'est une erreur, à laquelle la plupart des étrangers et des cabinets reviennent trop souvent, de considérer une faction désespérée comme un gouvernement calculateur qui ménage ses ressources, qui craint de guérir un mal présent par des maux à venir encore plus désastreux, et qui tient compte de l'intérêt du peuple, de sa situation relative à ses besoins et de quelques principes d'économie publique. Rien de tout cela:

la France est assujettie par une horde de Tartares qui dévoreraient jusqu'au dernier brin d'herbe et tueraient jusqu'au dernier homme, si cela est nécessaire à leur pouvoir et à leur sûreté. La fiscalité jacobine n'a pas d'autres bases, sa surface n'a de bornes que celles de la nature physique[1]. »

Mallet du Pan examine à fond le mécanisme de cette opération, sa nature, ses chances de succès, son but, et il en profite pour jeter un coup d'œil sur la situation financière faite à la France par les événements accomplis depuis la convocation des états généraux :

« Il existait deux milliards de numéraire en 1789 : les exportations des émigrés et des capitalistes, les achats immenses du gouvernement depuis trois ans et l'écoulement continuel des espèces au dehors, ont réduit cette somme à moins de six cents millions. Dupont de Nemours, ancien inspecteur du commerce, en combattant l'emprunt forcé, a même nié à la tribune que la masse actuelle du numéraire passât trois cents millions.

« Le revenu net des produits annuels, représenté en grande partie par le numéraire, est tombé de trois milliards à huit cents millions.

« Trente milliards d'assignats valent, à un centième de leur valeur nominale, trois cents millions effectifs et à peine cent millions dans le public, puisque le papier n'est pas même reçu pour le moment à cent pour cent de perte.

« La richesse nationale disponible en revenus, numéraire et assignats, serait donc de quinze à seize cents millions.

« Sur quoi, le gouvernement exige déjà six cents millions de taxes ; sur quoi il faut déduire le revenu des domaines nationaux appartenant à l'État et qui s'élève à deux cents millions, plus le numéraire enfoui et hors de circulation, etc. Toutes ces déductions laissent à peine la valeur de l'emprunt de six cents millions.

« Si l'on parvenait à lever cette taxe, on anéantirait donc sur-le-champ tous les travaux, tous les échanges, toutes les reproductions.

« Observons, de plus, que l'emprunt ne porte que sur *un million* de citoyens prétendus riches ou aisés ; par conséquent

[1] *Correspondance de Berne*, 31 décembre 1795.

il resterait une portion très considérable d'assignats, du numéraire et du revenu national, dans les mains des autres classes non taxées. Je doute, par exemple et par cette raison, que la taxe pût faire rentrer au delà de dix milliards d'assignats; et comme dans la généralité des départements, excepté aux environs de Paris, les paysans, les vendeurs quelconques ne reçoivent plus en papier et qu'ils exigent du numéraire, celui-ci se trouve éparpillé dans une multitude de petites thésaurisations particulières, où l'emprunt ne pénètre point suivant la classification, et où il chercherait vainement à pénétrer.

« On ne se fait dans l'étranger aucune idée exacte de la ruine de la France. J'ai évalué à *quinze milliards* au moins le capital national perdu depuis trois ans, et je l'ai fait en prenant une moyenne proportionnelle entre les différents prix en baisse qu'a subis l'assignat; ces quinze milliards représentent un revenu de six cents millions, auxquels il faut ajouter la perte du revenu des colonies, des fabriques de Lyon, du commerce du Levant, des pêcheries, plus la portion du numéraire exporté, etc. Toutes soustractions qui autorisent l'opinion que la totalité du produit national en revenu net ne s'élève pas à huit cents millions.

« J'ai d'autant moins besoin d'étendre ces calculs, que le jugement porté à Paris sur le succès de l'emprunt est maintenant uniforme parmi les personnes qui entendent ces matières. Cette levée restera fort imparfaite et lente, non par aucune résistance ouverte de la part des mécontents, mais par la nature même des choses et la limite des facultés individuelles.

« Un membre du corps législatif, très versé dans les affaires de finances, banque et circulation, député d'une des premières villes de France et arrivé à son poste à la fin de novembre, m'écrit en ces termes, le 21 de ce mois :

« Toutes nos mesures portent à faux. Pour éviter une plus « grande dépréciation du papier, on a fait fermer la Bourse ; « aussitôt les louis ont passé comme livres. Je vois avec dou- « leur que notre état de finances est irrémédiable en *état de* « *guerre*. Nos faiseurs de projets aiment à se faire illusion ; « mais elle cessera avant le printemps. Il nous faut au moins « cent vingt millions de numéraire par mois. La dette arriérée

« est immense, pas un fournisseur à qui il ne soit dû énor-
« mément. Notre crédit est totalement perdu. Dix millions de
« traites sur Hambourg, pour le compte du gouvernement,
« viennent d'être protestées.

« Quant à l'emprunt forcé, il est physiquement impossible
« qu'il ait son effet. Parce qu'on a vu circuler ici quelque argent,
« on a imaginé qu'il en était de même dans les autres grandes
« villes. Fatale erreur ! sur ce point-là, toute la République
« est presque dans Paris. J'exagérais en supposant que la
« capitale pût fournir à l'emprunt de cinquante millions, et
« que l'on peut contraindre les départements ensemble à con-
« tribuer pour cent cinquante millions en denrées et en numé-
« raire. *Ces deux cents millions seront employés avant d'être*
« *perçus.* Reviendra-t-on à la charge ? Nous avons fait des
« choses étonnantes, mais nous ne pouvons prétendre à en
« faire d'impossibles. Il est question d'une banque pour retirer
« les assignats : moyen rendu nul par la défiance générale sur
« tout ce qui tient au gouvernement. Ceux de nos collègues
« qui s'occupent essentiellement des finances sont tristes et
« découragés et ne dissimulent pas leur extrême inquiétude.

« Sur toute ma route, je n'ai entendu que des plaintes uni-
« verselles, et des invectives contre le Directoire, et des vérités
« désagréables. Jusqu'aux portes de Paris, on nous refusa les
« pièces républicaines de quinze et de trente sols et même les
« écus frappés 1791. Les paysans ne vendent plus que contre
« espèces, et les prix de toute chose en *numéraire* sont doubles
« de ce qu'ils furent en 1790, etc. »

## III

A l'anarchie financière vient se joindre, dans les derniers mois de 1795, une série d'insuccès militaires qui donne à Mallet un regain d'espérance et lui fait même emboucher la trompette épique, à propos des victoires remportées par les armées impériales contre Jourdan et Pichegru à Mayence et à Manheim [1] :

[1] Par une très belle manœuvre, Clairfait débloque Mayence les 30 et 31 octobre et refoule Jourdan sur le Bas-Rhin. Wurmser, faisant une attaque simultanée

« L'Allemagne est ivre des succès redoublés et vraiment admirables du maréchal de Clairfait : on le nomme le nouvel Arminius ; il a reconquis l'Empire à son chef. Il est entré dans Mayence cent soixante-dix-neuf pièces de tout calibre, un immense magasin de poudre, bombes, obus chargés et boulets, avec un magasin considérable d'habillements et d'effets de campement pris sur l'ennemi, et il a passé par la même ville au delà de quatre mille prisonniers. Le nombre des tués et des blessés est incroyable ; celui seul des tués trouvés sur le champ de bataille excède six mille. Nous apprenons d'Alsace qu'on y évacue tous les hôpitaux pour faire place aux blessés et qu'on y a commandé une énorme quantité de chariots pour les chercher. On ajoute que les armées du Rhin-et-Moselle, sous les ordres de Pichegru, sont dans un état pitoyable, aussi bien que celle de Sambre-et-Meuse, sous les ordres de Jourdan, et que les Français sont hors d'état de réparer les pertes qu'elle a faites depuis l'insensé passage du Rhin.

« M. de Wurmser ne néglige pas non plus les fruits de la victoire signalée qu'il a remportée devant Manheim, où les Français ont également perdu au moins quatre mille hommes, tant tués, blessés, que prisonniers. Il serre de près cette place et a pris toutes les dispositions pour faire un autre passage du Rhin, quand M. de Clairfait sera sur une certaine hauteur. Il paraît que son projet est de prendre les lignes de Wissembourg, avant que les Français s'y soient établis, sachant fort bien qu'il n'y a pas d'armée au-dessus qui pourrait le prendre au dos. Si cela réussit, les Français sont perdus sans ressources. On présume que le prince de Condé sera obligé de se porter incessamment du côté d'Offenbourg[1]. »

Mallet escompte les résultats de ce changement de fortune avec un optimisme que les événements n'ont pas justifié, mais que légitimaient à ce moment les vraisemblances :

« Si quelque chose démontre le néant des conjectures dans le moment des grandes tempêtes de l'ordre moral et politique,

contre Pichegru, lui enlève le pont du Necker et le repousse dans les murs de Manheim. Les deux armées françaises sont ainsi ramenées au delà du Rhin et séparées l'une de l'autre.

[1] 6 novembre 1795.

c'est la situation actuelle de la France et de l'Europe. La réaction des antécédents entraîne la première en dépit de son gouvernement, de sa tyrannie et de ses factions, vers un dénouement précédé de nouvelles calamités, tandis que la seconde respire, et par une suite de victoires non moins rapide qu'inattendue, reprend sa première contenance et condamne une seconde fois ses ennemis ou à recevoir la paix, ou à recommencer le genre de révolution auquel ils durent leur force gigantesque et leur succès.

« Leur armée de Sambre-et-Meuse était l'objet de l'affection des comités : on lui avait prodigué tout ce qui manquait aux autres; composée de l'élite des troupes, elle seule avait une cavalerie passable. La voilà désorganisée, débandée, dispersée, déshonorée par la plus ignominieuse des retraites. Un témoin oculaire m'écrit, des environs de Dusseldorff, que les divisions rentrées dans le duché de Berg y sont revenues sans canons, sans bagages, sans un seul chariot, et débandées, par pelotons sans armes de vingt, trente, quarante hommes[1]. L'armée a laissé en arrière quinze mille hommes tués, prisonniers ou déserteurs. Ce qui restait de la division de Henriet, dans l'île de Niederwerth, a été jeté dans le Rhin ou pris le 30 par le général Baros.

« L'armée de la Moselle, qui assiégeait Mayence, était forte de cinquante-deux bataillons fort incomplets, de cinq mauvais régiments de cavalerie et de quatre bataillons d'artilleurs; ses retranchements, élevés à la suite des travaux énormes d'une armée entière, étaient une forteresse redoutable; retranchements et armée, tout a disparu en quelques heures. Le 2 de ce mois, plus de huit mille hommes de celle-ci avaient péri, mis bas les armes ou déserté. Ce qui a fui s'est débandé. La route de Mayence à Kreutznach et Alzey est couverte de leurs armes jetées pour courir plus vite; leur grosse artillerie, abandonnée de distance en distance, est tombée entre les mains des Autrichiens, qui ont pris, jusqu'au premier, au delà de deux cents pièces de canons, mortiers, obusiers; cent quarante-huit cha-

[1] « Le dernier événement, dit M. Thiers, les avait fort ébranlées; des fuyards avaient couru jusque dans l'intérieur, et un dénuement absolu ajoutait au découragement de la défaite. » (*Histoire de la Révolution française,* t. VIII, chap. I, p. 96.)

riots de bagages, immensément de caissons, un magasin de poudre oublié tout entier dans la fuite, etc. En se retirant, les Français ont fait sauter soixante-quatorze canons, dont les éclats couvrent le chemin d'Alzey. Peu de défaites ont eu de pareilles suites et furent achetées à meilleur marché.

« Quant à l'armée du Haut-Rhin, elle est enfermée en grande partie dans Manheim, enveloppée, et sera probablement forcée de capituler avec cette place, si cet événement n'est pas déjà survenu[1]. Le représentant Merlin, ce bouffon militaire et législatif, après s'être sauvé de Mayence à pied, laissant ses équipages, sa correspondance, sa chancellerie de guerre à l'ennemi, a joint à Manheim l'armée, dont il est détesté. Pichegru a fait une course de vingt-quatre heures à Paris, dont l'on me mande qu'après avoir réitéré ses plaintes sur le passage du Rhin, il a déclaré au comité que le dernier et seul parti à prendre consistait à obtenir pour Manheim et sa garnison la moins mauvaise capitulation possible, à se retirer dans les lignes de Wissembourg et de s'y fortifier. »

Voici donc enfin que ce géant à trois têtes, qui a fait trembler l'Europe, est terrassé. Parviendra-t-il à se relever ? Mallet ne le pense pas :

« Pour créer et soutenir ces trois armées du Rhin, de la Moselle et de Sambre-et-Meuse, il fallut, en 1793 et 1794, six milliards, la guillotine, trois cent mille victimes, les réquisitions, le maximum, le règne de l'effroi, la concentration d'un pouvoir despotique dans le Comité de salut public et toute la force révolutionnaire.

« Votre Excellence peut apprécier avec quelles difficultés on recomposera aujourd'hui ces armées désenivrées, avec un règne positif, avec le conflit de trois autorités concurrentes, avec la haine et l'opinion publique contre soi, avec un empire épuisé et le fardeau de trente milliards d'assignats dissipés, formant la fortune publique et particulière et valant à peine un pour cent, et à la veille de s'évanouir totalement.

« Je n'entrevois que deux ressources, s'il est permis de donner ce nom à deux catastrophes : une banqueroute légale,

[1] Ces lignes sont écrites le 16 novembre 1795. La capitulation n'est plus qu'une question d'heures : elle a lieu le 22 du même mois.

qui réduira le papier à trois quarts ou à dix-neuf vingtièmes de sa valeur, ou un nouveau *saccagement* révolutionnaire qui ravira aux citoyens les derniers moyens d'existence et ensevelira la nouvelle constitution.

« Toutes les ressources intermédiaires ont inutilement épuisé le génie des comités. Votre Excellence a vu qu'aussitôt une mesure adoptée il a fallu ou l'abandonner, ou l'étayer d'une seconde aussi insuffisante, ou lui substituer quelque jonglerie condamnée après huit jours d'expérience. La Convention roule dans ce cercle d'inepties et d'impostures depuis trois mois; à chaque décret financier, les crédits et les assignats se sont affaiblis. En se dissolvant, l'Assemblée décréta une taxe de guerre qui sur-le-champ a fait monter les denrées et baisser les assignats à demi pour cent. Aussitôt le conseil des Cinq-Cents s'est hâté de décréter sur la suspension de la taxe. On agite en ce moment quelques opérations violentes sur les assignats. Leur thermomètre varie de mille francs en vingt-quatre heures ; c'est le bouillonnement de l'incendie. »

Ne sera-ce point, à brève échéance, le torrent de l'invasion ?... Clairfait ne s'endort pas sur ses lauriers et poursuit résolument sa marche en avant. Les armées françaises sont successivement délogées de toutes leurs positions :

« Pichegru a derechef été battu le 16 [1] et forcé de se retirer dans les lignes de Gersmersheim. Suivant les rapports des déserteurs, il est réduit à vingt-trois mille combattants. A la suite de cette affaire, les Autrichiens se sont rendus maîtres de Flèches, vis-à-vis Manheim, qui est battu par trente-six batteries et presque entièrement brûlé. Jourdan, qui cherchait à se réunir à Pichegru, a été également battu le 16 et obligé de se retirer derrière la Moselle.

« Clairfait a pris le même jour aux Français, à Mundenheim, trois mille bombes, et il est si bien posté dans les montagnes, qu'il est absolument impossible à Pichegru et à Jourdan de se joindre; il peut même difficilement être empêché de tourner Pichegru quand Manheim sera pris, et que Wurmser pourra employer ailleurs l'armée de siège, qui est de quarante mille

[1] Le 16 novembre 1795.

hommes. Il est probable qu'on attaquera alors Landau, et je crois que dans une dizaine de jours je pourrai aussi annoncer le passage du prince de Condé en Haute-Alsace; il sera soutenu de vingt-huit mille Autrichiens, qui sont en marche de l'intérieur et qui doivent être rendus en Brisgau la semaine prochaine. On fait déjà les dispositions pour ce passage, mais assez en secret pour que les Français ne le sachent qu'au moment de l'exécution.

« Ce moment est extrêmement favorable, car hier est arrivé l'ordre en Alsace d'approvisionner sans perdre un instant toutes les places fortes et de prendre pour cela aux paysans, par force et sans aucune espèce de ménagements, sous quelque prétexte que ce soit, les grains, battus ou non, et les fourrages. Aucune des places n'est encore approvisionnée, car on a pris toutes les subsistances de Strasbourg et de Landau pour approvisionner Manheim. »

Bientôt Manheim est obligé de se rendre. La capitulation est signée le 22 novembre :

« Un ami me rend compte en ces termes, le 26 novembre, de l'extradition de la garnison de Manheim. Ce coup de pinceau est frappant :

« J'ai vu défiler, le 23, cette garnison d'environ dix mille « hommes prisonniers de guerre, ainsi que quatre généraux. « Comme les Français ont changé de contenance et de manières ! « Il n'y a sorte de marques d'estime, de confiance, de respect, « d'admiration, qu'ils ne nous donnent. Ils paraissent tous « harassés de la guerre et de la Révolution. Je me suis amusé « de leur étonnement, en voyant cette multitude bigarrée, « affamée, déguenillée, et ces officiers crasseux, avec leurs « havresacs et leur pain suspendu par une ficelle, au milieu de « nos superbes grenadiers et de nos escadrons de cavalerie. « Nos gens les regardaient du haut en bas avec pitié, mais « sans aucune marque de mépris ou d'insulte. Ils avaient l'air « de sentir la différence qu'il y a entre des soldats et des mal- « heureux volontaires, couverts de vermine et de haillons, qu'on « paye en assignats, en beaux discours et en espérances. Nous « n'étions pas fâchés qu'ils vissent en détail ces modernes « Romains. »

Les « modernes Romains », encadrés dans la vieille armée royale, héritiers de ses traditions et de sa gloire, ne devaient pas tarder à prendre leur revanche dans l'immortelle campagne d'Italie, à Lodi, à Borghetto, à Castiglione, à Bassano, au pont d'Arcole, à Rivoli, sous les ordres du jeune général qui de la « pourriture directoriale » allait faire germer une France nouvelle et promener son drapeau triomphant à travers l'Europe.

Mais à ce moment qui pouvait humainement prévoir ce magnifique réveil? Pour l'observateur posté à l'étranger, comment ne pas s'imaginer que c'en est fait de la France, *finis Galliæ,* alors qu'à l'intérieur elle tombe en décomposition; qu'à la frontière ses armées, dont Mallet trace complaisamment le « tableau collatéral », n'ont plus foi dans la victoire et présentent sur le Rhin ce spectacle de la déroute, précurseur de l'effondrement final?

« Voici comment le peignait à Trèves, le 6 décembre, un adjudant général de l'armée de Sambre-et-Meuse, écrivant à un de mes amis correspondants à Paris :

« L'armée est dépourvue d'hommes fertiles en connaissances « militaires et administratives. Les officiers généraux et autres « qui, par un excès de zèle et de travail, ont acquis de la gloire « dans la dernière campagne, sont aussi découragés que les « soldats, parce qu'ils voient qu'une poignée d'intrigants et de « coquins tiennent les rênes du gouvernement, après avoir « sacrifié la France à leurs intérêts.

« Nos soldats désertent par centaines vers l'intérieur; ils ne « peuvent plus subsister; ils mourraient de faim dans leurs « camps, s'ils n'arrachaient aux misérables habitants leur der- « nier morceau de pain.

« Nos officiers sont forcés, au cantonnement, de mendier « leur nourriture à leurs hôtes, et, dans les camps, d'aller dé- « rober, comme les soldats, ou de partager avec eux ce qu'ils « ont dérobé. Ils sont donc contraints de voler ou d'autoriser le vol.

« Celui qui, comme moi, connaîtra la situation de l'armée, « ne devra point être étonné que, partout où elle se présentera « devant un ennemi nourri et discipliné, elle soit battue ou « forcée à une retraite en déroute.

« Les chevaux meurent tous les jours de faim et de l'excès

« du travail qu'exige d'eux le service immense de l'armée. Ils « n'ont pas mangé une botte de foin depuis six jours. L'avoine « seule les a soutenus.

« Les fonds manquent de toutes parts ; les caisses sont vides. « Il est dû des millions aux fournisseurs, que l'appât d'un gain « excessif va indubitablement ruiner. Aujourd'hui, plus de ma- « gasins d'aucune espèce, plus de fournisseurs, plus de crédit. »

« Voilà cette armée, enfant chéri du gouvernement, et pour laquelle il avait appauvri toutes les autres. Le maréchal de Clairfait vient d'éprouver la vérité de cette description en chassant devant lui, au delà de la Moselle, ces soldats faméliques, déguenillés, découragés, qui lui ont laissé, chemin faisant, la plus grande partie de leurs bagages et de leur artillerie.

« Au dedans, des réquisitionnaires fuyant, ou cantonnés par bandes dans les bois, ou réunis en troupes de voleurs, ou poursuivis par dragonnades, conduits, *enchaînés* aux armées, et tuant fréquemment leurs conducteurs[1]. »

## IV

Est-ce que tout au moins, en face de cet effroyable désordre et du péril extérieur, le gouvernement va faire barre à droite et rompre enfin avec la secte qui a conduit la France aux abîmes? Point... On en a peur, et l'on n'hésite pas à lui sacrifier les honnêtes gens :

« L'alliance intime du Directoire avec les jacobins n'est plus un secret ; il se fait en quelque sorte le valet de cette abominable confrérie, qu'il prend à sa solde. Toutes les places de confiance lui sont données ; on veut en remplir les tribunaux et les municipalités, en déléguant au Directoire la nomination provisoire des juges et des municipaux, comme on lui a délégué celle des administrateurs de départements ; déjà, après une vive opposition, le conseil des Cinq-Cents lui a attribué le choix des juges.

« Je ne puis mieux faire connaître à Votre Excellence l'esprit

[1] *Correspondance de Berne*, 6, 16, 20 novembre, 8, 18 décembre 1795.

du Directoire et sa connexion avec les jacobins, qu'en lui apprenant qu'enfin, décidé à faire publier un journal du gouvernement, il en a confié la rédaction à un nommé Antonelle, second de Marat, compagnon d'armes de Jourdan d'Avignon, ayant ouvert avec lui la Glacière de cette ville, associé avec Danton et la Commune de Paris pour les massacres du 2 septembre 1793, et enfin juré du tribunal révolutionnaire sous Robespierre.

« L'Europe entière peut donc lire le sort qui l'attend, si un pareil gouvernement lui fait poser les armes. Jamais la nécessité de lui résister ne fut plus impérieuse, ni le péril d'une paix trompeuse, achetée par des sacrifices, plus évident; car, indépendamment du système encyclopédiquement désorganisateur des jacobins, la nécessité les pousse au plan de s'indemniser de la ruine publique, en y engloutissant tous les pays où leurs armes et leurs intrigues pourront pénétrer.

« Sieyès est toujours le conseil habituel des directeurs. Tallien, séparé de sa femme, garde le silence et prépare en secret le retour du régime révolutionnaire. Le peuple, abîmé d'inaction, reste tranquille et abattu. La minorité législative, intimidée et irrésolue, reste sans plan, sans vues, sans concert. La faible résistance n'est qu'un aiguillon de plus pour ses adversaires. A force de craindre les émigrés, les royalistes d'opinion vont se laisser égorger par les terroristes; c'est ce que nous vîmes en 1792 et à toutes les époques semblables à celle-ci...

« Le Directoire, n'osant les réprimer et préférant s'en servir, est obligé de le faire pour contenir les mécontents et pour exécuter ses exactions, ses réquisitions, ses mesures arbitraires et révolutionnaires; le conseil des Cinq-Cents ligué avec le Directoire et les jacobins, celui des Anciens méprisé, faible, quoique moins asservi, et destiné à devenir incessamment l'objet d'un 31 mai, d'un ostracisme révolutionnaire, dont Votre Excellence aura déjà vu les préludes dans les dernières séances.

« Tel est le moment néanmoins où le roi d'Angleterre vient déclarer à son parlement que la crise des sections, en se terminant, a amené un ordre de choses qui permet d'écouter des propositions de paix, et où les Autrichiens viennent d'accorder en Allemagne un armistice de trois mois à ces armées que je viens de dépeindre; armistice certain, communiqué officielle-

ment au conseil de Bâle, hier matin, par le citoyen Bacher, premier secrétaire de la légation française, et qui l'a désigné comme servant de *préambule* à un traité de paix.

« Il est remarquable qu'à toutes les époques de la guerre où il fallait craindre les Français, les alliés sont restés dans la plus inaltérable sécurité, et qu'à celles où leurs ressources et la Révolution croulaient de toutes parts, on leur a ménagé une porte de salut. Mystère incompréhensible!... »

La conséquence de cette attitude a été de donner aux jacobins une haute idée d'eux-mêmes et de leur inspirer un profond dédain pour l'Europe entière :

« Ce défaut de crainte et même de considération des républicains français pour les étrangers a été étonnamment fortifié par les paix partielles, par les cajoleries flétrissantes, dont quelques-unes des puissances pacifiées et plusieurs des États neutres ne cessent de rassurer les régicides français. La harangue du prince Corsini au Directoire a produit plus d'effet qu'une victoire. Ce langage a confondu même les républicains.

« Leur insolence et leur audace s'en augmentent à tel point, qu'ils traitent les envoyés étrangers qui sont à Paris précisément comme ils traiteraient ceux de leurs tributaires. Il n'est point d'avanie et de marque de mépris qu'on ne leur fasse essuyer. Plus ils mettent de bassesse dans leurs démarches, qui sont de véritables supplications, plus le Directoire les traite avec outrage. C'est le ton des consuls romains avec les rois de Cappadoce. Le plus vil gueux ne craint pas de témoigner publiquement qu'il regarde ces envoyés comme des hommes sans honneur.

« Voici deux anecdotes récentes et certaines à ce sujet :

« Merlin de Thionville, apercevant, il y a quinze jours, le baron de Staël au conseil des Cinq-Cents, lui frappe sur l'épaule et lui dit, devant quatre cents personnes : « *Vous êtes « un tas de gueux, vous autres ambassadeurs; vous n'êtes ici « que pour nous espionner et favoriser l'agiotage; on ferait « bien de vous chasser tous...* »

« Trois jours auparavant, Legendre, marchand boucher, septembriseur, un des chefs thermidoriens, dit, en plein comité secret du conseil des Anciens, à peu près les mêmes choses que Merlin,

et, pour preuve des intrigues infâmes de tous ces *polissons* (tels furent ses termes), il ajouta : « Le baron de Staël est venu « chez moi me rechercher et m'a dit : *Citoyen représentant, viens « dîner chez moi; je te ferai faire bonne chère, je te donnerai « du bon vin, et ma femme n'y sera pas.* »

« Tel est le degré d'opprobre où sont et seront plongés à Paris les ministres des puissances quelconques, qui en sont encore à savoir qu'elles ont affaire à une troupe de bandits, et cela tant que la Révolution restera debout[1]. »

Cette « troupe de bandits », en intimidant l'Europe, avait si bien pressuré et corrompu la France, que celle-ci était devenue méconnaissable. Les intérêts les plus sacrés de la patrie, son honneur, sa dignité, son salut, son existence même, tout semble lui être indifférent. La période de revers, si inquiétante pour le pays et à laquelle l'armistice du 23 décembre 1795 vint heureusement mettre un terme, n'a pas même eu, au dire de Mallet, le don de secouer « cet esprit d'égoïsme apathique et servile, général dans le royaume ». On dirait les Français victimes de la fatalité, soumis aveuglément à ses arrêts, acceptant la défaite comme ils ont accepté l'échafaud, ne s'étonnant, ne s'indignant de rien, ne songeant qu'à vivre le moins mal et à jouir le plus possible, mettant des fleurs à leurs haillons et, au sein de la misère universelle, faisant encore du plaisir la raison suprême de la vie :

« Cet état dure depuis quinze mois et empire d'une manière effrayante ; mais de pires douleurs encore, s'il est possible, ne tireraient point de sa léthargie ce peuple dénaturé par la terreur et par la corruption, insensible à sa situation, avili par ses mœurs, subjugué par l'abattement, et passant chaque jour d'un désespoir muet à une consolation puérile et d'une crainte sans bornes à une espérance extravagante.

« L'état moral de Paris et des grandes villes fait horreur : il est impossible qu'une nation dépravée à cet excès, et sans principes religieux, conserve aucun courage, aucun sentiment d'honneur, aucune envie de se tirer par quelque sacrifice de la honte d'obéir à des scélérats ignorants qui l'immolent à leur intérêt.

[1] *Correspondance de Berne*, 15, 31 décembre 1795, 23 février 1796.

« Cette licence épouvantable dédommage la nation de ses calamités. On se plonge dans les plaisirs les plus honteux ; les actions les plus infâmes sont devenues une habitude et un besoin ; chacun s'isole, demande un peu de sûreté et quelques moyens d'échapper à la misère ; ces deux points obtenus, et les spectacles ouverts, le Français attend l'avenir, ne pense qu'à lui, oublie l'État et ne sacrifierait pas un cheveu de sa tête pour le sauver...

« Paris est tombé en défaillance. Nul pinceau ne peut rendre le tableau de cette capitale, où la population se divise en dupes et en fripons, qui se volent eux-mêmes dans les poches, pendant que le gouvernement s'occupe à son tour de les voler. Une licence affreuse, plus de devoirs, de morale, d'honneur, de sentiment, de respect humain. La peinture que la sainte Bible nous fait des débordements de Sodome n'approchait pas de cette ville prostituée à tous les vices, tous les déshonneurs, tous les crimes et, par une juste rétribution de la Providence, tous les fléaux de l'humanité. »

N'y a-t-il pas du Juvénal dans ce tableau de Paris sous le Directoire ?

« Cette ville s'enfonce de plus en plus dans ce genre de corruption qui précède, qui prépare, qui accompagne les grands crimes et les grandes catastrophes.

« Une cupidité et une prodigalité effrénées sont les deux passions universelles. Rapine et puis rapine, et toujours rapine, voilà le pivot central, le but, l'élément unique de la République. On vole, on escamote, on acquiert par tous les moyens vils, coquins, ridicules même. L'avidité résulte ici de la misère et de l'excès de la dépense. Elle prend toutes les formes, elle essaye toutes les turpitudes, elle imagine tous les expédients. Rien ne la révolte ni ne l'intimide ; son âpreté est au-dessus de tout. Il n'y a pas moins d'activité et même d'*application* à dépenser qu'à gagner de l'argent. Débauche de table, de boisson, de femmes, de luxe, de folies, cela surpasse infiniment ce qu'aucune capitale a jamais présenté en ce genre de plus monstreux.

« Autrefois ces vices étaient concentrés dans une classe à qui sa nature commandait quelque bienséance. A cet égard, la *liberté* et l'*égalité* ont inévitablement triomphé. Depuis le

porteur d'eau jusqu'au représentant du peuple, c'est une saturnale vile et sans goût, dépouillée de tout ce que le vice avait autrefois de séduisant. La bassesse des mœurs et des manières lui a donné un caractère hideux de crapule grossière et effrontée. Mille genres d'industrie criminelle se sont élevés sur la ruine de l'industrie véritable ; chaque jour on fait en cela des découvertes de génie.

« A peine une fortune sur cent qui ne soit le prix d'une bassesse ou d'un crime ; à peine une fortune sur cent qui ait six mois de solidité. Un coquin acquiert cent mille écus en huit jours, est ruiné au bout d'un mois et recommence son *pharaon;* les bureaux, les conseils, les administrations, les agences, le trafic des biens nationaux, les régies, les perceptions sont au pillage. Le même esprit règne dans les armées; celle d'Italie est, au pied de la lettre, une troupe de brigands, à commencer par le général et les commissaires. Un témoin oculaire m'écrit, du 10 de ce mois, qu'à l'armée de Sambre-et-Meuse on vole jusqu'aux chariots de poudre et de munitions au sortir des magasins.

« C'est dans de pareilles mœurs que sont les racines du jacobinisme; c'est au milieu d'une semblable population qu'il est assuré de trouver des recrues. Quant aux honnêtes gens, ils veulent vivre d'abord, puis vivre tranquilles, s'il y a moyen. On se fait mouton pour n'être pas mangé par les loups, et l'on est content de se voir dévoré morceau par morceau, au lieu de l'être d'un seul coup, comme à l'époque de Robespierre.

« On peut maintenant tirer l'horoscope d'un État asservi à une capitale montée sur de tels ressorts, et lire l'avenir dans ce caractère d'hommes perdus, dans lesquels certaines puissances ont la simplicité de chercher des *alliés,* des *amis*[1]*!* »

## V

Au milieu de toutes ces hontes, le regard se repose, un instant rasséréné, sur la touchante odyssée de Madame Royale.

[1] *Correspondance de Vienne,* 22 novembre, 13 décembre 1795, passim.

Le marquis Costa de Beauregard a raconté, dans une préface exquise, en tête du récit de l'auguste princesse, les épisodes de sa captivité et de sa mise en liberté[1]. Les négociations avaient été ouvertes en Suisse, sous le couvert de M. Bourkhard, chef de la régence de Bâle. Celui-ci servait d'intermédiaire entre le baron de Degelmann, ministre d'Autriche, et l'ambassade française. Le cabinet de Vienne avait d'abord offert une rançon de deux millions, que la République refusa; elle prétendait échanger la princesse contre les prisonniers français que Dumouriez avait livrés naguère à l'Autriche. On sait qu'il s'agissait de Semonville, de Maret et de Beurnonville. Drouet, le fameux maître de poste de Varennes, figurait comme appoint au marché, « fort étonné sans doute de se voir mettre en balance avec celle qu'il avait livrée. »

L'éminent académicien ajoute que les négociations, qui avaient semblé faciles, traînèrent si bien, que le Directoire ne ratifia que le 28 novembre 1795 les signatures données à Bâle.

La correspondance de Mallet du Pan confirme jusque dans les moindres détails le récit palpitant donné par le marquis Costa de Beauregard.

Dès le 31 juillet 1795, dans une lettre adressée à M. de Weifs, le bourgmestre de Zurich, et dont Mallet s'était procuré une copie, Barthélemy écrivait :

« Il est donc décidé que Madame Royale va être enfin délivrée de ses maux et échangée contre Beurnonville et les représentants que Dumouriez a livrés, Semonville, Maret et leur suite. M^me^ la duchesse de Saxe-Tescheur s'en chargera. »

Le 27 novembre, Mallet du Pan écrit :

« Le prince de Gavre est arrivé à Bâle samedi dernier, en qualité de commissaire impérial, ponr recevoir Madame Royale. Cette princesse, accompagnée de M^me^ de Tourzel, est attendue dans peu de jours. Les représentants français échangés sont à Fribourg... »

Le 1^er^ décembre :

« Le prince de Gavre est arrivé depuis douze jours, en qualité de commissaire impérial, pour y recevoir Madame Royale,

[1] *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France*; préface, p. 12 et suiv.

qui était attendue la semaine dernière et qu'on attend encore, et dont aucun avis ou feuille de Paris, jusqu'au 26, ne nous annonce le départ. Mme de Tourzel devait accompagner la princesse; aujourd'hui on assure qu'elle a reçu défense de la voir. Elle a même été arrêtée et relâchée dans l'espace de quelques jours... »

Le 8 décembre :

« On assure que le départ de Madame Royale a été retardé par la demande additionnelle qu'a faite le Directoire des diamants et de l'or trouvés sur Semonville au moment de son arrestation. Cette prétention est parfaitement digne de ces messieurs. On ajoute qu'elle a été accordée, et cependant la princesse n'arrive point... »

Le 11 décembre :

« Bacher, commissaire du Directoire exécutif pour l'échange de Madame Royale, a annoncé hier soir au ministre autrichien qu'il est enfin très décidé que cette princesse sera livrée, et qu'il espère qu'incessamment il pourra lui annoncer son départ de Paris... »

Le 15 décembre :

« On s'épuise en conjectures sur les causes qui suspendent la délivrance et le départ de Madame Royale. Le prince de Gavre a demandé son rappel, après une attente inutile de trois semaines. Quelques lettres le disent même reparti de Fribourg, où il était depuis huit à dix jours; les miennes ne m'en parlent pas. Il est possible que les succès des impériaux sur le Rhin aient ramené le divan français à sa politesse ordinaire, et qu'il veuille faire servir la jeune princesse d'expiation et d'épouvantail. La reine, sa mère, fut mise en jugement et assassinée après la prise de Valenciennes et sur le refus d'abandonner le siège. Mme Élisabeth fut de même sacrifiée à la reddition de Landrecies, conformément à la menace qu'en avait faite Saint-Just à l'Empereur, à la suite des succès de ce monarque dans le Hainaut et le Cambrésis... »

Le 18 décembre, de Bâle :

« Madame Royale partira enfin décidément de Paris demain 19, et doit arriver du 24 au 26 à Huningue, où elle restera deux jours, pour donner le temps de faire venir sur les

frontières, à une demi-lieue d'ici, les prisonniers d'État, qui sont encore toujours à Fribourg; puis l'échange se fera aussitôt. Mme de Semonville est ici avec son fils, pour attendre l'arrivée de son mari... »

Dans un post-scriptum de sa lettre du 25 décembre, Mallet du Pan ajoute :

« A l'instant mes lettres de Paris, du 20, m'apprennent que Madame Royale est partie, dans la nuit précédente, pour Bâle avec deux carrosses à six chevaux. »

Mallet était bien informé, car voici que l'auguste captive raconte elle-même « à sa chère Renète[1] » qu'elle a quitté Paris dans la nuit du 18 au 19. Elle avait réglé avec Bénezech, le ministre de l'intérieur, royaliste secret, les détails de son voyage. Madame Royale avait demandé comme suivante Mme de Lérent, qu'elle avait toujours vue auprès de Madame Élisabeth, et avec elle, si faire se pouvait, Mme de Soucy, la fille de Mme de Mackau, son ancienne gouvernante. Elle recommandait en même temps au ministre M. Hue, le dernier et fidèle serviteur de Louis XVI. « Mon père me l'a recommandé en mourant, écrivait-elle. C'est une dette sacrée que je dois à sa mémoire. »

Mme de Soucy fut désignée pour accompagner la princesse, et M. Hue envoyé à Bâle sous prétexte d'y porter son trousseau. Bénezech vint lui-même prendre la princesse et la conduisit, après plusieurs détours, sur les boulevards, en face de l'Opéra, où une voiture de poste attendait; Madame Royale y prit place avec Mme de Soucy et un M. Méchin, ancien capitaine de gendarmerie, qu'elle avait choisi pour diriger le voyage.

Enfin, après avoir éprouvé mille difficultés et être partis de Paris à minuit, le 18 décembre, les voyageurs arrivaient à Huningue, le 24 décembre, à six heures du soir. La seconde berline, sortie à une heure du matin de Paris, contenait M. Hue, le fils de Mme de Soucy, une femme de chambre, deux anciens serviteurs, Meunier et Carron, et Coco, le petit chien de Madame. Elle était arrivée à trois heures, ayant repris l'avance à sa dernière étape.

Revenons au récit de Mallet :

[1] Mme de Chantereine, dont le prénom était Renée.

« Madame Royale arriva à Huningue le 24, accompagnée de Mme de Soucy, ancienne gouvernante des enfants de France, d'un fils de cette dame, d'un ancien valet de chambre du roi, nommé M. Hue, que Louis XVI aimait beaucoup et qu'il recommanda dans son testament; d'un fidèle serviteur nommé Carron[1], jadis cuisinier de Sa Majesté et qui a rempli cette fonction au Temple, depuis le 10 août jusqu'à ce jour, et de deux femmes de chambre. On ne connaît point la raison qui a fait exclure Mme de Tourzel de ce voyage[2]. Il paraît que cela tient aux intrigues dans lesquelles ont été mêlés Carletti, Miranda, Marchena, Boissy d'Anglas, et à d'autres intrigues dont mes lettres de Paris m'ont instruit trop généralement.

« L'échange s'est fait samedi soir, 26, dans une maison de campagne, entre Bâle et Huningue[3]. Bacher y remit la princesse au prince de Gavre et en reçut décharge par écrit, signé baron de Degelman, ministre impérial en Suisse, présent[4]. Les députés prisonniers, amenés dans un village bâlois sur l'autre rive du Rhin et sous la garde du baillif du lieu, arrivèrent à Bâle après la remise de Madame Royale et même après son passage dans la ville ; elle ne rencontra pas même leurs voitures. Cet arrangement lui a fait grand plaisir; déjà à Huningue, elle avait demandé si elle verrait *ces gens-là*.

« Cette princesse a enchanté tous les spectateurs. Belle, aimable, décente, elle a de la dignité et de la bonté. Le peuple d'Alsace, de Huningue et jusqu'aux arabes bâlois l'ont couverte de bénédictions. Le même soir, elle alla coucher à Rhinfeld d'où elle a poursuivi sa route pour Inspruck[5]...

[1] Il est appelé Baron dans le *Mémoire de Madame Royale.*

[2] Madame Royale avait longtemps hésité. Toutes réflexions faites, elle demanda Mmes de Lérent et de Soucy. Celle-ci seule fut agréée.

[3] « Le lieu de l'échange avait été fixé dans une petite habitation appartenant à M. Reset, négociant à Bâle, et située non loin de cette ville, sur la route d'Huningue. » (Marquis Costa de Beauregard, préface au *Mémoire de Madame Royale*, p. 38.)

[4] « Le 26 décembre 1795, un simple écrit ainsi conçu donnait à la République française quittance de la fille de Louis XVI : « Je, soussigné, en vertu des ordres « de Sa Majesté l'Empereur, déclare avoir reçu de M. Bacher, ambassadeur fran- « çais délégué à cet effet, Mme la princesse Marie-Thérèse-Charlotte, fille de « Sa Majesté le roi Louis XVI. » (Marquis Costa de Beauregard, préface au *Mémoire de Madame Royale*, pp. 38, 39.)

[5] Cf. Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration, les Bourbons et la Russie*, p. 28 ; André Lebon, *l'Angleterre et l'émigration française*, p. 352.

« Madame Royale est sortie de France sans un diamant, sans un bijou, sans un écu! Ce que le Directoire appelait son trousseau consistait en quelques toiles, quelques mousselines d'Inde brodées et d'assez belles dentelles. La princesse a tout refusé; le secrétaire de légation Bacher n'a rien voulu reprendre. Sur son ordre, le paquet reste en dépôt chez le bourgmestre de Bâle. On m'assure que le délai de l'arrivée de Madame Royale a eu pour cause la difficulté qu'a faite la cour de Vienne de se servir, dans la correspondance relative à cet objet et dans l'acte d'échange, du terme de *République française,* auquel elle a substitué celui de *Gouvernement français.* Sa fermeté a fait fléchir le Directoire. »

Le 2 février 1796, Mallet du Pan écrit enfin:

« Votre Excellence est peut-être déjà instruite que l'on renvoie à Bâle, aux frais de l'Empereur, le cortège français qui a accompagné Madame Royale. M^me^ de Soucy, avec des qualités respectables, n'a ni le tact, ni l'esprit, ni la dextérité qu'exigeait une commission délicate. »

Deux ans et quelques mois après, l'auguste princesse épousait en exil son cousin, le duc d'Angoulême, et Mallet du Pan recevait d'un de ses amis, présent à la cérémonie, ce récit émouvant :

« Le 10 juin, le mariage de M. le duc d'Angoulême, fils aîné de Monsieur, et de Madame Royale Thérèse de France, a été célébré à Mittau en présence de Louis XVIII, et de la reine son épouse, et d'un concours nombreux de Français attachés à Sa Majesté, et des personnes les plus considérables de la ville. Le cardinal de Montmorency, grand aumônier, a béni cette union touchante, que le Ciel dans ses décrets semble avoir préparée et protégée au milieu des infortunes inouïes dont a été frappée une maison souveraine, réservée à reprendre un jour le sceptre et l'éclat que lui ont ravi des Français dénaturés.

« Depuis qu'elle a échappé de sa terre natale arrosée du sang de sa famille, Madame Royale n'avait pas encore eu la consolation de revoir ses augustes parents expatriés. Le moment de leur réunion fut marqué par une effusion des sentiments de la nature, de la tendresse, de la douleur, que tant de souvenirs cruels mêlaient à un épanchement si doux. Précipitée aux pieds

du roi, qui la pressait contre son sein, la jeune princesse, baignée des larmes de Sa Majesté, éclatait en sanglots, et ne reprit sa sérénité que pour exprimer à son père adoptif la vivacité de sa reconnaissance.

« C'est à six cents lieues du royaume gouverné depuis tant de siècles par leurs aïeux, que les rejetons d'Henri IV et de Louis XVI viennent de former aux autels ces liens si désirés et si désirables. L'empereur de Russie a signé le contrat de mariage, et en a reçu le dépôt dans les archives de son sénat. Quel siècle que celui où on est témoin de semblables vicissitudes, où les glaces du Nord sont le dernier asile d'un roi de France, au milieu des monarchies ébranlées ou renversées par les usurpateurs de sa couronne ; où, du fond d'une tour devenue le sépulcre de son frère, et d'où elle a vu passer à l'échafaud les auteurs de ses jours et la céleste consolatrice de ses douleurs, l'héritière de la maison de France, la petite-fille de Marie-Thérèse vient en Courlande recevoir un époux de son rang, jouet comme elle des fureurs d'une bande de régicides et d'une adversité sans exemple !

« Parmi les convives qui ont assisté au dîner de noces, on a remarqué M. Guilhermi, député du tiers état à l'Assemblée de 1789. Le roi, toujours attentif à reconnaître et à faire valoir la loyauté, comme il l'est à accueillir le repentir et à pardonner les offenses, lui a dit avec le ton affectueux qui le caractérise : « Mon bonheur serait complet, si j'avais pu réunir ici tous « ceux qui se sont signalés, à votre exemple, par une fidélité « courageuse envers le roi mon frère. »

« Ah ! malheureux Français, gourmandés, emmuselés, moqués, pillés, guillotinés par des Barras, par des Sieyès, par des Chénier, vous êtes bien plus à plaindre que ces innocents et jeunes héritiers présomptifs d'un trône que vous avez laissé renverser, que vous n'avez pas le courage de rétablir, et à l'ombre duquel seulement vous retrouverez ce repos qu'il vous a si peu coûté de perdre, que vous avez la folie de chercher dans votre servitude à toutes les espèces de tyrans et de tyrannies, et la patience d'espérer d'un miracle !

« Puissent les auspices moins sinistres sous lesquels la cérémonie de Mittau a été célébrée être le présage des destinées

que la justice de la Providence réserve à deux époux si dignes du respect et de l'amour de leur nation ! Tout ce qui peut embellir la couronne et rassurer les Français abusés sur les suites de son rétablissement, les agréments de la figure, les charmes du caractère, la douceur, la bonté, la sincérité, la faveur de la jeunesse, la clémence, l'instruction de l'adversité, le souvenir des leçons admirables de Louis XVI, l'exemple et les sentiments de Louis XVIII, se réunit ici aux droits sacrés de la naissance, pour fixer l'intérêt et les vœux de la France sur ces deux restes d'une antique dynastie, destinés à orner un jour ces palais abandonnés au crime, à la souillure et au despotisme.

« Trois jours avant le mariage de M. le duc d'Angoulême et de Madame Royale, le 7 juin, expirait à Trieste une autre princesse de cette maison dispersée par les ouragans de la Révolution. En sortant de France, Mesdames, tantes de Louis XVI, s'étaient retirées à Rome et de Rome à Naples ; toujours poursuivies par les assassins de leur race, après l'invasion de Naples, elles avaient gagné Corfou, d'où elles venaient de débarquer à Trieste. La plus âgée de ces princesses, Marie-Victoire, y a terminé sa vie. Que les hommes privés à qui leurs infortunes paraissent insupportables jettent les yeux sur ces descendants de saint Louis ; ils béniront le Ciel de les avoir fait naître loin des grandeurs [1]. »

## VI

Mais, après cette digression, il faut reprendre, à la fin de 1795, le fil des événements notés au jour le jour par la Correspondance de Berne.

En France, le gâchis persiste, toujours le même. On n'aperçoit aucune solution prochaine.

La machine gouvernementale s'enlise de plus en plus dans la boue. De haut en bas sévissent la délation, les basses critiques, la corruption, l'envie, l'ingratitude pour les services rendus au pays.

[1] *Correspondance de Berne, Mercure britannique,* 1799, vol. III, p. 360; E. Daudet, *Histoire de l'émigration, les Bourbons et la Russie,* pp. 136 et suiv., 168 et suiv.

A ce titre, Barthélemy n'est plus qu'un suspect. Le théâtre de ses triomphes diplomatiques s'est transformé en un lieu de déportation. Un défroqué, marié à une religieuse, est chargé par le Directoire de surveiller étroitement le représentant de la France, l'habile négociateur des traités de Bâle :

« Cette ville est devenue un tripot français et, pour ainsi dire, le Palais-Royal de la Suisse; elle se peuple d'un tas d'aigrefins, commissaires, agents, espions, acheteurs, vendeurs du Directoire. On y voit depuis quelques jours un malheureux nommé Bassal, ancien curé constitutionnel de Versailles, jacobin profès, montagnard conventionnel, marié publiquement avec une gueuse qu'il traîne à sa suite, délégué en Franche-Comté par le Directoire pour morigéner cette province, puis placé à Bâle comme surveillant de Barthélemy. Ce dernier, dépourvu de toute espèce de caractère, avale des couleuvres à la journée, n'ose quitter son triste métier et paraît n'y être toujours qu'en station provisoire. Au moment où le Directoire veut faire croire à son désir de la paix, il a retardé la disgrâce du seul de ses agents, peut-être, qui veuille sincèrement cette pacification et qui soit capable d'y travailler. »

Quelques jours après Mallet du Pan, revenant au même sujet, dit encore :

« Le citoyen Bassal, cet ex-montagnard conventionnel, cet ex-curé de Saint-Louis de Versailles, marié à une religieuse fort jolie et qu'il traîne à sa suite, est toujours à poste fixe à Bâle, espionnant Barthélemy et la frontière, faisant ouvrir sans exception toutes les lettres partant de Bâle pour la France et paraissant être là l'homme essentiel du Directoire. Barthélemy est de plus en plus inquiet sur sa situation. Pour ne pas trop heurter les puissances avec lesquelles on a fait la paix, on ne prononce pas la destitution de cet envoyé; mais on entreprend de l'obliger, à force de déboires et d'outrages, à demander sa retraite. Il a écrit ici à l'un des chefs du gouvernement que ses instructions lui faisaient désespérer de toute possibilité et même de toute proposition de paix.

« On lui fait en ce moment un crime de n'avoir pas éventé cette conjuration de Franche-Comté, tramée par un ex-capucin nommé Lucian, curé de Pontarlier, et par quelques-uns de ces

chevaliers de l'escroquerie, de ces conspirateurs de l'Opéra, de ces généreux défenseurs du trône et de l'autel, qui infestent la Suisse pour attraper des guinées, de ces entrepreneurs de contre-révolution à deux cents francs par mois, non moins imbéciles que fripons, opprobre de l'émigration et seuls employés, payés, récompensés, de préférence à tant de gens sages que renferme l'émigration, quoi qu'on en dise. Le général Ferrand, auquel ces aigrefins s'étaient livrés, est un scélérat connu[1]. La moindre information sur son compte eût mis en garde les personnes qui employaient les conjurés ; mais c'est après coup qu'on va aux avis, aussi les affaires prennent-elles de jour en jour la tournure funeste que doivent leur donner de semblables opérations.

« Le résultat de toutes ces savantes pratiques, tramées à huis clos, en Suisse, sur la Franche-Comté, et faisant la fable des auberges le lendemain de leur adoption, vient d'être la cassation de quatre départements limitrophes, de l'Ain, du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône. Les administrateurs font place à des jacobins qui vont rendre cette frontière inaccessible. Rien ne prouve mieux combien le Directoire sent la force de son autorité que ces entreprises violentes sur un pays de frontière où, en général, l'opinion n'est nullement favorable au gouvernement actuel. »

Les directeurs ne se contentent pas de mettre en interdit les ambassadeurs et de terroriser les départements par de véritables coups de force. Prêts à s'entendre quand il s'agit d'accomplir un acte tyrannique, ils se déchirent entre eux :

« La Réveillère-Lépeaux, qui est le moins mauvais d'entre les pires, se trouve la bête d'aversion des quatre autres. Barras, instrument d'exécution, ne jouit parmi ses confrères d'aucune

[1] Mallet du Pan dit ailleurs à ce sujet :

« Quelques-uns des aventuriers de l'émigration, véritables escrocs écervelés qu'on emploie seuls, avaient promis une contre-révolution en Franche-Comté. Les batteries étaient montées dans ce canton-ci, on était sûr du commandant de Besançon. Eh bien, ce commandant, le général Ferrand, ayant laissé aller ces étourneaux persuadés qu'il leur livrerait la ville et la province, les a fait inviter à souper et les a tous fait mettre aux fers au premier service.

« Cet amas interminable de folies, cette direction des affaires, digne de Bedlam, a semé un tel découragement parmi la partie notable des émigrés, qu'ils se détachent des princes de plus en plus. On parle aussi publiquement parmi eux, en Allemagne surtout, d'un changement de dynastie que l'on parle des négociations de paix. » (*Correspondance de Berne*, 26 janvier 1796.)]

autre réputation de capacité. Le Tourneur, de la Manche, est un jacobin du bord de Barras. Carnot marque le plus de ruse, de ténacité, de perversité spéculative. Rewbell, qui le craint et ne vaut pas mieux, voudrait se coaliser avec lui. Tous se détestent et se font une guerre de perfidie, en attendant que la division éclate au dehors. Il s'agit ou de redonner aux jacobins la suprématie complète, sans Carnot, Lindet, Tallien et les anciens chefs, ou de les tenir en bride, comme instruments subordonnés des républicains proprement dits, mais en leur laissant toute la marge nécessaire aux circonstances et aux projets de ces derniers.

« Le 22 décembre, il fut déterminé dans le Directoire, sur l'avis de Carnot, de soutenir la guerre par toutes les ressources possibles et révolutionnaires, de détacher autant que possible chaque puissance l'une après l'autre, et de résister à toute paix générale. On ne se montra pas très éloigné de restituer les pays entre le Rhin et la Meuse ; mais on consacra de nouveau la conservation de la Belgique entière, de la principauté de Liège, des places de la Meuse, de la généralité hollandaise, enfin de la Savoie. (Je reçois, en effet, des lieux mêmes l'avis certain qu'on travaille assidûment à réparer les places de la Meuse et de l'Issel : preuve qu'on ne songe pas à les rétrocéder.) Jamais les meneurs ne furent plus insolents, plus fanfarons, plus confiants dans leurs mesures.

« Le conseil des Cinq-Cents marche jusqu'à présent d'accord avec le Directoire ; mais l'on prévoit qu'incessamment il n'y aura plus la même docilité. Quant aux Cinq-Cents, ils parlent et rejettent quelques résolutions, pour avoir l'air de faire quelque chose. Il n'y a aucun meneur dans ce conseil.

« Il règne parmi les députés en général une ignorance très grande des faits et des conjectures actuelles. La multitude des employés et des agents fanatiques ou de partis opposés ajoute encore à la confusion des idées, des nouvelles et des moyens d'exécution. »

Prisonnier des jacobins, le gouvernement leur obéit servilement, et se moque à la fois de la constitution et de la représentation nationale :

« Il était inévitable que, pris dans le sein d'une faction qui

venait de s'emparer à force ouverte de la représentation nationale, le Directoire, devenu le pouvoir exécutif de cette faction, dépendît d'elle, et nullement de la législature. Sans cela, et si l'esprit ou la lettre de la nouvelle constitution eussent été observés, ce conseil exécutif n'eût osé aller ni à droite ni à gauche sans la permission très disputée des deux Chambres.

« Le Directoire ne la demande que pour la forme; aussitôt installé, il envoie message sur message, usurpe l'initiative, prescrit impérieusement la proposition des lois, et réduit les conseils aux fonctions de deux bureaux de renvoi, où l'on rédige les décrets d'après la volonté des Cinq. Il ne met aucune politique, aucun ménagement dans sa conduite; absolument malhabile, il supplée à l'intelligence par le despotisme le plus arbitraire; chaque jour ses arrêts, affichés au coin des rues, déchirent la constitution. Ni le corps législatif, ni le public savant ou ignorant, n'osent hasarder une remarque sur ces infractions. Toute la puissance exécutive et législative est réellement concentrée dans ce Directoire et dans le comité suprême de la faction dont il est le ministre. Ce phénomène replace la France au point où elle était à la fin de 1793.

« Il ne faut donc pas s'abuser : c'est un pouvoir très concentré, tout-puissant, cent fois plus fort que la nation, ayant usurpé tous les moyens de se défendre contre elle et de l'opprimer impunément. Un gouvernement qui ne veut pas être renversé ne l'est jamais; et celui-ci ne périra, je le répète, que par lui-même, c'est-à-dire par ses propres divisions ou par l'épuisement de ses ressources où le jetterait la durée d'une guerre habilement faite, soutenue par des succès et clairement dirigée vers un but moins équivoque que ne l'est celle d'aujourd'hui.

« Ce Directoire a tout l'appareil des rois. On a commencé par se moquer de cet étalage; il finit par en imposer. Une garde intérieure et extérieure veille au palais du Luxembourg, auquel on ajoute des embellissements fastueux. Le couvent du Calvaire sert d'écurie au Directoire. Ses audiences sont celles des vizirs. Il vient de s'approprier, pour les jours de cérémonie, un superbe service d'argent, chef-d'œuvre d'orfèvrerie, volé chez M. le duc de Penthièvre.

« On ne fait presque plus d'attention au corps législatif. Il tombe de décrépitude ; ses séances sont désertées ; à la moindre opposition de conséquence, le conseil des Anciens serait cassé aux gages, et l'on ferait de sa salle un jeu de paume. Il paraissait avoir pris le parti de tout signer *d'urgence,* lorsqu'il s'est ravisé en appliquant son humble *veto* sur la loi des Cinq-Cents qui dépouille les pères et mères d'émigrés de l'héritage *éventuel* de leurs enfants. Cette monstrueuse opération de l'esprit de rapine a révolté même les indifférents. Nous verrons ce qui en adviendra et si le Directoire et les Cinq-Cents souffriront sans mot dire cet affront à leur autorité... »

Et, dans un mouvement de véritable éloquence, en contemplant l'abîme au fond duquel la France se débat, Mallet s'écrie :

« L'indignation et le mépris se succèdent lorsqu'on voit une nation de vingt millions d'âmes, illustrée jadis par son génie, par son courage, par le point d'honneur, et pétrie de vanité, adopter dans le court espace de trois ans, de gré ou de force, toutes les extravagances et les atrocités que de vils scélérats ont imaginées dans leurs lieux de débauche, contempler ces scélérats se massacrant les uns les autres sans oser leur disputer le pouvoir, et, par une suite d'événements non combinés, se laisser subjuguer par cinq plébéiens obscurs, sans talents, sans considération, sans gloire militaire, sans grand caractère, qui, sous les noms de *liberté* et d'*égalité,* exercent la tyrannie la plus insolente, disposent arbitrairement des personnes et des propriétés, et qui, dans peu de temps, auront réduit leur pays, sans que l'ennemi ait touché à sa frontière, dans un état pire que celui où les Goths mirent l'empire romain[1]. »

[1] Archives de Sales, *Correspondance de Berne,* 8, 19 janvier, 2 février 1796.

En approchant du terme de cet ouvrage, où de si larges emprunts ont été faits à la *Correspondance de Berne* des Archives de Sales, nous tenons à dissiper toute équivoque au sujet de la mention faite par nous, dans notre *Introduction* (pp. 33, 52, 53), de l'honorable M. Bernard Mallet, de Londres. Si nous avons cru pouvoir le comprendre dans l'énumération des personnes amies qui se sont intéressées à notre œuvre, c'est afin d'acquitter envers lui une dette de reconnaissance pour la courtoisie avec laquelle il a bien voulu nous répondre ; mais nous n'entendons pas, pour autant, placer ce livre sous le couvert de sa haute autorité et laisser supposer à nos lecteurs que cette publication aurait été faite avec la coopération, même indirecte, des descendants du célèbre publiciste génevois.

M. Bernard Mallet ne nous a, en effet, affirmé ou plutôt confirmé qu'une

## VII

Quelle est, dans cette période de transition entre vendémiaire et brumaire, l'attitude politique des hommes de thermidor?

« Les thermidoriens, dont Tallien est le chef, sont des hommes perdus, indifférents à tout système de gouvernement républicain ou monarchique, faisant de la Révolution un trafic et cherchant à tout prix leur sûreté, leur domination et leur fortune. Ne voyant dans le régime républicain que des alternatives de massacres par des factions tantôt victorieuses, tantôt vaincues, ils en délivreraient la France s'ils pouvaient traîner un monarque à leur dévotion, de leur choix, et reconnaissant de ce bienfait, usurpateur de la couronne sur son légitime possesseur, et par conséquent dans leur dépendance, intéressé comme eux à maintenir le nouvel ordre de choses qu'ils institueraient.

« C'est là que tendent leurs arrière-pensées et même celles des trois quarts des républicains en chef, et c'est dans ce but que Tallien a monté, à Madrid, une intrigue dont j'ai pénétré l'existence...

« Tallien a épousé une fille de Cabarrus, le Necker de l'Espagne, banquier français devenu ministre des finances, plein d'ambitions et d'intrigues, justement disgracié et enfermé sous le ministère de M. le comte de Florida-Blanca. Sa fille, divorcée à la suite d'une conduite scandaleuse, passionnée, spirituelle, jolie et non moins ambitieuse que son père, s'est formé une cour d'intrigants et d'intrigantes, et a procuré à son mari ses relations en Espagne. Ce misérable, souillé de sang, et qui passe généralement pour avoir été l'empoisonneur du jeune roi

chose : à savoir, que la correspondance avec le comte de Souza était au nombre des trois grandes correspondances suivies par son aïeul. Il n'est pas allé au delà; il s'est tenu pour le surplus sur la plus grande réserve; et c'est *sous notre seule responsabilité* que nous avons fait usage de la copie des Archives de Sales, convaincus, en ce qui nous concerne, de son irrécusable authenticité et indiquant loyalement à nos lecteurs les raisons qui militent en faveur de cette thèse. Nous osons espérer en avoir apporté la victorieuse démonstration au cours de ce livre.

au Temple, a été le principal entremetteur de la paix avec l'Espagne. Il a une correspondance intime et régulière avec le duc d'Alcudia. Par une suite de cette liaison, il a fait rendre à son beau-père tous ses honneurs, sa place, sa fortune et même des *indemnités*. Il a fait écarter et exiler les principaux ennemis de Cabarrus. Le duc d'Alcudia lui a annoncé cette nouvelle dans une lettre qu'il a reçue au milieu de janvier, lettre remplie de flagorneries et de protestations d'amitié les plus humbles, lettre que Tallien a communiquée à deux cents personnes et que l'un de mes correspondants a lue en original[1].

« Tallien ne s'est pas tenu à ce moyen d'intelligence avec la cour de Madrid, il a voulu y avoir un agent à lui. En conséquence, il a demandé au Directoire la place de consul général en Espagne pour une de ses créatures. Rewbell, qui le déteste et qui a peut-être soupçonné ses desseins, a nommé à cette place un marquis de Roxantes, officier de marine, Espagnol ou Basque, qui s'est jeté dans la Révolution. Tallien, ayant épuisé inutilement tous ses efforts pour captiver ce Roxantes et l'engager à son service ou à donner sa démission, a demandé pour lui-même le consulat; nouveau refus. Cet incident a envenimé la discorde dans le Directoire, où Barras et Le Tourneur sont les agents de Tallien.

« Ce dernier a imaginé de proposer au duc d'Alcudia la couronne de France pour l'un de ses enfants. C'est pour suivre cette intrigue que Tallien voulait accréditer un de ses affidés en Espagne, et son intimité avec l'étrange premier ministre de cette monarchie a aujourd'hui pour base ce projet, auquel Cabarrus ne manquera pas de travailler.

« Quant aux partisans du duc d'Orléans, quoique assez nombreux, ils sont toujours sans aucune influence. Ce prince n'en a aucun, ni dans le gouvernement, ni dans le corps législatif. Sieyès, dont on a fait son tuteur, n'est partisan que de lui-même, de sa jalousie, de sa république universelle, de son humeur atrabilaire. Le duc d'Orléans passe d'ailleurs, à Paris, pour avoir refusé les propositions de ses amis.

« La dissolution de l'empire français, le renversement des

[1] Cf. chap. XI, *Thermidor*, pp. 309, 310.

têtes, la subversion des intérêts et de l'autorité permanente dans les mains des scélérats, pour qui cette Révolution est devenue un calcul, nous prépare tôt ou tard à voir la royauté mise à l'encan par une des factions dominantes, et vendue à celui qui la payera le mieux, comme les prétoriens vendirent l'empire romain. Cependant le roi légitime et sa branche l'emporteraient certainement sur ces conjurations désespérées, sans le dénuement total où ils seront plongés, et si le roi fléchissait davantage sous le poids des circonstances[1]... »

Mais le roi, qui eût pu restaurer la royauté, a éloigné de lui jusqu'à ses plus fidèles partisans :

« M. de Précy est en Suisse et y restera; il en a été du complot de Lyon et du Forez comme de tous les autres : nombre d'honnêtes gens arrêtés, les autres en fuite, le terrorisme se servant du prétexte de ces conspirations pour persécuter les royalistes. Sûrement nombre de citoyens, à Lyon et dans le Midi, préféreraient avec justice l'ancien régime à l'affreux régime de la Révolution; mais ce vœu stérile n'arrive pas au bout de leur bras. Ils n'entreprendraient rien de périlleux pour le réaliser; et, là comme ailleurs, les royalistes systématiques sont de beaucoup les plus nombreux, pour la raison toute simple qu'ayant plus ou moins participé aux premières erreurs de la Révolution, ils redoutent une réaction totale. On ne doit jamais perdre de vue cette vérité de fait, c'est qu'aujourd'hui ce sont beaucoup moins les opinions politiques que la différence des intérêts qui s'opposent au rétablissement pur et simple de l'ancienne monarchie. Si le roi avait voulu inspirer de la sécurité et ménager l'amour-propre, qui en France est une seconde nature, les trois quarts des constitutionnels se fussent jetés dans ses bras presque sans conditions[2]. »

Mais, pour avoir le courage de le penser et de le dire, Mallet du Pan était dénoncé, à la cour de Vérone, comme un homme dangereux. De tout temps, faire entendre le langage du bon sens, les déductions de la raison, les leçons de l'expérience à des énergumènes, a été œuvre aussi difficile que la solution du problème de la quadrature du cercle. Louis XVIII disait du

[1] *Correspondance de Berne*, 23 février 1796.
[2] Ibid., 15 décembre 1795.

grand observateur : « Je préférerais son silence à ses services[1]. » Les flatteurs et les courtisans, toute la légion de ces hommes qui vivent de l'entretien des préjugés et de la persistance des malentendus, favorisaient cet état d'esprit chez le roi. On ne manquait aucune occasion de récompenser la clairvoyance et les services désintéressés du publiciste génevois par des épigrammes, des ironies ou des accusations calomnieuses, dont il savait heureusement mesurer la portée à la valeur intellectuelle de ceux qui les lui décochaient. En Angleterre, dans ce pays où les horizons politiques des hautes classes sont moins rétrécis, on savait tout au moins lui rendre justice. Dans ce même mois de décembre 1795, Mallet écrivait à son ami Saladin[2] :

« Je reçois avec plaisir l'assurance que vous me donnez qu'auprès de vous on ne me regarde pas tout à fait comme un jacobin. C'est là néanmoins l'opinion que se sont efforcés de donner de moi des gens à qui je dois supposer de l'influence autour de vos ministres. Le cardinal de Retz disait, avec une bien rare sagacité, qu'on a plus de peine à vivre avec les gens de son parti qu'avec ceux qui n'en sont pas.

« L'aristocratie a ses terroristes ; je mets peu de différence entre Marat et tel parlementaire français. Il faut pardonner à leurs fureurs en faveur de leur ineptie et de leur ignorance des affaires : mais que des étrangers se laissent entraîner à ces impulsions, qu'ils se laissent gouverner par des hommes qui gâteraient les plus belles causes, bien loin de rétablir une cause désespérée, voilà ce que je n'entends guère.

« Mes opinions sont et seront invariables. Vous me demandez comment je concilie une monarchie modérée avec la suppression de la noblesse. Hélas ! mon cher ami, je suis aussi loin que vous de les concilier. La France en a peut-être pour cinquante ans de troubles avant de revenir au seul gouvernement qui lui convienne ; ceci est une révolution de principes, comme la Réformation ; des intérêts puissants se sont élevés, qui s'opposeront longtemps encore à une restauration complète. J'aime la liberté autant qu'elle est compatible avec la sûreté publique

[1] Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains*, p. 131.

[2] Archives de Cran, *Lettres de Mallet du Pan*, 6 décembre 1795 ; Victor van Berchem, p. 24 et suiv.

et le caractère national. Si j'avais à être le législateur de la France, croyez-vous que je rejetterais ce peuple inconstant, turbulent, babillard, présomptueux, si susceptible d'être égaré par les prestiges de la parole, dans des assemblées nationales? Pensez-vous que je relâcherais des freins qui ne sauraient être trop tendus, et que je plaçasse un monarque sans hiérarchie intermédiaire entre son trône et le peuple?

« La question du jour n'est pas de savoir quelle serait la meilleure monarchie à établir en France. Ce ne serait pas, à mon sens, ce gouvernement dissolu, variable, arbitraire, de 1789, ni cette bureaucratie ministérielle, ni la satrapie de Versailles substituée à une véritable aristocratie, ni surtout ces insolentes cours de justice, usurpant le veto sur le roi et fomentant toutes les années des troubles par des *arrêts*. On pourrait rendre à l'autorité royale sa plénitude, en en modérant l'exercice par des institutions analogues au génie et à la constitution nationale, et en maintenant, plus soigneusement qu'on ne l'a fait, cette hiérarchie des rangs, si prostituée en France avant la Révolution.

« Mais nous n'en sommes point là; nous ne pouvons pas, avec des jambes fracassées, sauter à pieds joints sur une révolution monstrueuse, qui a bouleversé en France tous les éléments du corps social. Il s'agit de décider d'abord non quelle monarchie on aura, mais *si l'on aura une monarchie*. Voilà le point de départ: ce qui importe par-dessus tout à l'Europe autant qu'à la France, c'est de finir la République, qui n'est autre chose qu'une révolution perpétuelle.

« Mais, pour y parvenir, sommes-nous les maîtres de nos instruments? Sont-ce nos désirs ou nos facultés qu'il faut considérer? Où sont nos moyens pour rétablir cette monarchie pure, à laquelle la raison dit peut-être d'aspirer? Existent-ils dans les armées étrangères? Vous ne le pensez pas, et je n'imagine point qu'il existe un ministre assez insensé pour tenter, encore une fois, une contre-révolution absolue par cette voie. Existent-ils dans les perruques des parlementaires de Vérone, dans les pamphlets de d'Entraigues et autres boute-feux, dans les maratistes contre-révolutionnaires de l'armée de Condé? Est-ce la Vendée comprimée et presque finie qui fournit ces espérances? Sont-ce

les conspirations enfantines que l'on fabrique en Suisse, auxquelles on prodigue un argent immense, et qu'on confie à des aventuriers dignes de Bedlam[1]?

« Non, mon cher Saladin, il faut laisser là tous ces châteaux en Espagne, tous ces romans mal digérés. Vous ne pouvez plus, à moins d'attendre peut-être vingt années et l'extinction totale de la France, vous ne pouvez plus refaire une monarchie, renverser la République et fermer le gouffre révolutionnaire, qu'avec le secours de ceux qui, dans l'intérieur, veulent revenir à la royauté. Or, comme les dix-neuf vingtièmes de ces gens-là veulent une royauté conditionnelle limitée par la représentation nationale des propriétaires, avec des garanties pour l'avenir, avec la consécration de quelques-uns des effets de la Révolution, il faut bien ou se servir d'eux, ou passer par leurs termes, ou laisser l'entreprise à une autre génération.

« Ne vous abusez pas, et comptez sur cette vérité de fait qu'à peine *un* monarchiste sur *mille* veut le retour de l'ancien régime. Les uns tiennent à conserver quelque liberté; le plus grand nombre redoute les émigrés autant que les jacobins; tout ce qui a participé à la Révolution par une pensée, par une démarche, par un discours, frémit de se livrer aux vengeances des contre-révolutionnaires, dont les propos, les imprimés et la conduite ont *généralisé* ce sentiment de terreur. La déclaration insensée du roi[2] y a mis le comble; sa nullité, son éloignement, ses imbéciles conseillers, ont coupé la parole à ses partisans; il ne lui en reste aucun. Tout ce qu'il existe de royalistes purs et sensés, craignant même les orages d'une monarchie mixte, sont néanmoins d'accord avec les sectateurs de cette royauté limitée, parce qu'ils ne peuvent se passer d'eux et qu'ils ont le bon sens d'apercevoir que, pour détrôner le pouvoir et l'esprit républicains, qui ont des racines bien plus profondes qu'on ne le pense, on est réduit à ne pas effaroucher tous ceux à qui l'intérêt de leur sûreté, de leur vie, de leur existence civile, font un besoin d'être garantis contre un monarque absolu, gouverné par les émigrés[3].

[1] Hospice d'aliénés près de Londres, le Charenton de l'Angleterre.
[2] Le manifeste de juillet 1795.
[3] Sur ces considérations et celles qui suivent, voir la lettre du 4 novembre,

« Ce sentiment si étendu et si fort dominait dans les sections. Vous les jugez mal, et je vois qu'à Londres on n'a nullement été instruit de leurs ressorts, de leur but, du caractère des acteurs. J'ai correspondu, dès le milieu de juin, avec les principaux chefs de ce mouvement, annoncé le jour où la Convention ouvrit son abîme en décrétant la réunion des assemblées primaires, et sur lequel l'Europe est restée dans une inattention aussi funeste qu'inconcevable. Je vous certifie que le rétablissement de la monarchie était le but central des opérations; on y fût parvenu, sans aucun doute, si la Convention eût été forcée à renoncer à la réélection, et avec un nouveau corps législatif. Mais pour cela il ne fallait pas sortir de la guerre morale et politique pour se livrer, comme l'ont fait quelques sections, à des agitateurs écervelés, envoyés du dehors, et qui les ont portées à une insurrection hostile, avec trois mille fusils et quatre cents quintaux de poudre pour toutes ressources, sans chefs ni plan *de guerre*, contre une autorité maîtresse des arsenaux, du trésor public et de vingt mille soldats.

« Certes, mon ami, ceux qui nommaient députés des hommes tels que MM. d'Ambray, Morellet, de Bonnières, Portalis, etc., étaient d'aussi francs royalistes que les faquins sanguinaires qui n'ont pas eu honte de se réjouir de la catastrophe du 5 octobre. Les misérables! c'étaient des *constitutionnels*, disent-ils. Dans leur horrible démence, ils préfèrent le retour des jacobins. Eh bien! ils seront satisfaits; leurs parents, leurs amis, retomberont sous la hache; la Révolution sans-culottique s'achèvera, et les émigrés pourront alors rire à l'aise. Ces bêtes féroces ont fermé mon âme à toute pitié!

« Oui, les jacobins sont à la porte; remis en liberté, ils rouvrent leurs clubs, conjurent, menacent; Barrère se promène au Palais-Royal, Tallien et la faction régicide dirigent les manœuvres; le Directoire en peuple les tribunaux, les administrations, les commissions, toutes les places. Eux seuls ont unité de sentiments, de vues et de but; eux seuls ont de l'audace. L'apathie des honnêtes gens, la tranquillité du peuple, qui naît de sa misère en le forçant de ne s'occuper que des moyens de

au comte de Sainte-Aldegonde, *Mémoires*, t. II, p. 189-191, ainsi que celle du 25 novembre, dans la *Correspondance de Vienne*, t. I, p. 371-374.

subsister, l'*isolation* générale, la terreur qu'a inspirée le 5 octobre, les divisions des royalistes, leur peu de courage, leur défaut de chefs et de concert, jusqu'aux revers extérieurs, poussent les jacobins à pleines voiles.

« Le gouvernement n'a changé que pour la forme. La majorité régicide, dominant dans le corps législatif et de haute lutte dans les Cinq-Cents, représente l'ancienne Convention; le Directoire est son Comité de salut public. La constitution n'est qu'un mot vide de sens; l'arbitraire et le régime révolutionnaire règnent de fait; avant peu vous les verrez en plein et légal exercice. Cette machine ne peut marcher sans un pareil ressort; point de milieu, il faut qu'elle saute en pièces ou que le terrorisme et la concentration des pouvoirs en soient les pivots.

« La grande pluralité du nouveau tiers et cent soixante anciens conventionnels forment la minorité du corps législatif. Ce sont des royalistes *d'opinion*, qu'il ne faut confondre ni avec le parti républicain *modéré* ni avec les royalistes *de conspiration*. Timides, inconnus les uns aux autres, sans marche fixe, sans moyens, ils sont réduits à observer et à des tâtonnements qui les perdront. Le vœu universel de ces royalistes repousse le roi de Vérone et destine la couronne au duc d'Angoulême. »

La restauration de la royauté n'apparaît, en effet, comme possible aux monarchistes avisés, qu'à l'aide d'une transaction entre le roi et le pays, entre l'ancienne constitution et les principes de 1789[1]. Vouloir forcer la France à revenir en arrière, ce serait la réveiller de sa torpeur et, tant est grande l'influence des mots en politique, la soulever presque entière contre le pouvoir absolu se réclamant de l'ancien régime, alors que ce même pouvoir, exercé avec une tyrannie sans exemple sous la forme républicaine, est obéi avec crainte et soumission :

« Ni le temps ni la misère n'ont changé le caractère du bas peuple; c'est toujours chez lui qu'est la force des démagogues : même fanatisme, même haine du tyran et des propriétaires, même amour de l'égalité. N'écoutez pas ceux qui vous disent que le peuple est bien revenu. Au premier coup de tocsin, il

[1] *Correspondance de Berne*, 29 janvier 1796.

recommencerait un 10 août ou un 2 septembre. Il crie misère, il jure contre la République ; mais essayez de lui parler raison, de l'entretenir de sa situation passée, il répondra avec colère qu'il ne veut plus de *maître*.

« Nombre de bourgeois, de rentiers, de gens de lettres, d'ambitieux désappointés, sont, il est vrai, redevenus royalistes ; mais tout cela ne vaut pas cinquante sans-culottes. Ceux-ci ont l'union, le zèle, le fanatisme qu'inspire un intérêt commun et exalté ; ces passions leur font supporter les sacrifices, pendant que le timide royaliste ne peut se séparer de ses jouissances. Le sans-culotte compte sur ses bras ; le royaliste compte sur son voisin ; celui de Paris espère dans les départements, et celui des départements espère dans Paris.

« L'esprit public est un esprit d'obéissance et de résignation ; chacun cherche à se tirer le moins mal possible de la détresse générale. Depuis le 13 vendémiaire, le découragement est général ; ce qui n'empêche pas le beau monde d'affluer à la comédie, en passant sur les pavés encore teints du sang de leurs voisins, de leurs parents tués avec la mitraille de Barras. »

---

# ÉPILOGUE[1]

## LE 18 BRUMAIRE

### I

Durant quatre ans, du 13 vendémiaire au 18 brumaire[2], la France devait vivre en république, sous une constitution républicaine, avec la perspective et dans l'attente continuelle d'un changement de régime. La nation subit son gouvernement, elle n'a pas la force de le renverser. Abus de pouvoir, exactions, dilapidations, injustices, violations quotidiennes des principes au nom desquels la Révolution s'est faite, rien ne l'émeut; elle accepte tout, ne sait plus s'indigner ni même se plaindre et se soumet au joug avec une longanimité et une résignation qui semblent inspirées du fatalisme musulman. L'âme de celle qui fut la fille aînée de l'Église n'est plus éclairée par les croyances où elle avait puisé, durant des siècles, son énergie et sa vitalité. Ceux qui ont voulu l'asservir sont parvenus à leurs fins, en éteignant en elle les célestes lumières et les im-

[1] André Sayous, *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan;* André Michel, *Correspondance de Vienne;* Archives de Sales, *Corr spondance de Berne;* Lacretelle, *Histoire de l'émigration*, t. VIII; Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains;* Archives de Cran, Victor van Berchem, *Lettres de Mallet du Pan à Saladin-Egerton; Mémoires de Barras;* Mallet du Pan, *Mercure britannique;* Victor du Bled, *Orateurs et tribuns;* Archives d'État de Cagliari, *Correspondance de Joseph de Maistre.*

[2] D'octobre 1795 à novembre 1799.

mortelles espérances : ils ont fait de la France de Jeanne d'Arc une nation d'esclaves. Cependant les tyrans tremblent que les esclaves ne viennent à se souvenir qu'ils sont Français. « Dévorés d'inquiétudes et de craintes, ils règnent sur un volcan ; ils savent que le talent, la richesse, le nombre même, sont contre eux ; mais ils ont la force, et ils n'en ménageront pas l'emploi. »

A Paris, et Paris donne le ton à la province, on professe un dégoût profond pour tout ce qui touche à la politique. On ferme les yeux, on se bouche les oreilles, on impose silence à son cœur, on se désintéresse du sort du voisin, en ne songeant qu'à sa tranquillité, à son bien-être, à ses plaisirs. S'il y a des flambées de résistance, des fugues de révolte, ce ne sont que flambées et fugues : pas d'esprit de suite, pas de programme, pas d'entente. Ceux-là même qui, au lendemain du 9 thermidor, semblaient avoir repris courage et vouloir descendre résolument dans l'arène, ont jeté le manche après la cognée : l'Opéra, les clubs, les boudoirs, les restaurants à la mode, le tapis vert, la fête et la grande vie, ont plus d'attraits pour les muscadins refroidis que les rudes combats où il faut savoir risquer sa fortune et sa tête :

« On ne pense qu'à soi et toujours à soi. On ne pense qu'à piller et à dépenser ; il n'existe plus d'opinions ; on se moque de toutes les constitutions faites ou à faire. Tous sont plongés dans une sorte d'insouciance et de léthargie sur leurs divisions politiques. Chacun ne pense plus qu'à jouir, boire et manger[1]. »

La France est-elle donc condamnée à voir se perpétuer un pareil état de choses ? La nation, désillusionnée, pressurée, sacrifiée, ne tournera-t-elle point ses regards vers ses anciens rois ? La République restera-elle aux mains des factieux qui la déshonorent et qui en ont fait leur proie, ou bien deviendra-t-elle le gouvernement de tous abritant sous son large drapeau tous les intérêts, toutes les consciences et toutes les libertés ?

En dépit des efforts des gens de vendémiaire, une opposition, composée d'hommes éclairés, courageux et indépendants, avait pris place sur les bancs de l'Assemblée. Là brillaient les Matthieu Dumas, les Pastoret, les Dupont de Nemours, les

[1] Mallet du Pan, *Correspondance*, du 28 janvier au 26 novembre 1796, passim.

Siméon, les Tronson-Ducoudray, les Barbé-Marbois, les Portalis, toute une pléiade d'esprits modérés, ayant plutôt des préférences monarchiques. Tous pourtant revendiquaient hautement l'étiquette républicaine : ils ne s'en prenaient point à la forme du gouvernement et voulaient seulement, comme l'a dit Lacretelle, « appliquer à la République les principes généraux de justice et de morale que réclame toute espèce de gouvernement bien fondé. » Ils entendaient déjà en faire ce que l'on a appelé plus tard « l'essai loyal », ne conspiraient point, se tenaient strictement dans les bornes de la légalité. Leur opposition était, suivant l'expression de M. Thureau-Dangin, « non seulement rigoureusement constitutionnelle, mais même modérée. » L'impossibilité de songer à rétablir la monarchie, telle que l'entendaient les royalistes intransigeants, était pour beaucoup dans ces dispositions. « L'esprit public, dit Mallet, est un esprit de résignation et d'obéissance. Pourvu qu'on gouverne tolérablement, le public sera content. C'est d'un bout à l'autre de la France le même esprit, désir de la tranquillité sous tel gouvernement que ce soit. »

Cependant, entre la République moralement condamnée et la monarchie politiquement impossible avec le représentant de l'ancien pouvoir royal, le correspondant des puissances voyait depuis longtemps poindre la solution inéluctable à laquelle s'acheminait le pays. Déjà, en 1793, l'Observateur, on s'en souvient, annonçait aux royalistes que la France se jetterait bientôt dans les bras d'un homme. En février 1796, Mallet juge l'échéance imminente. Son opinion est partagée par tous les royalistes constitutionnels qui, au delà des frontières, en Allemagne ou en Angleterre, suivent avec passion les événements de France.

« Personne n'est corrigé, lui écrit au même temps le chevalier de Panat, personne n'a su ni rien oublier ni rien apprendre. Tous les chefs de l'aristocratie, tous les hommes influents sont bien au delà des idées de Coblentz. On ne peut donc former aucune espérance. La nature des choses ramènera la monarchie, mais jamais Louis XVIII. Les démarches insensées de ce prince ont précipité la ruine de son antique maison ; il s'est perdu et a entraîné avec lui tous ces hommes constamment aveuglés, tout à la fois victimes et exemples. »

Situation bizarre que celle de la France durant cette période d'attente confuse, où l'on sent prochain l'effondrement d'un régime exécré en se demandant qui lui donnera le coup de grâce. Nul ne s'enhardit à préparer les voies ni à hâter l'échéance ; mais quand on verra tomber en poussière ce grand corps vermoulu et déjà dévoré par les vers, la France entière battra des mains et entonnera l'alléluia de la délivrance. En attendant, on vit au jour le jour, en faisant des calculs platoniques de météorologie politique, et rien n'est curieux comme de parcourir les bulletins que, du haut de son observatoire, Mallet du Pan envoie aux puissances :

« La crise inouïe où se trouve en ce moment l'Europe est encore moins étonnante que la nature de ses instruments ; elle est l'ouvrage d'un pays sans gouvernement, ou, pour dire juste, d'un gouvernement exécré des trois quarts de la France, dont l'usurpation fait la risée ou le désespoir de la nation, qui ne peut huit jours de suite s'assurer de sa conservation, et plus fragile que la tête d'un vizir à Constantinople.

« Ceux qui pensent que la République *impérissable* périra avec le temps ont certainement toute raison ; mais s'ils entendent que cette chute plus ou moins prochaine peut être un préservatif actuel pour le reste de l'Europe, s'ils entendent que tout changerait alors du blanc au noir, ils se trompent ; car à la République d'aujourd'hui peut succéder une *République monarchique* ou *dictatoriale*. Que sais-je ! En vingt années, un peuple en mouvement peut donner cent formes diverses à une révolution semblable.

« Telle a été la fatalité des raisonnements et des calculs faits au dehors, qu'on a sans cesse méconnu et qu'on s'obstine encore à méconnaître le vrai caractère d'une révolution de sans-culottes. On suppose des plans savants et combinés là où il n'y a que fureur et nécessité, une politique vaste où il n'y a que fanatisme et passions aveugles. Jusqu'au crime, tout est *impromptu* en France depuis sept ans. Telle est la source de cette instabilité perpétuelle dans les choses, dans les projets, dans les maximes, instabilité facile à pressentir dans tous les temps et qu'on n'a jamais voulu prévoir, en sorte que l'étranger a toujours été pris au dépourvu ou est demeuré fort en arrière des événements.

« Toute idée de contre-révolution étant anéantie dans l'intérieur, l'influence, l'appui ou le concours des armées étrangères ne pouvant plus séduire les mécontents les plus bornés, ils sont unanimes aujourd'hui à n'attendre aucune amélioration que du temps, du système de modération dans le gouvernement, des élections et du choix des dépositaires de l'autorité.

« De là cette espèce de neutralisme qui s'introduit dans les affaires et dont les effets, pour n'être aperçus au dehors, n'en sont pas moins certains.

« Républicains mitigés, monarchistes, constitutionnels, royalistes modérés, en se mêlant eux-mêmes dans le gouvernement, en atténuent jusqu'à un certain point les inclinations et la marche impétueuse. Tel État ne doit peut-être qu'à ce neutralisme de n'être pas encore ravagé ; tel autre, occupé par la République ou en paix avec elle, de n'être point encore livré de vive force à une subversion révolutionnaire totale[1]. »

A Paris, le *carpe diem* d'Horace est à l'ordre du jour. L'indifférence devient de mode. Chacun, heureux de respirer un peu mieux à l'aise, se hâte de jouir. Si un changement de régime s'opère, ce ne sera pas, à coup sûr, grâce aux efforts de la bourgeoisie, mais par la force des circonstances :

« On s'embarrasse fort peu du gouvernement, et le gouvernement, qui sait cela, ne cherche qu'à vivre le plus longtemps possible. Il est persuadé avec raison que ce qu'on appelle *royalistes* et *honnêtes gens* doit lui inspirer peu d'ombrage ; les terroristes seuls le tourmentent, et ce n'est pas sans sujet. Les royalistes, les gens de vendémiaire, les propriétaires, les modérés, ont adopté la conduite la plus commode, c'est-à-dire une parfaite insouciance sur le présent, l'avenir et même le passé. Aucune injustice ne les révolte, pourvu qu'ils aient l'espoir d'en partager les bénéfices ; aucune tyrannie ne les effarouche, pourvu qu'elle les laisse vivre, bavarder et aller à l'Opéra. Comme dans toute l'Europe, il ne se trouve à Paris encore quelque énergie que parmi le peuple.

« Cependant c'est une opinion assez générale que la France ne pouvant vivre sous aucune autre forme de gouvernement

[1] 28 juillet 1796.

que la monarchie, ce sera par une mutation ou une altération interne et successive dans l'organisation républicaine, que s'opérera le changement : telle, par exemple, qu'une majorité dans les deux conseils qui tendrait à la monarchie. Mais l'esprit de mouvement insurrectionnel, à la manière de celui des sections de Paris, est assoupi pour longtemps. Toute la classe bourgeoise, la classe lettrée, les propriétaires, sont blasés sur les factions royalistes ou antigouvernementales ; ils ne croient plus au succès d'aucune tentative ; les royalistes sont absolument désabusés, quant à la conduite, par les événements de la guerre ; ils ne concevront jamais que la Révolution ait trouvé en Europe des alliés dans plus d'un souverain absolu, que presque tous n'aient pas fait, pour en prévenir l'inondation et les conquêtes, la moitié des efforts que leur eût inspirés la perspective de conquérir une douzaine de villages, que l'Allemagne se laisse soumettre et rançonner, comme l'Italie, sans combattre et qu'elle regarde presque comme ses ennemis ceux qui l'ont défendue et qui la défendraient encore sans sa défection[1]. »

Est-ce à dire que, sous cet équilibre momentané, sous cette tranquillité apparente, sous cet armistice tacitement consenti entre les factions, il faille voir le prélude d'une paix constitutionnelle et de l'affermissement solide du régime ? Non, répond encore Mallet :

« Les esprits ne sont ni unis ni ralliés. Chacun, tout en se conformant à la force des choses, garde en son cœur l'espoir et le désir de voir cesser cette position contrainte. Les fervents des passions les plus violentes subsistent, se mûrissent ; non pas, il est vrai, parmi le public blasé et insouciant, non parmi le beau monde et les bourgeois généralement *dérévolutionnés,* mais parmi tout ce qui gouverne ou prétend gouverner. On trouve dans cette classe d'hommes une animosité réciproque que rien ne peut éteindre ; là est le volcan ; il n'a fait que resserrer son diamètre, et ses explosions n'en sont pas moins inévitables.

« Le gouvernement actuel n'a ni l'affection, ni l'estime, ni la

[1] 6 août 1796.

confiance. Dans toutes les classes, et tout en lui obéissant, on ne dissimule ni sa haine ni son mépris pour lui. Le peuple, à qui l'on avait promis l'*égalité* et qui y tient toujours, ne peut s'accoutumer à des hommes comme lui, qui vont en carrosse, qui ont des gardes et qui se disent républicains. La majorité de la nation, portée au monarchisme par habitude et par la confrontation matérielle de ce régime à celui qui l'a suivi, reste dans l'inertie sur les intérêts et les usages de la République ; elle ne l'aime ni ne le combat, et l'adopte sans le seconder. Un grand fonds d'amertume et de haine entre chaque parti, des déclamations furieuses les uns contre les autres, l'espoir de se venger un jour et le désir d'un changement, tout en jurant la permanence de la Constitution de 1795, voilà ce qu'on aperçoit dans le public, chez les gens en place et partout. »

A cette lassitude des esprits, à cette abdication des volontés il faut joindre l'effroyable corruption des mœurs engendrée par l'abandon de toute idée religieuse, de tout principe supérieur aux préoccupations de l'heure présente et à l'assouvissement des appétits :

« Le tableau de Paris est de plus en plus digne d'horreur : ce sont trente Sodomes réunies ; tous les vices y donnent la main à tous les crimes ; chacun s'y déteste et s'y friponne ; plus d'amis, plus de parents, plus de liens, plus de devoirs ; cinquante mille gueux ou gueuses, à qui l'on faisait l'aumône il y a cinq ans, enrichis par la Révolution, tiennent le haut du pavé, tandis que le reste des citoyens vit de pain moisi ; la frivolité la plus insouciante accompagne la perversité publique ; chacun ne songe qu'à se divertir, et personne n'a le sou ; la capitale est partagée entre les fous et les coquins. Tout le monde se moque du Directoire, des conseils, de la République ; tout le monde espère un changement de choses, et qui que ce soit ne contribuerait de cent écus ou d'une heure de travail pour l'opérer...

« Il faut se représenter Paris comme un État à part, comme une France particulière, détachée d'intérêts, de vues, d'habitudes, d'opinions, du reste de la République. On n'y songe qu'à soi, à ses plaisirs, au présent ; on n'y donne des regrets à rien ; on danse sur des cadavres ; on déraisonne sur l'avenir sans y

attacher aucune attention sérieuse : peuplé de gens ruinés ou de gens qui travaillent à la ruine des autres, Paris n'est, au pied de la lettre, qu'une bande d'escrocs et de dupes, blasés sur tout, excepté sur leur sûreté de vingt-quatre heures, républicains aujourd'hui parce qu'il n'y a aucun danger de l'être, royalistes par sentiment ou par opinion, parce qu'une pensée n'exige aucune démonstration publique, et près d'être toujours ce que voudra le plus fort. »

Mais, au dire de Mallet, Paris n'est pas la France. Les forces vives et la réserve du pays existent à présent hors de la capitale :

« Cette vile apathie ne règne pas au même degré dans les provinces, où la haine du gouvernement est plus énergique et plus libre, où les mécontents ne se dissimulent point, où l'on déteste la République et ceux qui la gouvernent, et où les habitudes et les sentiments de l'ancien régime ont de plus fortes racines. »

## II

Quant au pouvoir exécutif, incarné dans les *cinq hommes*, il est chaque jour plus décrié, plus conspué, plus honni. Personne ne le soutient, sauf ses créatures ou ses complices :

« Pas une cabale, pas une faction, pas un club, qui ne donne au Directoire le coup de pied de l'âne. Ces cinq dictateurs du régicide et de l'Europe ont aliéné la nation par leurs choix, leurs procédés et leurs inclinaisons jacobines et révolutionnaires. Ils ont aliéné les jacobins en évitant de rendre leur règne tout-puissant et exclusif. Quant aux terroristes et à la foule nombreuse des anarchistes d'habitude, ils ne veulent pas plus du Directoire que de toute autre régence.

« Cette balance que le gouvernement affectait de tenir entre les différents partis l'a conduit là. Les inconséquences d'ailleurs, l'arbitraire et l'instabilité de ses décisions, cette tendance d'usurpation révolutionnaire dont il ne déguise ni le dessein ni les actes, le défaut total d'administration régulière, cette multitude de règlements contradictoires auxquels il est aussi impos-

sible d'obéir que de faire obéir, raniment et généralisent le désir d'un régime plus stable. Personne ne sait sur quoi compter; personne n'est assuré de son état, de sa propriété, de sa tranquillité.

« On est las de l'élévation de cinq drôles dont l'insolence, le faste et la médiocrité soulèvent le public. Jamais le Français ne s'accoutumera longtemps à souffrir au-dessus de lui ses égaux et ceux qu'il a lui-même élevés en dignité. La jalousie fortifie donc la haine et le mépris qu'inspire ce divan, aux pieds duquel la moitié de l'Europe à genoux marchande l'honneur de devenir sa tributaire et de conquérir son amitié... »

Le corps législatif est-il du moins plus considéré que le Directoire? Ici encore, hélas! il n'y a qu'incohérence, corruption ou incapacité. Pas de méthode de gouvernement, pas de programme suivi de réformes, pas de parti dominant, pas d'homme qui émerge et qui groupe autour de lui cette théorie de législateurs ahuris et apeurés. Le gouvernement et sa majorité ne reprennent d'énergie que lorsqu'il s'agit de repousser les nouveaux venus, qui, tout en acceptant la République sincèrement et sans arrière-pensée, n'admettent pas le bloc des lois révolutionnaires. Ceux-là ne sont pas des républicains bon teint : on les jette à la rue ou on les laisse dans l'antichambre. On pourchasse les prêtres comme des malfaiteurs, et on tremble devant Babeuf et les complots du socialisme :

« Le public et le peuple voient tout au moins avec indifférence ce mélange de scélérats et d'égoïstes, d'hommes timides ou vénaux, où l'on distingue un petit nombre d'honnêtes gens, trop faibles de caractère ou de puissance pour résister au torrent. Le temps de cette Assemblée s'écoule en bavardages et en décrets réglementaires; jamais un mot sur ce qui touche aux grands intérêts ou aux vœux fondamentaux de la nation. On ne finit rien; on commence des décrets pour les achever trois mois après et les révoquer la semaine suivante. Les finances, malgré la grandeur du mal et la réclamation du Directoire, demeurent ensevelies dans les commissions ou dans des discussions interminables. »

Et que dit la France? Va-t-elle se soulever, secouer ce joug qu'elle abhorre, renverser ce gouvernement qu'elle méprise?

D'elle-même, non, répond Mallet. Alors que ses armées se couvrent de gloire et déploient le courage militaire dans ce qu'il a de plus héroïque, à l'intérieur la France manque totalement de courage civil. Elle geint et se soumet. Le régime exécré dure par la force de l'accoutumance et par la crainte des dérangements et du branle-bas que provoquerait sa chute :

« La plus imbécile insouciance, la plus inconcevable frivolité, surtout à Paris, l'emportent encore aujourd'hui sur toutes les considérations. La crainte de quelque crise retient les gens timides; c'est le grand nombre. D'autres ne s'occupent que de leurs plaisirs et de leurs spéculations; toute opération publique semble un piège et offre un danger à la foule des bourgeois... »

Le conseiller de l'Europe en conclut que la France acceptera tout, qu'elle boira le calice jusqu'à la lie, si un homme providentiel ne vient la délivrer :

« Au milieu de ces intrigues, de ces agitations, de ces débats, qui préparent des crises futures sans en être une encore, la France demeure sans administration et sans régime fixe. Il n'y a pas de police, et l'on ne s'aperçoit d'un gouvernement qu'à Paris; les lois, presque partout, sont de pure forme; l'anarchie reprend sans cesse le dessus, et l'on a la preuve de cette anarchie dans la foule des décrets contradictoires et de circonstance que rend journellement le corps législatif. Tandis que les jacobins se jouent des lois à force ouverte, tantôt dans un département, tantôt dans un autre, le reste des citoyens s'y soumet sans leur prêter aucun appui; nul zèle, nul attachement à ce régime; les autorités, entravées par la mobilité continuelle des principes, des règlements, du Directoire et de leurs propres membres, restent sans force et sans activité. La France, malgré la soumission apparente de ses habitants et malgré la vile incurie de Paris, est à peu près comme elle était à la fin de 1791, entre une révolution faite et une révolution à faire...

« Ce tableau ne doit pas induire à présumer que la France est dans des dispositions insurrectionnelles, et près de renverser ce gouvernement qu'elle traîne dans la fange. Rien n'est plus loin de l'esprit général. L'opinion avilit le gouvernement sans lui enlever ses moyens réels... Les citoyens, d'ailleurs,

sont plus divisés que jamais d'intérêts et de sentiments. La loterie des biens confisqués, les rapines publiques, l'agiotage, les fournitures, les dilapidations, ont introduit un brigandage qui excite la convoitise générale. La France est un mort dont on pille la succession et dont deux millions d'individus s'arrachent les lambeaux. Le reste souffre, crie, envie et attend... »

Le salut, aux heures de crises, ne peut venir que de l'abdication des volontés individuelles et de la réunion de toutes les énergies. Mais, hélas! il est écrit qu'en France les honnêtes gens ne sauront jamais sacrifier un atome de leur idéal et de leurs tendances individuelles à la défense des principes supérieurs, ni consentir à des alliances nécessaires avec ceux qui, sur des questions contingentes, ne professent pas en tous points la même doctrine. De là vient la puissance des sectaires, qui, quoique en minorité, étreignent le pays dans leurs serres en suppléant au nombre par la discipline et l'audace des moyens. Et, parmi les conservateurs, certains font leur jeu, comme s'ils préféraient le triomphe des ennemis déclarés de la religion et de l'ordre social à celui des hommes de principes, qui ne demandent pas à la politique des catastrophes le remède aux maux du pays.

Le phénomène, appelé à se reproduire tant de fois dès lors, se manifesta au printemps de 1797, à l'époque du premier renouvellement partiel, qui devait faire entrer un second tiers de nouveaux députés dans les conseils. Le parti des « bien intentionnés », — les conservateurs d'alors, — fut divisé. Les gens sensés, parmi les royalistes de l'école de Mallet, estimaient qu'on ne pouvait revenir à la royauté « que peu à peu, sans commotion et par la volonté nationale ». — « On ne veut, écrivait-il à ce moment, ni secousses, ni contre-révolutions violentes, ni mesures précipitées. Les députés doivent glisser la France dans la monarchie et non l'y jeter, au risque de nous mettre en pièces encore une fois. »

Mais les ardents et les « têtes folles » de l'école de d'Entraigues n'admettaient pas ces compositions. Volontiers ils eussent pactisé avec les terroristes plutôt que de donner la main aux constitutionnels. Ceux-ci étaient pour eux des parjures,

des renégats, des gens de sac et de corde, aussi méprisables que les derniers des jacobins. Et ces « jacobins d'aristocratie », ces « gascons politiques », se flattaient d'amener, à la restauration prochaine, M. de la Fayette dans une cage de fer. La ridicule « conspiration des marmousets » fut, au mois de février 1797, l'exploit plein d'à-propos de ce groupe.

« Le gouvernement cherchait une conspiration, écrit Mallet le 8 mars ; il l'eût payée deux millions. On la lui donne. Lesquels sont les plus coupables, de ces stupides agents ou de ceux qui les choisissent, qui inventent de tels projets, qui les font exécuter à la veille des élections, au moment où le gouvernement tombait dans le décri, où il était réduit, pour se soutenir, à conspirer lui-même contre la constitution, où l'opinion s'élevait comme un ouragan contre ses agents et ses opérateurs ? »

Huit jours après, le 17 mars 1797, Mallet écrivait à Saladin :

« C'est avec chagrin que j'aperçois un très grand nombre d'émigrés, et même de fort bons esprits, perdre toute mesure dans ce qu'ils appellent leur *modération*. Le génie français ne connaît point de milieu ; on doit tolérer les erreurs, excuser des opinions égarées et faciliter le repentir. Ils ne s'en tiennent pas là ; ils vont jusqu'à caresser le crime, ils absolvent le scélérat comme le coupable, ils traitent le coupable comme un homme vertueux, ils abjurent leur propre cause pour se plier à celle qui n'a plus en France d'autres partisans que le gouvernement et ses complices. Tant de bassesse est en pure perte ; dans aucun parti on n'estime la versatilité et la souplesse. Lally proteste que la loi de 1795 renferme les meilleures et véritables bases, et qu'il n'y manque que les améliorations. Un semblable jugement a droit d'étonner.

« Les élections vont s'ouvrir ; à Paris et dans quelques villes, les assemblées seront passablement nombreuses. Je ne puis encore fixer mes idées sur cette opération. Les choix, à Paris surtout, se ressentiront de l'esprit de cette capitale ; les auteurs, les *fatrassiers* politiques, les caméléons, les journalistes, les intrigants, des constituants qui ont été tour à tour constitutionnels en 1791, républicains, jacobins, constitutionnels en 1795, sont sur les rangs et n'auront, je le crains, que trop de voix.

Les monarchistes, suivant leur belle coutume, ont saisi ce moment pour se déchirer. Les royalistes purs sont les plus hargneux, les plus indiscrets, les plus ardents à reprocher à l'un ses sentiments en 1789, à l'autre ses torts en 1790. Ces dissensions neutraliseront beaucoup de votes et feront tomber l'élection sur des hommes sans couleur et sans consistance. Lyon montre un autre génie. Le département y a rendu une proclamation de la dernière véhémence, où il exhorte le peuple à n'élire que des hommes dévoués à la religion, à l'ordre public, à la probité; l'odeur monarchique s'exhale de chaque ligne de ce monitoire. Les départements réunis ne nommeront que des jacobins; ils auront le même avantage dans la plupart des départements du Nord.

« En dernier résultat, nous aurons beaucoup de novices, de gens faibles, d'hommes sans tenue et sans poids : c'est ce qu'il faut au Directoire; mais ce nouvel amalgame n'en amènera pas moins un mouvement de scène. Le premier tiers, renforcé d'auxiliaires, sera plus hardi et plus entreprenant; s'il prend le dessus, les gens faibles se rallieront à lui; le Directoire ne trouvera plus la même docilité.

« Quant à moi, je laisse chacun faire ses châteaux en Espagne, et j'attache une bien moindre importance à ces élections. Les causes qui poussent la France à changer de destinée sont indépendantes de ces scrutins, de ces cabales, de ces combinaisons de parti[1]. Vous verrez cet échafaudage de gouvernement tomber en ruines au pied du trône ou s'abîmer dans l'anarchie. L'un et l'autre de ces événements ne peuvent être prévenus que par une tyrannie sanglante, par un comité jacobin de salut public. Le Directoire a usé sa girouette entre les divers partis; il a sacrifié à ce jeu momentané sa considération, la confiance, l'administration, la police et les bases de sa conservation. Tous les ressorts se détendent dans l'intérieur; la Révolution meurt, et avec elle l'esprit de contention, de système et de crainte. Les jacobins n'osent ou ne peuvent réparer leurs pertes journalières; poursuivis par l'horreur et le mépris, ils se réfugient encore sous les ailes du gouvernement, dont la puissance morale décline avec

[1] Comparez ce qui suit avec la lettre du 22 mars 1797, dans la *Correspondance de Vienne*, t. II, p. 250-252.

la leur. Ils étaient le pivot, le seul pivot de la République; ils la relèveront dans des flots de sang, ou elle périra avec eux. La France me paraît à peu près au période où fut l'Angleterre peu après la mort de Cromwell et sous l'*instrument* de Lambert. Si le corps législatif avait plus de talent, d'énergie; si les meneurs de vendémiaire avaient l'habileté qu'ils n'ont pas, ils s'apercevraient de leur situation et se feraient eux-mêmes la royauté, pour éviter de la recevoir ou de laisser retomber la France dans l'anarchie, qui elle-même servira aussi de libérateur. Plus nous avançons, plus j'observe le caractère national et sa tendance, et plus je me persuade que la monarchie sera rétablie à l'improviste, sans que les *tâtonneurs,* les politiques, les *essayeurs* constitutionnels, aient le temps d'achever leurs expériences... »

## III

... Trois ans ont passé. La République directoriale, condamnée par le verdict du pays aux élections de 1797, achève de se perdre au 18 fructidor. Elle est mortellement frappée. Sa succession est ouverte. Les coups d'État n'ont été que les remèdes héroïques à l'aide desquels elle a prolongé de quelques jours son existence. Qui frappe par l'épée périra par l'épée. La force brutale l'a élevée et fait vivre, la force brutale l'emportera : on pressent les baïonnettes libératrices, on les attend, on les voit venir et on les bénit. *O homines ad servitutem natos!* s'écrie Joseph de Maistre. Mais quel sera le maître? Qui saisira, pour la ramener au port, la glorieuse épave qu'est devenu « le plus beau royaume après celui du ciel »?

Un Henri IV n'eût pas laissé cette besogne à d'autres. Ceux que leur grandeur retenait au rivage abdiquèrent entre les mains d'un soldat de génie la mission de relever la France et de lui donner un gouvernement. Depuis longtemps déjà, le pays ne regardait plus du côté de Vérone. On parlait là-bas une autre langue. Louis XVIII n'était pas encore devenu l'auteur de la charte qui, seize ans plus tard, devait ouvrir l'âge d'or du régime parlementaire. Au lieu de renouer le pacte

séculaire avec la monarchie, à laquelle elle devait son unité, sa force et sa grandeur, la nation était prête à se jeter dans les bras du général inconnu, du X qui, sans vouloir la ramener aux abus de l'ancien régime, lui en rendrait les avantages et la stabilité. « La France était grosse d'un roi. » Lequel? Mystère. Sous quel nom, par quel chemin, au bout de quelles étapes, au prix de quels sacrifices? Peu lui importait. Le désordre et la corruption avaient assez duré. Où est l'homme, qui nous débarrassera de ces hommes, qui aura l'audace de faire ce que le pays lassé ne saurait entreprendre? Où est le César des temps nouveaux?

Ce que demandait la France, agitée par tant de révolutions, c'était la restitution du principe d'autorité, un gouvernement régulier; le restaurateur faisant un triage entre les conquêtes définitives et les réactions nécessaires, réconciliant l'avenir avec le passé, le pays avec la religion de ses pères, la société ancienne avec la nouvelle, les émigrés avec les bleus; le pacificateur reconstituant la grande famille française, rouvrant les portes de la patrie aux exilés, celles des églises aux fidèles, chassant les vendeurs du temple, étouffant les factions, passant l'éponge sur les crimes des années sanglantes, se substituant à la vieille monarchie insuffisamment transactionnelle; un *rerum novus ordo* présentant au monde, dans la Révolution endiguée et assagie, la base du nouveau droit public.

Et voici qu' « un petit homme » venu de Corse, complice de Barras aux journées de vendémiaire, arrive, éperonné et botté, couvert des lauriers de Marengo et des Pyramides, au son joyeux des fanfares, aux acclamations des armées que son génie a conduites à la victoire, et du pays qui devine dans « ce parvenu de la Révolution » le sauveur providentiel attendu. « Voici que, a dit un éloquent écrivain[1], au dessus du bas horizon empesté par les miasmes de la pourriture directoriale, voici que se dresse, dans un nimbe doré par le soleil d'Italie et d'Égypte, une tête énigmatique, à l'impérieux profil de César. »

Mallet du Pan n'avait pas tout d'abord cru à son étoile.

[1] M. Georges Duruy, *le Régime directorial.*

« Ce Bonaparte, écrivait-il le 11 août 1796, ce petit bamboche à cheveux éparpillés, ce bâtard de Mandrin, que les rhéteurs des conseils appellent *jeune héros* et *vainqueur de l'Italie*, expiera promptement sa gloire de tréteau, son inconduite, ses vols, ses fusillades, ses insolentes pasquinades. On se tromperait tout à fait, en lisant la dernière déclaration que le Directoire a fait imprimer à l'éloge du général, de supposer ce langage sincère. Bonaparte a eu l'audace d'écrire au Directoire : « J'ai reçu votre traité de paix avec la Sardaigne ; l'armée l'a « approuvé. » Cette lettre a été pour lui ce que fut le canon de la Bastille pour M^lle^ de Montpensier, sous la minorité de Louis XIV, si ce n'est pis encore. Il y a eu des voix pour envoyer le jeune héros à la place de la Révolution... »

Si Mallet du Pan n'avait pas au début deviné dans le général Bonaparte le futur maître de la France, le coup d'État du 18 brumaire devait se charger de lui ouvrir les yeux. Vers la fin de 1799[1], le journaliste-diplomate écrivait de Londres :

« *Gladiorum impunitate, jus vi obrutum potentiorque habitus prior; discordiaque civium antea conditionibus sanari solitæ, ferro disjudicatæ.* Ces paroles d'un historien romain comprennent l'histoire de la France depuis qu'elle s'est avisée de proclamer l'autorité des *lumières* et des *lois*. Soit que l'impétuosité du caractère national ne lui permette pas d'attendre l'effet trop lent des ressorts moraux et politiques ; soit que l'esprit et la violence des factions soient incompatibles avec tout moyen de conquérir l'ascendant autrement que par assaut ; soit, enfin, que le génie de la Révolution et de ses acteurs ramène sans cesse les complots et les coups de main pour résoudre les différends, la force a été constamment seule législatrice dans cette arène de gladiateurs républicains. Au dehors comme au dedans, elle est le droit unique auquel les Français ont réduit tous les codes. La puissance du pistolet a fait les constitutions et les a renversées, a donné et ravi les pouvoirs, décrété la République et déterminé ses vicissitudes.

« Ainsi, la République et la liberté n'ont été que des mensonges et des profanations. Si les auteurs et les coadjuteurs des

[1] 25 novembre, 10 décembre 1799.

journées du 9 et du 10, qui l'ont démontré par de beaux discours et proclamé dans leurs manifestes, avaient eu l'humanité d'accélérer cette démonstration, deux générations étaient épargnées, des millions de citoyens conservés à leur patrie et à leurs familles, l'Europe et la France préservées d'une guerre aussi affreuse par sa cause que par ses effets; les perturbateurs, les factieux, les fanatiques, les scélérats de tous les pays ne se fussent point levés en masse pour servir et pour imiter cette *régénération* aujourd'hui publiquement condamnée par ses admirateurs, ces institutions sublimes qu'on appelle aujourd'hui une œuvre de ténèbres, de folie et d'ignorance. La mitraille des canons de Barras, dirigés par Bonaparte, solennisa, le 6 octobre 1795, an III, la libre et unanime consécration de la Constitution. Le 10 novembre 1799, cette Constitution, dont le mépris emporta peine de mort durant quatre années, est tombée sous le sabre du même général et peut-être des mêmes soldats qui l'avaient inculquée à coups de balles dans les têtes molles des bourgeois de Paris. Les panégyristes les plus enthousiastes, les Garat, les Daunou, les Chénier, élèvent aujourd'hui contre elle un chœur de malédictions; c'est le sacerdoce même qui brise l'arche sainte. Cette repentance et ce contraste forment, à notre avis, la leçon la plus mémorable et la conséquence la plus utile de la métamorphose politique qui vient de changer le costume de la France républicaine. Nous ignorons si, suivant l'expression pompeuse d'un des orateurs du jour, elle a *pris la robe virile*. Qu'elle efface, si elle le peut, les taches de sang et de boue qui souillèrent sa robe de gloire et de jeunesse. »

De fait, le dénouement par le sabre était la conséquence inévitable d'une situation trop tendue pour pouvoir se prolonger :

« Depuis la journée du 30 prairial qui renouvela le Directoire, en réformant ses usurpations et en avilissant son autorité, la République se traînait entre un gouvernement chancelant et une législature anarchique : elle traversait les avenues d'un nouvel ordre de choses plutôt qu'elle ne l'avait atteint. Chacun apercevait qu'un caustique violent serait bientôt appliqué à cette gangrène, soit par les jacobins qui s'empareraient de l'au-

torité publique, soit par ceux des dépositaires de cette autorité qui travaillaient à la raffermir, à la concentrer, à lui redonner crédit et ressort en la rajeunissant. Tous les partis invoquaient la Constitution et juraient à toute heure de la maintenir inviolable : c'était la conjuration des parjures. »

Suivant Mallet du Pan, Sieyès aurait conçu le projet et préparé les voies, attendant l'heure favorable et groupant autour de lui tous les éléments modérés, dont le conseil des Anciens était le centre, pour écraser, le moment venu, les jacobins qui avaient leur foyer principal dans le conseil des Cinq-Cents. L'arrivée du « Solon de l'Égypte » précipita l'échéance. Sieyès ne l'avait pas mandé, il arrivait tout seul :

« Dès les premiers jours, il prouva que c'était à lui à commander. Il se déplaça avec une assurance et une hauteur qui attestèrent l'opinion qu'il avait de son importance, de sa fortune et de son ascendant sur les conjonctures. Dédaigneux avec ses supérieurs civils, froid, interrogatif et taciturne, mais caressant avec la soldatesque, dissimulant ses vues et ses passions, il se vit recherché par les deux partis. Les jacobins l'encensaient. Les modérés renchérissaient sur les jacobins et ne doutèrent pas huit jours des véritables sentiments du général. Ils s'employèrent à faire cesser la froideur qui existait entre lui et Sieyès ; car, quoique l'un et l'autre reconnussent le besoin de se concilier, chacun reculait sur les avances. Trois jours s'étaient écoulés depuis le retour de l'*Argonaute*, sans que le *punctilio* eût permis aux deux personnages de se visiter. »

Enfin l'accord est conclu. Les rôles sont distribués. Il ne s'agit plus que de jouer la scène. Celle-ci eut un piquant lever de rideau. Le 7[1], le Directoire et les conseils avaient offert un banquet splendide à Bonaparte et à Moreau dans l'église de Saint-Sulpice transformée en temple de la Victoire. « C'était le repas des Atrides : on s'embrassait pour s'étouffer. » Tout était prêt pour opérer le 8. Bonaparte, au dernier moment, ajourna l'affaire au lendemain. On raconte que le 9, à sept heures du matin, il envoya chercher le général Bernadotte, le futur roi de

[1] 7 novembre 1799.

Suède ; il lui fit part du coup d'État qu'il allait perpétrer, en lui demandant s'il pouvait compter sur lui. « Général, répondit Bernadotte, je conçois la liberté autrement, et votre plan la tue. — En ce cas, reprit Bonaparte, puisque vous avez mon secret, vous resterez chez moi toute la journée. — Je ne veux pas être en arrestation, répliqua Bernadotte, mais je vous donne ma parole ; vous pouvez y compter. » Bonaparte le laissa sortir et monta à cheval pour se rendre aux Tuileries, au moment où, sur la proposition de Carnot, le décret qui transférait le Corps législatif à Saint-Cloud venait d'être rendu. Il faut entendre Mallet raconter la tragi-comédie de la journée fameuse où la liberté poursuivit la série des défenestrations auxquelles elle semble être périodiquement condamnée en France :

« Déménagés à Saint-Cloud, les conseils y ouvrirent le 10, vers deux heures, la cérémonie de leurs funérailles. Sieyès et Roger-Ducos, Bonaparte, son état-major, et un nombre suffisant de prétoriens choisis, s'étaient de même installés au château, dans les cours, dans les jardins. Environ cinquante députés prudents se trouvèrent absents, entre autres le général Jourdan et Augereau. Bonaparte se présente aux Anciens, où l'ordre de convocation avait conduit quelques réfractaires, qui osèrent demander le motif de la translation et la révélation entière des complots qu'on prétendait l'avoir motivée. Quelque naturelle et légitime que fût la question, ses antagonistes la repoussèrent par la raison d'État, par le décret de la veille rendu irrévocable, par le danger de donner l'éveil aux conspirateurs. Trois heures s'étaient écoulées dans ce débat, lorsque Bonaparte entre au conseil et, non sans peine et sans incohérence, lui signifie ses intentions et leur devoir. Le général sortit après cet avertissement, et le conseil se mit à causer sur le mérite et le démérite de la Constitution, sur la force *absolue* ou la force *relative* du serment qu'on lui avait prêté. Pendant ce temps, des grenadiers interprétaient le serment et la loi au conseil des Cinq-Cents en chassant ces représentants du peuple, comme une bande d'écoliers mutins qui se prêtent de mauvaise grâce au châtiment.

« Au milieu de leurs éclats, la salle s'ouvre, Bonaparte

s'avance tête nue et escorté de quelques grenadiers sans armes. Il n'a ni le temps ni le pouvoir de proférer une parole. *Hors la loi! à bas le dictateur!* Aux imprécations succède un mouvement tumultueux ; deux cents députés se précipitent autour du général, le serrent et le repoussent. L'un d'eux tire un poignard qui égratigne innocemment le grenadier le plus voisin de Bonaparte ; celui-ci ordonne la retraite et sort de la salle avec la garde du corps. Chose étonnante! il en sort vivant, il en sort avec une légère contusion. Point d'ides de Mars pour l'exécuteur du plus grand outrage que puisse recevoir une assemblée républicaine. Parmi tant de Brutus, il ne s'en trouve pas un dont le fanatisme tente de venger l'injure commune! »

Le général disparu, le conseil délibère. Lucien Bonaparte résigne ses fonctions de président et sort à son tour ; mais le spectacle touche à sa fin :

« Les roulements de tambour se font entendre; les janissaires de la liberté marchent au pas de charge contre les représentants du peuple souverain, les portes tombent, les spectateurs se précipitent par les fenêtres; une troupe nombreuse de grenadiers inondent le sanctuaire de la justice. En cinq minutes le siège est formé et achevé ; les soldats-citoyens font disparaître un à un ces députés rebelles dont ils composaient la garde de sûreté deux jours auparavant. »

## IV

Le Directoire avait vécu. Le Consulat lui succédait, et, phénomène qui se reproduira bien souvent dès lors, ce nouveau coup de théâtre était sanctionné par l'opinion de l'immense majorité du pays :

« Le plus beau jour après la tyrannie, a dit Tacite, c'est le premier. Paris, les historiens, les têtes vives et légères, ne vont pas au delà de ce premier jour. Aux yeux d'un peuple aigri et détestablement gouverné, toute nouveauté est un bienfait. C'est le malade qui se soulage en changeant de position. La domination possible des jacobins glaçait d'épouvante tous les âges et la plupart des conditions. Le gouvernement et la

législature étaient frappés de la réprobation et de la haine publiques. L'administration a été épurée par des choix plus dignes de confiance. Plusieurs partis ont entrevu dans le lointain des espérances ; les opprimés, des adoucissements ; le public, des promesses de paix, de justice et de prospérité d'autant plus éblouissantes, qu'elles paraissaient s'appuyer sur un ordre nouveau, sur un régime différent, sur l'*inconnu*, sur des chefs dont on n'avait point encore expérimenté la puissance. Le 10 novembre a promis une métamorphose complète d'acteurs, de décorations, de plan et de dénouement : il s'est trouvé conforme au sentiment public, que révoltèrent le 31 mai et le 18 fructidor. »

La nation, lassée, brisée par dix années de catastrophes, applaudit ; elle brûlera aujourd'hui ce qu'elle adorait hier :

« La Révolution fut construite sur cette base d'un corps de députés toujours en activité, toujours permanents, toujours souverains de fait au nom d'un peuple de marionnettes. Nul factieux, nul manufacturier législatif, nul pouvoir n'aurait encore osé, au milieu de tant d'usurpations, de violences, de déplacements, porter atteinte à l'existence même de ces Assemblées, que l'opinion et la loi jugeaient inséparables de la République. En disposant militairement de ce Sénat fondamental et indissoluble, en l'ajournant arbitrairement, en le réduisant à deux comités secrets, chargés de préparer son anéantissement définitif et un nouveau système de représentation, on voue à la risée toutes les constitutions passées, on ratifie l'opprobre dont tous les hommes éclairés les ont couvertes ; le tribunal du 10 novembre a cassé les arrêts, jeté au feu les principes qui fondèrent la République et ses institutions.

« Cette Révolution d'un ordre nouveau nous paraît aussi fondamentale que le fut celle de 1789. Voici des matériaux tout neufs, des moyens, des résultats, des architectes et des temps qui imprimeront à l'avenir un caractère probablement très dissemblable de celui des précédentes commotions qui, nonobstant leur variété, replacèrent toujours la République dans le même cercle. Celle-ci est la première où le pouvoir militaire ait absolument dominé le pouvoir civil. Quoique Bonaparte ait semblé recevoir l'impulsion, il la donnait ; quoi-

qu'il reçut des mains de cent députés, clandestinement convoqués au conseil des Anciens, le bâton de commandement, il l'avait déjà en qualité de chef de la conjuration : les généraux de la République ont été ses adjudants, les soldats de l'État ses exécuteurs et sa garde, la salle des Anciens sa chancellerie, celle des Cinq-Cents son champ de bataille.

« L'opération, le langage, les acteurs, tout a été guerrier. L'autorité publique fut tout entière transposée, représentée et exercée par un chef de troupes indépendant, s'exprimant comme il agissait, en préfet du prétoire qui, après avoir détrôné l'empereur, montre à la multitude le nouveau César qui doit la gouverner. Dans chaque acte de ce drame on ne voit, on n'entend que Bonaparte : il absorbe le tableau tout entier. Est-ce par orgueil, par ambition ou par calcul, qu'il s'est ainsi piqué d'effacer tous ses collègues, de donner à un événement national le caractère d'un duel personnel entre son autorité et celle de la législature, de se représenter et de s'exprimer comme un aga de janissaires, qui viendrait mettre la police dans le Divan et asservir l'empire à ses décisions ?

« Plus on approfondit la conduite de cet homme extraordinaire, plus on retrouve les éléments de son génie et de son caractère tels qu'il les développa en Italie, en Égypte, dans tous les temps et dans tous les lieux. Au sein d'une République sagement réglée, on précipite un pareil citoyen de la roche Tarpéienne ; dans une République telle que celle de France, ce citoyen monte au Capitole, avec le pouvoir de l'embraser s'il est forcé d'en redescendre ou si le sceptre consulaire ne suffit ni à sa sûreté ni à sa domination. »

Et, dans ces derniers jours de décembre 1799, Mallet du Pan, voyant se lever l'astre auprès duquel pâlissent tous les satellites, prédit en lui l'empereur :

« Bonaparte a été maître, dictateur et souverain de la France, dans l'avenue de Saint-Cloud. Peut-être ne l'était-il plus au même degré le lendemain ; mais, en conservant les éléments de sa grandeur, c'est sur sa tête qu'il placerait la couronne s'il était question de couronne à recomposer. Objectera-t-on que la réflexion, les exemples, la vue des précipices, l'inconstance de la faveur publique, modéreront son élan ? Mais les

ambitieux ne ressemblent-ils pas aux voleurs qui, chaque jour, assistent au supplice de leurs camarades et retournent sur le grand chemin dans l'espoir qu'avec plus d'adresse ou de bonheur ils échapperont à la justice? Dans une situation de cette nature, on a rarement un but déterminé et limité ; on marche avec les événements. Bonaparte a la tête dans les nues ; sa carrière est un poème. Qui fixerait le point où il s'arrêtera? »

Bonaparte devait s'arrêter... à Sainte-Hélène; mais, en attendant la « République impérissable », le génie du général vainqueur allait faire la « République monarchique » ou « dictatoriale », puis l'Empire : l'Empire réparateur à l'aurore, radieux au zénith, dévastateur au déclin, moisson de gloire et moisson de vies humaines sacrifiées à l'ambition du conquérant...

On raconte que le Premier Consul, visitant le parc d'Ermenonville et arrivé dans l'île des Peupliers, s'écria : « Il aurait mieux valu pour le repos de la France que cet homme n'eût pas existé. — Et pourquoi, citoyen consul? demanda le comte Stanislas de Girardin, qui l'accompagnait. — C'est lui qui a préparé la Révolution française. — Je croyais, citoyen consul, que ce n'était pas à vous à vous plaindre de la Révolution?... — Eh bien! l'avenir apprendra s'il n'eût pas mieux valu pour le repos de la terre que ni Rousseau ni moi n'eussions jamais existé. » Et, dit le chroniqueur, il reprit d'un air rêveur sa promenade.

. . . . . .

Le siècle de Voltaire venait de finir. On était en avril 1800. La nature, qui se rit des révolutions, des événements et des hommes, après avoir secoué son vêtement d'hiver, avait revêtu sa parure de printemps, toujours la même. Les oiseaux chantaient, et les frondaisons du renouveau verdoyaient dans ce joli parc du château de Richmond, où le comte de Lally-Tollendal avait offert l'hospitalité à son ami. Déjà frappé du mal impitoyable qui devait l'emporter à brève échéance, Mallet du Pan se traînait péniblement le long des allées, buvant les rayons du soleil printanier, appuyé sur le bras de Louis Mallet, son fils, qui lui avait servi plus d'une fois de secrétaire dans sa Correspondance de Berne. Le célèbre publiciste avait cinquante ans : on eût dit un vieillard. Ses cheveux bouclés, blanchis par les luttes de sa rude vie, laissaient à découvert un front large et

superbe, sillonné de rides. Seuls, sur le visage amaigri, le sourire bon et spirituel égayant les lèvres doucement railleuses, le regard droit jaillissant des yeux vifs et pénétrants, demeuraient comme le dernier reflet d'une belle âme qui va s'éteindre.

C'était bien encore le Mallet du portrait de Jean-François Rigaud, popularisé en Angleterre par la gravure de Heath. Entre ses mains défaillantes il tint jusqu'au bout cette plume alerte qui valait une épée, et qu'il avait mise au service d'une noble cause, celle de la justice, du bon sens, de la modération, de l'ordre social et de la vraie liberté. Pour elle, il avait souffert persécution et les plus cruelles de toutes les blessures : celles qui lui venaient de ceux-là mêmes qu'il voulait défendre, à l'estime desquels il tenait, à la reconnaissance desquels il avait droit. La calomnie et l'ingratitude furent ses seules récompenses.

Mallet voyait venir la mort avec sérénité ; il ne la redoutait point, croyant en Dieu, sachant que l'âme est immortelle, et ayant trop souffert des hommes et trop appris à les connaître pour regretter la vie ; mais, jusqu'au bout, dans ces heures qui s'écoulaient rapides et que les siens marchandaient pieusement à « l'inexorable créancière », le courageux écrivain ne pouvait détourner ses regards de la scène qui se jouait sur le continent européen et dont, Français d'adoption, il avait suivi les phases, analysé les péripéties, prévu les résultats, dégagé les enseignements, du haut de son observatoire de Berne...

En avril 1800, — ce fut peut-être son dernier écrit, — presque à la veille de « son jour fatal », déjà sur le bord de ce tombeau de Richmond où dort sa dépouille mortelle, Mallet du Pan, le conseiller méconnu des puissances, écrivait :

« Moi, je vois un pouvoir immense entre les mains d'un homme qui saura s'en servir et qui aura pour lui l'armée et le public. Ceci est un ordre tout nouveau dans la Révolution. Il faut bien se dire que les dix-huit vingtièmes des Français sont parfaitement indifférents à la république et à la monarchie, mais qu'ils doivent être et sont aux genoux du premier supérieur qui les protège contre les mangeurs d'hommes. »

Cinq ans après la mort de Mallet, six mois après le couron-

nement à Notre-Dame, le 16 juin 1805, le comte de Maistre mandait de Saint-Pétersbourg à son roi détrôné : « Bonaparte, empereur, ouvre le chemin du trône à un prince légitime en rétablissant la religion, la noblesse et l'inégalité ; mais il finira par tomber, lui ou son successeur. »

FIN

# TABLE

A M. Edmond Rousse . . . . . V

Préface . . . . . VII

Introduction. — L'observateur et l'observatoire . . . . . 1

CHAPITRE I

LES JACOBINS ET LEURS ANCÊTRES

Sages réflexions de Mallet du Pan. — Comment on jugeait la Révolution au delà des frontières. — Observations communiquées au roi de Prusse. — La *rébellion* française. — De ses origines et de ses causes. — Les philosophes. — Le *Contrat social* et la vieille Europe. — La secte et son plan. — Essai des forces populaires. — L'embauchage des gardes-françaises. — Convocation des états généraux. — Les journées des 5 et 6 octobre 1789. — Fuite de Varennes. — Le roi prisonnier. — Récit inédit de la journée du 10 août. — Écho des bords de la Sprée. — L'opinion de M. de Maistre. . . . . 61

CHAPITRE II

COBLENTZ

L'émigration. — Le plan des princes. — Indifférence de l'Europe. — Deux politiques. — Les « monarchiens » traités en suspects. — Mission de Mallet du Pan. — Ouverture des hostilités. — L'armée de Condé. — Sur la frontière. — Au corps de garde de Luxembourg. — L'interrogatoire d'un accusé. — Odyssée d'un ancien prisonnier de la Bastille. — Coup de main manqué. — Les limiers de la Convention. — Boissimène, Niazinsky, Imbert de la Plattière, Mercy. — Un mot de Robespierre. — A la section des Cordeliers. — Les jacobins et la famille royale. — Pétion et ses agents. — Collot d'Herbois, Hérault de Séchelles, Santerre. — Le *Père Duchesne* et ses rédacteurs. — Les faux assignats. — Une lettre du comte Daranda. — Projets d'évasion et de contre-révolution. — Dissentiments princiers. — Mouvements royalistes. — Beaumarchais et les lettres de Marie-Antoinette. — Mme de Staël et MM. de Berne. . . . . 95

## CHAPITRE III

### L'EUROPE ET LA FRANCE RÉVOLUTIONNAIRE

En pleine tourmente. — Chute de la royauté. — Attitude des puissances. — Consultation d'un royaliste bien inspiré. — Pas de démembrement! — La France unie, plus forte que l'Europe. — Moyens de la diviser. — De l'influence des mots en politique. — Plan de campagne politique et militaire. — Secrets desseins des puissances coalisées. — Thèse en faveur de la Régence. — L'armée des princes. . . . . 122

## CHAPITRE IV

### L'ANGLETERRE ET LA « RÉPUBLIQUE GALLIQUE »

Gouvernement parlementaire. — Ligne mitoyenne du cabinet de Londres. — Système de neutralité. — L'Angleterre et la contagion républicaine. — La France plus redoutable en république qu'en monarchie. — Conséquences de la perte de l'Alsace et de la Lorraine. — Un nouvel empire d'Occident. — Le roi de Prusse et Machiavel. — Prince ambitieux. — La raison d'État. — Puissance des armées de la République. — Intervention anglaise. . . . . 149

## CHAPITRE V

### LES ÉTATS-UNIS D'EUROPE

L'intégrité de la France nécessaire à l'équilibre européen. — Le véritable esprit républicain. — Loyalisme anglais et loyauté française. — Situation faite à l'Europe par le démembrement de la Pologne. — Rupture de l'équilibre. — Moyens de le rétablir. — Attribution de la Bavière à la maison d'Autriche. — Compensation au duc de Bavière. — Pas un pouce de notre territoire. — Remaniements territoriaux. — Un tampon entre la France et l'Allemagne. — Conservateur du Rhin et conservateur du Danube. — Les vraies bases du droit public européen . . . . . 171

## CHAPITRE VI

### L'ALLEMAGNE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

La politique autrichienne. — Conséquences du système de conquête sur la France. — Des causes de la Révolution. — La corruption générale. — Qu'est-ce que la corruption dans un État? — Affinités historiques entre Français et Allemands. — Le Rhin, limite naturelle des deux empires. — Le système féodal. — Effort parallèle des maisons de France et d'Autriche. — Encore l'équilibre européen. — Rayonnement de la France sur l'Allemagne. — Le « progrès des lumières ». — Le « microscope philosophique ». — Puissance de l'argent. — Noblesse, bourgeoisie et peuple. — L'armée et le clergé. — La contagion révolutionnaire. — De la nécessité d'une France forte pour le salut de l'Europe. — Ce qu'aurait le droit de dire la France démembrée à l'Allemagne révolutionnée. . . . 183

## CHAPITRE VII

### LE CABINET DE TURIN

La maison de Savoie et sa politique à l'égard de la France. — Ses origines et son histoire à vol d'oiseau. — Le premier royaume de Bourgogne. — Humbert aux Blanches-Mains. — Les Savoie en deçà des Alpes. — Avec Emmanuel-Philibert ils se reportent au delà. — Turin capitale. — Henri IV et Charles-Emmanuel Ier. — Louis XIV et Victor-Amédée II. — Échange d'aménités royales. — Le comte de Mellarède et la neutralité de la Savoie. — Le traité d'Utrecht. — Les pactes secrets de 1733. — La Révolution. — Le roi de Sardaigne entre l'enclume et le marteau. — Politique française ou politique autrichienne? — La duplicité de l'Autriche. — La Sardaigne sacrifiée. — Le traité de Valenciennes. — Un mot de Souvaroff. — Les décrets de la Providence . . . . 209

## CHAPITRE VIII

### L'INTERVENTION EUROPÉENNE

Une consultation politique aux puissances. — La doctrine révolutionnaire. — La vieille constitution française. — Des causes de la faiblesse de l'Europe vis-à-vis de la République. — Le remède au mal. — L'accord des puissances. — Leur conduite indigne vis-à-vis de la noblesse française. — Nécessité de reconnaître Monsieur comme régent. — Les armées alliées de la France contre les usurpateurs du gouvernement français. . . . . 233

## CHAPITRE IX

### PLAN DE RESTAURATION MONARCHIQUE

Coup d'œil en arrière. — La mission de Mallet du Pan auprès des puissances et des princes. — Intrigues de M. de Romanzoff. — La déclaration du duc de Brunswick et ses conséquences. — Situation de la royauté après la mort du roi. — *Réflexions d'un royaliste.* — Nécessité de réconcilier les hommes nouveaux avec les vieux royalistes. — Le bonhomme La Fontaine invoqué comme arbitre. — La morale de *Phébus et Borée.* — La monarchie doit se présenter en libératrice et non en vengeresse. — Projet d'appel à la France. — Grand homme d'un jour. — M. Gaston. — Proclamation de Challans. — Odyssée du chevalier de Tinténiac. — Coblentz l'emporte sur Berne . . . . . 248

## CHAPITRE X

### ROBESPIERRE ET PICHEGRU

Situation de l'Europe en 1794. — Mallet du Pan et les puissances. — Sa lettre à M. Trevor. — Convention et coalition. — Causes de la défaite de l'Europe et des victoires de la France. — Sus à l'étranger! — L'armée nationale. — Le gouvernement du bourreau. — Brillants succès de l'armée du Nord. — Conquête de la Hollande. — Lettre inédite de Robespierre à Pichegru. — Un ancêtre des collectivistes. . . . . 274

## CHAPITRE XI

### THERMIDOR

Chute de Robespierre. — Victoires de la République. — Causes de l'écrasement de l'Europe. — Opinions de Joseph de Maistre et de Mallet du Pan. — Révolution de sérail. — La situation des partis. — Cours d'anatomie politique. — Jacobins, indépendants, modérés et fédéralistes. — Portraits de conventionnels. — Barrère et Collot d'Herbois. — Tallien. — Les comparses. — Carnot. — Robert Lindet. — Merlin de Douai. — Bourdon de l'Oise. — Boissy d'Anglas. — Pelet de la Lozère. — Cambacérès. — Vernier. — Rewbel. — Lanjuinais. — Le pontife de la république philosophico-démocratique. — Sus à l'abbé Sieyès ! — Les forces royalistes. — Coblentz, les partisans de la constitution anglaise et les *monarchiens*. — Factions, cabales et coteries. — Comment la monarchie fut renversée et comment elle sera rétablie. — La nation *irréconciliable* avec l'ancien régime. — Pronostics de Mallet du Pan . . . . . 298

## CHAPITRE XII

### L'AGONIE DE LA CONVENTION

Les trois grands partis. — Chances des royalistes. — Causes de leur impuissance. — Qui refera la royauté ? — Le procès de Barrère et de ses complices. — La journée du 1er avril. — Pichegru rétablit l'ordre. — Pétition de l'avocat Réal. — Organisation de la constitution de 1793. — Le Comité de législation. — Cambacérès . . . . . 322

## CHAPITRE XIII

### LES TRAITÉS DE BALE

Un « mic-mac » diplomatique. — La Prusse fait des avances à la République. — Barthélemy et le baron de Hardenberg. — Discours de Pelet de la Lozère. — Les Français peints par Mallet. — Le baron de Staël à l'Assemblée. — Le peuple a faim. — Les greniers vides et les théâtres pleins. — Le bourgeois de Paris. — Le « mamamouchi » Chénier et la liberté de la presse. — Dialogue entre Sieyès et Rœderer. — Encore les négociations de Bâle. — Courriers de cabinet. — Les « queues autrichiennes ». — L'alliance française préconisée par la diplomatie prussienne . . . . . 332

## CHAPITRE XIV

### LA MORT DE LOUIS XVII

Du 9 thermidor au 13 vendémiaire. — Anarchie et décomposition. — Les troubles de Lyon. — La *Compagnie de Jésus*. — Bonnard lynché par le peuple. — *Vive Précy !* — Émeute jacobine à Paris. — La journée du 20 mai 1795. — L'assassinat de Ferraud. — La Convention sauvée par les *quatre-vingt-neuvistes*. — Nouveau classement des partis. — Les prisonniers du Temple. — Héroïsme de Madame Élisabeth. — La fin du jeune roi. — Atrocités de ses bourreaux. — Conséquences politiques de la transmission de la couronne. . . . . 362

## CHAPITRE XV

### LA COUR DE VÉRONE

Le cabinet de Saint-James, l'émigration et les princes. — Les dispositions d'esprit et le programme du nouveau roi. — Manifeste du 28 janvier 1793. — Lettre à Mounier. — Déclaration du 24 juin 1795. — Le « roi des émigrés ». — La « fleur des drôles ». — Excommunication des monarchistes constitutionnels. — Leur ralliement à la République. — Pacification de la Vendée. — Reprise des hostilités. — Correspondance entre le régent et Charette. — L'armée de Condé. — Étranges illusions. — Tentatives auprès de Pichegru. — Le comité des Onze. — Amalgame des classes. — L'expédition de Quiberon. — Wimpfen et Puisaye. — La *Marseillaise* et le *Réveil du peuple*. — Troubles à l'intérieur. — Paix avec l'Espagne. — Madame Royale au Temple. — Sinistres nouvelles. — Le désastre de Quiberon. . . . . 383

## CHAPITRE XVI

### AU LENDEMAIN DE QUIBERON

L'expédition « anglo-émigrée » jugée par Mallet. — L'union devant l'étranger. — Réveil de l'honneur national. — Mouvement royaliste. — Un mot du comte Carletti. — Les « *réchauffés* du temps de Pharamond ». — Le *jury constitutionnel* et la liberté de la presse. — Journaux officieux et presse indépendante. — Arrestation du rédacteur en chef de la *Gazette universelle*. — Philippique de Sevestre. — Essai loyal. — Le *jury de confiance*. — Union des terroristes et des monarchistes. — Triomphe de l'opposition. — Le Parisien peint par Mallet. — Le *Petit Coblentz*. — Politique de Vérone. — La déclaration du nouveau roi. — Disgrâce du prince de Poix. — Lettre admirable d'un ancien serviteur de Louis XVI. . . . . 425

## CHAPITRE XVII

### VEILLÉE D'ARMES

Le salon de Mme de Staël. — Legendre dénonce les dîners de l'ambassadrice. — La Convention se cramponne au pouvoir. — Soulèvement de l'opinion. — Le gouvernement conspué au Théâtre-Français. — Recrutement des terroristes. — Les audaces du ci-devant abbé Poncelin de Rochetilach. — Un vote en vers. — Alliance des partis. — En province. — Singulière attitude des royalistes intransigeants. — Les assemblées primaires. — Escamotages électoraux. — Choix réactionnaires. — La Harpe et Rœderer. . . . . 443

## CHAPITRE XVIII

### LE 13 VENDÉMIAIRE

La section Lepelletier. — Son adresse au peuple français. — Le meeting du 4 octobre. — Hostilités imminentes. — Le général Menou et le député Delmas. — Vaines sommations. — Guerre civile et combats de rue. — Danican et le chevalier de la Fond. — Qui a tiré le premier? — Victoire de la Convention. — Les représailles. — Pronostics de Mallet du Pan. — Réaction probable. — Les antipodes au nouveau corps législatif. . . . . 461

## CHAPITRE XIX

### CHOUANS ET VENDÉE

Le général Danican et son opinion sur « les armées catholiques et royales ». — Mistoflet, roi du pays. — Les armées du Poitou, de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine. — Les chefs : Charette, Sapinaud, Damas, Puisaye, Vieuville, La Bourdonnais. — De l'origine des chouans. — Le comte de Châtillon. — Bourmond. — Rochecol. — Les progrès de la chouannerie. . . . . 477

## CHAPITRE XX

### LE DIRECTOIRE

Les « cinq hommes ». — La Réveillère-Lépeaux, Rewbell, Le Tourneur, Barras, Carnot. — Leurs portraits. — Les ministres. — Le conseil des Anciens livré à la risée publique. — La situation des partis aux Cinq-Cents. — Nouvelles cristallisations. — Républicains mitigés, indépendants, royalistes d'opinion et royalistes de conspiration. — L'anarchie financière. — Guerre aux capitalistes. — L'impôt sur les riches. — L'emprunt de six cents millions. — Revers extérieurs. — Le « tableau collatéral » des armées. — Le Directoire pactise avec les jacobins. — Corrupteurs et corrompus. — Mise en liberté de Madame Royale. — Son mariage avec le duc d'Angoulême. — Les petites querelles des grands vizirs. — Intrigues de Tallien. — Un prétendant espagnol. — Les châteaux en Espagne. — La politique à la d'Entraigues jugée par Mallet du Pan. . . 486

## ÉPILOGUE

Le 18 brumaire. . . . . 531

26977. — Tours, impr. Mame.

# ERRATA

A l'Introduction, page 53, ligne 5e, au lieu de : *Drapmore papers*, lisez : *Dropmore papers*.

Au chapitre II, Coblentz, page 95, au sommaire, ligne 10e, au lieu de : *comte de Miranda*, lisez : *comte Daranda*.

Au chapitre XIV, La mort de Louis XVII, page 362, au sommaire, ligne 4e, au lieu de : *Féroud*, lisez : *Ferraud*; dans le texte, page 369, ligne 14e, au lieu de : *Ferroud*, lisez : *Ferraud*.

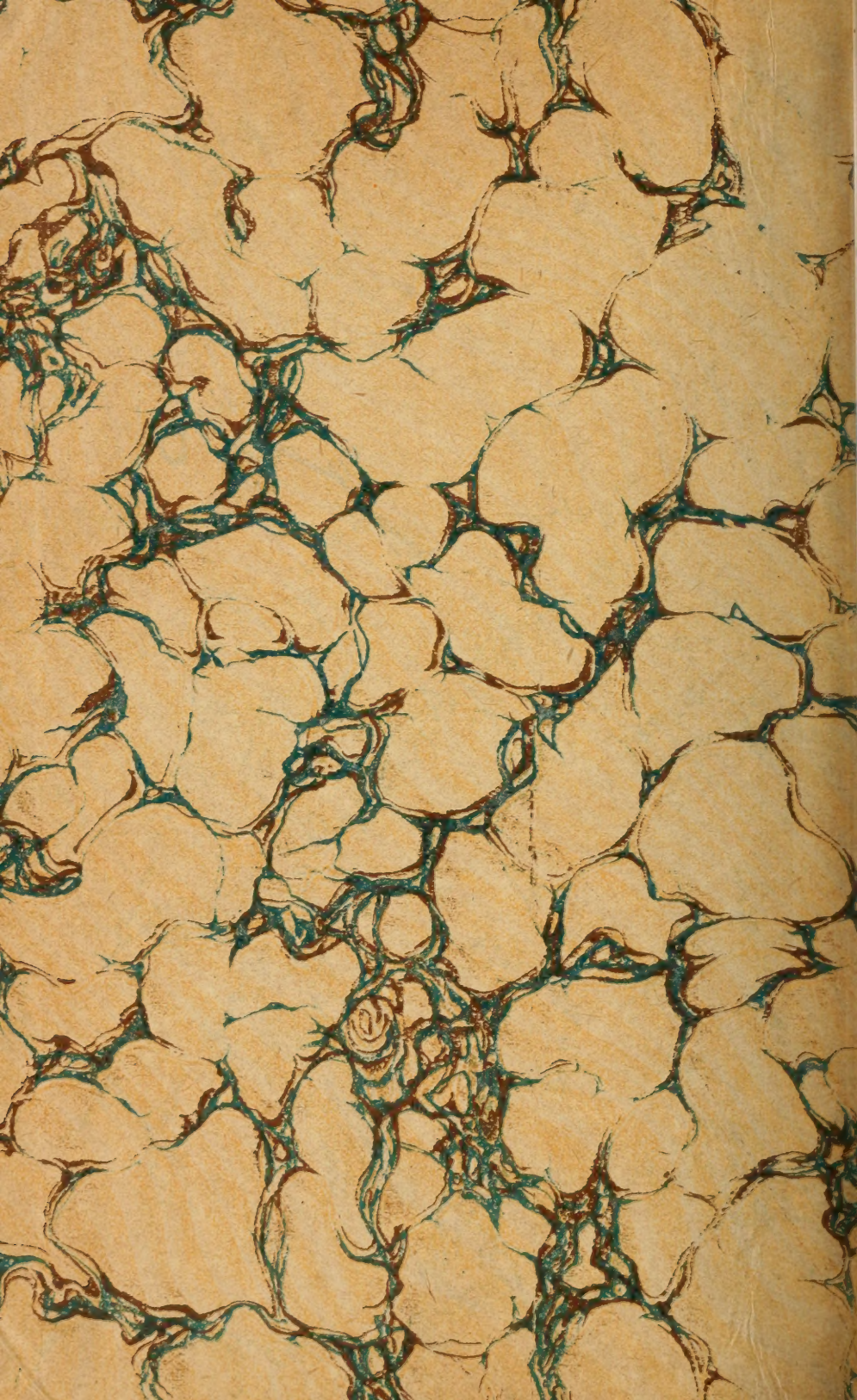

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 640 359 6

DATE DUE

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

DC148
D47